

Le recensement des bourgeois de Sion et le rôle socioprofessionnel des notaires dans l'enquête du 8 décembre 1527

Chantal AMMANN-DOUBLIEZ et Janine FAYARD DUCHÊNE

N., pour lui et ses héritiers légitimes nés du mariage et à naître, promet et jure en mettant la main sur les saints Evangiles de Dieu qu'il sera fidèle et honnête à l'égard de notre évêque de Sion, préfet et comte du Valais, ainsi qu'à ses successeurs, et à la mense épiscopale de Sion, tout comme à l'égard de notre communauté et de tous les bourgeois de Sion présents et futurs. Il promet de leur procurer bien et avantage, de leur éviter tort et inconvénient de tout son possible, de les défendre, et s'il ne peut empêcher ce tort, il promet de les en avertir le plus vite possible, de suivre la bannière de la ville chaque fois qu'elle sera levée, soit personnellement, soit en envoyant quelqu'un à sa place; il promet de ne pas commettre d'action et de nourrir ni querelle ni revendication contre ladite communauté ou contre un des bourgeois; il promet d'avoir une habitation dans notre ville et surtout en temps de guerre; il promet qu'il ne fera pas paître dans les pâturages de notre ville du bétail gros ou petit autre que le sien, qu'il lui fera passer l'hiver et le nourrira en hiver sur ses propres biens et possessions, s'il en détient à l'intérieur de la baronnie de Sion ou ailleurs. Il promet d'observer, de défendre et de protéger les libertés, les franchises, les statuts et les bonnes coutumes de notre ville par son savoir et de tout son pouvoir, avec nous et à l'instar de tous les autres bourgeois. Il promet d'accomplir tout ce qu'un bon et loyal bourgeois doit faire, en évitant toute fraude. Il promet de contribuer aux charges de ladite ville de Sion proportionnellement, comme les autres bourgeois. Lorsqu'il fera quelque chose à l'encontre de l'un de ces points ou qu'il tentera de le faire, ipso facto il sera privé de sa bourgeoisie et sera destitué.

Tel est le serment lu au début du XVI^e siècle à chaque nouveau bourgeois de la ville de Sion, soit en latin, soit en langue allemande (*in lingua teutonica*), soit en langue romane (*in lingua romana*), et qu'il doit jurer d'observer¹.

Abréviations utilisées: ABS = Archives de la Bourgeoisie de Sion; ACS = Archives du Chapitre de Sion; AEV = Archives de l'Etat du Valais; a^o = anno; a. st. = ancien style; BWG = *Blätter aus der Walliser Geschichte*; fol. = folio; GREMAUD = Jean GREMAUD, *Documents relatifs à l'histoire du Valais*, 8 volumes, Lausanne, 1875-1898; LB = lettre de bourgeoisie; Min. = Minutier; n. st. = nouveau style; s. d. = sans date; Th. = Thèque; Tir. = Tiroir. WLA = *Die Walliser Landrats-Abschiede seit dem Jahre 1500*, t. 1, Brigue, 1916 et t. 2, Brigue, 1949.

¹ Traduction libre d'un texte de serment de bourgeois qui suit une ordonnance datant du 10 juillet 1519, mais sans doute bien antérieur (ABS, Tir. 22-33, fol. 7, document sur parchemin). Nous tenons à préciser que cette étude, à cheval sur les périodes appelées traditionnellement «histoire du Moyen Age» et «histoire moderne», est une œuvre commune du début à la fin; elle n'aurait pas été

La réception à la bourgeoisie de Sion a lieu au cours d'une assemblée dont les membres sont énumérés. Elle se déroule dans des lieux divers, dans la maison communale, mais aussi dans la cathédrale, près de la chapelle Saint-Théodule, dans d'autres édifices appartenant à la bourgeoisie ou dans la rue devant des maisons particulières. Dans un premier temps, ce sont les syndics ou procureurs qui associent un nouveau membre à la jouissance des biens communs. Ensuite, ce sont les bourgeois qui agissent. Enfin, c'est la bourgeoisie, vue comme une institution, qui procède à l'agrégation du nouveau bourgeois.

L'entrée au sein du corps de la bourgeoisie de Sion s'effectue, soit moyennant une somme d'argent à verser, soit contre des services à rendre, ou bien elle est octroyée en récompense de services rendus. Avant 1526, le montant du droit d'entrée varie selon les personnes, leur fortune, les services rendus à la ville et leur alliance matrimoniale². En 1516, la communauté fixe les conditions financières de 20 à 30 livres, selon que l'aspirant à la bourgeoisie est, ou non, valaisan³. A cette somme s'ajoute une couleuvrine ou un seau de cuir servant à lutter contre les incendies⁴. Les lettres de réception mentionnent aussi un setier de vin, sans doute bu au cours de la réception du nouveau bourgeois ou lors des réunions, selon la tradition des «verrées» dans ce pays de vignobles.

Qui peut prétendre devenir bourgeois? Les franchises de Sion de 1338 précisent que celui qui a résidé pendant un an et un jour dans la cité, qui y a tenu un foyer, a payé les usages et n'a pas été revendiqué par son seigneur, celui-là peut devenir bourgeois⁵. Appartenir à la bourgeoisie est un moyen de se soustraire en partie à la féodalité ambiante et ainsi de mieux contrôler sa propre destinée.

L'accession à la bourgeoisie confère en effet au bénéficiaire des devoirs, mais aussi des droits. En cas de nécessité, il doit l'aide militaire et une taille annuelle, ainsi qu'une demi-livre de poivre à l'évêque⁶. L'obligation de résidence à Sion se déduit du privilège octroyé à certains de pouvoir s'absenter pour entretenir leurs biens situés ailleurs. Ajoutons que le bourgeois participe à la vie de la cité en assis-

possible sans le travail de trente ans de recherches dans les archives du Chapitre de Sion. – Sous le secrétariat de Petrus Dominarum (1495-1529), le serment est prêté par le nouveau bourgeois entre les mains d'un syndic de Sion, du châtelain de Sion ou de son lieutenant, du banneret, du vice-bailli, etc. Voir les premiers protocoles de la bourgeoisie, ABS, Tir. 22-47, *passim*, dont existe une transcription dactylographiée établie par F. Vannotti, à la disposition des chercheurs aux AEV.

² Sur les bourgeoisies, voir Pierre BONIN, *Bourgeoisie et habitance dans les villes du Languedoc sous l'ancien régime*, Marseille, 2005; pour l'Empire, voir Rainer Christoph SCHWINGES, *Neubürger im späten Mittelalter. Migration und Austausch in der Städtelandschaft des alten Reiches (1250-1550)*, Berlin 2002 (*Zeitschrift für historische Forschung*, Beiheft 30). – Pour le Valais, voir Werner KÄMPFEN, «Les Bourgeoisies du Valais», dans *Annales valaisannes*, 13 (1965), p. 133-176, et Werner KÄMPFEN, Bernard DE TORRENTÉ, *Essai sur l'évolution des communes bourgeoises valaisannes*, Sion, 2002; Thomas JULEN, *Das Bürgerrecht im Oberwallis: vom Mittelalter bis zur Französischen Revolution*, Zermatt, 1978. – Sur la bourgeoisie de Sion, voir Henri EVÉQUOZ, *Essai sur l'histoire de l'organisation communale et des franchises de la ville de Sion depuis les origines jusqu'au début des temps modernes*, Lausanne, 1925; *Bourgeoisie de Sion*, Sion, 2000.

³ ABS, Tir. 22-46, fol. 16v.

⁴ Ces seaux sont entreposés dans la maison communale fermée à clef, puis on décide de les placer en deux endroits différents et accessibles, par une ordonnance du 24 novembre 1527 (ABS, Tir. 22-47, fol. 134v).

⁵ GREMAUD, n° 1710, § 6.

⁶ Usage relevé en 1338, voir Jean-François POUDRET, *Coutumes et coutumiers. Etude comparative des droits des pays romands du XII^e à la fin du XVI^e siècle*, partie II, Berne, 1998, p. 412. – La femme reçue bourgeoise est dispensée de suivre la bannière de Sion et elle se fait remplacer par son mari ou par quelqu'un qu'elle paie, voir ACS, Min. A 251, p. 138, 22 mars 1437: *Fuit recepta in civem seu burgensem Sedunensem Ysabella, filia quondam Perrodi Brochi naturalis, uxor Willermi don Savies, gratis et sponte pro bonis meritis, que juravit ut in forma, nisi de sequendo vexillum per se, quoniam mulier est, sed per ejus maritum aut alium clientem sufficientem, si fuerit per communitatem requisita.*

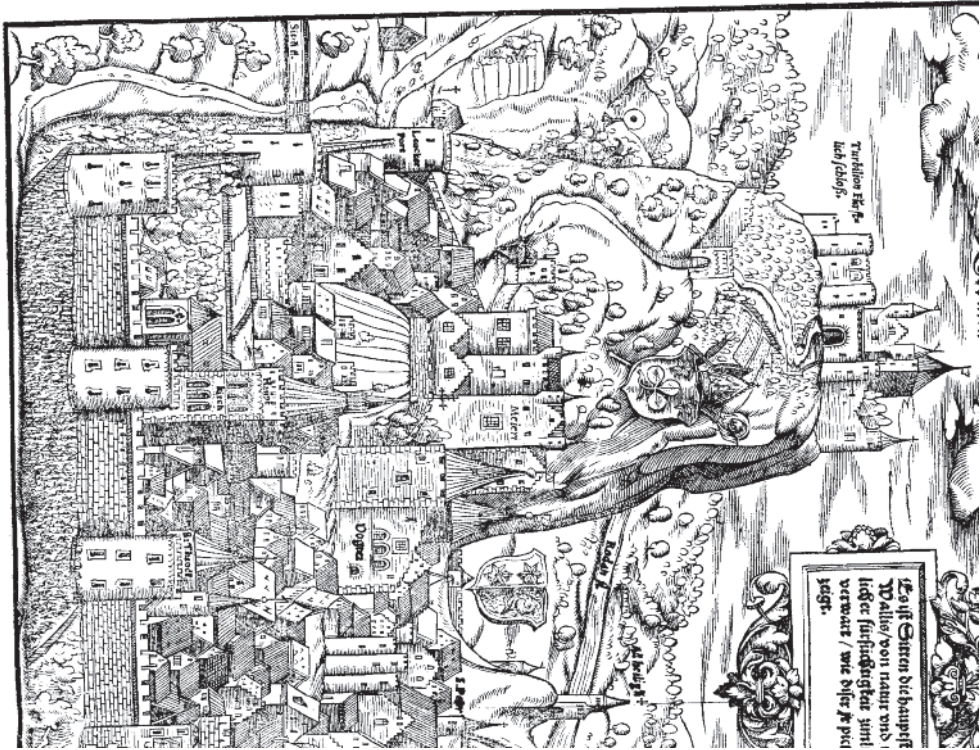
tant aux assemblées, en votant pour l'élection des syndics, ce que ne peuvent pas faire les autres habitants, c'est-à-dire les non bourgeois⁷, parmi lesquels on distinguera au cours du temps les *incolae* ou habitants permanents, et ceux qui sont considérés comme des résidents de passage⁸. Voyons maintenant les droits du bourgeois. Le principal privilège est celui de jouir de l'usage des pâturages communs, ainsi que d'autres biens, qui sont précisés et détaillés au cours des temps, à propos des eaux et des bois. Enfin, et cela est très important à une époque féodale, le nouveau bourgeois bénéficie de l'immunité et de la liberté de disposer de ses biens, au moment de tester.

Notre étude est une réflexion sur l'histoire de la bourgeoisie de Sion et des forces vives qui la composent, ses bourgeois, en 1527-1528, à partir d'une enquête composée d'une liste de bourgeois, établie sous le contrôle de notaires, liste que nous éditons⁹. Nous étudierons, en premier lieu, les bourgeois de Sion en 1527, en les replaçant dans leur milieu d'origine, au sein de leur cadre professionnel et de leur famille, puis, dans un second temps, ceux qui font le lien entre tous les éléments de la communauté bourgeoise, les notaires, et leur rôle dans la mise en œuvre de cette enquête et au sein de la bourgeoisie.

⁷ Le vocabulaire employé pour les catégories d'habitants de Sion aux XV^e et XVI^e siècles, selon que l'on considère les actes notariés, ou les ordonnances se fixe progressivement dans les statuts communaux. Le 14 mars 1400, les *cives*, *burgenses* et *incole Sedunenses*, réunis au son de la cloche, admettent Perretus dou Buyl de Savièse comme bourgeois de Sion (ACS, Min. A 44, p. 218). En 1482, l'évêque Walter Supersaxo, en rappelant le serment de fidélité des bourgeois de Sion (*in forma litterarum burgensie civitatis Sedunensis*), emploie l'expression *cives* et *incole civitatis nostre Sedunensis* (ABS, Tir. 230-26, annexe 2). Le 24 mars 1521, lors de l'assemblée, où prêtre serment à main levée *cives ac incole ibidem in hujusmodi consilio existentes* (ABS, Tir. 22-47, fol. 94v). Dans ces exemples, le terme *incola* précise que le *civis* habite bien la ville de Sion. La signification du terme *incola* va changer. En 1500, une ordonnance de la ville oppose simplement le bourgeois de Sion (*civis*) au non bourgeois (*non civis*) à propos de la vente de produits au marché (ABS, Tir. 22-47, fol. 17v). Cette distinction entre bourgeois et non bourgeois est reprise au sein des *inhabitatores civitatis Sedunensis* le 17 avril 1524 (ABS, Tir. 22-47, fol. 107v: *pro recuperando a quolibet inhabitatore civitatis Sedunensis, cive aut non cive*). – Les étrangers qui doivent être chassés des maisons séduinoises, sauf s'ils sont de bons ouvriers, sont appelés *extranei* en 1507 (ABS, Tir. 22-47, fol. 44). Une ordonnance distingue en 1516 l'habitant du Valais (*patriota*), l'étranger non patriote (*extraneus et non patriota*) et le bourgeois de Sion (*civis Sedunensis*) (ABS, Tir. 22-46, fol. 16v = ABS, Tir. 119-18, fol. 76). Une ordonnance du 22 octobre 1525 sur le partage du bois est intéressante par les diverses catégories qu'elle établit: les bourgeois de Sion (qui reçoivent le plus de bois), ceux qui ont pour femme une bourgeoise (qui reçoivent moins que les précédents), les non bourgeois qui habitent à Sion de longue date (qui reçoivent le moins) et ceux qui y habitent depuis moins de dix ans (qui ne reçoivent rien) (ABS, Tir. 22-47, fol. 116). En 1527, en revanche, le *civis Sedunensis* est opposé de façon claire à l'*incola Sedunensis* lorsqu'il s'agit d'interdire à tous de recevoir chez eux des étrangers sans permission du châtelain et des syndics (ABS, Tir. 22-47, fol. 128v, 27 octobre 1527). – La référence à Rome se remarque non seulement par l'appellation *civis Sedunensis* utilisée plus fréquemment que celle de *burgensis Sedunensis*, par l'utilisation du terme *consul* en concurrence avec celui de syndic, mais aussi par l'expression *consistorium consilii civitatis Sedunensis* pour le lieu de rassemblement des bourgeois, c'est-à-dire la maison communale, ou le mot *pretorium* (ABS, Tir. 22-46, fol. 2, 24 novembre 1499; ABS, Tir. 22-47, fol. 2v, 22 novembre 1495; *ibidem*, fol. 3v, 10 janvier 1497 et *passim*). Voir en particulier ABS, Tir. 22-47, fol. 70v, où Petrus Dominarum explique les termes *consistorium* et *pretorium* en se référant au *Corpus juris canonici*. Bien avant lui, le notaire Martinus Morand a recopié au début du XV^e siècle un modèle de réception de bourgeois romain (*exemplar*) dans son registre: *Nos Martinus N. et Johannes de tali loco, cives Rome, procuratores et sindici com[m]unitatis civitatis Rome, laude, consensu et voluntate Anthonii Rychardi, Johannis et Philippi de tali loco plurimumque aliorum civium, incolarum et burgensium Rome insimul campane sonitu more solito congregati* (ACS, Min. B 54, p. 10).

⁸ A ce sujet, voir Janine FAYARD DUCHÈNE, *Les origines de la population de Sion à la fin du XVIII^e siècle*, Sion, 1994, p. 71-102.

⁹ Nous voudrions remercier ici Monsieur Bernard Truffer, l'ancien archiviste cantonal, d'avoir insisté, dès 1995, sur l'utilité de faire une édition et une étude approfondie de la liste des bourgeois de Sion établie lors de l'enquête de 1527-1528.



Vue de la ville de Sion dans Johannes Stumpf, *Gemeiner loblicher Eydgnoschafft Landen und Völckeren Chronick wirdiger thaaten beschreybung*, t. 2, Zurich, 1548 (gravure sur bois, 13x16,8 cm).



Seu à incendie en cuir cousu, 1658 (dimensions du seu: hauteur 33,5 cm sans la poignée, 47,5 cm avec la poignée; diamètre 26 cm).

© Musées cantonaux du Valais, Sion.

Première partie

Les bourgeois de Sion en 1527-1528

La genèse de l'enquête de 1527-1528

En 1527, la bourgeoisie de Sion décide de diviser des terrains communs, dont ceux du Creuset et une île à proximité. Cet ensemble de terrains se situe au sud-ouest de la ville, le long des berges du Rhône. Le projet remonte peut-être aux années 1499-1501¹⁰. En effet, lors de la réception de quatre nouveaux bourgeois, le 28 novembre 1501, il est spécifié que si ces bourgeois veulent avoir une part du Creuset, ils doivent payer une livre supplémentaire¹¹. Si le partage de terrains pousse indéniablement au recensement des bourgeois afin de fixer le nombre des bénéficiaires, il faut relever également, dans les années 1500-1520, une volonté d'établir une nette distinction entre les bourgeois et les autres habitants de Sion ou des environs, ainsi qu'entre les Patriotes valaisans et les étrangers: cette discrimination est patente dans les ordonnances de la ville, qu'elles concernent l'accession à la bourgeoisie en janvier 1516¹², qu'elles se rapportent aux étrangers, dont les nombreux Lombards en mai 1525¹³, ou qu'elles s'adressent aux habitants d'Uvrier¹⁴ en mars 1520 ou encore aux habitants de Salins en avril 1527¹⁵.

Le projet de partage des communaux ne se concrétise qu'à partir de 1527. La ville cherche alors à connaître le nombre exact de bourgeois pour effectuer la répartition des terrains et elle tient à vérifier le bien-fondé du droit de bourgeoisie de tout un chacun pour effacer tout doute à ce sujet. Lorsqu'elle reçoit deux nouveaux bourgeois le 17 novembre 1527, elle adopte la même démarche qu'en 1501, en faisant préciser qu'ils doivent verser quatre livres en plus du prix de réception,

¹⁰ ABS, Tir. 22-47, fol. 23v, 30 janvier 1501: *Pro civibus ordinatio. Fiat ibidem instrumentum approbacionis prioris ordinacionis facte per dictam universitatem, etc. super divisione fienda de bonis communibus et obventionibus unicuique civium secundum onerum supportationem condidendis, prout constat instrumento mihi rogato anno Domini M^oCCCCCLXXXIX et die quinta maii, recepto per Johannem Rubini, Franciscum Groelly et me Petrum Dominarum, notarium, prescriptum, etc. Item terra Croseti debeat cuilibet civium equali sorte dividendi, etc.*

¹¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 28.

¹² Le prix de réception a été fixé à 20 livres pour les Patriotes et à 30 livres pour les étrangers, le 13 janvier 1516 (ABS, Tir. 22-46, fol. 16v).

¹³ ABS, Tir. 22-46, fol. 35v, 20 mai 1525: *De Lombardis. Item quia lombardi in copioso numero per civitatem et desenum Sedunensem moram trahere et habere presumant et habent in maximum prejudicium ipsius loci civitatis et deseni et quotidie crescunt ac assumunt, ordinatum fuit per dictam universitatem prout alias sepe quod dicti lombardi se ad propriam patriam vel alibi extra dictam civitatem et barroniam ipsius civitatis Sedunensis transferre teneantur, etc.*

¹⁴ Le 18 mars 1520, il est précisé que, étant donné que ceux qui habitent Uvrier n'habitent pas à l'intérieur de la ville de Sion, même s'ils sont bourgeois de Sion, ils n'ont pas les mêmes privilèges: ils doivent payer comme bourgeois non-résidents pour leurs animaux. Il en va de même pour ceux de Champsec et de Maragnène. Est rappelé le statut énonçant que pour jouir des pâturages et des biens communs de la cité, il faut habiter à l'année et avoir un feu allumé (ABS, Tir. 22-47, fol. 89v). Ce statut date de 1509, voir ABS, Tir. 22-46, fol. 12v (= ABS, Tir. 22-47, fol. 52v): *Item quod ex nunc in antea nullus in concivem Sedunensem recipiatur nisi per prius habeat propriam habitacionem in eadem civitate Sedunensi et propria bona quod unacum ceteris civibus Sedunensibus in ipsa Sedunensi civitate commorari possit et valeat.*

¹⁵ ABS, Tir. 22-47, fol. 123v, 28 avril 1527: *Item pro illis qui morantur vel uxorati sunt apud Salens volentes gaudere utraque communitate, tam nostre Sedunensis quam illorum de Salens, ordinavimus quod tales non debeant gauderi ambarum communitatum, sed tantummodo unius communitatis esse debeant Sedunensis sive Salens.*

s'ils veulent avoir leur part du Creuset¹⁶. En même temps, la bourgeoisie suspend l'agrégation de nouveaux bourgeois dans la perspective du partage des communaux, susceptible bien évidemment d'attirer des candidats intéressés par l'opération¹⁷.

Le 8 décembre 1527, tous les bourgeois de Sion, hommes et femmes, sont invités à présenter les lettres de bourgeoisie attestant qu'eux ou leurs ancêtres ont été reçus bourgeois. Afin de retrouver le document prouvant leur entrée dans la bourgeoisie de Sion, il leur faut donc faire des recherches dans leur propre coffre d'archives, aller chez les notaires, en ville ou même sur la colline de Valère, lieu de résidence du Chapitre cathédral de Sion où sont centralisées un certain nombre d'archives notariales. Ils doivent apporter ces preuves au chancelier de la ville, Petrus Dominarum¹⁸. Le délai fixé d'abord au 6 janvier est prolongé jusqu'à la mi-carême 1528 et s'étend même jusqu'à la Saint-Michel (29 septembre) 1528¹⁹.

Cela aboutit à une liste de bourgeois, établie dans le but de clarifier la situation et intitulée *Annotaciones litterarum burgessie civitatis Sedunensis*. Cette liste nous est connue par deux versions, l'une en partie de la main du secrétaire de la ville

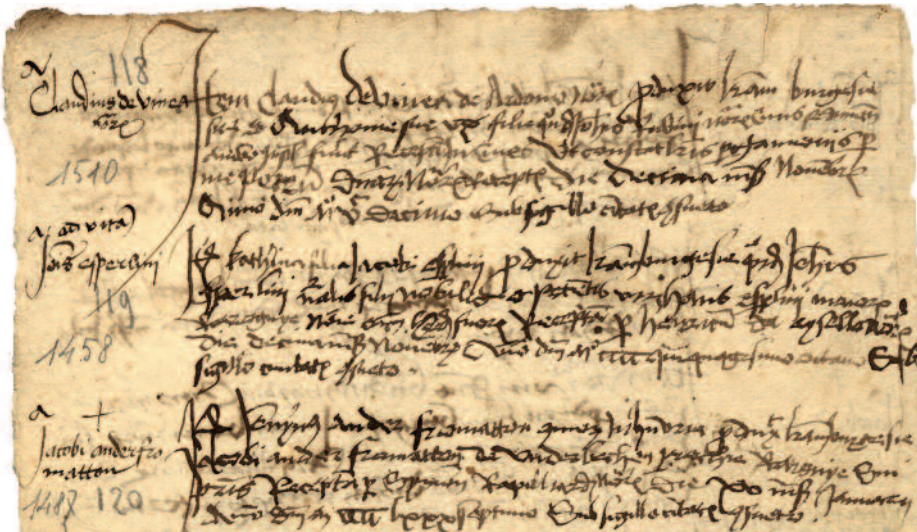
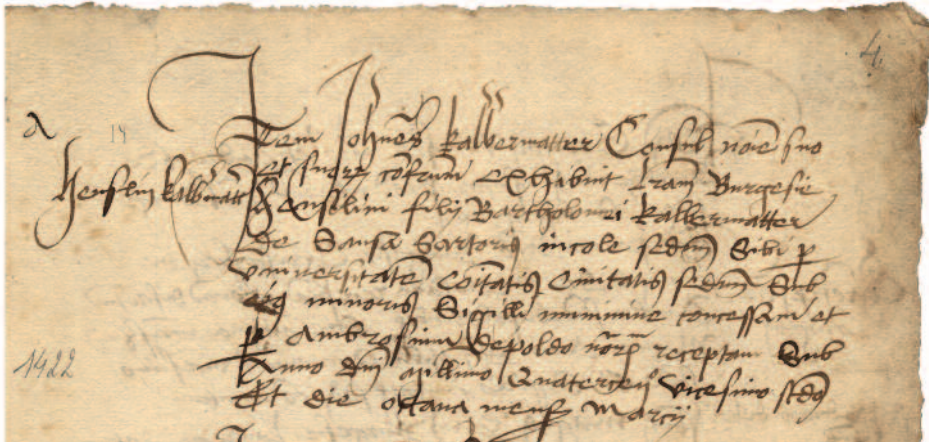
¹⁶ ABS, Tir. 22-47, fol. 132, 17 novembre 1527: *Comparuerunt coram nobis in prefato consilio videlicet Hans Mulistein et Anthonius Zmudt, petentes et concives nostri fieri requirentes, quos etiam in nostros cives recepimus precio consueto et una situla de coreo bovino, reservato tamen quod sii [sic] iidem Hans et Anthonius novi cives velint habere eorum ratam in Croseto ut relinquunt cives, quod tunc quilibet ipsorum debeat dare quattuor libras mauriciensium semel ultra precium consuetum burgessie aut actionem eorum predicti Croseti dimittant, etc.*

¹⁷ ABS, Tir. 22-47, fol. 132, 17 novembre 1527: *Item qualiter pre manibus habemus dividendi insulam et bona communia in Croseto et ne causa dividendi hujusmodi Crosetum plures venirent petentes suscipi in cives ex eo quod portionem ex dicto Croseto recipere volerent, statuimus quod ab hoc consilio hodie per nos tento nullus magis in civem recipiatur donec predictum Crosetum sit divisum.*

¹⁸ ABS, Tir. 22-47, fol. 136v: *Item quia plures sunt volentes se juvare burgessie civitatis Sedunensis de quibus ignoratur an sint cives vel non et etiam cum instat divisio Croseti, ordinatum extitit quod quicumque ille sit volens se burgessie juvare et franchesiis civitatis debeat litteras suas burgessie presentare cancellario civitatis Sedunensis ad designandum illas unde habeat burgessiam, et hoc infra festum Trium Regum, etc. vel duodecimum diem futuri anni. Ibidem, fol. 137: Item quia nuper per nos ordinatum extiterat quod quicumque ille 'sit' volens se pro cive Sedunensi gerere et pro tali haberi et reputari cupiens litteras burgessie sue seu suorum predecessorum ad cancellarium et scribam civitatis nostre Sedunensis, ad hujusmodi litteras burgessie per dictum cancellarium designandas portare deberet, etc. super quibus premissis hodie coram nobis in nostro consilio comparuerunt nonnulli cives Sedunenses conquerentes se quod propter temporis vetustatem, hominum insolentias, bellorum privaciones et ignis incendia hujusmodi litteras suorum predecessorum perdissent [sic] et combuste sint, aliqui illorum civium /Fol. 137v/ registra hujusmodi litterarum burgessie in Valeria vel alibi apud notarios et commissarios prothocollorum se reperiri putantes, aliqui vero se minime reperire posse hujusmodi registra; super quibus premissis ordinatum est quod illi qui hujusmodi registra litterarum sue burgessie reperiunt secundario per cancellarium et scribam nostre civitatis reingrossari facere debeant; ceteris vero qui registra hujusmodi litterarum nequeant de hinc ad Carnisbrivium [sic] illa querere debeant et si infra dictum terminum non reperiunt, allegaciones suas quibus se burgessie juvare intendunt, per dictum cancellarium inscribere faciant ne quis juribus suis privetur, etc.*

¹⁹ ABS, Tir. 22-47, fol. 143, 8 mars 1528: *Item quia perprius fuit consultum per nos quod quilibet civis Sedunensis volens pro cive haberi infra terminum tunc statutum litteras burgessie sue ad manus cancellarii civitatis Sedunensis pro illas [sic] ibidem designandas producere deberet, et quod hii qui litteras eorum burgessie nondum produxerunt propter negligentiam ipsorum a dicta burgessia et porcione Croseti propter terminis [sic] breviter destituerentur, igitur ordinavimus illis longiorem statuendum terminum 'peremptorium et precisum', et quilibet qui nondum eas produxerit de hinc ad medium Quadragesime easdem litteras sive allegaciones quibus se burgessie juvare pretendat designari faciat; et qui interim easdem non produxerit, posthac ulterius producendi via precludi debeat et sit preclusa. – Voir aussi le préambule de la liste éditée infra.*

Petrus Dominarum²⁰, l'autre qui semble être une copie fautive bien postérieure, sans doute du XVII^e siècle²¹. Pour notre édition, nous utilisons la version du notaire Petrus Dominarum, qui est l'original²². Il ne semble pas s'agir d'une version mise au propre d'un seul jet, ni d'un document établi directement au fur et à mesure que les bourgeois se sont présentés devant lui, mais plutôt d'un texte composé selon un *modus operandi* plus complexe, si l'on en juge par les changements de main et de couleur de l'encre.



ABS, Tir. 22-54, fol. 4 et fol. 12v: mains a) d'Anthonius Megentschen de Ponte, b) de Petrus Dominarum.

²⁰ A ce sujet, nous renvoyons à l'édition *infra*. – Nous avons pris le parti de ne pas mettre en français les prénoms (que nous avons uniformisés le plus possible) et les noms des personnes citées, tout en adoptant, à quelques exceptions près, sans tenir compte des graphies y au lieu de i ou du s final, l'orthographe de la liste de 1527. Les variantes dans les notes proviennent des sources citées. Nous avons toutefois accentué le patronyme de Torrenté lorsqu'il s'agit de la famille.

²¹ ABS, Tir. 22-52.

²² ABS, Tir. 22-54, ainsi que son complément, un court texte intitulé *Ad civilegia*, portant la cote ABS, Tir. 22-17.

Les dix premiers folios semblent être de la même main et avoir été écrits d'une façon calme et régulière. Petrus Dominarum a sans doute jugé qu'après avoir vérifié les lettres de bourgeoisie de 94 personnes, c'est-à-dire environ la moitié de l'effectif global, il était temps d'en dresser la liste au propre, puisqu'il aurait à la présenter aux autorités bourgeoises avant la fin de l'année 1528. Il aurait confié cette tâche de copie à son coadjuteur, Anthonius Megentschen de Ponte²³. A partir du folio 11 (et s'étendant jusqu'au folio 13v), l'écriture de Petrus Dominarum lui-même apparaît. Elle est grossière et malhabile. La maladresse de Petrus Dominarum s'explique sans aucun doute par des problèmes de vue et d'arthrose des mains dus à son âge avancé. Les folios suivants sont moins homogènes et ils sont écrits par plusieurs mains. Une troisième plume, voire une quatrième, ne sont pas exclues pour quelques notices. Faut-il penser qu'une fois la moitié du document mise au propre, les notaires y ont transcrit directement les notices au fur et à mesure de la présentation des lettres par les bourgeois? C'est possible, mais on peut aussi imaginer, plus vraisemblablement, que les notices écrites au jour le jour sur des brouillons épars, au hasard des rencontres des notaires avec leurs clients dans la cité, ont été ensuite recopiées par séries plus ou moins longues dans le cahier original. L'écriture de Megentschen revient en force dès le folio 16, et la fin du texte, du folio 20 à 22, est entièrement de sa main.

La liste établie est ensuite analysée par une commission formée de deux représentants de chacun des quartiers de Sitta, Glaviney, Pratifori et Malacuria (Malacort), c'est-à-dire de huit personnes, auxquelles s'adjoignent le châtelain de Sion, les deux syndics et les procureurs de la ville, au nombre de deux. Cette commission doit déterminer le nombre de bourgeois sur la base du document établi par Petrus Dominarum. Elle doit également mesurer le territoire du Creuset pour établir la portion à laquelle chaque bourgeois peut prétendre. Ensuite, elle doit rendre compte de son évaluation et la proposer à l'assemblée des bourgeois²⁴. Le résultat du travail de cette commission nous est connu par des indications écrites de manière cursive sur la première et la dernière page du cahier de Petrus Dominarum, par des mains autres que la sienne ou que celle d'Anthonius Megentschen. Certaines de ces indications, relevant avant tout de l'aide-mémoire, restent difficiles à interpréter.

Ainsi, la commission a évalué la longueur du Creuset à 440 toises et sa largeur à 115 toises, ce qui donne une superficie de 50 600 toises. Elle pense pouvoir attribuer à chaque bourgeois une portion de 262 toises. A noter que si l'on divise 50 600 toises par la superficie de la part de chacun, 262 toises, on obtient le chiffre de 193, qui correspond exactement au nombre des notices de bourgeois. Toutefois, il est impossible de calculer exactement la part des bourgeois en ce qui concerne le territoire de l'île, car là, les calculs sont faux et les données de la dernière page du

²³ Anthonius Megentschen a laissé divers écrits permettant d'identifier sa main, voir notamment les protocoles de la bourgeoisie qu'il a tenus, ABS, Tir. 240-1.

²⁴ ABS, Tir. 22-47, fol. 143v, 8 mars 1528: *Item quia pre manibus habetur divisio Croseti, igitur ne preposter [?] precedatur, deputavimus probos et prudentes viros de quolibet quarto civitatis duos ad minus, videlicet de Citta Nicolinum Fidginer, castellanum, et Johannem Uffembort, apothecarium; de Malacuria Bartholomeum Lupi et Paulum Grelli, castellanos; de Glareto Fori Anthonium Albi, alias ballivum, et Jacobum Waldin, notarium, alias castellanum, et de Glavinei Johannem Wuestiner, alias castellanum, et Michaelem Rumieri, notarium, unacum castellano, consilibus [Johanne Kalbermatter et Hans Indenbechen] et procuratoribus civitatis Sedunensis [Stephano Schuoler et Hans Andenmatten], qui primo debeant visitare librum in quo cives Sedunenses sunt inscripti et illos enumerare quot in numero ipsorum reperiantur, et deinde quoque visitare dictum locum Croseti illud mensurando et maturo consilio perpensando quantum cuilibet civium Sedunensium pro sua portione extendi valeat et, hoc facto, illud in pleno consilio proponere et publicare communitati, etc.*

cahier de Petrus Dominarum, trop aléatoires²⁵. Peut-on essayer d'évaluer ce que représentent 262 toises? Si l'on part de l'hypothèse que la toise n'a pas varié à Sion pendant deux siècles, la toise valant au milieu du XVIII^e siècle 1,91 m et la toise carrée 3,64 m²²⁶, chaque bourgeois aurait reçu en 1528 un terrain d'environ 1000 m² au Creuset, ce qui paraît tout à fait plausible. Il faudrait, en théorie, y ajouter 400 m² de plus, si l'on tient compte du partage de ladite île. Or, nous sommes là dans le domaine des hypothèses, d'autant plus qu'il faudrait tenir compte des parts des bourgeois n'ayant pas pu présenter leurs lettres, mais reçus officiellement quelques mois plus tard.

Le 24 août 1528, le petit conseil des bourgeois approuve l'ensemble du travail, à savoir la vérification des lettres de bourgeoisie, les admissions et les exclusions, le prix demandé à ceux qui sont tenus pour bourgeois, mais qui n'ont pas pu le prouver, ainsi que le critère retenu en vertu duquel ceux qui ont exercé un office de la ville (*banderius, castellanus, sindicus*) sont bourgeois. Ceux qui sont dépourvus de leurs lettres de bourgeoisie, mais qui ont été reconnus bourgeois à cette occasion, doivent demander au chancelier de la ville une nouvelle lettre scellée, moyennant finances²⁷. Le contrôle général des lettres de bourgeoisie pousse également les syndics en février 1528 à tenter de récupérer les droits d'entrée dans la bourgeoisie non versés et les seaux de cuir non encore fournis durant les vingt dernières années²⁸.

Le partage du Creuset n'a pas encore eu lieu le 28 février 1529: à cette date, la demande de Mapheus Bellenczona, qui intercède pour que sa femme soit reçue bourgeoise, est repoussée «après le partage»²⁹. Il est rendu effectif avant juillet 1529³⁰. Une telle division de terrains ne va pas sans certaines erreurs, qui sont corrigées par une commission formée le 10 août 1530³¹. Enfin, deux personnes au moins revendiquent leur part après le terme fixé: il s'agit de la veuve de Johannes Passient, au nom de ses enfants – sous prétexte qu'elle ne savait pas si ceux-ci

²⁵ En ce qui concerne l'île à partager, elle est évaluée à 515 toises de longueur sur 40 toises de largeur, ce qui donne une superficie de 20 600 toises et non de 21 600, comme le note notre texte. Quant aux mentions de la dernière page, elles sont inexploitables, car trop imprécises.

²⁶ François-Olivier DUBUIS et Antoine LUGON, «Sion. Inventaire topographique des maisons aux XVII^e et XVIII^e siècles», dans *Vallesia*, 35 (1980), p. 147.

²⁷ ABS, Tir. 240-1b, fol. 3v, 24 août 1528: [...] *fuert supranominati domini cives pro minori consilio deputati in ambitu ecclesie Sedunensis ad pro reipublice utilitate consulendum congregati, laudarunt, approbarunt, confirmarunt et ratificarunt visitaciones, ordinaciones, admisiones et exclusiones atque preciorum appunccationes illorum qui pro civibus Sedunensibus hactenus habiti, tenti et reputati fuerunt et officia civitatis, scilicet banderiorum, castellanorum, sindicorum, alia officia ipsius civitatis que solis civibus fuerunt hactenus dari consueta, licet ipsarum litteras burgesiarum reperire et ad presens de eisdem edocere nequivissent, 'nihilominus' cuilibet ipsorum ad tenorem justificacionis sue burgesie prout hoc latius reperitur in libro annotacionum hujusmodi litterarum burgesiarum ipsisque qui litteras burgesie non habuerint, facta per ipsos solucione predicti precii appreciati, alie littere burgesie de novo exigantur, per consilium nostrum civitatis perque cancellarium ejusdem scribantur et sigillo muniantur in eodem.*

²⁸ ABS, Tir. 22-47, fol. 142v, 23 février 1528.

²⁹ ABS, Tir. 23-4, fragment de protocoles de la ville, fol. 169v: *Item comparuit Mapheus Bellenczona, qui petiit uxorem suam recipi in civem Sedunensem, sed quia ordinatum erat quod nullus deberet recipi in civem donec facta fuerit divisio Croseti, domini cives addixerunt et promiserunt sibi Mapheo ipsam recepturam post factam divisionem Croseti et antea si neccessitas postulaverit.*

³⁰ ABS, Tir. 240-1c, volant, 25 juillet 1529: *Pro insula Croseti jam divisa ordinatum est quod ligna et spina interim sint delantia donec aliis materiis muniatur ad faciendum barrerias.*

³¹ ABS, Tir. 240-1c, fol. 19v, 10 août 1530: *Item ad visitacionem errores [sic] possessionum noviter divisarum sunt deputati Anthonius Albi, castellanus Wuestiner, Nicolaus Kalbermatter, Johannes Uffembort et procuratores civitatis.*

acceptaient l'héritage de leur père – et d'Anthonius Knodo. Le 25 septembre 1530, la veuve obtient gain de cause, tandis qu'Anthonius Knodo n'a droit qu'à un demi-lot³².

Ce partage a donné lieu à une ordonnance en mai 1529, qui nous renseigne sur le statut de toutes les terres distribuées par les autorités aux bourgeois, que ce soit au Creuset ou à Chandoline³³. Juridiquement parlant, le contrôle de leur utilisation est bien défini. Cela est confirmé dans l'ordonnance du 15 mai 1533: le troisième article révisé stipule que, lorsqu'un bourgeois décède sans enfant ou sans autre héritier légitime qui prend sa succession, sa part de biens bourgeoisiaux revient aux bourgeois³⁴. Ces terres ne peuvent être vendues, aliénées, données, léguées ou échangées qu'en faveur d'un bourgeois résidant en permanence dans la cité³⁵. Les droits des femmes, sur lesquels nous reviendrons un peu plus loin, sont soigneusement précisés, ainsi que l'obligation de résidence à Sion³⁶. Les terres partagées sont réservées à l'agriculture, plus précisément aux cultures vivrières, céréales et légumes potagers. Les bourgeois bénéficiaires de ces lots ne doivent pas y planter des arbres ou des arbustes ni en laisser pousser ; ils ne doivent pas non plus établir de haies autour de leur parcelle, sauf du côté du Rhône et des chemins³⁷. Les fortes attaques pesteuses de 1532 et 1533 ayant décimé la population de Sion (ce qui entraîne la nomination de quelque 24 nouveaux bourgeois entre le 29 mars 1534 et le 13 janvier 1538), la bourgeoisie éprouve le besoin, pour éviter toute contestation, de confirmer les statuts sur les biens communaux, le 26 juillet 1534³⁸.

Brève présentation des notices du manuscrit ABS, Tir. 22-54: *Annotaciones litterarum burgesie civitatis Sedunensis*

Une courte introduction d'une page explique le déroulement de l'enquête, qui a été décidée le 8 décembre 1527, nous l'avons vu, par le conseil bourgeoisial, et qui doit se terminer à la Saint-Michel 1528 par une messe solennelle célébrée en la cathédrale de Sion. Pendant ces neuf mois, entre le jour de Noël 1527 et le 29 sep-

³² ABS, Tir. 240-1c, fol. 19, 10 août 1530: *Item relicta quondam Johannis Passient petiit sibi dari ratam suam Croseti quia in divisione ejusdem nichil sibi divisum fuit ex eo quia ignorabatur an liberi sui se heredes dicti Johannis gerere vellent [...].* Voir aussi ABS, Tir. 240-1c, fol. 20, 25 septembre 1530.

³³ Voir les statuts de la ville de Sion sur les biens communs partagés (ABS, Tir. 43-43, 30 mai 1529). Ce document étant cependant une mauvaise copie, il vaut mieux se référer à un texte original postérieur, en date du 26 juillet 1534 (AEV, Fonds Oswald de Riedmatten, Pg 184). Ces nouveaux statuts confirment presque mot pour mot ceux de 1529, mais avec l'avantage de présenter plus de précision et moins d'erreurs dans le texte en bas latin.

³⁴ ABS, Tir. 240-1g.

³⁵ AEV, Fonds Oswald de Riedmatten, Pg 184: *Item statuimus quod nullus civium in eisdem insulis et possessionibus porcionem percipiens ratam suam sibi perventam seu alias per eum quomolibet acquisitam seu sibi donatam in eisdem insulis et possessionibus nulli alteri persone non civi vendere, alienare, donare, legare aut permutare valeat nec sibi liceat extra burgesiam preterquam uni civi in ipsa civitate Sedunensi continuam moram facienti, sub pena perdicionis et privacionis porcionis per eum vendite aut alias, ut premititur, alienate, que vendicio sive alienacio pro nulla et invalida censerit debet.*

³⁶ *Ibidem*: *Item quod cives Sedunenses in ipsa civitate Sedunensis continuam mansionem per annum non facientes neque focum tenentes etiam de hujusmodi possessionibus nichil percipere debeant.*

³⁷ *Ibidem*: *Item magis statuimus quod dicte possessiones ut supra mentionate, scilicet Crosetum, Chandolina et insula superius pontem Rhodani, debeant esse liberate ex nunc imperpetuum a pasturagio communi neque ulterius per aliquem depasci debeant, sub pena perdicionis sue rate per contrafacientem civibus devolvende.*

³⁸ Ce document, dont nous venons de citer plusieurs extraits, est un original sur parchemin, dont le sceau est tombé (AEV, Fonds Oswald de Riedmatten, Pg 184).

tembre de l'année suivante, tous les bourgeois de la cité – il est bien précisé des deux sexes (*utriusque sexus*) – ont l'obligation de prouver leurs droits de bourgeoisie en présentant leurs lettres aux autorités de la cité. Une suite de notices, qui vont du folio 2v au 18v, et que nous avons numérotées de 1 à 193, constitue une première liste de personnes, hommes et femmes, ayant soumis leurs lettres de bourgeoisie aux autorités sédunoises, pour elles-mêmes ou pour une tierce personne, tout au long de cette année 1528³⁹.

En général, chaque notice précise le nom de la personne faisant valider la lettre de bourgeoisie, pour elle-même ou pour quelqu'un d'autre, l'identité de celui qui est à l'origine de cette lettre obtenue dans un passé proche ou très lointain, la date (avec jour, mois et année⁴⁰) de cet acte et, bien entendu, le nom du notaire qui l'a établie, il y a parfois plus de 100 ans. Le bénéficiaire, qui est dans plus d'un tiers des cas le présentateur de la lettre, n'est pourtant, parfois, même pas indiqué. Quelquefois, il est désigné par l'expression vague de «les enfants de...» ou «les héritiers de...». C'est ainsi qu'il ne nous sera pas possible de calculer le nombre exact de bénéficiaires de l'enquête de 1527-1528.

Nos comptages se limiteront à trois cas de figure, matérialisés en deux tableaux différents (tableaux n° 4 et 5). Dans le premier (n° 4), il s'agira d'une double étude de type socio-professionnel. D'une part, grâce à la connaissance des charges et des métiers exercés par tous les bourgeois dont les lettres, plus ou moins anciennes, sont produites pendant l'enquête de 1527, nous aurons un aperçu des préférences de la bourgeoisie en matière de métiers exercés par les candidats à l'agrégation entre 1401 et 1527; d'autre part, grâce à l'examen des professions des personnes qui présentent ces lettres, nous aurons une sorte d'instantané de l'éventail des activités pratiquées par les bourgeois sédunois précisément en 1527 et 1528. Enfin, dans notre tableau n° 5, nous nous pencherons sur l'origine géographique des membres de la bourgeoisie sédunoise du XV^e siècle au début du XVI^e siècle. Nous les étudierons, par région d'origine, en essayant de donner le plus de renseignements possibles sur chacun d'entre eux, en utilisant, d'abord, le contenu des notices de la liste et ensuite le fruit de nos dépouillements d'archives.

En effet, des indications figurent dans les notices, comme des liens de parenté entre le bourgeois dont on utilise la lettre et celui qui va en profiter, ainsi que les métiers et les lieux d'origine des uns et des autres. Ces données, assez fréquentes dans le cas des liens de parenté, sont plutôt rares pour ce qui a trait aux professions ou à l'origine géographique. Elles ont dû être complétées par des sources autres que la liste.

A cela s'ajoutent des mentions marginales, souvent abrégées, voire elliptiques, qui ont pour utilité de nous renseigner sur la réponse donnée par le conseil bourgeoisial aux demandeurs et nous permettent ainsi de savoir si la lettre présentée a finalement été acceptée. Certains mots sont parfois difficiles à interpréter; nous y reviendrons.

Cette première liste de 193 notices s'accompagne d'une seconde (du folio 19 au 22v), beaucoup plus réduite, puisqu'elle ne concerne que 13 familles⁴¹; ce

³⁹ L'enquête, décidée le 8 décembre 1527, ayant commencé le 25 décembre de la même année (nouveau style), nous la désignerons souvent dans notre texte, pour plus de simplicité, sous l'appellation de «l'enquête de 1527», même si elle se déroule aussi pendant presque toute l'année 1528.

⁴⁰ La date a d'abord été écrite en toutes lettres par les scribes, sans doute par souci de clarté, puis elle est plus souvent écrite en chiffres romains à partir du fol. 11, les chiffres arabes étant même employés pour les lettres n° 175 et 177.

⁴¹ En fait, il y a 14 notices, mais l'une d'elles (celle des Cabanis) a été annulée.

sont celles qui n'ont pas été en mesure de présenter une lettre de bourgeoisie en 1527-1528. Il s'agit, dans la majorité des cas, de familles installées depuis longtemps à Sion et qui ont égaré leurs lettres de bourgeoisie. Leurs membres vont devoir démontrer qu'ils sont bourgeois en faisant référence à leur notoriété publique et en rappelant celle de leurs ancêtres, certains ayant occupé à plusieurs reprises des charges bourgeoises publiques.

Un additif très court, sous la forme d'un feuillet plié en deux, rassemblant notamment les noms de ceux qui ont été destitués de leurs droits de jouissance des biens de la bourgeoisie, complète le manuscrit de l'enquête de 1527-1528. Ce document, avec pour premier en-tête⁴² *Sequuntur nomina destitutorum a burgesia civitatis Sedunensis*, porte la cote ABS, Tir. 22-17, et non pas celle de notre manuscrit (ABS, Tir. 22-54). Il en est pourtant indissociable, comme nous le verrons plus loin, en particulier à propos des familles Hartmann et Inderbunden.

Avant d'en venir à l'étude du contenu des lettres de bourgeoisie et à l'examen de ceux qui ont été chargés de les présenter, quelques précisions sur la chronologie de ces documents peuvent s'avérer utiles. Faisons une remarque préliminaire: cinq notices ne portent pas d'année dans notre manuscrit⁴³, deux dates sont incomplètes (il manque le jour et le mois)⁴⁴, et plusieurs dates d'année sont erronées⁴⁵. En retrouvant les minutes, voire les originaux de quelques lettres de bourgeoisie, des erreurs ont pu être corrigées. Comment les expliquer? Elles ont pu se produire lors de la lecture du parchemin en mauvais état d'un bourgeois. Toutefois, si l'on peut mettre en doute la qualité des facultés visuelles de Petrus Dominarum, à cause de son grand âge, cet argument n'est pas valable pour Anthonius Megentschen de Ponte. On est alors tenté de penser que l'erreur s'est plutôt produite lors de la transcription au propre d'un résumé de l'acte dans le cahier du notaire. Donnons-en deux preuves: la notice n° 35 porte la date du 2 avril 1413, alors qu'elle est du 2 avril 1430. Or, comme par hasard, la date de la notice précédente (n° 34) est 1513. Deuxième exemple: l'erreur de la notice n° 66: elle indique le 11 mars 1505 au lieu du 11 mars 1520. Or, la notice précédente (n° 65), dont la date est juste, porte aussi l'année 1505! C'est ainsi que, curieusement, ces erreurs s'avèrent très révélatrices pour comprendre la formation du cahier de Petrus Dominarum. Les notices ont bien été recopiées, au début (dix premiers folios) et au moins pour la quasi-totalité du reste du texte, et non pas transcrites en présence des bourgeois produisant leurs lettres de bourgeoisie.

L'éventail chronologique des lettres soumises aux autorités bourgeoises est grand, puisqu'il s'étale sur plus d'un siècle, exactement du 3 mai 1401 au 17 novembre 1527, c'est-à-dire trois semaines seulement avant le 8 décembre, date de l'acte ordonnant l'enquête. Pour mieux nous rendre compte de l'ancienneté de certains de ces documents, nous avons dressé un tableau indiquant le nombre annuel de lettres décernées à nos bourgeois au cours de ces 127 années⁴⁶.

⁴² La seconde page a pour titre: *Sequuntur hii quibus impositae sunt summe pecunie propterea quod non fecerunt fidem de ipsorum litteris burgesia.*

⁴³ Voir n° 4, 62, 130, 191 et 192.

⁴⁴ Voir n° 138 et 190.

⁴⁵ Voir n° 17, 35, 54, 66, 93 et 100.

⁴⁶ En annexe, p. 193-194, nous indiquons la liste des personnes bourgeoises de Sion de 1495 à 1527, non mentionnées dans la liste de 1527-1528, mais figurant dans les protocoles du secrétaire Petrus Dominarum: elles ont été reçues pour leur vie durant ou sont mortes avant 1527 ou bien elles ont renoncé à leur bourgeoisie ou encore elles ont quitté la ville.

Tableau n° 1. Chronologie des lettres de bourgeoisie présentées lors de l'enquête de 1527 et 1528.

Année	1401	1402	1412	1418	1419	1422	1425	1427	1430	1437	Total
Lettres	1	1	1	2	1	4	1	1	2	5	19
Année	1440	1441	1444	1445	1447	1449	1450	1451	1452	1453	
Lettres	2	2	1	2	1	1	2	1	2	1	15
Année	1454	1458	1460	1462	1463	1466	1467	1471	1472	1473	
Lettres	1	2	1	1	5	1	3	3	3	2	22
Année	1475	1477	1478	1480	1481	1482	1483	1484	1485	1486	
Lettres	1	3	1	1	5	2	2	2	1	1	19
Année	1487	1488	1489	1491	1492	1493	1494	1495	1496	1497	
Lettres	1	5	1	3	2	1	2	2	2	1	20
Année	1498	1499									
Lettres	1	1									2
Année	1500	1501	1502	1503	1504	1505	1506	1507	1508	1509	
Lettres	6	3	3	2	2	11	1	3	5	4	40
Année	1510	1511	1512	1513	1514	1515	1516	1518	1519	1520	
Lettres	3	0	2	9	3	8	1	2	5	5	38
Année	1521	1523	1524	1526	1527						
Lettres	2	3	6	3	3						17
Total											192

De 1500 à 1527, nous avons répertorié 95 lettres, c'est-à-dire presque autant que pendant la totalité du XV^e siècle, où nous en trouvons 97, ce qui paraît finalement logique.

La bourgeoisie de Sion ne semblant pas avoir tenu de listes minutieuses, solennelles et continues de ses bourgeois, comme la ville de Fribourg⁴⁷, par exemple, il est très difficile, pour ne pas dire impossible, d'essayer d'en reconstituer une liste exhaustive, à partir de sources éparses, mal tenues et incomplètes produites par la bourgeoisie de Sion⁴⁸. En fait, et cela aussi paraît une évidence, les chiffres annuels indiqués dans notre tableau n° 1 vont suivre la courbe du nombre de lettres accordées en réalité par le conseil bourgeoisial. Nous avons été en mesure de le vérifier pour les années 1500 à 1515⁴⁹, comme le montre le tableau suivant:

⁴⁷ Voir Bernard DE VEVEY, Yves BONFILS, *Le premier livre des bourgeois de Fribourg (1341-1416)*, Fribourg, 1941.

⁴⁸ Il se peut que la bourgeoisie ait tenu des registres de bourgeois, mais aucun ne nous est parvenu. Cependant, des secrétaires de la bourgeoisie semblent avoir eu des registres particuliers, sinon pour l'enregistrement des nouveaux bourgeois, du moins pour les affaires de la cité. C'est ainsi que le notaire Johannes de Freneto devait avoir un registre spécial. Voir la note hors teneur se rapportant à une réception de bourgeois: ACS, Min. B 58, XXVII, p. 8, 26 août 1459, *Registratum est in libro communi*. Voir aussi une autre mention marginale dans ABS, Tir. 22-47, fol. 103: *Cives in libro scripti*.

⁴⁹ D'après, notamment les protocoles de la Bourgeoisie, ABS, Tir. 22-47.

Tableau n° 2. Nombre de lettres de bourgeoisie délivrées de 1500 à 1515.

Année	1500	1501	1502	1503	1504	1505	1506	1507
Nombre de bourgeois	10	7	7	4	2	19	1	5
Année	1508	1509	1510	1511	1512	1513	1514	1515
Nombre de bourgeois	6	8	5	2	3	9	3	11
Total général								102

Dans ces deux tableaux, c'est l'année 1505 qui s'offre la vedette, avec la délivrance de 19 nouvelles lettres de bourgeoisie, dont 11 (notre chiffre aussi le plus élevé) sont soumises à l'enquête de 1527. Il nous reste donc à essayer d'expliquer la variation du nombre de bourgeois admis chaque année, et cela présente quelques difficultés. L'accès au statut de bourgeois se fait par fournées, lors des assemblées primaires de la bourgeoisie, en général. Les deux principales ont lieu à Pâques et à la Saint-Martin et les mois les plus chargés se situent donc en mars-avril et en novembre. Or, entre 1500 et 1515, cette périodicité paraît bien mise à mal. De longues périodes s'écoulent sans aucune nouvelle nomination, puis les promotions se bousculent en quelques jours. Ainsi, par exemple, 11 nouveaux bourgeois et bourgeoises sont nommés entre le 9 et le 13 juillet 1505⁵⁰. Dans le passé, de telles fournées existent: en 1437, par exemple, Ambrosius de Poldo enregistre 20 nouveaux bourgeois⁵¹, dont Yaninus Zossen, un chaudronnier de Saint-Nicolas⁵², dont nous reparlerons un peu plus loin.

Face à de si grandes variations temporelles, on pense immédiatement aux épidémies de peste. Dans les minutes de Petrus Dominarum, la peste est, en effet, mentionnée plusieurs fois pendant l'année 1505⁵³, ainsi qu'en 1519 et 1528. Il faut toutefois être très prudent. Il y eut de nombreuses attaques de peste dans les deux premières décennies du XVI^e siècle, mais leur violence n'atteignit pas celle de la forte épidémie de 1532, et encore moins celle de 1582-1583, qui tua 8000 personnes dans les seuls dizaines de Sion et de Sierre⁵⁴. D'après les recherches menées par Pierre Dubuis sur les testaments, les années 1505, 1506, 1507, mais aussi, dans une moindre mesure, 1508, 1518, 1522, 1523, 1524 et

⁵⁰ ABS, Tir. 22-47, fol. 41-41v: Petrus Jentsch, Nicolinus Fidginer, Petrus Sattler de Embda, Stephanus, fils de Michael de Simplon, Cristina sa mère, fille de Theodolus Abryed reçus le 9 juillet 1505, et Johannes Brunner de Zermatt, Hans Knodoz, Thomas Helner, Michael Palliet d'Hérémece, Elizabeth, fille d'Henricus Kessler de Brigue et épouse de Gasparus de Furno, Katherina, veuve de Jans Hasen, reçus le 13 juillet 1505.

⁵¹ ACS, Min. A 251, p. 135-138.

⁵² *Idem*, p. 136.

⁵³ A cause de la peste, les réunions se font dans des endroits inhabituels: devant les abattoirs (en franco-provençal les mazels), qui se situeraient à peu près à la hauteur de notre actuel hôtel de ville, ou bien dans l'ancienne cour de la mense épiscopale; ces expressions reviennent comme un leitmotiv en 1505 et 1519. ABS, Tir. 22-47, fol. 40, 5 juillet 1505: *ante macellum propter epidemie pestem in civitate Sedunensi ad presens vigentem* [...]. ABS, Tir. 22-47, fol. 41, 9 juillet 1505: *ante macellum propter pestem* [...]. ABS, Tir. 22-47, fol. 41v, 13 juillet 1505: *in antiqua curia mense episcopalis Sedunensis propter epidemie pestem ad presens in civitate Sedunensi vigentem* [...]. ABS, Tir. 22-47, fol. 41v, 14 septembre 1505: *ante macellum propter epidemie peste* [...]. ABS, Tir. 119-18, fol. 85v, 4 septembre 1519: *in antiqua curia mense episcopalis Sedunensis propter pestem*.

⁵⁴ Hans Anton VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis 1388-1798», dans *BWG*, 23 (1991), p. 590.

1528⁵⁵ auraient bien été des années pesteuses, mais avec un impact meurtrier relativement modeste.

Après chaque attaque de cette terrible maladie, la bourgeoisie nomme de nouveaux bourgeois pour combler les vides. Alors qu'en général il y a des nominations deux ou trois fois par an, on remarque que, visiblement, la peste a bousculé les habitudes de 1504 à 1506, car il n'y a aucun nouveau bourgeois admis entre le 9 avril 1504 et le 5 juillet 1505, c'est-à-dire pendant plus d'un an; 19 ont été nommés entre juillet et décembre 1505, ce qui s'avère un chiffre élevé et inhabituel, puis de nouveau plus rien jusqu'au 11 novembre 1506, soit pendant près d'une année. A titre de comparaison, après la forte mortalité pesteuse des années 1532-1533, on observe le même phénomène: le 13 janvier 1538, 19 nouveaux bourgeois sont admis⁵⁶.

Il n'est guère possible, ni utile, d'aller plus loin dans l'explication de la variation du nombre annuel de bourgeois. Nous pouvons seulement conclure que sur les 102 nouveaux bourgeois admis de 1500 à 1515, 64, c'est-à-dire près des deux tiers, étaient toujours en vie en 1527 et présentèrent leurs lettres lors de notre enquête, ce qui montre bien que, si la peste est sans cesse présente en ce début du XVI^e siècle à Sion, elle n'est pas, avant 1532, dans sa phase la plus mortifère.

Personnes chargées de présenter les lettres de bourgeoisie soumises à l'enquête de 1527-1528

Quelques rares lettres sont présentées par deux personnes, des frères en général, mais des individus en présentent plusieurs. A propos de nos 193 lettres, 22 sont soumises aux autorités par des femmes, soit 11,3%. Bien que ce pourcentage paraisse faible, il est intéressant, nous y reviendrons. Quatre personnes, dont deux ensemble, sont responsables de la validation de 3 lettres, soit de 9 de nos 193 lettres (4,6%). Il s'agit du boulanger Hans Indenbechen qui occupe, à partir de décembre 1527, la charge importante de syndic de la bourgeoisie, du notaire Nicolinus Kalbermatter et du duo formé par le notaire Georgius (II) Nanseti, qui n'est pas bourgeois de Sion, et Andreas de Bertherinis, un cordonnier d'origine lombarde, membre d'une famille de marchands connus à Sion. La présence de ces deux notaires (Kalbermatter et Nanseti) ne peut étonner. Familiers des actes écrits, ils paraissent à même de bien défendre les intérêts de leurs clients. Parmi les quatorze personnes présentant 2 lettres, c'est-à-dire 28 de notre total de 193 (14,5%), on retrouve encore deux notaires, Ludovicus Frarerii et Michael Rumieri, mais aussi une femme, Margareta Sterren. Enfin, sur les 156 lettres restantes (soit 80,8%), 21 sont, elles aussi, présentées par un notaire. Ce premier aperçu met en évidence l'importance du rôle des notaires dans l'enquête de 1527, bien qu'ils ne soient, au total, responsables que de 31 lettres (16%), et la présence, plus discrète,

⁵⁵ Pierre DUBUIS, *Le jeu de la vie et de la mort. La population du Valais (XIV^e-XVI^e s.)*, Lausanne, 1994, p. 294-297. Sur la peste en Valais, voir Josef GUNTERN, «Die Pest im Wallis», dans *BWG*, 27 (1995), p. 3-228.

⁵⁶ ABS, Tir. 22-56. Nous donnerons la liste de ces bourgeois ultérieurement (p. 100). Rapporçons seulement ici une anecdote, à propos des attaques pesteuses des années 1530, concernant un de nos bourgeois. Elle est une illustration des permanentes perturbations de la vie quotidienne tout au long du XVI^e siècle. N'oublions pas que notre enquête se déroule justement une année pesteuse. La succession de Johannes de Vinea (n° 80), un marchand lombard, qui a encore des biens en Lombardie, se révèle longue et difficile. On y apprend que Johannes est mort pendant la peste et qu'on n'a pas fait d'inventaire des biens meubles du défunt pour éviter tout risque de contagion. On a scellé la maison, mais les sceaux ont été forcés et les livres de compte, pris! (ACS, Min. A 205, p. 469-479, 26 février 1537).

certes, mais indéniable, des femmes. On remarque aussi que des non bourgeois peuvent s'acquitter de cette charge.

Bien que les notices de notre recensement de 1527 comportent des imprécisions, voire quelques erreurs, elles nous permettent de cerner, dans une certaine mesure, les circonstances qui entourent la présentation des lettres de bourgeoisie, de connaître quels types de documents, anciens ou récents, sont soumis à l'examen des autorités et de mieux appréhender le rôle des hommes et des femmes. Il s'agit de savoir quelle lettre de bourgeoisie chacun a mis en avant pour figurer sur la précieuse liste du recensement de 1527.

Tableau n° 3. Qui présente quelle lettre?

Hommes présentant eux-mêmes:		Femmes présentant elles-mêmes:	
– leur propre lettre	69	– leur propre lettre	2
– celle de leur père	38	– celle de leur père	8
– celle d'un grand-père	15	– celle d'un grand-père	1
– celle d'un arrière-grand-père	7		
– celle d'un ancêtre de même patronyme	7	– celle d'un ancêtre de même patronyme (parenté précise non indiquée)	1
Total	136	Total	12
Lettre d'une tierce personne appartenant directement à leur famille		Lettre d'une tierce personne appartenant directement à leur famille	
– le mari pour son épouse	11	– l'épouse pour son mari	4
– la personne pour son frère	1	– la veuve pour ses enfants	6
– la personne pour sa mère	2		
Total	14	Total	10
Total	150		22
Celle d'une tierce personne plus ou moins étrangère à leur famille			
– cas des notaires	6		
– cas d'un magistrat de la ville (consul)	1		
– cas des tuteurs	4		
– cas des familles sans liens apparents indiqués	8		
– cas des lettres incomplètes	2		
Total partiel	21		
Total	171	Total des lettres (hommes et femmes)	193

Attardons-nous sur certains de ces chiffres et donnons quelques pourcentages, bien que tenter un essai de statistique soit bien présomptueux en ce début du XVI^e siècle. Il est intéressant de connaître l'importance du nombre de personnes

produisant leurs propres lettres de bourgeoisie: 69 lettres de bourgeoisie, soit 35,7%, ont été présentées par leurs propriétaires masculins en personne. Ce pourcentage passe à 36,7%, si l'on ajoute les deux femmes se trouvant dans la même situation. Nous nous occuperons un peu plus loin du cas spécifique des femmes. Penchons-nous sur le cas des 69 hommes de notre liste: ils ont obtenu la bourgeoisie entre l'année 1471 et celle de 1527. Quatre lettres seulement sont antérieures à l'an 1500. Theodolus Perrerr (n° 36), vitrier de son état, semble posséder la plus ancienne, en date du 31 mars 1471. Viennent ensuite celle du marchand Bartholomeus Lupi (n° 122), du 24 juin 1489, ancêtre de la célèbre famille sédunoise des Wolff, celle du notaire Claudius Guyntini⁵⁷ (n° 7), originaire de Troistorrens, du 26 novembre 1495 et, enfin, celle de Martinus Lambien (n° 37), de Viège, du 8 décembre 1499. A l'opposé, quatre lettres portent la date de 1527, dont trois ont été établies moins de deux mois avant le début de l'enquête, puisque celle du boulanger Petrus Schuoler (n° 177), de Zermatt, est datée du 11 novembre 1527 et celles d'Anthonius Zmudt et du cordonnier Hans Schluechter (n° 178), originaires, eux aussi, de Zermatt, sont du même jour, le 17 novembre, soit exactement trois semaines avant la date du 8 décembre ordonnant ce recensement! Très peu de ces familles perdurèrent plusieurs siècles. Citons l'une des rares dans ce cas. C'est le 7 mars 1507 que Petrus de Torrente (n° 11)⁵⁸ devient bourgeois de Sion. Il est l'ancêtre d'une nombreuse lignée, qui va s'illustrer notamment aux XIX^e et XX^e siècles, avec Henri de Torrenté (I^{er}), conseiller d'Etat de 1881 à 1905, et le diplomate Henri (II), en poste en Chine, à Londres et à Washington, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale⁵⁹. Cette famille occupe des fonctions au sein de la bourgeoisie tout au long de son histoire.

Les lettres des pères de nos bourgeois et bourgeoises sont appelées à la rescousse, pour l'enquête de 1527, dans 23,8% de l'ensemble de nos 193 cas (46 lettres: 38 présentées par des hommes, soit 19,6% et 8 par des femmes, soit 4,1%). Là encore, très peu de ces familles se sont illustrées dans les siècles suivants. Seule la famille Kuntschen fait vraiment exception. En 1527, le notaire Martinus Kuntschen (n° 61) présente la lettre de bourgeoisie de son père, le notaire Johannes Kuntschen, obtenue le 9 février 1494. L'un de ces descendants, Joseph Emmanuel Kuntschen, devint le 6 décembre 1910 le premier Valaisan à présider le Conseil national et fut conseiller d'Etat en Valais de 1906 à sa mort en 1928⁶⁰.

En 1527, on fait référence aussi aux lettres des grands-pères et arrière-grands-pères; elles représentent 11,9% cas (22 masculins et un féminin). Prenons l'exemple d'une famille noble réputée qui donna plusieurs baillis au Valais du XV^e au XVIII^e siècle, les Platea (ou Am Hengart). Le chanoine Johannes de Platea présente la lettre de son grand-père, le noble Franciscus de Platea (n° 160), de

⁵⁷ Il n'est quasiment jamais cité comme notaire. Claudius, mort avant décembre 1552, a eu trois filles, Marquisia, Ludovica et Katherina (AEV, Fonds de la famille de Kalbermatten, Pg 67, 16 décembre 1552). Il est mentionné comme notaire dans un acte de vente d'un champ situé à Montorge, vente effectuée par sa petite-fille Barbillia, fille de †Katherina, en faveur de Mariona, l'épouse du notaire Johannes Albi (ACS, Min. A 289, p. 232-234, 13 février 1564).

⁵⁸ Janine FAYARD DUCHÈNE, «Du val d'Anniviers à Sion. La famille de Torrenté des origines à nos jours», dans *Vallesia*, 61 (2006), p. 28-36. Il est intéressant de noter que, dans le manuscrit de la bourgeoisie (ABS, Tir. 22-47, fol. 43v), le nom de Torrente est illisible. Il a, en effet, été volontairement gratté à une époque ancienne. L'auteur de cet acte barbare voulait faire disparaître le souvenir de ce Pierre, dont l'aïeul, prénommé également Pierre, originaire du val d'Anniviers, avait été (à tort) accusé de sorcellerie en 1481!

⁵⁹ *Idem*, p. 152-177.

⁶⁰ Janine FAYARD DUCHÈNE, «Une famille au service de l'Etat pendant six siècles. Les Kuntschen de Sion», dans *Vallesia*, 48 (1993), p. 333-342.

Sierre, obtenue le 9 janvier 1513, en son nom et en celui de tous les héritiers de ce dernier. En outre, il est parfois (4,1%) fait appel à la lettre de bourgeoisie d'un ancêtre de même patronyme, mais dont le lien de parenté avec le demandeur n'est pas indiqué. Au final, dans plus des trois quarts des cas, les impétrants, tous sexes confondus, présentèrent aux autorités bourgeoises des lettres les concernant directement, car provenant d'un ancêtre direct, plus ou moins éloigné.

Si l'on élargit la parenté aux affins, c'est-à-dire aux personnes reliées par le mariage, par des liens horizontaux, le pourcentage de présentation de lettre concernant directement l'intéressé frise les 90%. On s'aperçoit, en effet, qu'hommes et femmes se rendent mutuellement service. Dans onze cas, le mari présente la lettre de l'ancêtre direct de sa femme (5,6%) et dans quatre cas (2%), c'est l'inverse: c'est la femme qui produit la lettre de son mari, alors qu'elle ne semble pas veuve, d'après les termes la qualifiant dans la notice. On pourrait en déduire que le mari est malade, infirme, voire absent momentanément. C'est possible, mais le rédacteur de la notice peut aussi s'être trompé sur le statut de la dame et les sources complémentaires utilisées n'éclairent pas toujours notre lanterne et ne permettent pas de trancher. Nous pouvons seulement dire que dans deux cas, celui de Christina, l'épouse de Johannes Gryff *alias* Teyla (n° 116)⁶¹, et celui de Sophia, l'épouse de Hans Mutz *alias* Imhoff (n° 125)⁶², nous sommes sûres que le mari est bien vivant. Ajoutons, enfin, qu'un homme peut aussi présenter la lettre de sa mère (deux cas).

Le mari peut, en s'occupant des droits de sa femme, rendre service aux sœurs de celle-ci. En présentant la lettre de bourgeoisie de son beau-père, †Maurice Muez (n° 39), datant du 19 décembre 1473, le notaire Franciscus Bessardi permet, non seulement à sa femme mais aussi à sa belle-sœur Jacometa, épouse de Johannes Jobez, de se faire reconnaître bourgeoises lors de l'enquête de 1527. Arrêtons-nous un instant sur ce cas. Il est intéressant de noter, ici, que Jacometa a

⁶¹ Le 2 janvier 1521 a lieu la division de la maison de Petrus Gryff, *cerdo Sedunensis*, entre Johannes Wuestiner, comme ayant droit, par achat, de Thomas Gryff, d'une part, et Christoferus Schnider, tuteur de Johannes Gryff, fils de †Johannes Gryff *alias* Telaz, héritier pour moitié de Petrus Gryff (ACS, Min. B 82, p. 56-60). Le 24 août 1525, Johannes Wuestiner et Johannes Gryff vendent pour 100 livres à Georgius de Riedmatton, de Saint-Nicolas, habitant à Sion, ladite *domus cerdonie*, sise dans le quartier de Villeneuve, avec tous ses meubles (ACS, Min. A 180, p. 623-625). L'acquéreur semble être la même personne que le Yodro Riedmatter, artisan tanneur, qui deviendra bourgeois dans la grosse fournée du 13 janvier 1538 (ABS, Tir. 22-56). Quant à notre tanneur Johannes Gryff, il semble, par la suite, avoir changé de métier. Il serait devenu aubergiste. D'après sa déclaration d'âge en 1550, il serait né vers 1475 (ABS, Tir. 91-1, fol. 34). Nous pouvons, à ce propos, nous demander si notre notice est bien exacte. Il est vraisemblable que Christina, qui a fait la démarche auprès des autorités en 1527 à la place de son mari, a présenté la lettre de bourgeoisie de Johannes Gryff *alias* Teyla, le père de son mari, et non celle de son mari. Les deux hommes portant le même prénom, l'erreur du notaire, en 1527, est possible. C'est dans l'auberge de Johannes Gryff (junior) que sont fixés les articles soumis aux témoins interrogés sur certaines rumeurs à propos du passage du roi de France, en 1550, sur l'initiative des dizains (ABS, Tir. 91-1, fol. 1). – Quant au nom Gryff, il faut peut-être le rattacher à la famille *de Griffio*, de Varese. Nous remercions Paolo Ostinelli pour cette indication.

⁶² Nous reviendrons ultérieurement sur la famille lombarde Mutz (p. 87). L'*alias* Amhoff (Imhoff) est accolé au nom de Mutz lors de la succession de Nesa, fille d'Ambrosius de Poldo *alias* Bertrandi (ACS, Min. A 242, p. 326-329, 30 janvier 1481). Le 27 avril 1503, Hans, fils de †Thomelinus Mutz *alias* Imhoff, bourgeois de Sion, avec l'accord de son tuteur, et sa sœur Gretyn, épouse du marchand séduois Mauricius Ruda, se partagent les biens de leur père (ACS, Min. A 159, p. 231-235) et donnent quittance à leur ex-tuteur Matheus Mutz *alias* Imhoff. Hans épouse Sophia, la fille du notaire Petrus Dominarum (ACS, Min. A 207, p. 126-127, 23 novembre 1523). C'est ainsi que, lors de l'enquête de 1527, Sophia va présenter à son propre père, responsable de l'enquête, la lettre de bourgeoisie du père de son mari. Pourquoi ce dernier ne le fait-il pas lui-même? Nous savons seulement qu'il doit être alors très occupé, car il a été nommé le 11 novembre 1527 *ductor operis communis*, contrôleur des travaux communs de la cité (ABS, Tir. 22-47, fol. 131).

fait présenter par son beau-frère la lettre de bourgeoisie de son père Mauricius Muez, alors que son mari Johannes est bourgeois à l'ouverture de l'enquête de 1527 et qu'il aurait dû agir au nom de son épouse. Cette affaire va nous offrir l'occasion de présenter le cas d'un bourgeois destitué, avant même la conclusion de l'enquête de 1527-1528. Johannes Jobez *alias Burgunder*⁶³, dit le Bourguignon, maçon de son état, a été reçu bourgeois le 24 avril 1502 pour 5 livres, une couleuvrine et un setier de vin⁶⁴. Il a épousé, six mois plus tôt, une fille de bourgeois en la personne de Jacometa⁶⁵. En 1503, il a affaire à la justice pour violence⁶⁶. Quelques années plus tard, ayant abusivement dilapidé les biens de sa femme, le 8 mars 1528, le récidiviste Johannes Jobez, bourguignon par sa mère, est condamné à quitter le Valais, destitué de sa bourgeoisie et sommé de rendre sa lettre aux autorités de la ville⁶⁷. Celles-ci ne plaisaient pas avec un bourgeois qui a rompu son serment de ne pas porter atteinte à l'intégrité physique et aux biens de ses combourgeois.

Revenons aux autres maris présentant les lettres de leurs épouses et, en particulier, à Benedictus ab Embt qui soumet au conseil la lettre, en date du 14 septembre 1491, du Lombard Anthonius Mangolat (n° 158), son beau-père, au nom de sa femme Klara, mais aussi des autres sœurs de celle-ci. Sa démarche nous conduit à nous interroger sur le statut des maris qui s'occupent des lettres de leurs épouses. Notre homme n'est pas bourgeois de Sion – c'est indéniable –, puisqu'il est dit *commorans Seduni*, ce qui veut dire qu'il habite Sion depuis peu de temps et n'a donc pas encore eu droit au qualificatif d'*incola*, ou habitant perpétuel. Il n'est pas le seul dans cette situation, selon l'enquête de 1527. Pour deux autres époux, en effet, nous mettons sérieusement en doute leur bourgeoisie. En général, lorsqu'un bourgeois présente, en 1527, la lettre de sa femme, il soumet aussi la sienne aux autorités. Or, pour le tailleur Anthonius Wuestiner⁶⁸ et pour le boucher Johannes Venetz⁶⁹, nous n'avons que les lettres de leurs femmes, non les leurs. En fait, grâce à leurs épouses, les non bourgeois peuvent profiter *indirectement*, durant la vie de celles-ci, de certains avantages, notamment matériels, liés au statut de bourgeois. Ils ont donc grand intérêt à faire valoir les droits de bourgeoisie de leurs femmes.

Lors du veuvage, la femme va se retrouver investie de la mission de défendre les droits de ses enfants. Les veuves (6 cas, soit 3,1%) présentent les lettres de bourgeoisie de leurs maris décédés pour faire reconnaître la bourgeoisie de leurs enfants. Donnons quelques exemples: Jacomina, veuve du notaire Rodolphe de Bertherinis, fait valoir, pour ses enfants, la lettre du père de son mari, le Lombard Petrus de Bertherinis (n° 64), délivrée par le notaire Petrus Nanseti le 30 novembre 1472; Georgia Nessier, celle de son mari décédé originaire de Stalden, le tanneur Hans Nessier (n° 40), établie par le notaire Petrus Dominarum le 28 janvier 1500; Ysabe Sturer, veuve de Nicolaus Sturer (n° 78), forgeron d'origine alémanique, celle de feu son époux, du même notaire, en date du 12 février

⁶³ ABS, Tir. 22-47, fol. 144v, 8 mars 1528.

⁶⁴ ABS, Tir. 22-47, fol. 31.

⁶⁵ On a conservé le contrat de mariage de Johannes Jobez, maçon, fils de Petrus et d'Agnes, fille de Guillelmus Aqua, de Bourgogne, avec Jaquemeta, fille de Mauricius Muez et de Jenina, fille du notaire Johannes Quarri, bourgeois de Sion (ACS, Min. A 163, p. 190-191, 15 octobre 1501).

⁶⁶ Il a été arrêté et conduit à la Majorie pour avoir frappé un orfèvre de la ville (ACS, Min. B 68, I, p. 523, 24 avril 1503).

⁶⁷ ABS, Tir. 22-47, fol. 144v.

⁶⁸ Il présente la lettre de son beau-père, le sellier Petrus ab Embdt (n° 21), père de son épouse Katherina.

⁶⁹ Il présente la lettre de son beau-père, le pelletier Martinus Aechter (n° 152), père de son épouse Katherina.

1503. La démarche de la noble dame Fransa Esperlin est intéressante: mariée, en troisièmes noces, au donzel Anthonius Perrini, elle produit, au nom des enfants de feu son deuxième mari, le tailleur originaire de Soleure Conradus Moser (n° 188)⁷⁰, la lettre de bourgeoisie de ce dernier, expédiée par le notaire Petrus Dominarum, le 28 novembre 1501⁷¹. Elle a, en effet, été mariée, une première fois, avec le marchand Silvester Kapfman, de Saint-Gall⁷², qui vit encore en 1502⁷³. Sous tutelle du notaire Nicolinus Kalbermatter, elle teste le 14 juin 1535 et fait de Petermandus, le fils qu'elle a eu de Silvester Kapfman, son héritier universel⁷⁴.

Les enfants peuvent être représentés aussi par leurs tuteurs, mais en 1527 cela ne s'est produit que quatre fois (2%), ce qui nous semble peu. Christoferus Schnider (n° 24)⁷⁵, en même temps que sa propre lettre, produit celle de sa pupille Nesa, fille d'Anthonius Kalbermatter (n° 25), originaire de Saas et bourgeois de Sion depuis le 1^{er} mars 1467; le prêtre séduinois Michael Berthold, celle des enfants de †Theodolus Berthold (n° 10), fils de Petrus Berthold, de Loèche. La lettre dudit Theodolus date du 14 décembre 1477, mais le lien de parenté entre le prêtre et ses pupilles n'est pas indiqué. Citons encore le cas des enfants du maître barbier Thomas Hurter (n° 186), reçu bourgeois le 22 mai 1502 pour 10 livres, une arme à feu et un setier de vin, enfants dont le tuteur est le boulanger Hans Indenbechen⁷⁶, ou celui des enfants du forgeron bâlois Melchior Kapfer (n° 170), devenu bourgeois le 16 janvier 1508, pour seulement 5 livres, un seau de cuir et un setier de vin, car il était gendre d'un bourgeois, le pelletier Martinus Aechter!⁷⁷ Cette fois, nous connaissons le lien de parenté entre les pupilles et leur tuteur, le boucher Johannes Venetz: il s'agit de leur beau-père, époux de leur mère, Katherina Aechter⁷⁸.

Les situations qui nous restent à étudier concernent des lettres présentées par des personnes qui semblent n'avoir aucun lien de parenté avec les impétrants demandant la reconnaissance de leur bourgeoisie. Les familles n'hésitent pas à faire appel à un notaire. C'est ainsi que le notaire Petrus Inderrytin s'occupe, de concert avec le clerc Mauricius Montaneri, recteur de l'autel de Sainte-Marie-Madeleine à Sion, des enfants de †Bartholomeus Twinger *alias* Majoris, en présentant la lettre de bourgeoisie de leur grand-père, Anthonius (n° 42), un charpentier originaire de Zermatt⁷⁹.

⁷⁰ Conradus Moser, tailleur, originaire de Soleure, est décédé avant le 26 avril 1518, date à laquelle Hans Schuoler, bourgeois de Sion, agit en tant que tuteur des enfants du défunt (ACS, Min. A 177, p. 317-318). D'après notre liste et les actes notariés (voir par exemple ACS, Min. A 14, p. 239-241, 13 février 1510), il a pour épouse Fransa, fille de noble Henricus Esperlin, remariée au donzel Anthonius Perrini, mais il aurait été marié au préalable à une fille de Hans Hasen, bourgeois de Sion.

⁷¹ Elle se rattache à Henricus Esperlin, fils naturel du major de Rarogne noble Hans Esperlin, dont on a conservé la lettre de bourgeoisie du 12 novembre 1458 (ACS, Min. A 123, p. 470-471).

⁷² ACS, Min. A 168, p. 241-243.

⁷³ ACS, Min. B 68, I, p. 501.

⁷⁴ ACS, Min. B 81, I, c, p. 65-66.

⁷⁵ Christoferus Schnider, originaire de Steg (dizain de Rarogne), est cordonnier. Il a pour première épouse Magdalena, fille de Conradus Zerzubon, et pour seconde épouse Nicolina Thenen (ABS, Tir. 15-15, p. 50 et ACS, Min. A 242, p. 436-441, 11 mars 1515). Il est syndic de Sion en 1519 (ABS, Tir. 119-18, fol. 83v, 23 janvier 1519).

⁷⁶ Nous reparlerons souvent de ce boulanger, mais nous ignorons s'il est parent des Hurter.

⁷⁷ ABS, Tir. 22-47, fol. 47. Voir aussi ACS, Min. A 208, p. 512-513, 29 février 1520. Sur son origine bâloise, voir *infra*, p. 83.

⁷⁸ Voir édition, n° 152 et n° 170.

⁷⁹ Précisons, cependant, que Mauricius Montaneri est le frère de Petrus Montana, tuteur des enfants de Bartholomeus Twinger en 1511 (ACS, Min. B 68, I, p. 941, 14 décembre 1511), ce qui permet de penser qu'un lien de parenté existe entre les deux familles. Mauricius serait, en effet, un oncle par alliance des enfants de Bartholomeus.

La présence d'un notaire peut rassurer les demandeurs, lorsque les lettres susceptibles de prouver leur bourgeoisie sont anciennes. Citons le notaire Johannes (II) Jullieti qui prend en charge la lettre de Johannes de Nanto (n° 111), tailleur de pierre, gendre d'un bourgeois de Sion, établie par le notaire Simon Rapillardi le 11 juillet 1484⁸⁰. Cette précaution semble encore plus utile lorsque les lettres remontent à la première moitié du XV^e siècle, par exemple. C'est ainsi que le notaire Georgius (II) Nanseti⁸¹, assisté d'Andreas de Bertherinis, un Lombard cordonnier de son état, présente trois lettres d'anciens bourgeois disparus, qui ont, toutes les trois, la caractéristique d'avoir appartenu à des personnes d'origine lombarde et de remonter à plus de 70 ans. Deux d'entre elles ont été établies par le notaire lombard Ambrosius de Poldo. La lettre de Christoferus de Longis (n° 18), de Milan, fort ancienne (105 ans!), date du 8 mars 1422; celle de Laurentius de Bertherinis (n° 19), un marchand ancêtre du cordonnier Andreas de Bertherinis, dont nous venons de parler, est du 25 février 1437; quant à la dernière, elle concerne Margareta de Lobio, d'Ardon, la veuve dudit notaire Ambrosius de Poldo (n° 20), et elle remonte à 78 ans, au 5 octobre 1449. Toutefois, la présence d'un notaire n'est pas toujours suffisante pour assurer le succès et le résultat, pas toujours au rendez-vous. Dans les trois derniers cas que nous venons de citer, une seule lettre a été acceptée, celle de l'ancêtre d'Andreas de Bertherinis. On peut d'ailleurs se demander quelle a été l'utilité du dépôt des deux autres lettres, car aucune allusion n'y est faite à d'éventuels bénéficiaires, à moins qu'Andreas de Bertherinis ait cherché à multiplier les preuves de sa bourgeoisie, car sa généalogie est des plus compliquées⁸². Précisons que, pour l'historien, la reconstitution des généalogies pose d'énormes problèmes en Valais, et ce, même jusqu'au XVIII^e siècle, en raison des orthographes multiples des noms, des prénoms malheureusement peu variés, des homonymies⁸³ et des surnoms, sans parler de l'imprécision des sources, qui sont très souvent avares de renseignements sur les filiations, ni des pertes d'archives responsables de trous dans la documentation.

Avant de nous intéresser plus précisément à la situation sociale des bourgeois, dont les lettres ont été reconnues valides en 1527-1528, ainsi qu'à celle de ceux qui les ont présentées cette année-là, il convient de nous pencher sur les résultats de l'enquête, problème que soulève le triple exemple dont nous venons de parler.

⁸⁰ Les recherches dans les minutes notariales montrent des liens de parenté, car Perroneta, la sœur dudit Johannes (II) Jullieti, a épousé Bartholomeus, le fils dudit Johannes de Nanto (ACS, Min. A 159, p. 243-244, 2 juillet 1505).

⁸¹ Georgius (II) Nanseti, de Chermignon, notaire, non bourgeois de Sion, aide Andreas de Bertherinis, car il est lui-même apparenté aux Bertherinis. Il a, en effet, épousé Johanneta, fille de †Petrus Laurentius de Bertherinis, bourgeois de Sion (ACS, Min. B 71, B, p. 9, 22 juillet 1514).

⁸² Christoferus de Longis serait bien un ancêtre d'Andreas de Bertherinis, mais par les femmes. Fransa, la fille de Christoferus de Longis, a épousé le marchand Johannes, fils de Laurentius de Bertherinis. Voir leur contrat de mariage (ACS, Min. A 120, fol. 17-18, 23 mai 1443).

⁸³ Dans une fratrie, plusieurs enfants peuvent porter le même prénom, comme l'a fréquemment remarqué l'historien Pierre Dubuis: «En 1504, Jeannette, femme du notaire Jacques Boson de Sion [voir notre notice n° 113], évoque ses six filles, dont deux Jeannette et trois Péronette. En 1507, Jacques Reppotin de Vernamiège laisse ses biens à neuf enfants, dont deux Jean et deux Jeannette. Dans l'esprit des pères auteurs des récits de naissance, le prénom n'a pas comme fonction principale d'individualiser l'enfant, mais, tout au contraire, celle de l'intégrer. La transmission d'un même prénom de père en fils aboutit à fonder l'enfant dans le flux des générations qui s'écoulent.» Pierre DUBUIS, *Les vifs, les morts et le temps qui court. Familles valaisannes 1400-1550*, Lausanne, 1995, p. 58.

***Admittitur* ou *Non admittitur*: les causes des refus**

A côté du nom du bourgeois dont la lettre est présentée, on remarque, dans la marge de la notice de chaque impétrant, la présence d'un petit **a**, correspondant au terme *Admittitur*, qui signifie que la lettre a été acceptée, ou la mention *Non* ou *Non admittitur*, en cas de refus. On rencontre aussi la présence (très rare, dans cinq cas seulement) du verbe *Vacat* (n° 51, 152, 159, 173, 175), qui fait référence vraisemblablement à l'absence, momentanée ou définitive, du demandeur. Si l'on se réfère à la notice de Paulus Perron (n° 175), ancien châtelain de Viège et ancien syndic de Sion, la présence du terme *Vacat* voisine avec l'expression *Admittitur* et ne l'invalide pas. Il s'agit, dans ce cas sans aucun doute, d'une absence ponctuelle⁸⁴. En fait, seule une étude précise des cas peut permettre la bonne interprétation du terme *Vacat*; nous y reviendrons.

Ainsi, apparemment, le calcul des lettres acceptées et des lettres refusées semble facile à établir. Il suffirait de comptabiliser les deux termes pour connaître les personnes reconnues bourgeoises ou non en 1527. Or, ce n'est pas si simple. En effet, dans 11 cas, rien n'est indiqué dans la marge de la notice; il est impossible de savoir si la lettre présentée a été acceptée ou non. Heureusement, à la fin de notre manuscrit, un texte très court, de 16 lignes, va nous sortir d'embarras. Il s'intitule, nous l'avons vu *Noms des individus destitués de la bourgeoisie de la ville de Sion (Sequuntur nomina destitutorum a burgesia civitatis Sedunensis)*. Il contient une liste peu précise et surtout très sommaire de 15 noms, dont 13 se rapportent aux 193 cas exposés dans la première partie de notre manuscrit. Le nom concerne, soit celui du bourgeois destitué, soit celui de l'un ou des impétrants refusés. Cet additif a un intérêt particulièrement précieux, car il montre que la bourgeoisie est revenue dans quatre cas sur sa décision initiale, manifestée par la mention *Non admittitur* apposée initialement dans la marge. Le terme *admissus*, *admissa* – ou l'expression *admissus ad vitam* – a été rajouté, dans ledit additif, à la suite du nom de la personne destituée.

Au final, après avoir pris en compte les deux cas (n° 51, n° 159) accompagnés, dans notre liste, de la mention éliminatoire *Non admittitur* ou/et *Vacat* et le cas particulier que constitue le n° 168 (mais non repris dans l'additif), ainsi que les sept réellement destitués en tenant compte des repêchés de l'additif, nous arrivons à la conclusion que seules 10 des 193 lettres soumises aux autorités bourgeoises de Sion en 1527 et 1528, c'est-à-dire 5,1%, n'ont finalement pas été acceptées, ce qui est peu, surtout si l'on considère le manque de crédibilité de quelques-unes de ces dix lettres.

Avant de passer en revue les lettres refusées, pour essayer de comprendre les raisons de ces rejets, nous voudrions aborder un point important, celui de l'illégitimité. Notre liste nous en révèle trois cas, auxquels s'ajoutent cinq autres, dont quatre trouvés grâce aux renseignements tirés des protocoles de la bourgeoisie⁸⁵. Intéressons-nous d'abord aux trois premières lettres. Deux dames de la noble famille Esperlin, Fransa (n° 54), épouse du donzel (*domicellus*) Anthonius Perrini, et Katherina, fille de Jacobus Esperlin (n° 119), présentent en 1527 la lettre de bourgeoisie datée du 10 ou 12 novembre 1458, attestant que Henricus et Johannes Esperlin, deux fils illégitimes du major de Rarogne, le noble Hans Esperlin, ont été reçus bourgeois de Sion en même temps. Claudius de Simplono (n° 106) soumet aux autorités la lettre de son père Stephanus, fils illégitime du notaire

⁸⁴ Sa succession, sur laquelle nous ne nous étendrons pas ici, ne s'ouvre qu'en 1532 (ACS, Min. A 257, p. 300-302, 17 juin 1532).

⁸⁵ ABS, Tir. 22-47.

Michael de Simplono, obtenue le 9 juillet 1505. Quant à Bartholomeus Aren (n° 109), il est le fils naturel d'Anthonius Aren, notaire de son état, et il est devenu bourgeois le 12 janvier de la même année 1505. Toutes ces personnes sont acceptées en 1527.

Passons aux autres cas débusqués grâce aux protocoles de la bourgeoisie. Les frères Adrianus et Andreas Rubini (n° 174) sont les fils illégitimes du notaire Johannes Rubini; ils sont reçus bourgeois ensemble le 13 octobre 1509. Le 29 septembre 1521, c'est au tour de Johannes (II) Jullieti (n° 90), fils naturel du notaire homonyme, de recevoir sa lettre de bourgeoisie. Quant à Nicolaus Nanseti (n° 143), il est le fils naturel du notaire de Lens, Georgius Nanseti. Il devient bourgeois le 24 mai 1524. En 1527, ces quatre personnes sont admises, leurs notices comportant bien le terme *Admittitur* ou *Admittuntur* (dans le cas des deux frères). Est-ce ou non un hasard si ces bourgeois sont tous fils de notaires? On peut se poser la question. Enfin, n'oublions pas le cas illustre de Georges Supersaxo (n° 124), l'adversaire du cardinal Mathieu Schiner: reçu bourgeois le 22 septembre 1481, notaire de son état, il est le fils illégitime de l'évêque Walter Supersaxo!⁸⁶

La première conclusion à tirer de ces huit cas est que l'illégitimité n'a jamais été pour la bourgeoisie une raison suffisante pour empêcher quelqu'un de devenir bourgeois. N'oublions cependant pas que, selon la coutume, seul un enfant légitime peut hériter de la bourgeoisie de son père. Les autorités rappellent souvent ce critère, par exemple le 29 juin 1366⁸⁷ ou le 14 mars 1400⁸⁸, sous la forme précise qu'un tel est accepté «lui... et ses héritiers légitimement conçus de son corps», ce qui exclurait les enfants adoptés. En cas d'illégitimité, un fils de bourgeois a donc intérêt à solliciter son intégration à la bourgeoisie, pour effacer cette tache originelle. Nous avons un exemple de ce type dans la célèbre famille Majoris, de Saint-Nicolas (Chouson), dont l'un des membres est devenu bailli en 1494⁸⁹. Hans (II) Majoris, dont l'ancêtre direct Hans (I) Majoris est bourgeois de Sion depuis 1453, demande son intégration en 1496. Nous reviendrons ultérieurement sur cette famille.

Avançons dans le temps. Lorsque Mauricius de Bertherinis rédige son testament, le 24 octobre 1581, en raison de l'épidémie pesteuse qui sévit alors, il désigne comme héritiers les enfants légitimes de son fils illégitime Theodolus⁹⁰. Il meurt de la peste, trois jours plus tard. Dans la liste des bourgeois de 1576 à 1609, sa descendance est considérée comme éteinte précisément à la date du 27 octobre 1581, ce qui veut clairement dire que ni Theodolus ni les enfants mâles de ce dernier n'ont essayé d'hériter de la bourgeoisie de leur père et grand-père. N'oublions

⁸⁶ Les recherches de l'historien Pierre Dubuis ont montré que beaucoup de bâtards n'ont pas seulement reçu le tiers des biens de leur père ou mère, part dont le testateur peut, selon les coutumes du Valais, disposer à sa guise, mais qu'ils ont été choisis comme héritiers. Lorsqu'il n'y a pas d'autres héritiers, en ligne directe, que des bâtards, ceux-ci sont souvent choisis pour hériter, au détriment des parents collatéraux. Cela se produit, notamment, dans la succession des ecclésiastiques, voir DUBUIS, *Le jeu de la vie et de la mort*, p. 167-169: «En 1542, Jacques Verrati, prêtre originaire de Bresse, chanoine de Sion et doyen de Valère, désigne comme héritiers universels ses bâtards Pierre et Claude, conçus avec sa servante Mya ou Amedea, fille naturelle elle-même de Pantaléon de Châtillon de Monthey».

⁸⁷ [...] *pro se et heredibus suis de suo corpore legitime procreatis et procreandis* [...] (ACS, Min. A 26, p. 180).

⁸⁸ [...] *ipsum Perretum presentem, stipulantem et sollempniter recipientem nomine suo et heredum suorum legitimorum de suo corpore procreandorum receperunt in civem et burgensem Sedunensem et ipsum Perretum et suos predictos* [...] (ACS, Min. A 44, p. 218-219).

⁸⁹ Il s'agit de Georg Majoris, voir VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 81-83.

⁹⁰ ACS, Min. A 295, p. 294-296.

pas qu'entre 1527 et 1581, un événement important, la Réforme, a changé les mentalités, même chez les catholiques, et que la tolérance de mise envers les enfants illégitimes, dont ceux d'ecclésiastiques, qui fait florès du temps de l'évêque Walter Supersaxo, commence à n'être plus aussi répandue⁹¹.

Il est évident que ce qui motive l'assemblée des bourgeois pour accepter un nouveau bourgeois, c'est d'abord, et avant tout, l'utilité de cette personne. On n'insistera jamais assez sur ce critère. Ce qui compte, c'est l'utilité de la personne pour elle-même, pour son métier, pour les services qu'elle peut rendre ou a rendus ou pour son utilité sociale, à travers son réseau familial et ses relations. Ce n'est donc pas un hasard si tous les enfants illégitimes que nous avons rencontrés descendent d'une famille noble ou sont fils de notaires.

Attachons-nous maintenant à réfléchir aux causes possibles de destitution. Deux de nos dix lettres refusées sont incomplètes: la notice n° 33 comporte deux prénoms, une date, le nom du notaire qui a stipulé la lettre, mais pas le patronyme du bénéficiaire. La notice n° 168⁹² comporte une grave erreur de nom, puisqu'il est question des frères Sili, qui s'appellent en réalité Thosen⁹³; ils ne seraient, en outre, d'après celui qui présente leur lettre, Johannes Thenen, que ses ancêtres maternels. Il n'y a rien d'étonnant à ce que ces deux lettres soient refusées. Nous avons déjà évoqué deux autres cas, celui de la lettre de Christoferus de Longis (n° 18) et de celle de la veuve du notaire Ambrosio de Poldo (n° 20), présentées par le notaire Georgius (II) Nanseti et le cordonnier Andreas de Bertherinis, qui datent de la première moitié du XV^e siècle et qui, surtout, ne mentionnent pas les impétrants bénéficiaires.

Les cinquième et sixième cas concernent des lettres anciennes, dans lesquelles, là encore, les liens de parenté entre les bourgeois mentionnés et les bénéficiaires ne sont pas clairs. Examinons d'abord le cas du marchand Johannes de Vinea (n° 80), qui, en même temps que sa propre lettre de bourgeoisie (qui, elle, est acceptée), présente celle de Jenninus Kunigs (n° 81), vraisemblablement un ancêtre de sa femme, Katherina, fille du Zermattois Hans Schuoler. Cette lettre a été établie en 1450 et les liens de parenté entre ledit Jenninus Kunigs et Katherina ne sont pas précisés. La lettre présentée par les frères Eyer (n° 17) offre un cas de figure similaire. Les liens familiaux entre les deux frères et Anthonius Benzonz⁹⁴ ne sont pas mentionnés, mais nous savons que des Eyer se sont présentés comme les héritiers testamentaires d'Anthonius Benzonz en 1485 et 1497⁹⁵. Ajoutons, de

⁹¹ Chantal AMMANN-DOUBLIEZ, «'Pro futura memoria': Le testament de l'évêque de Sion Walter Supersaxo, préfet et comte du Valais (1482)», dans *Studi medievali*, 42 (2001), p. 381-442.

⁹² La seule note marginale du n° 168 est une croix qui semble indiquer que le cas a retenu l'attention de la commission.

⁹³ Yaninus et son frère Hensilinus Thosen, de Zermatt, sont reçus bourgeois le 9 novembre 1427 (ACS, Min. A 249, p. 233). Yaninus Thosen teste le 1^{er} mars 1453 (ACS, Min. A 119, fol. 152v-154). Nous avons dit, dans l'édition des notices, que le scribe de la liste de 1527 a mal interprété l'hésitation de plume d'Ambrosius de Poldo et créé un patronyme inexistant (Sili) à la place de celui de Thoso (ACS, Min. A 249, p. 233, 9 novembre 1427). Notre restitution du patronyme Thoso, Thosen, est confortée par la mise en évidence du lien entre les Thenen et les Thosen par Anna, mère de Hans Thenen, qui présente la lettre de son père et celle de son grand-père maternel. En effet, Hans Thenen (n° 167) est le fils de Hans Thenen, de Saint-Nicolas. Il contracte mariage, d'abord, avec Joveta, fille de Hans Sassen *alias* Kursiner, de Fribourg, en 1496, puis avec Anna, fille de Hans Thosen, qui, devenue veuve, est placée sous la tutelle de Johannes Ruda senior, ancien châtelain de Sion (ACS, Min. A 192, p. 536-537, 19 juin 1496 et AEV, Fonds Oswald de Riedmatten. Pg 149, 9 novembre 1513).

⁹⁴ Anthonius Benzonz, de Rarogne, est l'époux de Franca dite Zermettion (ACS, Min. A 73, p. 415-416, 7 février 1448).

⁹⁵ ACS, Min. A 168, p. 157-160, 14 mars 1485, et ACS, Th. 56-214.

surcroît, que la lettre de bourgeoisie de Benczon porte la date de 1401, alors qu'il s'agit d'une erreur, puisqu'elle aurait été peut-être délivrée en 1461 ou en 1471⁹⁶. Même sans tenir compte des diverses erreurs de date, dont les notaires de l'époque n'ont vraisemblablement pas eu conscience, il n'en demeure pas moins que l'ancienneté, ainsi que l'absence d'indication de liens de parenté entre le bourgeois et le présentateur de la lettre, sont de bonnes raisons pour en refuser certaines. Il faut encore se demander laquelle des deux a fait le plus pencher la balance vers le refus.

S'il est probable que l'ancienneté des lettres de bourgeoisie présentées en 1527 est susceptible d'être un facteur de destitution, parce qu'elle peut entraîner, à cause de l'usure du temps, des difficultés de lecture dues au mauvais état de l'acte et surtout parce qu'elle rend quelque peu aléatoire l'établissement de liens généalogiques sûrs entre le bourgeois vivant dans la première moitié du XV^e siècle et l'impétrant de 1527, il ne faut pas en déduire que les lettres très anciennes sont automatiquement refusées. La notice n° 97, la plus ancienne de notre liste, nous en apporte la preuve. Hans Wuestiner présente, en effet, une lettre datant du 3 mai 1401, celle d'Anthonius Tracoz, originaire du diocèse de Milan, pour sa femme Andriana Tracoz et la sœur de cette dernière, Johanneta, veuve du notaire Johannes Jullieti. Elle est acceptée en 1527, alors qu'elle est vieille de 126 ans! Nous reviendrons d'ailleurs un peu plus loin sur ce cas qui concerne des femmes, et se révèle très intéressant.

Le septième cas peut s'expliquer par la présence du terme *Vacat*, qui indiquerait que le bénéficiaire de la lettre de bourgeoisie présentée fait défaut en 1528. Il s'agit de la lettre, en date du 10 février 1493, du tailleur de pierre décédé, d'origine bisontine, Petrus Fayaz (n° 51), dont aucun lien de parenté avec le présentateur de la lettre n'est précisé et qui semble ne pas avoir eu de descendance directe. Nous reviendrons plus loin sur cette personne.

Le huitième cas concerne une des lettres fournies aux autorités par Andreas Ogerii ou de Cabanis. Ce dernier dépose d'abord, avec succès, une lettre datée du 1^{er} mai 1480, pour faire reconnaître sa bourgeoisie et celle de tous les héritiers de Perrinus de Cabanis (n° 189), son grand-père; mais il veut aussi soumettre au conseil celle de sa mère, dont le prénom, d'ailleurs, n'est pas précisé, en produisant la lettre établie par le notaire Simon Rapillard, le 4 mars 1481, de Nicolinus Ritter (n° 159), son grand-père maternel, aubergiste de son état⁹⁷. On a conservé le contrat de mariage du jeune notaire Theodolus⁹⁸, fils de Perrinus de Cabanis, bourgeois de Loèche et de Sion, ancien bailli de 1476 à 1479, avec Anna (ou

⁹⁶ Voir édition, n° 17.

⁹⁷ ACS, Min. B 68, I, a, p. 23, 1 septembre 1488. Il a été procureur de la confrérie de Saint-Théodule de Sion (ABS, Tir. 22-47, fol. 7, 11 juin 1497, date à laquelle Nicolinus Ritter est décédé). Il a eu deux filles, Anna (ou Agnes) et Johanneta, épouse de Johannes (ou Anthonius, selon certaines sources) Teiler-Partitoris, de Simplon (ABS, Tir. 15-15, p. 31 et ACS, Min. A 242, p. 291-294, 6 mars 1503).

⁹⁸ Voici le destin de Theodolus de Cabanis, pris dans la tourmente des guerres d'Italie. Georges Supersaxo s'était laissé gagner par l'or de France, alors qu'à la diète de mai 1503 Schiner réitérait les interdictions d'enrôler des mercenaires en Valais. Georges Supersaxo reçut l'appui du bailli Martin Holtzer, un Conchard comme lui, de sorte que les agents français et leurs recruteurs purent entrer en action. Ils levèrent un contingent avec à sa tête les capitaines Egidius Meyer et Theodolus de Cabanis *alias* Oggier, qui conduisirent leurs hommes jusqu'à Naples pour se mettre au service de la France. L'expédition fut un fiasco (voir Louiselle GALLY-DE RIEDMATTEN, *Du sang contre de l'or: le service étranger en Valais sous l'Ancien Régime*, thèse tapuscrite de l'université de Berne, 2014, t. 1, p. 58-59). Après la bataille de Garigliano en décembre 1503, c'en était fini du rêve de la conquête du royaume de Naples pour les Français. Sur le chemin du retour, en voulant traverser le Pô à Plaisance, les survivants furent arrêtés par un groupe isolé de Français

Agnes, selon les sources), fille de Nicolinus Ritter, en 1489⁹⁹. Ainsi, d'après les renseignements de la notice (n° 159), Andreas serait le fils de Theodolus. Est-ce parce que la mère d'Andreas a disparu pendant le temps de l'enquête de 1527-1528, ce que suggérerait le terme *Vacat*, que ce dernier n'a pas obtenu satisfaction? Est-elle morte de la peste qui sévit justement en cette deuxième moitié de l'année 1528?¹⁰⁰ Il est impossible de répondre à cette question.

Notre neuvième cas, en revanche, est plus facile à expliquer. Johannes (II) Solliard (n° 173) produit la lettre de son père, Johannes (I), originaire de Savièse et gendre de Stephanus Tarani, bourgeois de Sion. Johannes (I), fils de Petrus Solliard¹⁰¹, a été reçu le 13 mars 1513, pour 6 livres, un seau de cuir et un setier de vin. Il n'y a aucune raison valable de refuser cette lettre. Or, Johannes (II) Solliard figure parmi les destitués dans l'additif. Ici, le terme *Vacat* veut dire que notre homme, dont la lettre de bourgeoisie est pourtant recevable, est *absent* de Sion. Ainsi, il ne remplit pas toutes les obligations d'un bourgeois de Sion. En effet, il ne réside pas dans la cité, mais à Savièse. Les autorités peuvent donc le démettre de son droit à une part des communaux.

La dernière des dix destitutions que nous avons comptabilisées frappe la famille Chuonen ou Kuonen, qui a perdu la lettre délivrée le 10 juillet 1440 par le notaire Johannes de Freneto en faveur de Peterlinus Kuonen (n° 176). Or, la trace en aurait été retrouvée dans les registres de Freneto et le notaire Petrus Dominarum en a donc fait une seconde expédition. Pourtant, Perrina, épouse de Hans Kuonen, qui a la charge de présenter la lettre de bourgeoisie du père de son mari, ne réussit pas à en faire reconnaître la validité. Ce refus est d'autant plus curieux que la même mésaventure est arrivée au tailleur Jacobus Fabri (n° 41). Ayant perdu sa lettre de bourgeoisie, il s'est, lui aussi, adressé au notaire Petrus Dominarum pour régulariser sa situation, le 4 mars 1515, ce qui lui permet d'être reconnu bourgeois lors de l'enquête de 1527. Ce n'est qu'en vérifiant minutieusement l'affaire Kuonen dans les minutes du notaire Johannes de Freneto que l'on peut comprendre ce qui s'est réellement passé. A la date du 10 juillet 1440, on trouve la lettre de bourgeoisie d'un Peterlinus Thoeno, de Zermatt, avec dans la marge la mention de la main de Petrus Dominarum *Grossatum secundario*, ce qui veut bien dire que ce dernier en a effectué une seconde expédition¹⁰². Perrina aurait donc présenté, par erreur ou non, un document ne correspondant pas à la famille de son mari. Le refus n'a donc rien d'étonnant. La situation rentre dans l'ordre avant la fin de l'enquête. Le 11 octobre 1528, le mari de Perrina, Hans Kuonen,

et leurs chefs, tués. Theodolus périt pendu. Il s'agit, en fait, d'une affaire de brigandage et non d'un règlement de compte militaire. Georges Supersaxo porta la responsabilité de ce désastre et c'est, pour Büchi, le premier désaccord grave entre lui et Schiner, voir Albert BÜCHI, *Le cardinal Mathieu Schiner*, adapté de l'allemand par André DONNET, Lausanne, 1950, p. 44 et VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 69-70.

⁹⁹ ACS, Min. A 168, p. 371-373, 5 avril 1489.

¹⁰⁰ ABS, Tir. 240-1b, fol. 3, 10 août 1528. Les autorités reportent la cérémonie de l'aumône de Saint-Théodule, à cause de la peste qui rôde autour de Sion: *Item undique circumcirca imminet pestiferus morbus epidimie, consules intendebant differre elemosinam vel largam sancti Theodoli propter hujusmodi morbi periculum evitandum, unde fuit ordinatum quod ipsi illud facere non debeant, sed potius pro hujusmodi larga distribuenda juxta ritum hactenus observatum procedere debeant*. Voir aussi ABS, Tir. 22-47, fol. 166, 13 décembre 1528. Les autorités bourgeoises énumèrent les mesures à prendre en temps de peste.

¹⁰¹ Il est vraisemblable que Petrus est apparenté à Perrodus Solliard, métral de l'évêque de Sion en 1487 (ACS, Min. B 61, p. 402, 27 décembre 1487, a. st.). Ce dernier teste dans sa grange, le 29 août 1495, une année de peste, en faveur de ses fils Benedictus et Petrus (ACS, Min. A 171, p. 210-211).

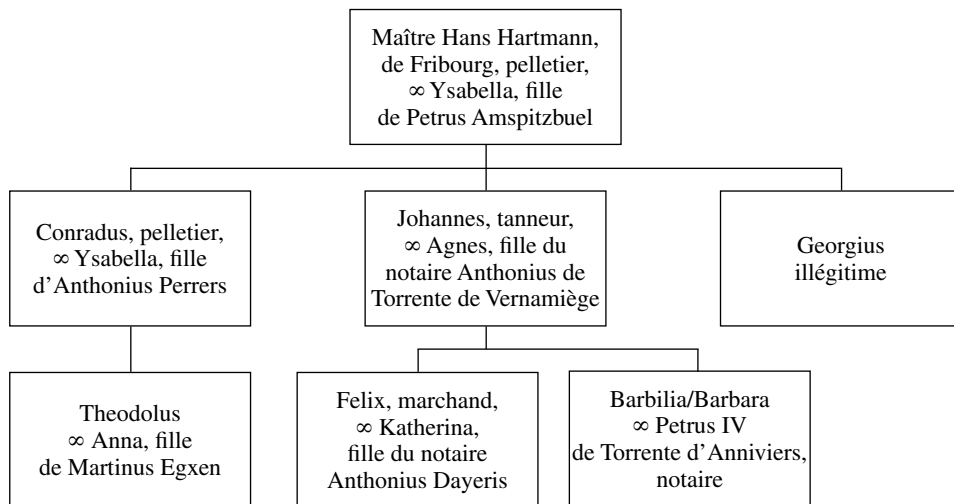
¹⁰² ACS, Min. A 56, p. 405-406.

qui a perdu la lettre de son père, Amedeus Kuonen, attesté comme *civis Sedunensis* dans un acte de 1466¹⁰³, est reçu bourgeois pour 3 livres¹⁰⁴.

Avant d'en terminer avec ces refus, il faut préciser que, curieusement, certains membres de deux familles acceptées en 1527 se retrouvent sur la liste des destitués: il s'agit des Hartmann et des Inderbunden.

Il est difficile de se retrouver dans la généalogie de la famille Hartmann, telle qu'elle est décrite dans notre manuscrit. D'après la notice n° 16, la lettre de bourgeoisie de Hans Hartmann, délivrée par Simon Rapillard, le 4 mars 1481, est acceptée. Elle a été présentée par Theodolus et Felix Hartmann, dont notre notice ne précise pas la parenté avec ledit Hans, un pelletier (ou peaussier), d'origine fribourgeoise. Nous pouvons affirmer que Felix a été admis bourgeois en 1527, puisque son nom est accompagné de la mention *admittitur*. Rien n'est dit à propos de Theodolus, mais dans l'additif, il est précisé que les héritiers de Conrad Hartmann, personnage dont le nom n'apparaît pas dans notre notice, ont été destitués. Or, Theodolus est bien un fils de Conrad¹⁰⁵.

Arbre généalogique de la famille Hartmann



¹⁰³ ACS, Min. A 137, p. 169-170, 29 septembre 1466.

¹⁰⁴ AEV, Fonds de Kalbermatten-de Riedmatten, R 2, p. 125 b (registre de copies de Jean-Jacques de Riedmatten de 1726).

¹⁰⁵ Voir ACS, Min. B 81, I, c, p. 47. Voir la filiation de Theodolus: *Ysabe, relicta quondam Conrardi Hartmans, civis, pelliparii Sedunensis, [...] de laude et consensu Theodoli Hartman, ejus filii [...]*. Ysabella, épouse de Conradus, est la fille d'Anthonius Perrerr, bourgeois de Sion (ABS, Tir. 119-3, p. 1, 3 novembre 1508).

En fait, Hans Hartmann, qui est attesté à Sion comme *pelliparius* dès 1466, épouse Ysabelle, fille de Petrus Amspitzbuel¹⁰⁶; il a deux fils, l'aîné Conradus¹⁰⁷ et le second Johannes, ainsi qu'un fils illégitime, Georgius, qui meurt à 11 ans¹⁰⁸. Hans Hartmann exerce la fonction de syndic de Sion en 1488¹⁰⁹. Il semble y avoir eu des difficultés entre les deux frères légitimes en matière d'héritage, Johannes étant le préféré, comme l'adjectif *carissimus*, qui le caractérise dans un accord familial conclu devant notaire, le laisse supposer. Nous connaissons bien Barbe et Felix, les enfants de Johannes, nés de son mariage contracté le 19 mars 1487, avec Agnes de Torrente, fille du notaire Anthonius de Torrente, de Vernamiège. Barbe se marie avec Petrus (IV) de Torrente, d'Anniviers¹¹⁰, et Felix épouse Katherina, fille du notaire Anthonius Dayer. Il nous est impossible d'expliquer la différence de traitement entre les descendants de Hans Hartmann, qui auraient dû tous être reconnus bourgeois. La mésentente familiale a-t-elle eu des conséquences sur les rapports de l'aîné des Hartmann avec la communauté bourgeoise? Finalement, Theodolus¹¹¹, destitué théoriquement, d'après l'additif, parce qu'il était un héritier de Conrad, a dû attendre six ans pour voir ses droits de bourgeoisie reconnus. Il figure dans la fournée de 1538, destinée à combler les vides creusés par les attaques de la peste des années 1533-1534: le 13 janvier, il est reçu bourgeois, moyennant 6 livres et un seau de cuir¹¹². Est-ce parce que les autorités bourgeoises avaient mauvaise conscience à son égard qu'il a payé moins que ses coéquipiers de la même journée, qui ont versé entre 10 et 16 livres?

La situation de la famille Inderbunden n'est pas plus simple. Sa lettre de bourgeoisie produite en 1527 est ancienne, puisqu'elle a été délivrée par le notaire Ambrosius de Poldo le 3 mars 1437, en faveur d'Anthonius Inderbunden (n° 165). Elle est présentée par le boulanger Thomas, petit-fils de ce dernier, en son nom et en celui d'Anthonius, fils de Petrus, ainsi qu'en celui de son cousin (semble-t-il), Franciscus, fils d'Anthonius. Il est impossible d'identifier les personnages cités dans cette notice. Tout juste pouvons-nous dire qu'un Anthonius Inderbyndon, de Simplon, est attesté comme habitant de Sion en 1432¹¹³ et qu'il a pour épouse Katherina, fille de Willermus de Folio, de Simplon, également¹¹⁴. Ils ont eu beaucoup de fils mais, paradoxe, leur nombre complique la tâche. Dans la marge de la notice, nous remarquons la mention *Non [admittitur]*. Après cette constatation, l'affaire nous avait paru réglée, mais dans l'additif, seul Franciscus est destitué de sa bourgeoisie! Pourrait-on aller jusqu'à dire que certaines personnes ont pu paraître *personae non gratae* aux autorités bourgeoises?

A l'inverse, nous avons un cas typique de lettre qui aurait dû être refusée en raison de la situation physique du bourgeois demandeur, mais qui ne l'a, heureusement, pas été. La notice n° 191 nous a beaucoup intriguées, car elle ne comporte ni date ni nom de famille du bénéficiaire. Nous savons seulement qu'il s'agit d'un *simplicianus*, un simple d'esprit, et que c'est la famille connue et nombreuse des

¹⁰⁶ ACS, Min. A 96, p. 659-660, 10 février 1466.

¹⁰⁷ ABS, Tir. 242-33/5, p. 3. Conradus, vice-sautier de Sion, vit encore le 19 août 1510 (ABS, Tir. 103-23, p. 33).

¹⁰⁸ ACS, Min. A 242, p. 403, 3 avril 1513.

¹⁰⁹ ACS, Min. B 61, p. 566, 4 juin 1488.

¹¹⁰ FAYARD DUCHÊNE, «Du val d'Anniviers à Sion», p. 28. Nous voudrions corriger ici une erreur. Barbe et Felix sont les petits-enfants de Hans Hartmann, et non ses enfants d'un second mariage.

¹¹¹ Theodolus Hartmann a pour épouse Anna, fille de Martinus Egxen (ACS, Min. A 257, p. 263, 9 janvier 1535). Il déclare avoir le même âge que son cousin Felix en 1550 et serait né vers 1504 (ABS, Tir. 91-1, fol. 17v).

¹¹² ABS, Tir. 22-56.

¹¹³ ACS, Min. B 86, p. 27, 23 avril 1432.

¹¹⁴ ACS, Min. A 93, fol. 114v, 10 février 1430.

Chapotat qui s'en occupe. C'est le seul cas repérable de simple d'esprit dans notre liste¹¹⁵. Disons, à titre indicatif, que le rédacteur minutieux de la visite des maisons de la cité sédunoise en 1623¹¹⁶, le châtelain de Sion, Bartholomeus Wolff, a compté sept *simpliciani* et trois *simplicianae*, soit dix simples d'esprit pour une population d'un peu moins de 1500 habitants. Il y a, en 1527, un simple d'esprit dans la famille Willioz, du val Anzasca, mais lorsque sa sœur Augustina revendique la bourgeoisie de son grand-père, sa vie durant, elle ne demande rien pour son frère Claudius¹¹⁷. Il n'apparaît donc pas dans la notice n° 52 de notre enquête. On peut en déduire que c'est sa sœur qui le prend en charge. Le simple d'esprit de notre notice n° 191 ne devant avoir aucun parent proche pour s'occuper matériellement de lui, son tuteur a pris le parti de revendiquer son droit à un lot de la bourgeoisie en 1527.

C'est par la famille Chapotat qu'il a été possible de retrouver le nom du *simplicianus*. Il s'agit de Willermus Pomerii, qui a d'abord eu comme tuteur son cousin Johannes (II) Chapotat¹¹⁸, puis l'un des fils de ce dernier, Bartholomeus Chapotat¹¹⁹. Willermus, *simplicianus*, est le fils de Franciscus Pomerii¹²⁰ et de Johanneta, fille de Johannes (I) Chapotat et d'Anthonia, fille naturelle de Petrus Cottin, bourgeois de Sion. Le couple Pomerii-Chapotat, dont le contrat de mariage est daté du 23 avril 1454¹²¹, a été reçu bourgeois, le 28 janvier 1462, moyennant 8 livres¹²². C'est donc cette lettre de bourgeoisie des parents de Willermus que Bartholomeus Chapotat, le tuteur de Willermus, aurait dû produire lors de l'enquête de 1527-1528. Or, visiblement, elle n'a pas été retrouvée dans les archives familiales, à l'instar de celle des Chuderi, comme nous le verrons plus loin. Deux lettres ont été exhumées et présentées pour essayer de préserver les droits de bourgeoisie de notre simple d'esprit. Il est toutefois vraisemblable que les notaires chargés de noter le contenu des lettres présentées ont eu – comme nous! – bien des difficultés pour comprendre les relations familiales entre notre Willermus et les bourgeois dont les lettres leur étaient présentées. Il est question, dans la notice, d'un Boniface, fils d'un apothicaire du nom d'Aleti et d'un Willermus, neveu de ce même Boniface, fils d'un Humbert Morant, bourgeois de Saint-Maurice. En fait, on connaît un Aletho Lombard, apothicaire, cité en 1339, dont le prénom a été transformé en patronyme¹²³; il est peut-être le lointain ancêtre d'un Bonifacius Aleti ou Alletoz, attesté en août 1412 et en 1413¹²⁴. La seule chose dont nous sommes sûres, c'est qu'un Willermus Alleti *alias* Morandi, clerc et bourgeois de Sion¹²⁵, maître de chandelles¹²⁶, a épousé en secondes noces, en novembre 1432, Anthonia, la veuve du forgeron Johannes (I) Chapotat, dont elle a eu une fille,

¹¹⁵ Au hasard des recherches, nous avons appris qu'Heintzmann Sterren (n° 156) a eu un fils simple d'esprit, prénommé Matheus (ABS, Tir. 15-15, p. 59). Nous n'avons pas trouvé de mesures prises en leur faveur dans les testaments. La plupart devaient mourir jeunes.

¹¹⁶ ABS, Tir. 249-50. Nous reviendrons ultérieurement sur cette très utile visite de maisons.

¹¹⁷ Claudius Willioz (ou Willis), *simplicianus*, apparaît lors de la revente, effectuée en son nom et en celui de sa sœur Augustina par leurs tuteurs respectifs, du lot de terre du Creuset octroyé par la bourgeoisie en 1527-1528 (ACS, Min. B 81, I, c, p. 9-11, 19 décembre 1529).

¹¹⁸ ACS, Min. A 79, p. 313-314, 5 novembre 1494.

¹¹⁹ ACS, Min. B 69 *bis*, p. 63-65, 15 novembre 1503.

¹²⁰ ABS, Tir. 242-33 (4), p. 55-56.

¹²¹ ACS, Min. A 62, p. 135-137.

¹²² ACS, Min. A 115, p. 434-435.

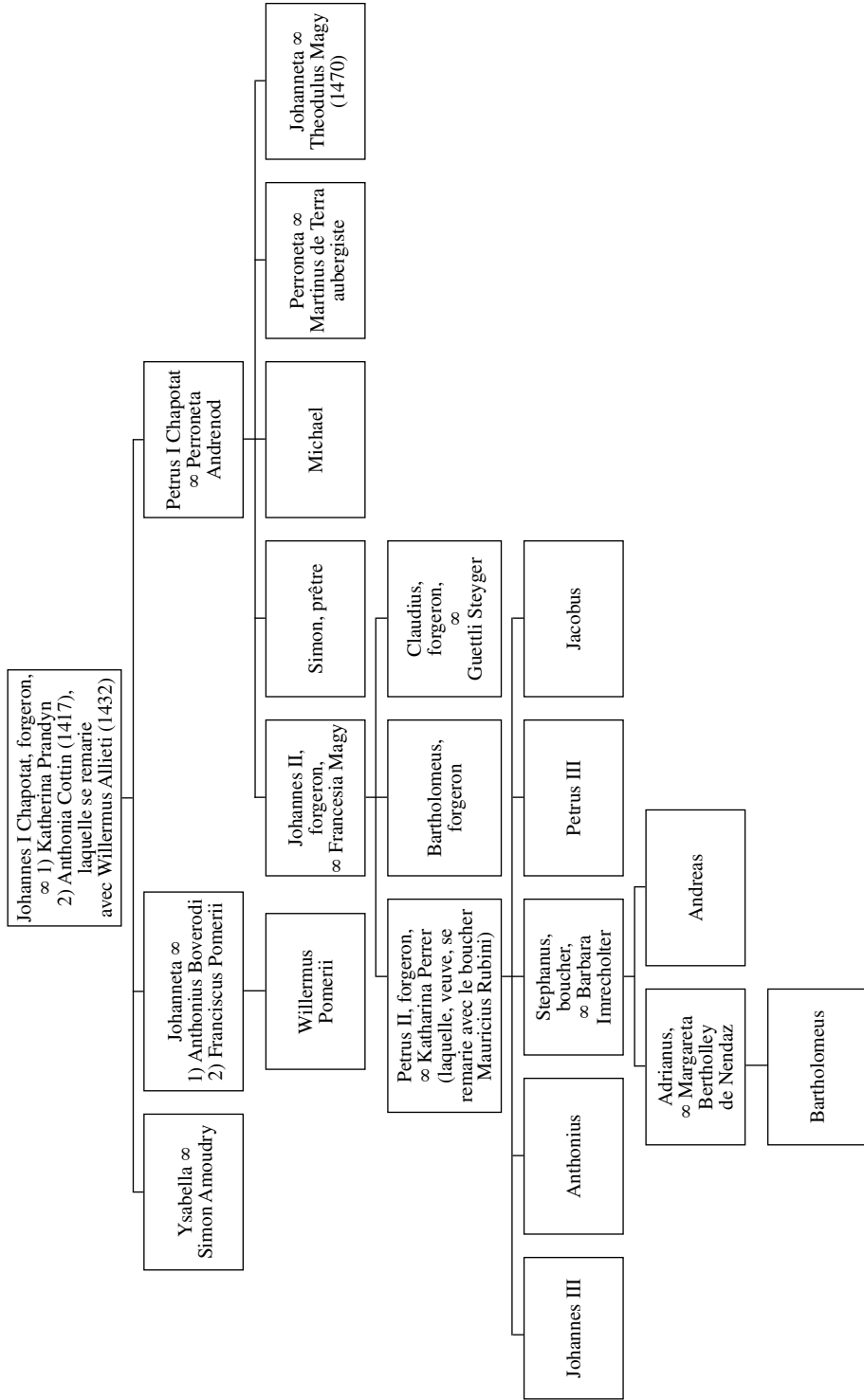
¹²³ ACS, Min. B 18, p. 99, 25 juin 1339; AEV, ATN 3, fol. 181, 4 juillet 1369.

¹²⁴ ACS, Min. A 47, p. 161-162, 24 août 1412; ACS, Min A 94, p. 68-69, 22 octobre 1413.

¹²⁵ ACS, Min. B 58, IV, p. 27, 13 février 1435.

¹²⁶ ACS, Min. A 46, p. 263-264, 25 juin 1433; ACS, Min. A 77, p. 25-26, 18 décembre 1450.

Arbre généalogique de la famille Chapotat



Johanneta, mère de notre simple d'esprit¹²⁷. Ce Willermus Alleti *alias* Morandi a un frère Johannes dit bourgeois de Saint-Maurice¹²⁸. En fait, il semblerait que Bartholomeus, le tuteur, aidé de Claudius et Stephanus Chapotat, ait présenté la lettre de bourgeoisie du second mari de la grand-mère (Anthonia Cottin) de son pupille et celle de l'oncle de ce dernier! Cela prouve le pouvoir de la famille Chapotat en 1528.

L'additif nous offre un autre cas particulier: d'abord refusé avec un *Non admittitur* dans la marge de sa notice, un impétrant se retrouve finalement admis, avec la mention *Admissus ad vitam*¹²⁹. Cette expression voulant dire «sa vie durant» paraît étonnante, car Georgius Wissen, le bénéficiaire de la lettre de bourgeoisie présentée en 1527, est un homme. Elle s'explique par la nature de la lettre produite. Le marchand sédunois Michael Zerzubon (n° 35), reçu bourgeois le 2 avril 1430 (et non le 2 avril 1413, comme l'indique la notice) n'est pas un ancêtre paternel de notre demandeur, mais le père de sa mère. Le père de Georgius Wissen, Ruedinus Veyczon, cordonnier de son état, est dit marié avec Christina, fille de Michael Zerzubon¹³⁰. En effet, la formule employée ici, *Admittitur ad vitam* est bien celle qui est utilisée pour caractériser la bourgeoisie d'une femme. Penchons-nous sur le cas des bourgeois qui ont été dans l'incapacité de retrouver leurs lettres de bourgeoisie.

Le processus imposé aux bourgeois ayant perdu leurs lettres de bourgeoisie

Dans la majorité des familles faisant partie de la bourgeoisie, c'est-à-dire dans la couche sociale la plus haute de la cité, les documents écrits sont rangés dans des coffres. Ces derniers occupent une place très importante dans le foyer, dont ils sont souvent la seule pièce de mobilier bien fermée, notamment dans les familles de bourgeois les moins aisées. Ils sont fréquemment offerts par les parents à leurs filles en cadeau de mariage et contiennent alors le trousseau de la mariée. Ils servent ensuite à ranger les papiers, les parchemins et les objets précieux de la maison. Pour être bien sûr d'avoir retrouvé la «bonne» lettre de bourgeoisie, tant désirée en ces années 1527 et 1528, l'impétrant est susceptible de faire appel à un notaire, si lui-même, ou ses proches, ne savent pas lire.

Néanmoins, la recherche de la lettre de bourgeoisie peut s'avérer, malheureusement, vaine, au gré des successions, des déménagements, des pestes, etc. Si les différents enfants d'un bourgeois n'ont pas pris la précaution de faire reconnaître, chacun, leur bourgeoisie à la mort de leur père, en faisant établir un acte authentique, comme c'est le cas pour la famille Esperlin¹³¹, la lettre du père étant, sans doute, transmise à l'aîné, les cadets se trouvent dans l'impossibilité de prouver leur bourgeoisie. Pour ce faire, il leur faut alors s'adresser à un frère, à un oncle en ligne masculine directe et s'associer à lui. C'est ainsi qu'en 1527, lorsque Germanus Hugoz (n° 38) présente la lettre de son père Johannes, établie le 10 janvier 1496 par le notaire Petrus Dominarum, il le fait en son nom, mais aussi en celui de chacun de ses frères, Petrus et Andreas. Parfois, les prénoms ne sont pas précisés;

¹²⁷ Chantal AMMANN-DOUBLIEZ, «Le notaire, les âges et la mémoire: à propos de la succession du bourgeois de Sion Pierre Cottin *alias* Barberii (XV^e siècle)», dans *Vallesia*, 48 (1993), p. 263.

¹²⁸ ACS, Min. A 56, p. 161, 10 décembre 1436.

¹²⁹ ABS, Tir. 22-17, édité *infra*.

¹³⁰ ABS, Tir. 242-33 (2), p. 12-16, 1^{er} avril 1471.

¹³¹ Henricus et Johannes Esperlin, enfants naturels du major de Rarogne Hans Esperlin, ont obtenu ensemble une lettre authentique prouvant leur bourgeoisie, en date du 10 ou 12 novembre 1458. Leurs descendantes, Fransa Esperlin (n° 54), épouse du *domicellus* Anthonius Perrini, et Katharina (n° 119), fille de Jacobus Esperlin, les produisent en 1527.

on se contente de la formule: «en son nom et en celui de ses autres frères», comme c'est le cas dans la notice du mercier Jacobus Kalbermatter (n° 15). Le nombre des personnes bénéficiant de la présentation d'une seule lettre de bourgeoisie peut s'avérer important, comme nous le montre le cas de la famille Waldin¹³², dont plusieurs branches ont défié les pestes et sont présentes à Sion en 1602.

Par ailleurs, l'aîné de la famille ou la famille peut avoir perdu la précieuse lettre. Les causes de disparition ne manquent pas. Dans une société peu cultivée, où l'alphabétisation est encore faible, il s'avère facile d'égarer un document dont on ne sait pas lire le contenu. Le temps, les dégâts divers, dont les fuites et les infiltrations d'eau venant des toits, peuvent détériorer les papiers et les parchemins d'une famille. A ces maux s'ajoute le plus terrible, l'incendie, fréquent et particulièrement redouté dans des cités construites en grande partie en bois. Mapheus Chuderi (n° 200) explique que tous ses documents ont disparu dans un incendie qui a eu lieu très peu de temps (*nuperrime*) avant l'enquête. Dans le cas de Franciscus Aren (n° 199), la cause mise en avant, dans notre texte, pour élucider la disparition du précieux document familial, est encore l'incendie, mais cette fois, il est mis en rapport avec les événements politiques, liés aux diverses guerres contre la Savoie, avec leur cortège de pillages et d'incendies. Il est intéressant de noter qu'à travers une petite phrase (*quoniam multociens ante predictam guerram Sabaudie dicta civitas Sedunensis per ejus hostes fuit combusta*), placée là, avant tout, pour expliquer la perte de la lettre de bourgeoisie, transparait le sentiment patriotique anti-savoyard des Valaisans du début du XVI^e siècle, un peu plus de 50 ans après la bataille de la Planta.

Lorsqu'il n'y a plus aucun espoir de mettre la main sur le «sésame» indispensable pour faire partie de la bourgeoisie, il faut s'adresser à un notaire pour essayer de retrouver, dans les registres de l'un de ses prédécesseurs – si l'impétrant connaît le nom de ce dernier –, la trace de la lettre de bourgeoisie du père ou de l'ancêtre, puisque la bourgeoisie sédunoise ne semble pas avoir conservé de registre de ses bourgeois. Nous avons vu que cette démarche aléatoire et sujette à des erreurs n'est pas toujours couronnée de succès. Perrina Kuonen (n° 176), dans un premier temps, ne réussit pas à faire reconnaître la bourgeoisie du père de son mari.

En cas d'échec de cette ultime possibilité, que reste-t-il alors à faire pour continuer à jouir des droits de bourgeoisie? A chacun de ceux qui ont perdu leur lettre, le conseil de la cité demande de prouver sa qualité de bourgeois de deux manières, à la fois par des preuves orales et par des preuves écrites. En effet, comme il est dans la coutume, à l'époque, de faire appel à l'opinion publique, à la *fama*, on peut mettre à contribution les voisins et les autres bourgeois de la cité pour prouver des droits qui, selon la formule consacrée, remontent à 10, 20, 30, 40, 50 ans et au-delà de la mémoire humaine. Le recours à la preuve par témoin, quand la lettre est perdue, est une pratique attestée avant 1527. Nous en donnons pour preuve le renouvellement de la lettre de bourgeoisie d'Anthonius Metz, en faveur de son fils Andreas en 1500¹³³. Quant aux documents écrits, les impétrants sont invités à produire des actes notariés, testaments, ventes, actes divers, les concernant eux-mêmes ou un de leurs ancêtres, afin de montrer quel statut leur est attribué par les notaires dans la cité. Mapheus Chuderi (n° 200), par exemple, fait

¹³² ABS, Tir. 22-86, fol. 9. Voir aussi VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 265. L'original de la lettre de bourgeoisie de Petrus Waldin, datée du 4 mars 1481, se trouve à la Bibliothèque Nationale de Paris, voir *infra*, p. 126.

¹³³ [...] *tam per testes [...] quam relatione aliorum ita in ipso consilio attestantium [...]* (ABS, Tir. 22-47, fol. 19, 28 janvier 1500).

valoir le testament de son grand-père Jenninus Chouson *alias* Chuderi, de Saint-Nicolas (dizain de Viège), acte passé devant le notaire Jacobus Bircher le 12 novembre 1457. Nous n'avons pas retrouvé ce testament, mais, ironie de l'histoire, nous avons découvert le document de 20 ans antérieur qui a tant fait défaut à Mapheus en 1527, la lettre de bourgeoisie de son aïeul! Le 25 février 1437, en effet, un certain Yaninus Zosson, de Saint-Nicolas (*Chouson*), chaudronnier (*cuprifaber*), a bien été reçu bourgeois de Sion pour 40 sous devant le notaire Ambrosius de Poldo¹³⁴.

Ces deux manières, orale et écrite, de faire la preuve de leur bonne foi obligent les impétrants à se présenter en personne devant le conseil bourgeoisial, pour y faire venir leurs témoins et produire leurs différentes preuves écrites. Au cours de l'enquête de 1527-1528, treize personnes¹³⁵ ont eu à se soumettre à cette procédure, puisqu'elles se sont trouvées dans l'incapacité de produire une lettre de bourgeoisie leur permettant de faire valider les droits dont elles avaient joui normalement jusque là. Quatre femmes et neuf hommes sont donc passés par le processus que nous venons de décrire. Examinons d'abord le cas des femmes. Deux font la démarche au nom de leurs enfants; une, pour son mari; et la dernière, pour elle-même.

Perrina, épouse de Petrus Ayolphi (n° 194), comparait devant le conseil et affirme que son mari est bourgeois, ainsi que le père de ce dernier, Mapheus, qui a même été banneret de la cité, charge qui ne peut être occupée que par un bourgeois. Arrêtons-nous un instant sur cette importante famille sédunoise du XV^e siècle. Sans vouloir présenter sa généalogie, précisons que nous avons un Ayolphus Lombard, marchand, attesté en 1367¹³⁶, indiqué comme bourgeois de Sion dans un acte de 1370¹³⁷. Son fils Perrodus adopte comme patronyme le prénom de son père¹³⁸. Un Petrus Ayolphi (I), fils de †Mapheus, bourgeois de Sion, est attesté le 28 janvier 1412¹³⁹. Il a un fils Mapheus¹⁴⁰: c'est celui qui est mentionné dans notre notice. Présentons quelques mots sur ce personnage. Marchand¹⁴¹, bourgeois de Sion¹⁴², nous le voyons faire fructifier sa fortune, en achetant des biens à la fois dans son pays d'origine, le Valsassina¹⁴³, et à Sion. En 1468, ses constructions dans le quartier de Malacort (Malacuria) lui attirent des ennuis avec ses voisins les Roletti *alias* Rorer, parce qu'elles leur enlèvent de la lumière!¹⁴⁴ Ce problème ne l'empêche pas de devenir syndic de Sion en 1470¹⁴⁵,

¹³⁴ ACS, Min. A 251, p. 136. A propos de ce personnage, voir aussi ACS, Min. A 72, p. 269-270, 12 octobre 1443, et ACS, Min A 98, p. 42-44, 11 mars 1480, testament de Willerma, épouse de Yaninus. Le couple a trois enfants, Christina, Willerma et Anthonius, père dudit Mapheus et époux d'une dénommée Katherina (ACS, Re 163, fol. 93v-94, 21 décembre 1529), acte où est cité Franciscus, fils de Mapheus.

¹³⁵ En fait, 14 notices sont recensées, nous l'avons dit, mais celle qui porte le n° 198 consacrée à Andreas Oggier *alias* de Cabanis a été annulée, car la lettre de bourgeoisie du grand-père d'Andreas, Perrinus de Cabanis, en date du 1^{er} mai 1480, a bien été présentée aux autorités bourgeoises: voir la notice n° 189. Précisons que la notice annulée est fautive, car elle indique qu'Andreas est le fils de Perrinus, alors qu'il en est le petit-fils, comme le mentionne bien la notice n° 189.

¹³⁶ AEV, ATN 3, fol. 95v-96v.

¹³⁷ ACS, Th. 55-512/6, 28 novembre 1370.

¹³⁸ ACS, Th. 75-233, 28 janvier 1383.

¹³⁹ ACS, Min. A 47, p. 120.

¹⁴⁰ ACS, Min. A 126, p. 73-75, 24 mai 1457.

¹⁴¹ ACS, Min. A 126, p. 76-77, 15 décembre 1456.

¹⁴² ACS, Min. A 120, fol. 18, 23 mai 1443.

¹⁴³ ACS, Min. A 126, p. 73-75, 24 mai 1457.

¹⁴⁴ ACS, Min. A 243, p. 165-167, 4 février 1468.

¹⁴⁵ ACS, Min. A 160, p. 222, 5 février 1470.

puis banneret¹⁴⁶. Il a une fille Anthonia et deux fils, Franciscus et Petrus (II), époux de Perrina. Pourquoi est-ce Perrina qui se présente devant les autorités pour faire reconnaître la bourgeoisie de la famille Ayolphi, alors que son mari est vivant? L'explication se trouve sans doute dans l'acte du 23 mai 1493, par lequel le châtelain de Sion, Anthonius Perrer, a mis Petrus Ayolphi sous la tutelle du fondateur de cloches, maître Petrus Pasqueret, bourgeois de Sion, son beau-père¹⁴⁷. Malheureusement, l'acte ne précise pas la raison d'une telle décision.

L'argument institutionnel est également mis en avant par Christina, fille d'Egidius Lötscher¹⁴⁸ et veuve de Franciscus Imwinchenried (n° 202), un ancien châtelain de la ville de Sion. Son mari, attesté comme simple habitant en 1476¹⁴⁹, bourgeois de Sion en 1484¹⁵⁰, syndic de Sion en 1487¹⁵¹, procureur de la confrérie de Saint-Théodule¹⁵², a bien rempli la fonction de châtelain de Sion, mais non pendant dix années, comme elle le prétend. Il a été châtelain seulement de la fin de l'année 1498 à 1502¹⁵³. Elle peut, toutefois, s'appuyer sur le fait, incontestable et reconnu par tous, qu'il a bien été châtelain pour revendiquer le droit de bourgeoisie, au nom de ses enfants, dont elle est l'administratrice (*gubernatrix*).

C'est aussi en tant que tutrice (*tutrix*) de ses enfants que se présente Johanneta, veuve de Franciscus Aren (n° 199). Elle est la seconde épouse de Franciscus¹⁵⁴ et la fille du notaire Jeninus Majoris, de Suen¹⁵⁵. Le père de son mari, Anthonius Aren, a été notaire et ce dernier, ainsi que ses deux frères Hans et Bartholomeus, marchand de son état, étaient bourgeois de Sion. Elle montre le testament du grand-père de ses enfants. Nous n'avons pas retrouvé ce document, mais nous savons qu'Anthonius est bien mort avant la guerre de Savoie. Il est déjà décédé en 1466¹⁵⁶. Il a pour enfants, outre le notaire Franciscus, mari de Johanneta, le chanoine de Sion Rodolphus Aren et le prêtre Henricus. A propos de son mari Franciscus, Johanneta insiste sur le fait qu'en plus d'avoir été syndic de Sion, il a rempli la fonction, très utile à la communauté, de percepteur du bisse de Clavau (*recuperator aqueductus magni communis civitatis Sedunensis*), charge réservée aux bourgeois de Sion. Nous savons que Franciscus Aren a été syndic de Sion pour une année à partir du 11 novembre 1510¹⁵⁷.

Quant à la dernière femme, Anthonia Warnier (n° 203), cas sur lequel nous reviendrons, elle présente les preuves de la bourgeoisie de son père, Johannes Warnier, qui a lui aussi été syndic de Sion, selon elle.

Avant d'examiner les dossiers des hommes, présentons quelques remarques sur l'ensemble de ces familles qui se sont trouvées en difficulté pour prouver leur bourgeoisie. D'une part, leur bourgeoisie remonte en général à trois générations

¹⁴⁶ ACS, Min. A 140, p. 301-302, 1^{er} juin 1476 et lorsqu'il teste le 1^{er} octobre 1478 (ACS, Min. A 140, p. 422-424).

¹⁴⁷ ACS, Min. A 78, p. 809-810. Perrina, fille de maître Pasqueret, serait originaire du diocèse de Genève, une exception chez ces Lombards pratiquant une forte endogamie.

¹⁴⁸ ACS, Min. B 68, II, p. 708-709, 22 novembre 1514.

¹⁴⁹ ACS, Min. A 140, p. 303-304, 27 novembre 1476.

¹⁵⁰ ACS, Min. A 131, p. 2, 23 octobre 1484.

¹⁵¹ ABS, Tir. 25-60, fol. 21, 2 septembre 1487.

¹⁵² ABS, Tir. 22-47, fol. 5v, 12 mars 1497; ABS, Tir. 119-3, p. 96, 5 juin 1499 et *ibidem*, p. 97, 22 janvier 1500.

¹⁵³ Il est remplacé par Petermandus de Platea (ABS, Tir. 105-14). Précisons toutefois qu'il a, peut-être, été châtelain du vidomme de Sion pendant dix ans, ce que nous n'avons pas pu vérifier.

¹⁵⁴ Sa première épouse est Ysabella, fille d'Anthonius Vyol, un Lombard (ACS, Judicialia, 4-14, p. 1-2, 6 septembre 1510).

¹⁵⁵ ACS, Min. B 126, p. 189, 17 septembre 1522. A cette date, elle n'est pas encore veuve.

¹⁵⁶ ABS, Tir. 242-33 (1), p. 135-138, 17 juillet 1466.

¹⁵⁷ ABS, Tir. 22-47, fol. 55v.

de bourgeois au minimum. C'est le cas des Ayolphi (n° 194), des Platea (n° 196), des Aren (n° 199), des Chuderi (n° 200), des ancêtres de Hans Wyss (n° 204), des Lowina (n° 206) et des Curwala (n° 207). D'autre part, sur le plan des institutions, la grande majorité de ces familles (10 sur 13) comptent parmi leurs membres un syndic de Sion. A notre connaissance, seuls les Chuderi, les Bellintzona et les ancêtres de Hans Wyss n'ont pas occupé cette charge. Quant aux deux familles Lowina et Platea, elles ont ajouté la fonction temporaire de syndic à leur activité notariale. Du point de vue du statut social, l'éventail est vaste, puisqu'il va des familles ayant atteint la charge la plus élevée et la plus illustre du pays, le baillivat, jusqu'aux simples artisans.

La famille la plus connue, dont, de surcroît, la présence à Sion est attestée depuis le plus longtemps au sein de nos treize cas de bourgeois sans lettres, est celle des Platea. La notice n° 196, qui résume la présentation des arguments de la famille Platea, est des plus courtes. Son contenu est, assez logiquement, inversement proportionnel à la renommée de cette famille, originaire de Viège, qui a formé deux puissantes branches installées à Anchettes-Venthône et à Sion et a donné plusieurs baillis au Valais. Il n'est pas dans notre propos de nous étendre sur cette importante famille, largement étudiée par Hans Anton von Roten. Précisons seulement qu'il s'agit ici de la branche sédunoise, car celle de Sierre a produit pour notre enquête, nous l'avons vu, la lettre de noble Franciscus de Platea (n° 160), ancien bailli¹⁵⁸, obtenue le 9 janvier 1513. Donnons simplement quelques renseignements sur les personnages cités, sans véritable logique, dans notre notice n° 196. Dès le début du XV^e siècle, un membre de la branche sédunoise est syndic de Sion: le fameux Anthonius de Platea, en 1417¹⁵⁹, notaire de son état. Quant à Johannes, qui fut bailli en 1507 et 1508, il est à la tête de la cité sédunoise en 1480 et grand châtelain en 1481 et 1482¹⁶⁰, tandis que son cousin Petermandus est banneret de Sion en 1527. Ce sont là les rares références données pour les membres de cette branche dans notre texte. Néanmoins, il est intéressant de noter que les deux demandeurs Petermandus et Johannes, alors même que le statut d'ancien bailli de ce dernier n'est pas mentionné, sont qualifiés de nobles (*nobiles*), comme cela est le cas pour la branche dite de Sierre. La situation de la branche sédunoise des Platea est définitivement réglée le 11 octobre 1528 par la délivrance d'une nouvelle lettre de bourgeoisie. Elle concerne le banneret de Sion, Petermandus de Platea¹⁶¹, dont la *bona fama* est soigneusement rappelée, ainsi que tous ses héritiers¹⁶².

¹⁵⁸ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 75.

¹⁵⁹ Il est le fils de Franciscus de Platea et d'Anthonia Esperlin et il est syndic en 1417, voir GREMAUD, n° 2643, 2 avril 1417.

¹⁶⁰ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 103.

¹⁶¹ Petermandus de Platea, banneret de Sion de 1507 à 1532, vice-grand bailli en 1517, est le fils de Philippus de Platea et d'Anne de Silenen, lui-même fils de Philippus de Platea et d'Elisabeth de Rhâzuns. Le père de notre bailli Johannes en 1507 (Johannes) et le père de notre banneret de Sion Petermandus (Philippus) sont frères. Renseignement aimablement communiqué par Monsieur Bernard de Preux, que nous remercions.

¹⁶² *Nos universitas communitatis civitatis Sedunensis pro consilio tenendo et nego[tiiis nostris] foelicis peragendis ad sonum campane nostro solito more legitime congregata ad perpetuam rei memoriam notum facimus quibus expedit universis [quod faci]le labitur memoria proclivisque est hominum cursus ad novitates ad subditorum regimen foeliciter dirigendum et cum plerumque in rebus dubiis ad [utra]mque partem rationes plurime adducantur, ad tollendum igitur lites et contentiones opportuna cernitur veterum approbata consiliorum honestatis probitas, idpropter ad prefati consilii nostri requestam ut omnes qui se pro civibus inscribere pretenderent et hactenus habiti fuerant de suis burgesarum litteris edoceres in specie mandavimus ut omnis dubietatis cessaret ambiguitas quod tamen aliqui pro civibus habiti de suis burgesarum litteris in specie edocere nequibant, quin immo illas se minime reperiendas perdidisse propter antiquita-*

En plus des Platea, trois autres familles ont accédé à la fonction de châtelain: les Imwinchenried, nous l'avons vu, mais aussi les Albi et les Alto Prato. Johannes Albi (n° 195), ancien châtelain de Sion, est, en 1527, sautier de la cité. Il serait le fils de Hans Albi, châtelain de Sion de 1466 à 1468¹⁶³. Dans les minutes des notaires du Chapitre de Sion, on rencontre un Johannes Albi qualifié de sautier en 1503¹⁶⁴, en 1516, date à laquelle il est dit aussi aubergiste¹⁶⁵, ainsi qu'en 1521¹⁶⁶. Il y a de fortes chances pour que ce soit le même homme et la personne qui nous intéresse. En 1522, 1523 et 1524, il est dit châtelain de Sion¹⁶⁷. Il a dû transmettre sa charge de sautier à son fils Bartholomeus, étant donné qu'en 1535 ce dernier reconnaît tenir la *saltheria* de Sion, exercée auparavant par notre Johannes et par Hans Albi, de Conches¹⁶⁸. Le 12 décembre 1543, un litige éclate entre le fiscal Johannes Zentriegen et le sautier Bartholomeus Albi, au sujet des attributions de ce dernier. Le fiscal prétend que le sautier, de par les reconnaissances faites à la mense épiscopale, est tenu à l'exécution de toutes les tortures, ce que le sautier nie: il n'est tenu qu'à lier les condamnés, le reste devant être fait par le portier. Le tribunal condamne le sautier à l'exécution omnimode de toutes les tortures¹⁶⁹.

Quant au boucher Anthonius de Alto Prato (n° 197), fils de Nicodus¹⁷⁰, il aurait été syndic de Sion en 1481-1482¹⁷¹. Un acte du 16 avril 1518 le dit ancien châtelain de Sion¹⁷². Dans la mesure où l'on se fie aux renseignements de nos notices, si c'est bien notre homme qui se présente en personne devant le conseil bourgeois en 1527, il doit être très âgé, ayant autour de 82 ans, puisqu'il a déclaré avoir 70 ans en 1515!¹⁷³ Il a eu pour épouse Perroneta, fille de Johannes de Pictu¹⁷⁴. En 1555, la famille semble toujours présente à Sion en la personne de Gaspardus de Alto Prato¹⁷⁵, mais elle a disparu dans la liste des bourgeois de 1576 à 1609¹⁷⁶.

tem nequientes sese nostre benignitate recommendantes qua de re omnis qui suam burgesie chartam perdidisse asserebatur penes nostrum infrascriptum consilii nostri scribam sub modificatione precii 'ut' infra parati aliam burgesie sue litteram de novo sibi fieri procuret, hinc est quod nos de nobilitatis, industria legalitateque ac probitatis bona fama nobilis viri Petermanni de Platea, bandereti nostri Sedunensis hactenus pro cive habiti se litteram burgesie sue invenire nequientis plenius confisi, ad ipsius instantem petitionem nobis super hoc sui parte factam, ipsum nobilem Petermanni presentem, stipulantem et recipientem pro se et suis heredibus legitimis dumtaxat a suo corpore ex legitimo matrimonio procreatis et procreandis in linea masculina perpetue et femina in primo tantum gradu de novo admisimus et recepimus in nostrum concivem et burgesem ipsumque ut supra stipulantem in omnibus redditibus et censibus, emolumentis, pascuis, nemoribus, aquis, aqueductibus, libertatibus, franchises, privilegiis, immunitatibus et prerogativis unanobiscum associantes et hoc pro tribus libris maur. semel monete patrie Vallesii [...] (AEV, Fonds Charles Allet, Pg 17).

¹⁶³ ACS, Min. A 146, p. 301, 15 septembre 1466 et ACS, Min. A 146, p. 133. La biographie de Johannes Albi, de Münster, châtelain de Sierre en 1460, a été écrite par Hans Anton VON ROTEN, «Die Grosskastläne von Siders 1451-1562», dans *Vallesia*, 38 (1983), p. 85-136, spécialement p. 90.

¹⁶⁴ ACS, Min. A 98, p. 324-325, ainsi qu'en 1506 (ACS, Min. A 163, p. 572-574).

¹⁶⁵ ACS, Min. A 159, p. 270, 28 janvier 1516.

¹⁶⁶ ACS, Min. A 177, p. 369, 15 janvier 1521.

¹⁶⁷ ACS, Min. A 180, p. 503, 20 octobre 1522; ACS, Min. B 68, p. 698, 22 mai 1523, et ABS, 22-47, fol. 105v, 22 février 1524.

¹⁶⁸ ABS, Tir. 121-12, 9 novembre 1535.

¹⁶⁹ AEV, Ph. de Torrenté, ATL 17, n° 30.

¹⁷⁰ Nicodus et son fils Anthonius de Alto Prato sont attestés ensemble à Sion le 1^{er} septembre 1465 (ACS, Min. A 137, p. 92).

¹⁷¹ AEV, Fonds Supersaxo II, Pg 49, et Fonds Supersaxo II, R 4/2/II, 26 mars 1482.

¹⁷² ACS, Min. A 177, p. 315.

¹⁷³ ACS, Th. 15-46, p. 46, 24 avril 1515.

¹⁷⁴ ABS, Tir. 15-15, p. 41.

¹⁷⁵ AEV, Fonds Supersaxo II, Pg 100, 30 juillet 1555.

¹⁷⁶ ABS, Tir. 22-79 et 22-85.



Ser boden vomb die staz
Sitten ist über die meiß
fruchtbar an alt dingz der
erd meiß gold. San do
wasch sie Korn / wann sasser/
abß man hat gar keß vob
sich do / auß vil viedle.
Dif den spitzigen beregen
vob seln bar dantand vol
gramig / heubt / mummel
dies / sasser / an wasser /
pauß / repöner / gerz /
schrengß vob der glackz /
von weiten die vobren ein
bestander caput versand /
mer ist.

Wass Sitten die hauptstaz in
Valley von natur vob meiß
liger scharfger juring wol
verwax / wie diler si pittur an /
pigt.

Vue de la ville de Sion dans Sebastian Münster, *Cosmographia. Beschreibung aller Lender...*, Bâle, 1550 (gravure sur bois sur 2 pages, pli médian, 25,8x36,2 cm).

Il nous reste à passer en revue les représentants de cinq familles pour lesquelles nous avons des précisions concernant les professions. Le premier, le notaire Mauricius de Lowina (n° 206) a été syndic de Sion à partir du 11 novembre 1506¹⁷⁷. Il déclare être un descendant du notaire Roletus de Lowina, qui, en 1410, a occupé la même fonction¹⁷⁸. Nous reviendrons ultérieurement sur ces deux figures importantes du notariat.

Le deuxième appartient au cercle des marchands lombards, si nombreux alors à Sion, et plus précisément à la famille de Bertherinis: il s'agit de Petrus (II) Stampin (n° 201), du val Divedro, fils de Petrus (I) de Bertherinis *alias* Stampin, marchand, bourgeois et syndic de Sion¹⁷⁹. Ce dernier est le fils de Bertrandus de Bertherinis, d'Esino, près du lac de Côme¹⁸⁰. Petrus (I) est décédé en 1491, comme le montre un accord de tutelle, établi entre sa veuve Symonda, alors remariée, fille de Johannes de Poldo, et le tuteur des enfants du premier mariage de celle-ci¹⁸¹. Selon la coutume de Lombardie, elle n'a pas droit à l'usufruit des biens du défunt. Petrus (II) Stampin est qualifié en 1515 de *juvenis* et de bourgeois de Sion, lorsque son contrat de mariage est conclu avec Dorothea, fille de Petrus Jaccum *alias* de Bertherinis, de Loèche; il est alors sous la tutelle de son oncle Henricus de Poldo¹⁸².

Le troisième, Hans Wyss *alias* Albi (n° 204), sellier de son métier, est fils de Petrus et le petit-fils de Jenninus Albi. Ce dernier avait ses armoiries dans la souste de Sion. Pour avoir bénéficié de cet honneur, avait-il, par exemple, été saunier, marchand pourvoyeur de sel, ou l'un des constructeurs du bâtiment? Nous l'ignorons. Nous savons seulement qu'il était membre de la confrérie de Saint-Théodule, réservée aux seuls bourgeois de Sion.

Le quatrième, Petrus Curwala (n° 207), l'un des meuniers de Sion, déclare que son père, Arnoldus, a été membre de la même confrérie et que ce dernier, ainsi que son grand-père et son arrière-grand-père, ont été bourgeois de Sion. Pouvons-nous confirmer ces dires? Dans les documents sédunois, on trouve la mention en 1427 d'un Hans dit Muller, de Curwala, c'est-à-dire des Grisons, simple habitant de Sion¹⁸³, puis, en 1441, celle de Hans Curwala, bourgeois de Sion, qui reconnaît tenir une maison, dans le quartier de Malacort, de Hilprandus de Rarogne, seigneur d'Anniviers¹⁸⁴. Son fils Martinus est maçon de son état et syndic de Sion en 1453¹⁸⁵. Martinus a un fils prénommé Arnoldus, père de notre demandeur, Petrus, et ce dernier est bien qualifié de bourgeois dans un acte stipulé par Petrus Dominarum en 1510¹⁸⁶. Nous allons revenir ultérieurement sur l'histoire de cette famille originaire des Grisons.

Quant au cinquième et dernier, Theodolus Bellenczona (n° 205), il est, selon ses dires, le fils du tailleur tessinois Petrus et le petit-fils du maçon Anthonius, dont le testament, établi par le notaire Franciscus de Eysello, le 10 novembre 1487, a été montré lors de l'enquête. Theodolus produit également un autre acte notarié de son père – acte dont on ne connaît pas la nature précise –, passé devant

¹⁷⁷ ABS, Tir. 22-47, fol. 43.

¹⁷⁸ GREMAUD, n° 2600.

¹⁷⁹ ACS, Min. A 131, p. 234, 17 janvier 1482 (acte où il est témoin et dit syndic de Sion).

¹⁸⁰ Nous reviendrons plus loin sur la localisation précise de ce lieu de Lombardie.

¹⁸¹ ACS, Min. A 163, p. 408-414, 29 octobre 1493, accord citant un acte de tutelle au profit des enfants du défunt, datant du 4 octobre 1491.

¹⁸² ACS, Min. A 242, p. 460-463, 11 novembre 1515.

¹⁸³ ACS, Min. A 86, p. 299, 25 juillet 1427.

¹⁸⁴ ACS, Min. A 113, p. 111, 15 février 1441.

¹⁸⁵ ACS, Min. B 58/XXIV, p. 144, 3 mai 1453.

¹⁸⁶ ACS, Th. 104A-155, 27 mars 1510, acte de Petrus Curwala, bourgeois de Sion.

le notaire Petermandus Insuperiorivilla le 4 octobre 1511. Nous n'avons quasiment aucun renseignement sur cette personne et le seul que nous ayons nous pousse à penser qu'elle ne pouvait pas prétendre au statut de bourgeois en 1527. Le 21 novembre 1512 a lieu un accord entre Anna Guerwer, fille de Hans Inruden, de Simplon, veuve de Petrus de Bellenczona, *incola Sedunensis*, d'un côté, et les héritiers dudit Petrus, c'est-à-dire Mapheus de Bellenczona, agissant comme tuteur de Theodolus, fils de Petrus de Bellenczona¹⁸⁷. Le tuteur de Theodolus est devenu bourgeois de Sion le 29 septembre 1514. Peut-être son pupille a-t-il pensé que cela lui permettrait de se faire accepter dans la bourgeoisie? A-t-il cru que sa position de neveu d'un ancien syndic de Sion lui serait favorable ?¹⁸⁸ Cela n'a pas été le cas. Malgré les actes notariés présentés, il n'a pas été accepté comme bourgeois.

Onze de nos impétrants ont obtenu satisfaction et la reconnaissance de leurs droits de bourgeoisie, moyennant le versement d'une somme destinée à couvrir les frais de la procédure. D'après les folios 19 à 22v de notre liste, le montant varie entre 2 et 5 livres, la majorité d'entre eux – huit sur onze – étant taxés à 3 livres, somme qui n'est pas anodine. Le conseil ne demande que 2 livres aux veuves sollicitant la lettre de bourgeoisie pour leurs enfants. Seul Mauricius de Lowina verse 5 livres, mais il semble avoir demandé confirmation d'une autre lettre de ses ancêtres. En fait, les sommes réellement versées ont été plus élevées, comme l'indique le document annexe intitulé: *Sequuntur hii quibus imposita summe pecunie propterea quod non fecerunt fidem de ipsorum litteris burgesie*. En dehors des héritiers de Franciscus Aren, de Petrus Curwalla et de Mauricius de Lowina, qui ont payé la somme initialement fixée, tous les autres ont vu leur contribution augmentée d'une à deux livres, sans que nous puissions comprendre pourquoi. La moyenne s'établit cette fois à 4,5 livres, ce qui est une somme élevée. A titre de comparaison, n'oublions pas que la nourriture d'un enfant mineur est alors estimée à 4¹⁸⁹ ou 5 livres par an¹⁹⁰.

A la suite de la présentation nominale et circonstanciée de ceux qui ont perdu leur lettre de bourgeoisie, juste après la notice sur Petrus Curwala – plus précisément au verso du folio 23 de notre enquête –, figure une liste¹⁹¹ qui semble un simple résumé reprenant, en quelques lignes, les noms des familles précédemment citées, dont les notices s'échelonnent du folio 19 au folio 22v de notre document. Or, au beau milieu de ces noms que nous connaissons bien, nous en découvrons deux supplémentaires qui apparaissent pour la première fois. Il s'agit du tailleur Johannes Burginer et des héritiers du boulanger Theodolus Zerlouben. Aucune notice ne leur est consacrée.

La famille Burginer serait originaire du dizain de Viège. Un Thomas Burginer, maçon et bourgeois de Sion, est attesté en 1448¹⁹². Il est dit de Saas¹⁹³. Son fils Johannes, qualifié de jeune notaire public et de bourgeois de Sion, contracte

¹⁸⁷ ACS, Min. A 159, p. 244-248.

¹⁸⁸ Sa mère, en 1512, est présentée en effet comme la sœur de Petrus Jentz *alias* Guerwer, ancien syndic de Sion (ACS, Min. A 159, p. 245).

¹⁸⁹ Mapheus de Bellenczona doit verser 4 livres par an pour l'habillement et la nourriture de son pupille Theodolus (ACS, Min. A 159, p. 248, 21 novembre 1512).

¹⁹⁰ C'est l'accord conclu pour Georgius, le fils illégitime de Conradus Hartmann, le 3 avril 1513 dans la maison du sautier Johannes Albi (ACS, Min. A 242, p. 402-406).

¹⁹¹ *Sequuntur nomina illorum civium qui hactenus pro civibus habiti sunt, quamvis de ipsorum burgesie litteris edocere nequiverunt, se nichilominus de novo sunt admissi et ipsis littere sue erecte sunt*. ABS, Tir. 22-54, fol. 23v.

¹⁹² ACS, Min. A 119, fol. 116, 1^{er} février 1448.

¹⁹³ Voir un acte concernant sa petite-fille, Nicolina, où l'origine de l'ancêtre est précisée (ACS, Min. A 126, p. 222-224, 20 avril 1499).

mariage, le 27 janvier 1471, avec Perreta, fille du bourgeois Clemens Ruda¹⁹⁴. Il est décédé avant le 26 juillet 1483, date à laquelle sa veuve demande au châtelain de Sion de nommer un tuteur pour ses enfants¹⁹⁵. Au début du XVI^e siècle, pas moins de trois Johannes Burginer vivent à Sion¹⁹⁶. Le nôtre semble bien être le tailleur Johannes Burginer, attesté dès 1516¹⁹⁷. Il vend, en 1523, à Theodolus Kurtzo, bourgeois de Sion, le tiers des biens de son défunt frère Clemens, qui lui sont revenus par héritage¹⁹⁸. C'est le fait qu'il ait revendu, en 1529, la parcelle de terre reçue de la bourgeoisie en 1527, qui nous permet de l'identifier¹⁹⁹.

Theodolus Zerlouben, boulanger de son état, dont les héritiers sont obligés en 1527 de faire renouveler leur bourgeoisie, est bien bourgeois de Sion. Il est le fils de Johannes Zerlouben, originaire de Zermatt²⁰⁰. Dans les protocoles de la bourgeoisie, tenus par Petrus Dominarum, il est noté que, le 26 novembre 1497, l'assemblée des bourgeois a ordonné d'accorder à Theodolus Zerlouben, parce qu'il est bourgeois, un banc pour vendre du pain. D'ailleurs, il est élu syndic de Sion, le 11 novembre 1507²⁰¹. En 1525, son fils Johannes est autorisé à faire du pain, à condition d'être reçu par les maîtres boulangers²⁰².

Ainsi, deux personnes sur les quinze démunies de lettres se sont vues destituées de leur bourgeoisie: Theodolus Bellenczona (n° 205), le fils du tailleur tessinois, et une femme, Anthonia Warnier (n° 203). On peut douter des documents présentés par le Tessinois, nous l'avons dit, car son père ne devait pas avoir été bourgeois de Sion. Quant à Anthonia Warnier, elle est fille de bourgeois et femme du notaire Georgius Nanseti, bourgeois de Sion, lui aussi. La bourgeoisie de son père aurait dû lui permettre de faire valoir ses droits, or, il n'en fut rien. Nous reviendrons plus longuement sur son cas.

Au final, si l'on additionne les refusés de nos deux listes, sur un total de 208 lettres, 12 ont été destitués, soit 5,7%, alors que le pourcentage n'est que de 5,1% pour nos 193 premières lettres. Le cas d'Anthonia Warnier est largement responsable de l'inflation des refus. Revenons donc plus précisément sur la situation des femmes dans la cité sédunoise.

La situation des femmes au sein de la bourgeoisie

Au cours de l'enquête de 1527, nous l'avons dit, 22 lettres de bourgeoisie sont présentées par 21 femmes, dont deux qui fournissent leurs propres actes²⁰³. Une veuve s'offre même le luxe de produire deux lettres. Margareta présente d'abord la lettre de son mari décédé, Heintzmann Sterren (n° 156), boulanger de métier,

¹⁹⁴ ACS, Th. 76-38.

¹⁹⁵ ACS, Min. A 159, p. 239-241.

¹⁹⁶ Voici les deux autres: le clerc Johannes Burginer, recteur de l'autel Saint-Jean à Valère (ACS, Th. 61-132, 12 septembre 1511); il est marguillier de Valère (ACS, Th. 102-50, 8 avril 1513). Ce personnage est différent du Johannes Burginer, prêtre à Sion (ACS, Min. B 68, I, p. 655, 23 avril 1513).

¹⁹⁷ ACS, Min. B 83, d, p. 33-34, 13 décembre 1516.

¹⁹⁸ ACS, Min. A 207, p. 103, 10 août 1523.

¹⁹⁹ ACS, Min. A 205, p. 775, 24 août 1529.

²⁰⁰ Il a pour sœurs Greta (ACS, Min. A 198, p. 262, 14 décembre 1500) et Lena, femme de Hans Miller, de Lucerne (ACS, Min. A 242, p. 410-414, 30 octobre 1514) et pour frères Petrus et Laurentius (ACS, Min. B 68, I, a, p. 4, 11 mars 1488).

²⁰¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 8. ABS, Tir. 22-47, fol. 46.

²⁰² ABS, Tir. 22-47, fol. 115, 15 octobre 1525.

²⁰³ Sur les femmes et le droit de bourgeoisie, voir Barbara STUDER, «Frauen im Bürgerrecht. Überlegungen zur rechtlichen und sozialen Stellung der Frau in spätmittelalterlichen Städten», dans SCHWINGES, *Neubürger*, 2002, p. 169-200.

originaire du dizain de Viège, reçu bourgeois le 9 avril 1504, moyennant le paiement de 5 livres, une arme à feu et un setier de vin, puis celle de son père, le marchand de Bürchen (dizain de Rarogne), Hilprandus Katlen (n° 157)²⁰⁴, devenu bourgeois le 30 novembre 1472, ce qui vaut à sa fille d'être reconnue bourgeoise, sa vie durant. En outre, n'oublions pas que, comme nous le remarquons dans la partie de notre texte consacrée à ceux qui ont perdu leurs lettres de bourgeoisie, trois femmes se voient confier la responsabilité d'aller défendre au conseil les droits de leurs familles (les Ayolphi, les Aren et les Imwinchenried).

Le cas des deux femmes présentant leurs propres lettres de bourgeoisie mérite que l'on s'y attarde un instant. La première (n° 58), Ysabe Vusbunderin (ou Ysabella Vusbinderin), fille du Lombard †Jacobus Bignyel, est, sans aucun doute, veuve, puisqu'elle ne porte pas le même nom que son père. Elle a été reçue bourgeoise le 13 novembre 1513 pour 8 livres et un seau de cuir²⁰⁵. Elle est d'abord refusée en 1527, mais la mention *admissa* figure à côté de son nom dans l'additif. Sa lettre a donc finalement été acceptée. Le cas de la seconde est encore plus étonnant, puisqu'elle paraît célibataire. Il s'agit de Johanna de laz Spina (n° 69), gouvernante de maître Rolet, c'est-à-dire du prêtre Roletus Feliczon²⁰⁶, marguillier de Sion²⁰⁷, qui a obtenu sa lettre de bourgeoisie le 14 septembre 1505, moyennant la somme de 4 livres. Elle est admise sa vie durant. Elle est originaire de Luins, dans le diocèse de Genève²⁰⁸. Sa situation semble particulière: elle a dû obtenir un droit sur la maison que le prêtre a achetée, car elle lui donne son accord pour la reconnaissance d'une rente sur cette maison en faveur du petit clergé de Sion²⁰⁹.

La formule *Admittitur ad vitam* est employée quand une femme obtient la reconnaissance de sa bourgeoisie en présentant la lettre de son père ou de son grand-père, qu'elle fasse la demande elle-même ou par l'entremise de son mari. En fait, la fille n'hérite des droits de son père que pour la durée de sa vie. Néanmoins, la qualité d'être filles de bourgeois leur confère un certain prestige qui les fait rechercher par les jeunes hommes célibataires candidats à la bourgeoisie. Ce n'est pas un hasard si, dans 17 de nos 193 lettres de bourgeoisie, délivrées entre 1484 et 1520, il est mentionné que le nouvel admis est gendre d'un bourgeois de Sion. C'est le cas du tailleur de pierre Johannes de Nanto (n° 111), reçu bourgeois en 1484; il est le gendre d'un membre de l'influente famille Ayolphi²¹⁰, comme le marchand Paulus de Pensa (n° 82), reçu en 1500²¹¹. Citons encore quelques

²⁰⁴ Le marchand Hilprandus Katlen est le fils de Matheus Katlen et le frère de Nicolaus (voir ACS, Min. B 59, IV, p. 20, 6 septembre 1462 et ABS, Tir. 242-33 (4), p. 52-53, 10 mai 1487). Il a pour épouse Nesa, fille de Hengellinus Phister (ACS, Min. A 166, fol. 27, 11 février 1478). Sa fille Katherina a pour premier époux Heintzmann Sterren et pour second mari Petrus Curwala, bourgeois de Sion (ACS, Min. A 177, p. 202-204, 23 avril 1516).

²⁰⁵ ABS, Tir. 22-47, fol. 66v: le nom du père (Pygnyll ou Pygnyel de Antigorio) est raturé dans ce document.

²⁰⁶ ACS, Min. B 68, I, c, p. 337-338, 1^{er} juin 1494. Le prêtre Feliczon se déclare âgé de 60 ans en 1515 (ACS, Th. 15-46, p. 41).

²⁰⁷ ACS, Min. A 79, p. 348, 2 janvier 1496.

²⁰⁸ Le 17 août 1496 agit à Sion Jana, fille de †Petrus Ruphi *alias* de Spina habitant Sion, qui vend tous ses biens pour 20 florins à son parent Petrus, fils de †Roletus Ruphi, tous deux de la paroisse de Luins (*Luyssyn*), dans le diocèse de Genève (ACS, Min. A 171, p. 225-227).

²⁰⁹ ACS, Min. B 68, II, p. 552 = ACS, Min. B 68, III, p. 550, 5 novembre 1512.

²¹⁰ Il a pour épouse Frisquina, sœur du prêtre Ambrosius Ayolphi et fille du clerc Ansermus Ayolphi (ACS, Min. A 54, p. 208-210, 21 juin 1458 et ACS, Min. A 166, fol. 8v-9, 4 avril 1475).

²¹¹ Voir le contrat de mariage entre Paulus, fils de maître Johannes de Pensa, de Valsassina, diocèse de Milan, et Francesia, fille de †Franciscus Ayolphi *alias* Poldo et de Katherina de Bertherinis, daté du 23 septembre 1498 (ACS, Min. A 126, p. 238-241). Paulus de Pensa est reçu pour 4 livres seulement, parce qu'il est le gendre d'un bourgeois, qui plus est, banneret de Sion (ABS, Tir. 22-47, fol. 17).

exemples d'artisans ou marchands se mariant avec une fille de bourgeois: le marchand lombard Johannes de Vinea (n° 80)²¹², bourgeois en 1500; le tailleur zermattois Petrus Moser (n° 136)²¹³, ainsi que le tailleur soleurois Conrad Moser (n° 188)²¹⁴, en 1501; le boulanger Heintzmann Sterren (n° 156)²¹⁵, en 1504; le forgeron Thomas Helner (n° 28)²¹⁶, en 1505; l'aubergiste Collinus Kalbermatter (n° 9)²¹⁷, en 1509; et enfin, le boulanger Petrus Gryschen (n° 146)²¹⁸ qui, en 1524, a pour épouse la fille d'un boulanger, sans doute son patron.

Ainsi, les femmes, et cela est important à souligner dans cette société valaisanne de la fin du Moyen Age, peuvent représenter leurs familles, faire valoir les droits de leurs enfants, mais elles ont aussi la possibilité de revendiquer personnellement leur état de bourgeoisie, sans avoir besoin de l'intervention d'une tierce personne, mari, parent proche ou tuteur. Elles prêtent le serment adapté aux femmes²¹⁹, puisqu'elles ne peuvent pas accomplir le service militaire, et elles paient la taxe de bourgeoisie²²⁰. C'est le cas de notre veuve Ysabe Vasbunderin (n° 58), originaire du val Antigorio²²¹. Cependant, cet état – c'est là un élément juridique essentiel – se limite à leur vie. L'ordonnance du 30 mai 1529 sur le statut des terres de la bourgeoisie nous donne quelques précisions²²². Une femme bourgeoise vivant à Sion avec un non bourgeois n'a droit qu'à la moitié des droits d'un bourgeois. Si son mari est bourgeois et elle non, elle n'a pas droit, par exemple, aux lots de la bourgeoisie. Il est bien précisé que, même usufruitière de son mari défunt, elle n'a aucun droit d'usufruit sur les lots de la bourgeoisie²²³. Le statut des femmes est lié à celui de leur père et non à celui de leur mari. Cette transmission a provoqué des discussions, certains voulant restreindre ce droit héréditaire aux filles ayant reçu une part immobilière d'héritage, car, pour eux, seules les filles ayant hérité de biens agricoles pouvaient avoir besoin de faire paître leur bétail sur les communaux²²⁴. En réalité, le caractère héréditaire de la bourgeoisie paternelle pour les femmes s'est imposé progressivement, mais cette qualité personnelle de bourgeoise n'est pas considérée comme transmissible à leurs héritiers.

S'il est évident que la situation de leur père est, pour les femmes, de la première importance, il n'est pas facile de déterminer exactement ce que la qualité de

²¹² Il est le gendre du cordonnier Hans Schuoler (ABS, Tir. 22-39).

²¹³ Il est le gendre de Petrus Twinger (ABS, Tir. 22-47, fol. 28).

²¹⁴ Il est le gendre du cordonnier Hans Hasen (ABS, Tir. 22-47, fol. 28, et ABS, Tir. 119-3, p. 25).

²¹⁵ Il a pour épouse la fille d'Hilprandus Katlen, Margareta, qui se marie, en secondes noces, avec Petrus Curwalla. Voir ACS, Min. A 207, p. 24-25, 2 mai 1513 et ACS, Min. A 177, p. 202-204, 23 avril 1516.

²¹⁶ Il a pour épouse Greta, la fille du forgeron et bourgeois de Sion Petrus Zernivon (ACS, Min. A 242, p. 517, 19 avril 1515).

²¹⁷ Il a épousé Katherina, fille du cordonnier Hans Hasen. Voir ABS, Tir. 219-23, fol. 58-59, 27 avril 1503.

²¹⁸ Petrus Gryschen est originaire de Steg (ACS, Min. 68, I, p. 949-950, 9 janvier 1518). Il est le gendre du boulanger et bourgeois de Sion, Petrus Bunder ou Inderbunden (ABS, Tir. 22-47, fol. 106v).

²¹⁹ ABS, Tir. 119-3, p. 16: *prius ad sancta Dei ewangelia corporaliter juramento per mulieres in talibus prestari solito*. Voir POUURET, *Coutumes et coutumiers*, p. 401.

²²⁰ *Idem*, p. 407.

²²¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 66v.

²²² *Item magis statuimus quod mulier civis commorans Seduni non habens civem in maritum medietatem tantum percipere debeat et mulier habens civem in maritum ipso marito de hujusmodi possessionibus ratam suam percipiente ipsa mulier in eisdem bonis nihil capere debeat* (AEV, Fonds Oswald de Riedmatten, Pg 184).

²²³ *Item ordinavimus quod nulla mulier non civis usufructuaria bonorum ejus mariti defuncti in dictis possessionibus nullum usumfructum habere debeat* (*Ibidem*).

²²⁴ POUURET, *Coutumes et coutumiers*, p. 408-409.

bourgeois de leur mari leur apporte. Durant la vie de ces derniers, si l'on fait une différence entre le statut social et le statut juridique, on peut dire qu'elles sont considérées «socialement» comme bourgeoises, mais non juridiquement. Leur situation n'est donc pas facile à la mort de leur époux. Lorsque les veuves revendiquent les droits de bourgeoisie pour leurs enfants, elles ne demandent rien pour elles-mêmes. Si elles restent au domicile de leurs enfants bourgeois, dont elles sont tutrices, leur situation «socialement» ne change apparemment pas. En cas de remariage, si le second mari n'est pas bourgeois, l'épouse n'a aucun droit de bourgeoisie, sauf si elle a hérité, sa vie durant, de ce droit grâce à son père. Quelle est la situation pratique d'une veuve vivant seule? Garde-t-elle, au moins «socialement», un statut au-dessus des non bourgeoises? C'est difficile à dire. D'un point de vue strictement juridique, force est de reconnaître qu'elle n'est pas bourgeoise; elle a donc intérêt à régulariser sa situation auprès des autorités. Le cas d'Anthonia Warnier/Warneri, qui n'a pas pu présenter de lettre de bourgeoisie, laisse, en effet, perplexe.

Veuve du notaire et bourgeois de Sion, Georgius (I) Nanseti, Anthonia Warneri (n° 203) est également la fille d'un bourgeois sédunois, le pelletier Johannes Warneri. Ces éléments, qu'elle présente dans sa notice, paraissent indiscutables²²⁵. Or, lorsqu'elle prétend que son père a rendu les comptes de sa fonction de syndic en 1423, on peut douter de cette affirmation. Certes, nous avons un Johannes (I) Warneri attesté comme bourgeois de Sion dès 1425²²⁶. Il est pelletier²²⁷, achète une maison dans le quartier de la Cuva²²⁸, «du nom du quartier sis au pied de la colline, entre la rue des Châteaux et La Lombardie»²²⁹ et a pour épouse Anthonia, fille de Yaninus de Planis²³⁰ et nièce d'Anthonius de Platea²³¹. Notre homme est enterré le 18 février 1449²³² et il laisse une nombreuse descendance: le notaire Henricus, Johannes (II), prêtre de son état, Anthonius, un autre Johannes (III), Markisia, épouse du boucher Jacobus Zerzubon, Perroneta, qui se marie avec le marchand Johannes Trot, puis avec Johannes Laurentius de Bertherinis, et enfin, Agnes, épouse du notaire Henricus de Eysello²³³. Dans cette liste ne figure aucune Anthonia. En fait, notre Anthonia serait la fille de Johannes (III) et la nièce d'un personnage important, Henricus Warneri, qui est syndic de Sion en 1468²³⁴. En 1500, ce dernier reçoit de la ville le mandat de discuter, avec ses collègues du conseil, d'un traité avec l'envoyé du roi de France²³⁵.

²²⁵ La présence d'un Johannes Warneri est attestée parmi l'assemblée des bourgeois en 1440 (ACS, Min. A 113, p. 281-282, 5 mai 1440).

²²⁶ ACS, Min. A 48, p. 74, 11 juin 1425.

²²⁷ ACS, Min. A 93, fol. 102, 11 janvier 1430.

²²⁸ ACS, Min. A 54 bis, p. 435-436, 31 décembre 1435.

²²⁹ Antoine LUGON, «La Sionne du Moyen Age et de l'Ancien Régime. Un souci permanent des édiles», dans *Annales valaisannes*, 1993, p. 148.

²³⁰ ACS, Min. A 118, p. 155, 12 décembre 1448.

²³¹ ACS, Min. B 58, XIX, p. 18, 21 mai 1434.

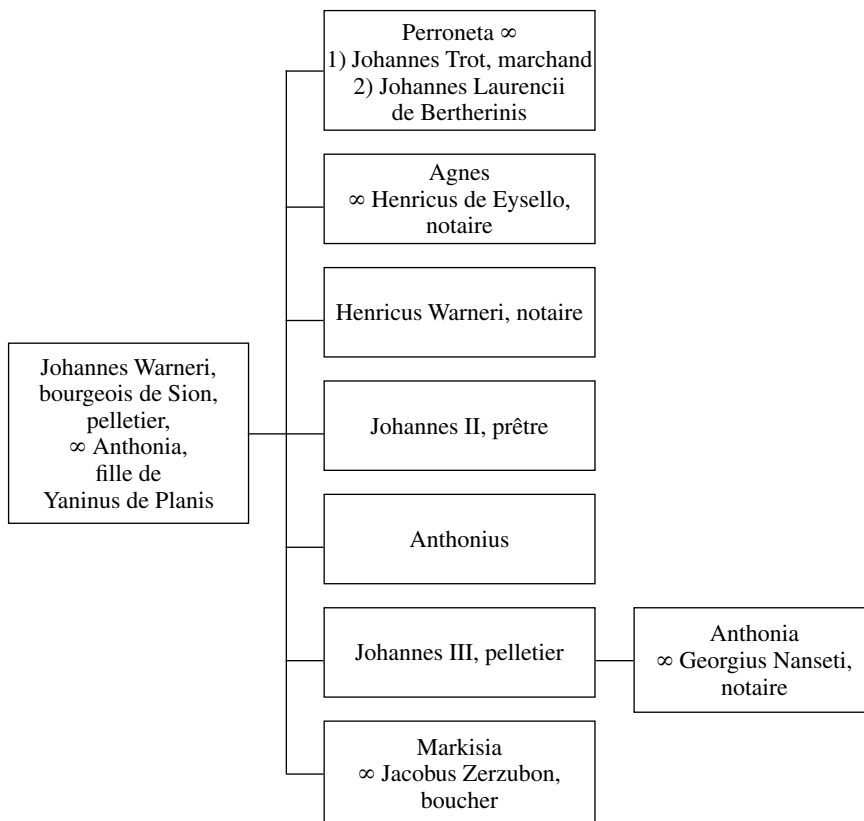
²³² ACS, Min. B 58, XV, p. 107.

²³³ ACS, Tir. 25-4, p. 55-56, 4 avril 1469.

²³⁴ ACS, Min. A 160, p. 174, 2 janvier 1469, acte dans lequel sont cités les deux syndics de l'année 1468, Henricus Warneri, clerc, notaire public, et Johannes Albi, de Gressoney.

²³⁵ ABS, Tir. 22-47, fol. 20v, 30 mars 1500. L'affaire à laquelle participe Henricus Warneri s'inscrit dans le contexte des guerres d'Italie sous Louis XII. Le traité dont il est question ici est, en fait, le premier traité conclu entre la France et le Valais, le 9 mai 1500, par l'entremise de l'ambassadeur français, Antoine de Baissey; il est identique à celui qui a été établi entre le roi Louis XII et les cantons helvétiques en mars 1499, et que le Valais a, dans un premier temps, refusé de signer. Le Valais reçoit une pension annuelle de même valeur que celle des cantons, des avantages commerciaux et il s'engage, en échange, à respecter fidèlement l'alliance avec le roi de France et l'autorise à recruter des mercenaires sur son territoire (GALLY-DE RIEDMATTEN, *Du sang contre de l'or*, p. 54-55; voir aussi l'annexe n° I).

Arbre généalogique de la famille Warneri



Incontestablement, Anthonia Warneri s'est trompée dans la biographie de son père, dans laquelle elle a introduit des éléments de la vie de son grand-père, les deux hommes ayant le même nom et le même prénom. Elle présente aussi une lettre de bourgeoisie de †Nicolinus Kalbermatter, père de Guillelmus Kalbermatter, dans laquelle son propre père Johannes Warneri aurait été cité comme *civis*. Cet acte aurait été établi par les notaires Martinus Garaschodi et Ambrosius de Poldo, le 6 mars 1458. Cela est impossible, Ambrosius de Poldo étant mort vers 1440²³⁶. En fait, l'erreur vient du scribe de notre notice; il a mal transcrit la date, qui est en réalité le 6 mars de l'année 1418²³⁷. Il est vraisemblable qu'Anthonia Warneri n'a pas présenté des documents suffisants aux yeux des bourgeois de Sion, sans doute plus tatillons pour une femme. Il n'en demeure pas moins que sa destitution est difficilement compréhensible. Femme d'un bourgeois notaire, qui a été châtelain de Sion en 1516-1517²³⁸ et syndic en 1489²³⁹, elle-même d'une

²³⁶ Un acte de partage des biens du défunt notaire a lieu le 23 mars 1440 (ACS, Min. A 240, p. 390-391)

²³⁷ Il a retranscrit un L à la place d'un X.

²³⁸ ACS, Min. A 159, p. 301, 18 avril 1516, et AEV, Supersaxo II, Pg 82, 27 janvier 1517.

²³⁹ ABS, Tir. 175-38.

famille bourgeoise connue²⁴⁰, pourquoi n'a-t-elle pas réussi à faire reconnaître sa bourgeoisie?²⁴¹ Est-elle en mauvais termes avec ses enfants, sa famille, voire avec certains de ses concitoyens? La bourgeoisie n'a-t-elle, tout simplement, pas eu envie de distribuer un lot de terre à une veuve sans enfant à charge? A défaut de réponses, il faut au moins se poser ces questions.

D'après tout ce que nous venons de voir, nous constatons qu'il est impossible à une femme de transmettre son droit de bourgeoisie et cela paraît bien dans la tradition d'une société très patriarcale. Pourtant, un exemple va nous permettre de montrer qu'il a existé des entorses à ce «sacro-saint» principe. Prenons le cas de de la famille Traccoz. Lorsque le bourgeois de Sion Hans Wuestiner veut prouver les droits de bourgeoisie de sa femme Andriana et ceux de sa belle-sœur Johanneta, épouse du notaire Johannes (II) Jullieti, il présente la lettre de leur arrière-grand-père Anthonius Traccoz (n° 97), devenu bourgeois de Sion le 3 mai 1401 pour 40 sous²⁴² et syndic de Sion le 19 décembre 1404²⁴³. Apparemment, d'après le contenu de la notice n° 97, la filiation s'est faite par les hommes, puisque les arrière-petites-filles portent bien le même patronyme que leur ancêtre. Or, en réalité, Anthonius Traccoz n'est pas un ascendant direct paternel, mais bien un ancêtre maternel direct. C'est la reconstitution de la généalogie qui trahit ce secret de famille. Andriana et Johanneta sont les filles d'Andreas Kypman *alias* Traccoz²⁴⁴, lui-même fils du notaire Johannes Kypman, un Allemand, originaire du diocèse de Cologne, devenu bourgeois de Sion, et marié à Agnes Traccoz, fille de notre bourgeois syndic Anthonius Traccoz²⁴⁵. Dans certains cas, un étranger, afin de mieux s'intégrer, prend le nom de famille de son beau-père. La famille la plus connue, la plus riche a pris ainsi le pas sur l'autre et donné son patronyme. Cette pratique explique les nombreux doubles noms, affublés d'un *alias*²⁴⁶, que l'on rencontre dans les actes notariés aux XV^e et XVI^e siècles, en particulier.

²⁴⁰ Voir le contrat de mariage établi par le notaire Jacobus Waldin, le 17 novembre 1516, entre Hans, fils de †Hans Thoenen, *rubigator*, bourgeois de Sion, et d'Anna Thosen, et Francesia, fille du notaire et bourgeois de Sion Georgius Nanseti et d'Anthillia (ou Anthonia), fille de Johannes Warneri, bourgeois de Sion (ACS, Min. A 159, p. 291-296).

²⁴¹ Le 24 février 1520, Anthonia Warnerii ne se présente-t-elle pas comme la veuve de Georges Nanseti, notaire, jadis châtelain et ancien vice-bailli du Valais, et mère de leurs enfants Franciscus Nanseti, clerc, et Henricus (ACS, Min. A 227, p. 311) ?

²⁴² ACS, Min. A 44, p. 100.

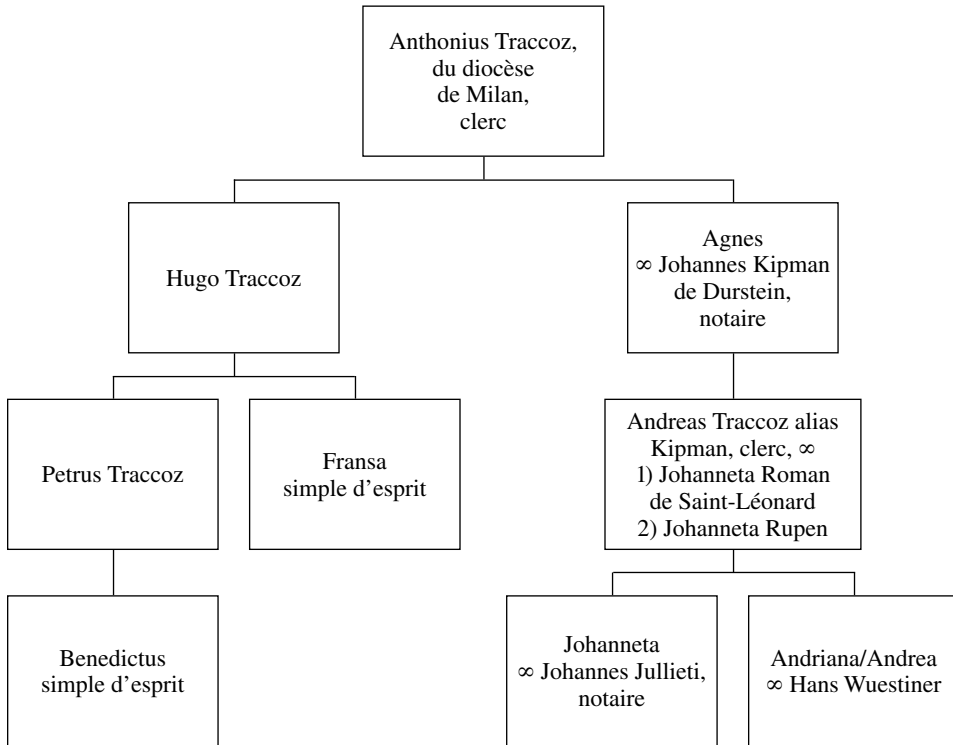
²⁴³ ABS, Tir. 2-3. – Sur la famille Tracho/Traccoz, venue de Cantù à Loèche, puis à Sion, voir Franco MORENZONI, «L'inventaire après décès de Bacinodus Tracho, lombard de Sion (17 janvier 1376)», dans *Vallesia*, 47 (1992), p. 231-250, qui mentionne Jean, père de Bacinodus, reçu bourgeois de Sion et devenu syndic de la ville en 1359. Quant à Anthonius Traccoz, dont la parenté avec Bacinodus n'est pas claire, lui aussi est d'abord bourgeois de Loèche avant de se transférer à Sion, voir *ibidem*, p. 238.

²⁴⁴ Andreas Kypman, clerc, époux de Johanneta Roman, de Saint-Léonard, teste le 5 septembre 1473 (ACS, Min. A 160, p. 385-391).

²⁴⁵ ACS, Min. A 48, p. 72-74, 11 juin 1425.

²⁴⁶ Ce terme *alias* a de multiples fonctions. Voir Hans-Robert AMMANN, «L'émigration proche dans les Alpes valaisannes au XV^e siècle: l'exemple de Zermatt», dans *Vallesia*, 47 (1992), p. 268-269. Dans notre exemple, il indique le nom de la famille de l'épouse, qui a fini par s'imposer et remplacer le nom du mari. Parfois, comme le remarque H.-R. Ammann, dans le cas des Zermattois, il introduit la traduction d'un nom «allemand» (Im Brun *alias* de Fonte), un sobriquet faisant référence à la profession (Petrus Perrerr *alias* Gran Marchan), le lieu d'habitation de la personne (Yaninus Blatter *alias* de Campo sicco ou Chansec), ou bien encore il rattache une famille à une autre parenté, plus nombreuse et plus connue, comme les Bertherinis; c'est ainsi que nous trouvons un Johannes Furat *alias* de Bertherinis (ACS, Min. A 242, p. 426, 1^{er} mars 1515). Souvent, le terme *alias* ajoute simplement le nom de la mère à celui du père. Donnons l'exemple du recteur de la chapelle Saint-Barthélemy, Johannes Andres, appelé Johannes Andres *alias* Selbetter, parce que sa mère, Helsin, est la fille de Mauricius Selbetter, de Zermatt (ACS, Min. A 257, p. 238, 2 mai 1536).

Arbre généalogique de la famille Traccoz



Un aperçu des professions et des charges des bourgeois sédunois (1401-1527)

Nous avons regroupé dans un même tableau les professions des bourgeois dont les lettres ont été soumises au recensement de 1527 – et qui s'étalent sur 127 ans – et les professions de ceux qui les présentent en personne en 1527 ou 1528. Si nous avons fait ce choix, c'est parce que, nous l'avons dit, 35,7% de nos bourgeois ont apporté au conseil bourgeoisial leurs propres lettres, obtenues parfois très peu de temps avant l'enquête. Dans le tableau n° 4, ils font, de ce fait, partie à la fois de la première et de la seconde colonne.

Dans la première colonne de notre tableau, nous constatons que 120 lettres sur 193, soit 62,1%, nous révèlent le métier ou l'activité de celui qui fut accepté comme bourgeois entre 1401 et 1527²⁴⁷. Nous avons donc là une perspective sur le long terme, révélatrice des priorités de la bourgeoisie dans le choix des nouveaux bourgeois. Sur ces 120 personnes, 56 présentent elles-mêmes leurs lettres au moment de l'enquête (deuxième colonne). Dans la troisième colonne figurent les professions de ceux qui présentent des lettres en 1527-1528, en général celles d'un père ou d'un ancêtre. Il s'agit alors d'un instantané des professions en 1527-1528.

²⁴⁷ Précisons que nous n'avons pu retrouver qu'une seule profession de bourgeois ancêtres de ceux qui ont perdu leurs lettres, celle du chaudronnier Zossen, ou Chuderi (n° 200), dont nous avons déjà parlé.

Prenons quelques exemples, afin de faciliter la compréhension de ce tableau complexe: le notaire Anthonius Waldin présente, en 1527, la lettre, en date du 14 janvier 1452, de son père, Jenninus (n° 72), de Zermatt, qui n'était pas lui-même notaire. Il n'y aura donc que le seul notaire Anthonius Waldin présent dans notre tableau et obligatoirement dans la troisième colonne. En revanche, en ce qui concerne les Kuntschen et une autre famille Waldin, les pères Johannes Kuntschen (n° 61) et Petrus Waldin (n° 153), tous deux notaires, bourgeois respectivement en 1494 et 1481, sont comptabilisés dans la première colonne et leurs fils respectifs Martinus et Jacobus, notaires eux aussi – et qui utilisèrent les lettres de ces derniers pour se faire reconnaître bourgeois en 1527 –, figurent seulement dans la troisième colonne. Quant au notaire Petrus de Torrente (n° 11), bourgeois le 7 mars 1507 et toujours en vie en 1527, il figure à la fois dans la première et dans la deuxième colonne. Il se retrouve ainsi tout naturellement comptabilisé dans le total situé à droite de la troisième colonne.

En effet, pour connaître l'éventail des professions et des activités exercées par nos bourgeois en 1527-1528, il faut nécessairement additionner les chiffres de la deuxième colonne et ceux de la troisième colonne. Quant à la première colonne, elle forme un tout à elle toute seule.

Au sein des présentateurs de lettres, après avoir exclu deux non bourgeois ayant un métier artisanal (un boucher et un tailleur) – nous en avons parlé plus haut –, et trois notaires (Georgius Bardi, Georgius (II) Nanseti et Petrus Inderrytin), le nombre de bourgeois dont nous connaissons la profession en 1527 tombe à 95 sur 208²⁴⁸, soit 45,6%. Précisons, en effet, que nous avons ajouté, dans la troisième colonne, les métiers de ceux qui ont perdu leurs lettres de bourgeoisie et ceux des deux retardataires, c'est-à-dire un notaire, un marchand, un tailleur, un boucher, un boulanger, un meunier et un sellier.

Il est inutile d'essayer de savoir ce que font les bourgeois pour lesquels nous n'avons aucun renseignement concernant le métier ou la fonction, après des recherches en dehors de notre liste qui s'avère – il faut insister sur ce point – très peu précise. Un seul cas concernant le secteur primaire, c'est-à-dire les activités du monde paysan, toujours très mal définies dans les textes, nous est connu: il s'agit de Johannes Hugoz (n° 38), qui a obtenu sa lettre de bourgeoisie le 10 janvier 1496: il exerce la fonction de métral du vidomne de Sion. Nos bourgeois sont simplement propriétaires terriens, à Sion, dans les environs de la ville, dans les mayens ou les alpages, plus ou moins proches, voire dans d'autres dizains. Les plus riches possèdent de nombreuses terres, champs et vignes, et emploient moult ouvriers agricoles et domestiques. Insistons simplement sur le fait qu'à une époque où le secteur primaire est l'un des piliers de l'activité des petites villes, on remarque qu'à Sion, il occupe seulement à peine plus de 50% des bourgeois. Dans la cité de Sion, parce qu'elle est capitale, deux secteurs sont importants: le secteur artisanal et commercial, ainsi que l'activité notariale. Remarquons toutefois, que les artisans, les commerçants et les notaires continuaient à avoir des prés, des champs, des vignes, du bétail, etc.

²⁴⁸ Le total n'est plus de 193, puisque nous avons tenu compte, dans la troisième colonne, de l'ensemble des bourgeois ayant un métier en 1527, dont ceux qui ont régularisé leur situation à la limite des délais de l'enquête.

Tableau n° 4. Professions des bourgeois de 1401 à 1527 et de ceux qui présentent des lettres de bourgeoisie en 1527-1528.

1 ^{re} colonne: Professions des bourgeois d'après leurs lettres de bourgeoisie présentées de 1401 à 1527	Total général (1401- 1527)	2 ^e colonne: Professions des personnes, comptabilisées dans la colonne précédente, mais encore en vie en 1527 et présentant <i>leurs propres</i> <i>lettres</i> de bourgeoisie	Total	3 ^e colonne: Professions des personnes présentant les lettres d'une tierce personne (ancêtre le plus souvent) en 1527	Total	Total général en 1527 des professions de l'ensemble de ceux qui présentent des lettres en 1527 (addition des 2 ^e et 3 ^e colonnes seulement)
notaire (<i>notarius</i>)	25	notaire	14	notaire 11 notaires présentent les lettres d'un ancêtre	11 + 1 n'ayant pas de lettre	26
marchand (<i>mercator</i>)	18	marchand	11	marchand 3 marchands présentent les lettres de leurs pères	3 + 1 n'ayant pas de lettre	15
boulangier (<i>pistor</i>)	14	boulangier	7	boulangier 4 boulangiers font valoir la lettre d'un père ou d'un ancêtre	4 + 1 en retard	12
apothicaire (<i>apothecarius</i>)	1	apothicaire	1	apothicaire	-	1
aubergiste (<i>hospes</i>)	5	aubergiste	2	aubergiste 1 (lettre d'un ancêtre)	1	3
barbier (<i>barbitonsor</i>)	3	barbier	1	barbier	-	1
boucher (<i>macellarius</i>)	2	boucher	1	boucher	1 + 1 n'ayant pas de lettre	3
charpentier (<i>carpentator</i>)	2	charpentier	-	charpentier	-	-
chaudronnier (<i>cuprifaber</i>)	1		-		-	-
cordonnier (<i>sutor</i>)	4	cordonnier	3	cordonnier 2 présentent des lettres d'un ancêtre + 1 de son père	3	6

ébéniste (<i>magister tabellarum</i>)	2	ébéniste	-	ébéniste	1	1
échanson (<i>pincerna</i>)	1	échanson	-	échanson	-	-
étameur (<i>erubiginator</i>)	2	étameur	-	étameur	-	-
fabricant de cloches (<i>nolarum compositor</i>)	1	fabricant de cloches	1	fabricant de cloches	-	1
forgeron (<i>faber</i>)	10	forgeron	2	forgeron	-	2
garde (<i>custos</i>)	5	garde	5	garde	-	5
marguillier (<i>marticularius</i>)	-	marguillier	-	marguillier 2 présentent la lettre d'un ancêtre	2	2
meunier (<i>molitor</i>)	1	meunier	1	meunier	- + 1 n'ayant pas de lettre	2
mercier (<i>mercerius</i>)	1	mercier	-	mercier 1 (lettre de son père)	1	1
peintre (<i>pictor</i>)	2	peintre	1	peintre	-	1
pelletier (<i>pelliparius</i>)	3	pelletier	-	pelletier	-	-
sellier (<i>sellator</i>)	1	sellier	-	sellier	- + 1 n'ayant pas de lettre	1
tailleur (<i>sartor</i>)	10	tailleur	3	tailleur 1 (lettre de son père)	1 + 1 en retard	5
tailleur de pierre (<i>lapicida</i>)	2	tailleur de pierre	-	tailleur de pierre	-	-
tanneur (<i>cerdo</i>)	2	tanneur	2	tanneur 1 (lettre du père de sa mère)	1	3
vitrier (<i>vitriator</i>)	1	vitrier	1	vitrier	-	1
prêtre (<i>presbiter</i>)	1	prêtre	-	prêtre	2	2
chanoine (<i>canonicus</i>)	-	chanoine	-	chanoine 1 (lettre de son père)	1	1
Total	120		56	+	39	= 95

L'objectif de ce long tableau n'est pas tant de donner un aperçu de la diversité des métiers présents à Sion au cours du XV^e siècle, puis en 1527-1528, mais bien de montrer le poids réel des artisans au fil des ans au sein de la bourgeoisie.

La variété des artisans rencontrés parmi les bourgeois de Sion comptabilisés dans la première colonne diminue incontestablement dans la dernière (à droite de notre tableau n° 4). Certaines professions disparaissent: en 1527, nous n'avons plus de charpentier, de chaudronnier, d'étameur, de pelletier (peaussier) ni de tailleur de pierre parmi les bourgeois. Le nombre des forgerons s'est drastiquement réduit; peu d'entre eux deviennent bourgeois tout au début du XVI^e siècle: le Lombard Anthonius Jenolet *alias* Baccon (n° 5)²⁴⁹, en 1502; l'*Alamanus* Nicolaus Sturer (n° 78)²⁵⁰, en 1503; le Bâlois Melchior Kapfer (n° 170)²⁵¹, en 1508; le Haut-Valaisan Thomas Helner (n° 28)²⁵², originaire d'Eyholz²⁵³ (paroisse de Viège), gendre de bourgeois, en 1505; et Petrus Stalder (n° 100)²⁵⁴, de Saint-Nicolas, en 1512. Les trois premiers sont morts en 1527. Les seuls survivants de ce métier pénible sont Thomas Helner et Petrus Stalder, installé aux Agettes. Désormais, les représentants de ces métiers, toujours bien présents à Sion, se retrouvent dans les strates inférieures des habitants de la cité, habitants perpétuels (*incola*) ou simples résidents temporaires (*commorans Seduni*). Un forgeron, nouvellement installé dans la ville, aura de moins en moins d'opportunités d'entrer dans la classe supérieure des bourgeois, qui va se fermer au fil des décennies.

Si, au XV^e siècle, il suffisait d'avoir un bon métier artisanal utile à la communauté pour voir s'ouvrir les portes de la bourgeoisie, il n'en est plus tout à fait de même en 1527-1528. Le meilleur indicateur de cette évolution vers un certain élitisme est le changement qui s'opère au sein du notariat. C'est la seule profession qui voit vraiment le poids de son effectif augmenter au sein de la bourgeoisie. Si l'on considère les 120 personnes comptabilisées dans la première colonne du tableau n° 4, 24 (20%) exercent une activité dite de tertiaire (marchands et aubergistes), 25 (20,9%) sont notaires et 65 (54,1%) sont artisans, sans compter 6 (5%) divers (gardes ou prêtres). Si l'on ventile de la même manière les 95 personnes bourgeoises qui exercent une activité et ont présenté une lettre en 1527, on voit la progression des notaires: 10 personnes sont à ranger dans les divers (10,5%), 18 (18,9%) dans le tertiaire, 41 (43,1%) dans le monde de l'artisanat et 26 (27,4%) dans celui du notariat. Le poids du monde de l'artisanat baisse de façon sensible. L'effectif des marchands se maintient, mais n'oublions pas qu'un certain nombre

²⁴⁹ Pour l'origine, voir *Anthonius Jenolet alias Baccon junior, faber et incola Sedunensis, filius quondam Anthonii Baccon alias Genollet fabri et lumbardi atque incole Sedunensis* (ACS, Th. 63-156/1, 11 novembre 1503).

²⁵⁰ A Sion est attesté, avant Nicolaus, Hans Sturer, *diocesis Constanciensis, magister serarum* (ACS, Min. A 166, fol. 28v, 18 mai 1478). Hans et Nicolaus, tous deux forgerons et serruriers, ou *fabri serarum*, sont deux frères cités en 1494 (ACS, Min. B 68, I, c, p. 336, 14 avril 1494). Ils achètent ensemble une maison à Malacort (ACS, Min. A 192, p. 543-545, 30 juillet 1496).

²⁵¹ Il est originaire de Bâle, comme le montre le testament de sa femme Agnes de Alto Prato, sœur du boucher Anthonius de Alto Prato (ACS, Min. B 68, I, c, p. 195-196, 19 août 1492). Il a pour seconde épouse Katherina, fille de Martinus Aechter, bourgeois de Sion (ACS, Min. A 164, p. 234-235, 16 août 1513 et ACS, Min. A 208, p. 512-513, 19 février 1520). Il a eu à Bayart un moulin que le meunier Thomas Guerschen, bourgeois de Sion, revend à Thomas Katlen, bourgeois de Sion, le 10 décembre 1522 (ACS, Min. A 180, p. 489-490).

²⁵² Il a épousé Greta, fille du forgeron et bourgeois de Sion, Petrus Zerniwon. Voir ABS, Tir. 22-47, fol. 41v et ACS, Min. A 242, p. 517, 19 avril 1515.

²⁵³ On trouve Henricus Helner, clerc, juré de la chancellerie de Sion, originaire d'Eyholz, qui écrit une charte levée par Petrus Waldin (ACS, Th. 106 D-6, 8 novembre 1472), tandis qu'un Jacoz Helner, de la paroisse de Viège, habitant Sion, est attesté en 1427 (ACS, Min. A 49, p. 59, 14 juin 1427).

²⁵⁴ ABS, Tir. 22-47, fol. 61v. Sur son parcours, voir *infra*, p. 80.

de notaires sont venus à cette profession par le biais de la marchandise. En fait, on commence à assister à une véritable mainmise des spécialistes du monde de l'écrit sur le corps de la bourgeoisie sédunoise. Nous en reparlerons dans notre seconde partie.

Revenons maintenant sur quelques-unes de ces professions et commençons par les deux plus importantes en raison de leur utilité pour les habitants de la cité et de leur nombre (en dehors des notaires), les boulangers et les marchands.

Nous avons comptabilisé au total dix-neuf boulangers. Sept boulangers recensés (et comptabilisés dans la première colonne de notre tableau) sont morts en 1527²⁵⁵. Sept autres présentent eux-mêmes²⁵⁶ leurs lettres de bourgeoisie durant l'enquête de 1527-1528. Quatre font valoir des lettres d'un père ou d'un ancêtre²⁵⁷. N'oublions pas, enfin, le cas du retardataire Johannes Zerlouben, fils de †Theodolus, qui a dû renouveler sa lettre de bourgeoisie (n° 208)²⁵⁸. En fait, nous avons quatorze boulangeries tenues par des bourgeois, en fonction en 1527, dont deux gérées par des veuves. Pour une population d'à peine 2000 habitants, ce chiffre peut paraître élevé. Il nous faudrait d'abord essayer de définir ce qu'est une boulangerie à l'époque. Tous les boulangers qui confectionnent leur pâte n'ont pas obligatoirement un four pour la cuire dans leur maison. D'autre part, la vente du pain se fait souvent dans la rue sur un étal. Entre 1787 et 1798, nous avions répertorié vingt-cinq boulangers, dont plusieurs employés. Nous arrivons donc, en 1527 et 1798, à des chiffres assez similaires pour une population d'un même ordre de grandeur. Cependant, une différence capitale est à relever. A la fin du XVIII^e siècle, aucun boulanger n'est bourgeois; sur les vingt-cinq boulangers recensés, quinze sont des *incolae* (habitants perpétuels) et dix de simples *tollerati* (tolérés)²⁵⁹, parmi lesquels pas de maître boulanger. On peut donc légitimement supposer que tous les maîtres boulangers de la ville sont bourgeois en 1527. Faire partie de la corporation permet d'être accepté dans le corps bourgeoisial, ce qui souligne l'importance de la profession dans la vie de la cité.

Les autorités, en effet, n'ont jamais hésité au XV^e siècle, et même encore dans les trois premières décennies du XVI^e siècle, à accorder la bourgeoisie à un artisan boulanger, même s'il a peu de moyens. Le 11 novembre 1527, lorsque Petrus Schuoler (n° 177), âgé de 37 ans environ²⁶⁰ et originaire de Zermatt, est reçu bourgeois au prix habituel, il ne paie pas les 20 livres demandées, mais il lui est accordé la possibilité, la première année, de verser un cens annuel d'une livre et

²⁵⁵ Il s'agit de Petrus Empchen (n° 23), de Zermatt; Hans Huser (n° 149), *alamanus*; Michael Schleger (n° 142), de Fribourg; Heintzmann Sterren (n° 156), du dizain de Viège; Hans Thenen (n° 57) et Theodolus Zerlouben, tous deux également de Zermatt. Il convient d'ajouter à cette liste Clemens Indenbechen (n° 31), de Zermatt, qui vient juste de mourir en décembre 1527 et dont le frère Hans présente la lettre (nous reviendrons sur cette famille). Notons la présence, dans cette catégorie, de quatre Zermattois.

²⁵⁶ Les deux frères Andenmatten (n° 2), de Zermatt; Hans Indenbechen (n° 30); Hilprandus Miller (n° 44), de Reckingen; Johannes Massy (n° 112), du val d'Anniviers; Petrus Gryschen (n° 146), de Steg; et Petrus Schuoler (n° 177), de Zermatt. Nous avons encore quatre Zermattois dans cette catégorie.

²⁵⁷ Trois autres boulangers présentent des lettres de leur père ou d'un ancêtre: Albinus Huser (n° 149), fils de Hans; Thomas Inderbunden (n° 165), de Simplon; et Johannes Kalbermatter (n° 15), de Viège. Quant à la lettre du boulanger zermattois, Hans Thenen (n° 57), reçu bourgeois le 28 janvier 1500, elle est présentée par le beau-frère du jeune boulanger Hans (II) Thenen, le notaire Ludovicus Frarerii. Deux Zermattois sont présents dans cette dernière catégorie.

²⁵⁸ Voir l'acte intitulé *Empcio Theodoli Tzer [sic] Loubon, civis et pistoris Sedunensis* (ACS, Min. A 242, p. 410-411, 30 octobre 1514). Theodolus en 1497, puis son fils Johannes en 1525 sont autorisés par la ville à exercer le métier de boulanger, voir *supra*, p. 40.

²⁵⁹ FAYARD DUCHÈNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 140.

²⁶⁰ D'après sa déclaration d'âge, Petrus Schuoler serait né vers 1490 (ABS, Tir. 91-1, fol. 10).

cet arrangement est renouvelé l'année suivante²⁶¹. Cela ne l'empêche pas de devenir un des procureurs de la confrérie du candélabre des boulangers de Sion, quelques mois après avoir été reçu bourgeois²⁶². Nos boulangers restent parfois des gagne-petit. En 1528, alors que la peste sévit fortement, les veuves des boulangers Clemens Indenbechen²⁶³ et Petrus Empchen²⁶⁴ reçoivent l'autorisation spéciale, en raison de leur pauvreté, de pouvoir faire cuire leur pain dans le four d'un autre boulanger²⁶⁵.

Examinons à présent l'origine géographique des membres de cette profession. Signalons dès maintenant l'importance numérique des Zermattois, 10 sur un total de 19 comptabilisés. Sur nos 14 «boulangeries» de 1527, 11 sont aux mains de gens venant du Valais souverain germanophone, dont 8 de Zermatt²⁶⁶; 2 boulangers seulement viennent de régions alémaniques (en dehors du Valais): Hans Huser (n° 149)²⁶⁷, dit *de Alamania*, et Michael Schleger (n° 142)²⁶⁸, de Fribourg, et un seul parle le dialecte franco-provençal, Petrus Massy (n° 112)²⁶⁹, du val d'Anniviers.

L'harmonie ne règne pas toujours dans ce corps de métier essentiel à la vie de la cité. En 1516, Hans Indenbechen²⁷⁰, le frère de Clemens, se dresse contre les nouveaux statuts mis en place par les maîtres boulangers sédunois. Ces derniers avaient notamment décidé qu'il était interdit de gonfler les pains blancs en y ajoutant, en guise de levure, des *herbe folia, vulgariter hopffen*, c'est-à-dire du houblon. Notre boulanger, qu'on imagine hors de ses gonds, vu les propos grossiers qu'il prononce, déclare, en plein conseil, que plutôt que d'observer cette interdiction, il préférerait connaître une vache (*Ee woelte er ein Kuo ghigen*)!²⁷¹ Ses rapports avec ses collègues boulangers et quelques autres bourgeois ne s'améliorent pas par la suite. En 1521, alors qu'il vient de construire un moulin, un conflit

²⁶¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 163, 11 novembre 1528.

²⁶² ACS, Min. A 232, p. 460, 3 février 1528.

²⁶³ Voir sa biographie, Anton GATTLEN, Hans-Robert AMMANN, «Zur Geschichte der Familien Indenbechen, in Bürchen, Zermatt und Sitten», dans *Vallesia*, 53 (1998), p. 426-427. Nous l'avons dit, il est mort en décembre 1527. Son fils Clemens, encore jeune, reprendra le métier de son père.

²⁶⁴ Petrus Empchen, fils de †Petrus Empchen, de Zermatt, et de Greta Branchoz, de Zermatt, s'est marié, une première fois, avec Savia, fille de †Girardus de Bellenschona (ACS, Min. A 163, p. 181-183, 14 avril 1501), puis s'est remarié avec Anthonia, fille de Petrus Twinger *alias* Majoris, veuve d'Anthonius Inderbunden, de Zermatt, et le couple habite dans la maison de Petrus Twinger (ACS, Min. A 242, p. 524, 12 août 1515).

²⁶⁵ ABS, Tir. 22-47, fol. 139. Une troisième femme est également autorisée à cuire du pain, l'épouse de Johannes Tondou (?).

²⁶⁶ Les deux frères Andenmatten, Hans Indenbechen, Hans (II) Thenen et Petrus Schuoler, Johannes Zerloben ainsi que les deux veuves Indenbechen et Empchen.

²⁶⁷ Hans Huser (n° 149) *alias* Brancho/Brantschen, dit *de Alamania*, a des maisons à Sion, dont plusieurs à Malacort (ACS, Min. B 68, I, d, p. 360-361, 3 mai 1490; ACS, Min. B 68, I, b, p. 99-101, 9 mai 1490 et ACS, Min. B 68, I, b, p. 180-181, 6 décembre 1491). Il a au moins deux enfants, Albinus et Barbillia et des dettes, semble-t-il. Son fils Albinus Huser *alias* Brantschen est également boulanger. Il a reçu de son père une maison *versus canalìa* (au bord du canal de la Sionne) au moment de son mariage, comme on l'apprend dans un accord avec le tuteur de sa sœur Barbillia (ACS, Min. A 14, p. 218-221, 2 juin 1512).

²⁶⁸ Michael Schleger (n° 142) se rattache sans doute à Willo Scleguer, de Fribourg, habitant à Sion, attesté le 13 décembre 1480 (ABS, Tir. 25-60, fol. 4v-5).

²⁶⁹ Il est le fils de Johannodus Massey de Mission, dans le val d'Anniviers (ACS, Min. B 68, I, p. 577-579, 25 août 1503).

²⁷⁰ Concernant la biographie des Indenbechen, voir GATTLEN, AMMANN, «Zur Geschichte der Familien Indenbechen», p. 422-426. Il a épousé, en premières noces, la fille du boulanger, bourgeois de Sion, Hans Zblatton, originaire de Visperterminen. Il se remarie avec Anna Triebmann, appartenant à une famille connue d'orfèvres sédunois.

²⁷¹ ABS, Tir. 119-18, fol. 78, 27 juillet 1516.

l'oppose au fondateur de cloches, Thomas Inderwildin, au boulanger Johannes Kalbermatter (n° 15)²⁷², au meunier Hans Thosen, ainsi qu'à trois autres personnes. Ces derniers accusent Hans Indenbechen d'avoir détruit le chemin d'accès à leurs moulins sur la Sionne et de les empêcher ainsi de transporter leurs pierres et leurs charges de blé²⁷³. Les conflits concernant les droits de passage sont fréquents, comme partout ailleurs, mais particulièrement en Valais tout au long de son histoire. Tous ses problèmes professionnels et riverains n'ont toutefois pas porté tort à Hans Indenbechen, puisqu'il fut élu syndic le 11 novembre 1527²⁷⁴. Il devint même vice-bailli de 1552 à 1554²⁷⁵. Ce personnage, parti de rien, prend place dans la longue galerie des Valaisans forts en gueule, entreprenants et gagners, comme il en existe toujours aujourd'hui...

En 1512, le boulanger Johannes Kalbermatter a un démêlé avec un meunier, non bourgeois, à propos d'un droit de passage à Nans, pour aller du moulin de l'un au moulin de l'autre²⁷⁶. D'autre part, visiblement, les nouveaux statuts des boulangers ont eu du mal à s'imposer. Le boulanger Heintzmann Sterren (n° 156), originaire du dizain de Viège, a des problèmes parce que son serviteur, un Lombard, du nom de Blasius Jovet, refuse d'appliquer les nouveaux statuts de la corporation des boulangers. Dans un premier temps, le serviteur préfère aller exercer son métier à Sierre, mais il revient ensuite sans autorisation²⁷⁷. Un seul, l'Alémanique Albinus Huser *alias* Brantschen, semble avoir eu de bons rapports avec les autorités. Il a reçu de son père Hans, boulanger, ancien syndic de Sion en 1497, une maison au moment de son mariage. Le 5 décembre 1512, la ville lui donne la préférence pour utiliser la boutique que son père a construite, à condition qu'il ne l'amodie pas à un tiers sans le consentement des autorités²⁷⁸. Par la suite, la bourgeoisie, qui vient d'édicter un statut pour les meuniers et les boulangers, nous l'avons vu, nomme Albinus contrôleur, avec la lourde charge de peser le blé et la farine, ainsi que de percevoir les taxes²⁷⁹. Va-t-on retrouver une situation aussi tendue dans le domaine du commerce, notamment vis-à-vis des autorités?

Sur l'ensemble des 22 marchands recensés, 7 sont morts en 1527²⁸⁰, 11 soumettent aux autorités de Sion leurs propres lettres²⁸¹, 3 utilisent la lettre d'un

²⁷² Johannes Kalbermatter, boulanger en 1527, est le fils de Jacobus Kalbermatter (n° 15), mercier, reçu bourgeois le 30 décembre 1499. On a gardé le contrat de mariage entre Johannes, fils de †Jacobus Kalbermatter, bourgeois de Sion, avec l'accord de son frère le chanoine Henricus, et Francesia, fille de †Roletus Warrelli, déjà veuve d'un précédent mariage avec Michael Scluegers/Schleger (ACS, Min. A 164, p. 305-307, 6 juin 1509).

²⁷³ ACS, Min. A 180, p. 420-424, 26 février 1521.

²⁷⁴ ABS, Tir. 22-47, fol. 130.

²⁷⁵ ABS, Tir. 120-3, fol. 150. Il laisse deux filles, toutes deux prénommées Annillia, la première, épouse d'Anthonius Kreutzer, ancien échanson de l'évêque, la seconde, épouse d'Arnoldus Kalbermatter, bourgeois de Sion, marchand et châtelain de Sion (ACS, Min. A 302, p. 359-362, 10 juillet 1565).

²⁷⁶ ACS, Min. A 14, p. 221-223, 28 juin 1512.

²⁷⁷ ABS, Tir. 22-47, fol. 136v, 8 décembre 1527.

²⁷⁸ ABS, Tir. 22-47, fol. 63.

²⁷⁹ ABS, Tir. 22-46, fol. 40 = ABS, Tir. 22-47, fol. 123, 28 avril 1527.

²⁸⁰ Les Lombards Ambrosius de Carganico *alias* Barba (n° 46) et Laurentius de Bertherinis (n° 19); les Zermattois Clemens Ruda (n° 60) et Henslinus Tschugger (n° 181); Michael Zerzubon (n° 35), du dizain de Viège; Hilprandus Katlen (n° 157), du dizain de Rarogne; et Johannes Berthod (n° 62), de Saint-Maurice. Nous reparlerons ultérieurement de plusieurs de ces personnes, notamment des Lombards.

²⁸¹ Les quatre Lombards Johannes Brigant (n° 71), Johannes Passient (n° 66), Paulus de Pensa (n° 82) et Johannes de Vinea (n° 80); les deux Zermattois Stephanus Schuoler (n° 1) et Hans Schuoler (n° 34); Anthonius Venetz (n° 151), de Saas; Bartholomeus Lupi (Wolff) (n° 122), du dizain de Rarogne; Vincentius Ecco (n° 86), de Loèche-les-Bains; un du Haut-Valais (lieu indéterminé), Georgius Anthonin (n° 83); et enfin, le Savoyard du val d'Aoste, Johannes Marquis (n° 85).

ancêtre²⁸² et un a eu à se plier à la procédure imposée à ceux qui n'ont pas pu en présenter²⁸³. Avec les marchands, nous changeons d'univers, aussi bien sur le plan des origines géographiques que sur celui de la fortune. Sur nos 22 marchands, 8, soit plus du tiers, sont des Lombards. Nous reviendrons plus loin sur ce terme, à la fois vague du point de vue géographique et explicite par sa connotation complexe, ainsi que sur chacun de ces Lombards. Nous avons 15 marchands en activité en 1527. Etant donné l'importance des Lombards et des Zermattois au sein de la bourgeoisie en 1527, comme nous le verrons plus précisément par la suite, ces deux contingents arrivent en tête, tout naturellement. Nous n'avons qu'un seul représentant du pays sujet (de Saint-Maurice) et un étranger, un Savoyard. Nos marchands ont en général une relative aisance financière et jouissent d'un certain statut social; ils sont souvent élus syndics; nous en avons compté 6²⁸⁴. Cependant, pas plus que celui des boulangers, le prestige des marchands ne subsistera jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Entre 1787 et 1798, nous avons recensé 32 marchands: 21 habitants perpétuels et 11 tolérés et aucun bourgeois²⁸⁵. La famille Lupi (Wolff), qui a accru sa fortune et renforcé sa position sociale grâce au commerce jusqu'au début du XVI^e siècle, va vivre ensuite de ses rentes et se mettre au service du pays et de la cité.

Nous voyons l'un de nos marchands faire fortune. Il s'agit de Georgius Anthonin, appelé aussi Georgius de Vinea *alias* Anthonin, parce qu'il a été, autour de l'an 1513, le serviteur (*famulus*) du marchand lombard Johannes de Vinea²⁸⁶. Nous avons là une autre variante, originale et rare, de l'utilisation du terme *alias*. En 1527, il a visiblement fait son chemin, puisqu'il est qualifié de marchand. D'ailleurs, son cas est évoqué devant les bourgeois à la fin de cette même année à propos des taxes qu'il doit ou non payer, parce qu'il fait du commerce à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du Valais²⁸⁷. Nous avons peu de renseignements dans les archives de la bourgeoisie et dans les archives notariales à propos des activités commerciales des Sédunois. Anthonius Venetz (n° 151), originaire de Saas, appartient à une famille connue. Il reçoit en amodiation de la ville, le 24 novembre 1527, la pièce située sous la salle de réunion de la bourgeoisie, et ce pour dix ans, ce qui prouve qu'il en a besoin pour ses activités qui nécessitent, notamment, l'utilisation de grands locaux, et qu'il jouit de la confiance de ses combourgeois²⁸⁸. Précisons qu'il a été familier du bailli²⁸⁹. A propos d'un autre marchand, par hasard, on apprend qu'en 1508 Johannes Passient, un Lombard de Divedro, reconnaît devoir à Bartholomeus Lupi (Wolff) la belle somme de 200 florins à titre d'emprunt pour faire du commerce, avec partage des bénéfices²⁹⁰. Nous avons déjà évoqué la famille Wolff, l'une des familles les plus puissantes de la bourgeoisie sous l'Ancien Régime. Bartholomeus occupe une place importante dans la

²⁸² Le Lombard Johannes Friganti (n° 55), Johannes Ruda (n° 60), de Zermatt, et Germanus Hugoz (n° 38), de la paroisse de Loèche.

²⁸³ Le Lombard Petrus Stampin (n° 200).

²⁸⁴ Furent syndics de Sion, deux Zermattois, Clemens Rudaz (ACS, Min. A 75, p. 133-135, 25 février 1458) et Hans Schuoler (ABS, Tir. 22-47, fol. 69, 12 novembre 1514); deux Lombards, Anthonius Friganti (ABS, Tir. 22-47, fol. 101, 11 novembre 1522) et Paulus de Pensa (ABS, Tir. 119-18, fol. 79, 11 novembre 1516); un de Rarogne, Bartholomeus Lupi (Wolff) (ACS, Min. A 159, p. 191, 23 septembre 1512); et un de Saint-Maurice, Johannes Berthodi (ABS, Tir. 22-47, fol. 22, 23 novembre 1500).

²⁸⁵ FAYARD DUCHÈNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 141.

²⁸⁶ ACS, Min. A 207, p. 44, 6 juin 1513.

²⁸⁷ ABS, Tir. 22-47, fol. 138.

²⁸⁸ ABS, Tir. 22-47, fol. 134v. Anthonius Venetz a pour épouse Cristiana, fille de Bernardinus Majoris, de Réchy (ACS, Min. B 68, I, p. 849-850, 10 février 1522).

²⁸⁹ ACS, Min. B 83, h, p. 69, 22 janvier 1523, et ACS, Min. B 68, I, p. 891, 10 février 1525.

²⁹⁰ ACS, Min. A 164, p. 261-262, 7 janvier 1508.

société sédunoise des premières décennies du XVI^e siècle. Marchand fortuné, il est attesté comme major de Vex en 1507²⁹¹, major d'Ardon et Chamoson en 1511²⁹², châtelain de Sion de 1511 à 1513²⁹³, syndic en 1515-1516²⁹⁴ et vice-bailli en 1525²⁹⁵.

L'un des rares métiers où il est possible de rencontrer un artisan bourgeois à la veille de la révolution valaisanne de 1798 est celui de tailleur: un seul sur 19 (dont 9 *incolae* et 9 *tollerati*)²⁹⁶. Qu'en est-il en 1527? Cinq tailleurs alors en activité sont bourgeois, mais sur l'ensemble de la période que nous étudions, nous en avons comptabilisé au total douze. Sept d'entre eux sont morts en 1527. Passons-les rapidement en revue: parmi eux se trouvent deux Lombards, deux Zermattois et un seul Alémanique (un Soleurois). Deux sont reçus bourgeois le même jour, le 8 mars 1422: Henslinus Kalbermatter (n° 14), de Saas, dont l'un des descendants est le bailli Johannes Kalbermatter²⁹⁷, et le Lombard Christoferus de Longis (n° 18). Nous avons ensuite Anthonius Hugx (n° 166), de Rarogne, en 1445; le Lombard Thomelinus Mutz (n° 125), en 1478, syndic de Sion en 1493-1494²⁹⁸; et Yaninus Juonlis (n° 103)²⁹⁹, de Zermatt, en 1491, syndic de Sion le 11 novembre 1504 et réélu le 21 décembre 1505³⁰⁰. Les deux suivants entrent dans le corps de la bourgeoisie au début du XVI^e siècle, mais sont morts lors de l'enquête: sont reçus bourgeois le 28 novembre 1501, le Soleurois Conradus Moser (n° 188), décédé avant le 26 avril 1518, et le 21 décembre 1505, Mauricius Perrerr (n° 32), de Zermatt, mort avant le 27 octobre 1522. Précisons que la lettre de bourgeoisie de ce dernier est présentée en 1527 par le boulanger zermattois Hans Indenbechen³⁰¹. Trois ont produit eux-mêmes leur lettre: Nicolinus Fidginer (n° 139), de Simplon, syndic de Sion le 5 novembre 1508³⁰², Jacobus Fabri (n° 41), syndic de Sion le 11 novembre 1523³⁰³ et le Zermattois Petrus Moser (n° 136), syndic de Sion le 11 novembre 1509³⁰⁴. Le tailleur Henricus Ambort, originaire de Mörel, utilise en 1527 la lettre de son père, Hans Ambort (n° 3), barbier de l'évêque³⁰⁵. Quant au dernier de nos tailleurs, il s'agit de Johannes Burginer, qui n'a pas fourni sa lettre

²⁹¹ ACS, Min. A 164, p. 35-37, 8 mai 1507.

²⁹² ACS, Min. A 164, p. 357-359, 26 mars 1511.

²⁹³ ACS, Th. 61-132, 10 septembre 1511; ACS, Min. A 159, p. 191, 23 septembre 1512; ACS, Min. A 207, p. 46-48, 6 juin 1513.

²⁹⁴ ABS, Tir. 119-18, fol. 75, 13 novembre 1515.

²⁹⁵ ACS, Min. B 68, I, p. 911, 10 juillet 1525.

²⁹⁶ FAYARD DUCHÊNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 140.

²⁹⁷ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 209-211.

²⁹⁸ ACS, Min. A 198, p. 52, 8 décembre 1493 et ACS, Min. B 68, I, c, p. 349, 18 janvier 1494.

²⁹⁹ Le tailleur Yaninus Juonlis a pour frère Jacobus (ACS, Min. B 68, I, c, p. 283-285, 20 février 1493 et p. 339-340, 2 juin 1494); il est décédé avant 1521 et laisse trois enfants: Agnillia, épouse du marchand Cristandus Venetz, Jacobus et Georgius (ACS, Min. A 177, p. 396, 14 mai 1521).

³⁰⁰ ABS, Tir. 22-47, fol. 42v.

³⁰¹ On ne sait si les deux hommes avaient ou non des liens de parenté. Nous savons seulement que Michael Perrerr, clerc, fils de †Mauricius tailleur, donne quittance, le 21 janvier 1523, à Hans Indenbechen, dit boulanger, bourgeois de Sion et meunier, pour la somme de 36 livres que ce dernier lui devait en raison de la vente d'une demi-maison à Glaviney: Michael Perrerr l'avait d'abord vendue à Trina Husler, mais Hans Indenbechen avait fait jouer son droit de préemption, le 27 octobre 1522, et versé la somme en janvier de l'année suivante (ACS, Min. B 82, p. 99-100). Nous retrouvons là notre boulanger, au caractère bien trempé, qui ne rate aucune occasion d'augmenter son patrimoine. Il complète son acquisition en achetant l'autre moitié de ladite maison à Christina, fille de Mauricius Perrerr et épouse de Hans Bich, de Bramois (ACS, Min. B 82, p. 110-112, 5 février 1523).

³⁰² ABS, Tir. 22-47, fol. 51.

³⁰³ ABS, Tir. 22-47, fol. 104.

³⁰⁴ ABS, Tir. 22-47, fol. 53v.

³⁰⁵ Henricus Ambort a pour épouse Barbillia, fille de Stephanus de Simplono (ABS, Tir. 219-23, fol. 21v).

dans les délais requis. Incontestablement, le métier de tailleur permet de s'enrichir et d'améliorer sa position sociale. Ce n'est pas un hasard si cinq de nos tailleurs ont été élus syndics et si l'un d'eux, Nicolinus Fidginer, est même devenu châtelain de Sion le 7 juillet 1521³⁰⁶.

Un autre métier de l'habillement compte six bourgeois parmi ses membres en 1527, celui de cordonnier. Au total, nous en avons sept, dont quatre sont zermattois. Cela n'a rien d'étonnant, car les paysans montagnards sont habitués à travailler le cuir. En 1527, le Zermattois Petrus (II) Tornerii/Traxel présente la lettre de bourgeoisie de son père (n° 73) Petrus (I), en date du 3 avril 1467. Tous deux sont cordonniers³⁰⁷. Cinq autres cordonniers sont à citer, trois présentant leur propre lettre: Christoferus Schnider (n° 24), de Steg, Anthonius Kalbermatter (n° 144), dont nous ignorons l'origine précise, et Hans Schluechter (n° 178), de Zermatt³⁰⁸; les deux derniers cordonniers utilisent des lettres anciennes: Andreas de Bertherinis, celle du Lombard Laurentius de Bertherinis (n° 19), bourgeois le 25 février 1437, et le Zermattois Hans Hasen, celle de son ancêtre Nicolaus (n° 140), reçu bourgeois le 8 mars 1422. Hans est l'un de nos deux seuls cordonniers à être devenus syndics, avec Christoferus Schnider, respectivement en 1499³⁰⁹ et 1519³¹⁰.

Sans vouloir faire de déterminisme historique, il est difficile de ne pas établir un rapport entre le prestige de certaines professions et l'élection de leurs représentants à la charge de syndic. Certes, pour arriver à cette charge, il vaut mieux appartenir à une famille influente, comme celle des Chapotat, par exemple. Bartholomeus Chapotat est syndic en 1519-1520; son frère Claudius occupe ce poste de 1520 à 1522 et leur neveu Stephanus, en 1526. Donnons un autre exemple avec la famille Wuestiner, originaire de Zermatt, qui a transité par le val d'Hérens; nous y reviendrons. Il faut relever qu'en 1526 le curé de Sion est un membre de cette grande famille zermattoise³¹¹. Boucher de son métier, Hans Wuestiner (n° 185), fils d'Egidius³¹², a pour épouse l'héritière d'une vieille famille lombarde, Andrea Traccoz³¹³. Il est élu syndic de Sion le 12 novembre 1514³¹⁴, puis châtelain de Sion³¹⁵. Les Wuestiner sont alliés à une autre puissante famille de bouchers séduinois, les Albi/Wyss, Michael et son fils Anthonius qui est devenu bailli en 1522-1523³¹⁶. Il est un autre critère utile pour devenir syndic: avoir une forte personnalité, comme c'est le cas, nous l'avons vu, du boulanger Hans Indenbechen. En parcourant la liste de ceux qui ont été syndics entre 1495 et 1528, on ne peut que remarquer que les métiers qui apparaissent le plus souvent, ce sont, tout naturelle-

³⁰⁶ ABS, Tir. 22-47, fol. 97.

³⁰⁷ ACS, Min. B 68, I, p. 874, 14 juin 1524. A la mort de son père, Petrus (II) est sous la tutelle de Franciscus Imwinchenried, durant une dizaine d'années. En 1506, âgé de plus de 20 ans, il donne quittance à son tuteur (ACS, Min. A 98, p. 323-324, 30 octobre 1506).

³⁰⁸ Fils de Cristantus Schluechter, de Zermatt, Hans a épousé Nicolina, fille du bourgeois de Sion Hans Mulinstein *alias* Mutter, cordonnier (ACS, Min. A 242, p. 441-442, 13 mars 1515); cela explique que Hans Schluechter présente sa lettre de bourgeoisie en même temps qu'Anthonius Zmudt/Mutter, les deux étant beaux-frères.

³⁰⁹ ABS, Tir. 22-46, fol. 2, 11 novembre 1499.

³¹⁰ ABS, Tir. 119-18, fol. 83v, 23 janvier 1519.

³¹¹ En 1526, le curé de Sion se nomme Petrus Wuestiner (ACS, Min. B 68, I, p. 938-939, 6 avril 1526). Voir Hans Anton VON ROTEN, «Contribution à la chronologie des curés de Sion», dans *Annales valaisannes*, 11 (1962), p. 358-363.

³¹² Egidius Wuestiner est reçu bourgeois de Sion le 25 février 1508.

³¹³ Nous avons déjà évoqué la famille Traccoz. Andrea est la fille d'Andreas Kipman *alias* Traccoz (ACS, Min. B 68, I, p. 549-550, 3 mai 1503).

³¹⁴ ABS, Tir. 22-47, fol. 69.

³¹⁵ En 1521, il est qualifié d'ancien châtelain de Sion (ACS, Min. A 209, p. 284, 14 mai 1521).

³¹⁶ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 150.

ment, ceux qui jouissent d'un prestige certain au sein de cette société médiévale très hiérarchisée. Nous avons quelques bouchers, des boulangers, des forgerons, ici à cause de l'influente famille Chapotat, de rares cordonniers, mais les tailleurs et les marchands sont beaucoup plus nombreux que les représentants de ces précédents métiers, comme nous l'avons déjà constaté. Et quant à la profession la plus répandue au sein des syndics de Sion, c'est, bien évidemment, celle de notaire, nous en reparlerons. La force du prestige lié à l'activité professionnelle se révèle parfaitement dans le cas de notre seul apothicaire, qui a été syndic à peine entré dans le corps de la bourgeoisie.

Arrêtons-nous un instant sur ce métier particulier, d'autant plus que le personnage qui l'exerce, Johannes Uffembort (n° 26), reçu bourgeois le 4 septembre 1519, mérite de retenir l'attention. Que savons-nous de cet homme? Sa famille, originaire de Saint-Nicolas (Chouson), s'installe à Rarogne, puis à Sion. Marié en premières noces à Margareta, fille de Nicolaus Pilet, de Loèche, qui lui donne un fils³¹⁷, Johannes, il épouse ensuite Christina, fille d'un bourgeois de Brigue, Johannes Streler. Cette dernière meurt sans enfant et lorsqu'elle teste le 12 juillet 1537, elle fait un legs à son beau-fils Johannes, et laisse le tiers de ses biens à son époux³¹⁸. Notre apothicaire semble jouir d'une fortune appréciable – en partie, sans doute, grâce à son métier, très sollicité en temps de peste –, si l'on en juge par les nombreuses transactions immobilières qu'il a effectuées entre 1529 et 1539, pour arrondir ses possessions à Chandoline³¹⁹, et acheter des prés à Champsec³²⁰, des vignes à Saviese, Signèse et Saint-Léonard³²¹. Un fait peu courant montre son influence dans la cité: il est nommé syndic de Sion l'année même de son entrée au sein de la bourgeoisie³²². Un nouveau bourgeois doit normalement attendre plusieurs années, voire souvent dix ans, pour accéder à la charge de syndic. En décembre 1523 ou en janvier 1524, il est nommé *tutor seu curator aqueductus Sedunensis*, c'est-à-dire intendant du bisse de Clavau³²³. Il renonce à cette fonction quatre ans plus tard et c'est le notaire Franciscus de Bertherinis qui le remplace³²⁴.

Johannes Uffembort devient châtelain de Sion de 1537 à 1539³²⁵ et possède une belle maison dans la capitale au n° 3 de la rue de la Lombardie³²⁶. C'est le quartier où les banquiers et les marchands lombards de la cité exercent leurs activités. Les maisons accrochées aux premiers rochers de Valère ont peu souffert du grave incendie de 1788, ce qui a permis à la maison Uffembort de subsister jusqu'à nos jours. Elle aurait été bâtie entre 1520 et 1540³²⁷. C'est dans le vestibule

³¹⁷ ACS, Min. A 257, p. 259-260, 22 novembre 1535.

³¹⁸ ACS, Min. B 81, I, c, p. 63-64.

³¹⁹ ACS, Min. B 81, I, c, p. 48-49, 2 juin 1529; p. 49-52, 1^{er} octobre 1529; p. 52-53, 1^{er} décembre 1529; p. 47, 18 septembre 1530.

³²⁰ *Ibidem*, p. 39-40, 22 février 1537 et p. 97-98, 21 avril 1539.

³²¹ *Ibidem*, p. 17-18, 13 mars 1534; p. 124-127, 7 mai et 7 juillet 1537.

³²² Bourgeois le 4 septembre, il est attesté comme syndic le 18 décembre 1519 (ABS, Tir. 22-47, fol. 87).

³²³ ABS, Tir. 22-47, fol. 104v-105.

³²⁴ ABS, Tir. 22-47, fol. 143, 8 mars 1528.

³²⁵ ACS, Min. A 257, p. 289-290, 28 février 1538; ACS, Min. B 78, 1, p. 55-56, 7 février 1539.

³²⁶ Il s'agit des maisons n° 69 et 70 du quartier de Sitta. Voir DUBUIS, LUGON, «Sion. Inventaire topographique», p. 231-232.

³²⁷ Cette maison «est différente de la plupart des autres demeures valaisannes [...]; celle-là répond aux exigences d'une profession déterminée. Alors que l'escalier en colimaçon est en général placé vis-à-vis de la porte d'entrée, il est ici au fond d'un immense vestibule de dix mètres de long sur trois de large; ce grand hall était destiné à servir de salle de réception pour les clients. A main gauche en entrant, une porte bardée de fer s'ouvre sur l'officine proprement dite». Albert DE WOLFF, «Fresques d'une pharmacie sédunoise du XVI^e siècle», dans *Sedunum Nostrum*, n° 10, 1975.

qu'a été découverte, en 1975, une fresque de 10 mètres de long sur 1,70 mètre de haut, à partir de 98 centimètres de hauteur, qui représente trois scènes du «Paradis Terrestre» (Adam et Eve et l'arbre de Vérité, en présence du Père Eternel, puis Eve offrant la pomme à Adam et enfin, l'ange chassant les pécheurs du Paradis), ainsi que la Décollation de saint Jean-Baptiste.

Johannes Uffembort est mort avant le 15 avril 1553 et même le 24 octobre 1551³²⁸, laissant un fils, Johannes (ou Hans), et une fille Anna, mariée au notaire Hans Wyss³²⁹. Hans semble avoir eu deux fils, Bartholomeus et Nicolaus, ainsi qu'une fille, Annillia, épouse du notaire Anthonius Alacris, métral de Chalais³³⁰. L'aîné, Bartholomeus, qualifié de marchand en 1618, est syndic de Sion en 1619³³¹, procureur de la confrérie des bouchers³³² et châtelain de Granges entre 1635 et 1638³³³. Il meurt entre le 26 avril 1638 et le 20 janvier 1639, date du mariage de son fils, Balthazarus, notaire de son état³³⁴. Il est à noter que, lors du contrat de mariage, †Bartholomeus est qualifié de notaire. Il représente le cas fréquent de ces marchands à la fois notaires, qui occupent les charges de syndic et de châtelain de Sion³³⁵.

Passons au domaine tertiaire des services et intéressons-nous à une profession particulière, celle de garde. Récemment devenus bourgeois, nos cinq gardes présentent eux-mêmes leurs lettres de bourgeoisie en 1527. Les documents ne nous permettent pas d'être d'une grande précision quant à la durée du mandat des hommes qui ont occupé cette fonction. Michael Pallieta (n° 68), bourgeois le 13 juillet 1505, dit d'Hérémente, mais de lointaine origine lombarde³³⁶, est garde de Sion dès 1513³³⁷. Theobaldus Revilliod (n° 65), originaire de Bex, reçu bourgeois de Sion le 22 septembre 1505, est attesté au poste de garde de Sion de 1503 à 1514, en 1520 et de 1526 à 1529³³⁸. Le même jour que ce dernier est nommé bourgeois Johannes Danel/Danelli (n° 45), qui a été garde de Sion de 1495 à 1504³³⁹, un Lombard, genre de †Petrus de Carganico. Theodolus Kurtzo (n° 131), bourgeois le 16 janvier 1508, dit du val d'Hérens, mais originaire de Zermatt, est portier de la Majorie (*janitor castris Majorie*) en 1504³⁴⁰, avant de devenir échanson de l'évêque³⁴¹. Enfin, Hans Knodo (n° 115), bourgeois le 21 septembre 1516, a la

³²⁸ ACS, Min. A 270, p. 418: 1553 et die XV aprilis, Yans Perres, *veluti tutor heredum Johannis Uffembort, constante procuratorio recepto per discretum virum Mauricium Chablesii, notarium, de anno M^oV^oLI et die XXIII mensis octobris [...]*.

³²⁹ Le 29 février 1572, Hans Uffembort hypothèque pour 112 livres en faveur de son beau-frère, le notaire Hans Wyss, la part du mayen, sis sur le territoire d'Hérémente, qu'il possède en indivis avec sa sœur Anna (ACS, Min. A 292, p. 142-144 et Min. A 278, p. 376-377).

³³⁰ Voir l'échange du 14 mai 1618 (AEV, ATN 14, fol. 2v).

³³¹ AEV, ATN 14, fol. 16v-17v, 12 décembre 1619.

³³² AEV, ATN 15/4, fol. 106v-107v, 14 mai 1631.

³³³ ABS, Tir. 242-42/2, fol. 7v-8v, 14 janvier 1635; AEV, ATN 14, II, fol. 28v, 26 avril 1638.

³³⁴ Voir le contrat de mariage entre *honestus et discretus Balthazarus, notarius*, fils de †Bartholomeus Uffembort, notaire, procureur fiscal en dessous de la Morge de Conthey, d'une part, et Roleta, fille de †Franciscus Govellier, veuve de †Jaquemodus de Vuerin, *mercator, incola Sedunensis*. Parmi les témoins, on relève Marcus Wolff senior, oncle du marié, et son fils Marcus junior (AEV, ATN 14, II, fol. 83-84).

³³⁵ Si nous avons un peu insisté sur les descendants de notre pharmacien, c'est pour montrer qu'en ce qui concerne les fils de ce dernier, nous nous écartons de l'avis d'Albert de Wolff.

³³⁶ ACS, Min. A 112, p. 37, 30 décembre 1449 (n. st.). Plus précisément, les Pallieta sont dits d'Euseigne, dans la paroisse d'Hérémente (ACS, Min. A 205, p. 11, 21 mars 1518).

³³⁷ ABS, Tir. 22-47, fol. 65v.

³³⁸ ABS, Tir. 22-47, fol. 36, fol. 67 et 89; ABS, Tir. 119-3, p. 81.

³³⁹ ABS, Tir. 22-47, fol. 2v, 22 novembre 1495, et fol. 39.

³⁴⁰ ACS, Min. A 163, p. 232, 22 janvier 1504.

³⁴¹ ACS, Min. A 257, p. 305. Il a pour épouse Ysabella, fille de Johannes Ballet, de Loèche-les-Bains (ACS, Min. B 83, h, p. 22-23, 12 avril 1522).

même origine que le précédent; il est dit d'Hérens³⁴², mais originaire de Zermatt, et attesté garde de Sion de 1506 à 1508 et de 1519 à 1521³⁴³. Il existe bien des points communs entre ces hommes: trois ont été reçus bourgeois la même année et deux ont la même origine.

A l'occasion, les gardes rendent des services à la communauté, tel Johannes Danel, qui est chargé de surveiller les travaux exécutés sur l'ordre de celle-ci³⁴⁴. Le respect est dû aux gardes qui surveillent les activités des uns et des autres, que ce soit lorsqu'ils mènent paître leurs bêtes ou qu'ils coupent des branchages. Un homme peut perdre son statut de bourgeois s'il se montre trop récalcitrant. Ainsi, les autorités bourgeoises ont-elles tout intérêt à faire entrer dans la bourgeoisie des hommes qui jouent un rôle si essentiel dans la défense et la surveillance de la cité, notamment en période de peste. Elles semblent en avoir justement pris conscience en 1505. Recevoir bourgeois ceux qui sont préposés à la sécurité de la ville, c'est l'une des meilleures façons de s'assurer de leur loyauté.

La bourgeoisie fait appel à ses membres pour s'occuper des diverses affaires de la communauté. C'est ainsi que le notaire Rodolphus de Bertherinis, le fils de Petrus, dont la famille d'origine lombarde est bourgeoise depuis 1472, est banneret des biens communaux de la ville en 1500³⁴⁵, tâche qu'endossent Sebastianus Allieti (Allet) en 1521³⁴⁶ et Anthonius Chervet en 1522³⁴⁷. Les problèmes du torrent de la Sionne, dont l'eau est vitale pour la cité, ainsi que l'entretien du bisse de Clavau, sont au premier plan des préoccupations de la ville. L'utilisation de la Sionne est particulièrement surveillée et les conflits avec Ayent, Grimisuat et Savièse sont nombreux, parce que les Sédunois sont les derniers utilisateurs du torrent. Ils veilleront toujours à ce qu'une part suffisante de son eau leur parvienne³⁴⁸. Pour Antoine Lugon: «La saine gestion, l'entretien et la réparation de ce cours d'eau imprévisible et de ses ramifications d'adduction, d'irrigation ou de transfert d'énergie sont un constant souci pour les édiles du Moyen Age»³⁴⁹. Le 28 janvier 1414, l'assemblée des bourgeois a décidé que deux maîtres des travaux (*fabricatores*) se chargeront de faire curer le cours de la Sionne deux fois par an³⁵⁰. En 1521, c'est l'aubergiste Nicollinus Kalbermatter qui remplit ce rôle (*fabricator cursus aque Sedune*)³⁵¹. En 1527, le tailleur Jacobus Fabri, ancien syndic, est *tutor Sedune*, c'est-à-dire intendant de la Sionne. Il exerce cette fonction une année³⁵², avant de devenir procureur des communaux de la ville³⁵³. D'autres bourgeois s'occupent du bisse de Clavau. Ce bisse, appelé alors bisse de Sion, qui prend son eau dans la Lienne, a été créé en 1453 par l'évêque, le Chapitre et la ville de Sion, pour améliorer l'approvisionnement en eau de la cité. Le 20 mai 1525, le conseil de ville rappelle qu'un tiers de l'eau du bisse de Sion doit alimenter la Sionne pour les besoins de la ville³⁵⁴ et pour éviter qu'en été la Sionne soit

³⁴² Hans, fils de Martinus Knodo, d'Hérens, est propriétaire, dans le quartier de Sitta, d'une maison qu'il a achetée au chanoine Fridericus Fuseri (ACS, Min. B 68, I, p. 788, 2 février 1513).

³⁴³ ABS, Tir. 22-47, fol. 43-46 et 94; ABS, Tir. 119-3, p. 45.

³⁴⁴ ABS, Tir. 22-47, fol. 119v, 17 février 1527.

³⁴⁵ ABS, Tir. 22-47, fol. 21v, 17 mai 1500.

³⁴⁶ ABS, Tir. 22-47, fol. 97.

³⁴⁷ ABS, Tir. 22-47, fol. 101v.

³⁴⁸ Denis REYNARD, «Conflits et procès autour de l'utilisation de l'eau de la Sionne, du XV^e au XX^e siècle», dans *Annales valaisannes*, 2010-2011, p. 276 (*Les bisses, actes du colloque international 2-5 septembre 2010*).

³⁴⁹ LUGON, «La Sionne», p. 151.

³⁵⁰ *Idem*, p. 150.

³⁵¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 93v.

³⁵² Il est nommé le 8 décembre 1527 (ABS, Tir. 22-47, fol. 135).

³⁵³ ABS, Tir. 22-47, fol. 165, 13 décembre 1528.

³⁵⁴ LUGON, «La Sionne», p. 153.

réduite à un filet d'eau. Ce sont des charges à lourdes responsabilités qui ne durent parfois qu'une année. En 1523-1524, l'apothicaire Johannes Uffembort a été nommé *tutor seu curator aqueductus Sedunensis*, c'est-à-dire intendant du bisse de Clavau au moment même où la ville a passé un contrat avec un nommé Walker pour élargir ledit bisse³⁵⁵. Le marchand zermattois Stephanus Schuoler est *recuperator aqueductus Sedunensis posarum*, c'est-à-dire percepteur du montant dû pour l'eau du bisse de Clavau selon le nombre de poses, ce pour quoi il obtient quittance le 10 mars 1521³⁵⁶; puis, il devient intendant de la Sionne (*curator aque Seduni*), le 13 novembre 1524³⁵⁷. En 1526, le fondeur de cloches, Thomas Inderwildin, est nommé *recuperator aqueductus Sedunensis*, c'est-à-dire percepteur du bisse de Clavau³⁵⁸. L'année suivante, il cède la place, dans cette même fonction, au notaire Nicolaus Nanseti³⁵⁹. En 1527-1528, Mapheus Bellenzona, ancien syndic de Sion, est nommé *ductor aqueductus Sedunensis*, conducteur des travaux du bisse de Clavau³⁶⁰. Nous ne savons pas toujours ce que recouvrent exactement tous ces termes. Enfin, en 1527, lors d'un conflit entre Ayent et Savièse, à propos du déplacement de la prise d'eau du bisse saviésan du Sillon, on décide de nommer des arbitres pour juger de la situation sur le terrain; tous les quatre sont bourgeois de Sion. Il s'agit de l'ancien bailli Anthonius Albi, de Georgius Supersaxo, de Bartholomeus Lupi (Wolff) et du tailleur Nicolinus Fidginer, tous anciens châtelains³⁶¹.

Ces activités importantes, mais très momentanées, exercées par des hommes pratiquant un métier bien défini, nous amènent à parler des hommes qui occupent, ou ont occupé, des charges temporaires, prestigieuses souvent, telles que celles de châtelain, de sautier, voire de bailli. Passons-les rapidement en revue.

Paulus Perrerr (n° 175), originaire de Zermatt, devient bourgeois de Sion le 4 mars 1509; il est dit ancien châtelain de Viège³⁶² et a été syndic de Sion en 1511³⁶³. Johannes Wuestiner (n° 185), bourgeois le 25 février 1508, est dit également ancien châtelain de Sion³⁶⁴ et a été élu syndic le 12 novembre 1514³⁶⁵. Enfin, Nicolaus Kalbermatter (n° 27), bourgeois le 8 mars 1523, occupe cette même charge de châtelain en 1526 et 1527. Fils d'Arnoldus Kalbermatter, de Rarogne, ancien bailli, il est à l'origine de la branche encore présente à Sion³⁶⁶. Quant à Sebastianus Allieti (ou Allet - n° 98), originaire de Loèche, bourgeois de Sion le 22 février 1507, il est dit vice-sautier de Sion dans notre notice. N'oublions pas, enfin, deux anciens baillis. En 1527, l'ancien bailli Anthonius Albi (n° 138) présente la lettre de bourgeoisie de Sion, datée de 1451, de son père Michael, qui a été syndic de Sion en 1466³⁶⁷. Quant à l'ancien bailli Simon In Albon (n° 192), il s'est vu accorder le droit de bourgeoisie par la cité sédunoise le 26 décembre 1519 (a. st.), en remerciement de son action durant son baillivat³⁶⁸.

³⁵⁵ ABS, Tir. 22-47, fol. 104v-105.

³⁵⁶ ABS, Tir. 22-47, fol. 93v. Il semble l'être encore en avril 1521 (ABS, Tir. 22-47, fol. 96).

³⁵⁷ ABS, Tir. 22-47, fol. 110.

³⁵⁸ ABS, Tir. 22-47, fol. 118v, 7 janvier 1526. Il est nommé syndic le 11 novembre 1528.

³⁵⁹ ABS, Tir. 22-47, fol. 134, 24 novembre 1527.

³⁶⁰ ABS, Tir. 22-47, fol. 137v.

³⁶¹ REYNARD, «Conflits et procès autour de l'utilisation de l'eau de la Sionne», p. 277.

³⁶² Paulus Perrerr est qualifié d'ancien châtelain de Viège et de bourgeois de Sion, en 1513, lorsqu'il achète un pré et un verger à Sion (ACS, Min. A 164, p. 224-226, 23 juin 1513).

³⁶³ Il a été nommé le 11 novembre 1510 (ABS, Tir. 22-47, fol. 55v).

³⁶⁴ ACS, Min. A 209, p. 284, 14 mai 1521.

³⁶⁵ ABS, Tir. 22-47, fol. 69.

³⁶⁶ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 109-114.

³⁶⁷ ACS, Min. B 65, p. 23, 8 novembre 1466.

³⁶⁸ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 127. C'est l'un des premiers de ceux que l'on a pris l'habitude d'appeler «bourgeois d'honneur».

Une famille nous interpelle, les Kalbermatter, dont personne encore n'a réussi à présenter de généalogie importante, car les Kalbermatter sont très nombreux et les homonymes, surabondants. Seules les recherches de Hans Anton von Roten sont utilisables, mais elles sont partielles. L'une des premières difficultés auxquelles se heurte l'historien est qu'il existe au moins trois origines géographiques principales pour les familles Kalbermatter, le dizain de Viège, avec Saas, mais aussi Viège, et le dizain de Rarogne. Nous avons comptabilisé onze Kalbermatter dans notre liste, dont un, de Saas, porte deux surnoms, Clerici et Fischer. Au sein de ces onze personnages, deux, encore jeunes en 1527, sont promis à une belle carrière.

Le premier, Johannes Kalbermatter, qui est élu syndic de Sion le 11 novembre 1527³⁶⁹, présente la lettre de bourgeoisie (n° 14), pour lui et ses frères Bartholomeus et Anthonius, de son aïeul Hensilinus, fils de Bartholomeus Kalbermatter, de Saas, tailleur, reçu bourgeois de Sion le 8 mars 1422. Après avoir pratiqué le métier des armes et guerroyé en Italie sous la bannière de Schiner, il devient maître d'hôtel (*magister domus*) de la maison de son oncle, l'évêque Adrien I de Riedmatten, de 1530 à 1534. Il est gouverneur de Saint-Maurice en 1538 et 1539. On le retrouve ensuite capitaine au service du roi de France vers 1544 et il parvient à la charge suprême de bailli de 1549 à 1551³⁷⁰.

Le second, Nicolaus Kalbermatter (n° 27), originaire de Rarogne, dont nous venons de parler, puisqu'il a été châtelain de Sion en 1526-1527, devient vice-bailli en 1548 et 1549. Il est sans doute mort de la peste en 1565 ou 1566³⁷¹. Il est le père de l'un des hommes politiques valaisans les plus importants de la première moitié du XVII^e siècle, Nicolas II de Kalbermatten, bailli de 1616 à 1621. Il n'est pas dans notre propos de nous étendre davantage ici sur ce sujet. Nous renvoyons aux écrits de l'abbé Hans Anton von Roten³⁷².

Il nous reste à dire quelques mots des deux familles, originaires de Mühlebach et d'Ernen, dans la vallée de Conches, qui se sont partagé la vedette en ce début du XVI^e siècle et ont conduit le Valais au seuil de la guerre civile, les Schiner et les Supersaxo. Gaspard Schiner (n° 183), le frère du célèbre cardinal Mathieu Schiner, qui a été châtelain du val d'Anniviers de 1505 à 1517³⁷³, est devenu bourgeois de Sion le 15 avril 1509, en même temps que ses deux frères Petrus et Hans, qui ont été, eux aussi, châtelains. Chacun doit donner 10 livres, un seau de cuir et un setier de vin. Quant à Georges Supersaxo junior, fils du grand adversaire du cardinal, il présente la lettre de bourgeoisie de son père Georges (n° 124), obtenue le 22 septembre 1481. Il ne faut pas oublier que la première activité de cet important personnage politique a été le notariat.

Au début du XVI^e siècle, les habitants de Sion ont vécu des années difficiles, non seulement à cause des attaques répétées de la peste, mais aussi par la faute de ces deux familles, à la tête de clans puissants. Nous n'entrerons pas dans le récit du long conflit de plus d'une décennie, qui a opposé le cardinal Mathieu Schiner et Georges Supersaxo et bouleversé la vie des Valaisans. Evoquons simplement quelques événements ayant eu des répercussions sur la vie quotidienne de nos bourgeois séduois. En janvier 1518, Supersaxo et ses complices sont mis au ban de l'Empire. La diète fédérale essaie de réconcilier les Valaisans et leur évêque.

³⁶⁹ ABS, Tir. 22-47, fol. 130.

³⁷⁰ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 209-211.

³⁷¹ *Idem*, p. 270.

³⁷² *Idem*, p. 270-279.

³⁷³ *Idem*, p. 749.

C'est à cette occasion que le cardinal Schiner déclare que le Valais est un repaire de brigands et qu'il s'y déroule des phénomènes diaboliques, au grand scandale des députés valaisans présents à cette diète. En juillet 1519, le cardinal obtient encore une sentence d'excommunication contre Supersaxo et ses alliés, après celle de 1517. Cette fois, les condamnés sont au nombre de 200, et parmi eux figure l'ancien recteur de l'hôpital de Sion, Johannes Albertini, qu'on a longtemps considéré, à tort, comme l'un des premiers protestants du Valais³⁷⁴. Parmi ces 200 personnes se trouvent des membres du clergé, des représentants des familles puissantes du pays, tels les anciens baillis Simon In Albon et Jean de Platea, tous deux bourgeois de Sion³⁷⁵. Nous avons relevé plus d'une douzaine de noms de bourgeois de notre liste, qui ont été excommuniés par le pape Léon X le 11 juillet 1519: deux membres de la famille Kalbermatter, l'aubergiste Collinus (n° 9) et Johannes (n° 14), sur lequel nous reviendrons; deux également de la famille Fidginer, Bartholomeus (n° 12) et le tailleur, ancien châtelain de Sion, Nicolinus (n° 139); des notaires, les Insuperiorivilla, père et fils (n° 130), Paulus Groelly (n° 121), Petrus Friganti (n° 55), Georgius Nanseti (n° 95), Johannes Kuntschen (n° 61), qui a cessé son activité notariale en faveur de son fils Martinus en 1519; les marchands Laurentius de Bertherinis (n° 19) et Johannes Berthodi (n° 62); l'aubergiste Hans Etter (n° 150), appelé aussi Johannes Teyler *alias* Etterlin³⁷⁶, ainsi que Martinus Egxen (n° 180)³⁷⁷, etc. Ces partisans de Georges Supersaxo s'étaient retrouvés dans sa clientèle, soit par habitude familiale ou clanique, soit par conviction, parce que ce dernier se voulait le chef des Patriotes face au pouvoir de l'évêque.

Johannes Kuntschen a appartenu à la clientèle de Supersaxo pendant plus de vingt ans. On remarque, par exemple, que Georges Supersaxo a été témoin de l'acte de transmission du tiers de la chancellerie de Lens à notre homme en 1493³⁷⁸. A l'inverse des Kuntschen, la famille de Torrenté s'est retrouvée dans le clan Schiner, et pour des raisons familiales bien particulières. Rappelons la tragique histoire de Pierre (II) de Torrente, grand-père de Pierre (IV) qui est reçu bourgeois de Sion le 7 mars 1507 (n° 11). C'est pour s'être opposé aux ambitions dominatrices sur le val d'Anniviers du puissant évêque Walter Supersaxo et de son fils Georges que Pierre (II) a été accusé à tort de sorcellerie et brûlé vif en 1481³⁷⁹. Johannes Kalbermatter, dont nous venons de parler, a dans sa jeunesse servi dans les rangs de l'armée de Schiner en Italie, aux côtés de son père Johannes, châtelain d'Hérens, marié à Anthonia de Riedmatten, la propre sœur d'Adrien de Riedmatten, le protégé de Schiner, et futur évêque. Or, après la débâcle de Schiner en Italie, le père et le fils Kalbermatter ont changé de camp³⁸⁰, ce qui a valu à notre futur bailli l'excommunication de 1519.

³⁷⁴ Voir Chantal AMMANN-DOUBLIEZ et Janine FAYARD DUCHÊNE, «'Le temps de l'angoisse' à l'aube de la Réforme à travers l'œuvre du prêtre valaisan Johann Albertini (†1533)», dans *Vallesia*, 57 (2002), p. 131-163.

³⁷⁵ Voir à propos de l'excommunication de Georges Supersaxo et de ses partisans par le pape Léon X, *WLA*, t. 1, p. 511-513. Voir également *WLA*, t. 2, p. 47-48, 28 septembre 1520.

³⁷⁶ Personnage influent, voir *infra*, p. 73. Il faut ajouter à ces bourgeois excommuniés, le notaire, non bourgeois, Petrus Inderrytin.

³⁷⁷ Martinus Egxen a épousé Barbara, fille de Johannes Supersaxo. Il est syndic de Sion en 1518-1519 (ABS, Tir. 119-18, fol. 83v). Il a eu une fille, Anna, première épouse de Theodolus Hartmann, et fut capitaine au service de France. Voir un acte de vente des héritières de †Johannes Supersaxo, dont Anna, fille de †Martinus Egxen (ACS, Min. B 81, I, c, p. 41-43, 6 août 1534).

³⁷⁸ ACS, Min. B 68, d, p. 363-364.

³⁷⁹ Chantal AMMANN-DOUBLIEZ, «Les chasses aux sorciers en Valais au Bas Moyen Age. Deux sorciers du val d'Anniviers à la fin du XV^e siècle: les notaires Pierre et Nycollin de Torrenté», dans *Annales valaisannes*, 2003, p. 129-147.

³⁸⁰ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 209.

Précisons que c'est très souvent au sein des familles persécutées par le cardinal Mathieu Schiner en 1519, notamment parmi les In Albon, les Platea, les Super saxo, Kalbermatter, Groelly, Berthod et Kuntschen que se recruteront, à la génération suivante, les sympathisants de la Réforme³⁸¹.

Nous avons déjà évoqué l'une des familles nobles du Valais, les Platea, avec ses deux branches de Venthône et de Sion. Une autre famille très connue de la vieille noblesse féodale, en voie d'extinction, apparaît dans notre liste, celle des Esperlin. Deux femmes utilisent, pour faire reconnaître leur bourgeoisie, les lettres d'un de leurs ancêtres, tous deux descendants du major de Rarogne, le noble Hans Esperlin. Katharina, fille de Jacobus Esperlin, produit la lettre de Johannes Esperlin, fils naturel dudit major de Rarogne, obtenue le 10 ou 12 novembre 1458 (n° 119). Quant au donzel Anthonius Perrini, au nom de sa femme Fransa, il soumet au conseil la lettre de son beau-père Henricus Esperlin (n° 54), un autre descendant naturel du même major, délivrée le même jour³⁸². Bien que les liens de parenté ne soient pas précisés avec une grande rigueur, les deux dames sont acceptées leur vie durant.

Les origines géographiques des bourgeois de Sion révélées par l'enquête de 1527-1528

Vouloir connaître l'origine géographique des bourgeois de Sion dont les lettres de bourgeoisie ont été présentées lors de l'enquête de 1527-1528 relève un peu de la gageure. En effet, une cinquantaine seulement de nos notices sur un total de 208, c'est-à-dire à peine un quart, fournissent des indications à ce propos. Il nous a donc fallu chercher des compléments d'information dans les comptes rendus de la bourgeoisie, mettre la main sur les minutes, voire les originaux. Grâce aux protocoles des séances du conseil de la ville de Sion, tenus par le secrétaire de la bourgeoisie, Petrus Dominarum, de 1495 à 1528 (ABS, Tir. 22-47 et ABS, Tir. 119-18), complétés par un autre registre d'actes étendus du même notaire (ABS, Tir. 119-3), nous avons pu avoir des renseignements plus précis que ceux de nos notices pour la quasi-totalité des lettres (99 sur 102) comptabilisées entre 1495 et 1528, notamment en ce qui concerne les professions, les lieux d'origine (dans un cas sur trois environ seulement) et les conditions de paiement, totalement absentes de notre corpus.

Pour la période 1400-1495, les recherches s'avèrent encore plus difficiles. Curieusement, un document de 1602 nous fournit quelques précisions à ne pas négliger. En effet, une enquête similaire à celle de 1527 a été mise en œuvre à la requête de l'assemblée bourgeoise par le secrétaire Petermandus de Platea; après la mort de celui-ci à la fin de l'année 1601, elle fut achevée par son successeur Petrus Waldin³⁸³. Notons que cette liste de 1602 ne recense plus que 30 de nos 97 familles reconnues bourgeoises entre 1400 et 1499. Nous y avons glané quelques renseignements géographiques, notamment à propos des Ambort (n° 3) et des Berthod (n° 62)³⁸⁴.

³⁸¹ FAYARD DUCHÈNE, «Du val d'Anniviers à Sion», p. 52-58.

³⁸² Fransa, épouse d'Antoine Perrini (fils naturel du vidomne de Loèche, Philippe), est bien la fille d'Henri Esperlin, voir Hans-Robert AMMANN, «Das Vizedominat von Leuk (1235-1613)», dans *BWG*, 18/4 (1985), p. 456-457, 465.

³⁸³ *Recognitiones civilegiorum civitatis Sedunensis anno 1602* (ABS, Tir. 22-86).

³⁸⁴ C'est même grâce à ce document que nous avons retrouvé la date de la lettre de bourgeoisie des Berthod, qui ne figure pas dans la notice n° 62.

En fait, 21 lettres de bourgeoisie correspondant à la liste de 1527 ont été retrouvées pour le XV^e siècle. Parmi ces lettres, 7 sont les originaux qui ont été remis aux bénéficiaires. Elles concernent les familles Torrenté (n° 11), Remi (n° 48), Bertherinis (n° 64), Mermin (n° 99), Waldin (n° 153), Platea (n° 160) et Supersaxo (n° 124). Précisons que la lettre de Georges Supersaxo a été conservée à la fois sous forme d'original, et de copie dans le cartulaire familial. Pour la famille Remi, la minute de la lettre a aussi été retrouvée, ainsi que celles des familles Bertherinis (n° 19), Carganico (n° 46), Locher (n° 50), Esperlin (n° 54 et n° 119), Jungen (n° 91), Macherelli (n° 93), Traccoz (n° 97), Bullieti (n° 163), Inderbunden (n° 165), Thosen (n° 168), Thenen (n° 176) et Chapotat (n° 190).

Mentionnons quelques cas particuliers. Une lettre de bourgeoisie a été présentée à tort: la minute en a été retrouvée dans le registre de Johannes de Freneto (n° 176), mais le patronyme Kuonen, de la dame Perrina présentant la lettre, est différent de celui de la minute (Thoenen), ce qui explique, nous l'avons dit, le refus opposé à ladite Perrina, épouse de Hans Chuonen. La lettre de Michael Zerzubon (n° 35) a été repérée dans un dossier de procédure, lorsqu'en 1504 les deux syndics de Sion, Bartholomeus Bullieti et Thomas Willenci, ont contesté son droit de bourgeoisie!³⁸⁵ Le patronyme de la notice n° 168 n'a pas été déchiffré dans la minute brève d'Ambrosius de Poldo par Petrus Dominarum, dont la vue était visiblement très diminuée par l'âge, et a fait l'objet d'une curieuse création *Sili* au lieu de Thoso! Le plus piquant, nous l'avons vu, est que nous avons mis la main sur une minute que Mapheus Chuderi (n° 200) et ses notaires n'ont pas trouvée, à leur grand regret, dans le registre d'Ambrosius de Poldo, à savoir la lettre de la bourgeoisie de Sion de 1437 de son ancêtre Yaninus! Nous insistons sur ces exemples, au risque de nous répéter, pour bien montrer à quel point l'historien doit être sur ses gardes face aux documents anciens, même s'ils présentent, comme notre liste de 1527, les meilleures garanties d'authenticité.

Pour qui cherche l'origine d'un habitant de Sion, la difficulté consiste à avoir la chance de trouver des actes notariés le concernant, passés avant son entrée dans la bourgeoisie. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'à partir du moment où une personne est admise à la bourgeoisie de Sion, la formule *civis Sedunensis* devient un marqueur d'identité et tend à faire disparaître toute mention d'une autre origine. Celle-ci est donc très difficile à pister. Si nous avons, cependant, réussi à connaître la quasi-totalité des lieux d'origine des bourgeois de notre liste, c'est parce que nous avons accumulé, pendant des années, une abondante documentation concernant la population de Sion aux XV^e et XVI^e siècles, à partir des archives du Chapitre, de celles de la bourgeoisie et des fonds de famille conservés aux Archives de l'Etat du Valais: actes de vente, échanges de terres, reconnaissances de dettes, contrats de mariage, testaments, etc. Nous avons presque toujours privilégié, dans la mesure où nous le pouvions, l'origine la plus lointaine. Bien des familles venues du fond des hautes vallées alpines ont d'abord émigré dans la plaine du Rhône, avant de venir à Sion, comme les Lowina, par exemple.

³⁸⁵ ABS, Tir. 22-49, fol. 4.

Tableau n° 5. Origines géographiques des bourgeois de Sion, d'après l'enquête de 1527-1528.

Origine		1400-1449	1450-1499	1500-1527	Sans date	Totaux
Valais souverain	Dizain de Conches	1	1	3	2	7
	sans précision	1	-	1	2	4
	Ernen	-	1	1	-	2
	Reckingen	-	-	1	-	1
Valais souverain	Dizain de Brigue	3	6	7	1	17
	Brigue	-	1	1	-	2
	Naters	1	-	1	-	2
	Ried-Brig	1	-	-	-	1
	Simplon	1	5	5	1	12
Valais souverain	Dizain de Viège	12	21	29	6	68
	sans précision	-	-	1	1	2
	Saas	2	1	1	1	5
	Saint-Nicolas	2	3	2	-	7
	Stalden	-	1	2	-	3
	Törbel	2	-	-	-	2
	Viège	1	3	2	-	6
	Zeneggen	-	1	-	-	1
	Zermatt	5	12	21	4	42
Valais souverain	Dizain de Rarogne	3	8	6	1	18
	- Rarogne oriental					
	Grensiols	1	-	-	-	1
	Mörel	-	1	-	-	1
	- Rarogne occidental					
	Bürchen	-	2	1	-	3
	Niedergesteln	-	1	1	1	3
	Rarogne	2	2	3	-	7
	Sankt-German	-	1	-	-	1
	Steg	-	-	1	-	1
	Unterbäch	-	1	-	-	1
Valais souverain	Dizain de Loèche	2	5	2	-	9
	Erschmatt	1	-	-	-	1
	Loèche	1	4	1	-	6
	Loèche-les-Bains	-	-	1	-	1
	Tourtemagne	-	1	-	-	1
Valais souverain	Dizain de Sierre	1	2	7	1	11
	Anniviers	-	-	3	-	3
	Chermignon	1	1	1	-	3
	Miège	-	1	-	-	1
	Venthône	-	-	1	1	2
	Vercorin	-	-	2	-	2

Origine		1400-1449	1450-1499	1500-1527	Sans date	Totaux
Valais souverain	Dizain de Sion	1	6	7	1	15
	- Tiers de Savièse-Ayent et Tiers de Sion					
	Grimisuat	1	-	-	-	1
	Savièse	-	2	2	-	4
	Veysonnaz	-	-	1	-	1
	- Tiers d'Hérens					
	sans précision	-	1	1	-	2
	Mase	-	1	-	1	2
	Nax	-	-	1	-	1
	Saint-Martin	-	2	-	-	2
	Suen	-	-	1	-	1
	Vex	-	-	1	-	1
Valais souverain	indéterminés	-	-	8	-	8
Totaux	Valais souverain	23	49	69	12	153
Totaux	Pays sujet	1	3	4	-	8
	Ardon	1	1	1	-	3
	Bagnes	-	-	1	-	1
	Hérévence	-	-	1	-	1
	Nendaz	-	-	1	-	1
	Saint-Maurice	-	1	-	-	1
	Troistorrents	-	1	-	-	1
Valais	Totaux généraux	24	52	73	12	161
Suisse	Totaux	1	3	8	2	14
	Bâle (évêché)	-	1	3	-	4
	canton de Fribourg	1	1	1	-	3
	canton de Soleure	-	-	1	-	1
	canton de Zurich	-	-	1	-	1
	canton des Grisons	-	-	-	1	1
	Tessin	-	-	1	1	2
<i>Alamanus</i>		-	1	1	-	2
Pays voisins	Totaux	8	12	13	2	35
Lombardie		7	8	8	2	25
Savoie		-	2	4	-	6
Allemagne du sud		-	1	1	-	2
France		1	-	-	-	1
Franche-Comté		-	1	-	-	1
Totaux généraux		33	67	94	16	210

Notre étude s'étalant sur 127 ans, avec des contingents, par tranches chronologiques, peu homogènes, il ne faut pas attacher aux pourcentages proprement dits une importance capitale. Les tendances sont plus révélatrices que la précision des chiffres. Nos calculs d'origine ont été faits à partir de nos 208 lettres de bourgeoisie³⁸⁶. En dehors de l'anomalie de la notice n° 178, qui présente deux personnes ensemble³⁸⁷, il faut distinguer deux cas de figure: dans le premier cas, au nombre de quatre seulement, les lettres sont présentées officiellement par deux frères³⁸⁸; dans le second cas, le présentateur le fait d'une manière indirecte au nom d'autres personnes (des deux sexes) et ne cite pas toujours les intéressés par leur prénom. Nous avons recensé ainsi 37 personnes pouvant bénéficier de la lettre présentée³⁸⁹. Toutefois, notre étude géographique porte seulement sur nos 208 lettres, auxquelles nous avons ajouté les 5 cas de personnes ayant fait la démarche conjointement, ce qui nous donne un total de 213. Au final, 11 cas nous ont quelque peu résisté: nous n'avons pas pu déterminer l'origine exacte de 3 personnes: celle de Hans Rinischer (n° 8), de Paulus Hundertkessen (n° 126) et de Roletus Ricondini (n° 179). Ajoutons, en outre, que pour 8 autres, notre seule certitude est qu'ils sont haut-valaisans. Nous ne chercherons pas à définir des causes pour l'ensemble de la faible émigration «de type proche» que nous constatons. Nous nous intéresserons avant tout aux différents groupes régionaux d'immigrés en tenant compte des dates de leur venue dans la capitale valaisanne et des métiers qu'ils exercent.

Les Zermattois

A la lecture de notre tableau n° 5, la première évidence qui s'impose est l'importance de l'émigration venue du dizain de Viège (68 individus, soit 44% du contingent haut-valaisan) et plus particulièrement de la vallée de Zermatt qui, à elle seule, comptabilise 42 personnes, soit 27% des Haut-Valaisans et 20% de notre effectif total! Dans notre échantillon, l'émigration zermattoise augmente au début du XVI^e siècle, par rapport à la période 1450-1499. Hans-Robert Ammann s'est penché sur le phénomène migratoire zermattois, qui s'amorce à la fin du XIV^e siècle et se prolonge jusqu'au milieu du XVI^e siècle. Il en a expliqué les causes, qui sont d'abord liées à la nature du lieu. Il insiste sur les caractéristiques géomorphologiques de cette vallée étroite entourée de hauts sommets et de glaciers, propice aux avalanches, à l'éclatement de poches glaciaires entraînant éboulements et débordements des torrents. Il évoque ensuite les causes liées à l'homme et à l'économie, avec la présence pendant cette période d'une poussée démographique certaine, car «on peut supposer que la montagne a constitué dans le cas de Zermatt une barrière suffisante pour l'épargner de la décimation due à la grande

³⁸⁶ Nous rappelons qu'aux 193 lettres formant l'essentiel de notre document s'ajoutent 13 cas de personnes ayant perdu leur document et 2 retardataires.

³⁸⁷ Anthonius Zmudt et Hans Schluechter.

³⁸⁸ Les frères Andenmatten (n° 2), Breittmatter (n° 154), Rubini (n° 174) et Chapotat (n° 190).

³⁸⁹ Sur ces 37 personnes, 12 sont des femmes, épouses ou mères, dont les maris (ou fils) présentent les lettres, avec les leurs, sans donner de précisions suffisantes. Il s'agit en général de personnes qui ont été reçues en couple et, dans ce cas, nous ignorons souvent l'origine de la femme. Certes, nous connaissons le nom et l'origine de l'épouse de Johannes Uffebort (n° 26), Margareta, fille de Nicolaus Pilet, de Loèche, et celle du peintre Hans Rinischer (n° 8), Elsa, fille de Hans Zernberg, de Brigue, alors même que nous ignorons l'origine du mari! En revanche, nous ne savons rien, par exemple, sur le lieu d'origine de l'épouse de Petrus Tornerii/Traxel (n° 73) ou d'Anthonius Kalbermatter (n° 144). Pour plus de clarté, dans notre tableau, nous n'avons pas pris en compte les personnes au nom de qui une lettre a été présentée, le chiffre de 37 étant inférieur à la réalité, mais il faudra le faire lorsque nous essaierons d'évaluer le poids démographique de la bourgeoisie par rapport à l'ensemble de la population totale de la cité.

Peste qui atteint les principaux axes du Valais en 1349»³⁹⁰. Cette augmentation de la population a eu pour corollaire la déstabilisation d'une économie agro-pastorale fragile. Parmi les autres facteurs favorables à l'émigration, il cite le recul des glaciers vers 1400, recul qui a entraîné le désenclavement de la vallée de Zermatt et facilité les départs vers le val d'Hérens et Sion, mais aussi, sur le plan socio-culturel, la germanisation de la capitale, grâce à l'action des évêques haut-valaisans de la seconde moitié du XV^e siècle et à celle du Chapitre et des élites, évolution qui a attiré les habitants de langue allemande des vallées latérales du Rhône. «Parmi les seize députés du dizain de Sion à la diète du 30 avril 1446, on en compte douze d'origine haut-valaisanne, dont six de Zermatt. La réussite politique, sociale et matérielle de quelques Zermattois [...] a entraîné dans son sillage la venue de parents et d'amis, provoquant un phénomène de boule de neige»³⁹¹. Ajoutons le recrutement haut-valaisan du curé de Sion depuis 1475, avec – fait à souligner – la présence en 1526 d'un Zermattois en la personne de Petrus Wuestiner³⁹². Toutes ces raisons peuvent expliquer les 42 bourgeois d'origine zermattoise de notre liste.

Nous connaissons le métier des deux tiers (28 sur 42) des Zermattois reçus bourgeois entre 1401 et 1527, dont quatre entre 1422 et 1447³⁹³, douze entre 1450 et 1491³⁹⁴ et vingt-deux entre 1500 et 1527³⁹⁵, quatre ayant perdu, ou n'ayant pas présenté leur lettre de bourgeoisie³⁹⁶. Par souci d'intégration, les gens de la rude vallée de Zermatt préfèrent avoir un bon métier en main. La plus grande variété professionnelle règne parmi eux: dix boulangers³⁹⁷, cinq marchands³⁹⁸, quatre

³⁹⁰ AMMANN, «L'émigration proche dans les Alpes valaisannes», p. 257.

³⁹¹ *Idem*, p. 261.

³⁹² ACS, Min. B 68, I, p. 938.

³⁹³ 1. Nicolaus Hasen (n° 140), bourgeois le 8 mars 1422. 2 et 3. Yaninus et Hensilinus Thoso (n° 168), reçus bourgeois ensemble le 9 novembre 1427 (ACS, Min. A 249, p. 233). Ce dernier est sans doute la même personne que le Hensilinus «Michaelis» trouvé par H.-R. Ammann; Yaninus teste le 1^{er} mars 1453 (ACS, Min. A 119, fol. 152v-154). 4. Clemens Ruda (n° 60), marchand.

³⁹⁴ 1. Yaninus Kunigs (n° 81). 2. Yaninus Waldin (n° 72). 3. Anthonius Twinger (n° 42), charpentier. 4 et 5. Petrus Blatter (n° 105) et le marchand Henslinus Tschugger (n° 181), reçus le même jour, le 27 février 1463. 6. Petrus Torneri *alias* Traxel (n° 73), cordonnier. 7. Bertschén Aren (n° 22). 8. Theodolus Perrér (n° 36), vitrier. 9. Petrus Waldin (n° 153), notaire. 10. Berchoz Aren (n° 104). 11. Hans Zerflue (n° 164). 12. Yaninus Juonlis, tailleur (n° 103).

³⁹⁵ 1. Anthonius Metz (n° 133), 28 janvier 1500 (voir ABS, Tir. 25-60, fol. 3, 21 août 1480). Il a pour femme Margareta, fille de Willermetus Muriset, d'Ardon (ABS, Tir. 25-60, fol. 7, 26 janvier 1481) et une fille Wuillermeta. 2 et 3. Le boulanger Hans (I) Thenen (n° 57), 28 janvier 1500 également, dont la lettre est présentée en 1527 au nom de son fils Hans (II), boulanger. 4. Petrus Moser (n° 136), tailleur. 5. Hans Tschugger (n° 155). 6. Bartholomeus Aren (n° 109). 7. Mauricius Perrér (n° 32), tailleur. 8. Egidius Wuestiner (n° 185). 9. Theodolus Kurtzo (n° 131), portier au château de la Majorie. 10. Paulus Perrér (n° 175). 11. Petrus Empchen (n° 23), boulanger. 12. Hans Schuoler (n° 34), marchand. 13. Stephanus Schuoler (n° 1), marchand. 14. Clemens Indenbechen (n° 31), boulanger. 15. Son frère, le boulanger Hans Indenbechen (n° 30). 16. Hans Knodo (n° 115), garde. 17 et 18. Les frères boulangers Anthonius et Hans Andenmatten (n° 2). 19. Hans Thosen (n° 87), meunier. 20. Petrus Schuoler (n° 177), boulanger. 21 et 22. Hans Schluechter (n° 178), cordonnier, et Anthonius Zmudt (n° 178), les deux derniers bourgeois reçus le 17 novembre 1527 juste avant le début de l'enquête de 1527-1528. Anthonius Zmudt est syndic de Sion en 1531 (ACS, Min. A 257, p. 307-308, 30 juillet 1531 et ACS, Min. A 205, p. 309, 13 août 1531).

³⁹⁶ Les deux personnes ayant perdu leur lettre de bourgeoisie sont Franciscus Aren et Hans Wyss. Ajoutons les deux retardataires: Theodolus Zerlouben, et son fils Johannes, tous deux boulangers.

³⁹⁷ Hans (I) Thenen (n° 57) et son fils Hans (II), Petrus Empchen (n° 23), qui meurt avant 1527, les frères Clemens et Hans Indenbechen (n° 30 et 31), ainsi que les frères Anthonius et Hans Andenmatten (n° 2), et Petrus Schuoler (n° 177). A ne pas oublier Johannes Zerlouben, qui a présenté avec retard la lettre de son père le boulanger Theodolus.

³⁹⁸ Clemens Rudaz (n° 60) et son fils Johannes, Henslinus Tschugger (n° 181), Hans (n° 34) et Stephanus Schuoler (n° 1).

cordonniers³⁹⁹, trois tailleurs⁴⁰⁰, deux notaires⁴⁰¹, un charpentier⁴⁰², un meunier⁴⁰³, un sellier⁴⁰⁴ et un vitrier⁴⁰⁵. Il est intéressant de noter qu'au début du XVI^e siècle, les Zermattois vont «truster» la fabrication du pain à Sion. Sur les quatorze boulangeries tenues par des bourgeois recensées à Sion en 1527-1528⁴⁰⁶, huit sont tenues par des Zermattois(es), auxquels il convient d'ajouter un meunier. Ils sont aussi majoritaires chez les cordonniers bourgeois. Nous savons que l'un des métiers les plus pratiqués par les premiers Zermattois à venir s'établir à Sion est celui de marchand: Johannes Bircher en 1422, Petrus Perrerr, dès 1424, qui fréquentait les foires de Genève et qui en reçut le sobriquet de *Gran Marchan*⁴⁰⁷. Citons encore, en 1427, Yaninus Blatter *alias* Chansec. Parmi les quatre marchands de notre liste, arrêtons-nous sur Clemens Ruda. Reçu bourgeois le 3 décembre 1447, il devient syndic en 1456, 1458 et 1461, puis châtelain de Sion en 1470-1471⁴⁰⁸. Son fils Johannes suit les traces de son père et se fait marchand. Toutefois, les Zermattois ne représentent que 22% de l'effectif global des marchands bourgeois de Sion en 1527.

Viège et Conches

L'importance des Zermattois ne doit pas nous faire oublier le reste du dizain de Viège. Le même souci de s'intégrer avec un bagage professionnel se retrouve chez quatre des sept émigrants de Saint-Nicolas (l'ancien Chouson), arrivés à Sion en majorité entre 1430 et 1512. Michael Zerzubon⁴⁰⁹ (n° 35) est marchand, lorsqu'il est reçu bourgeois en 1430; Yaninus Chuderi (n° 200), en 1437, chaudronnier; Hans Thenen (n° 167), en 1500, étameur (*erubigator*); et Petrus Stalder (n° 100), en 1512, forgeron. Ce dernier s'installe d'abord aux Agettes, avant de venir dans la capitale⁴¹⁰. Le cas des deux Majoris de notre liste demande une explication. Hans Majoris (n° 117), de Chouson, qui appartient à l'une des familles les plus en vue du dizain, devient bourgeois de Sion, le 18 novembre 1453. Un Hans (I) Majoris de Chouson, bourgeois de Sion, époux de Markisia, fille du Lombard Anthonius Groelly, est attesté dans les années 1455⁴¹¹. En fait, la réception de Hans (II) Majoris de Chouson (n° 89), ébéniste, petit-fils de Hans (I), comme bourgeois de Sion en 1496, s'explique, parce qu'il est le fils naturel d'Anthonius Majoris de Chouson, comme nous l'apprend son contrat de mariage avec Claudia, fille de †maître Claudius Ballin, de Lutry, et d'Anthonia, fille de Bartholomeus de Bellenchona. Il se marie⁴¹² avec l'accord de son oncle le bailli

³⁹⁹ 1 et 2. Petrus Torneri *alias* Traxel (n° 73), père et fils. 3. Hans Schluechter (n° 178). 4. Hans Hasen (n° 140).

⁴⁰⁰ 1. Yaninus Juonlis (n° 103). 2. Petrus Moser (n° 136). 3. Mauricius Perrerr (n° 32).

⁴⁰¹ Le notaire Petrus Waldin (n° 153), père du notaire Jacobus Waldin.

⁴⁰² Anthonius Twinger (n° 42).

⁴⁰³ Hans Thosen (n° 87).

⁴⁰⁴ Hans Wyss (n° 204).

⁴⁰⁵ Theodolus Perrerr (n° 36); il est l'époux, veuf, de Trina, fille de Yaninus Inderbinden, de Sankt-German, paroisse de Rarogne (voir ACS, B 81, I, c, p. 33, 25 juin 1532).

⁴⁰⁶ Nous avons les deux frères Andenmatten (n° 2), Hans Indenbechen (n° 30), Petrus Schuoler (n° 177), les deux fils d'anciens boulangers, Hans (II) Thenen (n° 57) et Johannes Zerlouben, auxquels il faut ajouter les deux veuves Empchen (n° 23) et Indenbechen (n° 31).

⁴⁰⁷ AMMANN, «L'émigration proche dans les Alpes valaisannes», p. 268.

⁴⁰⁸ *Idem*, p. 274.

⁴⁰⁹ ACS, Min. A 29, p. 418-420, 21 janvier 1440.

⁴¹⁰ Nous reviendrons sur son histoire, p. 80.

⁴¹¹ ACS, Min. A 96, p. 621-622, 11 avril 1455.

⁴¹² ACS, Min. A 163, p. 90-93, 14 janvier 1495.

Georgius Majoris, qui est notaire⁴¹³. C'est Philippus, le fils de Hans (II), qui présente en 1527 la lettre de son père. La dernière famille originaire de Chouson est celle de Johannes Uffembort, que nous avons longuement évoquée.

La même préoccupation professionnelle se remarque parmi les gens venant de Viège. Sur six personnes, nous trouvons un mercier⁴¹⁴, un forgeron⁴¹⁵ et un boucher⁴¹⁶. Notons aussi que l'éventail des activités est plus ouvert, allant des élites politiques, avec la présence de l'ancien bailli Simon In Albon (n° 192)⁴¹⁷, au milieu de l'agriculture, quasi impossible à détecter dans nos notices, avec Hans Magen (n° 88) notamment, sur lequel nous reviendrons⁴¹⁸. Pour en terminer avec le dizain de Viège, citons encore quelques artisans, le pelletier Hans Nessier (n° 40)⁴¹⁹ et le sellier Petrus ab Embdt (n° 21)⁴²⁰, de Stalden⁴²¹, ainsi que le boucher Michael Albi (n° 138), de Törbel⁴²², le père d'Anthonius Wyss, bailli en 1522-1523⁴²³. Les quelques renseignements que nous avons sur Anthonius Andres (n° 169)⁴²⁴, originaire de Zeneggen, nous conduisent à penser qu'il vit du travail de la terre. N'oublions pas, pour clore le chapitre du dizain de Viège, deux bourgeois, dont un artisan, que nous avons rangés dans la case «sans précision»: le boulanger Heintzmann Sterren (n° 156), qui est de Viège ou de Saint-Nicolas et Franciscus Imwinchenried (n° 202), sans doute venu du lieu-dit Wichelried, de la commune de Zeneggen⁴²⁵. C'est ainsi que, sans compter l'apport considérable des

⁴¹³ Georges Majoris a été bailli de 1494 à 1495 et de 1499 à 1501. VON ROTEN, *BWG*, XXIII, 1991, p. 81-84.

⁴¹⁴ Jacobus Kalbermatter (n° 15), reçu bourgeois le 30 décembre 1498.

⁴¹⁵ Thomas Helner (n° 28), bourgeois le 13 juillet 1505.

⁴¹⁶ Martinus Lambien (n° 37), bourgeois le 8 décembre 1499, reçu pour 4 livres, si sa femme est bien bourgeoise, et un setier de vin (ABS, Tir. 22-47, fol. 16v; Tir. 119-3, p. 18). Il a pour épouse Savia, fille d'Anthonius Perrachin, Lombard et bourgeois de Sion (ACS, Th. 63-151, 17 février 1498). Il est dit *bucida* ou *macellarius*, boucher (ACS, Min. B 69 bis, p. 82, 18 décembre 1503 et ACS, Min. A 14, p. 252-254, 19 janvier 1513).

⁴¹⁷ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 127, ainsi que *idem*, «Die Familie In-Albon. Ein Beitrag zur Geschichte des Wallis und zur Familienkunde», dans *BWG*, 16 (1974), p. 81-109, spécialement p. 92-93.

⁴¹⁸ La sixième personne originaire de Viège est Nicolaus Bertholdi (n° 74).

⁴¹⁹ Hans Nessier est bourgeois de Sion le 28 janvier 1500. Sur son origine, voir ACS, Min. A 192, p. 446-447, 29 octobre 1495. Il a pour femme Georgia, fille de †Matheus Imhert (ABS, Tir. 15-15, p. 40, s.d.).

⁴²⁰ Il est bourgeois de Sion le 9 juillet 1505. On a conservé le contrat de mariage de Petrus, fils de Paulus de Embda, avec Barbara, fille de Hans Aren, bourgeois de Sion et d'Anna Teyler (ACS, Min. A 192, p. 589-594, 18 janvier 1497).

⁴²¹ De la paroisse de Stalden, il nous faut citer encore Hans Loren (n° 13), bourgeois le 20 avril 1477. On trouve, dans les minutes de Simon Rapillardi, un certain Hans Loren, de Embda de la paroisse de Stalden, habitant à Sion (ABS, Tir. 242-33 (2), p. 12-16, 1^{er} avril 1472). On a conservé une reconnaissance envers la confrérie du Saint-Esprit de Sion par Hans Lorenz, bourgeois de Sion (ABS, Tir. 25-60, fol. 2, 3 décembre 1479 et ABS, Tir. 219-23, fol. 2v).

⁴²² Michael Albi est reçu bourgeois en 1451. Son fils Anthonius est syndic de Sion le 11 novembre 1497. De Törbel, nous avons encore Arnoldus Jungen (n° 91), reçu bourgeois le 10 juillet 1440. C'est un de ceux dont nous avons retrouvé la lettre de bourgeoisie dans les minutes notariales (ACS, Min. A 56, p. 403-404). Il est attesté à Sion depuis 1437 (ACS, Min. A 56, p. 379, 7 mai 1437). Il a épousé Marquisia, fille d'Antonius Inderbundon, bourgeois de Sion (ACS, Min. A 59, p. 573-574, 28 avril 1438). Il est syndic de Sion en 1446 (ACS, Min. A 119, fol. 101).

⁴²³ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 150-153.

⁴²⁴ Anthonius Andres est reçu bourgeois le 17 octobre 1466. Il est dit fils de Jannen Andres Zen Eggun. Puis, on trouve ce dernier sous le nom de Yanyno Andres, dit de Viège, habitant à Sion, lorsqu'il achète un terrain à Champsec en 1456 (ACS, Th. 56-162, 11 février 1456). C'est ainsi que son fils, Anthonius, notre bourgeois, est parfois appelé Anthonius Andres de Camposicco (ACS, Min. A 133, p. 366, 12 août 1471). Anthonius a un fils, Johannes Andres, prêtre et recteur de l'autel Saint-Barthélemy dans l'église de Sion (ACS, Th. 108B-5, 2 décembre 1498).

⁴²⁵ ACS, Min. B 68 III, p. 168-169, 12 mars 1507.

Zermattois (42), l'ensemble des personnes originaires du dizain de Viège s'élève à 26 au sein des bourgeois de nos notices, à notre connaissance⁴²⁶.

Vue à travers le filtre de notre liste, la migration en provenance de la vallée de Conches est très faible, puisque nous n'avons que sept personnes entre 1430 et 1509, soit un coefficient de 0,1 par an. Plusieurs membres de la famille concharde Imgrundt se sont installés à Sion au XV^e siècle. La notice qui présente Petrus Imgrundt (n° 75) comporte sans doute une erreur, car Petrus de Vico ne peut pas être le gendre du Petrus reçu bourgeois le 2 avril 1430, mais celui de l'un de ses descendants. On rencontre, en effet, un Petrus Imgrundt, forgeron et bourgeois de Sion, en 1497⁴²⁷. Il est possible que ce dernier soit le fils de l'homme reçu bourgeois en 1430. Une fois de plus, nous constatons qu'il faut sans cesse vérifier l'exactitude des renseignements livrés par nos notices! Quant à Martinus Egxen (n° 180), devenu bourgeois le 28 mai 1515, il semble être venu se mettre au service de familles sédunoises, comme ce sera le lot de tant d'autres jeunes gens de Conches et surtout de jeunes filles au cours de l'Ancien Régime. Il n'est cependant pas un simple domestique; on le trouve comme serviteur de l'évêque en 1496⁴²⁸. Il a pour épouse Barbara, fille du bourgeois de Sion Johannes Supersaxo, une Concharde comme lui⁴²⁹. Il est syndic de Sion en 1518-1519, trois ans seulement après être devenu bourgeois. Ses relations expliquent sans aucun doute le court laps de temps entre ces deux nominations. A propos de nos autres Conchards, nous avons déjà cité l'aubergiste Johannes Albi (n° 195), ainsi que les célèbres bourgeois de Sion, originaires de la haute vallée du Rhône (*Goms*), que sont les descendants des deux anciens adversaires, dont nous avons parlé plusieurs fois, Mathieu Schiner et Georges Supersaxo, respectivement de Mühlebach et d'Ernen. Les notaires Insuperiorivilla (n° 130) sont originaires de Münster; nous les évoquerons dans notre seconde partie. Quant au dernier de notre liste, le boulanger Hilprandus Miller (n° 44), il semble être de Reckingen⁴³⁰.

Le Simplon

Les conditions géomorphologiques, que nous avons évoquées plus haut pour la vallée de Zermatt, se retrouvent dans deux autres vallées, l'une du dizain de Viège, celle de Saas, d'où viennent, selon nous, cinq personnes, essentiellement des membres de la nombreuse famille des Kalbermatter⁴³¹, l'autre située dans le dizain de Brigue voisin, la région du sud du Simplon, autour des gorges de Gondo: des vallées étroites, peu ensoleillées, dominées par de hautes montagnes et des glaciers, des pentes raides où les éléments naturels se déchaînent et menacent la

⁴²⁶ En ajoutant à ceux que nous venons d'étudier, les cinq originaires de Saas, dont nous parlerons quelques lignes plus bas.

⁴²⁷ ACS, Min. B 68, I, p. 573-574, 3 décembre 1497. Ce personnage semble être celui qui remplit les fonctions de procureur de la confrérie de Saint-Théodule de Sion en 1500 (ABS, Tir. 22-47, fol. 22 et ABS, Tir. 119-3, p. 21, 12 août 1500).

⁴²⁸ ACS, Min. A 198, p. 94, 22 novembre 1496.

⁴²⁹ ACS, Min. A 177, p. 401 *bis-ter*, 20 juin 1521 et ACS, Min. B 83, h, p. 51, 22 novembre 1522.

⁴³⁰ Voir le testament de maître Hans Miller, *tabularum compositor*, du 5 août 1535, où l'oncle paternel Martinus Miller est dit de Reckingen (ACS, Min. B 81, I, c, p. 5-8), ainsi que l'acte montrant que Hilprandus et Hans Miller sont deux frères (AEV, Oswald de Riedmatten, Pg 178, 22 octobre 1527). Voir aussi un acte de vente annulé où Hilprandus, de Conches, est dit gendre de † Girardus de Belenchona (ACS, Min. A 164, p. 348-349, vers 1499). Hilprandus est devenu bourgeois de Sion le 4 septembre 1519 et il reçoit de la ville une place pour le broyage, à savoir pour faire *quoddam vas concavum ad terrendum pro pultibus et aliis rebus convenientibus, cui vulgariter dicitur pila, in alamano stampff*, le 2 avril 1525 (ABS, Tir. 119-3, fol. 111v = ABS, Tir. 22-46, fol. 34).

⁴³¹ Deux sont reçus bourgeois de Sion le même jour, le 8 mars 1422, l'aubergiste Johannes Kalbermatter *alias* Clerici ou Fischer (n° 193) et Henslinus (ou Johannes) Kalbermatter (n° 14), dont

vie de l'homme. Ce sont des vallées où l'atmosphère pesante, une impression de danger permanent plus ou moins consciente poussent au départ. Faisons un peu de géographie, car les historiens ne doivent jamais oublier à quel point ils doivent en tenir compte. Prenons l'exemple de la région de Randa, située à 1440 m dans la vallée de Zermatt, où coule la Viège (Mattervispa) et regardons les sommets de plus de 4000 m qui la dominent. Sur la rive droite de la Viège, nous avons le massif des Mischabel, qui en comporte huit, dont les cinq plus hauts sont le Dom (4545 m), le Täschhorn (4490 m), le Nadelhorn (4327 m), la Lenzspitze (4294 m) et l'Alphubel (4206 m); sur la rive gauche, trois sommets imposants, le Weisshorn (4506 m), le Zinalrothorn (4221 m) et le Bishorn (4153 m). Tous ces sommets de plus de 4000 m, sur une distance à vol d'oiseau de 5 à 6 kilomètres seulement, dominant la vallée de près de 3000 m en moyenne. Ils sont d'autant plus impressionnants qu'on ne peut, à leur aplomb, les voir de la vallée, étant donné la hauteur de la dénivellation et la raideur de la pente! On comprend que, pendant des siècles, les hommes aient eu peur de la montagne et de ses colères. Ce n'est donc pas un hasard si les seules vallées de Zermatt⁴³², de Saas⁴³³ et de Gondo⁴³⁴ représentent plus du tiers (38%) de nos migrants haut-valaisans! Il ne s'agit pas de faire du «déterminisme historique», mais de rappeler que, au cours des siècles, certaines vallées alpines ont pu être plus ou moins favorables à l'installation de l'homme.

Arrêtons-nous un instant sur la région du Simplon, à la frontière du Milanais qui a toujours attiré les marchands. Hans Anton von Roten précise que le petit village de Simplon a donné au Valais plusieurs puissantes familles, telles les Teiler, Courten, Kuntschen, Fidginer, Escher⁴³⁵... Le Simplon reste toutefois un lieu de passage. Rapidement, ces familles s'installent à Brigue, et ensuite souvent à Sion, comme la famille Kuntschen⁴³⁶. Anthonius Kuntschen, originaire de Simplon, a un fils Johannes, notaire à Brei, près de Ried-Brig, mort avant le 23 janvier 1393. Une partie de la famille reste dans la région de Brigue et deux autres branches se fixent à Sion. L'une accède à la bourgeoisie en 1441, puis disparaît, la seconde devient bourgeoise le 9 février 1494 (n° 61). C'est cette dernière branche qui va donner naissance à l'une des familles les plus importantes du Valais sous l'Ancien Régime et au XIX^e siècle, nous l'avons dit. A l'instar de ces Kuntschen, deux notaires, habitant dans la vallée du Rhône, finissent par s'installer à Sion,

nous avons déjà parlé. Les surnoms du premier servent sans aucun doute à le différencier du second. Nous avons ensuite, le 1^{er} mars 1467, Anthonius Kalbermatter (n° 25). A ces derniers s'ajoutent Johannes Burgener (n° 209) et le marchand Anthonius Venetz (n° 151), reçu bourgeois le 28 mai 1515. Ce dernier a pour épouse Cristiana, fille de Bernardinus Majoris, de Réchy (ACS, Min. B 68, I, p. 849-850, 10 février 1522). Il est familier du bailli (ACS, Min. B 83, h, p. 69, 22 janvier 1523 et ACS, Min. B 68, I, p. 891, 10 février 1525).

⁴³² Tous les Valaisans ont encore en mémoire les derniers éboulements survenus à Randa les 18 avril et 9 mai 1991, qui ont fait disparaître de la carte le site des mayens d'Unter Lerch, bloqué l'écoulement de la Viège et formé un lac artificiel. Cela a occasionné d'énormes travaux pour créer un nouveau lit au torrent et a entraîné la modification du tracé de la route et de la ligne de chemin de fer Brigue-Viège-Zermatt (BVZ). Voir *Der Bergsturz von Randa 1991. Eine Dokumentation*, Brig, 1995.

⁴³³ Donnons un exemple dans la vallée de Saas. «En 1968, 170 000 m³ d'eau et 400 000 m³ de matériaux charriés ont rompu le bastion morainique frontal et inondé le village de Saas Balen situé 1000 m plus bas (vitesse de la coulée: 10 m/s). En 1970, le même phénomène s'est reproduit avec le transport de 100 000 à 150 000 m³ de matériaux» (Stephan BADER, Pierre KUNZ, *Climat et risques naturels - La Suisse en mouvement*, Zurich, 1998, p. 140).

⁴³⁴ Le 14 août 2000, un tiers du village de Gondo a été détruit par un énorme glissement de terrain, qui fit 13 morts. La tour Stockalper du XVII^e siècle a été littéralement coupée en deux par la coulée de boue.

⁴³⁵ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 19.

⁴³⁶ FAYARD DUCHÊNE, «Une famille au service de l'Etat», p. 278.

Johannes Kleinman (n° 63)⁴³⁷, de Brigue, devenu bourgeois de Sion en 1520, et Anthonius Megentschen de Ponte (n° 77)⁴³⁸, de Naters, en 1526⁴³⁹.

Les gens du Simplon sont au nombre de douze, dans notre liste, sur un total de dix-sept pour l'ensemble du dizain de Brigue. Notre plus ancien est Anthonius Inderbunden (n° 165), devenu bourgeois de Sion le 3 mars 1437. Ensuite, nous remarquons qu'ils sont souvent reçus en groupe à la bourgeoisie: c'est le cas de Petrus Fidginer (n° 12)⁴⁴⁰ et de l'aubergiste Nicolaus Ritter (n° 159), le 4 mars 1481; puis de Nicolinus Fidginer (n° 139)⁴⁴¹, un tailleur, châtelain de Sion, du tanneur Petrus Jentsch (n° 129)⁴⁴², syndic de Sion en 1511⁴⁴³, et de Stephanus, fils illégitime du notaire Michael de Simplono (n° 106)⁴⁴⁴, tous trois le 9 juillet 1505. Parmi ces gens originaires de Simplon, peu ont une spécialité professionnelle; l'éventail toutefois est vaste: il va du tanneur, métier très utile dans une économie agropastorale de montagne, mais souvent peu apprécié socialement, au notaire (famille Kuntschen), à l'image des riches et des gens humbles qui hantent en permanence cet important col alpin. Johannes Gryff *alias* Teyler (n° 116), bourgeois de Sion le 1^{er} mai 1492, est tanneur⁴⁴⁵, lui aussi; Hans Etter *alias* Partitoris (n° 150), reçu bourgeois le 12 avril 1523, dont le patronyme⁴⁴⁶ fait référence aux ballots transportés par ce col, est aubergiste. Les gens exerçant ce métier sont au courant de tout ce qui se passe et s'occupent souvent des affaires du pays. Hans Etter *alias* Etterlin-Teiler fait partie de cette cohorte de personnes influentes. En août 1527, il reçoit des vitraux aux armes des Sept Dizains⁴⁴⁷, mais nous restons sur notre curiosité, car les recès de la Diète ne dévoilent pas les raisons de ce cadeau ni la nature des services rendus⁴⁴⁸. Il est vrai que Hans Etter s'était rangé du côté de Georges Supersaxo. Arrêtons-nous un instant sur Henricus Simpiller (n° 84). Sa généalogie peut remonter à un Anthonius Simpiller, du Simplon, habitant à Sion vers 1450, époux de Johanneta, la veuve de Roletus Fabri⁴⁴⁹. Antho-

⁴³⁷ Voir sa biographie dans Catherine SANTSCHI, «Annales de Brigue», publiées avec une introduction et des notes, dans *Vallesia*, 21 (1966), p. 81-129, spécialement p. 93-97.

⁴³⁸ Voir notre deuxième partie.

⁴³⁹ De Naters, citons Henslinus Ryssegger (n° 187), bourgeois le 15 juillet 1445. En 1437 est attesté à Sion un Henslinus Rysseker, de Naters, habitant à côté du pont de Saint-Léonard, gendre du bourgeois de Sion Willermodus Fabri (ACS, Th. 108C-4, 4 février 1437). Puis ses deux fils, Hensilinus et Stephanus, reçoivent une terre en accensement de la ville de Sion (ACS, Min. A 63, p. 180-182, 9 avril 1439). De Ried-Brig, enfin, nous avons la famille Kuonen, mais nous n'avons pas retrouvé les ancêtres d'Amedeus Kuonen, père de Peterlinus Kuonen (n° 176), qui est attesté comme bourgeois de Sion en 1466 (ACS, Min. A 137, p. 170, 29 septembre 1466).

⁴⁴⁰ Deux frères portant le même prénom vivent à Sion: Petrus Fidginer, dit de Simplon, fait un échange avec son frère Petrus Fidginer, bourgeois de Sion (ACS, Min. B 68, I, a, p. 22-23, 1^{er} septembre 1488).

⁴⁴¹ Il a pour épouse Loysa, fille de †Johannes Supersaxo (ABS, Tir. 15-15, p. 43). Il est élu syndic de Sion le 5 novembre 1508 (ABS, Tir. 22-47, fol. 51). Il est dit châtelain de Sion le 7 juillet 1521 (ABS, Tir. 22-47, fol. 97) et il est attesté comme tel encore le 12 août 1525 (ACS, Min. B 71, I, p. 109).

⁴⁴² Il est dit Petrus Jentz *alias* Gerwer, de Simplono (ACS, Min. A 164, p. 76-79, 23 août 1507 et ACS, Min. A 159, p. 245, 21 novembre 1512).

⁴⁴³ ABS, Tir. 22-47, fol. 59.

⁴⁴⁴ Stephanus de Simplono a pour épouse Johanneta, fille de Girardus de Belenchona (ACS, Min. B 83, i, p. 21-23, 9 avril 1524).

⁴⁴⁵ On le trouve sous le nom de Johannes Gryff *alias* Teyla (ACS, Min. B I, c, p. 236-247, 21 octobre 1489) ou de Johannes Teyller *alias* Griff (ACS, Min. A 159, p. 217, 8 août 1492).

⁴⁴⁶ Sur les Teiler/Partitoris de Simplon-Brig, voir VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 98-102. Hans Etter, appelé aussi Hetterlyz (ACS, Min. A 230, p. 182, 7 mai 1529), a des bâtiments dans le quartier de Malacort (ACS, Min. A 257, p. 284-285, 3 août 1536).

⁴⁴⁷ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 161.

⁴⁴⁸ WLA, 2, p. 249.

⁴⁴⁹ ACS, Min. A 73, p. 327-328, 7 septembre 1448.

nius, à l'instar des Conchards, est serviteur. Familier de l'évêque⁴⁵⁰, il est devenu bourgeois de Sion⁴⁵¹. Il a un fils naturel, Henricus⁴⁵², clerc⁴⁵³ de son état, qui va demander la bourgeoisie, le 8 avril 1488, à cause de son illégitimité, tache qui ne va pas gêner son compatriote, Stephanus de Simplono, une génération plus tard, mais précisons que ce dernier est fils de notaire et non pas seulement clerc⁴⁵⁴. Signalons que, parmi les personnes originaires du dizain de Brigue, nous en avons deux faisant partie de la domesticité de l'évêque: au père d'Henricus Simpiller, familier, s'ajoute Hans Gerold (n° 127), exerçant la charge d'échanson, reçu bourgeois le 6 décembre 1492⁴⁵⁵.

Les dizains de Rarogne, Loèche et Sierre

Les bourgeois de Sion de notre liste, originaires du dizain de Rarogne, au nombre de dix-huit, sont arrivés dans la capitale valaisanne en majorité avant 1500. Si l'éventail professionnel, là encore, est vaste, allant des agriculteurs (familles Wissen et Anderfromatten) aux élites politiques, et même aux nobles, avec les Esperlin, en passant par les artisans, le nombre des notaires (trois) est à relever. Deux personnes seulement, dont un barbier, viennent de la partie orientale du dizain. Anthonius Hugx ou de Prato⁴⁵⁶ (n° 166), reçu bourgeois le 11 juillet 1445, est de Grengiols⁴⁵⁷, et le barbier Hans Ambort (n° 3)⁴⁵⁸, bourgeois le 8 juin 1488, de Mörel.

Parmi les métiers de ceux qui sont venus de Rarogne occidentale, nous relevons trois notaires, Roletus de Lowina (ou Lovina) (n° 206), Nicolinus Kalbermatter (n° 49) et Nicolaus Furer (n° 110); deux marchands, Hilprandus Katlen (n° 157)⁴⁵⁹ et Bartholomeus Lupi (n° 122)⁴⁶⁰, ancêtre de l'importante famille séduinoise des Wolff; un boulanger, Petrus Gryschen (n° 146)⁴⁶¹ et un cordonnier,

⁴⁵⁰ ACS, Th. 81-112, 23 décembre 1461 et ACS, Min. A 96, p. 669-670, 24 novembre 1468.

⁴⁵¹ Il est cité comme tel, par exemple, en 1470 (ABS, Tir. 242-33 (1), p. 178-180).

⁴⁵² ACS, Min. A 197, p. 1, 6 novembre 1503. Nous avons le testament d'Henricus (ACS, Tir. 18-8, 3 juillet 1534). Il a eu pour épouse Margareta, fille du donzel Hans Huldrici, de Viège (ACS, Min. A 198, p. 138, 28 février 1509) et deux filles Agnes et Margareta, qui se partagent ses biens après sa mort (ACS, Min. A 232, p. 234, 5 mars 1536).

⁴⁵³ ACS, Min. A 166, fol. 26v, 30 juin 1475.

⁴⁵⁴ Il nous reste deux personnes originaires de Simplon à citer, Anthonius de Alto Prato, dont nous avons déjà parlé, et Thomas Jordans (n° 145), bourgeois le 22 mai 1513.

⁴⁵⁵ Hans Gerold est attesté à Sion en 1488 (ACS, Min. A 132, p. 287-288, 2 décembre 1488). Il a sans doute une origine plus lointaine, le Simplon, car un Thomelinus Geroldi achète un chesal à Sitta en 1436 (AEV, AVL 173, p. 527, 19 avril 1436). On a conservé le testament de *vir prudens* Hans Guerol, *civis Sedunensis*, qui a pour femme Christina et pour enfants Katherina et Frena (ACS, Min. A 177, p. 43-47, 30 septembre 1516).

⁴⁵⁶ L'autre nom de la famille Hugx est de Prato. Anthonius Hugx et Anthonius de Prato, tous deux gendres de Johannes Odini, sont une seule et même personne (ACS, Min. A 123, p. 109, 1^{er} août 1457 et ACS, Min. A 135, p. 139-140, 20 mai 1461). Peu à peu, le nom de Hugx est abandonné. Cela explique le rôle de Mauricius de Prato dans la présentation de la lettre en 1527, où il se dit petit-fils d'Anthonius Hugx, bourgeois en 1445.

⁴⁵⁷ L'origine d'Anthonius Hugx, marié à une Zillia, se déduit de celle de Martinus Hugx, de Grengiols, présent, comme lui, lors de la fondation du candélabre devant l'autel de la Vierge et des Saints Innocents, dans la cathédrale de Sion (ACS, Min. A 117, p. 146-149, 21 avril 1446). Anthonius Hugx a ensuite épousé Anthonia, fille de Johannes Odini (ACS, Min. A 161, p. 296-298, 3 décembre 1468) et leur fils, Egidius, est notaire.

⁴⁵⁸ Hans Ambort, barbier de l'évêque (ACS, Min. B 68, I, e, p. 433, 24 avril 1499). Son fils, Henricus, est tailleur et il a épousé Barbillia, fille de Stephanus de Simplono (ABS, Tir. 219-23, fol. 21v).

⁴⁵⁹ Reçu bourgeois de Sion le 30 novembre 1472.

⁴⁶⁰ Reçu bourgeois de Sion le 24 juin 1489.

⁴⁶¹ Reçu bourgeois de Sion le 6 mars 1524.

Christoferus Schnider (n° 24)⁴⁶². La branche de la famille Kalbermatter, originaire de Rarogne, est représentée par quatre personnes: Nicolinus Kalbermatter (n° 172)⁴⁶³, reçu bourgeois le 6 mars 1418 en même temps qu'Ambrosius de Poldo; Petrus Kalbermatter (n° 101), habitant Uvrier, bourgeois le 13 mai 1515; le notaire Nicolinus Kalbermatter (n° 49), bourgeois le 13 octobre 1521 et un autre Nicolinus Kalbermatter (n° 27), bourgeois le 8 mars 1523, le fils d'Arnoldus Kalbermatter, ancien bailli⁴⁶⁴. Rien que cet exemple permet de comprendre qu'il est quasiment impossible de faire une généalogie précise de cette famille! La vieille noblesse est présente: en 1527, la lettre de bourgeoisie d'un membre de la famille noble des Esperlin est produite par ses descendantes (n^{os} 54 et 119).

En ce qui concerne l'origine géographique des personnes du dizain de Rarogne occidental, nous avons trois personnes de Bürchen, le marchand Katlen et le notaire Furer⁴⁶⁵, ainsi que Jeninus Nessier (n° 137)⁴⁶⁶; trois également de Niedergesteln, le marchand Lupi (Wolff), le notaire Lowina et le cordonnier Schnider; un de Sankt-German, Martinus Wissen (n° 132); un de Steg, le boulanger Gryschen; un d'Unterbäch, Jacobus Anderfromatten (n° 120)⁴⁶⁷, habitant à Uvrier, et sept de Rarogne, parmi lesquels Anthonius Benczon (n° 17)⁴⁶⁸, deux membres de la famille Esperlin et quatre de celle des Kalbermatter.

La famille Wissen a retenu notre attention. On trouve un Martinus Wissen, de la paroisse de Rarogne, habitant à Sion en 1453⁴⁶⁹. L'année suivante, il est reçu bourgeois le 16 septembre, puis, avec son frère Willermus, il achète une maison dans le quartier de Glaviney⁴⁷⁰. Dans cet acte, il est précisé qu'ils sont originaires de Sankt-German. Martinus habite ensuite à Champsec⁴⁷¹, où il assume la charge de creuser un fossé au-delà du Rhône pour attraper les loups, aux frais de la

⁴⁶² Reçu bourgeois le 20 mai 1515.

⁴⁶³ Guillelmus, son arrière-petit-fils, selon notre liste, est aubergiste à la porte de Conthey.

⁴⁶⁴ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 109-114. Nicolinus a pour épouse Margareta, fille de Jacobus Venetz, de Stalden (ACS, Min. B 83, f, p. 13-14, 26 octobre 1518). Il est élu syndic aux côtés de Michael Rumieri (ABS, Tir. 22-47, fol. 110, 13 novembre 1524). Il est vice-bailli de 1532 à 1534 (ABS, Tir. 120-3, fol. 150).

⁴⁶⁵ Le notaire Nicolaus Furer, vice-bailli en 1527, est le fils du chanoine Stephanus Furer et de sa servante Nesa Andres, comme l'indique le testament dudit chanoine (ACS, Min. A 165, p. 77, 3 septembre 1506). Stephanus Furer est originaire de Bürchen (Voir Hans Anton von ROTEN, «Zur Zusammensetzung des Domkapitels von Sitten im Mittelalter», dans *Vallesia*, 2 (1947), p. 52) et curé de Rarogne. Le 21 octobre 1502, Mathieu Schiner donne une dispense à Nicolaus, étant donné son état de naissance (ACS, Min. B 68, I, p. 501). Nicolaus reçoit son diplôme de notaire en 1509 (Archives paroissiales de Vétroz, D 9, acte pris dans la reliure). Il est garde-sceau de l'évêque (ACS, Min. A 14, p. 221, 2 juin 1512). Il a pour épouse Ysabella, fille de Petrus de Petra et d'Agnes Perrini (ACS, Min. A 205, p. 537-539, novembre 1524, pas de jour). Le fils de Nicolaus, Anthonius, a pour épouse Maria, fille de noble Anthonius Cavelli, châtelain de Conthey et de Katherina, fille d'Anthonius de Vinea (ACS, Judicialia 5/33/1, 4 février 1531).

⁴⁶⁶ Yaninus Nessier, reçu bourgeois le 8 avril 1488, a pour épouse Perroneta, fille de Johannes Revilliodi, bourgeois de Sion (ABS, Tir. 219-23, fol. 8, 14 décembre 1480 = ABS, Tir. 25-60, fol. 5v). Son fils Jodocus est gardien de la porte ferrée de Valère (ACS, Th. 107D-13, 25 août 1514), puis marguillier de Valère (ACS, Min. B 83, h, p. 38, 8 septembre 1522).

⁴⁶⁷ Il est reçu bourgeois le 15 janvier 1487. Il habite à Uvrier (ACS, Min. A 126, p. 110-111, 8 juillet 1493; ABS, Tir. 119-3, p. 9 et ABS, Tir. 22-47, fol. 124).

⁴⁶⁸ Anthonius Benczon est reçu bourgeois vraisemblablement le 19 novembre 1461. Les liens de parenté entre Anthonius Benczon et les Eyer n'ont pu être établis. Nous savons seulement qu'Anthonius et Martinus Oyers/Eyer se présentent comme les *heredes instituti* dudit Anthonius (ACS, Min. A 168, p. 157-160, 14 mars 1485).

⁴⁶⁹ ACS, Min. A 119, fol. 86v-87, 21 mars 1453.

⁴⁷⁰ ACS, Min. A 96, p. 617, 28 novembre 1454. Selon une note marginale, la maison est ensuite revendue le 4 décembre 1456 à Roletus Macot.

⁴⁷¹ ACS, Min. B 68, I, b, p. 49-50, 8 mars 1496.

ville⁴⁷². Il a deux fils, Anthonius et Hilprandus⁴⁷³. C'est Anthonius qui présente la lettre de bourgeoisie de son père. Son frère Hilprandus est mort. En effet, Anthonius Wissen rachète, pour 27 livres, au châtelain de Sion Johannes Albi, les biens de son frère confisqués par la justice, parce que ce dernier a été pendu pour vol⁴⁷⁴.

Venons-en au dizain de Loèche, dont l'émigration vers Sion, d'après notre liste, est ancienne, comme nous l'avons constaté à propos du dizain de Rarogne. Sur neuf personnes, deux seulement sont venues après 1500. Le dizain n'a donné à Sion qu'un artisan, plus précisément un étameur, Theodolus Macherelli (n° 93)⁴⁷⁵, *erubigator*, reçu bourgeois de Sion le 28 janvier 1425, un marchand, Johannes Hugoz (n° 38)⁴⁷⁶, bourgeois le 10 janvier 1496, et un notaire, mais il s'agit de l'un des plus importants de l'histoire de la bourgeoisie et du notariat valaisan, Petrus Dominarum (n° 76). Ajoutons que Loèche est le berceau d'une vieille famille, les Cabanis *alias* Oggier. La lettre qu'Andreas de Cabanis présente en 1527 est celle de son grand-père Perrinus de Cabanis (n° 189), qui a été bailli de 1476 à 1479, bourgeois de Sion le 1^{er} mai 1480, et qui est mort en 1504⁴⁷⁷. Signalons aussi la présence à Sion, comme bourgeois dès le 22 février 1507 et vice-sautier en 1527, de Sebastianus Alleti (n° 98), membre d'une famille qui se rendra célèbre à Loèche dans la seconde moitié du XVI^e siècle, parce qu'elle y prendra le parti de la Réforme⁴⁷⁸; au XIX^e siècle, les Allet feront partie de l'élite du pouvoir, en particulier avec Alexis Allet, conseiller d'Etat conservateur, qui va dominer la politique valaisanne de 1857 à 1870⁴⁷⁹. Toutefois, la branche de Sebastianus Allet a disparu de la capitale valaisanne avant la fin du XVI^e siècle⁴⁸⁰ et les Allet ne redeviendront bourgeois de Sion qu'au début du XIX^e siècle, avec le notaire Louis Allet (1843-1911) le 11 juin 1893 et l'avocat notaire Oswald (1864-1948) le 28 février 1904⁴⁸¹.

La majorité de notre effectif est fournie par le bourg de Loèche. Six personnes en sont originaires: l'étameur Macherelli (n° 93), deux familles apparentées, celle d'Hilprandus Ruvyner (n° 134)⁴⁸² et celle de Theodolus Berthold (n° 10)⁴⁸³, reçus

⁴⁷² ABS, Tir. 22-47, fol. 11, 11 novembre 1498.

⁴⁷³ Ils vendent un pré au notaire Petrus Waldin (ACS, Min. B 68, I, p. 534-535, 13 février 1503).

⁴⁷⁴ ACS, Min. A 207, p. 141, 25 février 1524.

⁴⁷⁵ Theodolus Macherelli, *erubigator alias furbissiour* (ACS, Min. A 96, p. 530-531, 12 juin 1446), a pour épouse Willerma, fille de Johannes de Madiis (ACS, Min. A 123, p. 16-19, 9 décembre 1456). Celle-ci teste à Sion et cite son fils Ambrosius et ses filles Johanneta et Ysabella (ACS, Min. B 92, p. 227-228, 5 mars 1460). Ambrosius Macherelli est notaire. Il a pour épouse Bartholomea, fille du notaire Huldricus Rubini, bourgeois de Sion (ACS, Min. B 59, X, p. 154-156, 14 septembre 1478). Notons que notre étameur montre que les artisans qui réussissent font alliance avec les notaires, qui constituent une passerelle entre les différentes strates sociales de la bourgeoisie.

⁴⁷⁶ Nous reparlerons plus loin de ce personnage, p. 80.

⁴⁷⁷ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 67-70.

⁴⁷⁸ Hans Anton VON ROTEN, «Zur Geschichte der reformierten Gemeinde Leuk 1560-1651», dans *Vallesia*, 46 (1991), p. 39-66.

⁴⁷⁹ Michel SALAMIN, *Le Valais de 1798 à 1940*, Sierre, 1978, p. 181.

⁴⁸⁰ Sebastianus Allet a épousé Johanneta, fille de Benedictus Kalbermatter (ACS, Min. B 81, I c, p. 109-111, 12 mars 1542). Ils ont eu, vers 1526 (ABS, Tir. 22-79), un fils Anthonius, qui s'est marié avec Margareta Groelly, fille du notaire Paulus Groelly (voir le testament de Georgius Groelly, ACS, Min. A 302, p. 439-441, 10 novembre 1565). Margareta meurt de la peste en 1582 et la branche sédunoise des Allet s'éteint à la mort d'Anthonius le 5 mai 1592 (ABS, Tir. 22-79, 22-85).

⁴⁸¹ *Armorial de la Bourgeoisie de Sion*, Sion, 1976, t. I (Allet).

⁴⁸² Greta Ruvyner présente la lettre de son père par l'intermédiaire de son mari resté anonyme dans la notice.

⁴⁸³ Theodolus Berthold est l'époux de Johanneta, fille de Mauricius Loyat, de Savièse (ABS, Tir. 119-3, p. 84-85, 16 février 1484). Theodolus a une fille Agata, dont on possède le contrat de mariage, en date du 13 juin 1520, avec le Lombard Georgius Genini, avec l'accord de son oncle, Anthonius Berthodi, chanoine de Sion (ACS, Min. B 126, p. 41-44).

bourgeois le même jour, le 14 décembre 1477, ainsi que la famille Cabanis, le marchand Johannes Hugoz et Sebastianus Allet. De Loèche-les-Bains vient le marchand Vincentius Ecco (n° 86)⁴⁸⁴ et d'Erschmatt, Petrus Locher (n° 50)⁴⁸⁵. Quant au célèbre notaire Petrus Dominarum, il est originaire du hameau Tännu/Tennen (Tendona), près de Tourtemagne.

Précisons qu'Hilprandus Ruvyner a pour épouse Willermeta⁴⁸⁶, fille de Mauricius Loyat, de Savièse, bourgeois de Sion, dont Theodolus Berthold a épousé une autre fille, Johanneta⁴⁸⁷. Nos deux bourgeois, reçus ensemble en 1477, sont devenus beaux-frères. Revenons aussi sur Petrus Locher, reçu le 8 avril 1402⁴⁸⁸, qui a la particularité de posséder l'une des deux plus vieilles lettres de bourgeoisie de notre enquête. Petrus Locher *alias* Lanaz/Lannaz est le mari de Katherina, fille du forgeron Willermus Lanaz. Il vit encore en 1445⁴⁸⁹. Lorsque Katherina Lanaz teste le 2 janvier 1460⁴⁹⁰, elle cite quatre héritiers mâles, dont un nommé Petrus, *currier*, charretier⁴⁹¹. Anna Locher *alias* Lanaz, épouse de Nicolaus Kalbermatter, serait la fille de ce dernier⁴⁹².

Avec le dizain de Sierre, nous entrons dans la partie franco-provençale du Valais et l'émigration vers Sion prend un tout autre aspect. Sur onze personnes, nous trouvons un seul artisan, un boulanger⁴⁹³, et cinq notaires⁴⁹⁴. Nous n'insisterons pas ici sur ce point, qui sera étudié plus loin. A l'instar de Rarogne, avec les Esperlin, et de Loèche, avec les Cabanis, le dizain de Sierre compte parmi ses habitants une famille célèbre avec plusieurs branches, les Platea, dont certains membres vont revendiquer leur bourgeoisie sédunoise en 1527. Rappelons que l'ancêtre de la famille Platea ou Am Hengart, Hildebrandus, a quitté Viège autour de 1400 et s'est installé à Venthône. Son petit-fils Petermandus est devenu bailli de 1459 à 1461 et, une seconde fois, en 1467⁴⁹⁵.

Les onze personnes recensées se répartissent sur l'ensemble du dizain: trois viennent du val d'Anniviers, les notaires Petrus de Torrente (n° 11), Johannes (II) Jullieti (n° 90) et le boulanger Johannes Massy (n° 112); trois, de Chermignon, les notaires Georgius (n° 95) et Nicolaus Nanseti (n° 143) et le prêtre Petrus Gallesii (n° 107)⁴⁹⁶, reçu bourgeois le 23 janvier 1412; un, de Miège, le notaire Johannes

⁴⁸⁴ Il est reçu bourgeois le 25 février 1508 et a pour épouse Greta, fille du notaire Hilprandus Guilly (ACS, Min. B 126, p. 20-23, 9 janvier 1520). Il est indiqué comme marchand (ACS, Min. A 209, p. 298, 20 juin 1521, et ABS, Tir. 119-18, fol. 76).

⁴⁸⁵ ACS, Min. A 113, p. 174-176, 27 juin 1440 et ACS, Min. A 29, p. 375-376, 6 décembre 1435.

⁴⁸⁶ ABS, Tir. 25-60, fol. 14v, 27 mai 1482.

⁴⁸⁷ ABS, Tir. 119-3, p. 84-85, 16 février 1484.

⁴⁸⁸ ACS, Min. B 27, p. 135, 8 avril 1402.

⁴⁸⁹ ACS, Min. A 95, p. 13-17, 12 décembre 1445.

⁴⁹⁰ ACS, Min. B 58, XXVII, p. 57-58.

⁴⁹¹ ACS, Min. A 75, p. 549, 19 octobre 1463.

⁴⁹² Il y aurait bien une erreur dans la notice de l'enquête de 1527. Nicolaus présente la lettre de son épouse Anna Lochers *alias* Lanaz, qui serait la petite-fille et non la fille du bourgeois Petrus Lochers, reçu en 1402.

⁴⁹³ Johannes Massy (n° 112), reçu bourgeois le 31 juillet 1513.

⁴⁹⁴ Petrus de Torrente (n° 11), reçu bourgeois le 7 mars 1507; Johannes (II) Jullieti (n° 90), bourgeois le 29 septembre 1521; Georgius (I) Nanseti (n° 95), bourgeois le 17 janvier 1482 et Nicolaus Nanseti (n° 143), bourgeois le 22 mai 1524; et Johannes de Nochia (n° 59), bourgeois le 28 octobre 1491.

⁴⁹⁵ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 49-50.

⁴⁹⁶ Petrus Gallesii, originaire de Chermignon-d'en Haut, prêtre, serait le fils de Girardus Gallesii. Il serait né vers 1445 (ACS, Th. 15-46, p. 59). En 1468, comme clerc et recteur de l'autel Saint-Eusèbe à Valère, pour payer ses études, il vend avec l'accord de son père Girardus, un pré au notaire Johannes Quarri (ACS, Min. A 160, p. 155-156, 4 octobre 1468). Il est toujours recteur de cet autel en 1492 (ACS, Min. B 68, I, d, p. 365-366).

de Nochia (n° 59); deux, de Sierre-Venthône, la famille Platea (n° 160 et n° 196) et, pour finir, deux, de Vercorin, Johannes Vota (n° 147)⁴⁹⁷, bourgeois le 22 décembre 1510 et Johannodus Taverneri/Alegroz (n° 171)⁴⁹⁸, bourgeois le 30 octobre 1513.

Remarques sur les migrations par étapes

Avant de nous pencher sur le cas du dizain de Sion, pour examiner la toute proche émigration venue grossir les rangs de la bourgeoisie de Sion, arrêtons-nous un instant sur une quinzaine de cas d'émigration par étapes. Plusieurs personnes venant des hautes vallées du Valais souverain se sont installées un certain temps dans une autre vallée alpine ou dans l'une des petites villes de la plaine du Rhône avant de gagner Sion; d'autres, parties de la plaine, ont fait une étape dans les environs proches de la capitale.

Nous avons déjà évoqué le passage de la famille Kuntschen du Simplon à Brigue, ou celui des Platea, de Viège à Venthône, ou bien encore celui des Üffembort de Saint-Nicolas à Rarogne. Ajoutons-y le cas de Paulus Perrerr (n° 175), zermattois d'origine, qui s'installe à Viège, y devient châtelain, puis s'en va à Sion. En faisant jouer un droit de préemption, Paulus Perrerr achète à sa nièce Katherina, fille du bourgeois de Sion Anthonius Perrerr et épouse de Petrus Chapotat, une maison à Glaviney en 1502⁴⁹⁹, puis il devient bourgeois le 4 mars 1509 et assume la charge de syndic en 1511⁵⁰⁰. Ce départ pour la capitale s'explique sans doute par son mariage avec Nesa, la fille du boucher sédunois Anthonius Kalbermatter. On le trouve à l'aube du XVI^e siècle au service du bailli Georgius Majoris⁵⁰¹.

Plus fréquentes sont les migrations des Zermattois par le val d'Hérens. Lorsque le Zermattois Jenninus Kunig (n° 81) devient bourgeois de Sion le 27 février 1450, il est dit *commorans in Herens*⁵⁰². Le val d'Hérens, toutefois, semble n'avoir été qu'une étape dans son parcours migratoire, comme dans ceux de Theodolus Kurtzo (n° 131)⁵⁰³ et de Hans Knodo (n° 115)⁵⁰⁴, tous deux gardes

⁴⁹⁷ Johannes Vota/Wota, originaire de Vercorin (ACS, Min. B 68, I, p. 614-615, 22 février 1507), est *currier*, c'est-à-dire charretier de l'évêque (ACS, Min. B 68, I, e, p. 446, 4 mai 1499 et ACS, Min. A 98, p. 314, 6 mars 1503). Il a pour épouse Johanneta de Blado (ACS, Min. A 164, p. 335-336, 2 novembre 1510), laquelle est peut-être la fille du notaire Petrus de Blado, bourgeois de Sion (ACS, Min. B 69 *bis*, p. 103-107, 9 février 1504).

⁴⁹⁸ La correspondance entre la date de réception et le prénom, donnés à la fois par notre liste et les protocoles de la bourgeoisie, fait que nous pouvons affirmer que Johannodus Tavernier et Johannes Alegroz sont une seule et même personne. Johannodus est le gendre du notaire et bourgeois de Sion Anthonius Kalbermatter. Sa femme Lucia est la sœur de Johanneta, femme de Bastianus Allieti, de Loèche (ACS, Th. 63-157, 14 février 1506).

⁴⁹⁹ ACS, Min. A 242, p. 368-370, 16 décembre 1502 et ACS, Min. A 159, p. 194-195, 24 décembre 1502.

⁵⁰⁰ Il est élu le 11 novembre 1510 (ABS, Tir. 22-47, fol. 55v).

⁵⁰¹ ACS, Min. B 69 *bis*, p. 10, 4 mars 1500. Sur le bailli, voir VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 81-84. A sa mort, Paulus Perrerr laisse quatre enfants illégitimes, Franciscus, Petrus, Martinus et Ysabella, si bien que l'évêque de Sion, Adrien I de Riedmatten, remet la succession de leur père à leurs proches, Theodolus Perrerr, Stephanus Chapotat et Theodolus Hartmann, moyennant 100 livres, avec la condition que ces biens reviennent à Nicolaus, autre fils naturel dudit Paulus Perrerr (ACS, Min. A 257, p. 300-302, 17 juin 1532). Une succession loin d'être claire! A cause des enfants illégitimes, dont la situation empire du XV^e au XVI^e siècle, les successions se compliquent et offrent un terrain d'action privilégié aux notaires.

⁵⁰² AMMANN, «L'émigration proche dans les Alpes valaisannes», p. 274.

⁵⁰³ Il vient du val d'Hérens (ACS, Min. A 209, p. 297-298, 20 juin 1521). Il garde des biens, qu'il continue à arrondir, à Lanna (ACS, Min. A 211, p. 629-630, 26 janvier 1527).

⁵⁰⁴ Il serait l'époux d'Anna, fille de Yaninus Anderobschen/Obscher et de Greta Ruschiner (ACS, Min. B 68, II, p. 437, 17 octobre 1500).

de la ville, dits du val d'Hérens, mais originaires de Zermatt, ou dans celui de Hans Thenen (n° 57)⁵⁰⁵ qui finit par s'installer comme boulanger à Sion. Egidius Wuestiner (n° 185), de Zermatt, a également habité le val d'Hérens avant de gagner la capitale⁵⁰⁶. Son fils Johannes, boucher, est élu syndic de Sion, le 12 novembre 1514⁵⁰⁷. Evoquons le cas d'une autre famille zermattoise, qui a donné deux bourgeois à Sion en deux générations et qui, avant de venir dans la capitale, s'est installée à Salins. Un Henslinus Chuker ou Tschugger (n° 181), de Zermatt, habitant Hérens, s'établit à Salins vers 1449⁵⁰⁸, où, en tant qu'habitant de Salins, il est témoin d'une vente en 1462. Le 27 février 1463, il devient bourgeois de Sion. Il est dit alors marchand de son état. Le tuteur de ses enfants, en 1489⁵⁰⁹, est un parent, un certain Hans Tschugger, qui vit à Salins avec ses frères Petrus et Anthonius⁵¹⁰. Hans (n° 155) décide de devenir bourgeois de Sion, ce qui se réalise le 13 janvier 1502, mais comme il n'a guère d'argent, pour payer son droit de bourgeoisie s'élevant à 5 livres, il constitue une rente perpétuelle de 5 sous qu'il assigne sur un pré à Champsec⁵¹¹. C'est son fils Hans Tschugger qui présente la lettre de son père en 1527.

Venons-en à des migrations qui ont la particularité de s'inscrire dans un contexte agraire de la part de personnes à la recherche de meilleures terres à cultiver près de Sion. Il est vraisemblable que Jacobus Anderfromatten (n° 120), d'Unterbäch, et Petrus Kalbermatter (n° 101), de Rarogne, sont agriculteurs lorsqu'ils décident de partir à Uvrier, sans doute pour y trouver de meilleurs champs et pâturages, avant de devenir bourgeois de Sion, le premier, le 15 janvier 1487, et le second, le 13 mai 1515. Ce ne sont là que des suppositions, mais ne peut-on pas penser que leur installation à Uvrier, sur la partie occidentale du cône de déjection de la Lienne, est révélatrice d'un début de mise en culture de la plaine du Rhône, à la limite des terres inondables?

Trois familles d'émigrants venues, cette fois encore comme les Zermattois, du dizain de Viège, s'établissent non loin d'Uvrier, mais de l'autre côté du fleuve, sur le coteau du versant sud de la vallée: les Sterren, les Magen et les Stalder. Le premier, Heintzmann Sterren (n° 156), originaire de Viège, est présent à Maragnène, avant de devenir boulanger à Sion et bourgeois le 9 avril 1504. En 1508, il reçoit en accensement de la bourgeoisie une terre sablonneuse en face de la chapelle Sainte-Marguerite⁵¹². Sa femme Margareta est la fille d'Hilprandus Katlen⁵¹³. Le second, un certain Hans Magen, originaire de Viège, habite dans la plaine, tout

⁵⁰⁵ Hans Thenen vient du val d'Hérens, avant d'acheter une maison à Glaviney (ACS, B 68, I, b, p. 128-129, 21 juin 1492). Il est décédé avant le 9 janvier 1512, date à laquelle le châtelain de Sion, Bartholomeus Lupi (Wolff), à la demande de la veuve de Hans Thenen, Philippa, fille de Nicolinus Kalbermatter, nomme un tuteur – Thomas Willienci, boucher et bourgeois de Sion – pour elle et ses enfants, Johannes et Bartholomeus (ACS, Judicialia 4/14, p. 35-36). Ce sont ces derniers qui sont mentionnés dans la notice de l'enquête de 1527. Hans Thenen a eu aussi une fille, Nicolina, épouse du notaire Ludovicus Frarerii (ACS, Min. A 206, p. 722-725, 20 janvier 1512). Visiblement, Johannes/Hans (II) a repris le métier de son père, puisque sa femme Agnes, dans son testament du 4 mars 1530, demande à son mari d'instruire ses fils, Hans (III) et Paulus, dans l'art de la boulangerie, *ad artem pistorie* (ACS, Min. A 205, p. 599-601).

⁵⁰⁶ ACS, Min. A 139, p. 291-293, 9 avril 1491 et ACS, Min. A 167, p. 365-367, 3 décembre 1498.

⁵⁰⁷ ABS, Tir. 22-47, fol. 69.

⁵⁰⁸ ACS, Min. B 58, XV, p. 149-152, 23 mai 1449. En tant qu'habitant de Salins, il est témoin d'une vente en 1462 (ACS, Min. B 58, XIV, p. 102, 17 février 1462).

⁵⁰⁹ ACS, Min. A 168, p. 354-355, 6 juin 1489. En 1527, c'est Anthonia Tschugger, la fille d'Henslinus, qui présente la lettre de son père.

⁵¹⁰ AC Veysonnaz, Pg 30, 25 avril 1477, et ACS, Min. A 192, p. 422, 4 avril 1495.

⁵¹¹ ABS, Tir. 175-48, 26 avril 1503, et ABS, Tir. 119-3, p. 124-125.

⁵¹² ABS, Tir. 119-3, p. 6 = ABS, Tir. 22-47, fol. 50, 3 mai 1508.

⁵¹³ ACS, Min. A 207, p. 24, 2 mai 1513.

près de Sion, puisqu'il est qualifié de *commorans* à Champsec. Il a deux fils, Stephanus⁵¹⁴ et Anthonius (n° 88) qui deviennent bourgeois de Sion, le 8 avril 1488, mais habitent à Maragnène⁵¹⁵, ainsi que le descendant, prénommé également Hans, comme on le constate lors de l'enquête de 1527. Les autorités ne semblent pas leur reprocher de ne pas vivre à Sion même⁵¹⁶. Quant au troisième, le forgeron Petrus Stalder (n° 100), qui devient bourgeois de Sion le 25 mars 1512, son cas est très intéressant. Il est dit fils de Matheus Stalder, des Agettes, mais il descend en fait d'une famille venue de Saint-Nicolas, dans le dizain de Viège. En 1455, en effet, les hommes des Agettes associent Petrus, fils de †Anthoz Stalder, de Saint-Nicolas, habitant les Agettes, dans leurs biens communs, moyennant 4 florins⁵¹⁷. A la génération suivante, Matheus Stalder est métral des Agettes⁵¹⁸. Son fils Petrus épouse Francesia, la fille du forgeron savoyard Nicolaus Mermin et de sa femme Margareta, fille du notaire Laurentius Groelly⁵¹⁹. Chose étonnante, il y a aujourd'hui encore plusieurs personnes portant le patronyme de Stalder habitant toujours près des Agettes, à Turin et Pravidondaz, dans l'ancienne commune de Salins, rattachée depuis 2013 à celle de Sion! Quelle pérennité pendant cinq siècles!

Il nous reste deux cas à étudier. Le premier concerne une migration de Loèche à Savièse, en région franco-provençale, l'autre, de Niedergesteln, dans le dizain de Rarogne, à Ardon, village situé non seulement dans une région francophone, mais en outre dans un pays sujet des Sept Dizains.

Selon une note marginale des reconnaissances de la confrérie du Saint-Esprit de Sion, Germanus Hugoz (n° 38), qui présente la lettre de bourgeoisie de son père Johannes lors de l'enquête de 1527, se rattacherait à un habitant de Savièse, Roletus Hugoz, originaire de la paroisse de Loèche. Le 12 février 1481, ce dernier reconnaît devoir une rente à ladite confrérie sédunoise⁵²⁰. Notre homme a deux fils légitimes, Martinus⁵²¹ et Germanus⁵²², ainsi qu'un fils naturel, Johannes⁵²³. Métral du vidomne de Sion, Johannes Hugoz teste le 2 octobre 1496⁵²⁴. Il a sept enfants, dont trois, Germanus, Petrus et Andreas, figurent dans notre notice (n° 38)⁵²⁵. Andreas, tailleur de son état⁵²⁶, a pour épouse Anna, fille de Johannes Supersaxo⁵²⁷. La famille Hugoz s'est vite intégrée à Sion. Le cas de la famille Lowina, originaire du dizain de Rarogne, dont une branche s'installe à Ardon, est aussi très intéressant, mais étant donné qu'il s'agit d'une famille de notaires, son histoire sera étudiée plus loin.

⁵¹⁴ Stephanus Magen a pour épouse Nicolina, fille d'Henricus Imblatt, de Bùrchen (ACS, Min. B 68, I, p. 588-589, 22 janvier 1504).

⁵¹⁵ ACS, Min. A 192, p. 648-649, 5 février 1498.

⁵¹⁶ Le 22 mars 1500, par exemple, la ville a reçu comme bourgeois de Sion, Johannes, fils naturel d'Anthonius d'Eyson, habitant à Maragnène (ABS, Tir. 22-47, fol. 20).

⁵¹⁷ ACS, Min. A 236, p. 226, 27 mai 1455.

⁵¹⁸ Voir la donation de Matheus Stalder, ancien métral des Agettes, à sa deuxième épouse Johanna, fille de Petrus Wizcoz, de Vex (ACS, Min. A 211, p. 241-243, 17 août 1527). Matheus Stalder teste le 18 novembre 1528 (*ibidem*, p. 405-408) et meurt peu après (*ibidem*, p. 298-301, 15 décembre 1528, acte où il est mentionné comme défunt).

⁵¹⁹ Voir ABS, Tir. 22-47, fol. 61v, 25 mars 1512, et ACS, Min. A 159, p. 262-264, 1^{er} janvier 1513.

⁵²⁰ ABS, Tir. 219-23, fol. 11v-12.

⁵²¹ Martinus épouse, le 11 janvier 1470, la fille naturelle du chanoine Stephanus de la Lex (ACS, Min. B 59, VIII, p. 53-55).

⁵²² Germanus épouse, le 9 janvier 1509, Katherina, fille de Johannes Friganti et de Perroneta de Bonfantan (ACS, Min. A 164, p. 273-276).

⁵²³ ACS, Min. A 78, p. 231-232, 29 mars 1488.

⁵²⁴ ACS, Min. A 159, p. 217-219.

⁵²⁵ Les autres sont Johannes et trois filles, Benedicta, Francesia et Katherina.

⁵²⁶ ACS, Min. B 68, I, p. 715, 2 décembre 1515.

⁵²⁷ ABS, Tir. 15-15, p. 38 et ACS, Min. A 14, p. 249, 18 février 1513.

Sur les quinze personnes originaires du dizain de Sion, les notaires sont bien représentés, puisque nous en trouvons six, Johannes de Preneriis (n° 53), bourgeois en 1473; Jacobus Bosoni (n° 113), en 1483; Bartholomeus Bullieti (n° 163), en 1485; Johannes Rubini (n° 174), en 1509; Petrus Majoris (n° 94), en 1513 et Michael Rumieri (n° 141), en 1514. Nous n'y trouvons pas d'artisan, mais un membre des autorités locales, le major de Vex, Johannes Bombein (n° 102), bourgeois le 12 février 1503⁵²⁸.

Six personnes sont du «Tiers Savièse - Ayent - Sion»: Perrodus Tarani (n° 148)⁵²⁹, bourgeois le 19 novembre 1441, de Grimisuat; quatre de Savièse, soit deux notaires déjà cités, Preneriis et Bullieti, ainsi que Johannes Solliard, un des rares «refusés», et Petrus Marquis (n° 108)⁵³⁰, bourgeois le 3 avril 1519; enfin, un de Veysonnaz, le notaire Rumieri. Neuf sont originaires du «Tiers Hérens»: de Mase, le notaire Jacobus Bosoni et Anthonia Warneri, dont nous avons beaucoup parlé; de Nax, le notaire Johannes Rubini; de Saint-Martin, les filles⁵³¹ de Willermus Danel (n° 92 et n° 182)⁵³², bourgeois le 17 janvier 1463; de Suen, le notaire Petrus Majoris; de Vex, le major Johannes Bombein et deux autres personnes dites du val d'Hérens, sans précision: Mauricius Muez (n° 39)⁵³³, bourgeois le 19 décembre 1473, et Anthonius Chervet (n° 47)⁵³⁴, bourgeois le 16 décembre 1520 et banneret des biens communaux de la ville⁵³⁵.

Les gens du pays sujet

La prépondérance des notaires est encore plus flagrante au sein des bourgeois de Sion originaires du pays sujet, le Bas-Valais. Sur huit personnes, nous avons quatre notaires, Claudius de Vinea (n° 118), d'Ardon, Franciscus Bessardi (n° 128), de Bagnes, Petrus Siriseri (n° 184), de Nendaz, et Claudius Guyting

⁵²⁸ Johannes Bombein, avant de devenir major de Vex, est le lieutenant du major Bartholomeus Lupi (ACS, Min. A 196, p. 42-43, 12 juin 1515). Son fils, Nicolaus, aussi major de Vex, a pour mère Martina Aymoneti et pour épouse Anthonia, fille naturelle de Johannes de Platea (ACS, Th. 95-27, 12 décembre 1526, et ACS, Re 163, fol. 94v-95, 31 décembre 1529, n. st.). Il se pourrait que les Bombein viennent d'Antrona (ACS, Min. A 258, p. 275, 24 février 1529).

⁵²⁹ Perrodus Tarani a pour épouse Anthonia, sœur du recteur de l'hôpital Saint-Jean-Baptiste, Theodolus Steger, et pour enfants Henslinus et Bartholomeus (ACS, Min. A 54, p. 46-48, 16 mars 1436).

⁵³⁰ Petrus Marquis a pour épouse Katherina Hugoz (ACS, Min. B 126, p. 49, 25 juillet 1521).

⁵³¹ Perrina Danel (n° 182), fille de Willermus Danel ou Danelli, a pour époux Petrus Torneri, de Vex, cordonnier (ACS, Min. B 83, g, p. 1, 6 février 1519). Perrina, qui produit la lettre de bourgeoisie de son père du 17 janvier 1463, est la sœur de Perroneta Domicelli (n° 92), qui produit la même lettre, ou alors les deux sont une seule et même personne. Rappelons encore que, dans une fratrie, plusieurs personnes peuvent porter le même prénom.

⁵³² On a conservé le contrat de mariage de Willermus, fils de Johannes Danelli d'Eyson, de la paroisse de Saint-Martin, avec Johanneta, fille de Martinus Allecoz, bourgeois de Sion (ACS, Min. A 123, p. 451-453, 4 septembre 1452). En 1477, le couple a un fils Petrus et, à cette date, Willermus Danel est bourgeois de Sion (ACS, Min. A 140, p. 371-372). Willermus Danelli, bourgeois de Sion, a une fille naturelle Romana, dont la mère est Fransa Hugoz, de Loèche, comme nous l'apprend le contrat de mariage de ladite Romana avec maître Petrus Pasquereti, bourgeois de Sion, fondateur de cloches (ACS, Min. A 126, p. 248-250, 2 juillet 1498).

⁵³³ Mauricius Muez a pour épouse Jenina, fille du notaire et bourgeois de Sion Johannes Quarri. Ils ont pour filles: 1. Michelleta, épouse d'Anthonius Jenol *alias* Bacon; 2. Jaquemeta, épouse du maçon Johannes Jobez, et 3. Johanneta, épouse du notaire Franciscus Bessardi (ACS, Min. 163, p. 190-191, 15 octobre 1501; ACS, Min. A 163, p. 315-316, 4 février 1505; ACS, Min. B 68, I, p. 772-773, 5 mai 1527). Johanneta a d'ailleurs été associée aux biens communs d'Hérens, par les hommes de la vallée, en raison des bons services du couple (ACS, Min. A 256, p. 302-305, 31 juillet 1524).

⁵³⁴ Anthonius Chervet serait né vers 1492, selon sa déclaration d'âge en 1550 (ABS, Tir. 91-1, fol. 26).

⁵³⁵ ABS, Tir. 22-47, fol. 101v, 14 décembre 1522.

(Quintin) (n° 7), de Troistorrents, auxquels s'ajoutent un marchand, Johannes Berthold (n° 62), de Saint-Maurice, bourgeois de Sion le 23 novembre 1494 et syndic de Sion le 23 novembre 1500⁵³⁶, et un garde, Michael Pallieta (n° 68), d'Hérémente, dont la famille pourrait être d'origine lombarde⁵³⁷. Nous aurions encore là un exemple de migration, mais cette fois entre la Lombardie et le val d'Hérens et peut-être même deux, si l'on considère que la lointaine origine des Danelli, de Saint-Martin, est aussi la Lombardie. Ardon est le village du pays sujet le mieux représenté dans notre liste, car au notaire Claudius de Vinea s'ajoutent la veuve d'Ambrosius de Poldo (n° 20), Margareta de Lobio, originaire d'Ardon, bourgeoise le 5 octobre 1449, et le père du *simplicianus* Willermus, Franciscus Pomeri, d'Ardon également (n° 191). Nous ne nous attarderons pas plus ici sur ces personnes que nous avons déjà étudiées, ou qui le seront, en tant que notaires, dans notre seconde partie.

Nous avons été obligées de créer une catégorie baptisée «indéterminés», tous haut-valaisans, comprenant huit personnes: parmi elles, trois membres de la pléthorique famille des Kalbermatter, que nous n'avons pas pu, faute de nous retrouver dans les renseignements collectés sur eux, ranger parmi ceux de Rarogne, de Saas ou de Viège⁵³⁸. Parmi les cinq autres personnes, pour trois d'entre elles, nous entrevoyons une origine possible: le marchand Georgius Anthonin (n° 83) est peut-être originaire de Binn (Conches)⁵³⁹; le fondateur de cloches, Thomas Inderwildin (n° 43), reçu bourgeois le 13 février 1513, est sans doute venu de Saas (Viège). Il a pour épouse Cristina, fille du fondateur de cloches habitant à Aproz, Petrus Heynen⁵⁴⁰. Il possède moulins et foulons et un martinet à Nans⁵⁴¹. Il est nommé syndic de Sion le 11 novembre 1528⁵⁴². Le troisième est Stephanus Breittmatter (n° 154), reçu bourgeois le 25 avril 1501. La famille est sans doute originaire du hameau de Breitmatten, près d'Herbruggen, dans la commune actuelle de Saint-Nicolas (Viège), et se serait ensuite installée à Naters, puis des représentants seraient venus vivre à Savièse, mais nous ne pouvons pas en dire plus. Nous savons seulement que notre Stephanus s'est marié deux fois, d'abord avec Jaquemetta Bagnyodaz, dont il a eu des enfants⁵⁴³, puis avec Ysabella, fille de Martinus de Furno (Zumofen), d'Albinen, paroisse de Loèche. Celle-ci vend des biens à

⁵³⁶ ABS, Tir. 22-47, fol. 22. A sa demande, ses fils Anthonius et Johannes sont placés sous la tutelle du bourgeois de Sion, Anthonius Albi, lieutenant du bailli Johannes Zen Triegen (ACS, Judicia, 4-14, p. 133, 1521). Sa fille, Maria, est l'épouse de Hugoninus de Fago, fils du notaire Johannes de Fago, bourgeois de Saint-Maurice (ACS, Min. A 164, p. 414, 1^{er} août 1513). Anthonius, marchand, et Johannes, frères et fils de Johannes, procèdent à la division des biens de leur mère Johanneta en 1529, en présence de leur frère Marcus Berthodi, notaire (ACS, Min. A 230, p. 162-165, 24 février 1529).

⁵³⁷ Nous avons, en effet, le testament d'une Perroneta, fille d'un Johannes Pallieta, Lombard, habitant dans la paroisse d'Hérémente, et épouse d'un Lombard (ACS, Min. A 112, p. 37-39, 30 décembre 1449, n. st., Vernamiège). Ce Johannes installé à Hérémente pourrait être le fils de Girardus Pallietaz, cité dans un acte du 8 décembre 1426 (ACS, Min. A 49, p. 115).

⁵³⁸ Il s'agit du cordonnier Anthonius Kalbermatter (n° 144), reçu bourgeois le 4 septembre 1519, en même temps que sa femme Katherina; de l'aubergiste Collinus Kalbermatter (n° 9), bourgeois le 13 ou 14 novembre 1509, qui a pour femme Katherina, fille du cordonnier Hans Hasen et, enfin, de Thomas Kalbermatter (n° 135), bourgeois le 7 mars 1507.

⁵³⁹ On rencontre un Martinus Anthonii, de la vallée de Binn, boucher à Sion, ayant une maison à Glaviney en 1446 (ACS, Min. A 82, p. 226-227, 27 mai 1446), mais on ne peut pas établir de rapport entre ce personnage et notre bourgeois, le marchand Georgius Anthonin.

⁵⁴⁰ ACS, Min. A 209, p. 383-385, 11 mai 1527.

⁵⁴¹ ACS, Min. A 207, p. 113, 21 septembre 1524 et ACS, Min. B 68, II, p. 629-630, 7 avril 1511.

⁵⁴² ABS, Tir. 22-47, fol. 163.

⁵⁴³ ACS, Th. 104A-148, 2 avril 1496. – Francesia, fille de †Stephanus Breyttmatter, bourgeois de Sion, née de Jaquemetta Baczynodaz, avec l'accord de son tuteur Johannes Breyttmatter de Savièse, épouse Johannes, fils de Willermus Danelli, bourgeois de Sion. Son frère, Theodolus, assiste au mariage (ACS, Min. A 181, p. 101-104, 4 janvier 1506).

Albinen, avec l'assentiment de son fils Nicolinus⁵⁴⁴. C'est ce dernier qui présente, en 1527, la lettre de bourgeoisie de son père, en compagnie de son frère Theodolus.

Pour les deux autres, c'est le flou. Gaspardus de Domonova (n° 6), présent dans les minutes sédunoises également sous le nom de Dreyer *alias* Domonova, est charpentier⁵⁴⁵, lorsqu'il devient bourgeois de Sion le 17 janvier 1482. Il est vice-sautier en 1483, 1497 et 1501⁵⁴⁶. Il est syndic de Sion en 1488⁵⁴⁷. Sa première femme, Markisia, fille d'Anthonius Fidginer, de Simplon, teste le 6 novembre 1492, pleine de reconnaissance envers son mari, parce qu'il n'a pas épargné sa peine pour s'occuper d'elle, étant donné qu'elle a la vue trouble depuis plusieurs années⁵⁴⁸. Sa seconde épouse est Greta, sœur d'Anthonia, veuve de Stephanus Tarani, bourgeois de Sion⁵⁴⁹. Le fils de Gaspardus, Gregorius, change de métier; il est désigné comme mercier en 1527. Il y a des de Domonova (ou de la Maisonneuve) dans le dizain de Sierre dès le milieu du XIV^e siècle, mais nous n'avons pas pu établir de relation entre eux et notre bourgeois. Enfin, nous n'avons que peu de renseignements sur le tailleur Jacobus Fabri (n° 41), bourgeois le 4 mars 1515⁵⁵⁰.

Il nous reste à passer en revue les 48 personnes (22,9%) qui peuvent être qualifiées d'étrangères au Valais. Les personnes que nous qualifierons de suisses, au nombre de quatorze, qui viennent s'installer à Sion, ont toutes une qualification professionnelle chez les germanophones et les francophones; une seule, un Tessinois, fait exception à cette règle. C'est pour elles une sorte de sésame bien utile pour se faire accepter au sein de la bourgeoisie.

Les Helvètes

Au total, nous avons répertorié quatorze immigrants venant des cantons suisses. Quatre sont originaires de l'évêché de Bâle: Johannes Bellini (n° 123), fils d'un maçon de Porrentruy, bourgeois de Sion le 20 décembre 1472, est peintre; le forgeron Melchior Kapfer (n° 170), bourgeois le 16 janvier 1508, et le barbier Hulricus Rieff (n° 29)⁵⁵¹, bourgeois le 18 mars 1526, sont bâlois, ainsi que, vraisemblablement, Anthonius Guottmann (n° 96), bourgeois le 31 décembre 1520, qui serait coutelier⁵⁵². Revenons sur le premier d'entre eux. Le 16 octobre 1450, le

⁵⁴⁴ ACS, Min. B 83, h, p. 68-69, 19 décembre 1522.

⁵⁴⁵ ACS, Min. A 167, p. 113-114.

⁵⁴⁶ ABS, Tir. 242-33 (1), p. 67-69; ACS, Min. B 68, I, e, p. 405-406; ABS, Tir. 22-47, fol. 25v.

⁵⁴⁷ ACS, Min. B 68, I, a, p. 13.

⁵⁴⁸ ACS, Min. B 68, I, c, p. 207-208.

⁵⁴⁹ ACS, Min. B 68, I, p. 847-848, 10 janvier 1522.

⁵⁵⁰ Jacobus Fabri, tailleur et marchand de Sion, est le fils d'Angellinus Schmit, bourgeois de Sion, et de Johanneta, fille de Guillelmus Mistralet *alias* Guillod des Agettes (ACS, Min. B 82, p. 121, 7 mars 1523). Il est élu syndic de Sion le 11 novembre 1523 (ABS, Tir. 22-47, fol. 104), il est élu tuteur de la Sionne, c'est-à-dire inspecteur, en 1527, et exerce cette fonction une année (ABS, Tir. 22-47, fol. 135, 8 décembre 1527, *ibidem*, fol. 165, 13 décembre 1528). Puis il devient procureur des communaux de la ville (ABS, Tir. 22-47, fol. 165, 13 décembre 1528). – Sa femme Francesia, fille de Laurentius de Bertherinis senior, bourgeois de Sion, mariée précédemment à Mauricius de Lobio, teste en 1533, à Champsec dans la grange de son mari (le jour et le mois manquent dans l'acte) et demande à être enterrée dans la tombe de ses prédécesseurs, pour laquelle son mari a préparé une pierre taillée, voir ACS, Min. A 97, fol. 102-104.

⁵⁵¹ Huldricus Rieff a deux fils, Petrus et Christianus, qui sont qualifiés de neveux d'Henricus Ambort, lors d'un échange de maisons entre eux (ACS, Min. A 257, p. 246, 5 novembre 1534).

⁵⁵² Nous n'avons pas trouvé le métier de notre Anthonius Guottmann, mais un Hans Guotimans de Bâle, *commorans Seduni*, est dit *compositor cultellorum*, coutelier, dans un acte du 28 avril 1506. Y a-t-il erreur de prénom? Ce Hans est-il un parent de notre Anthonius? C'est difficile de trancher. Voir ACS, Min. A 163, p. 561, 28 avril 1506 et ACS, Min. A 177, p. 396, 14 mai 1521.

maçon Johannes Bellini (I) reçoit en accensement de la ville de Sion un chesal à Malacort⁵⁵³. C'est son fils Johannes (II), peintre de son état⁵⁵⁴, qui devient bourgeois en 1472. Il épouse Ysabella, la fille du Lombard Johannes de Carganico. Notons ce mariage entre italien et franco-provençal. Ils ont un fils, Martinus, qui se marie, le 26 juillet 1497, avec Katherina, fille de Hans Guerold et de Cristina Ruppen⁵⁵⁵. Ils ont au moins deux fils, Georgius et Johannes⁵⁵⁶. Le jeune Johannes Bellini épouse Maria, fille de Guiliermus Huguët, du diocèse de Lausanne, en 1523⁵⁵⁷, mais elle est déjà veuve en 1528⁵⁵⁸. La famille Bellini est bien présente à Sion tout au long du XVI^e siècle. En 1572, Georgius Bellini fait une donation, pour services rendus, d'une vigne à Signèse à son «très cher fils» Franciscus Bellini, alors capitaine au service de France⁵⁵⁹. Les Bellini ne sont plus présents parmi les familles bourgeoises de Sion à la veille de la révolution valaisanne de 1798.

De Fribourg viennent un forgeron, Petrus Chapotat (n° 190), reçu bourgeois de Sion le 25 février 1437, un pelletier (ou peaussier), Hans Hartmann (n° 16), bourgeois le 4 mars 1481, issu d'une famille que nous avons déjà évoquée parce que l'un de ses membres a été destitué en 1527-1528, et un boulanger, Michael Schlegger (n° 142), bourgeois le 9 avril 1504, dont l'origine a déjà été mentionnée. L'importante famille Chapotat mérite que l'on s'y arrête encore quelques instants⁵⁶⁰. Petrus (I) Chapotat est le fils naturel de Johannes (I) Chapotat, forgeron, originaire de Fribourg, installé à Sion, qui a pour épouse Katherina, du val Anzasca⁵⁶¹. Petrus (I) est le propriétaire de plusieurs maisons à Sion⁵⁶². Il teste le 26 avril 1465⁵⁶³. Il a plusieurs enfants: Johannes (II) Chapotat, qui suit la tradition familiale, puisqu'il est forgeron⁵⁶⁴, Simon, prêtre et recteur de l'autel Saint-Antoine⁵⁶⁵, Michael et plusieurs filles. Johannes (II) a été syndic de Sion en 1493⁵⁶⁶. A sa mort en 1501, il laisse trois fils majeurs: Petrus (II), Bartholomeus et Claudius⁵⁶⁷; ils sont forgerons⁵⁶⁸. La succession de Johannes (II) Chapotat est réglée le 28 juin 1506⁵⁶⁹. A cette date, Petrus (II) est décédé en laissant comme enfants Johannes (III), Anthonius, Stephanus, Petrus (III) et Jacobus. Ainsi, dans notre liste de 1527-1528, ce sont deux oncles, Bartholomeus et Claudius, et leur neveu Stephanus, boucher de son état⁵⁷⁰, qui présentent la lettre de bourgeoisie de leur ancêtre.

⁵⁵³ ACS, Min. A 96, p. 157-161.

⁵⁵⁴ ACS, Min. A 147, p. 218, 11 novembre 1468.

⁵⁵⁵ ACS, Min. A 126, p. 162-165.

⁵⁵⁶ ACS, Min. B 126, p. 122, 6 juin 1523.

⁵⁵⁷ ACS, Min. A 256, p. 205-207, 19 mai 1523.

⁵⁵⁸ ACS, Min. A 255, p. 46-49, 1^{er} mars 1528.

⁵⁵⁹ ACS, Min. A 292, p. 267-269, 27 février 1572.

⁵⁶⁰ Nous avons déjà parlé de cette famille à propos de la notice anonyme n° 191, voir p. 30.

⁵⁶¹ ACS, Min. A 49, p. 115-116, 8 décembre 1426.

⁵⁶² ACS, Min. A 72, p. 338-339, 3 janvier 1444. La lettre de bourgeoisie de Petrus Chapotat a été conservée sous forme de minute (ACS, Min. A 251, p. 136, 25 février 1437).

⁵⁶³ ACS, Th. 104A-127.

⁵⁶⁴ ACS, Min. A 147, p. 307-309, 14 janvier 1472.

⁵⁶⁵ ACS, Th. 109B-7, 14 janvier 1481.

⁵⁶⁶ ACS, Min. A 159, p. 222-223, 31 janvier 1494, date où il reçoit quittance.

⁵⁶⁷ ACS, Th. 106F-5, 19 novembre 1501.

⁵⁶⁸ Petrus (II) est forgeron et il est marié à Katherina, fille du bourgeois Anthonius Perrer (ACS, Min. A 159, p. 194-195, 24 décembre 1502). Claudius est aussi forgeron (ACS, Min. B 83, h, p. 67, 6 novembre 1522).

⁵⁶⁹ ACS, Min. A 98, p. 326-329.

⁵⁷⁰ Stephanus, d'après sa déclaration d'âge en 1550, serait né vers 1500 (ABS, Tir. 91-1, fol. 15v). Il a abandonné la forge familiale vraisemblablement à cause de son beau-père. Stephanus Chapotat épouse le 11 novembre 1517 Barbillia Imrecholter; or, on apprend, grâce à ce mariage, que la mère de Stephanus est alors remariée à Mauricius Rubini, bourgeois et boucher de Sion (ACS, Min. A 159, p. 303-308).

Dès le milieu du XVI^e siècle, la famille Chapotat est moins nombreuse. Comme nous le révèle, en 1542, le testament de Guettli Steyger⁵⁷¹, la veuve de Claudius, ce dernier n'a pas d'enfant légitime. La variété des legs est intéressante. Elle donne en aumône à l'autel Saint-Louis une tunique rouge feu pour en faire une chasuble, ainsi qu'une vache. Elle donne au notaire Anthonius Megentschen de Ponte un tonneau de vin de 27 setiers. Elle lègue à Andreas, le fils illégitime de Stephanus Chapotat, les outils et les instruments de la forge de son mari, mais elle précise que si Stephanus Chapotat ne veut pas que son fils illégitime, Andreas, apprenne l'art de la forge, Johannes de Platea et le notaire Michael Rumieri, ses tuteur et réconciliateur, à qui elle lègue des vases en étain et des candélabres, doivent vendre les outils et en verser l'argent au petit clergé de l'église de Sion. Elle fait des legs de vêtements à plusieurs dames et offre une ceinture argentée à Marquisia, épouse de Hans Etter.

La seule branche à avoir une descendance est celle de Stephanus Chapotat. Il a un fils Adrianus, dont le mariage provoque un conflit. Le 3 juillet 1544 est rendu un jugement en faveur d'Adrianus, fils de Stephanus, dont le mariage avec Margareta, fille de †Johannes Bertholley, de Nendaz, célébré entre jeunes gens majeurs, est reconnu, contre les prétentions de Petrus, fils de Petrus Amoudri, de Brignon, paroisse de Nendaz, à qui la jeune fille a été promise, alors qu'elle était impubère⁵⁷². On voit que peu à peu le consentement des époux pèse face au poids de la famille, favorable aux mariages arrangés. Nous n'avons pas pu continuer l'histoire de la famille, qui a abandonné la forge. Nous savons seulement qu'Adrianus Chapotat est mort entre le 29 avril 1566 et le 10 mars 1568 et qu'il a un fils, Bartholomeus⁵⁷³. Toutefois, la famille Chapotat n'apparaît pas dans la liste des familles bourgeoises de Sion de 1576 à 1609.

Venons-en aux autres cantons. Nous avons un tailleur, originaire de Soleure, Conradus Moser (n° 188), bourgeois le 28 novembre 1501, et un aubergiste, Hans Hoeffli (n° 4), reçu bourgeois le 8 octobre 1508, qui serait originaire des bords du lac de Zurich. En effet, un Georgius Hoeffli, dit de *Alamania, cocus et hospes Sedunensis*, a été reçu bourgeois de Sion quelques années auparavant, le 21 novembre 1501⁵⁷⁴. On peut supposer que le premier installé à Sion, cuisinier et aubergiste de son état, a fait venir son parent dans la capitale valaisanne pour l'aider, voire prendre sa succession⁵⁷⁵. Hans a pour épouse Loysa, fille de Thomas, fils du notaire Nicolaus Insuperiorivilla⁵⁷⁶, et un fils, Jacobus⁵⁷⁷. Il nous reste deux individus qualifiés d'*Alamanus*, ce qui indiquerait ici qu'ils sont suisses alémaniques et non allemands, comme nous venons de le voir avec Georgius Hoeffli. Il s'agit du boulanger Hans Huser (n° 149), reçu bourgeois le 30 novembre 1497, et du forgeron Nicolaus Sturer (n° 78), bourgeois le 12 février 1503, dont nous avons déjà parlé.

Sur les trois autres personnes que nous avons rangées, dans notre tableau, parmi les gens d'origine helvétique, deux viennent du Tessin et une, des Grisons. N'oublions pas que depuis 1503 Bellinzona est subordonnée aux cantons d'Uri, de Schwitz et de Nidwald. Mapheus (n° 70), bourgeois le 29 septembre 1514, et Theodolus Bellenczona (n° 205) sont de Bellinzona. Nous avons déjà parlé de

⁵⁷¹ ACS, Min. B 81, I, c, p. 112-115, 27 mars 1542.

⁵⁷² ACS, Min. A 266, p. 184-195.

⁵⁷³ ACS, Min. A 302, p. 108-111, 29 avril 1566 et ACS, Min. B 108, c (ancien 141), p. 172-174, 10 mars 1568.

⁵⁷⁴ ABS, Tir. 119-3, p. 25 = ABS, Tir. 22-47, fol. 27v.

⁵⁷⁵ Georgius est dit *de lacu Thuricensi*. ABS, Tir. 22-47, fol. 7v, 13 août 1497.

⁵⁷⁶ ACS, Min. B 68, I, p. 451, 14 novembre 1498.

⁵⁷⁷ ACS, Min. A 230, p. 58-59, 18 mars 1527.

Theodolus, occupons-nous de Mapheus. Une famille Bellenchona est présente à Sion dans la deuxième moitié du XV^e siècle. Cependant, on ne peut pas faire de liaison entre elle et notre Mapheus. Ce dernier a pour épouse Bastiana, fille de Petrus Nansoz senior, de Chermignon-d'en Haut⁵⁷⁸. Il est bien intégré dans la cité. Il est syndic de Sion en 1522-1523⁵⁷⁹ et il est nommé *ductor operis aqueductus Sedunensis*, c'est-à-dire chef des travaux du bisse de Clavau, en 1527-1528⁵⁸⁰. Quant à notre bourgeois grison, il s'agit du meunier Petrus Curwala (n° 207), qui n'a pas pu produire de lettre de bourgeoisie en 1527, nous l'avons vu.

Lorsque l'on consulte la liste des bourgeois de Sion de 1576 à 1609, on constate que la descendance d'Arnoldus Curwala est dite éteinte à sa mort en date du 21 juillet 1584⁵⁸¹. Arrêtons-nous un instant sur l'histoire mouvementée de cette famille. Le meunier Petrus Curwala a eu deux enfants, une fille Annillia, qui épouse Franciscus Alacris, de Vercorin, et un fils, Arnoldus, qui abandonne le métier paternel et achète des terres aux Agettes, à Champlan, à Clavau et des biens, dont une maison à Sion dans le quartier de Malacuria. La famille Curwala semble avoir acquis un certain niveau de fortune pour pouvoir vivre de ses terres, mais elle n'a pas réussi à conclure des mariages avec les autres familles bourgeoises sédunoises⁵⁸². Par son premier testament⁵⁸³, en date du 13 mai 1573, on apprend qu'Arnoldus a, d'abord, eu deux filles, Katherina et Christina, de sa précédente épouse, Gineta, fille de Jacquot Caloz, du val d'Anniviers, puis un fils, Johannes, de son autre épouse, Barbara, fille de Jenninus Im Goler, de la paroisse de Rarogne, qu'il nomme tutrice du jeune enfant. Il faut mentionner aussi une fille, Maria, née de Nesa Am Ranfftgarten, originaire de Stalden. Par ce testament, ses deux filles aînées ne reçoivent que des legs, les deux héritiers universels étant son fils et les enfants légitimes de sa fille Maria.

Quelques mois plus tard, les ennuis commencent pour notre Arnoldus. Le mari de sa fille Katherina, Franciscus Briguet, de Lens, *incola* à Sion, se plaint de l'attitude inqualifiable de sa femme. Elle ne mène plus la vie conjugale depuis 6 ou 7 mois et dilapide ses biens. Le 1^{er} décembre 1573, le mari obtient en réparation les droits de sa femme sur la maison de son beau-père à Malacuria et un champ à Clavau⁵⁸⁴. Le vieil homme semble avoir payé son gendre, alors que, d'après le testament de 1573, Katherina n'a droit à rien, puisqu'elle doit recevoir un legs en dédommagement de son exclusion de l'héritage. Lorsqu'Arnoldus rédige son second testament⁵⁸⁵, le 8 mars 1583, son jeune fils Johannes est mort. Sa fortune a diminué. Il lègue sa maison morale, une grange et une étable à Malacuria, à sa fille Maria. Il perd sa sœur Annillia peu après. Le 12 juillet 1583, il fait ratifier, par le notaire Bartholomeus Grangerii, le testament que cette dernière a énoncé «en langue vulgaire», le 29 mai 1583⁵⁸⁶. Maria, la fille illégitime, pouvait difficilement en 1583 prétendre revendiquer, même sa vie durant, la bourgeoisie de son père, Arnoldus. La famille, dont la réputation a dû souffrir de la conduite jugée scandaleuse de l'un de ses membres, a visiblement peu d'appuis

⁵⁷⁸ ACS, Min. A 230, p. 59-62, 23 mars 1527.

⁵⁷⁹ ACS, Min. B 83, h, p. 66.

⁵⁸⁰ ABS, Tir. 22-47, fol. 137v.

⁵⁸¹ ABS, Tir. 22-79 et 85.

⁵⁸² Lors du partage des biens de la première épouse d'Arnoldus, Gineta, ses deux filles, qui héritent de leur mère, ont épousé l'une, un *incola* de Sion, l'autre, Christina, un simple habitant (*commorans Seduni*), en la personne de Johannes Escuyer, du val d'Illiez, qui deviendra toutefois plus tard *incola* (ACS, Min. A 288, p. 66-69).

⁵⁸³ ACS, Min. B 108/7 (nouveau B108/1E), p. 53-57.

⁵⁸⁴ ACS, Min. A 292, p. 358-360.

⁵⁸⁵ ACS, Min. A 312, p. 145-148.

⁵⁸⁶ ACS, Min. A 281, p. 146-147.

dans la société sédunoise et n'a pas de réseau grison pour la soutenir⁵⁸⁷, et surtout... nous ne sommes plus en 1527!

Les Lombards

Les personnes venues des pays voisins sont au nombre de 34 (16,2%), mais avec d'énormes disparités, les Lombards représentant 73,5% des étrangers et 12% de notre effectif total! Cela ne peut étonner, car dès 1272 les marchands de Milan accordent à l'évêque de Sion un droit d'un sou viennois sur toutes les marchandises empruntant la *strata Vallesii*. «L'invention du Simplon est alors le fait des Milanais, dont l'économie en pleine expansion leur fait découvrir les avantages d'un col fort proche de leur cité»⁵⁸⁸. Les accords se multiplient au XIV^e siècle pour ajuster les tarifs des péages et le trafic s'amplifie, ainsi que les migrations des hommes. C'est grâce au Simplon et au rôle qu'il a joué dans le commerce valaisan et international que l'immigration venue d'Italie est importante. Le premier bailli d'origine lombarde, élu en 1432, est Antoine de Courten dont la famille originaire de Cantù, petite ville au sud de Côme, s'est installée à Brigue et a construit sa richesse sur le lucratif trafic commercial du col du Simplon⁵⁸⁹. Rappelons également que la mère du bailli élu en 1457, Thomas (II) Venetz, de Saas, est Anthonia Kuntschen, autre famille venue de Lombardie avant son installation au Simplon, puis à Brigue⁵⁹⁰, et que Markisia, la belle-mère de Georgius Majoris, bailli de 1494 à 1495 et de 1499 à 1501, appartient à la famille lombarde des Groelly, venue du val Formazza⁵⁹¹. Nous pourrions multiplier ces exemples qui montrent que les Lombards ont atteint les hautes sphères de la société valaisanne dès le XIV^e siècle.

Que recouvre le terme «passe-partout» de Lombard, que les minutes de notaires utilisent abondamment? Nous devons souvent nous contenter de ce terme peu explicite, ou de l'expression «diocèse de Milan», qui n'est pas plus précise, comme c'est le cas dans la notice d'Anthonius Traccoz (n° 97), dit «du diocèse de Milan», dont la date d'entrée dans la bourgeoisie de Sion – 1401 – mérite d'être signalée, puisqu'elle est la plus ancienne de l'enquête de 1527 et qu'elle illustre le courant permanent d'immigration lombarde au XV^e siècle. D'après notre liste, le flux est continu de 1401 à la veille de l'enquête de 1527: sept lettres de bourgeoisie ont été délivrées à des Lombards de 1401 à 1449, huit de 1450 à 1499 et huit de 1500 à 1527, la dernière, celle du notaire Anthonius Signieti, ayant été octroyée en juin 1524, à peine un an avant la décision discriminatoire prise par la bourgeoisie de Sion à l'encontre des Lombards en mai 1525.

Dans 18 cas, après une minutieuse et longue enquête dans les minutes notariales, nous avons une idée un peu plus précise sur la localisation des origines de nos bourgeois lombards. Le marchand Johannes Passient (n° 66), reçu bourgeois de Sion le 11 mars 1520, et le tailleur Thomelinus Mutz (n° 125), bourgeois le 29 septembre 1478, ainsi que la famille Stampin (n° 201), sont dits du val Diverdro, c'est-à-dire de la vallée de la rivière Diveria qui descend du Simplon et forme les spectaculaires gorges de Gondo. Le nom de Mutz peut prêter à confusion par

⁵⁸⁷ Grâce à notre liste, nous avons trouvé un Grison, Thomas Kurtz, qui n'est pas bourgeois. Il présente la lettre de l'ébéniste Paulus Hundertkessen (n° 126).

⁵⁸⁸ Ce col leur permet d'atteindre les foires de Champagne, donc le marché des laines d'Angleterre, dont l'industrie textile milanaise a besoin. *Histoire et civilisations des Alpes*, dir. Paul GUICHONNET, Lausanne, 1980, t. 1, p. 210. Voir aussi LUGON, «Le trafic commercial par le Simplon», p. 87-99.

⁵⁸⁹ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 30-31.

⁵⁹⁰ *Idem*, p. 45.

⁵⁹¹ *Idem*, p. 81.

sa consonance germanique. Or, la graphie du nom propre Mutz se rencontre aussi sous la forme Much⁵⁹². Ainsi, notre tailleur apparaît comme témoin en 1488 sous les termes suivants: *Thomellinus Much, sartor, civis Sedunensis*⁵⁹³. Cette famille est alliée à deux familles de notaires, nous en reparlerons, celles d'Ambrosius de Poldo et de Petrus Dominarum.

De la vallée située juste au sud du val Divedro, c'est-à-dire du val d'Antrona, utilisé par les marchands pour se rendre de Domodossola à Saas, en passant par Antronapiana et le col d'Antrona, viennent Petrus Chiour (n° 67) *alias* Franc, bourgeois le 28 janvier 1462, et le marchand Johannes Friganti (n° 55), bourgeois le 12 février 1475, d'une famille importante d'Antronapiana, qui va être présente à Sion jusqu'à la révolution valaisanne de 1798. Nous reviendrons dans notre seconde partie sur cette famille, qui n'a pas donné que des marchands, mais aussi des notaires. La famille Chiour est une famille de maçons. Petrus Chiour⁵⁹⁴ est le fils du maçon originaire d'Antrona, Richardus Chiour, qui a une maison à Sion, dans le quartier de la Cuva⁵⁹⁵, où vivent en majorité les Lombards. Richardus Chiour *alias* Franchodi, habitant de Sion, laisse quatre fils, Franciscus, maçon, qui deviendra bourgeois de Sion, Richardus, Petrus, le bourgeois de notre liste, et Guillelmus⁵⁹⁶. A la génération suivante, quatre frères Franc *alias* Chiour sont attestés⁵⁹⁷, dont Bartholomeus, qui présente la lettre de bourgeoisie en 1527. La famille appartient à la longue lignée des maçons lombards qui viendront en Valais, notamment au XVIII^e siècle, mais qui n'auront plus alors l'honneur de faire partie de la bourgeoisie sédunoise.

Quatre autres sont du val Anzasca, c'est-à-dire de la vallée, encore plus au sud, de l'Anza, qui naît en amont de Macugnaga et se jette dans la Toce et a la particularité d'être, elle aussi, en relation avec la vallée de Saas par le col de Moro. Il s'agit de Johannes Willio (n° 52), reçu bourgeois le 29 mars 1450, d'Anthonius Brigant (n° 161)⁵⁹⁸, bourgeois le 12 avril 1452, d'Anthonius Mangolat (n° 158)⁵⁹⁹, bourgeois le 14 septembre 1491, et du marchand Johannes Brigant (n° 71)⁶⁰⁰, bourgeois le 28 mai 1514. Johannes Willio teste le 18 octobre 1465⁶⁰¹. Il se dit fils de Guillelmus de Bracho dit Willioz, originaire de Vanzone, dans le val Anzasca. Il fait une aumône à son village natal Vanzone (actuel San Carlo-Vanzone) et

⁵⁹² En 1442, on trouve un Anthonius, fils de Jacobus Munch, lombard, de Divedro (ACS, Min. B 41, p. 33, 19 février 1442).

⁵⁹³ ACS, Min. B 61, p. 457, 19 décembre 1488.

⁵⁹⁴ ACS, Min. B 58, XXVIII, p. 97-98, 12 mai 1462.

⁵⁹⁵ ACS, Min. A 236, p. 122-124, 13 novembre 1454, et ACS, Min. A 123, p. 539-540, 28 janvier 1462.

⁵⁹⁶ ACS, Min. B 58, XXVIII, p. 97-98, 12 mai 1462.

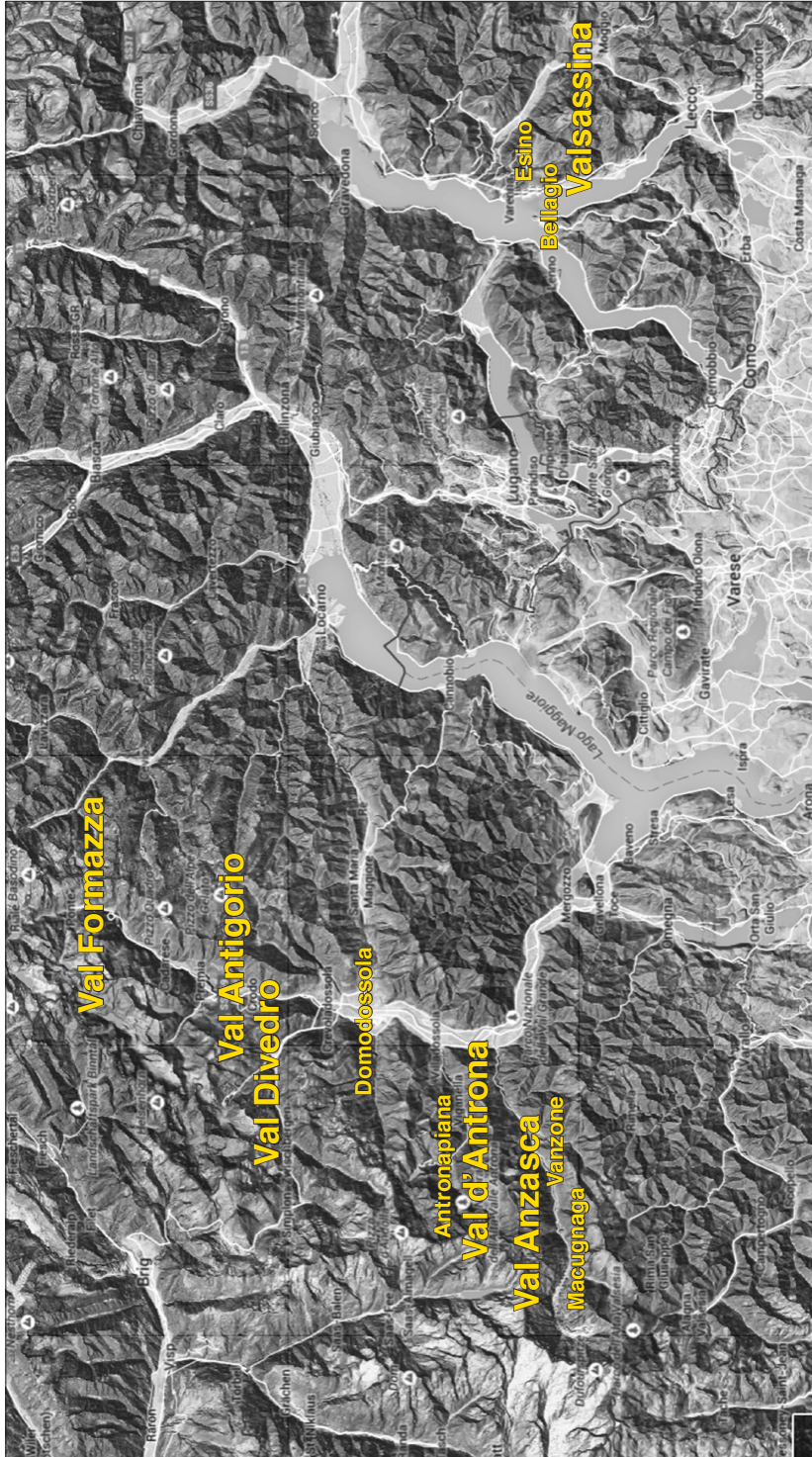
⁵⁹⁷ ACS, Min. B 68, I, b, p. 93, 25 mai, 20 et 23 juin 1491.

⁵⁹⁸ La famille lombarde Brigant, originaire de la vallée d'Anzasca, a eu plusieurs représentants à Sion et dans ses environs immédiats. Nous avons un Petrus à Sion en 1435 (ACS, Min. A 61, p. 584, 15 février 1435). Un Petrus Brigant, habitant à Salins, est attesté en 1443 (ACS, Min. A 72, p. 97, 23 mars 1443). Est-ce le même et quelle est sa parenté avec Anthonius, notre bourgeois, qui est dit habiter Salins, lui aussi, en 1457 (ACS, Min. A 123, p. 62-64, 11 mars 1457)?

⁵⁹⁹ Un Johannes Mangolat, lombard, est attesté à Sion en 1480 (ACS, Min. A 140, p. 462, 27 novembre 1480). Les Mangolat sont dits de la vallée d'Anzasca (ACS, Min. A 140, p. 434-436, 16 octobre 1479). Selon notre liste, Anthonius Mangolat a laissé trois filles, notamment une prénommée Klara. Dans les minutes, on trouve un acte de vente de Klara, fille de †Anthonius Mangolat, bourgeois de Sion et épouse d'un non bourgeois de Sion, Benedictus de Embda, de Grimisuat (ACS, Min. A 180, p. 594-596, 4 novembre 1525).

⁶⁰⁰ Johannes Brigant semble s'être installé récemment à Sion. Marchand, habitant à Sion et qualifié de lombard, il apparaît dans les actes notariés en 1511 (ACS, Min. A 178, p. 258-259, 29 octobre 1511). Il est sans doute identique à Johannes, frère d'un Bartholomeus Brigant, lombard, attesté en 1502 (ACS, Min. A 163, p. 152, 22 septembre 1502).

⁶⁰¹ ACS, Min. A 137, p. 161-165.



Vallées d' où sont partis les Lombards pour Sion. Carte réalisée par Renaud Ries à partir de Google Maps.

laisse trois enfants, deux filles Berthollina et Margareta, ainsi qu'un fils Anthonius, père d'Augustina, qui présente la lettre de son grand-père en 1527.

L'une de nos deux femmes reçues bourgeoises, sans l'aide de personne, Ysabe Vusbunderin (n° 58), bourgeoise le 13 novembre 1513, est du val Antigorio, nom que prend la vallée de la Toce, au nord de Domodossola. Laurentius Groelli (n° 121), bourgeois le 22 janvier 1444, est originaire de la vallée formée par le cours supérieur de la Toce, au nord du val Antigorio, le val Formazza. Il appartient à une famille de notaires, implantée en Valais. Le marchand Paulus de Pensa (n° 82), bourgeois le 5 janvier 1500, est du Valsassina, vallée située beaucoup plus à l'est que toutes les précédentes, puisqu'elle renferme la rivière Pioverna, qui se jette sur la rive est du lac de Côme, au nord de Bellagio. Paulus de Pensa est, lui aussi, étroitement lié à des familles de notaires.

Quant au notaire Ambrosius de Poldo (n° 162), bourgeois le 6 mars 1418, aux Ayolphi et aux Bertherinis, notamment le marchand Laurentius de Bertherinis (n° 19), bourgeois de Sion le 25 février 1437, le marchand Petrus de Bertherinis (n° 64), bourgeois le 30 novembre 1472 et son fils, le notaire Rodolphus, ainsi que Johannes de Bertherinis (n° 114), bourgeois le 6 février 1463, dont le fils Laurentius est notaire, ils sont dits de «Eyxino», c'est-à-dire de l'actuel Esino Lario, un village perché sur la crête de la rive est du lac de Côme, en face de Bellagio. Juste au-dessus d'Esino se trouve, d'ailleurs, le village de Carganico, qui a donné son nom à la famille venue s'installer à Sion en la personne du marchand Ambrosius de Carganico *alias* Barba (n° 46)⁶⁰², reçu bourgeois le 25 février 1437, le même jour que Laurentius de Bertherinis. Ce n'est pas un hasard, étant donné la force des solidarités familiales au sein du milieu lombard.

Toutes les régions que nous venons de citer sont situées au nord-ouest ainsi qu'au nord de Milan et les premières sont en contact étroit avec le Valais, ce qui a facilité grandement l'émigration de jeunes hommes, mais aussi souvent le regroupement familial. Grâce à Paulus de Pensa (n° 82), bourgeois le 5 janvier 1500, nous avons eu la chance de retrouver un double contrat de mariage, qui montre la force des liens matrimoniaux entre ces Lombards, bourgeois ou futurs bourgeois de Sion. Le 23 septembre 1498, Paulus, fils de maître Johannes de Pensa, de *Vallesina*, diocèse de Milan, avec l'accord de son oncle Bartholomeus de Pensa, chanoine d'Aoste, épouse Francesia, fille de †Franciscus Ayolphi *alias* de Poldo, lombard, et de Katherina de Bertherinis, de Lombardie également, et le même jour, un autre membre de la famille de Pensa, Claudius, fils de †Philippus de Pensa, se marie avec Jenina, une autre fille du même Franciscus Ayolphi. Paulus de Pensa est syndic de Sion en 1516-1517⁶⁰³.

A propos des Lombards, dont nous ignorons l'origine géographique précise, il nous reste peu de choses à dire, car nous avons déjà parlé d'eux au cours de notre exposé. Ils exercent parfois un métier peu répandu parmi nos Lombards, comme le tailleur Christoferus de Longis (n° 18), comme le forgeron Anthonius Baccon *alias* Jenolet (n° 5) ou le garde Johannes Danel (n° 45). En revanche, Johannes de Vinea, dont nous ignorons l'origine précise, est marchand, nous l'avons vu, et Anthonius Signieti, évoqué ultérieurement, notaire.

⁶⁰² La réception à la bourgeoisie de Sion d'Ambrosius de Carganico *alias* Barba a été inscrite par Ambrosius de Poldo dans son registre (ACS, Min. A 251, p. 135-136, 25 février 1437). Il vient d'Esino: [...] *in civitate Sedunensi, subtus lobias ante domum habitationis Ambrosii Barbe de Cargonico ville superioris Exini, mercatoris, civis Sedunensis et habitatoris ejusdem* [...] (AEV, de Torrenté-de Riedmatten, Pg 38, 28 février 1459).

⁶⁰³ ABS, Tir. 119-18, fol. 79, 11 novembre 1516.

Les Ayolphi, les Bertherinis et leurs multiples branches – dont les Stampin –, les Brigant, les Carganico *alias* Barba, les Friganti, les Pensa et les Poldo forment un réseau relationnel puissant. Notaire et marchand-banquier, tels sont les métiers les plus répandus chez nos Lombards. Nous l'avons vu, en 1525, la bourgeoisie de Sion tente de freiner l'arrivée des Lombards, avec un succès certain. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les Lombards seront nombreux à venir en Valais, notamment des maçons, mais ils n'entreront pas dans les rangs de la bourgeoisie.

Les autres pays voisins

Les émigrants des autres pays voisins sont très peu nombreux: sur un total de dix personnes, nous avons six Savoyards, deux Allemands, un Français et un Franc-Comtois⁶⁰⁴. Quatre Savoyards (trois hommes et une femme) sont originaires du diocèse de Genève: le forgeron Nicolaus Mermin (n° 99), bourgeois le 2 juin 1483, qui vient de Lullin, le tailleur de pierre Johannes de Nanto (n° 111), bourgeois le 11 juillet 1484, et le notaire Ludovicus Fraterii (n° 56), bourgeois le 27 décembre 1512, originaire de Megève. Nous avons aussi une femme savoyarde: Johanna de laz Spina (n° 69), originaire de Luins.

Nicolaus Mermin a été chargé en 1503 d'édifier des barrières contre le Rhône⁶⁰⁵. Il a pour femme Margareta, fille du notaire Laurentius Groelly⁶⁰⁶, un Lombard. Johannes de Nanto, dit tailleur de pierre ou maçon, a lui aussi pris pour épouse une Lombarde⁶⁰⁷, en la personne de Frisquina, fille du cleric Ansermus Ayolphi et sœur du prêtre Ambrosius Ayolphi⁶⁰⁸. Quant au marchand Jacobus Marquis (n° 85), bourgeois le 11 mars 1520, il est originaire d'Ayas, dans le val et le diocèse d'Aoste⁶⁰⁹. Il se marie avec la veuve d'un Lombard, Johannes de Bertherinis *alias* Furat⁶¹⁰. Il semble avoir bien gagné sa vie en exerçant son activité de marchand, car il achète, en 1515, une maison avec jardin, treilles et champ à Sitta, entre Valère et Tourbillon, pour la coquette somme de 170 livres⁶¹¹. Il est vraisemblable que cet achat lui a facilité l'entrée dans la bourgeoisie, cinq ans plus tard. Nous ne pouvons pas tirer de conclusions à propos des mariages de nos trois Savoyards avec des Lombardes ou veuve de Lombard; bornons-nous à relever les alliances qui se créent entre les italophones de Lombardie et les franco-provençaux des diocèses de Genève et d'Aoste. Le dernier de nos Savoyards vient de Bex: il s'agit du garde Theobaldus Revilliod (n° 65). Ce patronyme est alors répandu à Monthey et à Sion⁶¹². Nous avons deux mentions de Revilliod de Bex, à

⁶⁰⁴ N'oublions pas qu'à l'époque de Charles Quint, la Franche-Comté est une terre appartenant à la maison de Bourgogne, dont a hérité l'empereur.

⁶⁰⁵ ABS, Tir. 22-47, fol. 37v, 3 décembre 1503.

⁶⁰⁶ ACS, Min. B 68, II, p. 75, 17 novembre 1496. Il a deux filles, Francesia, épouse du forgeron Petrus Stalder, puis de Theodolus Thonsoz (ABS, Tir. 15-15, p. 52) et Perroneta, épouse d'Anthonius Allieti (ABS, Tir. 15-15, fol. 51). Il fait son testament le 14 janvier 1508 (ACS, Min. A 180, p. 48-50).

⁶⁰⁷ ACS, Min. A 54, p. 208-210, 21 juin 1458 et ACS, Min. A 166, fol. 8v-9, 4 avril 1475.

⁶⁰⁸ Johannes de Nanto a notamment un fils, Bartholomeus, maçon, qui a pour épouse Perroneta, fille du notaire Johannes (I) Jullieti, bourgeois de Sion (ACS, Min. B 68, I, d, p. 390, 10 février 1496 et ACS, Min. A 159, p. 243-244, 2 juillet 1505).

⁶⁰⁹ ACS, Min. A 14, p. 291, 30 mars 1509.

⁶¹⁰ Anna, sa femme, est la fille de Clemens Branschen, de Zermatt (ACS, Min. A 242, p. 426, 1^{er} mars 1515).

⁶¹¹ ACS, Min. A 242, p. 454-456, 6 novembre 1515.

⁶¹² Voir sur cette famille, Catherine SANTSCHI, «Les annales du notaire montheysan Claude Revilliodi, 1490-1525», dans *Vallesia*, 23 (1968), p. 31-68.

Sion, en 1421 et 1455⁶¹³. On peut donc supposer que la famille de notre Theobaldus est arrivée à Sion avant 1476, sinon il faudrait le ranger parmi les Bernois, puisque que c'est en 1476 que la ville de Berne s'empare de Bex et que les Belle-rins deviennent sujets bernois⁶¹⁴. Quant à Johanna de laz Spina (n° 69), originaire de Luins, localité actuelle du canton de Vaud, elle est gouvernante du prêtre Roletus Feliczon.

Nos deux Allemands, artisans comme nos Alémaniques, viennent du sud de l'Allemagne: le pelletier Martinus Aechter (n° 152), bourgeois le 4 novembre 1486, d'Augsbourg, en Bavière, et le barbier Thomas Hurter (n° 186), bourgeois le 22 mai 1502, de Biberach an der Riss, dans le Bade-Wurtemberg. Martinus Aechter est attesté à Sion en 1473⁶¹⁵; il a pour épouse Agnes, fille d'Oswald Thenen, de Fiesch⁶¹⁶. Son fils Claudius est *proclamator vini*, c'est-à-dire qu'il doit surveiller la vente du vin et le paiement des taxes⁶¹⁷. Il a aussi une fille Katherina qui épouse, en premières noces, le forgeron Melchior Kapfer⁶¹⁸, puis le boucher Johannes Venetz, qui présente en 1527 la lettre de son beau-père. Le 28 mai 1492, le barbier Thomas Hurter achète à Paulus Kempfen, de Brigue, habitant à Sion, une maison sur le cours de la Sionne, pour 130 livres⁶¹⁹. Cet achat a sans aucun doute facilité son entrée dans la bourgeoisie. C'est le boulanger Hans Indenbechen qui est le tuteur de Katherina, fille du défunt Thomas Hurter, dès le 23 mars 1517⁶²⁰, et c'est lui qui présente la lettre de bourgeoisie de la famille Hurter en 1527.

Avant de quitter le monde germanophone, il nous faut dire un mot d'un artiste peintre, que nous n'avons pas pu comptabiliser dans nos statistiques, car nous ne pouvons savoir s'il est originaire d'Allemagne du Sud ou de Suisse alémanique. Dès son arrivée à Sion, Hans Rinischer a travaillé pour la ville qui lui doit encore de l'argent pour une peinture sur le mur du Grand-Pont sur la Sionne (*nomine picture in muro magni pontis Sedune*), de sorte qu'il doit payer moins de charges communales chaque année⁶²¹. En 1521, il achète, au nom de sa femme⁶²², une vigne à Saint-Léonard. Notre homme a gagné son entrée dans la bourgeoisie par son travail. C'est ainsi que le 6 mars 1524 sont reçus bourgeois Hans Rinischer (n° 8) et son épouse Elsa, fille de Hans Zemberg, de Brigue. Présent à Rarogne dès 1512, il a travaillé pour le compte de l'évêque Mathieu Schiner, en exécutant des peintures murales et des décors de voûtes dans l'église de Rarogne, dans celle d'Ernen et à Sion, dans l'église de Saint-Théodule. Il est aussi l'auteur de peintures dans la maison Supersaxo à Sion et dans l'église de Vercorin⁶²³. Parmi ses

⁶¹³ Dès 1421, on rencontre un charpentier, bourgeois de Sion, du nom de Johannes Revilliodi, de Bex (ACS, Th. 108A-8, 1^{er} mars 1421). Nous disposons d'une vente de Willermeta, veuve de Johannes Revilliodi *alias* Chapuis, de Bex, *commorans Seduni* (ACS, Min. A 130, p. 48-50, 8 novembre 1455).

⁶¹⁴ Voir Bex, dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, t. 2, 2003, p. 288-289.

⁶¹⁵ ACS, Min. A 133, p. 413, 26 août 1473.

⁶¹⁶ ACS, Min. A 133, p. 424-425, 22 juin 1474.

⁶¹⁷ ACS, Min. B 82, p. 70-77, 22 novembre 1520 et ABS, Tir. 22-47, fol. 99v, 16 mars 1522.

⁶¹⁸ ACS, Min. A 164, p. 234-235, 16 août 1513.

⁶¹⁹ ACS, Th. 56-207, 28 mai 1492.

⁶²⁰ Cette tutelle est mentionnée dans un acte ultérieur (ACS, Min. B 82, p. 130, 22 juillet 1523).

⁶²¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 98v, 24 novembre 1521.

⁶²² ACS, Min. A 177, p. 380, 14 février 1521. Le prénom de sa femme varie selon les actes: Elsa ou Trina. Ces hésitations sont habituelles à l'époque.

⁶²³ Lorsque maître Hans Rinischer entre dans la confrérie des forgerons et maçons de Sion, le 29 juin 1528, sa cotisation de 20 sous et une livre de cire est déduite *defalcando in pictura tabule sancti Elogy Seduni fundati* (ABS, Tir. 61-45, fol. 8).

œuvres, il faut également inclure des volets de retables à Glis, Naters, Mollens. Il meurt avant juin 1530⁶²⁴, ou plus précisément avant le 28 février 1529⁶²⁵.

La présence de Rinischer s'explique par la politique en faveur des arts, pratiquée par les deux prédécesseurs de Mathieu Schiner et poursuivie par ce dernier. Jost de Silenen, évêque de 1482 à 1496, et Nicolas Schiner, évêque de 1496 à sa démission en 1499 en faveur de son neveu Mathieu, ont poursuivi la reconstruction de la cathédrale⁶²⁶, ce qui a entraîné l'installation, temporaire le plus souvent, de nombreux artistes à Sion et du maître d'œuvre Ulrich Ruffiner⁶²⁷. Un contrat de mariage nous en offre l'illustration. Le 3 décembre 1497, le peintre bavarois Hans Zinnagel, de Neuenmarkt dans le diocèse d'Augsbourg, dit *commorans Seduni*, épouse Katherina, fille du forgeron Petrus Imgrundt⁶²⁸. Ce dernier est sans aucun doute le descendant direct de Petrus, reçu bourgeois de Sion le 2 avril 1430 (n° 75). La liste des témoins est révélatrice de cette immigration artistique passagère. En dehors de deux ecclésiastiques, le recteur de Saint-Théodule Hilprandus Fabri et le curé de Sion Egidius de Platea, ainsi que d'un autre membre de cette même puissante famille, noble Johannes de Platea, nous avons un bourgeois de Sion, en la personne de Hans Hartmann, pelletier de son état, un futur bourgeois de Sion, le forgeron Hans Sturer, et deux artisans alémaniques, maître Matheus, peintre, de Berne, et maître Augustinus Scharyff, un orfèvre de Thurgovie.

Que savons-nous du seul Français, Yaninus Remigii (n° 48), ou Remi, devenu bourgeois de Sion le 16 octobre 1441⁶²⁹ Lorsqu'il teste le 5 septembre 1473, il nous apprend qu'il a eu pour première épouse Anthonia Foucheta⁶³⁰, puis une seconde en la personne de Margareta, fille de Johannes Mermodi dou Borjat, de

⁶²⁴ Gaëtan CASSINA, Théo-Antoine HERMANES, *La peinture murale à Sion du Moyen-Age au XVIII^e siècle*, 1978, p. 10-13, p. 88-95 et Alain BESSE, Gaëtan CASSINA, «Rinischer et Vercorin», dans *Vercorin*, 2002, p. 141-168. *Idem*, Rinischer Hans, dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, 10 (2011), p. 482.

⁶²⁵ ABS, Tir. 23-4, fragment de protocoles de la ville, fol. 170v-171: *Item comparuit coram nobis honestus vir Johannes Uffembort, apothecarius, tanquam executor testamentorum quondam Johannis Rinischers pictoris, civis Sedunensis, et Else, ejus uxoris, conjugum, proponens verum esse quod iidem Hans Rinischer et Else [sic] conjuges seu eorum heredes pro receptione eorum in concives et burgenses Sedunenses teneantur adhuc summam pecunialis [sic] eorum receptionis in concives et quod domini cives ipsi conjugibus seu suis heredibus in viginti quattuor florenis renensium cum dimidio racione tabule ymaginum supra altare beate Marie in ecclesia Sedunensi existentis, prout constaret quadam confessione quam ibidem coram nobis in medium produxit, [fol. 171] in quorum deductionem habuit quattuor libras maur., unde humiliter supplicatus est nobis quatenus dignaremur sibi hujusmodi summam ipsis racione tabule debitam defalcare in summa pecuniali receptionis burgensie eorundem conjugum et de residuo ipsius benigne tractare se nobis propterea humiliter commendando. Quibus premissis auditis, nos prefata universitas consideratis multiphariis serviciis per eundem Hans Rinischer nobis impensis deductaque summa prescripta in qua sibi adhuc tenebamur racione premissorum pro et medianibus XII libris maur. semel per ipsum Johannem tanquam executorem predictum nobis solvendis et incontinenti solutis quittamus perpetue de tota summa pecuniali eorum conjugum receptionis burgensie, etc. presentibus ibidem Theobaldo Revilliodi, Johanne Cler, Laurencio Fabri, Anthonio Briget, custodibus nostris testibus, etc.*

⁶²⁶ Bernard TRUFFER, «Portrait des évêques de Sion, de 1418 à 1977», dans *Sedunum Nostrum*, 7 (1977), p. 33-41.

⁶²⁷ Collectif, *Ulrich Ruffiner de Prismell et Rarogne. Le plus important architecte et ingénieur du XVI^e siècle en Valais*, Sion, 2009 (Cahiers de Vallesia, 20). – Le jour de la Sainte-Trinité 1516 (30 mars), il est reçu dans la confrérie des forgerons et maçons (ABS, Tir. 61-45, fol. 6v): *Et die sancte Trinitatis magister Ulricus Ruffiner, lapicida et magister artis fabrice Sancti Theodoli Seduni, receptus in magistrum et solvit unam coronam pro introitu et pro cera, anno 1516.*

⁶²⁸ ACS, Min. B 68, I, p. 573-574.

⁶²⁹ ACS, Min. A 82, p. 10-11.

⁶³⁰ ACS, Min. A 140, p. 155-158.

Sierre⁶³¹, qui lui a donné deux fils⁶³², dont un prénommé Leonardus, le père d'Aymo qui présente la lettre de bourgeoisie de son grand-père en 1527. Aymo Remi, clerc, est recteur de l'autel Saint-Etienne dans l'église cathédrale⁶³³. Il est né vers 1504⁶³⁴ et a deux frères, Johannes et Petrus⁶³⁵. Ce dernier a épousé en premières noces Barbara, fille de †Anthonius Pallieta, d'Hérémente⁶³⁶. Nous avons, là encore, un mariage entre franco-provençaux. Il est difficile de se retrouver dans les enfants de Petrus. Sa veuve Anna est tutrice d'un enfant vraisemblablement illégitime, Nicolaus, fils de Barbillia, fille de †Johannes Forclaz⁶³⁷. Une chose est sûre, la famille Remi ne fait plus partie des familles bourgeoises de Sion, d'après la liste des bourgeois de 1576 à 1609.

Venons-en à notre Franc-Comtois, Petrus Fayaz (n° 51), appelé tantôt *lathomus*, maçon, ou *lapicida*, tailleur de pierre. Il a aussi la particularité de porter deux noms, pas toujours présents avec la formule *alias* dans tous les actes le concernant, ce qui a grandement compliqué notre recherche. Originaire de Besançon, Petrus Fayaz *alias* Ovis semble s'être ménagé une bonne situation dans la société sédunoise. Avant même d'être bourgeois, en 1491, il achète au Chapitre de Sion, pour 24 livres, une vigne et une petite maison dans le quartier de Malacuria⁶³⁸. Il devient bourgeois de Sion le 10 février 1493. Il épouse Agnes, appelée aussi Anna, comme sa sœur, selon les documents, fille d'un bourgeois de Sion, Petrus Lanaz⁶³⁹. Le 14 décembre 1520, il fonde, avec son épouse, une messe à l'autel Saint-Barthélemy, à qui le couple donne une maison sise à Glaviney et trois peurs de vigne à Grimisuat, une messe devant être célébrée tous les trois ans en l'église Saint-Pancrace de Grimisuat⁶⁴⁰. En retour de ces dons, le recteur du bénéfice de Saint-Barthélemy devra dire une messe dominicale hebdomadaire, aussitôt après la célébration de la messe à la chapelle Sainte-Barbe. Petrus Fayaz devient procureur de la confrérie du candélabre des forgerons et maçons⁶⁴¹. Une belle réussite pour un étranger, artisan maçon! Sa lettre de bourgeoisie est présentée en 1527 par le notaire Nicolinus Kalbermatter. Ce dernier en soumet d'ailleurs trois en même temps aux autorités, la sienne (n° 49), celle de sa femme Anna, descendante de Petrus Locher *alias* Lanaz (n° 50), et celle de son beau-frère, Petrus Fayaz (n° 51), la femme de ce dernier et celle de Nicolinus Kalbermatter étant sans aucun doute sœurs, mais cela n'est pas précisé dans la notice. Notre tailleur de pierre et sa femme ont dû mourir au moment de la peste qui a sévi pendant l'enquête de 1527-1528, car nous avons la mention de *Vacat* ajoutée à la notice. Lorsque maître Petrus Ovis a testé en faveur de son épouse, le 13 mars 1524, on s'aperçoit que le couple n'a pas eu d'enfant⁶⁴². En 1528, leur bourgeoisie s'est donc éteinte.

Avant de formuler quelques conclusions, précisons que l'immigration que nous avons étudiée dans les pages qui précèdent ne concerne qu'une part de l'ensemble du phénomène migratoire, puisque nous nous limitons à ceux qui sont

⁶³¹ ACS, Min. A 123, p. 393-395, 17 mars 1444.

⁶³² ACS, Min. A 107, p. 221-222, 17 juillet 1466.

⁶³³ ACS, Min. B 126, p. 137, 1^{er} avril 1523.

⁶³⁴ Il déclare être âgé de 46 ans, lors de l'enquête de 1550 (ABS, Tir. 91-1, fol. 26v).

⁶³⁵ ACS, Min. A 230, p. 147-150, 29 janvier 1529.

⁶³⁶ ACS, Min. B 81, I, c, p. 132-134, 2 mai 1538.

⁶³⁷ ACS, Min. A 270, p. 639-640, 11 janvier 1572 et ACS, Min. A 288, p. 211-213, 11 janvier 1572.

⁶³⁸ ACS, Min. B 68, I, p. 141-142, 20 mai 1491.

⁶³⁹ D'après les dates, Anna et Agnes ne peuvent pas être les filles du bourgeois de notre liste Petrus Locher *alias* Lanaz (n° 50), mais plus vraisemblablement celles d'un de ses fils, appelé Petrus, lui aussi.

⁶⁴⁰ ACS, Th. 108B-7 a+b.

⁶⁴¹ ACS, Min. B 126, p. 65, 10 mai 1523.

⁶⁴² ACS, Min. B 82, p. 160-163.

venus à Sion et qui, de surcroît, ont réussi à en devenir bourgeois entre 1401 et 1527, avec une descendance survivant aux pestes jusqu'à cette dernière date! Beaucoup de ces familles d'origine étrangère n'ont pas réussi à faire souche jusqu'au début du XVII^e siècle. Elles ont disparu de la liste des familles comptées comme bourgeoises entre 1576 et 1609⁶⁴³.

Nous pouvons distinguer trois types de migrations, tout d'abord une abondante, comme celle du dizain de Viège, et plus particulièrement celle de Zermatt, qui frise l'émigration massive, mais qui est structurée, car la moitié des émigrants possèdent un métier afin de faciliter leur intégration. Abondante encore s'avère la migration venue de Lombardie, où il ne s'agit pas seulement de déplacements d'individus, mais souvent de familles entières, qui recréent leur façon de vivre dans leur nouvel environnement, ont de l'argent et vont s'intéresser au commerce et à la banque.

En second lieu, nous pouvons parler d'une migration professionnelle, d'importance numérique relativement faible. C'est le cas des émigrés des pays voisins, où presque tous ont un métier bien défini, artisanal, en général. C'est aussi le cas des Alémaniques, et curieusement du Valais francophone, qui se spécialise dans le commerce et surtout dans le notariat.

Enfin, on ne peut passer sous silence un autre type d'immigration, très faible, limitée à quelques vieilles familles ou individus à l'influence montante. Peu à peu, le rôle de Sion comme capitale s'affirme et les familles puissantes des différents dizains ressentent le besoin d'être bourgeoises de Sion; c'est le cas des Schiner et des Supersaxo à Conches, des Kuntschen dans le dizain de Brigue, des In Albon et des Majoris à Viège, des Esperlin, des Wolff et des Kalbermatter à Rarogne, des Cabanis à Loèche, des Platea à Sierre et des Torrenté dans le val d'Anniviers.

Quelques enseignements de l'enquête de 1527-1528

La distribution des lots de terrains s'est faite entre 1528 et 1530, les deux dernières personnes servies, nous l'avons vu, étant la veuve de Johannes Passient, au nom de ses enfants, et Anthonius Knodo, qui n'obtient qu'un demi-lot, à cause de son retard sans aucun doute. La question qui se pose à l'historien est de savoir qui a reçu un lot. D'après le calcul effectué par les autorités, 193 lots de 262 toises chacun (sous leur forme entière) devaient être distribués, c'est-à-dire un par lettre de bourgeoisie présentée et acceptée par la commission. A-t-il suffi d'être bourgeois pour s'en voir octroyer un? Etant donné que de nombreuses lettres étaient en mesure de justifier la bourgeoisie de plusieurs personnes, notamment celle des frères et sœurs du demandeur, on peut répondre sans hésiter négativement à la question que nous venons de poser. Un lot entier, en général, a bien été attribué à chaque chef de famille bourgeoise en possession d'une lettre dûment acceptée en 1528, et non pas à chacune des personnes dont cette lettre était en mesure de prouver la bourgeoisie⁶⁴⁴. Dans la pratique, les frères et sœurs semblent s'être partagé le lot. En effet, lorsque celui-ci est revendu, plusieurs membres de la fratrie apparaissent. Johannes Wuestiner (n° 185) est seul, d'après l'enquête de 1527-1528, à la tête d'un lot. Lorsque celui-ci est cédé, pour 8 livres, le 1^{er} décembre 1529, les

⁶⁴³ ABS, Tir. 22-79 et ABS, Tir. 22-85.

⁶⁴⁴ Nous avons déjà précisé qu'une bourgeoise mariée à un non bourgeois ne doit recevoir qu'un demi-lot.

vendeurs sont deux, Anthonius et son frère Egidius⁶⁴⁵. Il en va de même pour la vente du lot acquis par la seule Augustina Willioz (n° 52) et cédé par son tuteur et par celui de son frère, *simplicianus*, Claudius Willioz, le 19 décembre 1529⁶⁴⁶. Il va sans dire que les lots des personnes destituées ont été distribués à celles qui avaient régularisé leur situation après la perte de leur lettre, les deux chiffres s'équilibrant presque; ainsi, le nombre de lots distribués tourne bien autour de 193.



Extrait du plan du projet de diguement du Rhône, à l'ouest du pont de Bramois, montrant des lots de terrains appartenant à la bourgeoisie de Sion, 1759 (ABS, Tir. 97-11-02).

Photo: AEV.

Légende avec chronogramme: Grund-Riss des Rodan Flusses von der bruggen bis zu dem Wasserfall oder torrent de la Foret ob der Fluhe Torney. IVSSV SENATVS DELINEAVIT EXARAVITQVE IO[ANN]ES ADRIANVS D[E] TORRENTE, CONSILIARIVS.

Que sont devenus les lots de terrains distribués au Creuset en 1527-1528? Plusieurs ont changé de mains rapidement. Le nombre de nos exemples, une douzaine, est trop faible pour que l'on puisse parler de «valse» des terres, mais il est révélateur de la stratégie que certains bourgeois ont mise en place pour profiter au maximum de cette distribution de lots de la bourgeoisie. Il permet aussi de connaître la valeur approximative du lot accordé à chaque bourgeois, qui doit se situer autour de 8 livres pour le lot complet au Creuset en 1529 et, après une légère augmentation en un peu plus de 10 ans, à 9 livres en 1543.

⁶⁴⁵ ACS, Min. B 81, I, c, p. 52-53.

⁶⁴⁶ ACS, Min. B 81, I, c, p. 9-11.

Tableau n° 6. Ventes et échanges des lots distribués par la bourgeoisie.

Type de l'acte et cote	Date	Acheteur ou échangeur	Vendeur ou échangeur	Localisation du lot	Prix en livres
échange ACS, Min. B 81, I, c, p. 48-49	02.06.1529	Johannes Uffembort	Thomas Binder/ Inderbunden	Creuset/ Chandoline	–
vente ACS, Min. A 205, p. 775	24.08.1529	Johannes Burgener, tailleur	Benedictus de Preneriis, notaire, châtelain de Sion	Creuset	91.
vente ACS, Min. B 81, I, c, p. 53-54	04.09.1529	Johannes Uffembort	Ulricus Rieff, barbier	Chandoline	6½ l.
vente ACS, Min. B 81, I, c, p. 49-50	01.10.1529	<i>idem</i>	Jacobus Hoeffli, aubergiste	Chandoline	8 l.
échange ACS, Min. B 81, I, c, p. 50-52	01.10.1529	<i>idem</i>	Anthonius Venetz	Chandoline	
vente ACS, Min. B 81, I, c, p. 52-53	01.12.1529	<i>idem</i>	Anthonius et Egidius Wuestiner	Chandoline	8 l.
échange ACS, Min. B 81, I, c, p. 9-11	19.12.1529	<i>idem</i>	tuteurs de la famille Willioz	Vigne à Sion/ Chandoline	5 l.
vente ACS, Min. A 205, p. 691-693	06.02.1530	Ludovicus Frererii, notaire	Paulus de Pensa, marchand	Creuset	13 l.
vente ACS, Min. B 81, I, c, p. 46	29.12.1529	Johannes Uffembort	Micheleta, épouse de Franciscus Kalbermatter, notaire	Chandoline	5 l.
vente ACS, Min. B 81, I, c, p. 47	18.09.1530	<i>idem</i>	Ysabe, veuve de Conrad Hartmann, pelletier	Chandoline	4½ l.
vente ACS, Min. B 81, II, p. 93	24.12.1541	Anthonius Venetz, marchand, châtelain du vidomne de Sion	Bartholomeus Fidginer	Creuset	18 l.
vente AEV, Fonds Oswald de Riedmatten, 212	23.08.1543	Georgius Bellini	Helsyn, fille de †maître Paulus Hundertkessen, ébéniste	Creuset	9 l.

Les exemples rencontrés concernent principalement un personnage dont nous avons déjà beaucoup parlé, Johannes Uffembort. Il a visiblement décidé de se débarrasser de ses terres du Creuset pour accroître son domaine à Chandoline. A la fin de ses diverses transactions effectuées en 1529 et 1530, il se retrouve avec la valeur de huit lots à Chandoline. Il n'est pas le seul à pratiquer cette politique, puisque nous voyons le marchand Anthonius Venetz, futur châtelain de Sion, faire de même, ainsi que le notaire Fraterii et un membre de la famille Bellini⁶⁴⁷.

Le 1^{er} octobre 1529, l'apothicaire Uffembort échange avec Anthonius Venetz la part de Chandoline qu'il vient d'acquérir quelques jours plus tôt (le 4 septembre) du barbier Ulricus Rieff, contre un autre lot à Chandoline qu'Anthonius Venetz vient juste d'acheter à Henricus Ambort! La distribution des lots de la bourgeoisie a permis à ceux qui ne peuvent assumer la culture d'un grand terrain, par manque de temps, de bras, ou faute d'argent pour recruter des serviteurs agricoles, de gagner quelques livres: c'est le cas, par exemple, des artisans, des veuves ou des jeunes sous tutelle⁶⁴⁸. Elle a aussi permis aux plus riches d'investir dans la terre, en constituant des domaines homogènes grâce aux échanges et aux reventes⁶⁴⁹, et a ouvert la voie à la spéculation. Précisons que ces opérations n'ont rien d'illégal, puisque les échanges, les achats et les ventes se font entre bourgeois. Néanmoins, nous sommes loin de l'un des principaux privilèges découlant du statut de bourgeois, la jouissance des pâturages communs!⁶⁵⁰

Il nous reste encore quelques questions à aborder: le poids démographique du groupe formé par les membres de la bourgeoisie par rapport à l'ensemble de la population de la ville et surtout, le rôle des notaires au sein de la communauté, thème important qui fera l'objet de notre seconde partie.

Nous avons dit que nous ne pouvions pas déterminer, très précisément, le nombre exact de personnes dont la bourgeoisie a pu être reconnue grâce à la présentation de ces lettres. C'est vrai, mais une estimation n'est pas interdite. En lisant avec attention les notices, nous nous apercevons que des frères et des sœurs, des mères, voire des neveux sont cités⁶⁵¹, souvent même nous en connaissons les prénoms. Sans exagérer, nous pouvons supposer, nous l'avons dit, que les 208 lettres acceptées concernant des hommes principalement, mais aussi des femmes, prouvent au minimum la bourgeoisie d'une quarantaine de personnes (des deux sexes) à ajouter à ce nombre. N'oublions pas que dans certaines familles nombreuses, comme les Waldin ou les Kalbermatter, la lettre de bourgeoisie d'un ancêtre peut prouver la bourgeoisie de plusieurs héritiers, voire de plusieurs

⁶⁴⁷ Les Bellini et les Gerold sont apparentés. Hans Gerold a deux filles, Katherina, qui épouse Martinus Bellini, père de Georgius, et Frena, qui épouse Paulus Hundertkessen, mère de Helsyn.

⁶⁴⁸ C'est le cas de Helsyn, fille de l'ébéniste Paulus Hundertkessen et de Frena Gerold, fille de Hans, bourgeois de Sion et des héritiers de Johannes Willioz.

⁶⁴⁹ Ludovicus Fraterii achète au marchand Paulus de Pensa la part du Creuset récemment divisé entre les bourgeois de Sion, que ce dernier vient juste d'acheter au chanoine Stephanus de Preneriis, frère de Benedictus. Cette part, parce qu'elle jouxte la sienne propre, va lui permettre d'agrandir son domaine.

⁶⁵⁰ POUURET, *Coutumes et coutumiers*, p. 391-392.

⁶⁵¹ Citons les frères Anthonius et Hans Andenmatten (n° 2), les frères Johannes Barba *alias* Carganico (n° 46), Anthonius et Petrus Friganti (n° 55), Anthonius et Thomas Venetz (n° 151), Theodolus et Nicolinus Breittmatter (n° 154), Hensilinus et Yaninus Thosen (n° 168), Adrianus et Andreas Rubini (n° 174), Bartholomeus et Claudius Chapotat (n° 190); les sœurs Johanneta et Jacometa Muez (n° 39), Johanneta et Andriana Tracoz (n° 97), la sœur de Martinus Kuntschen, Katherina (n° 61), par exemple. N'oublions pas le cas des trois frères Hugoz (n° 38), Germanus, Petrus et Andreas, et des trois Schiner (n° 183), Gaspardus, Petrus et Hans. Quant au syndic Johannes Kalbermatter (n° 14), il déclare présenter la lettre au nom de tous ses frères, dont on ignore le nombre. Il en est de même pour le boulanger homonyme (n° 15).

branches. Si nous partons d'une base minimale de 250 adultes bourgeois (hommes et femmes), nous obtenons un effectif total de 500 bourgeois environ lors de l'enquête de 1527-1528⁶⁵². Pour une population de 1600 à 1700 habitants, ce qui est vraisemblable en ces années pesteuses continues, nous aurions un pourcentage de bourgeois se situant autour de 30%. Ce pourcentage est un chiffre minimal, si l'on n'oublie pas que la formule employée dans une dizaine de notices – c'est-à-dire «en son nom et en celui des autres héritiers» de la personne dont on présente la lettre –, n'est pas simplement de pure forme. Il est évident que dans le cas de la notice n° 153, par exemple, elle a abouti à la reconnaissance de la bourgeoisie de huit descendants de Petrus Waldin, reçu bourgeois 4 mars 1481, descendants dont nous avons la liste précise⁶⁵³.

Pour voir si ce chiffre approximatif de 500 bourgeois est important ou non, nous devons essayer de le comparer. Nous n'avons pas les moyens de le faire dans les années qui suivent immédiatement l'enquête de 1527. Cependant, pour le dernier tiers du XVI^e siècle et la première décennie du siècle suivant, nous avons la chance de posséder un texte intitulé *Nomina civium viventium nubentium defunctorum ab 1576 ad 1609*⁶⁵⁴, qui renferme les noms des bourgeois chefs de famille, mais aussi ceux des adultes de sexe masculin célibataires, recensés dans le cadre des quatre quartiers de la ville. La moyenne s'établit autour de 95 hommes bourgeois: 96 en 1576, 99 en 1580, 84 en 1585, 101 en 1590, 102 en 1600, 88 en 1602, 97 en 1603, 100 en 1605 et 106 en 1609⁶⁵⁵. N'oublions pas, en outre, qu'en 1602 une enquête similaire à celle de 1527 a été mise en œuvre, à la requête de l'assemblée bourgeoise⁶⁵⁶. Ceux, hommes et femmes, qui prétendaient jouir des privilèges de la bourgeoisie, ont dû présenter leurs titres. Cette fois, seulement 99 familles ont répondu à cette requête. Nous sommes loin de nos 193 lettres présentées en 1527!

D'après toutes ces données, le nombre de familles bourgeoises semble tourner autour de la centaine tout au début du XVII^e siècle. Pour juger de l'importance du nombre des bourgeois par rapport à l'ensemble de la population, ces deux sources appréciables de 1602 et de 1576-1609 ne nous sont, malheureusement, d'aucune utilité, car elles ne s'intéressent justement qu'aux bourgeois. C'est vers les précieux protocoles des visites des maisons de la ville que nous allons nous tourner pour tenter de connaître le chiffre global de la population de la cité. En 1610, dans

⁶⁵² Pour connaître l'effectif global des bourgeois, il nous faut avoir une idée de la moyenne du nombre d'enfants par couple. Pour obtenir le chiffre proposé, nous nous sommes basées sur nos calculs concernant la visite des maisons de 1623. Certes, il s'agit d'un exemple pris un siècle après notre enquête, mais les conditions démographiques ne changent que lentement à cause de l'omniprésence de la peste pendant cette longue période. La population ne s'accroît guère, dépassant trop faiblement le remplacement des couples pour pouvoir compenser les pertes dues à l'épidémie. N'oublions pas qu'à la veille de la révolution valaisanne de 1798, la population atteint à peine les 2000 habitants, alors que la peste ne fait plus de ravages, voir FAYARD DUCHÈNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 110.

⁶⁵³ ABS, Tir. 22-86, fol. 9.

⁶⁵⁴ ABS, Tir. 22-79. Dans ce manuscrit, qui comporte une liste de bourgeois par année, il manque les années 1602-1603, qui sont répertoriées sous la cote ABS, Tir. 22-85.

⁶⁵⁵ FAYARD DUCHÈNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 33.

⁶⁵⁶ [...] *statuimus et precepimus cunctis et universis utriusque sexus personis qui civilegium et burgesium, libertates, immunitates, franchises hujus nostrae civitatis Sedunensis adeptis tenereque volentibus quo jure id actum fuit pretendunt in medium affere debeant ut ejusdem titulis et civilegii adepti juribus lucubratae per lustratum novissime codici hinc adscribantur et aggregatum nominentur quo cives a minime civibus et incolis seu alienigenis discernantur [...]* (*Recognitio atque descriptio civilegii seu Burgesie hujus inclite et celeberrime civitatis Sedunensis per quos infra nobiles et magnificos dominos Sedunenses facta ex ipsorum consilio et decreto sub consulato nobilis et prudentis viri Nicolai Wolff. 1602*), voir ABS, Tir. 22-86.

leur *Nomenclatura viventium civium, incolarum et inquilinorum hujus civitatis Sedunensis*⁶⁵⁷, les enquêteurs ont relevé la présence de la totalité des habitants ayant le statut de bourgeois, et non pas seulement celle des chefs de famille. Pour un chiffre global de 1835 personnes, nous avons 412 *cives* et 1423 *operatores*, nom générique sous lequel sont regroupés tous les non bourgeois, *incolae* ou *inquilini*. Les bourgeois représenteraient donc, en 1610, 22,45% de la population sédunoise.

Nous pouvons tenter encore une approche en 1623, car la visite des maisons de Sion, effectuée par le châtelain Bartholomeus Wolff le 28 octobre, visite que nous avons déjà citée, est remarquable de précision⁶⁵⁸. Nous en avons fait une étude approfondie et nous avons pu ainsi répertorier, pour 93 foyers bourgeois⁶⁵⁹, 307 individus se répartissant en 71 hommes, 83 femmes⁶⁶⁰ et 153 enfants. Le pourcentage des bourgeois par rapport à l'ensemble de la population, qui s'élève, cette année-là, à seulement 1465⁶⁶¹ habitants, se situe alors à 20,9%. La baisse de population entre 1610 et 1623 ne doit pas étonner outre mesure, car la ville de Sion a subi une attaque pesteuse au printemps de 1616⁶⁶²: 26 maisons de la cité sont encore déclarées vides en 1623.

Ainsi, entre 1610 et 1623, la part des bourgeois semble s'établir autour de 20% de la population globale de la cité sédunoise: nous aurions donc, par rapport à l'enquête de 1527, une baisse d'environ 10% du pourcentage de bourgeois en un siècle. Comment l'expliquer? L'étude des admissions des nouveaux bourgeois au cours du XVI^e siècle va nous ouvrir d'intéressantes perspectives pour mieux la comprendre.

Les années 1534-1538 ont vu plusieurs personnes devenir bourgeoises, pour compenser les vides laissés par la virulente attaque de la peste de 1532-1533⁶⁶³. Le 29 mars 1534, nous avons la réception détaillée du maître forgeron⁶⁶⁴ Hans Schmid, de Zermatt, suivie le même jour de celles du notaire Jacobus Liviodi, de Nendaz, du menuisier (*lignifaber* ou *tabularum compositor*) Jacobus Jossen Anderbandmatten, et de Petrus Ciprian, du val d'Hérens⁶⁶⁵. Deux autres réceptions surviennent la même année: le dimanche 7 juin, celle de Guiliermus Fumodi, de Conthey-Place, genre du notaire et bourgeois de Sion Michael Rumieri, et le 29 septembre, celle de Germanus Hugoz, de Savièse. Le 13 janvier 1538, c'est une journée exceptionnelle de nouveaux bourgeois: deux que nous pourrions qualifier de «bourgeois d'honneur», puisqu'ils reçoivent la bourgeoisie en remerciement, Egidius Venetz, ancien bailli⁶⁶⁶, et Jodocus Kalbermatter, capitaine au service de France, ancien gouverneur du Bas-Valais et futur bailli en

⁶⁵⁷ ABS, Tir. 249-5, fol. 109-124v.

⁶⁵⁸ ABS, Tir. 249-50, 28 octobre 1623.

⁶⁵⁹ Pour le quartier de Sitta, nous avons 60 bourgeois sur 283 habitants; pour Glaviney, 71 sur 416; pour Pratifori (dit alors quartier de la Carrière), 88 sur 355 et pour Malacuria (Malacort), 88 sur 411. Le quartier de Glaviney est délaissé par les bourgeois (17% seulement), le quartier de Pratifori ayant légèrement leur préférence, devant Malacuria et Sitta.

⁶⁶⁰ Parmi ces quatre-vingt-trois femmes, vingt et une veuves, deux célibataires ayant leur maison particulière, dont Annillia Kuntschen, et deux épouses d'officiers au service étranger, dont Katherina Waldin, la seconde épouse de Nicolas Kalbermatter, ancien bailli, colonel en Piémont-Sardaigne.

⁶⁶¹ Et non pas 1478, car l'addition est fautive. Ces erreurs de calcul sont très fréquentes à l'époque.

⁶⁶² VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 594.

⁶⁶³ ABS, Tir. 22-56, double feuillet de papier.

⁶⁶⁴ ACS, Min. B 108, c (ancien 141), p. 185, 22 décembre 1566.

⁶⁶⁵ ABS, Tir. 22-56, p. 1-3.

⁶⁶⁶ Egidius Venetz, de Naters, bailli en 1516 et 1517. Voir VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 119-123.

1540⁶⁶⁷; Nicolaus Sterren⁶⁶⁸; Hans Uolli; l'aubergiste Hans Perris; le tailleur⁶⁶⁹ Hans Mittler; Hans Niclas; Theodolus Hartmann, qui retrouve ainsi les droits perdus en 1528; Anthonius Meyer; Anthonius Katlen; Petrus Indenbechen; le notaire Thomas von Schalen, père du célèbre sympathisant réformé et époux de Margareta Stockalper⁶⁷⁰; le marchand et tailleur⁶⁷¹ Hans Mutter; Theodolus Andergassen; Hans Furer; Thomas Bilgischer⁶⁷², de Saas; Hans Bixenmeister⁶⁷³; le tanneur Ydro Riedmatter et Mauricius Schmid⁶⁷⁴. Sans nous livrer à une étude poussée des bourgeois choisis en 1534-1538, inutile ici, nous pouvons toutefois dire que le type de recrutement semble le même qu'auparavant. Les artisans côtoient les notaires et l'aristocratie du pays. Rien ne semble avoir changé dans l'éclectisme social et professionnel et l'épidémie de 1534 a provoqué un appel d'air, comme cela a été le cas en 1505 par exemple, nous l'avons vu.

Remarquons toutefois que la bourgeoisie éprouve le besoin de confirmer et de préciser les statuts de la ville sur les biens communs partagés, le 26 juillet 1534. La bourgeoisie prend peut-être alors conscience qu'elle ne peut pas continuer à distribuer des parcelles de ses biens, au rythme où elle l'a fait par le passé. Ce n'est sans doute pas un hasard si nous trouvons en 1531 une preuve juridique du statut d'*incola*. Nous avons un texte particulièrement intéressant: la réception de maître Georgius Philippi, non pas comme bourgeois, mais comme *incola et habitator* de Sion, le 16 juillet 1531, moyennant 10 livres⁶⁷⁵. Les années 1527-1534 marquent assurément un tournant dans le statut des habitants de Sion. Après 1538, les fournées de bourgeois de Sion se réduisent à quelques individus par année et surtout, les vides créés par les pestes ne sont plus compensés. La baisse s'accélère dans les deux dernières décennies du siècle.

Nous avons dix-sept nouveaux bourgeois seulement en 25 ans, entre 1578 et 1602, soit moins d'un par an, alors que nous en avons comptabilisé 102 en 15 ans, entre 1500 et 1515! Passons en revue les nouveaux *cives*⁶⁷⁶: un en 1578, Martin Guntern, secrétaire d'Etat; un en 1579, le riche marchand Johannes de Communis; quatre, le 6 janvier 1584, un noble, Franciscus de Montheys, le banneret de Rarogne Johannes Roten, l'ancien gouverneur de Saint-Maurice Petrus de Riedmatten et Johannes Lengen; sept, le 2 janvier 1587, le bailli Johannes In Albon, le notaire Johannes de Triono, le marchand Petrus Falfier, le maître cordonnier Johannes Volken, les notaires Claudius Sinfresius et Johannes Duffrat,

⁶⁶⁷ Jodocus Kalbermatter, de Viège, bailli en 1540 et 1541. Voir VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 181-184.

⁶⁶⁸ Le patronyme Sterren est cancellé: *Nicolaus Sterren pro 16 libris* (ABS, Tir. 22-56, p. 4), mais cela ne signifie pas qu'il est rayé de la bourgeoisie.

⁶⁶⁹ ACS, Min. B 81, I, c, p. 18-20, 9 janvier 1534.

⁶⁷⁰ ABS, Tir. 22-56, p. 4: son nom est écrit dans la marge gauche, mais il est cancellé, ce qui ne signifie pas qu'il est rayé de la bourgeoisie. Sur ce personnage, voir Hans Anton VON ROTEN, «Hauptmann Thomas von Schalen und seine Familie», dans *BWG*, 9 (1942), p. 293-317.

⁶⁷¹ ACS, Min. B 75, p. 10-11, 7 juillet 1533.

⁶⁷² Nous avons retrouvé son testament. Encore propriétaire d'une maison à Saas, qu'il lègue à ses neveux, il est alors père d'un enfant mineur, Albinus, né de sa femme Barbillia (ACS, Min. A 270, p. 200-204, 8 mars 1543). Ce dernier deviendra notaire.

⁶⁷³ Les prénom et patronyme sont cancellés, mais non le montant de la réception: 10 livres; Bixenmeister a donc bien été reçu bourgeois.

⁶⁷⁴ ABS, Tir. 22-56, p. 4.

⁶⁷⁵ Cette réception, qui n'est sans doute pas la première de ce genre, est conservée sous forme de note brève écrite sur un volant de papier par Anthonius de Ponte (ABS, Tir. 22-55): *Anno Domini millesimo V^oXXXI et die dominica XVI julii, universitas civium Sedunensium in domo consistorii civitatis recepit in incolam et habitatorem videlicet magistrum Georgium Philippi precio X librarum. Testes fuerunt: Michael Pallietta, Sebastianus Forcla et Johannes Cler. Anthonius de Ponte.*

⁶⁷⁶ FAYARD DUCHÈNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 33.

ainsi que le boulanger Leonardus Dorsaz; deux, le 5 janvier 1590, l'ancien officier au service de France Christianus de Riedmatten et l'ancien gouverneur Adrianus Owlig; enfin, deux en 1591, le boulanger Michael Falfier et le marchand Petrus Karmentrand. Ces personnes sont des gens que nous qualifierions de qualité, des membres de familles puissantes, de riches marchands et des notaires. Les quelques artisans nommés sont des individus ayant une certaine aisance, car les sommes demandées pour entrer dans la bourgeoisie n'ont fait qu'augmenter. En 1584, après l'abandon de la livre mauriçoise pour l'écu, le versement de 100 écus, c'est-à-dire la valeur d'une maison⁶⁷⁷, est exigé pour entrer dans le corps de la bourgeoisie. Vingt ans plus tard, on en est à 225 écus! Le recrutement de la bourgeoisie n'a plus rien à voir avec celui du XV^e siècle, où les portes se sont ouvertes facilement aux artisans. L'année 1538 marque incontestablement un tournant. Désormais, il n'y aura plus de fournée très nombreuse de bourgeois⁶⁷⁸. Le rôle de la peste dans le renouvellement de la bourgeoisie s'estompe. On assiste à un véritable phénomène d'aristocratisation de la bourgeoisie, et cela est patent dans les deux dernières décennies du XVI^e siècle. Il est donc tout à fait plausible d'avancer que le pourcentage de bourgeois par rapport à l'ensemble de la population, lors de l'enquête de 1527-1528, pourrait se situer au-dessus de 30%, ce qui représente, nous l'avons dit, plus de 10% de plus que ce qu'il sera un siècle plus tard.

Revenons en 1527: après les enquêtes de type statistique, à propos des métiers et des origines géographiques de nos bourgeois, faisons davantage place aux individus, grâce à une catégorie professionnelle que nous avons négligée dans les pages précédentes, les notaires. L'étude de leur comportement, de leurs alliances matrimoniales et de leur action au sein de la cité va nous permettre de voir comment fonctionne la cohésion de l'ensemble de la communauté bourgeoise.

⁶⁷⁷ Johannes de Communis achète, pour 110 écus et deux aunes et demie de tissu, une maison à Malacuria, le 22 juin 1576 (ACS, Min. A 293, p. 164-165).

⁶⁷⁸ En fait, il faut attendre le début du XIX^e siècle, après la révolution valaisanne et l'intermède napoléonien, pour retrouver une fournée importante de nouveaux bourgeois. Le même jour, le 21 février 1816, on compte 12 nominations, voir FAYARD DUCHÊNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 64-65.

Deuxième partie

Le rôle des notaires dans l'enquête de 1527-1528 et au sein de la société sédunoise

Les notaires se sont invités à nous dans les lignes précédentes, sans même que nous ayons voulu focaliser notre attention sur eux. En outre, deux personnalités marquantes du début du XVI^e siècle, le cardinal Mathieu Schiner et Georges Supersaxo, sont aussi des notaires. Cette récurrence des spécialistes de l'écrit montre la place particulière qu'ils occupent au sein du pays et de la bourgeoisie de Sion. Elle justifie l'intérêt qu'il peut y avoir à étudier le corpus des notaires extrait de la liste de 1527. Cette source homogène permet d'aborder les notaires à la fois à travers les rédacteurs des lettres et à travers les mentions des représentants de la profession sur plus d'un siècle.

Les rédacteurs des lettres de bourgeoisie

La tâche d'établir la liste des bourgeois, nous l'avons vu, a été confiée au secrétaire de la ville Petrus Dominarum⁶⁷⁹. Cet homme a commencé tôt son ascension, puisqu'il est secrétaire de l'évêque Walter Supersaxo dès 1481⁶⁸⁰. Il écrit d'ailleurs le testament de celui-ci en 1482⁶⁸¹, en tant que notaire impérial, et il acquiert aussi à une date inconnue, mais avant 1495, le titre de notaire apostolique⁶⁸². Le fait est qu'il s'appuie sur des ecclésiastiques pour se hisser dans la société. Le 13 mars 1485, il épouse Nycollina, la fille du chantré de Sion, André de Silenen⁶⁸³. Ce sont deux bourgeois de Sion, Georges Supersaxo et Jacobus Bosoni, qui instrumentent le contrat de mariage. Cette union vaut certainement à Petrus Dominarum l'appui du successeur de Walter Supersaxo à l'évêché, Jost de Silenen, dont André est le frère. Ce dernier connut un destin tragique, puisque, le 31 octobre 1486, il fut assassiné à Valère par son confrère Clément de Madiis⁶⁸⁴. D'après l'âge que Petrus Dominarum déclare en 1515, il serait né vers 1455 – il aurait ainsi en 1527 autour de 72 ans – et il serait venu à Sion dès 1481 pour y résider de façon permanente⁶⁸⁵. Il connaît donc une carrière rapide et longue, avec plus de 45 ans d'activité notariale.

⁶⁷⁹ La fonction de secrétaire de la ville mériterait d'être étudiée en elle-même. Voir Claude FRANCE-HOLLARD, «Le notaire-secrétaire de la ville d'Avignon autour de 1500: l'émergence d'une fonction», dans *Le notaire entre métier et espace public en Europe VIII^e-XVIII^e siècle*, dir. Lucien FAGGION, Anne MAILLOUX, Laure VERDON, Aix-en-Provence, 2008, p. 199-209.

⁶⁸⁰ ACS, Min. B 61, p. 174, 17 août 1481.

⁶⁸¹ AMMANN-DOUBLIEZ, «'Pro futura memoria': Le testament de l'évêque de Sion Walter Supersaxo, préfet et comte du Valais (1482)», p. 381-442.

⁶⁸² ABS, Tir. 22-47, fol. 1, a^o 1495.

⁶⁸³ ACS, Min. B 61, p. 191-192, 13 mars 1485: Petrus est dit fils d'Anthonius Dominarum, de la paroisse de Loèche [de Tennen, commune de Tourtemagne]; la dot de Nycollina est constituée d'une maison au Grand-Pont (près de la Sionne et de la rue qui mène à la Majorie), de 100 livres et d'un lit garni, ainsi que de vêtements en rapport avec le statut de Nycollina. L'augment de dot s'élève à 20 livres. Les témoins sont le curé de Savièse Johannes Albi, noble Petermandus de Platea de Sierre, écuyer, et Georges Imsal, charpentier et habitant de Sion.

⁶⁸⁴ Paul MARTONE, *Die Domherren von Sitten 1043-2013*, Brigue, 2013, p. 317.

⁶⁸⁵ ACS, Th. 15-46, p. 39, 24 avril 1515: *Item providus vir Petrus Dominarum, notarius, civis Sedunensis, etatis de ipsa interrogatus sexaginta annorum vel circa, memorie vero quinquaginta annorum, secundus testis [...] deponit verum esse quod ipse testis de anno corrente M^o quatercentesimo octuagesimo primo venit et accessit ad hanc civitatem Sedunensem in qua a dicto tempore citra moram traxit et de presenti trahit [...].*

Toutefois, en 1527, Petrus Dominarum est âgé et il se fait aider dans ce travail par son scribe, Anthonius Megentschen de Ponte, le fils d'un confrère, originaire de Naters⁶⁸⁶. Anthonius Megentschen travaille avec Petrus Dominarum depuis au moins l'année 1524⁶⁸⁷. Son écriture se reconnaît dans les registres de Petrus Dominarum dont il est le scribe. Il a été probablement instruit par lui à l'art notarial, bien que nous n'ayons pas de contrat de formation. Anthonius Megentschen est reçu bourgeois de Sion, le 3 juin 1526 (n° 77), et juré de la chancellerie capitulaire, le 8 juin 1526⁶⁸⁸. Il est qualifié de vice-chancelier, notaire apostolique et impérial, les 2 juin et 22 novembre 1527⁶⁸⁹. Il devient le gendre de Petrus Dominarum, mais on ignore la date de son mariage avec Margareta, la fille de son mentor⁶⁹⁰. A la faveur de l'enquête de 1527 qui induit le contrôle des lettres de bourgeoisie, en tant que vice-scribe de la ville⁶⁹¹, il se trouve en bonne place pour succéder bientôt à Petrus Dominarum⁶⁹², à la fois comme secrétaire de la ville et comme chancelier du Chapitre⁶⁹³. Sans surprise, il reçoit la commission de ses protocoles⁶⁹⁴. Tous deux sont d'origine haut-valaisanne, donc de langue allemande, et ils jouent un rôle déterminant dans l'évaluation du caractère authentique des actes qui leur sont apportés. Ils ont relevé les principales marques de validité des lettres de bourgeoisie, à savoir les noms des notaires qui les ont souscrites et le sceau apposé, nous fournissant ainsi de précieuses indications sur les spécialistes de l'écrit au service de la bourgeoisie.

C'est par conséquent aux rédacteurs des lettres de bourgeoisie que nous allons tout d'abord nous intéresser. Les rédacteurs des lettres de bourgeoisie datées de 1401 à 1527 sont 25 notaires (plus Anthonius Megentschen, qui ne «fonctionne» pas seul). Neuf notaires ont instrumenté avant 1450; 14 notaires ont instrumenté dans la deuxième moitié du XV^e siècle; deux notaires, au début du XVI^e siècle (plus Anthonius Megentschen). Soulignons le rôle particulier de Petrus Dominarum: à cheval sur les deux siècles, il a rédigé 96 lettres à lui seul, auxquelles s'ajoutent deux lettres écrites avec son scribe. Cette longévité et cette permanence

⁶⁸⁶ Anthonius est le fils du notaire Johannes Megentschen de Ponte, voir n° 77.

⁶⁸⁷ ACS, Calendes 1, p. 406, 12 juillet 1524. – Il est difficile cependant de savoir à partir de quand il grossoie notamment des chartes de chancellerie antérieures à 1524, voir à titre d'exemple, ACS, Th. 80B-6, charte de chancellerie du 10 avril 1505.

⁶⁸⁸ ACS, Calendes 1, p. 455.

⁶⁸⁹ ABS, Tir. 61-49, 17 mai, 2 juin et 22 novembre 1527, fondation de la confrérie des *sartores et mercatores pannum* de Sion, approuvée par la bourgeoisie et le Chapitre de Sion.

⁶⁹⁰ ACS, Min. A 97, fol. 267v, 24 août 1542: *Margareta, filia quondam discreti viri Petri Dominarum, notarii, civis Sedunensis, uxor spectabilis viri Antonii Megentschen de Ponte, notarii, civis et procuratoris fiscalis reverendissimi domini nostri domini Adriani, Dei gracia episcopi Sedunensis*. Voir aussi le legs de Christina, la femme de Johannes Uffembort, à ladite Margareta le 12 juillet 1537 (ACS, Min. B 81, I, c, p. 64). – Petrus Dominarum s'est marié deux fois. Il a épousé d'abord Nycollina, la fille du chantre André de Silenen et d'Anna Bugnant (ACS, Min. B 61, p. 191-192, 13 mars 1485), puis Agnes Binder de Brigue (voir note 692).

⁶⁹¹ ABS, Tir. 119-3, p. 83 *ter*, 5 mai 1527.

⁶⁹² La date de la mort de Petrus Dominarum n'est pas connue avec certitude. Il est encore actif le 3 mai 1529 (ACS, Min. B 68, III, p. 418, fin d'un cahier de minutes brèves). Agnes Binder, de Brigue, sa seconde épouse, est dite veuve le 21 décembre 1529, acte où elle agit comme tutrice testamentaire des enfants de Petrus Dominarum et de Nycollina de Silenen, Anthonius et Henricus; le même acte fait mention d'une autre fille de Petrus Dominarum et de Nycollina, Sophia, mariée à Hans Imhoff, bourgeois de Sion (ACS, Min. B 71, p. 212-214), dont le contrat de mariage a été stipulé par le notaire Petrus de Torrente, avec l'accord de l'ancien bailli, noble Johannes de Platea, et le banneret de Sion, noble Petermandus de Platea (ACS, Min. A 207, p. 126-127, 23 novembre 1523).

⁶⁹³ ABS, Tir. 43-43, 30 mai 1529.

⁶⁹⁴ ACS, Th. 68-93, acte du 1^{er} mars 1499 levé par Petrus Dominarum et expédié par Anthonius Megentschen, qui se dit notaire, bourgeois, chancelier de Sion et commissaire des protocoles de son beau-père décédé.

lui ont permis de renforcer le poste de secrétaire de la ville, qu'il détient depuis 1495⁶⁹⁵ et conserve jusqu'à sa mort, malgré les aléas politiques: il rédige ainsi quasi exclusivement les lettres de bourgeoisie pendant toute cette période.

Pour connaître le cahier des charges du secrétaire de la ville, il faut remonter à la nomination d'un secrétaire appelé *clericus communis*, le 28 janvier 1414, à savoir Roletus de Lowina, qui est aussi juré de la chancellerie de Sion et notaire public⁶⁹⁶. Elu par les syndics, le secrétaire est tenu d'assister aux assemblées publiques, larges et restreintes, sinon il doit se faire remplacer, et il doit mettre par écrit les décisions prises, les ordonnances et les actes se rapportant à la ville. Il doit en particulier enregistrer les lettres des nouveaux bourgeois dans un *Liber communis civitatis*, qui, malheureusement, ne nous a pas été conservé pour le XV^e siècle. Il doit demander deux florins, l'un pour l'écriture de ladite lettre et l'autre pour le sceau, si la lettre est scellée. C'est pourquoi, grâce à la liste de 1527, il est possible de dresser un tableau chronologique des notaires qui ont dû être, à un moment de leur parcours, soit secrétaires de la ville, soit substitués du secrétaire⁶⁹⁷.

Tableau n° 7. Les rédacteurs des lettres de bourgeoisie produites en 1527, classés chronologiquement. Les numéros suivis d'un astérisque signalent des actes passés par deux notaires et ils ne sont comptés qu'une seule fois.

Nom du notaire ayant écrit la lettre	Numéro de la lettre	Date de la première lettre	Date de la dernière lettre	Nombre de lettres
Franciscus de Ayent	50, 97	1401	1402	2
Martinus Garaschodi	107*, 162, 172*	1412	1418	3
Franciscus de Origionibus (1 lettre en collaboration avec Martinus Garaschodi)	107*	1412		
Ambrosius de Poldo	14, 18, 19, 35, 46, 74, 75, 93, 140, 165, 168, 172*, 179, 190, 193	1419	1437	14
Johannes de Freneto	17, 91, 148, 166, 176	1440	1445; [1471]	5
Petrus Rude	48	1441		1
Johannes Quarri	121	1444		1
Laurentius Groelli	187	1445		1
Johannes Cordonerii	20, 60	1447	1449	2
Jacobus Bircher	52	1450		1

⁶⁹⁵ ABS, Tir. 22-46, fol. 0v.

⁶⁹⁶ GREMAUD, n° 2617, § 42, *De constitutione clerici communis et ejus officio*.

⁶⁹⁷ Ambrosius de Poldo s'intitule dans la formule d'apposition du sceau de la ville: *manuque Ambrosii de Poldo, concivis et nostri notarii publici* (ACS, Min. A 249, p. 190, 9 novembre 1427).

Nom du notaire ayant écrit la lettre	Numéro de la lettre	Date de la première lettre	Date de la dernière lettre	Nombre de lettres
Johannes Kalbermatter	22, 25, 33, 36, 39, 42, 53, 55, 67, 81, 92, 105, 114, 117, 130, 132, 138, 161, 169, 181, 182	1450	1475	21
Johannes Rapillardi	72	1452		1
Henricus d'Eysello	54, 119, 123	1458	1472	3
Johannes Jaquoti	73	1467		1
Petrus Nanseti	64, 157	1472		2
Simon Rapillardi	10, 12, 13, 16, 59, 88, 99, 104, 111, 113, 120, 124, 125, 134, 137, 152, 153, 159, 189	1477	1491	19
Johannes Rubini	6, 61, 95	1482	1494	3
Jacobus Bosoni	163	1485		1
Petrus Waldin	3, 51, 84, 89, 103, 116, 122, 127, 164	1488	1496	9
Petrus Binder	158	1491		1
Bartholomeus Bullieti	62	1494		1
Georgius Nanseti	76	1495		1
Petrus Dominarum	1, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 15, 21, 23, 24, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 34, 37, 38, 40, 41, 43, 44, 45, 47, 49, 56, 57, 58, 63, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 77, 78, 79, 80, 82, 83, 85, 86, 87, 90, 94, 96, 98, 100, 101, 102, 106, 108, [109], 110, 112, 115, 118, 126, 128, 129, 131, 133, 135, 136, 139, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 149, 150, 151, 154, 155, 156, 160, 167, 170, 171, 173, 174, 175, 177*, 178*, 180, 183, 184, 185, 186, 188, 192	1495	1527	98
Nicolaus Furer	29	1526		1
Anthonius Megentschen de Ponte	177*, 178*	1527		2

Si l'on considère le nombre de lettres écrites par chaque notaire, mis à part Petrus Dominarum, on constate de fortes disparités. Onze notaires n'ont écrit qu'une seule lettre, produite en 1527-1528. Les trois notaires qui sont attestés par plusieurs lettres (entre 14 et 21) ont bénéficié d'une certaine durée. Il s'agit d'Ambrosius de Poldo (14 lettres), Simon Rapillard (19 lettres) et Johannes Kalbermatter (21 lettres). De ces vingt-cinq notaires, bourgeois de Sion, seuls quatre n'ont, semble-t-il, laissé aucun registre témoignant de leur activité (Johannes Kalbermatter, Bartholomeus Bullieti, Nicolaus Furer et Johannes Rubini). Le cas de Petrus Dominarum est de nouveau particulier, puisque les Archives de la bourgeoisie ont gardé les livres contenant les minutes des actes qu'il a rédigés pour la ville, des lettres, des statuts communaux, ainsi que les procès-verbaux des assemblées enregistrant les nominations et les nouveaux bourgeois, etc. C'est avec lui que se constituent vraiment les Archives de la bourgeoisie de Sion. C'est aussi sous lui que le Chapitre cathédral de Sion, dont il est le chancelier⁶⁹⁸, commence à tenir et à archiver les protocoles de ses assemblées, appelées Calendes, à partir de 1500⁶⁹⁹. Depuis 1512, Petrus Dominarum est aussi titulaire de la chancellerie de Bramois⁷⁰⁰. Cet homme talentueux pratique le cumul des postes, bien que son rôle précis auprès des évêques, en tant que secrétaire, ne soit pas facile à étudier, faute d'archives épiscopales.

L'étude diplomatique des lettres de bourgeoisie

Pour mieux connaître les rédacteurs de lettres de bourgeoisie fournis par la liste de 1527, il paraît intéressant de scruter les originaux, les minutes et les mentions de lettres de bourgeoisie.

Nous allons aborder l'aspect diplomatique de ces lettres de bourgeoisie. Cette étude permet en effet de saisir l'évolution et la variété des modes de validation, traits à mettre en parallèle avec l'affirmation progressive de la ville comme entité autonome, au pouvoir politique grandissant.

S'il est facile d'utiliser les protocoles de la bourgeoisie tenus par Petrus Dominarum depuis 1495 pour contrôler les nouvelles agrégations de bourgeois, en revanche, il est plus délicat de retrouver la trace des réceptions antérieures. Les documents ont été recherchés dans de nombreux fonds d'archives, évidemment sans garantie d'exhaustivité. Plus de réceptions de bourgeois datant des XIV^e et XV^e siècles ont été mises au jour que celles dont la liste de 1527 fait état. Il est important d'être attentif aux modes de transmission des lettres de bourgeoisie, qui vont de la simple note «informe»⁷⁰¹, jusqu'à l'original sur parchemin parfois encore muni de son sceau, en passant par des minutes brèves ou étendues, sans parler des copies.

⁶⁹⁸ Le chanoine de Sion Anthonius Bertholdi l'appelle grand chancelier des chanoines (ABS, Tir. 103-23, p. 1, 26 juillet 1510).

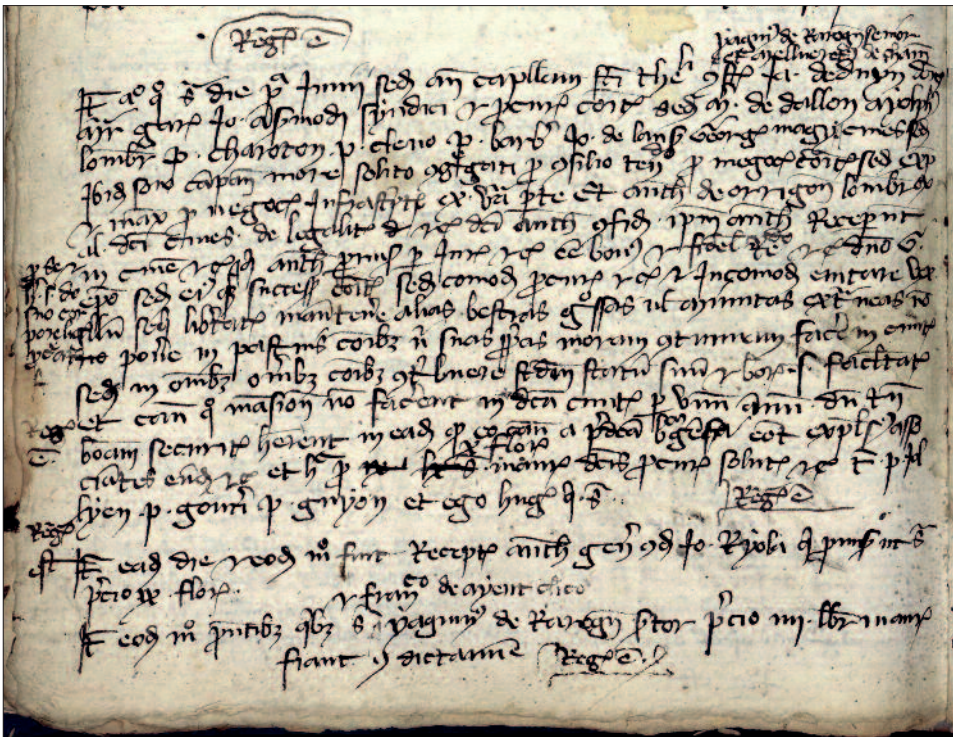
⁶⁹⁹ Les assemblées capitulaires – tenues au XIV^e siècle le premier du mois, voir ACS, Livre de la Métralie, I, *passim* – ont donné leur nom aux protocoles et au lieu où elles se déroulaient à Valère.

⁷⁰⁰ La chancellerie de Bramois, vacante par la mort de Petrus Binder de Bramois, est attribuée à Petrus Dominarum, notaire et chancelier du Chapitre (ACS, Calendes I, p. 280, 1^{er} octobre 1512).

⁷⁰¹ Voir, comme exemple de note, la réception du bourgeois Nycholetus de Rota, de Conches, pour 10 florins en date du 5 avril 1409 (ACS, Min. B 168, p. 13). La note est annulée parce qu'elle a été enregistrée, comme le prouve la mention hors teneur: *Registratum est*. Ce qui compte dans cette note, ce sont les noms des bourgeois qui se sont réunis, le nom du nouveau bourgeois, la somme demandée et les témoins. On ne connaît pas la forme diplomatique de l'acte mis au propre.

Le long tableau (n° 8) qui s'échelonne sur une vaste période de deux siècles, exactement de 1324 à 1527, est intéressant à plusieurs titres. En plus d'indiquer les noms des nouveaux bourgeois dont certains sont présents dans la liste de 1527⁷⁰², il montre les variations du prix de la réception, et aussi, parfois, l'origine et la profession du nouvel élu. Entre 1324 et 1401, plusieurs sont originaires de Vex, nous y reviendrons. En fait, les gens venus des environs de Sion, Vex, Salins, Granges, Grimisuat, sont nombreux, ainsi que les Lombards. Beaucoup sont artisans. Ce sont là des traits que nous avons trouvés parmi les plus anciens bourgeois de notre enquête de 1527-1528.

Néanmoins, ce qui nous préoccupe avant tout ici, ce sont les caractéristiques diplomatiques des lettres de bourgeoisie des origines au début du XVI^e siècle, afin d'en mieux comprendre l'évolution et de mesurer le pouvoir politique de la bourgeoisie. Avons-nous affaire à des actes notariés, à des chartes de chancellerie, à des formulaires particuliers ou à de simples mentions abrégées? Ces actes portent-ils le sceau de la cité sédunoise? C'est à ces questions que nous allons tenter de répondre.



Un extrait d'une page d'une minute de notaire: réception du bourgeois de Sion Anthonius de Origionibus, Lombard (ACS, Min. A 12, p. 134, 1^{er} juin 1395).

⁷⁰² Voir colonne 2 du tableau, p. 109-128.

Tableau n° 8. Les lettres de bourgeoisie selon l'angle diplomatique.

<i>Cote</i>	<i>N° (1527)</i>	<i>Date</i>	<i>Forme diplomatique</i>	<i>Mode de tradition</i>	<i>Représentants de la ville</i>	<i>Nouveau bourgeois</i>	<i>Prix de la réception</i>	<i>Rédacteur de la lettre</i>
ABS, Tir. 22-20		04.02.1324	Acte notarié. Seing manuel	Original	4 syndics procureurs	Otho, Willermodus et Perrodus, filii Herodis Lombardi	10 livres	Perrodus Magy
ACS, Min. A 10, p. 77, éd. GREMAUD, n° 1532		28.01.1326	Acte notarié	Minute	3 bourgeois anciens syndics	Perrodus de Sala, d'Anniviers		Johannes Mummeliani
AEV, ATN 2, p. 18, éd. GREMAUD, n° 1580		26.04.1330	Acte notarié	Minute	2 syndics + 20 bourgeois	Guygo Lombard		Perrodus de Sancto Mauricio
AEV, ATN 2, p. 7		22.05.1330	Acte notarié	Minute	2 anciens syndics	Mauricius dou Sal de Lewa, sartor	15 sous	Perrodus de Sancto Mauricio
AEV, ATN 2, p. 51-52, éd. GREMAUD, n° 1643		22.10.1331 (date corrigée par rapport à GREMAUD)	Acte notarié	Minute	2 syndics + 23 bourgeois	Petrus Bachelar, de Granges		Perrodus de Sancto Mauricio
AEV, ATN 2, p. 51, éd. GREMAUD, n° 1643		22.10.1331	Acte notarié	Minute	<i>idem</i>	Conodus Forner	25 sous	Perrodus de Sancto Mauricio
AEV, ATN 2, p. 51, éd. GREMAUD, n° 1643		22.10.1331	Acte notarié	Minute	<i>idem</i>	Johannodus, fils de Nycholerius Messellier, de Vex	25 sous	Perrodus de Sancto Mauricio

<i>Cote</i>	<i>N° (1527)</i>	<i>Date</i>	<i>Forme diplomatique</i>	<i>Mode de tradition</i>	<i>Représentants de la ville</i>	<i>Nouveau bourgeois</i>	<i>Prix de la réception</i>	<i>Rédacteur de la lettre</i>
AEV, ATN 2, p. 41		24.10.1331	Acte notarié	Minute	2 syndics + 16 bourgeois	Perronetus de Noyerey	25 sous	Perrodus de Sancto Mauricio
AEV, ATN 2, p. 91		14.05.1332	Acte notarié	Minute	2 syndics + 9 bourgeois	Johannes, ambulator equorum	20 sous	Perrodus de Sancto Mauricio
AEV, ATN 2, p. 63		22.01.1333	Acte notarié	Minute	2 syndics + 9 bourgeois	Johannodus de Pomer, de Chamoson	30 sous	Perrodus de Sancto Mauricio
AEV, ATN 2, p. 73		02.08.1333	Acte notarié	Minute	2 syndics + 13 bourgeois	Peterinus, filius Henrici dou Lay, de Gessenay	25 sous	Perrodus de Sancto Mauricio
AEV, ATN 2, p. 80		17.10.1333	Acte notarié	Minute	2 syndics + 9 bourgeois	Perretus dou Pasquier, de Vex	20 sous	Perrodus de Sancto Mauricio
AEV, ATN 2, p. 57-58		28.10.1333	Acte notarié	Minute	2 syndics + 24 bourgeois	Johannodus, gener Joculatoris, de Salens	Associé à Agatha: 35 sous	Perrodus de Sancto Mauricio
AEV, ATN 2, p. 57- 58. Copie authentique de Johannes Thieboudi: ABS, Tir. 22-22		28.10.1333	Acte notarié	Minute	<i>idem</i>	Agatha de Thourins	Associée à Johannodus	Perrodus de Sancto Mauricio

<i>Cote</i>	<i>N° (1527)</i>	<i>Date</i>	<i>Forme diplomatique</i>	<i>Mode de tradition</i>	<i>Représentants de la ville</i>	<i>Nouveau bourgeois</i>	<i>Prix de la réception</i>	<i>Rédacteur de la lettre</i>
AEV, ATN 2, p. 82		18.06.1334	Acte notarié	Minute	1 syndic + 29 bourgeois	Anthonium, filius Uldrici de Champiz, de Grimisuat	50 sous	Perrodus de Sancto Mauricio
AEV, ATN 2, p. 82		18.06.1334	Acte notarié	Minute	<i>idem</i>	Martinodus, filius Johannis de Ruina	30 sous	Perrodus de Sancto Mauricio
AEV, ATN 2, p. 79		10.11.1335	Acte notarié	Minute	1 syndic + 6 bourgeois	Peterinus, filius Jacobi de Campo, de Chouson	20 sous	Perrodus de Sancto Mauricio
AEV, ATN 2, p. 109		10.03.1336	Acte notarié	Minute	1 syndic + 8 bourgeois	Johannodus Magnyn de Hucogny, faber	20 sous plus la réparation des serrures des 4 portes de la ville	Perrodus de Sancto Mauricio
AEV, ATN 2, p. 121		22.06.1338	Acte notarié	Minute	1 syndic + 8 bourgeois	Perrodus de Alpibus	20 sous	Perrodus de Sancto Mauricio
ACS, Min. B 18, p. 84		13.01.1343	Acte notarié	Minute	Pas de précision, car acte écrit par le commissaire des protocoles	Peterinus dou Tyl, de Viège	24 sous	Bartholomeus Aurifabri
ABS, Tir. 22-27		07.06.1364	Nos communitas... Mention du sceau	Copie		Perrodus Chanz, de Vex	4 florins	Pas de notaire

<i>Cote</i>	<i>N° (1527)</i>	<i>Date</i>	<i>Forme diplomatique</i>	<i>Mode de tradition</i>	<i>Représentants de la ville</i>	<i>Nouveau bourgeois</i>	<i>Prix de la réception</i>	<i>Rédacteur de la lettre</i>
ACS, Min. A 26, p. 180		29.06.1366	Acte notarié	Minute	1 syndic + 11 bourgeois	Conodus dou Bruet, de Magnot	5 florins	Perrodus de Martigniaco
ACS, Th. 40-43		08.02.1367	Acte notarié. Sceau de la ville	Original	1 syndic + 12 bourgeois	Johannes Fabri de Ponte [de Chamonix]	Pas de prix, mais bail de la maison. Cf. photo, p. 131	Johannes Fabri de Lana
ACS, Min. A 26, p. 192		25.07.1367	Acte notarié	Minute	1 syndic + 21 bourgeois	Johannes dictus Bastart, charretier	3 florins	Perrodus de Martigniaco
ACS, Min. B 29, p. 1-2		17.10.1367	Acte notarié	Minute	4 syndics + 12 bourgeois	Petrus de Briga, de Niedergesteln, charretier	4 florins	Perrodus de Martigniaco
ABS, Tir. 22-27, éd. GREMAUD, n° 2139		26.03.1369	Nos universitas... Mention du sceau	Copie		Johannes Albi, de Vex	20 florins	Pas de notaire
ABS, Tir. 219-21, fol. 68r + v (minutier)		09.09.1380	Acte notarié	Minute	20 bourgeois	maître Colinus, maçon	5 florins déduits du prix de murs	Franciscus de Ayent
ACS, Min. A 36, p. 36		23.11.1382	Acte notarié. Mention du sceau	Minute	15 bourgeois	Martinus Glasseys, de la paroisse de Nendaz	8 florins	Hugonetus de Trons

Cote	N° (1527)	Date	Forme diplomatique	Mode de tradition	Représentants de la ville	Nouveau bourgeois	Prix de la réception	Rédacteur de la lettre
ABS, Tir. 164-105.		22.09.1388	Acte notarié. Sceau perdu	Original Copie	2 syndics + 8 (ou 9) bourgeois	Girardus Trognyu, de Vex	8 florins	Martinus Garaschodi
ABS, Tir. 22-27								
ACS, Min. A 12, p. 134		01.06.1395	Acte notarié	Minute	5 syndics + 7 bourgeois	Anthonijs de Origonibus, Lombard	10 florins	Hugonetus de Trons
ACS, Min. A 12, p. 134		01.06.1395	Acte notarié	Minute	<i>idem</i>	Anthonijs, gendre de Johannes Ryolla	9 florins	Hugonetus de Trons
ACS, Min. A 12, p. 134		01.06.1395	Acte notarié	Minute	<i>idem</i>	Yaninus de Rarogne, tailleur	12 florins (4 livres)	Hugonetus de Trons
ACS, Min. A 44, p. 218-219		14.03.1400	Charte de chancellerie	Levatio	29 bourgeois	Perretus dou Buyl, de Savièse	8 florins	Franciscus de Ayent
ACS, Min. A 44, p. 219		14.03.1400	Charte de chancellerie	Levatio		Perrodus Viczo, de Loèche	Moyennant la surveillance de la porte de Loèche	Franciscus de Ayent
ACS, Min. A 44, p. 100	[97]	03.05.1401	Formulaire particulier	Minute		Anthonijs Tracco, clerc	40 sous	Franciscus de Ayent
ACS, Min. B 27, p. 135		08.04.1402	Formulaire particulier	Minute	2 syndics + 23 bourgeois	Petrus Nescier	5 florins	Franciscus de Ayent

<i>Cote</i>	<i>N° (1527)</i>	<i>Date</i>	<i>Forme diplomatique</i>	<i>Mode de tradition</i>	<i>Représentants de la ville</i>	<i>Nouveau bourgeois</i>	<i>Prix de la réception</i>	<i>Rédacteur de la lettre</i>
ACS, Min. B 27, p. 135	[50]	08.04.1402	Formulaire particulier	Minute	<i>idem</i>	Petrus Lochers, gendre du forgeron Willermodus Lanna	7 florins	Franciscus de Ayent
ABS, Tir. 22-27		01.05.1404	Charte de chancellerie. Mention du sceau	Copie	16 bourgeois	Perronetus Perrachoz, de la paroisse de Vex	12 florins	Martinus Garaschodi = Levator. Johannes Frumentin = scribe
ACS, Tir. 73-16		04.05.1404	Charte de chancellerie. Sceau tombé	Original	6 bourgeois	- Johannes Volant - sa fille bâtarde Aymoneta	6 florins	Martinus Garaschodi
ACS, Min. A 45, p. 29		02.11.1404	Charte de chancellerie	Levatio	12 procureurs syndics	- Johannes Chamoson, de la Cuva - ses neveux		Martinus Garaschodi
ABS, Tir. 22-27, résumé GREMAUD, n° 2139		04.03.1408	Charte de chancellerie. Mention du sceau	Copie	17 bourgeois	Perretus Jacobi Fabri, de Vex	15 florins	Martinus Garaschodi = levator. Franciscus de Origonibus = scribe
ACS, Min. B 168, p. 13		05.04.1409	Note		13 bourgeois	Nycholetus de Rota, de Conches	10 florins	Martinus Garaschodi

<i>Cote</i>	<i>N° (1527)</i>	<i>Date</i>	<i>Forme diplomatique</i>	<i>Mode de tradition</i>	<i>Représentants de la ville</i>	<i>Nouveau bourgeois</i>	<i>Prix de la réception</i>	<i>Rédacteur de la lettre</i>
ABS, Tir. 22-29		03.09.1413	Noverint universi et singuli. Sceau	Original	3 syndics + 7 bourgeois. En présence du bailli et de l'official	Stephanus Porterii	6 florins	[Franciscus de Origonibus]
ACS, Th. 94-34		11.02.1415	Nos communitas ac universitas civitatis Sedunensis... Sceau tombé	Original		Yaninus Berguer, de la paroisse de Viège	6 florins	Roletus de Lowyna, clericus communis dicte civitatis
ABS, Tir. 22-27, résumé GREMAUD, n° 2139		26.09.1417	Nos universitas... Mention du sceau	Copie		Michael Dini, de Vex	Pas indiqué	Hugonetus Rychardi
ACS, Min. A 45, p. 534. ABS, Tir. 22-27 (copie), résumé GREMAUD, n° 2139		09.04.1419	Charte de chancellerie	Levatio Copie: mention du sceau	28 bourgeois 29 bourgeois (Willermus Alleti est rajouté par rapport à la levatio)	- Perrodus Perrini, des Agettes - ses deux neveux: Johannes et Martinus, fils de Michael Perrini	Absent (minute) 8 livres (pour les trois) (copie)	Ambrosius de Poldo Ambrosius de Poldo = levator et scribe

<i>Cote</i>	<i>N° (1527)</i>	<i>Date</i>	<i>Forme diplomatique</i>	<i>Mode de tradition</i>	<i>Représentants de la ville</i>	<i>Nouveau bourgeois</i>	<i>Prix de la réception</i>	<i>Rédacteur de la lettre</i>
ABS, Tir. 22-27, résumé GREMAUD, n° 2139		01.05.1419	Charte de chancellerie. Mention du sceau	Copie	35 bourgeois	Perronetus Dini, de Vex	4 livres	Ambrosius de Poldo = levator et scribe
ACS, Min. A 248, p. 7		23.07.1424	Note			Anthonium Jodoci, de Viège, châtelain de Sion	10 florins	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 248, p. 75-76		18.02.1425	Nos universitas communitatis civitatis Sedunensis... Mention du sceau	Minute		- Johannes Andrenodi, de Vernamiège - Jacobus, son fils	5 livres et 6 poutres de mêlèze (prix total pour les deux)	Ambrosius de Poldo, concivis et notarius publicus
ACS, Min. A 248, p. 77		28.01.1425	Note			Petrus Sturno, de la paroisse de Viège	10 florins	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 248, p. 38 et p. 77	[93]	28.01.1425	Note			Theodolus Mascherel, étameur	8 florins	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 248, p. 77		28.01.1425	Note			Georgius Struben, de la paroisse de Naters, cordonnier	6 florins	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 248, p. 77		25.02.1425	Note			Jacobus Borgeys, de Vex	16 poutres de mêlèze	Ambrosius de Poldo

<i>Cote</i>	<i>N° (1527)</i>	<i>Date</i>	<i>Forme diplomatique</i>	<i>Mode de tradition</i>	<i>Représentants de la ville</i>	<i>Nouveau bourgeois</i>	<i>Prix de la réception</i>	<i>Rédacteur de la lettre</i>
ACS, Min. A 249, p. 189-190		09.11.1427	Nos universitas... Mention du sceau	Minute		Anthonium, fils de Thomas Venetz, de Saas	7 florins	Ambrosius de Poldo, concivis et notarius publicus
ACS, Min. A 249, p. 231-232		09.11.1427	Nos universitas... Mention du sceau	Minute		Yaninus de la Lex <i>alias</i> Zerblatton, de Zermatt, marchand	7 florins + 1 <i>croch</i>	Ambrosius de Poldo, concivis et notarius publicus
ACS, Min. A 249, p. 233		09.11.1427	Note			Perroneta, fille de Willermus Souter, de Grimisuat, veuve de Johannes Majoris, de Vernamiège	7 florins + 1 <i>croch</i>	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 249, p. 233		09.11.1427	Note			Yaninus Weydin, de Zermatt, forgeron	7 florins + 1 <i>croch</i>	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 249, p. 233	[168]	09.11.1427	Note			- Hensillinus Thoso - Yaninus Thoso, de Zermatt	10 florins (les deux frères) + 2 <i>croch</i>	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 249, p. 233		09.11.1427	Note			Hensillinus Michaelis, de Zermatt	6 florins + 1 <i>croch</i>	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 249, p. 233		09.11.1427	Note			Yaninus Thenzo Zerloubon, de Zermatt	7 florins + 1 <i>croch</i>	Ambrosius de Poldo

<i>Cote</i>	<i>N° (1527)</i>	<i>Date</i>	<i>Forme diplomatique</i>	<i>Mode de tradition</i>	<i>Représentants de la ville</i>	<i>Nouveau bourgeois</i>	<i>Prix de la réception</i>	<i>Rédacteur de la lettre</i>
ACS, Min. A 249, p. 233		09.11.1427	Note			Johannes Generi <i>alias</i> de Curia, de Saint-Léonard	7 florins + 1 <i>croch</i>	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 249, p. 190 ABS, Tir. 22-27		09.11.1427	- Note - Nos universitas... Mention du sceau + signetum	Minute Copie		Dictus Goy et Johannes son frère, Lombards	16 florins (pour les deux frères)	Ambrosius de Poldo, concius et notarius publicus (mention de son signetum manuale)
ACS, Min. A 252, p. 2		10.10.1428	Mention du sceau	Minute		Petrus, fils naturel de Perretus Gonterii, bourgeois de Sion	4 florins	Willermus de Cucheto, clericus et notarius publicus
ACS, Min. A 249, p. 454		23.01.1429	Note			Mathias Gobellini	6 florins	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 249, p. 454		23.01.1429	Note			Jodocus Obser	6 florins	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 249, p. 454		23.01.1429	Note			Hensilinus Obser, frère du précédent	6 florins	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 249, p. 454		23.01.1429	Note			Martinus Constantini	6 florins	Ambrosius de Poldo

<i>Cote</i>	<i>N° (1527)</i>	<i>Date</i>	<i>Forme diplomatique</i>	<i>Mode de tradition</i>	<i>Représentants de la ville</i>	<i>Nouveau bourgeois</i>	<i>Prix de la réception</i>	<i>Rédacteur de la lettre</i>
ACS, Min. A 249, p. 454		23.01.1429	Note			Johannes Mercodi	6 florins	Ambrosius de Poldo
ABS, Tir. 22-49 (dossier de procédure de 1504)	[35]	02.04.1430	Nos universitas communitatis civitatis... Mention du sceau	Copie		Michael Zerzubon, marchand	40 sous	Ambrosius de Poldo, notarius publicus et civis
ABS, Tir. 22-27		30.10.1430	Nos universitas... Mention du sceau + signetum	Copie		Johannes Francisci, de Vex	40 sous (il est réintégré, après la perte de sa lettre)	Ambrosius de Poldo, concivis
ACS, Min. A 250, p. 87-88		29.12.1432 (n. st.)	Nos universitas... Mention du sceau	Minute		- Martinus Solliardi, d'Ormône - Petrus Solliardi, son neveu	10 livres (pour les deux)	Ambrosius de Poldo, notarius et concivis
ACS, Min. A 250, p. 88		29.12.1432 (n. st.)	Note			Perretus, fils naturel de Martinus Ruphi, d'Ormône	6 livres	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 250, p. 88		29.12.1432 (n. st.)	Note			Hensillimus dictus Thoetlin, boulanger et Agnes, sa femme	4 livres (pour le couple)	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 250, p. 89		29.12.1432 (n. st.)	Note			Petrus, fils de Nycolaus, de Törbel	40 sous	Ambrosius de Poldo

<i>Cote</i>	<i>N° (1527)</i>	<i>Date</i>	<i>Forme diplomatique</i>	<i>Mode de tradition</i>	<i>Représentants de la ville</i>	<i>Nouveau bourgeois</i>	<i>Prix de la réception</i>	<i>Rédacteur de la lettre</i>
ACS, Min. A 250, p. 89		29.12.1432 (n. st.)	Note			Peterlinus de Domo Lapidea	4 livres	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 250, p. 89		29.12.1432 (n. st.)	Note			- Jacobus Expers (=Asper) de Saint- Nicolas - Nycolaus - Jodocus - Anthonium, tous frères	16 florins (pour les quatre frères)	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 250, p. 89		29.12.1432 (n. st.)	Note			Petrus Helner	7 florins	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 250, p. 219		07.04.1433	Note			Gaspar, fils de Heynon, de Stalden	Pour ouvrage au pont du Rhône	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 250, p. 219		19.04.1433	Note			Roletus Jenini, de Loèche	8 florins	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 250, p. 219		19.04.1433	Note			Burcardus de Flon	6 florins	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 250, p. 219		07.05.1433	Note			Johannes de Freneto, notaire	40 sous	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 250, p. 219		24.01.1434	Note			Yaninus Im Gorp, forgeron	40 sous	Ambrosius de Poldo

<i>Cote</i>	<i>N° (1527)</i>	<i>Date</i>	<i>Forme diplomatique</i>	<i>Mode de tradition</i>	<i>Représentants de la ville</i>	<i>Nouveau bourgeois</i>	<i>Prix de la réception</i>	<i>Rédacteur de la lettre</i>
AEV, AVL 173, p. 535		04.03.1436 ou 1437	Note			Roletus Gasner, de Tourtemagne	4 livres	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 251, p. 135-136	[46]	25.02.1437	Nos universitas... Mention du sceau	Minute		Ambrosius de Carganico <i>alias</i> Barba, marchand	40 sous	Ambrosius de Poldo, concivis
ACS, Min. A 251, p. 136	[19]	25.02.1437	Note			Laurentius de Bertarinis, marchand	40 sous	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 251, p. 136	[190]	25.02.1437	Note			Petrus Chapotat, forgeron	40 sous	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 251, p. 136		25.02.1437	Note			- Stephanodus Taverney, de Salquenen - Anthomius son frère	60 sous (les deux frères)	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 251, p. 136		25.02.1437	Note			Willermus zen Longen, de Rarogne	2 livres	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 251, p. 136		25.02.1437	Note			Johannes Inderbundon zen Grencon, charpentier	40 sous	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 251, p. 136		25.02.1437	Note			Petrus Inderbundon, son frère	40 sous	Ambrosius de Poldo

<i>Cote</i>	<i>N° (1527)</i>	<i>Date</i>	<i>Forme diplomatique</i>	<i>Mode de tradition</i>	<i>Représentants de la ville</i>	<i>Nouveau bourgeois</i>	<i>Prix de la réception</i>	<i>Rédacteur de la lettre</i>
ACS, Min. A 251, p. 136	Concerner [200]	25.02.1437	Note			Yaninus Zosson, de Saint-Nicolas, chaudronnier	40 sous	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 251, p. 137		25.02.1437	Note			Petrus Torner, de Zermatt, habitant Hérens	40 sous	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 251, p. 137		25.02.1437	Note			Thomelinus Im Mos, forgeron	40 sous	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 251, p. 137		25.02.1437	Note			Petrus Gerwer, de la paroisse de Rarogne, habitant Lens	40 sous	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 251, p. 137		25.02.1437	Note			Petrus Rormatter	40 sous	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 251, p. 137		25.02.1437	Note			Yaninus Ferrer, de Zermatt, naturalis	40 sous	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 251, p. 137		25.02.1437	Note			Yaninus Birger, de Zermatt, naturalis	40 sous	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 251, p. 137		25.02.1437	Note			Jacobus Clettoz	40 sous	Ambrosius de Poldo

<i>Cote</i>	<i>N° (1527)</i>	<i>Date</i>	<i>Forme diplomatique</i>	<i>Mode de tradition</i>	<i>Représentants de la ville</i>	<i>Nouveau bourgeois</i>	<i>Prix de la réception</i>	<i>Rédacteur de la lettre</i>
ACS, Min. A 251, p. 137	[165]	03.03.1437	Note			Anthonius Inderbundon	6 livres	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 251, p. 137		10.03.1437	Note			Guichardus Im Villere	40 sous	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 251, p. 137		10.03.1437	Note			Yaninus Saltzman	40 sous	Ambrosius de Poldo
ACS, Min. A 251, p. 138		22.03.1437	Note			Ysabella, fille naturelle de Perrodus Brochi, épouse de Willermus don Savies	Gratuitement, mais un client ou son mari devra suivre la bannière	Ambrosius de Poldo
AEV, AVL 173, p. 526		02.03.1438	Nos communitas... Mention du sceau	Minute		Hensillinus Ruppo, de Zermatt, habitant à Anniviers	6 florins	Ambrosius de Poldo
AEV, AVL 173, p. 527		02.03.1438	Note			Johannes Ze Longen, de Naters	6 florins	Ambrosius de Poldo
AEV, AVL 173, p. 527		02.03.1438	Note			Anthonius Grisso	6 florins	Ambrosius de Poldo
AEV, AVL 173, p. 527		02.03.1438	Note			Magister Petrus Lutz, de Biberach, cordonnier	6 florins	Ambrosius de Poldo

<i>Cote</i>	<i>N° (1527)</i>	<i>Date</i>	<i>Forme diplomatique</i>	<i>Mode de tradition</i>	<i>Représentants de la ville</i>	<i>Nouveau bourgeois</i>	<i>Prix de la réception</i>	<i>Rédacteur de la lettre</i>
ACS, Min. A 113, p. 281-282		05.05.1440	Nos universitas communitatis Sedunensis...	Minute		Jans ab Empda, de Niedergesteln	40 sous	Petrus Guilly, notarius publicus, civis
ACS, Min. A 56, p. 403-404	[91]	10.07.1440	Nos universitas...			Arnoldus Yongon, de Törbel	40 sous	Johannes de Freneto, concivis et notarius publicus
ACS, Min. A 56, p. 405-406	Concerne [176]	10.07.1440	Nos universitas...			Peterlinus Thoeno, de Zermatt	40 sous	Johannes de Freneto, concivis et notarius publicus
ACS, Min. A 82, p. 56-58		30.10.1440	Charte de chancellerie	Levatio	10 bourgeois	Johannes Majoris, de Vex		Petrus Rude
ACS, Min. A 82, p. 10-11 ABS, Tir. 22-35	[48]	16.10.1441	Nos universitas...	Minute Original		Geninus Remigii, de France	6 florins	Petrus Rude
ACS, Min. A 72, p. 140		13.05.1443	Note			Johannes Quarri, clerc		Johannes de Freneto

<i>Cote</i>	<i>N° (1527)</i>	<i>Date</i>	<i>Forme diplomatique</i>	<i>Mode de tradition</i>	<i>Représentants de la ville</i>	<i>Nouveau bourgeois</i>	<i>Prix de la réception</i>	<i>Rédacteur de la lettre</i>
ACS, Min. A 237, p. 257		11.07.1445	Note			Johannes Mercatoris, boucher	40 sous	Jacobus Bircher
ACS, Min. A 237, p. 257		11.07.1445	Note			Thenchoz, fils d'Anthonius Regis, de Zermatt	40 sous	Jacobus Bircher
ACS, Min. A 237, p. 571		05.10.1449	Note			Yaninus, gendre du dit Russiner, habitant à Bramois	6 florins	Jacobus Bircher
ABS, Tir. 22-37		19.09.1451	Nos universitas... Sceau tombé	Original		Vulliermus Luchoz	40 sous	Henricus de Eysello, clericus, notarius, civis
ABS, Tir. 22-28		05.03.1458	Nos universitas... Sceau tombé	Original		Johanninus Laurencii de Emda, de la paroisse de Stalden	5 livres	Johannes Kalbermatter, clericus communis dicte civitatis
ACS, Min. A 123, p. 470-471	[54] [119]	12.11.1458	Nos universitas...	Minute		- Johannes Esperlini, fils naturel de Hans Esperlini, major de Rarogne - Henricus, son frère (dans le titre de l'acte: et grossata sunt duo instrumenta)	6 livres	Henricus de Eysello, clericus, notarius, civis

<i>Cote</i>	<i>N° (1527)</i>	<i>Date</i>	<i>Forme diplomatique</i>	<i>Mode de tradition</i>	<i>Représentants de la ville</i>	<i>Nouveau bourgeois</i>	<i>Prix de la réception</i>	<i>Rédacteur de la lettre</i>
ACS, Min. B 58, XXVII, p. 8		26.08.1459	Note			Anthonia, veuve de Hudricus Forner, fille de Martinus de Ormona		Johannes de Freneto
AEV, Fonds de Torrenté-de Riedmatten, Pg 41		06.10.1460	Nos communitas ac universitas civitatis... Sceau tombé	Original		Matheus Im Giessen, de Saas, cordonnier	5 livres	Johannes Kalbermatter, clericus communis dicte civitatis
ACS, Min. A 115, p. 434-435	Concerne [191]	28.01.1462	Nos communitas ac universitas civitatis...	Minute		Franciscus Pomerii et Johanneta, fille de Johannes Chapotaz, sa femme	8 livres	Anthonius de Torrente, de Vernamiège
AEV, Fonds Léon Imhoff, parchemin sans cote	[64]	30.11.1472	Nos communitas civitatis Sedunensis... Sceau tombé	Original		Petrus de Bertherinis, Lombard	7 livres	Petrus Nanseti
ABS, Tir. 22-39		17.01.1479	Nos universitas communitatis civitatis Sedunensis... Sceau tombé	Original		Henslinus S[ch]juoler, de Zermatt, cordonnier	8 livres	Symon Rapillard, notarius, secretarius
Paris, BnF, NAL 2408	[153]	04.03.1481				Petrus Waldin		

<i>Cote</i>	<i>N° (1527)</i>	<i>Date</i>	<i>Forme diplomatique</i>	<i>Mode de tradition</i>	<i>Représentants de la ville</i>	<i>Nouveau bourgeois</i>	<i>Prix de la réception</i>	<i>Rédacteur de la lettre</i>
AEV, Fonds Charles Allet, Pg 7	[124]	22.09.1481	Nos universitas communitatis civitatis Sedunensis... Sceau tombé	Original		Juvenis Georgius Supersaxo, notaire	8 livres	Symon Rapillardi, concivis secretariusque notarius publicus
ABS, Tir. 22-45		22.02.1482	Nos universitas... Sceau tombé	Original		Hans Schirtos alias Schloer	8 livres	Symon Rapillardi, concivis et secretarius ac notarius publicus
ABS, Tir. 22-43	[99]	02.06.1483	Nos universitas... Sceau tombé	Original		Nicolaus Mermyn, de Lulyn, diocèse de Genève, forgeron	4 livres	Symon Rapillardi, concivis secretariusque notarius publicus (mais ce n'est pas son écriture)
ACS, Min. B 61, p. 540-541	[163]	05.04.1485	Nos universitas communitatis civitatis Sedunensis...	Minute		Bartholomeus Bullieti, de Saviesè, clerc	4 livres	Jacobus Bosoni, concivis et sindicus atque notarius publicus

<i>Cote</i>	<i>N° (1527)</i>	<i>Date</i>	<i>Forme diplomatique</i>	<i>Mode de tradition</i>	<i>Représentants de la ville</i>	<i>Nouveau bourgeois</i>	<i>Prix de la réception</i>	<i>Rédacteur de la lettre</i>
ABS, Tir. 22-44		05.03.1487	Nos universitas... Sceau tombé	Original		Anthonius Groelly, tailleur	8 livres	Symon Rapillardi, concivis secretariusque notarius publicus
ABS, Tir. 22-48	[188]	28.11.1501	Nos universitas communitatis civitatis Sedunensis... Sceau sous papier sur simple queue de parchemin	Original		Conradus Moser, de Soleure, gendre du bourgeois de Sion défunt Hans Hasen	4 livres	Petrus Dominarum, sacris apostolica et imperiali auctoritatibus publicus notarius ac scriba
AEV, Fonds de Torrenté-de Riedmatten, Pg 81	[11]	03.07.1507	Nos universitas... Sceau sous papier	Original		Petrus de Torrente, fils d' Anthonius de Torrente, d' Anniviers	5 livres	Petrus Dominarum, notarius publicus ac scriba
AEV, Fonds de Preux, AP I, n° 540	[160]	09.01.1513	Nos universitas... Sceau sous papier	Original		Franciscus de Platea, de Sierre, ancien bailli	4 livres	Petrus Dominarum, notarius publicus
ACS, Min. B 68, III, p. 358	[150]	12.04.1523	Note			Hans Etter et sa femme Anna	20 livres et 2 couronnes (pour sa femme)	Petrus Dominarum

Acte notarié

Les premières réceptions sont des actes notariés qui sont conservés quelquefois sous forme d'originaux, mais le plus souvent dans les minutes de notaires publics. Les unes sont des minutes développées avec toutes leurs clauses, les autres sont des notations très brèves qui relèvent plus de l'aide-mémoire.

La plus ancienne réception conservée, semble-t-il, est un acte notarié du 4 février 1324 écrit par le notaire d'autorité impériale Perrodus Magy, de Sion, qui dessine sur le parchemin son seing manuel: quatre bourgeois et procureurs de Sion reçoivent bourgeois les frères Othon, Willermodus et Perrodus, fils de †Herodes Lombardi, moyennant 10 livres⁷⁰³. Une lettre n'était pas toujours établie immédiatement et remise à son bénéficiaire. C'est en effet une réception par record que nous donne le notaire Johannes Mummeliani dans l'un de ses précieux registres: le 28 janvier 1326, les syndics rappellent qu'ils ont reçu à Carême dernier Perrodus de Sala, d'Anniviers⁷⁰⁴. Grâce au seul registre du notaire d'autorité impériale, Perrodus de Saint-Maurice, secrétaire de la ville sans le titre, nous connaissons dix-sept réceptions de bourgeois de Sion⁷⁰⁵. Elles datent du 26 avril 1330 au 26 juin 1338. Là aussi, une des premières mentions de réception est en fait le rapport des deux anciens syndics, qui rappellent le 22 mai 1330 que, durant leur syndicat, ils ont associé le tailleur Mauricius dou Sal de Lewa, pour 15 sous⁷⁰⁶. Intéressante est l'association de trois nouveaux bourgeois de Sion, le 22 octobre 1331, figurant sur une seule page de ce registre: sur les deux tiers de la page, le notaire rédige la première réception avec toutes les clauses, tandis que le dernier tiers de la page est occupé par les deux autres réceptions rédigées de manière concise⁷⁰⁷. Le notaire Ambrosius de Poldo adopte ce même type de présentation: un acte de réception quasi complet, suivi d'autres réceptions à la teneur réduite à l'essentiel⁷⁰⁸. L'acte notarié, qui commence par une invocation au nom du Seigneur, suivie des dates de temps et de lieu puis de la présence du notaire, énonce les deux parties, d'un côté les deux syndics ou un seul d'entre eux, de l'autre le candidat à la bourgeoisie. Ensuite, les syndics, agissant avec l'accord de bourgeois dont les noms sont énumérés (leur nombre varie de 6 à 29), reçoivent l'impétrant, qui prête serment. A la fin de la minute de 1331, Perrodus de Saint-Maurice signale qu'un acte notarié doit être délivré à chacun des nouveaux bourgeois, mais il ne mentionne pas de sceau qui validerait la lettre⁷⁰⁹. Les autres réceptions conservées sous forme de minutes ne signalent pas de sceau, ce qui ne constitue pas une preuve de l'absence de sceau sur l'original remis au nouveau bourgeois.

Il faut attendre 1367 pour avoir la mention d'un sceau et encore s'agit-il d'un original sur parchemin. La réception du 8 février 1367 est remarquable à plusieurs titres: elle est gardée sous forme d'expédition, elle porte le sceau de la ville, en bon état (sur simple queue de parchemin), auquel s'ajoute le seing manuel du notaire Johannes Fabri de Lana (homonyme du nouveau bourgeois), et elle est un acte mixte. En effet, la ville accense à Johannes Fabri la maison de la commune près du Grand-Pont et en même temps elle reçoit bourgeois ce même Johannes

⁷⁰³ ABS, Tir. 22-20. Voir photo, p. 130.

⁷⁰⁴ ACS, Min. A 10, p. 77, éd. GREMAUD, n° 1532.

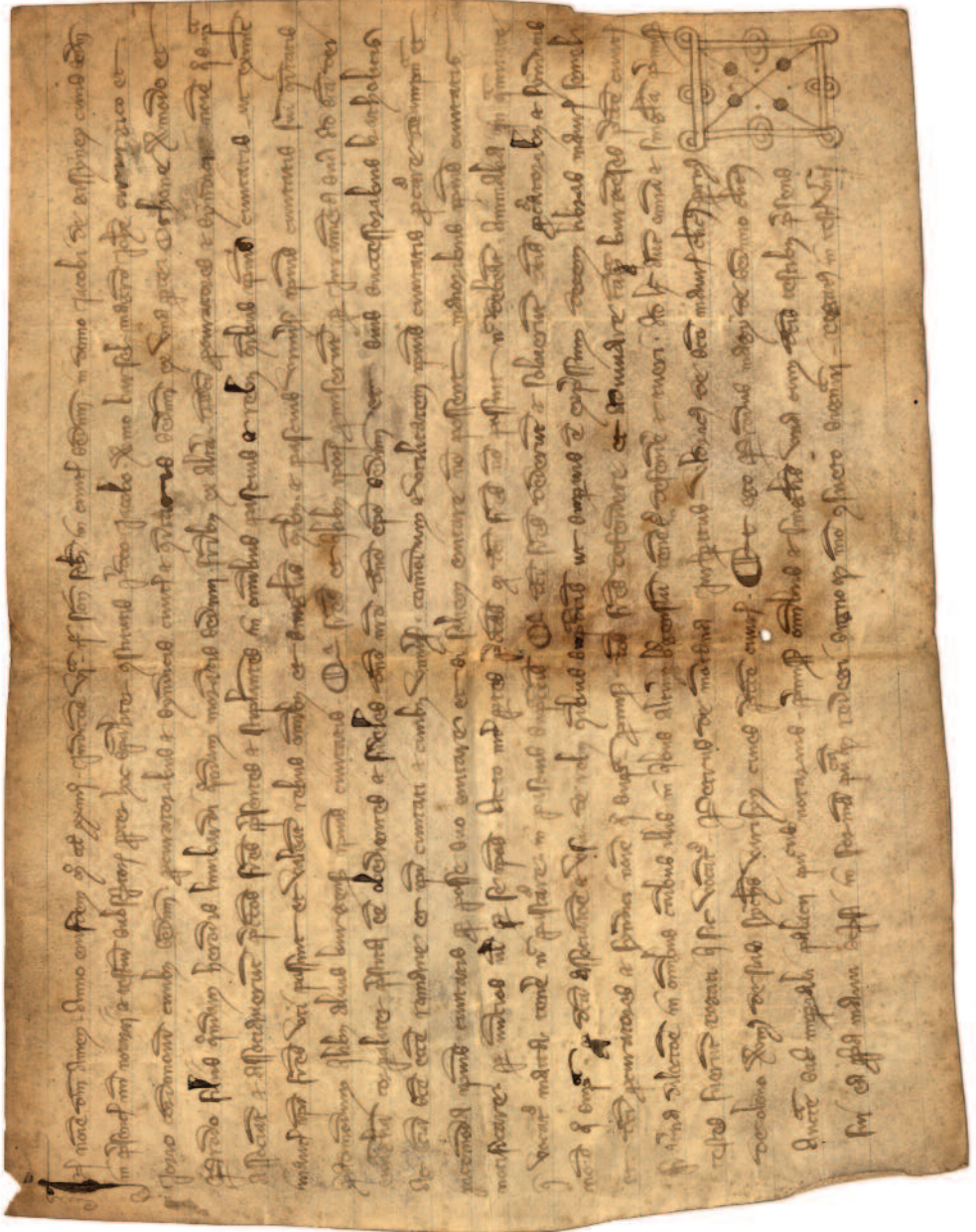
⁷⁰⁵ AEV, ATN 2.

⁷⁰⁶ AEV, ATN 2, p. 7.

⁷⁰⁷ AEV, ATN 2, p. 51.

⁷⁰⁸ ACS, Min. A 250, p. 87-89, 29 décembre 1432.

⁷⁰⁹ AEV, ATN 2, p. 51. La date est corrigée par rapport à celle de l'édition n° 1643 de GREMAUD, avec vérification de l'indiction qui change en octobre.



La plus ancienne réception de bourgeois conservée sur parchemin, validée par le seing manuel du notaire impérial Perrodus Magy: celle des trois fils de †Herodes Lumbardi (ABS, Tir. 22-20, 4 février 1324).

Photo: Chanoine Josef Sarbach.



Acte validé par le sceau de la ville de Sion et par le seing manuel du notaire Johannes Fabri de Lana: réception du bourgeois Johannes Fabri et accensement en sa faveur d'une maison au Grand-Pont (ACS, Th. 40-43, 8 février 1367).

Photo: Chanoine Josef Sarbach.



Fabri⁷¹⁰. Si d'autres réceptions de 1367 – des actes notariés connus par leur minute⁷¹¹ – ne mentionnent pas de sceau, la réception de Martinus Glasseys, inscrite dans le protocole du notaire Hugonetus de Trons en 1382, est sous la forme d'un acte notarié, avec la mention à la fois du *signum* du notaire et du sceau de la ville, ce dernier étant apposé *ad majorem roboris firmitatem*⁷¹². Les marques de validation se cumulent.

De nouveau, Hugonetus de Trons n'indique pas, dans les réceptions qu'il inscrit pour l'année 1395, que le sceau doit être apposé (il s'agit de minutes brèves): il se contente de la formule *Fiant cum dictamine*. On peut donc affirmer que les réceptions de bourgeois faisaient l'objet d'actes notariés au XIV^e siècle et que la plus ancienne réception conservée munie d'un sceau de la ville date de 1367. Ce sceau serait en outre le plus ancien conservé, nous y reviendrons. En utilisant l'acte notarié pour leurs réceptions, les bourgeois de Sion se démarquent de la chancellerie capitulaire de Sion et de son formulaire, et ils manifestent fermement leur identité en apposant leur sceau à l'acte notarié.

Charte de chancellerie

Venons-en à présent au notaire Franciscus de Ayent, celui-là même qui est le rédacteur de la plus ancienne lettre de bourgeoisie livrée par notre liste de 1527. Les réceptions de bourgeois qu'il écrit adoptent des formes diplomatiques variées et témoignent d'une période d'hésitation. Néanmoins, toutes énumèrent en une longue liste les bourgeois présents, allant d'une vingtaine à une trentaine, réunis au son de la cloche. La plus ancienne réception écrite par lui et conservée adopte la forme de l'acte notarié⁷¹³, tandis que les autres sont rédigées selon le formulaire de la charte de la chancellerie de Sion, du moins telles qu'elles se trouvent dans ses minutes⁷¹⁴. Ainsi, la réception de Perretus dou Buyl, de Savièse, du 14 mars 1400, est une charte de chancellerie; dans la marge droite est ajoutée la formule de notification *Notum, etc. quod* avec une souscription caractéristique de cette charte, même sous sa forme abrégée: *et ego Franciscus de Ayent, clericus, qui juratus, etc.* A cette date, il est intéressant qu'il n'y ait pas de différence entre les mots *civis* et *incola Sedunensis*⁷¹⁵. A la page suivante, la réception de Perretus Viczo est clairement écrite selon le formulaire de la charte sédunoise depuis la suscription jusqu'à la souscription abrégée⁷¹⁶. Toutefois, un changement s'opère avec ce même notaire en 1401, dans son registre, lors de la réception du bourgeois et cleric Anthonius Tracco⁷¹⁷: ce n'est ni un acte notarié ni une charte de chancellerie, mais un nouveau formulaire. En effet, l'acte débute par *Nos* suivi du nom des deux syndics, c'est-à-dire notre notaire Franciscus de Ayent et Aymonetus Pachodi, agissant avec l'accord des bourgeois, *notum facimus presentium serie universis et futuris qui per presentes voluerint informari quod [...]*. Franciscus de Ayent a-t-il joué un rôle déterminant dans ce changement de formulaire? Est-il l'auteur de cette innovation qui peut être interprétée comme le symbole de l'affirmation des bourgeois (*Nos*)? Certes, les syndics et les procureurs sont toujours nommés par

⁷¹⁰ ACS, Th. 40-43. Voir photos, p. 131.

⁷¹¹ ACS, Min. A 26, p. 192, 25 juillet 1367, et ACS, Min. B 29, p. 1-2, 17 octobre 1367; le notaire est Perrodus de Martigny.

⁷¹² ACS, Min. A 36, p. 36, 23 novembre 1382.

⁷¹³ ABS, Tir. 219-21, fol. 68, 9 septembre 1380.

⁷¹⁴ ACS, Min. A 44, p. 218-219, 14 mars 1400. Voir le tableau n° 8, p. 113, pour les autres réceptions.

⁷¹⁵ ACS, Min. A 44, p. 218, énumération de vingt-neuf *cives, burgenses et incole Sedunenses* qui associent Perretus dou Buyl le 14 mars 1400.

⁷¹⁶ ACS, Min. A 44, p. 219.

⁷¹⁷ ACS, Min. A 44, p. 100.

leurs noms et prénoms, mais on s'achemine vers une plus grande indépendance de la ville, qui ose avoir son propre formulaire, après avoir suivi celui de l'acte notarié, puis celui de la charte sédunoise. De plus, cette minute de réception, remarquable par son formulaire, a sans doute fait l'objet d'une expédition: en tout cas, en 1527-1528, elle est présentée à Petrus Dominarum (n° 97). Malheureusement (ou est-ce aussi significatif?), la mention qu'il y aurait eu un sceau sur le document produit en 1527 n'y figure pas. Ce formulaire n'est pas repris ensuite, semble-t-il⁷¹⁸. La charte de chancellerie paraît être la forme diplomatique adoptée durant quelques années encore.

Edition de la réception du clerc Anthonius Tracco comme bourgeois de Sion, le 3 mai 1401. ACS, Min. A 44, p. 100:

Nos Franciscus de Ayent, clericus, et Aymonetus Pachodi, cives Sedunenses, procuratorio et syndicato [sic] nomine civitatis Sedunensis, prout latius constat per publicum instrumentum confectum per Anthonium de Lit, de Martignaco, notarium publicum, de laude, voluntate et bono consensu Anthonii Hesperlini, domicelli, Hugoneti Rychardi, Hugoneti de Trons, Martini Garaschodi, clerici, Georgii Magy, Hugonis de Corberes, domicelli, Mafeodi Ryole, Ayol[ph]i Lombard, Martini Ruphi, Johannis de Lausanna, Anthonii de Origionibus, Martini Glascey, Petri Barberii, Jaquemeti Rosset, pecoler, Francisci Odini, Johannis Dalliard, Johannis Charvet, fabri, Nicholai de Clarens, Bacinodi Ardigo, Bertheti Rubin, Johannis Forner, de Chamoson, Theodoli Baullet, Perreti Henrici, Nycholeti Bocheta, Johannis de Villanova, Laurencii Cononis, Johannis de Glatignie, Anthonii Brignyon, Johannis Palliet, Willermeti de Vex, Perrodi Pyoler, Johannis Margencel, Johannis de Puteo, Johannis Ramusii, Anthonii Chamoson, Perrussodi et Anthonii Panissodi, fratrum, magistri Coloni, lathomi, Johannis Gistelet, Ambrosii Saragin, Perrodi Ucelin et plurimorum aliorum civium et burgensium civitatis predictae Sedunensis, 'nominibus suis et aliorum absentium, sonitu campane congregatorum' notum facimus presentium serie universis presentibus et futuris qui per presentes voluerint informari quod, consideratis sciencia, industria, bonis moribus et vita ac oneribus sustentis [sic] per dilectum nostrum Anthonium Tracco, 'clericum', in civitate Sedunensi, guerris nuper lapsis ac laudabiliter Deo et hominibus commendatus [sic], ipsum Anthonium Tracco, clericum, presentem et recipientem pro se et suis heredibus legitimis de suo corpore procreatis et procreandis et posteritate eorum in civem et burgensem civitatis predictae Sedunensis recepimus et admisimus, associantes eundem Anthonium et suos predictos in rebus et bonis suis communibus, videlicet aquis, pascuis, nemoribus et aliis omnibus quibus dicti cives utuntur et usi fuerunt ab antiquo et exinde utentur, et hoc pro quadraginta solidis maurisiensium semel datis et solutis per dictum Anthonium Tracco communitati Sedunensi predictae et ejus mandato in bona pecunia numerata.

Qui quidem Anthonius juravit tactis Dei ewangeliis et promisit esse bonus et fidelis erga dominum episcopum Sedunensem ejusque mensam episcopalem necnon et dictos cives et burgenses Sedunenses et suos, immunitates, statuta, bonas consuetudines et libertates civitatis predictae Sedunensis fideliter custodire, manutenere, deffendere et servare, dampna et incom[m]oda predictorum domini episcopi et civium totaliter evitare, com[m]oda et honores eorundem possetenus et fideliter procurare, dicte civitatis vexilla et cavalcatas per se vel per alium clientem ydoneum cum dictus dominus episcopus, clerus et civitas militabit debite sequere [sic] vel sequi facere, mansionemque

⁷¹⁸ La réception suivante, qui est double, adopte peut-être la même formule: les auteurs de l'acte sont les syndics, dont Franciscus de Ayent qui est à la fois le syndic et le rédacteur de l'acte, mais la formule de notification manque, voir ACS, Min. B 27, p. 135.

suam infra dictam civitatem continue facere, necessitate tamen evidenti cessante, et quod non faciet contractum vel tractabit seu tractari faciet per quem possit predictis domino episcopo et civibus prejudicium gravari et quod bestias grossas vel minutas non tenebit seu teneri faciet preter suas proprias in pascuis Sedunensibus et si accideret, quod absit, quod dictus Anthonius *Tracco* contra predicta vel aliquid de predictis faceret vel veniret vel sui predicti, ab omnibus et de omnibus in quibus est associatus cum dictis civibus ut supra ipso facto sit privatus et expulsus.

De quibus omnibus, *etc.* fiant carte et instrumenta ad opus dicti Anthonii et suorum et quorum poterit interesse que rescribi *etc.* Testes: Huldricus *Durant*, clericus, matricularius Sedunensis, Johannes, filius Johannis de Rarognia, mercatoris, Anthonius de *Thoery*, clericus, pluresque alii et ego Franciscus de *Ayent*, notarius, qui, *etc.*

Actum Seduni, inter campanile et domum cure Sedunensis, in consilio pleno, die III^a maii, anno Domini M^oCCCC^o primo.

Testes: Huldricus *Durant*, clericus, Johannes, filius Johannis de Rarognia, Anthonius de *Thoery*.

Ainsi, le notaire Martinus Garaschodi a inscrit une *levatio* de la charte de chancellerie qui est cancellée pour la réception de Johannes Chamoson en 1404: la concision est telle que le prix de la réception manque et qu'il n'y a aucune mention de sceau⁷¹⁹. Il en va de même pour une note qu'il a inscrite et qui montre que le formulaire ne retient pas son attention, mais il fait mention des noms des bourgeois présents pour la réception de Nicholetus de Rota, de Conches, le 5 avril 1409⁷²⁰. Sans la conservation d'au moins un original de Martinus Garaschodi, nous serions dans le flou, mais heureusement nous est parvenue une charte de chancellerie sur parchemin attestant la réception du bourgeois Johannes Volant, le 4 mai 1404⁷²¹. Il s'agit bien du formulaire *Notum sit omnibus Christi fidelibus [...] et Martinus Garacho, clericus, de Seduno, juratus cancellarie, qui hanc cartam recepit*. Un certain Johannes Frumentin en a écrit l'expédition. Fait notable, une autre main a ajouté: *In cujus rei testimonium nos communitas Sedunensis ad preces dicti Johannis [Volant] sigillum nostrum jussimus apponendum in testimonium veritatis omnium premissorum per me juratum predictum*. Tout comme l'acte notarié, la lettre de bourgeoisie écrite sous forme de charte de chancellerie peut recevoir le sceau de la ville si le nouveau bourgeois le requiert et s'il paie l'émolument du sceau. Le sceau sur simple queue de parchemin n'a malheureusement pas survécu aux épreuves du temps.

Que la réception soit sous forme d'acte notarié ou de charte de chancellerie, les noms des syndics et des bourgeois y figurent en nombre plus ou moins important; ce sont eux qui forment la communauté associant un nouveau membre. Cette liste nominative disparaît avec un nouveau formulaire faisant état d'une entité plus abstraite: la communauté de Sion.

⁷¹⁹ ACS, Min. A 45, p. 29.

⁷²⁰ ACS, Min. B 168, p. 13.

⁷²¹ ACS, Tir. 73-16.

Nos universitas communitatis Sedunensis

Un nouveau formulaire a du mal à s'imposer et à éclipser totalement celui de la charte de chancellerie de Sion. La réception du bourgeois Stephanus Porterii pour 6 florins en 1413 nous est conservée sous forme d'original⁷²². Son formulaire est nouveau, puisque la formule de notification est la suivante: *Noverint universi et singuli presentes litteras inspecturi et earum seriem lecturi pariter et audiri quod [...]*, tandis que la réception s'effectue en présence du bailli du Valais et de l'official. Le sceau de la ville, encore en partie conservé, sur une simple queue de parchemin, y est appendu, mais il manque le nom du notaire pourtant annoncé. On reconnaît néanmoins l'écriture de Franciscus de Origionibus⁷²³.



Sceau de la ville de Sion, en partie brisé, sur simple queue de parchemin apposé à la lettre de bourgeoisie de Stephanus Porterii (ABS, Tir. 22-29, 3 septembre 1413).

Photo: Chanoine Josef Sarbach.

C'est avec Roletus de Lowina que la suscription adopte la forme abstraite *Nos communitas ac universitas civitatis Sedunensis* et que la ville s'affirme comme une entité particulière. Il nous a transmis un acte original daté du 11 février 1415, ayant malheureusement perdu son sceau, et qui rompt avec les formulaires de l'acte notarié et de la charte de chancellerie⁷²⁴. Les noms des bourgeois disparaissent et se dissolvent dans l'entité de la communauté et de l'université de la ville de Sion, tandis que l'annonce du sceau remplace la souscription du notaire public ou celle du juré de chancellerie. Le secrétaire de la ville (*clericus communis dicte civitatis*) signe de son nom, mais sa signature avec paraphe est hors teneur.

⁷²² ABS, Tir. 22-29.

⁷²³ Voir son écriture, ACS, Min. A 49, p. 5 et suivantes.

⁷²⁴ ACS, Th. 94-34.

En 1419, le formulaire employé par Ambrosius de Poldo est encore celui de la charte de chancellerie, sans mention de sceau dans la *levatio*⁷²⁵. Les autres réceptions de bourgeois que nous connaissons par son intermédiaire sont livrées par ses minutes, plus difficiles à analyser lorsqu'elles sont réduites à des notes. Néanmoins, il emploie en 1425 la suscription: *Nos universitas communitatis civitatis Sedunensis [...]*⁷²⁶, qui devient la formule définitive. Désormais, en témoignage de la réception, la ville délivre au bénéficiaire une lettre de bourgeoisie avec un propre formulaire, munie de son sceau, écrite et signée par un notaire public, combourgeois⁷²⁷. Il est étonnant, et sans doute peu significatif, que la minute d'une lettre de bourgeoisie soit encore écrite sous la forme d'une charte de chancellerie en 1440, avec les noms de dix bourgeois, par Petrus Rude⁷²⁸, alors que l'on a gardé un original d'un autre acte du même Petrus Rude utilisant le formulaire *Nos universitas communitatis Sedunensis*⁷²⁹. Il aurait fallu pouvoir disposer de l'expédition correspondante pour voir s'il s'agit d'une erreur.

En tout cas, dans les décennies qui suivent le temps d'Ambrosius de Poldo, c'est bien la formule de notification *Nos universitas communitatis Sedunensis*, avec quelques variantes minimes, qui s'impose, tandis que l'expédition de l'acte reçoit le sceau de la ville. Parfois, le nom du scribe qui a écrit la lettre se fait discret: seule, la signature du nom avec paraphe permet de le connaître⁷³⁰.

Grâce à un original de 1458, on constate que la signature avec paraphe peut s'enrichir: outre son nom, le notaire Johannes Kalbermatter fait figurer sa qualité de clerc de la ville (*clericus communis dicte civitatis*), à l'instar de Roletus de Lowina en 1415, tandis qu'apparaît dans le coin gauche l'expression hors teneur: *De mandato dicte universitatis*⁷³¹. Ces innovations ne sont pas reprises par Petrus Nanseti, qui signe simplement de son nom⁷³². En revanche, Simon Rapillard inscrite son nom ainsi que ses qualités de notaire public et de secrétaire de la ville dans la formule de délivrance de l'acte, avant d'apposer sa signature, précédée du mot *idem*, le 17 janvier 1479⁷³³, ainsi que dans les divers originaux que l'on a conservés de lui⁷³⁴. Petrus Dominarum le suit dans cette pratique, même si, dans un acte de 1501, il adapte la formule en se déclarant notaire apostolique et notaire impérial, ainsi que *scriba*. En outre, il ajoute la formule de commandement hors teneur *Per eandem universitatem communitatis civitatis Sedunensis*⁷³⁵. Toutefois, il revient à une formulation plus sobre dans les actes originaux suivants.

⁷²⁵ La *levatio* est la première rédaction d'une charte de chancellerie.

⁷²⁶ ACS, Min. A 248, p. 75-76, 18 février 1425.

⁷²⁷ ACS, Min. A 249, p. 190, 9 novembre 1427: *In cujus rei testimonium presentes nostras litteras nostro sigillo fulcitas manue Ambrosii de Poldo, concivis et nostri notarii publici, signatas dicto Anthonio concessimus postulanti. Acta fuerunt hec Seduni, in nostro pleno consilio, loco quo supra [in domo nostra salnerie civitatis nostre Sedunensis], die nona mensis novembris, anno Domini M^oCCCCXXVII^{mo}.*

⁷²⁸ ACS, Min. A 82, p. 56-58, 30 octobre 1440.

⁷²⁹ ABS, Tir. 22-35, 16 octobre 1441.

⁷³⁰ ABS, Tir. 22-35, 16 octobre 1441: le nom de Petrus Rude n'apparaît qu'au bas du parchemin.

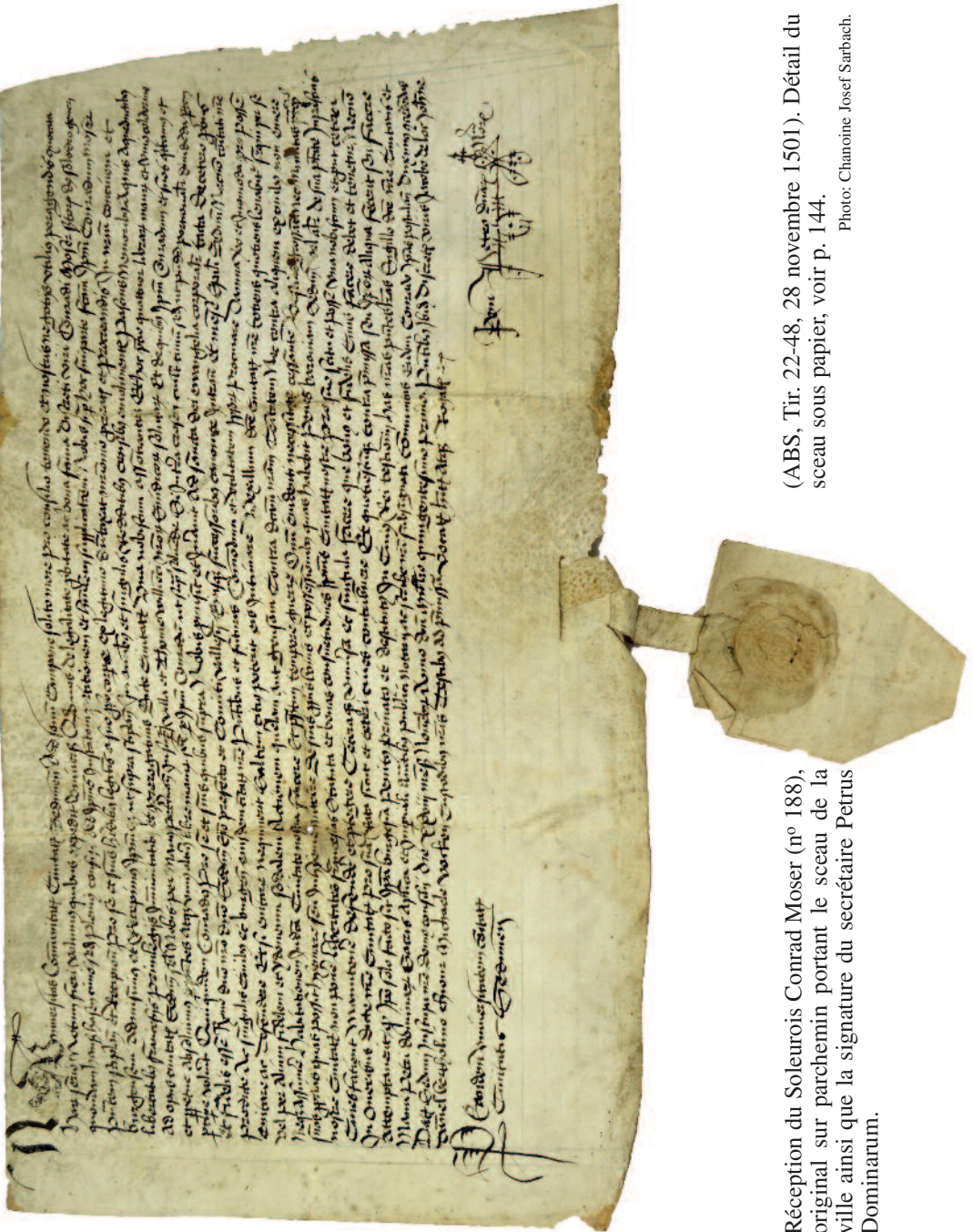
⁷³¹ ABS, Tir. 22-28, original sur parchemin du 5 mars 1458. Si Johannes Kalbermatter garde cette signature *clericus communis dicte civitatis*, en revanche il n'indique pas le commandement de l'acte, le 6 octobre 1460 (AEV, Fonds de Torrenté-de Riedmatten, Pg 41).

⁷³² AEV, Fonds Léon Imhoff, parchemin sans cote, 30 novembre 1472.

⁷³³ ABS, Tir. 22-39.

⁷³⁴ Voir tableau n° 8, p. 126-128.

⁷³⁵ ABS, Tir. 22-48, 28 novembre 1501.



Réception du Soleurois Conrad Moser (n° 188), original sur parchemin portant le sceau de la ville ainsi que la signature du secrétaire Petrus Dominarum.

(ABS, Tir. 22-48, 28 novembre 1501). Détail du sceau sous papier, voir p. 144.

Photo: Chanoine Josef Sarbach.

En conclusion sont appelés *clericus communis civitatis* Roletus de Lowina à partir de 1414, lors de sa nomination, et Johannes Kalbermatter en 1458-1460, d'après des originaux. Le notaire Simon Rapillard est qualifié de scribe de la ville (*scriba civitatis*) en 1477-1481 d'après la liste de 1527 (n° 10 et n° 153)⁷³⁶, tandis que lui-même s'intitule *secretarius* en 1479-1487 sur des originaux⁷³⁷. D'après cette même liste de 1527, Petrus Waldin (n° 204) et Petrus Dominarum (n° 58) portent respectivement le titre de *cancellarius civitatis Sedunensis* et celui de *cancellarius Sedunensis*. Toutefois, Petrus Dominarum s'intitule lui-même *scriba* en 1495⁷³⁸. Anthonius Megentschen porte tantôt le titre de *scriba civitatis* (dès le 28 novembre 1529)⁷³⁹, tantôt celui de *secretarius Sedunensis*⁷⁴⁰. En 1414, la bourgeoisie de Sion s'affirme donc fortement avec ses franchises, avec la nomination concomitante d'un secrétaire de la ville et avec l'adoption, pour les lettres de bourgeoisie, d'un formulaire révélant son caractère d'entité collective.

Un cahier de copies: Vex et la bourgeoisie de Sion

Nous avons conservé un ensemble de copies renfermant une douzaine de réceptions de bourgeois, tous des hommes provenant de la paroisse de Vex⁷⁴¹. D'après l'écriture, nous pensons pouvoir attribuer ces copies, réunies dans un cahier de papier, au notaire Johannes Corderii (décédé vers 1461)⁷⁴². Le notaire a classé chronologiquement les actes de 1364 à 1430 et les a copiés sur dix folios⁷⁴³. Les réceptions d'hommes de Vex n'allaient pas de soi, car le Chapitre de Sion, qui possédait la juridiction sur Vex, voyait d'un mauvais œil ses hommes devenir bourgeois de Sion, tandis que les bourgeois rechaignaient à ouvrir l'accès à leurs biens communs. Ainsi, le 10 décembre 1324, il a fallu prendre une décision:

⁷³⁶ Voir sa biographie, AMMANN-DOUBLIEZ, «Le notaire, les âges et la mémoire», p. 207-271, en particulier p. 230-231, biographie à laquelle nous pouvons ajouter qu'il est dit âgé de 16 ans, le 19 février 1459, selon le notaire Jacobus Bircher (ACS, Min. A 236, p. 364). La carrière de Simon Rapillard, sous l'égide de son parrain le chanoine Simon Bidermann (AEV, Fonds O. de Riedmatten, Pg 89, 2 juin 1480), préfigure celle de Petrus Dominarum. L'un et l'autre sont secrétaires épiscopaux, secrétaires de la ville, chanceliers de Bramois, à la différence que Petrus Dominarum ne semble pas avoir été syndic de la ville.

⁷³⁷ Voir tableau n° 8, p. 126-128.

⁷³⁸ ABS, Tir. 22-46, fol. 0v.

⁷³⁹ ABS, Tir. 240-1 c, fol. 5v.

⁷⁴⁰ Couverture en parchemin du *Liber consiliorum*, ABS, Tir. 240-3: acte portant le grand seing manuel de Johannes Kleinman et contenant le contrat de fiançailles de Barbara, fille de Hans Imhoff, bourgeois de Sion, et de Lucia, fille de †Petrus Dominarum, placée sous la tutelle d'Anthonius Megentschen de Ponte, d'une part, et de Johannes, fils de Johannes Megentschen junior, de Naters, notaire, et d'Agnes, fille de Jacobus Zmillachern, d'autre part, le 8 février 1536 à Sion.

⁷⁴¹ ABS, Tir. 22-27.

⁷⁴² Voir ACS, Min. A 96, par exemple, à titre de comparaison. – Johannes Corderii, bourgeois et châtelain de Sion, teste le 18 septembre 1461 (ACS, Min. A 55, p. 172-175).

⁷⁴³ L'abbé Jean Gremaud a édité quelques-unes de ces réceptions, en retenant non pas la première du 7 juin 1364, mais la deuxième du 26 mars 1369 correspondant à celle de Johannes dit Albi de Vex (éd. GREMAUD, n° 2139): il en donne tout le texte et il fournit un bref résumé de quatre autres réceptions contenues dans ce cahier: celle de Perretus Jacobi Fabri du 4 mars 1408; celles de Perrodus Perrini et de ses deux neveux, le 9 avril 1419, pour une maison à construire à Sion; celle du 1^{er} mai 1419 concernant Perronetus Dini pour une maison à acheter et à édifier à Sion; et celle de Michael Dini du 26 septembre 1417 avec l'obligation de suivre la bannière de Sion. Jean Gremaud n'a donc pas retenu cinq actes: la réception de Perrodus Chanz du 7 juin 1364; celle de Girardus Trogny du 22 septembre 1388; celle de Perronetus Perrachoz du 1^{er} mai 1404; celle des frères Goy et Johannes, Lombards de Vex, du 9 novembre 1427; ni celle de Johannes Francisci du 30 octobre 1430. Les raisons de la copie de ces lettres au milieu du XV^e siècle ne sont pas élucidées: s'agit-il de prouver que des gens de Vex peuvent être reçus, même s'ils sont hommes du Chapitre? S'agit-il de prouver qu'ils doivent avoir une maison à Sion?

jadis, les bourgeois de Sion avaient associé à la jouissance de leurs biens communs Petrus Majoris de Suen et ses héritiers. En 1324, ceux-ci demandent de pouvoir user des biens communs à l'instar de Petrus Majoris. Les syndics de Sion, avec l'accord de membres du conseil, décident qu'ils peuvent jouir des biens communs de la bourgeoisie de Sion comme les autres, moyennant 8 livres et la résidence continue à Sion de l'un d'entre eux⁷⁴⁴. Ultérieurement, le 23 mai 1346, les chanoines de Sion, par la voix de leur procureur, s'élèvent contre la réception de Perrodus deis Prez, de Vex, comme bourgeois de Sion, craignant que le séjour à Sion, court ou long, de l'impétrant, porte préjudice au Chapitre⁷⁴⁵. En 1369, une clause spécifie que le bourgeois suit la bannière de Sion, à condition que les hommes de Vex ne chevauchent pas et n'aient pas de bannière⁷⁴⁶. Les pâturages de Champsec créent fréquemment des frictions entre les bourgeois de Sion et les habitants de Vex⁷⁴⁷. Par exemple, en octobre 1502, Martinus Bosoni revendique le droit de mener là ses bêtes, parce que sa femme est bourgeoise de Sion, alors que les gardes de Sion ont saisi son bétail⁷⁴⁸. En outre, les gens de Vex cédaient facilement à la tentation de mener leur bétail sur des prés voisins des leurs à Champsec⁷⁴⁹.

Dans le cahier de Johannes Cordonerii, s'il est normal de trouver diverses formes diplomatiques d'actes (acte notarié, charte de chancellerie et formulaire *Nos universitas*), les premières réceptions méritent des explications. Datées du 7 juin 1364 et du 26 mars 1369, elles ne rentrent pas dans l'évolution chronologique que nous avons décrite; elles s'en écartent en utilisant les formules initiales: *Nos communitas civium Sedunensium*, *Nos universitas civium Sedunensium* [...], formules «anachroniques» qu'a pu ajouter Johannes Cordonerii en se référant au formulaire usuel de son temps, pour développer les formules abrégées⁷⁵⁰. Une autre hypothèse est que Johannes Cordonerii recopie une expédition d'une lettre de bourgeoisie délivrée plusieurs décennies plus tard, à partir d'une minute «adaptée» au formulaire en cours. Relevons aussi que la réception de Perrodus Perrini et de ses neveux, du 9 avril 1419, se lit à la fois sous forme de minute étendue dans un registre d'Ambrosius de Poldo et sous forme de copie dans le cahier de Johannes Cordonerii⁷⁵¹. La différence majeure est, dans la copie, l'adjonction de la mention du sceau⁷⁵². De la même manière, on lit dans un autre registre du même Ambrosius de Poldo – qui enregistre beaucoup de réceptions le 9 novembre 1427

⁷⁴⁴ ABS, Tir. 22-21.

⁷⁴⁵ ACS, Th. 89-31: [...] *ne ipsi syndici [...] recipiant decetero Perrodum deis Prez de Vex, hominem dicti capituli, in concivem dictorum civium communitatis predictae, protestans* [procurator venerabilis capituli Sedunensis] [...] *quod per aliquam moram quam predictus Perrodus deis Prez longam vel parvam fecit vel faciet seu contrahet in civitate Sedunensi prefato capitulo Sedunensi aliquod prejudicium minime generetur in futurum, sed jus et ratio dicti capituli sit semper salvum seu salva contra Perrodum deis Prez predictum.*

⁷⁴⁶ ABS, Tir. 22-27, fol. 1v-2, 26 mars 1369: [...] *sequi vexilla nostra per se aut per alium clientem ydoneum, tociens quociens opus fuerit infuturum aut necesse eo casu tamen quo vexillum de Vex sive probi homines dicti loci non cavalcarent.*

⁷⁴⁷ Voir ABS, Tir. 22-47, fol. 45, 15 octobre 1507, ainsi que ABS, Tir. 18-42, 11 octobre 1508: les documents mentionnent une transaction sous l'évêque Guillaume de Rarogne, du 20 octobre 1450, en vertu de laquelle les habitants de Vex bourgeois de Sion peuvent faire paître leur bétail, en automne seulement, à Champsec.

⁷⁴⁸ ABS, Tir. 18-41, 12-15 octobre 1505, dossier de procédure. Martinus Bosoni devient bourgeois de Sion le 27 avril 1511, avec la mention qu'il doit avoir une propre maison à Sion (ABS, Tir. 22-47, fol. 58).

⁷⁴⁹ ABS, Tir. 18-42, 11 octobre 1508.

⁷⁵⁰ ABS, Tir. 22-27, fol. 1-2.

⁷⁵¹ ACS, Min. A 45, p. 534, et ABS, Tir. 22-27, fol. 6v-7.

⁷⁵² ABS, Tir. 22-27, fol. 7: *Ad majorem autem omnium et singulorum premissorum roboris firmitatem sigillum dicte civitatis duximus apponendum.*

sous forme de notes – celle des deux Lombards dit Goy, habitants à Vex. Cette réception a été copiée ultérieurement par Johannes Corderii dans son cahier. Le notaire ne semble pas avoir été confronté au texte d'un acte réduit à une simple note, précédé toutefois d'un acte similaire servant de modèle. Il paraît plutôt avoir eu sous les yeux un original aux clauses développées⁷⁵³. Intéressante aussi est la réintégration de Johannes Francisci, de Vex, copiée dans ce cahier⁷⁵⁴. Sollicité par les syndics de Sion, il ne peut pas présenter sa lettre de bourgeoisie, bien que son grand-père et son père aient été bourgeois de Sion, si bien qu'il doit obtenir une nouvelle lettre, le 30 octobre 1430. De cette analyse, on déduit que Johannes Corderii a vraisemblablement copié des originaux qui lui ont été présentés, originaux qui n'ont peut-être pas tous été établis au moment même de la réception, ce qui expliquerait des anomalies dans le formulaire.

Nous n'avons pas inséré dans notre tableau n° 8 deux réceptions de bourgeois connues sous forme de copies et à la formule de notification particulière (*Nos Edduardus de Sabaudia, etc. notum facimus etc. quod.*): c'est l'évêque Edouard de Savoie qui décide de l'admission de ces nouveaux bourgeois, celle d'Ambrosius Magnel *alias* Rapassin, marchand, du diocèse de Milan, de sa femme et de leurs enfants, pour une rente annuelle d'une livre de gingembre et 6 florins, le 18 février 1378, et celle d'un certain Stephanus Guttulbus, le 13 mars 1379⁷⁵⁵. Elles correspondent à une sorte de bourgeoisie d'honneur. N'oublions pas qu'à l'origine, un bourgeois de Sion est avant tout un homme de l'évêque⁷⁵⁶.

Le sceau de la ville de Sion

Le sceau de cire est une marque d'authenticité fragile qui résiste mal aux épreuves du temps, c'est pourquoi peu d'exemplaires subsistent et les seuls témoins de son usage sont bien souvent les queues de parchemin sur lesquelles il était apposé, ainsi que son annonce dans le formulaire. L'utilisation du sceau par la ville de Sion, renvoyant à sa personnalité juridique, est un signe fort de son pouvoir et de son autonomie. Le sceau est certainement vu avec suspicion par le Chapitre de Sion, à cause du long conflit qui l'a opposé à Jean d'Anniviers dans les années 1320: ce dernier a manifesté un désir d'autonomie et il a rivalisé avec la chancellerie capitulaire en faisant sceller de son sceau les actes privés de la vallée au détriment du Chapitre⁷⁵⁷.

La ville dispose d'un sceau en tant que communauté; le plus ancien remonte au XIV^e siècle. Ce ne serait pas, à notre connaissance, celui qui est indiqué dans l'*Armorial de la Bourgeoisie de Sion*⁷⁵⁸, datant de 1368, apposé à un acte des communautés du Valais et conservé aux Archives de Lucerne⁷⁵⁹, mais celui qui se trouve aux Archives du Chapitre de Sion, ce que nous pouvons avancer avec

⁷⁵³ ACS, Min. A 249, p. 190: *Item, anno, die et loco quibus supra fiat littera consimilis forme pro dicto Goy et Johanne, ejus fratre, lunbardis [sic] commorantibus apud Vex precio sexdecim florenorum.*

⁷⁵⁴ ABS, Tir. 22-27, fol. 9v-10.

⁷⁵⁵ AEV, Fonds Philippe de Torrenté, ATL 17, fol. 207, n° 117, éd. GREMAUD, n° 2258, et fol. 233v-234, n° 140.

⁷⁵⁶ GREMAUD, n° 265, ca. 1217, «première charte communale de Sion».

⁷⁵⁷ Sur le vidomne et major d'Anniviers, Jean, et son désir d'autonomie par rapport à la chancellerie capitulaire, voir Maurice MANGISCH, *De la situation et de l'organisation du notariat en Valais sous le régime épiscopal, 999-1798*, Saint-Maurice, 1913, p. 82-97.

⁷⁵⁸ *Armorial de la Bourgeoisie de Sion*, 1976, p. XXIII-XXIV.

⁷⁵⁹ Il aurait un diamètre de 29 mm, voir GREMAUD, n° 2132. Le sceau conservé à Lucerne, bien qu'intact, présente une surface sans grand relief.

prudence, sans avoir effectué de recherche approfondie⁷⁶⁰. Nous avons déjà mentionné le document sur lequel il est apposé: il s'agit de l'acte d'accensement d'une maison près du Grand-Pont par les procureurs de Sion au nom de la communauté, et ce, en faveur de Johannes Fabri, qui est en même temps reçu bourgeois de Sion, en 1367⁷⁶¹. Le sceau est ainsi annoncé par des lignes détachées du texte: *Ad maiorem autem roboris firmitatem nos communitas Sedunensis ad preces et requisitionem dicti Johannis Fabri feudatarii sigillum nostrum presentibus duximus apponendum in robur et confirmationem ac confirmationem [sic] premissorum ut supra in omnibus*. Le sceau rond de cire brune est assez bien conservé, même si son relief est atténué et la devise, lacunaire. On y reconnaît dans le trilobe la figure de l'évêque, avec la main droite bénissante, la crosse dans la main gauche, au-dessus d'un écu bipartite. Celui-ci, qui est flanqué de deux aigles bicéphales, se distingue mieux, ainsi que les deux étoiles à six rais, sur des sceaux de 1406 et 1407⁷⁶².

En 1406, par exemple, le sceau rouge de la communauté de Sion est apposé cette fois à une charte de chancellerie en faveur de Martinus Glassier et d'Ayolphus Lumbar, bourgeois de Sion, dont deux prés à Aproz ne doivent pas être ouverts pour être pâturés, par grâce spéciale, du 30 avril au 23 août⁷⁶³. Cette charte, levée à Sion le 10 janvier 1406 par Martinus Garaschodi, clerc juré, et écrite par Anthonius de Lit, de Martigny, contient l'annonce du sceau: *Inde rogaverunt cartas duplices fieri con [sic] appositione nostri sigilli et testes apponi*. Ce sceau est abîmé sur les bords, de sorte que sa légende est partielle⁷⁶⁴. Des lettres de bourgeoisie gardent des sceaux en plus ou moins bon état: rappelons la réception de Stephanus Porterii en 1413, déjà mentionnée⁷⁶⁵. Le sceau de la ville de Sion sert en outre pour le dizain de Sion: par exemple, un sceau sous papier de la ville de Sion figure à côté de ceux des dizains sur un original du 26 mai 1453⁷⁶⁶. La matrice du sceau de la bourgeoisie était conservée dans un coffre à plusieurs clefs et elle en était sortie avec solennité⁷⁶⁷.

Après cette analyse diplomatique assez schématique, car nous n'avons pas étudié toutes les clauses des lettres de bourgeoisie, revenons à notre liste de 1527. L'examen des lettres de bourgeoisie conservées nous permet de mieux interpréter quelques renseignements laconiques de la liste de 1527. Les lettres scellées n° 107 et n° 172 sont certainement des chartes de chancellerie, reçues (levées) par Martinus Garaschodi et expédiées l'une par Franciscus de Origonibus et l'autre, par Ambrosius de Poldo. Les lettres scellées n° 177 et n° 178 sont reçues par Anthonius Megentschen, scribe de Petrus Dominarum, et elles sont validées toutes deux

⁷⁶⁰ Les Archives de la Bourgeoisie de Sion, dont le seul inventaire rédigé par le chanoine Pierre-Antoine Grenat (†1905) remonte à 1886, recèlent bien des trésors cachés derrière des analyses concises. Il se peut qu'on y retrouve des sceaux plus anciens.

⁷⁶¹ ACS, Th. 40-43. Voir photo, p. 131.

⁷⁶² ACS, Th. 94-18a et b. Voir photo, p. 142.

⁷⁶³ ACS, Th. 94-18a.

⁷⁶⁴ Un sceau (ACS, Th. 94-18b) est apposé à une charte de chancellerie en faveur de Franciscus Odini, dont le pré *en la Veneri* n'est pas soumis au droit de pâturage, par grâce spéciale, du 1^{er} mai jusqu'au 24 août. La charte est levée le 1^{er} mai 1407 par Martinus Garaschodi, clerc, et elle est écrite par Franciscus de Origonibus, clerc du diocèse de Milan. Cette fois, le sceau est annoncé à l'eschatocole, pour donner plus de force à l'acte: *In cujus rei testimonium sigillum nostre communitatis ad maiorem roboris firmitatem apponi juximus unacum testibus*. Le sceau rond rouge est aussi abîmé sur les bords.

⁷⁶⁵ ABS, Tir. 22-29.

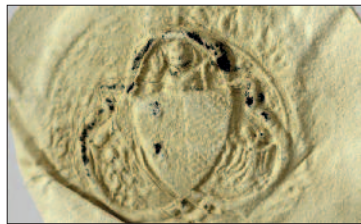
⁷⁶⁶ ABS, Tir. 92-179, éd. GREMAUD, n° 3050. Voir photo, p. 143. – Sur l'utilisation du sceau de Sion pour le dizain, voir ABS, Tir. 54-53, 12 février 1516, et ABS, Tir. 55-61, 21 mai 1521.

⁷⁶⁷ ABS, Tir. 55-61.



Sceau rond de cire rouge, appendu à un privilège accordé par la bourgeoisie de Sion au [bourgeois] Franciscus Odini. L'acte est une charte de la chancellerie de Sion (ACS, Th. 94-18b, 1^{er} mai 1407).

Photo: Chanoine Josef Sarbach.



Les sceaux des 7 dizains, dont celui de Sion (ABS, Tir. 92-179, 26 mai 1453). Photo: Chanoine Josef Sarbach.

par la signature de ce dernier. Quant au n° 191, il s'agit sans doute de plusieurs lettres, mais aucun nom de notaire n'est fourni. Les originaux plus ou moins intacts permettent de se représenter le sceau de la ville apposé aux lettres de bourgeoisie; il évolue pour devenir un simple sceau sous papier, dont le premier conservé est assez tardif, puisqu'il date de 1501⁷⁶⁸.



Sceau sous papier sur simple queue, apposé à la lettre de bourgeoisie du Soleurois Conrad Moser (n° 188) (ABS, Tir. 22-48, 28 novembre 1501). Voir le document en entier, p. 137.

Photo: Chanoine Josef Sarbach.

C'est ce sceau sous papier qui est désigné dans la liste par l'expression *sigillum parvum/minus*⁷⁶⁹. Enfin, lettres de bourgeoisie conservées et liste de 1527 se complètent pour nous donner les noms de «scribes» de la ville, ou de leurs remplaçants, avec quelques noms communs⁷⁷⁰.

Nous avons mentionné la fragilité du sceau qui, une fois brisé, prive d'authenticité le document sur lequel il est appendu. Nous avons abordé la difficulté des bourgeois de Sion ayant perdu leur lettre de bourgeoisie, obligés de racheter leur droit et d'obtenir une nouvelle lettre. Il nous reste à évoquer quelques bourgeois qui ont été déchus de leurs droits, antérieur au cas déjà cité de Johannes Jobez. Le processus pour devenir bourgeois devait prendre un certain temps, puisqu'il était enclenché à la suite de la demande de l'impétrant d'être incorporé à l'assemblée des bourgeois. A l'opposé, la menace d'exclusion était bien réelle. Le serment du bourgeois évoque en effet cette privation, dès que le bourgeois ne répond pas aux clauses du serment prêté ou qu'il enfreint les ordonnances. Le 3 février 1444, le conseil de la bourgeoisie menace de priver de son droit de bourgeoisie Petrus Inderbindon *alias* de Lescalaz s'il refuse d'assumer la confrérie du Saint-Esprit avec Vullermus Konczo: c'est une charge financière lourde à laquelle le bourgeois ne peut pas se dérober⁷⁷¹.

La rébellion, elle, est sévèrement punie: le 19 décembre 1451, un «petit conseil» des bourgeois décide de priver de leur droit de bourgeoisie Johannes Solliardi, de Savièse, et son neveu, Petrus Solliardi, parce qu'ils n'ont pas respecté

⁷⁶⁸ ABS, Tir. 22-48.

⁷⁶⁹ Il en est question trente-quatre fois dans la liste de 1527, la plus ancienne mention étant de 1418 (n° 172).

⁷⁷⁰ Franciscus de Ayent, Martinus Garaschodi, Ambrosius de Poldo, Johannes de Freneto, Petrus Rude, Jacobus Bircher, Johannes Kalbermatter, Henricus de Eysello, Petrus Nanseti, Simon Rapillard, Jacobus Bosoni et Petrus Dominarum.

⁷⁷¹ ABS, Tir. 25-57.

les statuts et ont résisté aux gardes de Sion lorsque ceux-ci ont saisi leurs bêtes et les branchages coupés⁷⁷². Le 20 novembre 1524, la bourgeoisie décide que quiconque injurie un officier, s'il est bourgeois, est privé de la bourgeoisie, sinon il est expulsé de la ville⁷⁷³. En 1476, le médecin Hillarius Schwesterman est privé de son droit de bourgeoisie, à la demande du syndic Simon Rapillard, parce qu'il a enfreint les libertés de Valère et de la ville en montrant à des individus des coffres placés dans le château de Valère, qui ont été par la suite fracturés⁷⁷⁴. Cette privation n'a peut-être pas été effective⁷⁷⁵, mais elle entache durablement la réputation du médecin. Une quinzaine d'années plus tard, celui-ci dépose une plainte devant le bailli parce que Jans Esperlin a répandu, pour le récuser comme témoin, que ledit Hillarius a été déchu de sa bourgeoisie et qu'il est un menteur notoire⁷⁷⁶.

Le respect des ordonnances de la ville est assorti de la menace de la perte de la bourgeoisie en cas de désobéissance. Ainsi, le 26 août 1509, le châtelain de Sion et notaire Johannes de Preneriis interdit aux bourgeois de faire paître du bétail appartenant à des non bourgeois à Champsec, sous peine de perdre leur bourgeoisie⁷⁷⁷.

Enfin, certains bourgeois renoncent d'eux-mêmes à la bourgeoisie, tel Mapheus Bellenczona qui, reçu bourgeois le 22 février 1507, abdique sa bourgeoisie le 29 août 1507, mais qui est réintégré le 29 septembre 1514⁷⁷⁸; ou encore le meunier Thomas Gerster, reçu le 1^{er} avril 1520, qui abdique le 20 novembre 1524⁷⁷⁹. Mapheus Bellenczona, qu'on aurait pu soupçonner de palinodie, une fois réintégré, s'engage activement au service de la bourgeoisie et devient même syndic en 1522⁷⁸⁰.

⁷⁷² ABS, Tir. 28-6 et Tir. 28-7.

⁷⁷³ ABS, Tir. 22-47, fol. 111.

⁷⁷⁴ ABS, Tir. 22-38 (29 octobre 1476, Sion); voir copie, ABS, Tir. 22-146, fol. 137v.

⁷⁷⁵ ACS, Min. A 139, p. 192, 8 novembre 1477: parmi les témoins est cité ledit médecin bourgeois de Sion.

⁷⁷⁶ ABS, Tir. 242-27, fol. 16v-17, 14 novembre [1481]: *Clama Illarii Schwesterman contra Jans Esperlini. Die mercuri XIII mensis novembris, super magno ponte Seduni, judicialiter coram domino ballivo et in presencia sui locumtenentis Rudaz, Hans Aren, Anthonii Kalbermatter et plurimorum proborum hominum, Illarius Schwesterman per verbum Nycolai Insuperiorivilla clamam deposuit in eundem Jans Esperlini in manibus prefati domini ballivi racione et ex causa subscriptorum, videlicet quod ipse Jans dixit et promulgavit contra ipsum Illarium verba sequencia aut in effectu similia videlicet quod ipse Illarius esse a borgesia expulsus et quod esset publicus mendax, vulgariter ein offenne lugner et ita idem Jans articulavit in ipsum Illarium in causa quadam mota inter ipsum Jans et Clementem Rudaz. Qui Clemens ipsum Illarium in ipsa causa in testem produxit et quod ipse Illarius non esset pro bonus pro teste. Que verba cedunt in maximum vituperium, dedecus et honorem ac bonam famam dicti Illarii, dicens se esse probum hominem.*

⁷⁷⁷ ABS, Tir. 18-51. L'ordonnance s'applique aussi aux bourgeois qui ne résident pas toute l'année à Sion et à ceux qui n'ont pas hérité de la bourgeoisie, faute d'une succession en ligne directe. – Voir l'ordonnance du 20 novembre 1524 sur ceux qui s'opposent aux officiers de la ville, ABS, Tir. 22-47, fol. 111: [...] *quod tunc talis prevaricator et rebellis dicto officario ipso facto debet esse, si sit civis, privatus burgesia; si vero non civis, debeat a civitate expelli.*

⁷⁷⁸ ABS, Tir. 22-47, fol. 43v, fol. 44v et fol. 68v.

⁷⁷⁹ ABS, Tir. 22-47, fol. 90 et fol. 110v.

⁷⁸⁰ Il est syndic de Sion en 1522-1523 (ACS, Min. B 83, h, p. 66). Il est nommé *ductor operis aqueductus sedunensis* en 1527-1528 (ABS, Tir. 22-47, fol. 137, 8 décembre 1527).

Les prédicats d'honneur dans la liste de 1527-1528

Le formulaire des lettres de bourgeoisie n'est pas seulement intéressant par les clauses de notification ou l'eschatocole, mais aussi par l'emploi des prédicats à propos des personnes citées. La distinction attachée aux notaires se remarque lorsqu'on s'intéresse aux prédicats d'honneur utilisés dans la liste de 1527. Considérons les personnes vivantes en 1527. Tout d'abord, sur toutes les entrées de la liste, seuls 33 individus reçoivent un prédicat d'honneur, dont 13 notaires. Deux femmes en sont pourvues, l'une est veuve de notaire, l'honnête matrone Anthonia Warneri, épouse de Georgius Nanseti (n° 203), et la noble Fransa Esperlin (n° 188). Les gens de métier, en plus des notaires, recevant un prédicat sont un apothicaire (Johannes Uffembort), des marchands, des ecclésiastiques et des personnes exerçant ou ayant exercé des fonctions comme châtelain ou bailli. L'attribution des prédicats d'honneur en fonction du métier n'a rien de systématique; par exemple, des marchands ou des notaires n'en reçoivent pas. Petrus Dominarum ne s'en octroie pas non plus à lui-même (n° 76). Toutefois, les chanoines de Sion sont dotés régulièrement de l'avant-nom *venerabilis vir* et les prêtres, d'*honorabilis/honorandus vir*; les châtelains ou les anciens châtelains sont appelés *honestus vir*. Les notaires sont nombreux à recevoir le prédicat *discretus vir* dont ils détiennent presque le monopole: sur 11 personnes, 10 sont notaires, la 11^e étant l'apothicaire Johannes Uffembort. Deux notaires sont qualifiés de *prudens vir*, Benedictus de Preneriis (n° 53) et Johannes Kleinman (n° 63), ce dernier recevant en sus l'épithète *litteratus*⁷⁸¹. Des notaires forment donc un groupe repérable aux yeux de leurs confrères auteurs de la liste. Par cette marque d'honneur, ces spécialistes de l'écrit participent au contrôle social: ils enregistrent les qualités de chacun, tout en valorisant leur propre place sociale. De la même manière, un bourgeois, connu de ses pairs, voit sa qualité de bourgeois inscrite par le notaire dans les actes où il figure. Cette qualité est validée en présence de témoins, sans toutefois avoir une force probante. Il lui faut sa lettre de bourgeoisie authentique, comme le prouvent les cas mentionnés de familles ayant égaré leurs lettres.

Les notaires présentant des lettres de bourgeoisie

Si la liste de 1527 permet de connaître la date d'accession à la bourgeoisie de 8 ou 9 notaires parmi ces rédacteurs de lettres de 1401 à 1527⁷⁸², elle nous fournit également les noms de notaires présentant une lettre de bourgeoisie.

Le dénombrement des spécialistes de l'écrit n'est pas simple à effectuer, car tous ne sont pas qualifiés de notaires. Toutefois, 24 notaires⁷⁸³, intitulés comme tels, présentent des lettres de bourgeoisie en 1527: parmi eux, plus de la moitié (13)⁷⁸⁴ montrent leur propre lettre, ce qui prouve une agrégation récente. D'autres

⁷⁸¹ Le titre *magister* est porté (parmi ceux qui vivent en 1527) par le peintre Johannes Rinischer (n° 8).

⁷⁸² Peut-être Ambrosius de Poldo, dont le prénom aurait été malencontreusement transformé en Anthonius (n° 162); Jacobus Bosoni (n° 113), Bartholomeus Bullieti (n° 163), Petrus Dominarum (n° 76), Nicolaus Furer (n° 110), Laurentius Groelli (n° 121), Anthonius Megentschen (n° 77), Georgius Nanseti (n° 95) et Petrus Waldin (n° 153).

⁷⁸³ Vingt-cinq notaires ont été comptabilisés dans le tableau n° 4 des professions, parce que nous avons inclus Claudius Guyntini (n° 7), qui s'avère un cas douteux.

⁷⁸⁴ Ils sont quatorze, si on compte Claudius Guyntini (n° 7): Petrus de Torrente (n° 11), Nicolinus Kalbermatter (n° 49), Ludovicus Fraterii (n° 56), Johannes Kleinman (n° 63), Petrus Dominarum (n° 76), Anthonius Megentschen de Ponte (n° 77), Anthonius Signieti (n° 79), Nicolaus Furer (n° 110), Claudius de Vinea (n° 118), Franciscus Bessardi (n° 128), Michael Rumieri (n° 141), Nicolaus Nanseti (n° 143) et Petrus Siriseri (n° 184).

notaires, parce qu'ils sont des fils naturels de bourgeois, n'ont pas pu prétendre à la bourgeoisie de leur père transmise seulement aux enfants légitimes, nous l'avons dit plus haut; ils ont donc dû soumettre leur candidature à l'assemblée des bourgeois, comme le notaire Nicolaus Nanseti (n° 143), fils naturel du bourgeois et notaire Georgius Nanseti, sur lequel nous reviendrons, ou le notaire Johannes II Jullieti (n° 90), fils illégitime du notaire Johannes Jullieti. La réputation de leur père notaire a certainement facilité leur acceptation au sein de la bourgeoisie. L'agrégation la plus ancienne (en 1527) est évidemment celle du secrétaire de la ville, Petrus Dominarum, reçu bourgeois en 1495, au moment où il prend la charge précitée.

Rappelons que 3 notaires présentent des lettres de bourgeoisie pour de tierces personnes, mais eux-mêmes ne sont pas bourgeois de Sion: il s'agit de Georgius Bardi⁷⁸⁵, de Baar-Nendaz, Georgius II Nanseti⁷⁸⁶, de Chermignon-d'en Haut, et Petrus Inderrytin, du dizain de Viège⁷⁸⁷.

Aux notaires apportant leur propre lettre s'ajoutent des notaires dont la bourgeoisie remonte au père (6 cas) ou au grand-père (2 cas): ils sont fils ou petits-fils de bourgeois. Nous reviendrons sur eux ultérieurement.

A ces 24 notaires présentant des lettres, il faudrait ajouter des notaires «cachés» vivant en 1527-1528; nous ne sommes pas sûres de les avoir tous repérés ni d'en avoir identifié certains avec raison! Pourquoi leur qualité de notaire a-t-elle été occultée? La question vaut la peine d'être posée, même s'il n'est pas facile d'y répondre. Présentons tout d'abord les bourgeois de Sion dont la qualité de notaire est indubitable.

- Petrus Majoris, de Suen (n° 94), présente sa propre lettre, mais sa qualité de notaire est passée sous silence, alors qu'il fait partie d'une famille de notaires à la notoriété établie⁷⁸⁸. Tout d'abord, son père Yaninus est notaire et juré de la chancellerie du Chapitre: il détient la chancellerie d'Hérens avec Laurentius de Bertherinis depuis le 27 janvier 1503⁷⁸⁹. De plus, Petrus Majoris a deux frères, tous deux appelés Johannes, qui sont notaires⁷⁹⁰, ainsi

⁷⁸⁵ En 1513, Georgius Bardi est qualifié de *discretus vir juvenis Georgius Bardi, notarius*, de Nendaz, alors qu'il vend à Hans Indermatton, de Zermatt, boulanger, des bâtiments, des petites pièces, une cuisine, un four et une cave, à Sion, à Glaviney, pour 35 livres (ACS, Min. A 164, p. 411-412, 30 novembre 1513). Il serait né vers 1495, d'après l'âge qu'il déclare en 1550 (ABS, Tir. 91-1, fol. 35).

⁷⁸⁶ Georgius Nanseti notaire, junior, *incola Sedunensis* (ACS, Min. B 83, g, p. 67, 2 juillet 1519), de Chermignon-d'en Haut, a pour épouse Johanneta, fille du bourgeois de Sion Petrus Laurencii de Bertherinis (ACS, Min. B 71, II, p. 9, 22 juillet 1514). Ladite Johanneta est placée sous la tutelle de Johannes Taverneri, bourgeois et boucher de Sion, le 28 novembre 1519 (ACS, Judicialia 4-18, p. 60). Georgius est le fils de Jacobus Nansoz, forgeron (ACS, Min. B 71, II, p. 80, 28 avril 1515). Il devient ultérieurement bourgeois de Sion, si c'est bien lui qui est reçu bourgeois, le 2 janvier 1541, le prix de sa bourgeoisie étant compris dans les 70 livres qu'il doit pour l'achat de sa maison; en même temps que lui sont reçus Franciscus de Platea et Hans Ruoff (ACS, Min. A 270, p. 23-24).

⁷⁸⁷ Le clerc Petrus Inderrytin est notaire et marchand (ACS, Min. A 192, p. 581, 4 janvier 1497).

⁷⁸⁸ Le bourgeois de Sion Petrus Majoris est dit notaire, par exemple en 1518 (ACS, Min. B 83, f, p. 6, 26 août 1518) et en 1523 (ACS, Min. B 126, p. 68, 8 août 1523).

⁷⁸⁹ ACS, Calendes 1, p. 105, 27 janvier 1503.

⁷⁹⁰ ACS, Min. A 106, p. 395-411, 30 septembre 1511, acte où est citée également Margareta, leur sœur. Voir aussi ACS, Min. B 83, h, p. 27-28, 22 mai 1522, acte où intervient Johannes Majoris senior, notaire.

qu'un demi-frère appelé aussi Johannes⁷⁹¹. Johannes Majoris junior, de Suen, stipule en particulier le testament du notaire Johannes de Preneriis⁷⁹². Quant à leur sœur Johanneta, elle est l'épouse en secondes noces du notaire Franciscus Aren⁷⁹³. Les Majoris de Suen sont aussi alliés au défunt notaire Jacobus Bosoni, dont une fille, Perroneta, a épousé un Yaninus Majoris⁷⁹⁴. Petrus Majoris a lui-même pour épouse Nicolina, fille du notaire et bourgeois de Sion Johannes Burgener⁷⁹⁵. Voilà un bel exemple de famille notariale et de prédilection pour le prénom Johannes. Les Majoris tiennent leur nom de la majorie d'Hérens, dont héritent d'ailleurs les trois fils légitimes de Yaninus et qu'ils exercent à tour de rôle⁷⁹⁶. Toutefois, Petrus Majoris vend sa part de la majorie au grand châtelain d'Hérens, Nicoletus Magistri, en 1530, pour seulement 4 livres⁷⁹⁷.

- Particulier est le cas de Petermandus Insuperiorivilla (n° 130) qui n'est pas dit notaire lorsqu'il présente sa lettre. Toujours est-il qu'il meurt peu après (entre 1527 et 1528), et sa veuve, Margareta, fait valoir ses propres droits de bourgeoisie: à ce moment-là, elle est dite veuve de notaire (n° 179). De fait, Petermandus Insuperiorivilla est issu d'une famille de Conches descendue à Sion. Il est le fils du notaire bien connu, Nicolaus Insuperiorivilla, lui-même fils sans doute d'un curé de Münster. Nicolaus travaille d'abord dans le Haut-Valais, puis il vient à Sion, où il est reçu bourgeois à une date inconnue (n° 130), mais avant novembre 1467⁷⁹⁸. Il est à la fois aubergiste et notaire à Sion⁷⁹⁹. Signe de son intégration, facilitée par son rôle de praticien du droit, il est châtelain de Sion en 1482⁸⁰⁰. Il marie sa fille Barbara au notaire Egidius de Prato, tandis que son autre fille convole avec Laurent, fils du notaire Petrus Bircher. Quant à son fils Petermandus, il se marie d'abord avec Jana de Chambéry, fille d'un bourgeois de Saint-Maurice⁸⁰¹. Celle-ci teste le 24 juillet 1499⁸⁰². Petermandus se remarie alors avec Jana, fille du noble

⁷⁹¹ Johannes, fils naturel du défunt notaire Yaninus Majoris de Suen, donne quittance à son frère, Johannes Majoris junior, notaire, des salaires qui lui reviennent pour le temps où il a été à son service, tout en prolongeant le délai qu'il lui a accordé pour recevoir les 20 livres données par leur père dans son testament (ACS, Min. A 256, p. 411-413, 13 janvier 1525).

⁷⁹² ACS, Min. A 180, p. 75-78, 10 février 1512. Dans ce testament stipulé conjointement avec le notaire Petrus de Torrente, d'Anniviers, le notaire Johannes de Preneriis demande à être enterré dans la cathédrale de Sion auprès du notaire Johannes Rubini.

⁷⁹³ ACS, Min. B 126, p. 189, 17 septembre 1522.

⁷⁹⁴ Voir le testament par record de Perroneta, fille de †Jacobus Bosoni, notaire de Mase, veuve de Yaninus Majoris de Suen, qui a une fille Margareta. Dans ce record dépose sa sœur Mathia, fille de Jacobus Bosoni et veuve du notaire Johannes Jullieti (ACS, Min. A 256, p. 494-499, 1^{er} mars 1533).

⁷⁹⁵ ACS, Min. B 68, II, p. 658, 7 février 1519.

⁷⁹⁶ ACS, Min. A 106, p. 409-411, 30 septembre 1511. Sous majorie, il convient d'entendre la fonction exercée par le major, représentant de l'évêque qui exerce la justice sur place.

⁷⁹⁷ ACS, Min. A 258, p. 380-381, 30 mai 1530.

⁷⁹⁸ ACS, Min. A 243, p. 152, 7 novembre 1467.

⁷⁹⁹ ACS, Min. A 139, p. 192, 8 novembre 1477, et ACS, Min. A 98, p. 137-138, 2 novembre 1486. Voir sa biographie, AMMANN-DOUBLIEZ, «Le notaire, les âges et la mémoire», p. 243-244. Nous pouvons ajouter que Nicolaus Insuperiorivilla [Imoberdorf] vit encore le 18 décembre 1503, date à laquelle, se disant âgé – il aurait environ 70 ans – il passe, avec son fils Johannes, un contrat d'entretien, devant le notaire Johannes de Nochia, avec pour témoins le banneret de Sion Benedictus Kalbermatter, le notaire Bartholomeus Bullieti, qualifié de major de Vex et syndic de Sion, le notaire Anthonius Waldin et Martinus Lambien, tous bourgeois de Sion (ACS, Min. B 69 bis, p. 81-82, voir la minute brève, ACS, Min. B 172/4).

⁸⁰⁰ AMMANN-DOUBLIEZ, «Le notaire, les âges et la mémoire», p. 244.

⁸⁰¹ ACS, Min. A 132, p. 193-194, 25 octobre 1490, et ACS, Min. A 163, p. 70-71, 12 février 1494.

⁸⁰² Ses héritiers sont ses fils Johannes, Georgius et Mauricius (ACS, Min. A 163, p. 453-457).

Stephanus Borgundi, bourgeois de Saint-Maurice, en 1503⁸⁰³. Sa deuxième femme Jana, qui est mère d'une Clara, teste le 29 août 1504, en formulant le vœu que sa fille épouse l'un des fils légitimes nés du précédent lit de son mari⁸⁰⁴. Petermandus se marie une troisième fois, le 27 mai 1506, avec Greta, fille de †Nicodus Fabri, bourgeois de Sion (et non de Roletus Fabri, comme notre liste l'indique)⁸⁰⁵. Petermandus s'intitule vice-sautier et familier du cardinal Mathieu Schiner en 1513⁸⁰⁶.

- Franciscus de Bertherinis (n° 114), fils du notaire Laurentius, se trouve à la tête de la moitié de la chancellerie d'Ayent vacante par la mort de Johannes Kuntschen, en février 1519: il est alors cleric, au service du vidomne de Sion⁸⁰⁷. Cependant, il n'est pas qualifié de notaire dans notre liste. Est-ce parce qu'il est représenté par son frère que le scribe a omis d'indiquer cette qualité, ou parce qu'il n'est qu'au début de sa carrière, étant simple juré du Chapitre? Le 11 novembre 1528, il est élu syndic de Sion⁸⁰⁸. Franciscus de Bertherinis se met au service du Chapitre. Il garde la chancellerie d'Ayent où il emploie comme sous-scribe son homonyme de Conthey⁸⁰⁹. Il est commissaire des extentes pour le doyen de Sion par exemple⁸¹⁰, et il devient même major de Vex, après Johannes Bombein et Nicolaus Bombein, fonction qu'il exerce jusqu'en 1559⁸¹¹.
- Il est bien possible qu'Henricus Nanseti, qui présente la lettre de son père Georgius Nanseti, notaire, datée de 1482 (n° 95), ne soit lui aussi qu'au tout début de sa formation notariale. Il nous a laissé en tout cas de nombreuses et précieuses minutes⁸¹². Nous reviendrons sur les Nanseti, cette dynastie originaire de la paroisse de Lens qui s'illustre à Sion, depuis Petrus Nanseti (†1479).
- Les deux frères Adrianus et Andreas Rubini (n° 174) seraient notaires. Toutefois, nous n'avons pas trouvé trace de leur activité notariale. Le notaire Petrus de Torrente qualifie pourtant le témoin et bourgeois de Sion, Adrianus Rubini, de notaire, aux côtés du vice-sautier Bastianus Allieti, et il lui adjoint le prédicat d'honneur *discretus vir* dans un acte en date du

⁸⁰³ ACS, Min. A 163, p. 227-230, 18 mai 1503.

⁸⁰⁴ ACS, Min. A 163, p. 255-259, 29 août 1504.

⁸⁰⁵ ACS, Min. A 164, p. 288-290. Le fait que Margareta se rattache à Nicodus Fabri, et non à Roletus Fabri, est confirmé par l'accord, survenu le 12 mai 1516, entre Claudius Quinttini, époux de défunte Johanneta, fille de Nicodus Fabri, agissant au nom de leurs enfants, d'une part, et Petermandus Insuperiorivilla, agissant au nom de sa femme Greta, fille dudit Nicodus Fabri, d'autre part (ACS, Min. A 159, p. 271-275). Quant à Roletus Ricondini (Ricoldin, Rygoldini, Recordyn), il est plus souvent appelé Fabri d'après son métier, voir sa veuve intitulée *Johanneta, relicta Roleti Recordyn alias Fabri, civis Sed.* (ACS, Min. A 83, p. 368-370, 28 janvier 1450).

⁸⁰⁶ ACS, Th. 28-177, 13 avril 1513.

⁸⁰⁷ ACS, Calendes 1, p. 370, 16 février 1519. Les notaires Petrus Friganti et Franciscus Bessardi – qui reçoit le même jour la moitié de la chancellerie de Grimisuat – assistent à l'attribution de ladite chancellerie.

⁸⁰⁸ ABS, Tir. 22-47, fol. 163.

⁸⁰⁹ ACS, Th. 20-88, 17 janvier 1555.

⁸¹⁰ ACS, Th. 15-49, 1530.

⁸¹¹ Sa succession à la majorie de Vex ouvre une période tendue, voir ACS, Th. 24-101. Franciscus de Bertherinis teste le 26 juin 1559 (AEV, Fonds de Preux, AP II, n° 45).

⁸¹² Citons en particulier ACS, Min. A 165, Min. A 229, Min. A 232, Min. A 233, Min. A 268, Min. A 270, et Min. B 76.

20 septembre 1523⁸¹³. Andreas Rubini reçoit le même avant-nom et les mêmes qualifications de notaire et bourgeois de Sion par le notaire Ludovicus Fraterii en 1524⁸¹⁴. Le 25 mai 1528, après la mort d'Andreas Rubini, Adrianus est nommé tuteur de ses neveux par le châtelain de Sion, Nicolaus Kalbermatter, comme nous l'apprend un acte de vente, du 9 novembre 1531, où il agit en leur nom: il est de nouveau présenté comme notaire par le notaire Benedictus de Preneriis⁸¹⁵. Or, Adrianus et Andreas sont les enfants illégitimes du notaire Johannes Rubini, bourgeois de Sion. C'est pourquoi ils doivent demander leur agrégation à la bourgeoisie, ce qui leur est accordé le 13 octobre 1509, alors qu'ils sont encore sous tutelle⁸¹⁶. Cette réception est motivée par les services rendus par leur défunt père, certainement comme notaire, mais plus précisément parce qu'il a engagé des dépenses dans des barrières érigées contre le Rhône. Johannes Rubini est mentionné à plusieurs reprises dans notre liste en tant que notaire, d'abord pour avoir écrit trois réceptions de bourgeois⁸¹⁷, mais aussi parce que sa fille Anthonia est l'épouse du notaire Claudius de Vinea, d'Ardon (n° 118)⁸¹⁸. Il est fort possible qu'Anthonia soit aussi née hors mariage, ce qui expliquerait que le couple soit reçu bourgeois le 10 novembre 1510. Qui est donc Johannes Rubini, notaire, syndic de Sion en 1487⁸¹⁹, procureur fiscal de l'évêque en 1501 et châtelain de Sion en 1502-1504?⁸²⁰ Pour connaître son origine – Nax –, il a fallu reconstituer sa généalogie jusqu'à son arrière-grand-père, Perretus Rubini de Nax, attesté en 1386 comme bourgeois de Sion⁸²¹. Le père de Johannes est le clerc et bourgeois de Sion, Huldricus Rubini, père aussi de Bartholomea – épouse du notaire Ambrosius Macherelli, également bourgeois de Sion – et de Mauricius Rubini, boucher⁸²². Huldricus Rubini est né vers 1407⁸²³ et a pour père Berthetus, syndic de Sion en 1405⁸²⁴, dont on a gardé le testament de 1412⁸²⁵. Pour l'histoire notariale, il est intéressant de relever que le gendre de Johannes Rubini, Claudius de Vinea, d'Ardon, notaire impérial et notaire des différentes cours de justice de l'évêque, est le commissaire des protocoles de son beau-père⁸²⁶, ce qui conforte

⁸¹³ ACS, Min. A 207, p. 107. Petrus de Torrente récidive dans un acte du 29 novembre 1524 (ACS, Min. B 83, i, p. 78): *ad requisitionem et humilem supplicationem viri discreti Adriani Rubini, notarii, civis Sedunensis*. Dans cet acte intervient son frère, *vir discretus Andreas Rubini, clericus, civis Sedunensis*.

⁸¹⁴ ACS, Min. B 82, p. 158-160, 27 février 1524. – Voir aussi l'acte du 19 mars 1526 (?) où Hans Zerfluo, habitant à Maragnène, vend un champ à Maragnène à côté du champ du *discreti viri Andree Rubini, notarii et civis Sedunensis, a meridie* (ACS, Min. B 172/12).

⁸¹⁵ AEV, Fonds de Preux, AP I, n° 128, 9 novembre 1531: *discretus vir Adrianus Rubini, notarius et civis Sedunensis, uti tutor et eo nomine liberorum quondam discreti viri Andree Rubini, ejus fratris*.

⁸¹⁶ ABS, Tir. 22-47, fol. 52.

⁸¹⁷ Deux lettres en 1482 et une lettre en 1494, voir tableau n° 7, p. 106.

⁸¹⁸ Claudius de Vinea, dans son testament, cite sa femme Anthonia, leurs deux fils Johannes et Petrus, et il institue héritiers universels tous ses enfants, garçons et filles, à égalité (ACS, Min. A 273, p. 134-138, 20 décembre 1555).

⁸¹⁹ ACS, Min. B 68, I, p. 203, 26 mars 1487.

⁸²⁰ ACS, Min. B 68, I, p. 502, 3 novembre 1502, et WLA, t. 1, p. 702. Johannes Rubini a travaillé auprès des tribunaux, comme le prouvent de nombreuses sentences et des mandats rédigés de sa main.

⁸²¹ ACS, Th. 55-547, 28 juillet 1386.

⁸²² ACS, Min. A 131, p. 103-104, 4 juin 1478. A la fin de sa vie, Mauricius Rubini passe un contrat d'entretien avec son neveu Adrianus (ACS, Min. A 227, p. 645-648, 23 mars 1522).

⁸²³ ACS, Min. A 86, p. 299, 25 juillet 1427: il se dit majeur de 20 ans et plus.

⁸²⁴ ACS, Min. B 38, p. 36, 8 décembre 1405.

⁸²⁵ ACS, Min. A 47, p. 154-157, 9 août 1412.

⁸²⁶ ACS, Th. 94-78, 4 juin 1483. Voir aussi ACS, Th. 22-24, 1^{er} août 1506.

l'hypothèse qu'Adrianus Rubini n'a pas exercé le notariat. Quant à Johannes Rubini, dont les minutes ne nous ont pas été conservées, il a employé comme sous-scribe le notaire Mauricius de Lowina, d'Ardon⁸²⁷, dont le seing manuel est fort proche du sien⁸²⁸, et il est décédé avant le 17 septembre 1508⁸²⁹.

Les cas les plus douteux sont les suivants:

- Claudius Guyntini/Quyntini (n° 7), de Troistorrents, serait notaire, mais il est presque toujours enregistré comme marchand, en particulier dans les minutes de Petrus Dominarum où il figure à plusieurs reprises en tant que témoin. Il n'apparaît notaire qu'à titre posthume, pourrait-on écrire, lorsque sa petite-fille Barbillia vend un champ à Montorge, le 13 février 1564⁸³⁰. Par son premier mariage avec Johanneta, fille de Nicodus Fabri, il est le beau-frère du notaire Petermandus Insuperiorivilla, avec lequel il conclut en 1516 un accord, mettant fin sans doute à une longue dispute à propos de biens communs, en particulier une grange située près de la cathédrale de Sion, une aire à battre le blé, du bois et des cuves⁸³¹.
- Nicolaus (I) Bombein, qui présente la lettre de son père Johannes (n° 102), a vraisemblablement une formation de notaire, puisque en 1568, le Chapitre de Sion reçoit comme juré de la chancellerie de Sion Nicolaus (II), fils de †Nicolaus (I) Bombein, jadis major et notaire à Vex⁸³². En tous les cas, ce dernier agit essentiellement comme major de Vex pour le Chapitre de Sion, au moins depuis 1528⁸³³ et ce, jusqu'en octobre 1554⁸³⁴, la fonction éclipasant le titre. Le notariat peut ainsi constituer une formation de base, sans être une pratique, et fournir un bagage en droit et dans l'art de l'écrit, mis à profit par certains officiers de justice, par des marchands et des aubergistes. Qualifié d'*honestus vir*, Nicolaus (I) Bombein a pour épouse la fille naturelle de noble Johannes de Platea, bourgeois de Sion et ancien bailli, Anthonia, dont la dot s'élève à la coquette somme de 150 livres⁸³⁵. Il est donc le beau-frère du doyen de Sion, Jodocus de Platea et un digne représentant local du Chapitre.

⁸²⁷ ACS, Th. 17-32, 13 juin 1481. Voir aussi ABS, Tir. 26-39, fol. 3v, 5 avril 1500: *Et primo a Mauricio de Lovina, clerico Johanns Rubini notarii [...]*.

⁸²⁸ Voir ACS, Th. 17-30, 7 mars 1481, et ACS, Th. 57-7, 5 février 1501.

⁸²⁹ ACS, Th. 61-131.

⁸³⁰ ACS, Min. A 289, p. 232: [...] *personaliter constituta Barbillia, filia quondam Trine, filie quondam discreti viri Claudii Quytin notarii, civis Sedunensis, uxor vero legitima Petri Werratti commorantis Seduni.*

⁸³¹ ACS, Min. A 159, p. 271-275, 12 mai 1516. L'acte mentionne un précédent accord stipulé par †le notaire Johannes Rubini, décédé vers 1508.

⁸³² ACS, Calendes 6, fol. 57, 28 juillet 1568: [...] *de vita, honestate, legalitate, probitate, scientia, industria et literature experientia discreti juvenis Nicolai, filii quondam prudentis viri Nicolai Bombeng, olim majoris et notarii in Vex, plene confisi [...]*.

⁸³³ C'est lui, par exemple, qui condamne à la noyade une femme de Vex, accusée d'empoisonnement, mais ayant la réputation de sorcière, le 16 juillet 1528, voir Chantal AMMANN-DOUBLIEZ, «Enquête, crimes et châtements à Vex en 1528: un aperçu de la justice au village», dans *Mémoires de cours: études offertes à Agostino Paravicini Bagliani par ses collègues et élèves de l'Université de Lausanne*, Lausanne, 2008, p. 483-506. On le trouve déjà en 1524 comme clerc et major de Vex pour le Chapitre (ACS, Min. A 211, p. 114, 5 juin 1524). Les protocoles de Claudius Garrieti contiennent des nominations de tuteurs par lui ou son lieutenant, voir, à titre d'exemple, *ibidem*, p. 128-133.

⁸³⁴ ACS, Th. 24-92, 5 novembre 1554: il remet la majorité lors du plait d'octobre.

⁸³⁵ ACS, Th. 95-27, 12 décembre 1526. Voir VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 105.

– Bartholomeus Aren, fils illégitime du notaire Anthonius Aren, originaire de Zermatt (n° 109), est-il notaire? Un acte nous inciterait à le penser, où *vir discretus Bartholomeus Arini, notarius, civis Sedunensis* vend au marchand et bourgeois de Sion, Johannes de Vinea, un pré à Champsec⁸³⁶. N'est-ce pas plutôt son homonyme Bartholomeus, fils de †Bartholomeus Aren? En effet, Trina, fille de †Hans Husiers, habitant Uvrier, bourgeoise de Sion⁸³⁷, fait une donation, conformément aux franchises et aux libertés de la ville de Sion, de tous ses biens, en faveur de Franciscus Aren, ancien syndic de Sion, et de Bartholomeus, fils de †Bartholomeus Aren, tous deux clercs, notaires et bourgeois de Sion. Est-ce d'ailleurs ce dernier qui est joliment appelé par le notaire Georgius Nanseti, Berschoz Aren *cum calamis*, pour ne pas être confondu avec son homonyme⁸³⁸ Toujours est-il que Bartholomeus Aren, fils illégitime d'Anthonius Aren, a été reçu bourgeois, le 11 janvier 1505, mais 2 livres sur les 10 livres demandées ont dû lui être remises en raison de sa pauvreté le 15 novembre 1506⁸³⁹.

Revenons sur des individus prestigieux déjà cités, dont le titre de notaire est relégué au second plan ou même escamoté. Parmi eux figure un notaire, fils de notaire, le fameux Georges Supersaxo, présenté comme chevalier, qui est le fils bâtard de l'évêque de Sion, Walter Supersaxo. C'est lui qui a mené la chasse aux sorciers dirigée contre le notaire Petrus II de Torrente dans le val d'Anniviers en septembre-octobre 1481. Or, Georges a été reçu bourgeois le 22 septembre 1481 (n° 124). Ce n'est pas une simple coïncidence. Les bourgeois de Sion ont joué un rôle inhabituel lors de la chasse aux sorciers dans le val d'Anniviers en envoyant sur place quelques-uns d'entre eux, parmi lesquels Petrus Rormatter, ancien syndic de Sion et vice-bailli. Cela a permis l'exécution rapide du notaire Petrus II de Torrente et de son fils Nicolinus, ainsi que l'appropriation de leurs biens par Georges. Le titre de bourgeois de Sion décerné à Georges a certainement renforcé son pouvoir en cette fin d'année 1481. Les bourgeois de Sion se sont ralliés à lui et l'ont soutenu. Nous avons déjà brièvement évoqué le désir d'autonomie de ladite vallée au XIV^e siècle avec l'emploi du sceau. Georges Supersaxo, en tant que châtelain, y porte un coup en éliminant ses adversaires.

Le bourgeois d'honneur, Simon In Albon (n° 192), reçut le 26 décembre 1518, n'apparaît pas comme notaire⁸⁴⁰, mais sa qualité de bailli, son rôle politique et son titre de maître ès arts sont mis en avant.

De Niedergesteln à Ardon: la dynastie des Lowina

Dans la liste de 1527, le notaire Mauricius de Lowina (n° 206) constitue un cas extraordinaire. Attardons-nous sur lui, car il est significatif sous l'angle de l'histoire notariale par bien des aspects. Mauricius de Lowina, ayant perdu la lettre de son ancêtre, doit donc s'appuyer sur la *fama* qui le tient pour bourgeois de Sion, et sur le fait qu'il a été syndic de la ville, charge que seul un bourgeois de Sion peut remplir. Il dit se rattacher à un certain Roletus de Lowina, bourgeois et clerc de Sion. Il se pose simplement comme son héritier: Mauricius a d'ailleurs trouvé le

⁸³⁶ ACS, Min. A 207, p. 44-46, 6 juin 1513.

⁸³⁷ ACS, Min. A 14, p. 279-280, 8 avril 1513.

⁸³⁸ ACS, Min. A 126, p. 113, 5 mars 1493. Voir aussi du même notaire, ACS, Min. A 163, p. 398, 15 mai 1493.

⁸³⁹ ABS, Tir. 22-47, fol. 39v et fol. 43.

⁸⁴⁰ Il est bien qualifié de notaire, voir la vente des frères Andreas et Adrianus Rubini à *spectabili et egregio viro magistro Symoni In Albon, notario, civi Sedunensi, alias ballivo patrie Vallesii* (ACS, Min. A 227, p. 479, 28 mars 1521).

nom de son ancêtre plusieurs fois cité dans les franchises de Sion⁸⁴¹. Au terme de cette argumentation, Mauricius finit par être reconnu bourgeois, mais il doit payer une taxe pour n'avoir pas retrouvé sa lettre. Il est étonnant que les bourgeois de Sion se montrent si tatillons pour un descendant de Roletus, alors que ce dernier fut recteur des écoles de Sion à partir de 1405⁸⁴², syndic en 1410⁸⁴³ et secrétaire de la ville en 1414⁸⁴⁴. C'est son cahier des charges, comme secrétaire de la ville, qui a été précédemment évoqué. En fait, la nouvelle liste des bourgeois établie au début du XVII^e siècle nous apprend que Mauricius de Lowina aurait présenté la lettre de bourgeoisie de son ancêtre notaire, laquelle aurait été dépourvue de trois marques de validation importantes: elle aurait été sans sceau, elle n'aurait pas été souscrite par le secrétaire et elle n'aurait pas été datée⁸⁴⁵. Un comble pour un notaire aux titres si prestigieux et au rôle indéniable dans l'histoire de la bourgeoisie de Sion!⁸⁴⁶ Il est possible cependant que les bourgeois tiennent rigueur à Mauricius de sa position en faveur de Mathieu Schiner en 1510-1511, dont il est le procureur fiscal⁸⁴⁷.

Les Lowina forment une dynastie de notaires venus du Haut-Valais; le premier connu remonte au milieu du XIV^e siècle: c'est un Aymo Lupi de la Luwyna, notaire impérial, originaire de Niedergesteln, devenu bourgeois de Loèche⁸⁴⁸. Puis vient son fils Roletus, notaire impérial⁸⁴⁹, que nous avons déjà évoqué, dont certaines minutes sont aujourd'hui conservées par les Archives du Chapitre⁸⁵⁰. Roletus contracte mariage avec Johanneta, fille d'Anthonius Daval de Sierre, le 16 juillet 1388⁸⁵¹. Il semble actif surtout à Sion, dont il devient bourgeois à une date inconnue, mais avant 1410, année où il agit comme syndic de la ville. Ardon devient un nouveau lieu d'attache du notaire, sans doute en raison de son second mariage, en 1417, avec Willermeta, fille de Perrodus de Lobio, d'Ardon⁸⁵². Dans un compte du trésorier de Savoie, il est dit habitant d'Ardon⁸⁵³. Décédé le 18 juin

⁸⁴¹ Effectivement, Roletus de Lowina, notaire public, apparaît dans les statuts communaux de Sion du 28 janvier 1414, parmi les conseillers, mais surtout comme secrétaire de la ville et comme notaire ayant écrit lesdits statuts, voir GREMAUD, n° 2617, p. 106 et p. 121-122.

⁸⁴² Le chantre de Sion, Johannes Schuolo, nomme le notaire public Roletus de Lowina à la tête des écoles de grammaire du diocèse de Sion, en particulier à Sion (ACS, Min. B 44, p. 26, 25 décembre 1405 (a. st.), copie).

⁸⁴³ GREMAUD, n° 2600, 2 juillet 1410.

⁸⁴⁴ GREMAUD, n° 2617, p. 121.

⁸⁴⁵ Pour un cas similaire: le 9 novembre 1427, le notaire Ambrosius de Poldo doit insérer dans la nouvelle lettre de bourgeoisie délivrée à Johannes Generi *alias* de Curia, de Saint-Léonard, la mention que ses ancêtres étaient déjà bourgeois, mais que la lettre l'attestant était dénuée de sceau et de signature de notaire (ACS, Min. A 249, p. 233).

⁸⁴⁶ ABS, Tir. 22-86, fol. 18: *Fuit prius reemptum per quondam Mauricium de Lovina, notarium, anno 1527, constante annotatione recognitionum scriptarum per quondam Petrum Dominarum, pretio quinque librarum rationibus et causis quod dictum instrumentum civilem careret sigillo et secretarii subsignatione minusque esset apposita diei data instrumenti, in quibus tribus robur instrumenti summopere consistit.* – Sur la base de cette remarque qui ne figure pas dans ABS, Tir. 22-54, il semblerait que la justification du rachat de la bourgeoisie par Mauricius de Lowina figure dans sa nouvelle lettre.

⁸⁴⁷ ABS, Tir. 103-5, p. 26, 11 juillet 1510, et p. 27, 1^{er} février 1511, document portant sa signature.

⁸⁴⁸ GREMAUD, n° 2534 (supplément), 12 avril 1357; n° 2077, 23 juin 1362; n° 2121, 12 février 1367; n° 2317, 21 septembre 1380; n° 2392, 9 octobre 1387. Voir aussi AC Loèche, D 62, a° 1383, et ACS, Min. B 27, p. 177-178, 16 février 1404.

⁸⁴⁹ GREMAUD, n° 2428, *vidimus* établi le 28 mars 1405 à la cour de l'official.

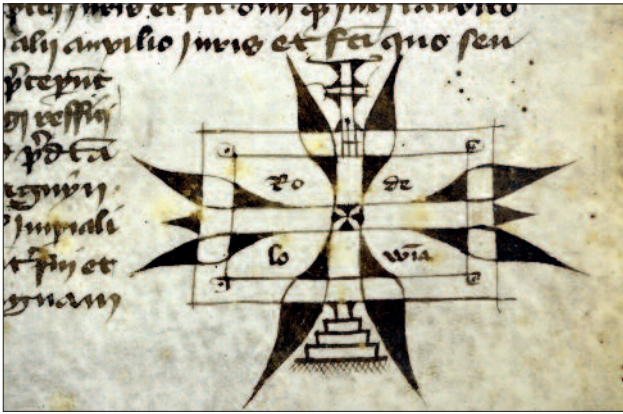
⁸⁵⁰ ACS, Min. A 46, p. 585-588 (1411-1412); Min. A 94, p. 1-150 (1412-1416); Min. A 239, p. 1-240 (1410-1420); Min. A 242, p. 547-640 (1411-1424); Min. B 47 (1410-1412).

⁸⁵¹ Le contrat est cité dans un acte du 16 février 1404, où Roletus est dit fils tantôt de Roletus, tantôt d'Aymo de Luwyna (ACS, Min. B 27, p. 177).

⁸⁵² ACS, Min. A 45, p. 335-336, 1^{er} juin 1417, Ardon.

⁸⁵³ Archivio di Stato di Torino, Sezioni riunite, Comptes du trésorier général de Savoie, inv. 16, reg. 69, fol. 95v, 1424.

1425, Roletus est enterré le lendemain dans le cloître de la cathédrale de Sion, ainsi que l'inscrit le notaire Ambrosius de Poldo à la suite du testament de Roletus⁸⁵⁴. Or, Ambrosius de Poldo et Roletus de Lowina sont beaux-frères, tous deux ayant épousé une fille de Perrodus de Lobio d'Ardon⁸⁵⁵.



Seing manuel du notaire Roletus de Lowina (ACS, Th. 13-13, 5 avril 1408).

Photo: Chanoine Josef Sarbach.

Roletus, bourgeois de Sion, avait toutefois élu sépulture à Ardon, montrant par là son lien à ce lieu en terre savoyarde. Son testament prouve aussi qu'il est conscient de ses racines multiples, par des legs à divers autels de Sion, à la confrérie de Saint-Théodule, ainsi qu'un legs à l'église Saint-Etienne de Loèche; il exprime une pensée particulière à sa mère Marguerona, enterrée à Loèche et dont la tombe est située *in lumen hostii beati Michaelis in dicta ecclesia*. Enfin, il distingue ses biens situés de part et d'autre de la Lienne: à partir de lui, les Lowina se constituent en deux branches distinctes. Roletus a en effet deux fils de Johanneta Daval, qui héritent de leur grand-mère maternelle Alexia⁸⁵⁶: Anthonius, notaire lui aussi⁸⁵⁷, qui reçoit les protocoles de son père selon une disposition figurant dans

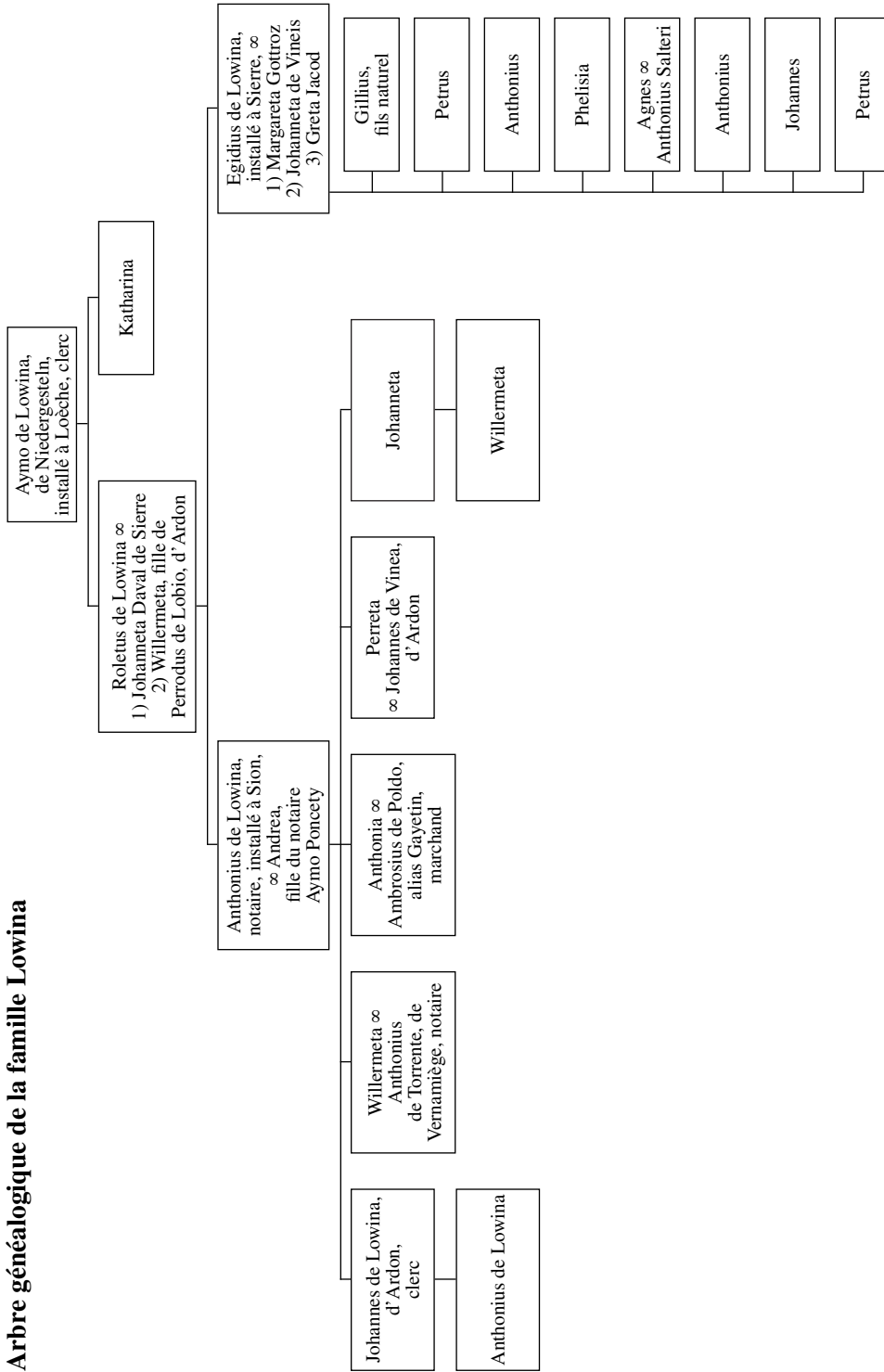
⁸⁵⁴ C'est d'ailleurs Ambrosius de Poldo qui a stipulé le contrat de mariage de Roletus de Lowina en 1417. Voir le testament de Roletus de Lowina (ACS, Min. A 248, p. 195-199, 16 juin 1425).

⁸⁵⁵ Ambrosius de Poldo a épousé Margareta, fille de Perrodus de Lobio (ACS, Min. A 48, p. 22-24, 3 janvier 1426). La lettre de bourgeoisie de ladite Margareta (n° 20) du 5 octobre 1449 est présentée, on ne sait au bénéfice de qui, mais de toute façon elle est refusée. Margareta teste le 3 janvier 1457 en faveur de Katherina, fille du bourgeois de Sion Yaninus Gallesii et de Margareta, fille de Perrodus Woter (ACS, Min. A 272, p. 278-283). Margareta de Lobio vit encore le 18 février 1460 (ACS, Min. B 58, XXVII, p. 91), mais elle est décédée avant 1527, sinon elle serait plus que centenaire.

⁸⁵⁶ Voir le testament de ladite Alexia de Grangia de Sierre, passé par le notaire Petermandus de Platea, de Sierre (ACS, Min. A 88, p. 4-6, 15 mars 1428).

⁸⁵⁷ Anthonius de Lowina travaille d'abord sous l'égide d'Ambrosius de Poldo, comme le montrent nombre de chartes séduinoises (voir par exemple ACS, Th. 13-17, 13 août 1420; ACS, Th. 55A-65, 3 janvier 1424, etc.). Il est juré de la cour épiscopale (ACS, Min. A 96, p. 529, 20 mai 1447); il fonctionne comme commissaire des extentes de l'évêque (ACS, Min. A 96, p. 29-31, 22 septembre 1449) et il est notaire impérial (ACS, Th. 53-436, 3 mai 1449). – Comme juré de la chancellerie de Sion, il a laissé des registres concernant essentiellement le val d'Hérens, parfois reliés avec des cahiers de son père ou avec ceux d'Anthonius de Torrente de Vernamiège, pour lequel il écrit (ACS, Min. A 94, p. 151 et suivantes; ACS, Min. A 115, p. 1-36; ACS, Min. A 239, p. 75 et suivantes; ACS, Min. A 241, p. 1-218; ACS, Min. B 41). Il assiste encore au contrat de mariage, stipulé dans sa maison à Sion, entre Ambrosius de Poldo *alias* Gayetin et Anthonia, sa fille née de son mariage avec Andrea Ponceti (ACS, Min. A 129, p. 223-228, 22 mai 1464). Il teste le 28 août 1464, ses héritiers universels étant Johannes et Perroneta (ACS, Th. 33-9, p. 75).

Arbre généalogique de la famille Lowina



son testament⁸⁵⁸, et Egidius, dont on ignore la profession⁸⁵⁹. Qui donc est le père de notre Mauricius de 1528? Etant donné que l'origine Ardon est accolée à son nom, il y a de fortes présomptions qu'il se rattache, non pas à la branche d'Egidius, qui vit dans la région de Sierre, mais à celle du notaire Anthonius de Lowina. Peu après le décès de son père, Anthonius de Lowina a épousé Andrea, la fille de sa marâtre, née d'un précédent mariage de ladite Willermeta de Lobio avec le notaire public Aymonodus Ponceti⁸⁶⁰. Autre indice: le 15 janvier 1528, le notaire Johannes Bullieti, chargé de percevoir les rentes de la confrérie de Saint-Théodule de Sion, se tourne vers Mauricius de Lowina présenté comme héritier pour moitié des biens de †Anthonius de Lowina⁸⁶¹.

Un accident arrivé à Mauricius de Lowina, lors d'une bagarre, a porté préjudice à sa carrière de notaire. A la suite d'un coup violent, il a perdu l'auriculaire et la moitié de l'annulaire de la main droite: il dit qu'il aurait mieux aimé perdre tous ses biens, plutôt que subir ce grand malheur. Trente livres reçues à titre de compensation, en 1501, au terme d'un arbitrage, ne peuvent le consoler⁸⁶². Mauricius de Lowina devait être quelqu'un au fort caractère. En 1510, il est le procureur fiscal de l'évêque Mathieu Schiner⁸⁶³. Un procès l'oppose dans les années 1520 à Georges Supersaxo à propos de biens à Sion, situés à Platta, sur lesquels il a assigné la dot et l'augment de dot de sa femme, Margareta, fille de Georges de Vinea, de Divedro⁸⁶⁴. C'est peut-être dans ce contexte tendu que sa femme a demandé à

⁸⁵⁸ ACS, Min. A 248, p. 196: *Item do et lego Anthonio, filio meo, clerico, prothocola mea propria com[m]issa et committenda, notulas et levaciones quascumque, et hoc vigore commissionis ac potestatis mihi concesse per nobilem Anthonium Majorem de Chamoson, de quibus commissione et potestate mihi concessa, ut prefertur, consta[n]te assero quadam littera incipiente in prima linea: Nos et finiente in eadem merum, data sub anno Domini M^oCCCCXX, die VIII mensis julli, sigillo ipsius domini majoris sigillata, juxta tamen seriem et ordinem ipsius commissionis.*

⁸⁵⁹ Egidius/Gillio de Lowina se marie trois fois, d'abord avec Margareta Gottroz, qui lui donne deux fils, Petrus et Anthonius, puis avec Johanneta de Vineis, qui lui donne une fille, Phelisia, enfin avec Margareta Jacodi, de Muraz, qui lui donne Petrus, Anthonius, Johannes et Agnes (ACS, Min. A 76, p. 815-819, 13 novembre 1471, acte où agissent les tuteurs des enfants des trois lits); voir les contrats de mariage de Gillio de Lowina avec Johanneta de Vineis (ACS, Min. A 89, p. 83-84, 4 novembre 1444) et avec Margareta, fille d'Anthonius Willermeti *alias* Jacodi, de la paroisse de Sierre (ACS, Min. A 115, p. 345-347, 18 janvier 1453; Min. A 106, p. 350).

⁸⁶⁰ ACS, Min. A 248, p. 245-247, 1^{er} juillet 1425. Cette union donne au moins cinq enfants: Anthonia, qui épouse Ambrosius de Poldo *alias* Gayetin; Johannes; Willermeta, mariée au notaire Anthonius de Torrente de Vernamiège; Perroneta, mariée à Johannes de Vinea d'Ardon (ACS, Min. A 129, p. 226, 22 mai 1464) et Johanneta, citée dans le testament de Willermeta le 19 août 1463 (ABS, Tir. 165-55). Willermeta, ép. de Torrenté, teste en présence de son père, de son mari, et – à relever – de ses trois sœurs, Perroneta, Johanneta et Anthonia, ainsi que d'une parente, Willermeta, fille de Johanneta de Lowina, c'est-à-dire de quatre femmes prises pour témoins.

⁸⁶¹ ABS, Tir. 26-41. – Toutefois, cet Anthonius de Lowina est certainement un homonyme du notaire Anthonius, fils de Roletus, qui a laissé des minutes de 1434 à 1460. Un Anthonius de Lowina, bourgeois de Sion, est attesté encore le 27 mars 1501 (ABS, Tir. 22-47, fol. 24). Est-il identique au garde de Sion Anthonius de Lowina (ABS, Tir. 22-47, fol. 44v, 29 août 1507)?

⁸⁶² ACS, Min. B 69, p. 161-164, 19 septembre 1501.

⁸⁶³ ABS, Tir. 103-23, 26 juillet 1510.

⁸⁶⁴ Voir, par exemple, AEV, Supersaxo II, P 113, 1520, 4 août-27 septembre: à cette date, il est marié à Margareta de Vinea, de la paroisse d'Ardon, qui comparait à sa place le 7 août 1520, et le procès concerne des biens situés à Sion, à Platta, sur lesquels Mauricius de Lowina a assigné de l'argent provenant de la dot en faveur de ladite Margareta, le 17 mai 1513 (AEV, Supersaxo II, P 118, p. 3). – Voir aussi AEV, Supersaxo II, R 5, 1522-1523, dossier touchant la même affaire, où l'on apprend que Johannes de Vinea et Margareta, femme de Mauricius de Lowina, sont frère et sœur (p. 4, 30 septembre 1522). Intervient à cette date aussi Mauricius, fils dudit Mauricius de Lowina (p. 4). Mauricius I de Lowina a constitué des procureurs contre Georgius Supersaxo, à savoir les personnes suivantes: le notaire et bourgeois de Sion Johannes Kleinman, Johannes Wuestiner, ancien châtelain de Sion, Johannes de Vinea, marchand et bourgeois de Sion – son

être placée sous tutelle, ce qui lui a été accordé par le bailli du Valais, Simon In Albon, le 5 mars 1518; elle a pour tuteur son frère Johannes de Vinea, bourgeois et marchand de Sion, aidé de conseillers, les notaires Claudius de Vinea, Franciscus Aren et Petrus de Torrente⁸⁶⁵. Mauricius de Lowina s'affronte à partir du 27 juillet 1526 au doyen de Sion, Jodocus de Platea, à propos de la détention d'un clerc de Sion à la Majorie: le doyen de Sion demande que le clerc lui soit remis, ce à quoi s'oppose fermement Mauricius de Lowina⁸⁶⁶. Enfin, il faut ajouter qu'un notaire est censé prévenir les difficultés, notamment celles qui découlent des successions. Son rôle de conseiller auprès de ses clients dans ces circonstances est appréciable. Or, Mauricius de Lowina laisse une situation complexe à sa mort survenue vers 1534, comme nous le montre une longue sentence conservée sous forme de minute, avec des additions marginales et interlinéaires⁸⁶⁷. Mauricius (I) a eu un fils illégitime, Mauricius (II), notaire comme lui. Marié deux fois, Mauricius (I) a eu avec Francesia, veuve de Martinus de Turre, sa seconde épouse, tardivement trois autres enfants, cette fois légitimes (Johannes, Jacobus et Katherina). Le fait est qu'il possède des biens à la fois dans la baronnie de Sion et dans le territoire de la majorie d'Ardon et de Chamoson. Or, avant la naissance de ses propres enfants légitimes, il a fait une donation de tous ses biens situés dans la baronnie de Sion en faveur de son fils illégitime, Mauricius (II), en raison du mariage de celui-ci avec Anthonia (qui se trouve être la sœur de sa première femme Margareta de Vinea). Pour régler sa succession, il a d'abord rédigé un testament olographe le 9 septembre 1522, dans lequel il confirme la donation en faveur de Mauricius II et nomme héritière universelle sa propre sœur Johanneta, veuve de Perrinus Gallici, de Magnot, puisqu'il n'a pas, à cette date, de descendance légitime; ensuite, il l'a fait rédiger par un notaire, Petrus Borgesii, le 12 janvier 1524, en le confirmant. Remarié ensuite et devenu père d'enfants légitimes, il établit un nouveau testament où il nomme Francesia tutrice de leurs enfants, ce qui, au moment de la succession, ne peut que créer des conflits avec la veuve, qui défend les droits de ses enfants légitimes et conteste la donation en faveur de Mauricius (II). La veuve invoque la coutume de la Patrie du Valais: quand quelqu'un a donné tous ses biens et engendre ensuite une descendance légitime, la donation universelle est révoquée. Mauricius (II) de Lowina, quant à lui, met en avant la qualité de bourgeois de Sion de Mauricius (I) de Lowina, qui a la faculté de donner ses biens, qu'il ait ou non des enfants. L'official, avec le conseil de jurés⁸⁶⁸, s'appuie sur les franchises de Sion pour déclarer, le 22 novembre 1535, que la donation du bourgeois

beau-frère –, Georgius Anthonin et sa femme Margareta, le 27 septembre 1522 (p. 6). En fait, Margareta est la fille de †Georgius de Vinea, de Divedro, et la somme concernée s'élève à 200 florins de Savoie, valant chacun 12 gros, auxquels s'ajoutent 30 florins d'augment de dot (p. 9-10). Voir aussi AEV, Supersaxo II, P 129, 21 décembre 1525.

⁸⁶⁵ ACS, Judicialia 4-18, p. 44.

⁸⁶⁶ ACS, Calendes 1, p. 452, 27 juillet 1526: *Notum sit quod prefatus decanus Sedunensis contra Mauricium de Lowina, notarium, presentem conquestus est quod idem, dum ad sui clamam Mattheus Bemondi, clericus Sedunensis, detentus extiterat in castro Majorie, petiit illum Mattheum relaxari ab illa detentione et coram venerabili capitulo Sedunensi remitti, ubi sibi de juri stando se offerebat pariturum, predictus Mauricius illud contra privilegia venerabilis capituli renuit et alia tunc dixisse que ad animum pro injuria revocavit, id propter contra eundem Mauricium de injuria suis loco et tempore opportunis prosequendis protestatus est, petens sibi litteras dari testimoniales.*

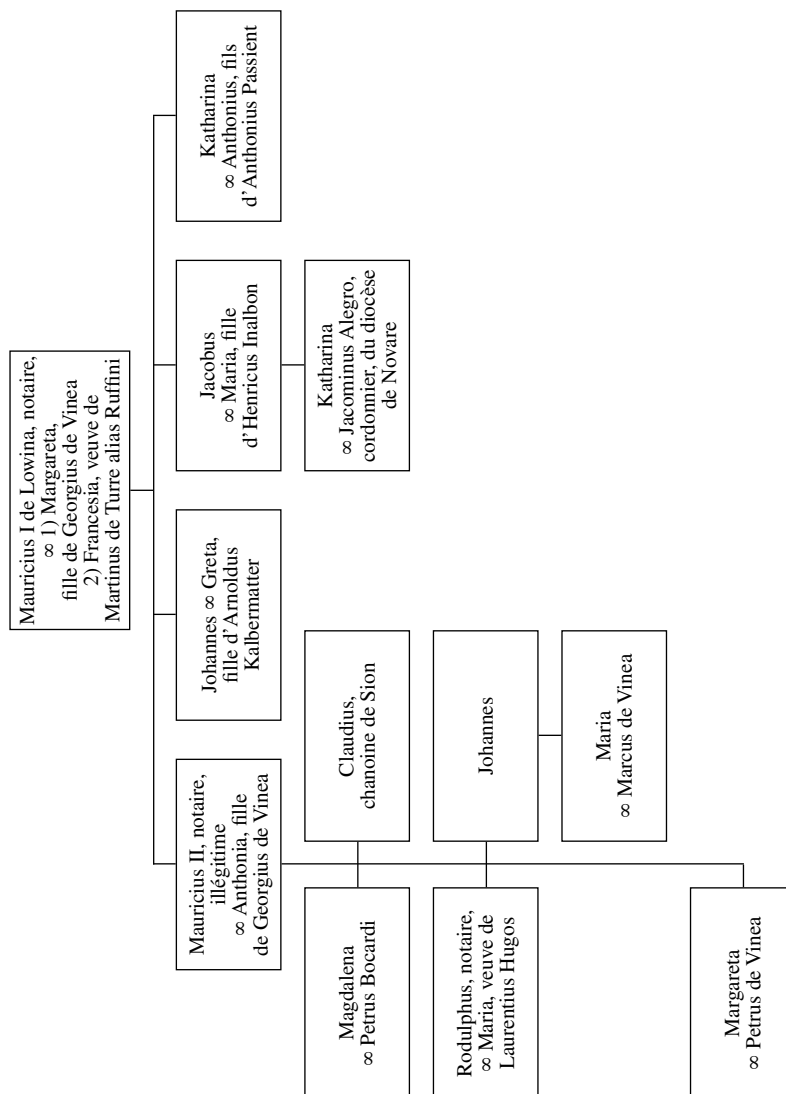
⁸⁶⁷ ACS, Min. A 205, p. 339-363, 1535.

⁸⁶⁸ ACS, Min. A 205, p. 360-361: *participatoque consilio nobilis et providorum virorum Johannis de Platea, Anthillii Albi, Johannis Kalbermatter castellani Sedunensis, Nicolini Kalbermatter notarii, Johannis Vuestiner vicebalivi, Petri Friganti, Anthonii de Ponte, Paulini de Pensa, Johannis Builliet, Hans Wiss sindici, Bartholomei Albi saltheri, Henrici Nanseti notarii et notarii subsignati [Nicolai Nanseti], civium Sedunensium [...]. Les notaires Michael Rumieri et Claudius de Vinea sont pris comme témoins de la sentence.*

de Sion Mauricius (I) de Lowina en faveur de son fils illégitime ne peut être révoquée et qu'elle a été ratifiée sous serment à la faveur du mariage effectif de Mauricius (II), d'autant que Mauricius (I) a vécu plus de huit ans encore après ladite ratification sans la révoquer.

Au total, nous repérons plus d'une trentaine de notaires vivant en 1527, tous bourgeois de Sion, sauf trois. Ils ne représentent pas, et de loin, l'ensemble des notaires actifs à Sion, dont nous sommes incapables de déterminer le nombre,

Arbre généalogique de Mauricius de Lowina



mais qu'il est possible de rencontrer parmi les témoins des actes notariés⁸⁶⁹. Cette importance numérique s'explique par le fait que le nombre d'études notariales à Sion ne semble pas limité. Les notaires, nommés par un comte palatin, agréés ou non par l'évêque ou par le Chapitre de Sion, se font concurrence les uns aux autres et ils sont attirés par la capitale, où se trouvent les postes les plus prestigieux. Petrus Dominarum, dont la carrière s'est déroulée à Sion, a côtoyé au cours de sa longue vie, simplement d'après ses propres minutes, plus d'une centaine de notaires, dont une quarantaine sont bourgeois de Sion, les autres étant soit des notaires valaisans de passage, soit des notaires habitants de Sion.

Les notaires défunts cités dans le document de 1527-1528

Notre corpus de notaires, qui comprend donc les notaires ayant écrit des lettres de bourgeoisie et les notaires ayant présenté des lettres, n'est pourtant pas encore complet. La liste de 1527 contient encore des noms de notaires parmi les ancêtres de nos bourgeois de 1527. Dix-sept notaires défunts (qui n'ont pas rédigé des lettres présentées en 1527) sont mentionnés dans leurs liens de parenté avec des bourgeois de Sion ou dans des actes produits pour étayer les droits. Les uns sont explicitement dits notaires. Nous avons déjà cité quelques notaires défunts qui ont accédé eux-mêmes à la bourgeoisie de Sion, obéissant à l'attraction de la ville: Roletus de Lowina (n° 206) et Nicolaus Insuperiorivilla (n° 130), pour lesquels on ignore la date précise de réception. Rappelons le notaire et bourgeois de Sion Johannes I Jullieti (n° 90), originaire d'Anniviers, qui est devenu bourgeois le 4 décembre 1489⁸⁷⁰, mais dont le fils illégitime, notaire aussi, a dû acheter son droit de bourgeoisie en 1521. Le notaire Johannes de Nochia (n° 59), originaire de Miège, dans la Contrée de Sierre, est devenu bourgeois de Sion en 1491. Il a pour épouse Johanneta, fille du notaire Anthonius de Torrente, de Vernamiège⁸⁷¹.

Des notaires sont ainsi bourgeois de Sion grâce à leur père non notaire. Le notaire Laurentius de Bertherinis (n° 114) est bourgeois par son père, le Lombard et marchand Johannes de Bertherinis *alias* Beroz, devenu bourgeois en 1463⁸⁷². Laurentius n'est pas présenté comme défunt en 1527, quoique Johannes, son fils, agisse pour la fratrie. Comme Laurentius de Bertherinis s'est déclaré âgé de 50 ans en 1515⁸⁷³, il a pu se faire représenter en 1527.

Rodolphus de Bertherinis (n° 64), notaire et bourgeois de Sion par son père Petrus Damiani, devenu bourgeois en 1472, n'est autre que le cousin de Laurentius de Bertherinis. Leurs pères, les frères Johannes et Petrus de Bertherinis, tous deux marchands⁸⁷⁴, ont dû acquérir chacun la bourgeoisie de Sion, à presque dix ans d'écart. Si leurs fils, Laurentius et Rodolphus⁸⁷⁵, deviennent notaires, le

⁸⁶⁹ Certains notaires bourgeois de Sion, ou des descendants, n'apparaissent pas dans la liste de 1527, tel Aymo de Vergeriis *alias* Majoris, bourgeois de Conthey, reçu bourgeois de Sion le 19 février 1503 et pouvant faire paître son bétail dans la grande île de Sion, en attendant d'acquérir des biens dans la baronnie de Sion (ABS, Tir. 22-47, fol. 35v); tel Rodolphus Im Moser, notaire, reçu le 7 mars 1507 en même temps que sa mère Cecilia Fugs (ABS, Tir. 22-47, fol. 43v), ou des descendants du notaire Petrus Paulus de Madiis.

⁸⁷⁰ ABS, Tir. 22-86, fol. 14.

⁸⁷¹ Voir le testament de la veuve de Johannes de Nochia, qui se déclare âgée et qui exprime une nette préférence pour son fils Simon (ACS, Min. A 258, p. 265-269, 14 janvier 1529).

⁸⁷² ABS, Tir. 219-23, fol. 29, 16 septembre 1487.

⁸⁷³ ACS, Th. 15-46, p. 47. Sa date de naissance autour de 1465 paraît plausible, puisqu'il est qualifié de *discretus juvenis* le 16 septembre 1487 (ABS, Tir. 219-23, fol. 29).

⁸⁷⁴ ACS, Min. A 137, p. 122-123, 2 décembre 1465, et ACS, Min. A 147, p. 173-176, 25 juin 1468.

⁸⁷⁵ Rodolphus de Bertherinis est à la fois notaire et marchand (ACS, Min. A 166, fol. 9v-10, 5 avril 1475).

premier épouse une Valaisanne⁸⁷⁶, tandis que Rodolphus se marie dans le milieu lombard, avec Jacomina de Bertherinis⁸⁷⁷. Lorsque Petrus de Bertherinis teste le 4 janvier 1473, il fait des legs à la fois en Valais et à Esino – à l'église Saint-Victor et aux pauvres du lieu –, car il a gardé des biens en Lombardie⁸⁷⁸. Son fils Rodolphus évoque également ses biens en Lombardie dans l'une des deux versions de son testament en 1522⁸⁷⁹.

Le notaire Anthonius Kalbermatter⁸⁸⁰ est indirectement impliqué dans la liste de 1527, puisque sa qualité de bourgeois de Sion réduit le prix de l'accession à la bourgeoisie de son gendre Johannodus Taverneri⁸⁸¹ *alias* Alegroz de Vercorin (n° 171), mais il figure dans notre liste explicitement comme notaire et bourgeois de Sion, lorsque Hans Wyss produit des actes pour étayer ses propres droits (n° 204). Il en va de même pour Egidius de Prato, notaire et bourgeois de Sion, dont le nom n'est cité qu'une fois dans notre liste à la faveur d'actes produits (n° 204), mais qui s'inscrit «en creux» dans la généalogie du notaire Mauricius de Prato (n° 166). Egidius de Prato⁸⁸² est en effet le chaînon manquant entre Mauricius de Prato et le grand-père de celui-ci, Anthonius Hugx.

Deux cas – dont des actes sont évoqués, pour appuyer des revendications à la bourgeoisie – sont particuliers. Il s'agit du «notaire» Franciscus de Eysello (n° 205), dont un acte du 20 novembre 1487 est produit, sans qu'il soit dit bourgeois. Il se rattache au notaire Henricus de Eysello, bourgeois de Genève et de Sion, dont il est le fils. Franciscus, recteur de l'autel Saint-Michel de Valère en 1488⁸⁸³, prêtre⁸⁸⁴, a bien pu recevoir les dernières volontés du maçon Anthonius Bellenczona, comme cela était autorisé aux prêtres en l'absence de notaire. Quant à Johannes Bruneri (n° 200), notaire et non bourgeois, il aurait rédigé une sentence

⁸⁷⁶ Laurentius a pour épouse Andrea, fille de Johannes Perrini, de Sierre (ACS, Min. A 132, p. 358-359, 13 mars 1488).

⁸⁷⁷ AEV, Supersaxo I, Pg 411, a° 1538.

⁸⁷⁸ ACS, Min. A 140, p. 85-89.

⁸⁷⁹ ACS, Min. A 205, p. 519 (version brève mentionnant la Lombardie), ainsi que p. 699-701, 3 avril 1522. A cette date, seule sa fille Jacomina est mariée et – ce qui n'a rien d'étonnant – à un notaire, Petrus Friganti, qui plus est d'origine lombarde (voir n° 55). Voir la biographie de Rodolphus de Bertherinis, AMMANN-DOUBLIEZ, «Le notaire, les âges et la mémoire», p. 238-239.

⁸⁸⁰ Le notaire Anthonius Kalbermatter se rattache au bailli Nicolinus Kalbermatter, d'Unterbäch et Sion (1453-1455), voir VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 40-41. Benedictus Kalbermatter, fils du bailli, a pour épouse Markisa Souter, de Grimisuat, qui est la mère du notaire Anthonius (ACS, Min. B 68 I/b, p. 149-150, 12 juillet 1486). Anthonius a pour épouse Frisquina, fille du bourgeois de Sion Yaninus Choudererii (ACS, Min. A 98, p. 51-53, 5 mars 1481). Il a pour frères le clerc Nicolinus et le banneret de Sion Benedictus Kalbermatter (ACS, Min. A 138, fol. 323, 10 janvier 1478).

⁸⁸¹ Johannodus Alegroz et Johannodus Taverneri sont très certainement une seule et même personne, prénom et date de réception correspondant dans notre liste et dans les protocoles de la bourgeoisie (ABS, Tir. 22-47, fol. 66). En effet, le 30 octobre 1513, Johannodus Alegroz de Vercorin, gendre du notaire et bourgeois de Sion Anthonius Kalbermatter, est reçu bourgeois, ce que confirme un acte du 14 février 1506 qui «met en scène» Lucia, femme de Jenodus Taverneri, et Johanneta, femme de Bastianus Allieti, toutes deux filles de †Anthonius Kalbermatter, bourgeois de Sion (ACS, Th. 63-157).

⁸⁸² Voir sa biographie, AMMANN-DOUBLIEZ, «Le notaire, les âges et la mémoire», p. 251-252. – Sa seconde épouse, Anna, fille de Johannes Perrini, vidomne de Loèche, est reçue bourgeoise de Sion, le 22 novembre 1495, moyennant 4 livres (ABS, Tir. 22-47, fol. 2v).

⁸⁸³ Voir ACS, Min. B 68, I, a, p. 33. Voir la biographie d'Henricus de Eysello, AMMANN-DOUBLIEZ, «Le notaire, les âges et la mémoire», p. 241-242.

⁸⁸⁴ ACS, Min. A 79, p. 184-185, 25 juin 1491.

en faveur de Yaninus Chouson *alias* Chuderi, mais il demeure un inconnu⁸⁸⁵: il aurait éventuellement travaillé à la cour épiscopale comme greffier.

Enfin, le notaire Johannes Megentschen, de Naters, n'est pas bourgeois de Sion: c'est son fils Anthonius qui le devient (n° 77).

Pour cinq individus décédés avant 1527, il convient de justifier leur qualité de notaire, puisque la liste de 1527 n'en fait pas état. Certains nous sont déjà familiers et la liste donne la date de leur réception, tels Johannes de Prenseriis, de Savièse⁸⁸⁶, dont la lettre de 1473 est présentée (n° 53), et Johannes Kuntschen⁸⁸⁷, originaire de Simplon, reçu bourgeois en 1494, juste avant de devenir une première fois syndic de Sion en 1495 (n° 61)⁸⁸⁸. Rappelons ici que Johannes de Prenseriis a d'abord pour épouse la fille de Petrus de Torrente d'Anniviers, puis la fille du bourgeois de Loèche, Stephanus de Cabanis, tandis que Johannes Kuntschen, qui compte des notaires parmi ses ancêtres du côté Kuntschen, a pour grand-père maternel le notaire Johannes Cordonerii de Lens, bourgeois de Sion⁸⁸⁹. Moins connus sont Johannes Gallesii, de Chermignon-d'en Haut⁸⁹⁰, reçu bourgeois en 1412 (n° 107) et Michael de Simplono⁸⁹¹, qui n'est appelé ni notaire ni même bourgeois, lorsque son petit-fils Claudius présente la lettre de son père défunt Stephanus, fils illégitime dudit Michael (n° 106).

Le cas des notaires défunts Anthonius Aren et Franciscus Aren, père et fils, est spécial dans notre liste: si Franciscus (n° 199) n'est pas dit notaire, son père Anthonius apparaît bien comme notaire lorsque la filiation de Bartholomeus Aren, un enfant illégitime, est exposée (n° 109), le droit de bourgeoisie de la famille Aren remontant audit Anthonius Aren; du moins, c'est ce qu'affirme sa bru, veuve de Franciscus Aren. Deux reconnaissances envers la confrérie du Saint-Esprit de Sion, étalées dans le temps, jettent un éclairage sur la famille Aren de Zermatt et sur son insertion à Sion: le 5 février 1487, c'est le bourgeois de Sion Bartholomeus Aren qui reconnaît une rente assignée sur une place, à Sion, comme «recteur» et oncle de Rodolphus et Henricus, tous deux prêtres, et de Franciscus, soit deux frères et un enfant de †Anthonius Aren, notaire et bourgeois de Sion⁸⁹². Quelques décennies plus tard, le 13 mai 1542, Anna, fille de †Franciscus Aren, notaire et bourgeois de Sion, et épouse du notaire Jacobus Liviodi, bourgeois de Sion, reconnaît devoir à la bourgeoisie de Sion la rente jadis reconnue par les deux prêtres, Rodolphus et Henricus, ainsi que par Franciscus, cette fois tous trois fils de

⁸⁸⁵ Il ne paraît pas possible de le rattacher à Johannes Bruners de Lucerne, *magister domus* de l'évêque Jost de Silenen (ACS, Min. A 167, p. 133-135, 4 juin 1491), car Yanninus Chouson vit dans la première moitié du XV^e siècle. Un Johannes Brunner de Zermatt est reçu bourgeois de Sion, le 13 juillet 1505 (ABS, Tir. 22-47, fol. 41v), mais ce ne peut être lui, pour la même raison.

⁸⁸⁶ AMMANN-DOUBLIEZ, «Le notaire, les âges et la mémoire», p. 252-253.

⁸⁸⁷ FAYARD DUCHÈNE, «Une famille au service de l'Etat», p. 274-282.

⁸⁸⁸ Au début du XVII^e siècle, la qualité de notaire de Johannes Kuontschen, dit de Brigue, est inscrite dans la liste des bourgeois établie en 1602 (ABS, Tir. 22-86, fol. 15v).

⁸⁸⁹ ACS, Th. 56-116, 31 mars 1444, chartre de chancellerie levée par Johannes Cordonerii, bourgeois de Sion.

⁸⁹⁰ *Johannes Gallesii, clericus, de Chermignon superiori, civis et burgensis Sedunensis* teste le 7 mars 1414 (ACS, Min. A 94, p. 118-121): il demande à être enterré dans la tombe des notaires Willermodus de Planis et Hugonetus Trons, bourgeois de Sion. Sa femme est Francesia, fille d'Anthonius Alliet, bourgeois de Loèche.

⁸⁹¹ Michael de Simplono est juré de la chancellerie de Sion et juré du doyen de Sion (ACS, Min. A 94, p. 214, 17 mars 1441) et il est bourgeois de Sion au moins à partir du 7 mars 1449 (ACS, Th. 56-137). Il est notaire impérial (ACS, Th. 56-146, 29 janvier 1451). Son contrat de mariage date du 10 juillet 1458, alors que son mariage avec Ysabella, fille d'Albertinus Buffanton d'Antrona, a déjà été conclu en 1450 (ACS, Min. A 75, p. 167-168). Il teste le 8 septembre 1485 (ACS, Th. 107C-22).

⁸⁹² ABS, Tir. 25-60, fol. 26v.

†Anthonius Aren, notaire, sur sa maison, rue du Pré⁸⁹³. Anthonius et Franciscus Aren sont donc bien notaires de père en fils et la petite-fille d'Anthonius ne sort ni du milieu notarial ni du milieu bourgeoisial en épousant, nous l'avons vu, le notaire sédunois Jacobus Liviodi. Ce dernier remplace Anthonius Megentschen de Ponte à la chancellerie de Sion, en 1539, quand celui-ci est appelé à d'autres tâches, à savoir celles de gouverneur de la vallée d'Aulps⁸⁹⁴, puis il lui succède définitivement.

Il ressort de cette analyse non systématique que le notariat se transmet de génération en génération et que les alliances entre familles de notaires paraissent fréquentes. Sont père et fils les notaires Anthonius et Franciscus Aren, Laurentius et Franciscus de Bertherinis, Bartholomeus et Johannes Bullieti, Petrus et Andreas Friganti, Nicolaus et Petermandus Insuperiorivilla, Johannes I et Johannes II Jullieti, Johannes et Martinus Kuntschen, Egidius et Mauricius de Prato, Johannes et Benedictus de Preneriis, Johannes et Simon Rapillard, Johannes et Adrianus Rubini, Petrus et Jacobus Waldin. Quant aux Nanseti, ils sont notaires sur trois générations, Petrus, père de Georgius I, lui-même père des notaires Henricus et Nicolaus. Laurentius et Paulus Groelli sont grand-père et petit-fils, tout comme Roletus et éventuellement Mauricius de Lowina⁸⁹⁵.

Notaires, formation et promotion sociale: notaires apostoliques et jurés de la chancellerie

Parmi les notaires apparaissant de 1401 à 1527, on ne compte, semble-t-il, que deux ecclésiastiques. Encore faut-il préciser que Franciscus de Origionibus, juré et scribe de la chancellerie (n° 107, a° 1412) est un clerc du diocèse de Milan, marguillier de Valère et qu'il ne devient chanoine de Sion qu'en 1416⁸⁹⁶: il n'apparaît ici que comme scribe d'une charte de chancellerie et non comme secrétaire ou substitut du secrétaire de la ville. Quant à Johannes Jaquoti (n° 73, a° 1467), originaire du diocèse de Besançon, chanoine de Sion depuis 1452⁸⁹⁷, il fait figure d'exception: pourquoi stipule-t-il une lettre de bourgeoisie? Nous n'avons pas de réponse.

Il est vrai que les ecclésiastiques ne dominent plus le monde de l'écrit au XV^e siècle et qu'ils jouissent d'autres privilèges que les bourgeois de Sion. Peu d'ecclésiastiques figurent dans la liste de 1527, soit trois chanoines: Benedictus Bosoni, fils du notaire Jacobus (n° 113), Henricus Tarani (n° 148) et Johannes de Platea (n° 160); et trois prêtres: Michael Bertholdi (n° 10), Petrus Gallesii (n° 107) et Johannes Andres (n° 169), auxquels s'ajoute Mauricius Montaneri, recteur de l'autel Marie-Madeleine (n° 42), qui ne revendique pas de bourgeoisie pour lui.

⁸⁹³ ABS, Tir. 219-26, fol. 94.

⁸⁹⁴ ACS, Calendes 3, p. 63 et p. 68-69: *Item parte mis Jacobi Liviodi, notarii, jurati prefati venerabilis capituli Sedunensis, propositum fuit quo nam pacto peritus et prudens Anthonius de Ponte, notarius, civis et cancellarius prefati venerabilis capituli, sunt XV dies quibus comparuit in castro Valerie in exitu magne misse coram reverendis et venerabilibus dominis tunc existentibus per quem supplicatum extitit ipsos dominos velle me Jacobum in ejus locutenentem acceptare in ejus absentia et interim quod prefatum officium deservire non posset nec illi servire ob variis negociis ipsum occupantibus cum de presenti cogeretur descendere ad vallem Alpium pro negociis magnificorum dominorum patriotarum [...].*

⁸⁹⁵ Nous laissons de côté les Kalbermatter, représentés par trois notaires, Anthonius, Johannes et Nicolinus.

⁸⁹⁶ Voir sa biographie écrite par VON ROTEN, «Zur Zusammensetzung des Domkapitels von Sitten im Mittelalter», dans *Vallesia*, 3 (1948), p. 91-92.

⁸⁹⁷ Voir sa biographie écrite par VON ROTEN, «Zur Zusammensetzung des Domkapitels von Sitten im Mittelalter», dans *Vallesia*, 2 (1947), p. 58-59.

En revanche, le titre de notaire apostolique, porté par une proportion importante de nos notaires de 1527, est une nouveauté⁸⁹⁸. Cela s'explique en partie par l'existence des comtes palatins que le nonce apostolique, Barthélemy Arnolphini, a nommés en 1520. Il faut mentionner en effet que, le 30 septembre 1520, ledit nonce apostolique a conféré à Simon In Albon le titre de comte palatin du Latran, avec le pouvoir de nommer des notaires et celui de légitimer des bâtards⁸⁹⁹. Un autre notaire de notre liste, Johannes Kleinman, de Brigue, est aussi nommé comte palatin et notaire apostolique, ce même 30 septembre 1520, et il est reçu bourgeois de Sion, le 28 octobre suivant (n° 63). Nous savons qu'en 1538, il institue notaire apostolique Johannes Bullieti⁹⁰⁰, mais il a dû en nommer bien d'autres, ce titre de comte palatin lui offrant une source de revenus, tandis que les récipiendaires acquièrent un prestige supplémentaire. De même, Mathieu Schiner a conféré à son vicaire général, Johannes Grand, le pouvoir de créer des notaires d'autorité apostolique et, dès le 4 février 1516, celui-ci, par exemple, institue notaire Anthonius de Vinea, originaire de Divedro et habitant de Sion⁹⁰¹. Qui plus est, des comtes palatins étrangers au diocèse pouvaient aussi nommer des notaires. Par exemple, le 6 juin 1526, un comte palatin du diocèse d'Aoste, le prêtre Anthonius Junini, crée notaire apostolique Christoforus Sartoris⁹⁰². Ce n'est pas le lieu d'insister sur les différentes catégories de notaires ni sur les parcours professionnels possibles autorisés par le cumul des titres et des investitures. Toutefois, dans une période politique aussi troublée que la deuxième décennie du XVI^e siècle, les obédiences multiples pouvaient poser des problèmes de conscience. En 1511, à la faveur d'un procès intenté au notaire Petrus Binder, bourgeois de Sion et partisan du traité avec la France, le procureur fiscal de Mathieu Schiner lui rappelle ses obligations: en tant que bourgeois de Sion, il a prêté un serment particulier et supplémentaire de loyauté, de fidélité et d'obéissance à l'évêque par rapport aux autres patriotes valaisans. Tout en étant notaire impérial, il a été créé notaire par l'évêque de Sion: à cette occasion, il lui a prêté un serment impliquant encore la loyauté⁹⁰³.

Quelques réceptions de jurés de la chancellerie permettent de dater précisément les débuts de carrière au service de la chancellerie capitulaire. Elles précèdent souvent la réception comme bourgeois, comme si les notaires – ce qui est d'ailleurs logique – se faisaient d'abord connaître professionnellement avant d'être admis au sein de la bourgeoisie. Petrus de Torrente (n° 11), fils d'Anthonius de Torrente d'Anniviers, a été reçu juré du Chapitre le 16 février 1504⁹⁰⁴, avant donc sa réception comme bourgeois le 7 mars 1507. Il en va de même pour Ludovicus Fraterii (n° 56), juré du Chapitre depuis le 25 janvier 1510⁹⁰⁵ et reçu bourgeois le 27 décembre 1512. Franciscus Bessardi (n° 128), originaire de Bagnes,

⁸⁹⁸ Georgius Bardi, Franciscus de Bertherinis, Johannes Bullieti, Petrus Dominarum, Henricus de Eysello, Ludovicus Fraterii, Petrus Friganti, Johannes Kleinman, Johannes Kuntschen, Martinus Kuntschen, Anthonius Megentschen de Ponte, Nicolaus Nanseti, Henricus Nanseti, Nicolaus Furer, Mauricius de Prato, Michael Rumieri, Anthonius Signieti et Petrus Siriseri.

⁸⁹⁹ AEV, ATL 1, n° 37, copie. Voir VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 127, ainsi que VON ROTEN, «Die Familie In-Albon. Ein Beitrag zur Geschichte des Wallis und zur Familienkunde», dans *BWG*, 16 (1974), p. 81-109, spécialement p. 92-93.

⁹⁰⁰ ACS, Th. 95-32, document fortement endommagé.

⁹⁰¹ AEV, AV 56-12, diplôme sur parchemin, traduction par Joseph REYMONDEULAZ, [Sans titre], dans *Petites annales valaisannes*, 1932, p. 77-81.

⁹⁰² AEV, Fonds Oswald de Riedmatten, Pg 173.

⁹⁰³ ABS, Tir. 104-29. Voir la traduction du serment prêté par le nouveau notaire, REYMONDEULAZ, dans *Petites annales valaisannes*, p. 79-80.

⁹⁰⁴ ACS, Calendes 1, p. 139.

⁹⁰⁵ ACS, Calendes 1, p. 209.

est juré du Chapitre depuis le 1^{er} octobre 1512⁹⁰⁶ et il entre dans la bourgeoisie en 1523. Toutefois, son rôle de garde-sceau auprès du nonce depuis 1520, puis auprès de l'évêque élu Philippe de Platea⁹⁰⁷, lui confère certainement un prestige autre pour accéder à la bourgeoisie. En revanche, Anthonius Megentschen de Ponte (n° 77) est reçu bourgeois le 3 juin 1526 et juré du Chapitre le 8 juin 1526: quelle concomitance!⁹⁰⁸ Comment ne pas voir l'influence de son mentor Petrus Dominarum? Quant à Yaninus Majoris de Suen, devenu juré du Chapitre le 27 janvier 1503, il meurt le 23 octobre 1503⁹⁰⁹. C'est son fils Petrus Majoris (n° 94) qui accède à la bourgeoisie, dix ans plus tard. A contrario, Petrus Dominarum (n° 76) n'a pas jugé nécessaire d'être bourgeois jusqu'à sa nomination en tant que secrétaire de la ville en 1495.

On peut dresser un tableau des jurés de la chancellerie dans les deux districts de Sion et de Sierre en 1527⁹¹⁰. Sur quelque 18 noms de jurés ou de chanceliers, la moitié d'entre eux sont bourgeois de Sion. Assurément, détenir une chancellerie ou une part de chancellerie du Chapitre procure à son titulaire un prestige pouvant servir de tremplin pour devenir bourgeois.

Tableau n° 9. Les chancelleries du Chapitre cathédral de Sion en 1527.

<i>Noms des titulaires de la chancellerie selon ACS, Comptes de la Métralie, 8, 1527</i>	<i>Liste des bourgeois</i>	<i>Renseignements complémentaires et corrections proposées</i>	<i>Chancelleries</i>
1. Johannes Jullieti [défunt en 1527]	n° 90	Titulaire sans doute depuis 1513 (ACS, Calendes 1, p. 306), mais il meurt avant le 21.04.1526 (ACS, Calendes 1, p. 452), date à laquelle Johannes Ryedini d'Anniviers lui succède.	1. Anniviers
2. Henricus Hassoz 3. Johannes Tagniodi 4. Johannes Remondi			2. Sierre
5. Petrus Truchardi			3. Vercorin et Chalais
6. Jacobus Waldin	n° 153	Reçu juré de la chancellerie de Sion le 23.02.1510 (ACS, Calendes 1, p. 213-214).	?
7. Johannes Marteffenodi			4. (1/2) Nax et Vernamiège

⁹⁰⁶ ACS, Calendes 1, p. 280.

⁹⁰⁷ ACS, Min. B 68, III, p. 103 et p. 446-447.

⁹⁰⁸ ACS, Calendes 1, p. 455.

⁹⁰⁹ ACS, Calendes 1, p. 127.

⁹¹⁰ Ce tableau est établi en croisant les données de comptes qui ne sont pas toujours mises à jour (ACS, Comptes de la Métralie, 8, 1527), et des procès-verbaux du Chapitre (ACS, Calendes 1).

<i>Noms des titulaires de la chancellerie selon ACS, Comptes de la Métralie, 8, 1527</i>	<i>Liste des bourgeois</i>	<i>Renseignements complémentaires et corrections proposées</i>	<i>Chancelleries</i>
8. Petrus de Torrente	n° 11	Reçu juré de la chancellerie de Sion le 16.02.1504 (ACS, Calendes 1, p. 139). Titulaire depuis 1504 (ACS, Calendes 1, p. 139).	4. (1/4) Nax et Vernamiège
9. Mauricius Chablesi			4. (1/4) Nax et Vernamiège
Johannes Marteffenodi			5. Mase
10. Nicolaus Nanseti	n° 143		6. Lens
11. Johannes Kuntschen [défunt en 1527]	n° 61	Décédé avant le 16.02.1519 (ACS, Calendes 1, p. 370). Le tiers de la chancellerie de Lens est donné à son fils Martinus le 18.02.1519 (ACS, Calendes 1, p. 372).	6. Lens
12. Claudius Garrieti			7. Vex [et Hérémente]
13. Johannes Warrelli			8. Grône et Granges
14. Petrus Dominarum	n° 76	Titulaire depuis le 01.10.1512 (ACS, Calendes 1, p. 280).	9. Bramois
Johannes Kuntschen [défunt en 1527]		Décédé avant le 16.02.1519 (ACS, Calendes 1, p. 370): Franciscus de Bertherinis lui succède à Ayent.	10. Ayent
15. Heredes Johannis de Preneriis	n° 53	Ce sont Johannes de Preneriis et Bartholomeus de Preneriis (ACS, Calendes 1, p. 272, 14.05.1512).	10. Ayent
Johannes Kuntschen [défunt en 1527]		La moitié de la chancellerie de Grimisuat vacante par ce décès est donnée à Franciscus Bessardi (ACS, Calendes 1, p. 370, 16.02.1519). Ce dernier réunit ensuite toute la chancellerie de Grimisuat.	11. Saint-Léonard et Grimisuat
Petrus de Torrente			11. Saint-Léonard et Grimisuat

<i>Noms des titulaires de la chancellerie selon ACS, Comptes de la Métralie, 8, 1527</i>	<i>Liste des bourgeois</i>	<i>Renseignements complémentaires et corrections proposées</i>	<i>Chancelleries</i>
16. Franciscus Bessardi	n° 128	Franciscus Bessardi est reçu juré de la chancellerie du Chapitre le 1.10. 1512 (ACS, Calendes 1, p. 280).	11. Saint-Léonard et Grimisuat
Heredes Johannis de Preneriis			12. Savièse
17. Petrus Friganti	n° 55	Petrus Friganti résigne le 14.10. 1524 sa part de chancellerie en faveur de son fils Andreas (ACS, Calendes 1, p. 411).	12. Savièse
18. Laurentius de Bertherinis	n° 114	Titulaire depuis le 27.01.1503 (ACS, Calendes 1, p. 105).	12. Savièse
Johannes Marteffenodi			13. Hérens

Les numéros correspondent à la première occurrence du nom du notaire.

Les notaires au sein de la ville

La liste de 1527 montre la force d'attraction de la ville qui concentre les hommes de l'écrit, lesquels obtiennent le titre de bourgeois de Sion et peuvent cumuler les tâches liées à l'écrit et à la pratique du droit. En devenant bourgeois, ils acquièrent l'aptitude à assurer des charges municipales plus ou moins élevées. Si la bourgeoisie reçoit volontiers des artisans, surtout des Haut-Valaisans, elle favorise la réception de notaires. Elle a besoin de leurs compétences pour défendre ses droits devant les tribunaux, gérer ses biens, percevoir les redevances et mettre à jour les reconnaissances de biens, opération à la faveur de laquelle les notaires doivent compiler les écrits de leurs prédécesseurs, sonder les généalogies, contrôler les mutations de biens, les transferts de dettes, etc., pour que ne tombent pas en désuétude des droits de la bourgeoisie et des emprunts consentis par elle afin de placer son argent. C'est pourquoi les notaires sont régulièrement choisis pour exercer des fonctions au service de la ville. De plus, ce sont des gens solvables, qui peuvent répondre sur leurs biens si nécessaire. La plus haute de ces fonctions est celle de syndic. Au moins une trentaine de notaires de la liste de 1527 ont été syndics au cours de leur carrière. Nous nous bornons à dresser le tableau des syndics depuis 1495, année où Petrus Dominarum commence à tenir les protocoles de la ville (voir tableau n° 10). Les syndics ou consuls, au nombre de deux au XV^e siècle, sont élus chaque année autour du 11 novembre et ils prêtent, dans les mains du châtelain de Sion, un serment dont Petrus Dominarum nous livre la teneur: bien administrer les affaires de la ville, éviter le tort, respecter les franchises, préserver les droits, rendre compte de la gestion à la sortie de charge, en résumé agir, de manière générale, pour l'honneur et le bien de la ville⁹¹¹. Le

⁹¹¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 11, fol. 14 *bis*, fol. 59, ainsi que ABS, Tir. 22-46, fol. 0v (*sic*), main d'Anthonius Megentschen de Ponte: *Forma juramenti consulum*.

11 novembre 1507, la ville décide qu'un syndic, une fois accompli son mandat d'une année, ne peut être réélu tout de suite⁹¹², mais elle revient sur cette ordonnance, puisque les deux consuls Claudius de Vinea et Claudius Chapotat sont en fonction en 1520-1522 tandis qu'en 1524 un des deux consuls, en l'occurrence le notaire Michael Rumieri, est reconduit⁹¹³. Le Petit Conseil est institué le 11 novembre 1523⁹¹⁴. Il est frappant de constater que, régulièrement, l'un des deux syndics choisis est un notaire, sauf dans la période 1514-1520. En outre, le notaire est souvent nommé en premier, sans que l'on sache s'il détient la prééminence sur le deuxième syndic. On note aussi qu'il y a un renouvellement des personnes, le vivier étant suffisamment grand. Si Johannes Kuntschen (n° 61) devient presque immédiatement syndic pour l'année 1495 après son intégration à la bourgeoisie le 9 février 1494, bien des notaires ne sont pas des nouveaux venus lorsqu'ils occupent cette place. Soit leur famille est bourgeoise depuis un certain nombre d'années et a acquis de la notoriété, soit eux-mêmes ont fait leurs preuves durant un certain temps. Nombre de notaires participent ainsi activement au gouvernement de la ville, aux côtés d'artisans, et ils acquièrent un pouvoir supplémentaire, outre une notabilité renforcée. Ils participent aussi, à un échelon moins haut, aux charges de la ville en percevant diverses rentes, taxes, redevances dues à la ville (poids, péages, etc.), en levant le montant des amendes, en défendant la ville dans divers procès, etc. Citons le notaire Rodolphus de Bertherinis, nommé pour un an en 1499, avec la responsabilité de surveiller les biens communs, de défendre la cause de Sion contre les empiétements des Nendards et des Conthey-sans⁹¹⁵ ou encore, en 1517, lorsqu'il est élu comme gouverneur du bisse de Clavau⁹¹⁶. Rappelons enfin le rôle des notaires dans la division des terrains du Creuset. Après l'opération de contrôle des lettres de bourgeoisie, confiée aux secrétaire et sous-secrétaire, la phase suivante inclut aussi des notaires dans la commission de février-mars 1528, composée de représentants des quartiers (Paulus Groelli, Jacobus Waldin, Michael Rumieri⁹¹⁷), et chargée d'établir les grandes lignes de la répartition des terres⁹¹⁸.

Certains notaires, en tant que praticiens du droit, sont aussi choisis comme châtelains de Sion⁹¹⁹ ou châtelains du vidomne de Sion; à ce titre, placés à la tête du tribunal, ils exercent des fonctions de justice, rendent des sentences, nomment des tuteurs⁹²⁰. Les notaires sont d'ailleurs souvent choisis comme tuteurs ou conseillers de tuteurs, ou encore comme exécuteurs testamentaires, en raison de leurs capacités à gérer des biens. Le fait d'être ancien châtelain devient un titre dans les actes notariés (*olim/pridem castellanus*) et accroît le prestige du titulaire.

⁹¹² ABS, Tir. 22-46, fol. 10v.

⁹¹³ ABS, Tir. 22-47, fol. 110, 13 novembre 1524.

⁹¹⁴ ABS, Tir. 22-46, fol. 25-26, ordonnance en allemand. Voir EVÉQUOZ, *Essai sur l'histoire de l'organisation communale*, p. 121-123.

⁹¹⁵ ABS, Tir. 22-47, fol. 15, 17 novembre 1499.

⁹¹⁶ ABS, Tir. 119-18, fol. 79v, 19 avril 1517.

⁹¹⁷ Les annotations écrites sur la première page ayant trait à l'évaluation de la superficie du Creuset pourraient bien être de la main du notaire Michael Rumieri, voir son écriture cursive ACS, Judicialia 5-23, dossier non paginé.

⁹¹⁸ Voir *supra*, note 24.

⁹¹⁹ Comme châtelains de Sion, dans les vingt-cinq premières années du XVI^e siècle, ont pu être repérés les notaires Johannes Rubini (1502-1504), Petrus Waldin (1505), Johannes de Preneris (1509-1511), Jacobus Waldin (1513-1515), Georgius Nanseti (1516-1517) et Johannes Kuntschen (1518-1519).

⁹²⁰ Non seulement en tant que châtelains, mais aussi comme lieutenants du chanoine vidomne de Vex, de l'official de Sion ou lieutenants du bailli, ils sont amenés à nommer des tuteurs.

Tableau n° 10. Liste des syndics de Sion 1494-1529.

<i>Dates</i>	<i>Nom d'un syndic</i>	<i>Nom de l'autre syndic</i>	<i>Cote</i>
[1494, nov. ?] -1495	Jans Esperlin, aubergiste	Johannes Kuntschen, notaire	ABS, Tir. 22-47, fol. 1 ABS, Tir. 22-46, fol. 0v
1495-1496	Jacobus Zerzubon, boucher	Bartholomeus Bullieti, notaire	ABS, Tir. 22-47, fol. 2v ABS, Tir. 22-47, fol. 4
1496-1497	Johannes I Jullieti, notaire	Hans Husier, cordonnier	ABS, Tir. 22-47, fol. 4v ABS, Tir. 22-47, fol. 5v
11.11.1497- 1498	Noble Petermandus de Platea	Anthonius, fils du boucher Michael Albi	ABS, Tir. 22-47, fol. 10 ABS, Tir. 22-46, fol. 1
1498-1499	Theodolus de Cabani, notaire	Anthonius Groelli, tailleur	ABS, Tir. 22-47, fol. 11 ABS, Tir. 22-46, fol. 1v
1499-1500	Egidius de Prato, notaire	Hans Hasen, cordonnier	ABS, Tir. 22-47, fol. 15v ABS, Tir. 22-46, fol. 2
1500-1501	Johannes Berthodi, marchand	Thomas Willienci, boucher	ABS, Tir. 22-47, fol. 22 ABS, Tir. 22-46, fol. 3
1501-1502	Petermandus Insuperiorivilla [Im- oberdorf], notaire	Thomas Willienci, boucher	ABS, Tir. 22-47, fol. 27v
1502-1503	Franciscus Groelly, notaire	Johannes de Bertherinis <i>alias</i> Furat, marchand	ABS, Tir. 219-23, fol. 56
1503-1504	Bartholomeus Bullieti, notaire	Thomas Willienci, boucher	ABS, Tir. 22-47, fol. 38 ABS, Tir. 22-46, fol. 7v
1504-1505	Johannes de Nochia, notaire	Jeninus Juonlis, tailleur	ABS, Tir. 22-47, fol. 39 ABS, Tir. 22-46, fol. 7v
1505-1506	Jeninus Juonlis, tailleur	Roletus Chamoson, meunier	ABS, Tir. 22-47, fol. 42v
1506-1507	Mauricius de Lowina, notaire	Roletus Chamoson, meunier	ABS, Tir. 22-46, fol. 8
1507-1508	Petrus Binder, notaire	Theodolus Zerlouben, boulangier	ABS, Tir. 22-47, fol. 46 ABS, Tir. 22-46, fol. 10v
1508-1509	Petrus Binder, notaire	Nicolaus Fidginer, tailleur	ABS, Tir. 22-47, fol. 51 ABS, Tir. 22-46, fol. 12
1509-1510	Jacobus Waldin, notaire	Petrus Moser, tailleur	ABS, Tir. 22-47, fol. 53v ABS, Tir. 22-46, fol. 13

<i>Dates</i>	<i>Nom d'un syndic</i>	<i>Nom de l'autre syndic</i>	<i>Cote</i>
1510-1511	Franciscus Aren, notaire	Paulus Perrerr	ABS, Tir. 22-47, fol. 55v ABS, Tir. 22-46, fol. 14v
1511-1512	Petrus Friganti, notaire	Petrus Jentz, tanneur	ABS, Tir. 22-47, fol. 59 ABS, Tir. 22-46, fol. 15
1512-1513	Johannes Kuntschen, notaire	Henricus Gayetin, marchand	ABS, Tir. 22-47, fol. 62v ABS, Tir. 22-46, fol. 15v
1513-1514	Petrus de Torrente, notaire	Johannes Albi sautier, aubergiste	ABS, Tir. 22-47, fol. 68 ABS, Tir. 22-46, fol. 15v
1514-1515	Hans Schuoler, marchand	Hans Wuestiner, boucher	ABS, Tir. 22-47, fol. 69 ABS, Tir. 22-46, fol. 16
1515-1516	Noble Claudius de Platea	Bartholomeus Lupi, marchand	ABS, Tir. 119-18, fol. 75 ABS, Tir. 22-46, fol. 16
1516-1517	Paulus de Pensa, marchand	Petrus Empchen, boulangier	ABS, Tir. 119-18, fol. 79 ABS, Tir. 22-46, fol. 17v
1517-1518	Paulus Groelli, notaire	Nicollinus Kalbermatter	ABS, Tir. 119-18, fol. 80v
1518-1519	Christophorus Schnider [Sartoris], cordonnier	Martinus Egxen, serviteur de l'évêque	ABS, Tir. 119-18, fol. 83v
1519-1520	Johannes Uffembort, apothicaire	Bartholomeus Chapotat, forgeron	ABS, Tir. 22-47, fol. 87
1520-1521	Claudius de Vinea, notaire	Claudius Chapotat, forgeron	ABS, Tir. 22-47, fol. 92v ACS, Min. A 227, p. 552
1521-1522	Claudius de Vinea, notaire	Claudius Chapotat, forgeron	ABS, Tir. 22-46, fol. 24
1522-1523	Johannes II Jullieti, notaire	Anthonius Friganti, marchand	ABS, Tir. 22-47, fol. 101 ABS, Tir. 22-46, fol. 24v
1523-1524	Michael Rumieri, notaire	Jacobus Fabri [Schnider], tailleur	ABS, Tir. 22-47, fol. 104 ABS, Tir. 22-46, fol. 25
1524-1525	Michael Rumieri, notaire	Nicolinus, fils d'Arnoldus Kalbermatter, de Rarogne, marchand	ABS, Tir. 22-47, fol. 110
1525-1526	Benedictus de Preneriis, notaire	Stephanus Chapotat, boucher	ABS, Tir. 22-47, fol. 117v

<i>Dates</i>	<i>Nom d'un syndic</i>	<i>Nom de l'autre syndic</i>	<i>Cote</i>
1526-1527	Benedictus de Preneriis, notaire	Johannes Thenen, boulanger	ABS, Tir. 22-47, fol. 119v
1527-1528	Johannes Kalbermatter	Hans Indenbechen, boulanger	ABS, Tir. 22-47, fol. 130
1528-1529	Franciscus de Bertherinis, notaire	Thomas Inderwildin, fondeur de cloches	ABS, Tir. 22-47, fol. 163

Pour cette période 1494-1529, correspondant au temps de Petrus Dominarum, sur 70 places de syndics, ou plutôt sur les 66 syndics dont on connaît de façon certaine le métier, les notaires en occupent à eux seuls 26, loin devant les marchands qui en détiennent 8, ou les artisans (cordonniers, tanneurs, forgerons, fondeurs de cloches et tailleurs) qui en occupent 14 ensemble, tandis que les représentants des métiers de l'alimentation sont 12 (les autres sont 1 apothicaire, 2 aubergistes, 1 serviteur, plus 2 nobles). Assurément, les spécialistes de l'écrit jouent un rôle capital au sein de la ville, ce qui n'est pas sans retombées sur leur situation personnelle.

La place des notaires dans la société sédunoise

Les notaires émergent au sein de la société sédunoise par leurs activités multiples et par le rôle de relais qu'ils jouent entre les différents «mondes» qui s'y croisent. Nous étudierons leurs rapports avec les marchands lombards qui tiennent le haut du pavé dans le domaine du commerce et de la banque, mais également avec les marchands zermattois, les deux communautés les plus importantes, nous l'avons vu en étudiant l'origine géographique des bourgeois de l'enquête de 1527-1528. Nous donnerons aussi des exemples de stratégies familiales à travers le parcours de quelques familles, les Groelli et les Nanseti.

Notaires et marchands

Parmi les patronymes portés par les notaires, ceux qui sont d'origine lombarde (Bertherinis, Friganti, Groelly, Origionibus, Poldo, Signieti) reflètent le flux de marchands et d'artisans lombards qui viennent depuis la fin du XIII^e siècle en Valais. Leurs activités commerciales et bancaires s'accompagnent d'installations et elles ont joué un rôle important dans le développement d'un notariat public indépendant en Valais à partir du XIV^e siècle. Le monde des marchands a besoin de l'écrit pour gérer ses affaires et il est imbriqué dans celui des notaires. La famille Bertherinis, issue d'un certain Damianus, en offre une belle illustration, elle qui compte à la fois des marchands et des notaires, ainsi que des notaires marchands⁹²¹. Il en va de même de la famille Poldo, dont des représentants arrivent en Valais dès le XIV^e siècle⁹²². Ambrosius⁹²³ de Poldo (n^o 162), marchand et clerc,

⁹²¹ Voir *supra*, p. 90-91 et p. 159, en particulier à propos de Laurentius et Franciscus de Bertherinis père et fils, et de Rodolphus, notaire et marchand.

⁹²² ACS, Min. A 11, p. 111, 18 juin 1330.

⁹²³ On ne trouve pas d'Anthonius de Poldo vers 1418, le prénom Anthonius n'étant d'ailleurs pas un prénom porté par ces Lombards. Le scribe a sans doute été distrait. Ambrosius de Poldo est qualifié de *civis Sedunensis* le 1^{er} mars 1419 (ACS, Th. 81-77).

est attesté comme habitant à Sion le 23 février 1411⁹²⁴ et comme juré du Chapitre de Sion en 1412⁹²⁵. S'il travaille comme notaire dans le sillage de Roletus de Lowina⁹²⁶, il a pour frère ou proche parent le marchand Henricus de Poldo *alias* Gayetaz, bourgeois de Sion⁹²⁷. Le Lombard et marchand Paulus de Pensa s'allie au monde notarial par son mariage avec Nicolina, fille du défunt notaire Anthonius Dayer, bourgeois de Sion, et de Johanneta, fille du défunt notaire Johannes de Preneriis, en 1521⁹²⁸. Le marchand Johannes Friganti, Lombard d'Antrona, a un fils, Petrus, notaire⁹²⁹. Cette osmose entre le monde des commerçants et celui des notaires n'est pas propre aux Lombards, qu'ils se marient entre compatriotes ou avec des Valaisannes. Les Aren et les Rudaz de Zermatt ou les Berthodi de Saint-Maurice d'Agaune en sont des illustrations. Le fils du notaire Anthonius Aren, originaire de Zermatt, Franciscus, est notaire comme lui et peut-être aussi marchand⁹³⁰, et il a pour première épouse Ysabella, la fille d'un marchand Lombard, Anthonius Vyol⁹³¹. Le marchand Clemens I Rudaz, syndic de Sion en 1458 et 1461⁹³², puis châtelain de Sion en 1470⁹³³, a un fils marchand, Johannes⁹³⁴, un autre fils notaire, Clemens II⁹³⁵ marié à la fille d'un confrère et compatriote⁹³⁶, et pour gendres les notaires Johannes Burginer, époux de sa fille Perreta⁹³⁷, et Johannes Kuntschen, époux de sa fille Nesa⁹³⁸. A la génération suivante, la fille de Clemens II, Anna, est l'épouse du notaire Paulus Groelli⁹³⁹. Quant au marchand Johannes Berthodi (n° 62), de Saint-Maurice d'Agaune, il a pour épouse Johanneta, fille du notaire Johannes de Freneto, du même lieu⁹⁴⁰, et sa fille Maria est l'épouse de Hugoninus de Fago, fils du notaire Johannes de Fago, bourgeois de Saint-Maurice⁹⁴¹. Un fils de Johannes Berthodi, Anthonius, est marchand comme lui⁹⁴², un autre fils dénommé Marcus est notaire⁹⁴³, et une de ses filles, Claudia, est l'épouse du marchand Anthonius Passient, d'origine lombarde⁹⁴⁴.

⁹²⁴ ACS, Th. 74-228.

⁹²⁵ ACS, Th. 110B-8, 6 juin 1412.

⁹²⁶ ACS, Min. A 94, *passim*.

⁹²⁷ ACS, Min. B 58, XXII, p. 228, 20 avril 1451.

⁹²⁸ ACS, Min. A 177, p. 393-395 = ACS, Min. A 209, p. 280-282, 9 mai 1521.

⁹²⁹ ACS, Th. 41-112, 18 juin 1498.

⁹³⁰ ACS, Min. A 163, p. 251, 28 juillet 1504.

⁹³¹ ACS, Judicialia, 4-14, p. 1-2, 6 septembre 1510.

⁹³² ACS, Min. A 75, p. 133-135, 25 février 1458; ACS, Min. B 59, IV, p. 10-11, 4 octobre 1461.

⁹³³ ABS, Tir. 242/33 (1), p. 41-43, 9 avril 1470.

⁹³⁴ ACS, Min. A 163, p. 121, 13 février 1495. – Clemens I Rudaz a deux fils prénommés Johannes, l'un qui vit encore en 1527, dit marchand (n° 60), et l'autre, décédé avant cette date (ACS, Th. 62-128, 21 mai 1523).

⁹³⁵ ACS, Min. A 192, p. 258, 23 décembre 1495.

⁹³⁶ Clemens II Rudaz a pour épouse Ysabella, fille du notaire Johannes Zerlouben, qui lui a donné une fille, Anna (ACS, Min. B 68, I, e, p. 407-408, 15 octobre 1496).

⁹³⁷ ACS, Th. 76-38, 27 janvier 1471.

⁹³⁸ Voir note 978.

⁹³⁹ ACS, Min. A 208, p. 440, 26 février 1519.

⁹⁴⁰ ACS, Min. A 197, p. 11, 10 novembre 1503. Sur ce notaire, voir Chantal AMMANN-DOUBLIEZ, «Assit principio sancta Maria meo. Le notaire Jean de Freneto, de Saint-Maurice d'Agaune (†1472), sa figure et son métier», dans *Le notaire, entre métier et espace public en Europe VIII^e-XVIII^e siècle*, dir. Lucien FAGGION, Anne MAILLOUX, Laure VERDON, Aix-en-Provence, 2008, p. 117-128.

⁹⁴¹ ACS, Min. A 164, p. 414, 1^{er} août 1513.

⁹⁴² ACS, Min. A 230, p. 162-165, 24 février 1529.

⁹⁴³ ACS, Min. A 230, p. 165, 24 février 1529. On ignore le métier du troisième frère, Johannes junior.

⁹⁴⁴ ACS, Comptes des anniversaires, 2, cahier de copies d'actes, p. 44, testament de Claudia, fille de Johannes Berthodi et épouse d'Anthonius Passient, 14 mars 1526.

Une famille de Lombardie: les Groelli

C'est au service des évêques de Sion que Laurent Groelli (n° 121), fils de Michael⁹⁴⁵, originaire de Formazza (colonie Walser), cleric marié du diocèse de Novare⁹⁴⁶, organise sa carrière. Il la commence sous l'évêque Andreas de Gualdo⁹⁴⁷, devient bourgeois de Sion en 1444⁹⁴⁸ et il atteint les plus hauts sommets en étant le secrétaire de l'évêque Walter Supersaxo⁹⁴⁹, dont il écrit presque toute la correspondance. Il est aussi secrétaire de la diète, le 30 juillet 1444⁹⁵⁰. En raison de ses compétences et de son prestige, il est souvent choisi comme avocat ou comme arbitre⁹⁵¹. Quelques traces de son activité notariale subsistent⁹⁵². Son fils Franciscus, notaire public comme lui, devient châtelain de Sion en 1489-1491⁹⁵³, puis syndic à deux reprises, en 1493 et 1503. Il a pour première épouse la fille du notaire Johannes Corderonii, Jenina⁹⁵⁴. Lorsqu'il teste le 4 mai 1502 en demandant à être enterré auprès de son père dans la cathédrale de Sion, il a pour femme Greta (sans doute une Tagnyoz de Sierre)⁹⁵⁵. Tout en étant très précis sur ses créances, ses dépenses et les sommes reçues, Franciscus cite sa défunte mère Agnes, son frère, le chanoine Rodolphus Groelli, et il nomme héritiers universels ses deux fils légitimes, Paulus et Franciscus, ainsi que Barbara, mariée à Petrus, fils de Petrus de Bertherinis *alias* Lorentz, conformément à son contrat de mariage. Paulus Groelli (n° 121) est châtelain du vidomne de Sion en 1524⁹⁵⁶. Il s'est marié en 1519 dans le milieu notarial en s'alliant à Anna, fille du notaire Clemens Rudaz junior, bourgeois de Sion; la dot de celle-ci se monte à 240 livres⁹⁵⁷. En tant que juré du Chapitre, il reçoit la commission des protocoles du notaire Jacobus Waldin en 1534⁹⁵⁸. Il est en fait le tuteur du fils de ce dernier, Mauricius Waldin⁹⁵⁹, dont il organise le mariage, le 24 juin 1534, avec noble Anna de Platea⁹⁶⁰. Attar-

⁹⁴⁵ GREMAUD, n° 3072, 5 mars 1456.

⁹⁴⁶ Il s'agit de chartes de chancellerie et d'actes notariés (ACS, Min. A 96, p. 609, 20 avril 1451).

⁹⁴⁷ ACS, Min. A 55, p. 484, 8 février 1432: *Laurentius Groelli commorans cum prefato reverendo in Christo patri [domino Andree miseracione divina episcopo Sedunensi]*.

⁹⁴⁸ Il écrit l'année suivante une lettre de bourgeoisie (n° 187), ce qui laisse présumer qu'il est un temps secrétaire de la bourgeoisie. – Il stipule une vente des syndics de Sion (ACS, Min. A 96, p. 658-659, 5 avril 1467).

⁹⁴⁹ En 1466, comme secrétaire de l'évêque, il traduit de l'allemand en français l'exposé de ce dernier lorsqu'il prend possession de la juridiction de la vallée d'Anniviers (Archives d'Anniviers, Pg 80). Voir aussi Philipp KALBERMATTER, «Registrum domini Walteri Supersaxo episcopi Sedunensis. Ein Kopialbuch von Walter II. Supersaxo, Bischof von Sitten, Graf und Präfekt von Wallis (1457-1482)», dans *Vallesia*, 45 (1990), p. 124.

⁹⁵⁰ Hans Anton VON ROTEN, «Die Landräte des Wallis bis 1450», dans *Vallesia*, 21 (1966), p. 35-71, spécialement p. 62.

⁹⁵¹ Laurentius Groelli est entre autre l'avocat du bourgeois de Sion Guillaume don Savies dans une cause devant le châtelain de Sion, cause qui l'oppose à Petermandus de Mayenchet *alias* Brochy, de Loèche (ACS, Min. A 122, p. 386-393, 29 janvier 1450).

⁹⁵² ACS, Min. A 96, p. 607-684. Les pages 680-684 sont de la main de son fils Franciscus, qui a reçu du Chapitre commission de ses protocoles.

⁹⁵³ ACS, Min. A 143, p. 271, 28 octobre 1489, et ACS, Min. B 68, p. 96, 9 mars 1491.

⁹⁵⁴ ACS, Min. A 147, p. 207-209 = ACS, Min. A 160, p. 152-155, 9 septembre 1468. A cette date, Jenina est décédée. Le mariage entre Franciscus et Jenina a été décidé par le notaire Johannes Corderonii dans son testament du 18 septembre 1461 (ACS, Min. A 55, p. 172-175).

⁹⁵⁵ ACS, Min. B 68, II, p. 343-346. – Sur les riches Tagnioz, de Sierre, porteurs du prénom Anthonius (dont deux représentants sont cités dans le testament de Franciscus Groelli), l'un châtelain et l'autre notaire, voir VON ROTEN, «Die Grosskastläne von Sidlers 1451-1562», p. 108-110.

⁹⁵⁶ Il est cité comme tel dans le codicille du testament du marchand Anthonius Richardi d'Antrona (ACS, Min. B 126, p. 165, 1^{er} mars 1524).

⁹⁵⁷ ACS, Min. A 208, p. 440, 26 février 1519.

⁹⁵⁸ Paulus Groelli reçoit la commission des protocoles de Jacobus Waldin, le 27 mai 1534 (ACS, Calendes 1, p. 597). Voir ACS, Min. A 14, p. 327-420.

⁹⁵⁹ ACS, Min. B 81, I b, p. 108-110, 24 janvier 1534.

⁹⁶⁰ ACS, Min. B 81, I c, p. 147-151.

dons-nous sur cette union. Les conseillers et confrères de Paulus Groelli, les notaires Anthonius Waldin, Michael Rumieri et Martinus Kuntschen, participent à la promotion sociale de son pupille. Les sommes avancées sont 100 livres d'augmentation de dot complétant 100 autres livres. Quant à Anna de Platea, elle est la fille du noble Ludovicus de Platea (qui a eu deux autres fils, Philippe, mentionné ici (n° 196), et Petermandus) et la petite-fille du défunt bailli Johannes de Platea (1507-1508) et, par sa mère Cristina, elle est la petite-fille du fameux Georges Supersaxo; l'évêque Adrien I de Riedmatten agit comme conseiller au contrat de mariage. Il vaut la peine d'énumérer les participants. Les témoins parents et amis de la mariée sont Nicolaus de Chevron, vidomme de Sion; Franciscus de Monteolo, vidomme de Martigny; les frères Johannes et Franciscus de Platea; Johannes de Riedmatten, châtelain de Martigny; Hilprandus Tschanodt, ancien châtelain de Simplon; Johannes Kalbermatter, majordome de l'évêque (*magister hospicii*); Anthonius Albi, ancien bailli; et Nicolaus Kalbermatter, ancien châtelain de Sion. Les témoins parents et amis du marié sont le doyen de Sion, Petrus Allieti; le chanoine de Sion, Johannes Jordan; les bourgeois de Sion, Johannes Thenen, châtelain de Sion, Johannes Uffembort, apothicaire, et Hans Indenbechen, auxquels s'ajoute un ancien major, Cristinus Blast. Le notaire est Anthonius Megentschen de Ponte, chancelier et secrétaire de la ville de Sion! Quelle belle élévation sociale organisée par les notaires pour un jeune Waldin!

Les Nanseti: un exemple de stratégie familiale

Petrus Nanseti favorise l'ascension de sa famille grâce au notariat. Clerc, originaire de Lens⁹⁶¹, il s'installe à Sion en achetant une maison, à côté de la chapelle Saint-Paul, au notaire Michael de Simplon, en décembre 1452⁹⁶². Il détient une partie de la chancellerie de Lens dans les années 1465-1474⁹⁶³. Petrus est qualifié de bourgeois de Sion, sans qu'on connaisse sa date de réception⁹⁶⁴. Il a rédigé deux lettres de bourgeoisie, datées du 30 novembre 1472 (n° 64 et n° 157). Malgré une carrière en partie à Sion, il est enterré à Lens devant la porte Saint-Pierre, le 11 octobre 1479, comme le note pieusement son fils Georgius, sur la première page de son registre⁹⁶⁵. Georgius consolide l'installation et l'ancrage à Sion, dont il devient un notable. Il serait né vers 1452⁹⁶⁶. Sans doute est-il un fils illégitime, car il doit acheter la bourgeoisie de Sion en janvier 1482 (n° 95). Georgius cumule titres et fonctions. Il traverse la tourmente de l'opposition entre Mathieu Schiner et Georges Supersaxo en se rangeant du côté de ce dernier, ce qui lui vaut un procès en 1511⁹⁶⁷ et l'inclusion dans la sentence d'excommunication du 11 juillet 1519⁹⁶⁸, de sorte que ses fils doivent demander son absolution pour qu'il puisse être enterré en terre chrétienne⁹⁶⁹.

⁹⁶¹ ACS, Th. 8-19, 2 juillet 1445.

⁹⁶² ACS, Min. B 92, p. 149, 12 décembre 1452.

⁹⁶³ ACS, Comptes de la Métairie, 7.

⁹⁶⁴ ACS, Th. 56-177, 12 décembre 1467.

⁹⁶⁵ ACS, Min. A 132, p. 509, début du registre dudit Georgius.

⁹⁶⁶ ACS, Th. 15-46, p. 35.

⁹⁶⁷ ABS, Tir. 104-14, cahier d'auditions de témoins entendus par Petrus Dominarum et Petrus de Torrente, sur commission de l'évêque, en février 1511, au sujet de l'alliance avec la France. – Voir sa précédente déposition du 26 mai 1510, prudente et révélatrice de sa participation au conseil secret des bourgeois de Sion (ABS, Tir. 103-13, p. 127-131).

⁹⁶⁸ WLA, 1, p. 512.

⁹⁶⁹ ABS, Tir. 101-188. La date de ce document, 1^{er} janvier 1519, pose problème, car Georgius Nanseti semble encore vivant en 1519, voir par exemple WLA, 1, p. 503, 22 juin 1519, où il agit comme vice-bailli, ou ACS, Min. B 83, g, p. 83, 11 novembre 1519, acte où *vir providus Georgius Nanseti, notarius, civis Sedunensis et viceballivus terre Vallesii*, donne une quittance.

Georgius Nanseti est co-chancelier de Lens comme son père et a laissé de nombreux registres (1491-1516). A une date qu'on ne peut préciser, il est garde-sceau de l'official⁹⁷⁰ et de l'évêque. Parallèlement, il est syndic de Sion en 1489, châtelain de Sion en 1516-1517⁹⁷¹, vice-bailli en 1518-1519⁹⁷², administrateur des biens de la mense épiscopale en 1519⁹⁷³. C'est un homme considéré, un homme sage, qui multiplie les relations dans le monde notarial et ecclésiastique pour la promotion de sa famille et qui accroît sa richesse⁹⁷⁴. Nous avons eu déjà l'occasion d'évoquer son épouse Anthonia, nièce du notaire Henricus Warneri. Le récit de la naissance de leur enfant Jean-Baptiste, le 11 février 1504, couvre toute une page d'un registre du notaire⁹⁷⁵. Nous en retiendrons ici les nombreux parains, tous des ecclésiastiques⁹⁷⁶. Quant aux marraines, l'une est noble Domitilla de Cervent, épouse de Petermandus de Platea; deux autres sont des femmes de notaires, dont Georgius Nanseti tait le prénom: la femme du notaire Jacobus Bosoni⁹⁷⁷ et la femme de Johannes Kuntschen⁹⁷⁸, et enfin Bastiana, femme de Johannes Berthodi⁹⁷⁹. Le notaire énumère ensuite les cadeaux. Une nouvelle fois, les femmes de notaires restent anonymes: la femme de Bartholomeus Bullieti a offert un pain valant six gros, la femme de Kuntschen a fait un cadeau valant un teston, la femme de Jacobus Bosoni a donné un beau et grand pain, ainsi qu'un beau fromage valant un teston, la femme de Friganti (sans doute le notaire Petrus) a offert un pain. Les femmes ne sont vues qu'à travers leur mari notaire (et bourgeois de Sion)⁹⁸⁰. Par sa position élevée, Georgius Nanseti noue un réseau étendu, qui compte en particulier un certain nombre de notaires parmi ses clients⁹⁸¹. S'il a consigné d'autres récits touchant sa famille⁹⁸², ceux-ci ne nous sont pas parvenus pour son fils illégitime Nicolaus ni même pour ses autres enfants légitimes,

⁹⁷⁰ WLA, 1, p. 616: il fut garde-sceau avant janvier 1511.

⁹⁷¹ En tant que châtelain de Sion, il nomme le tuteur de Stephanina, fille du défunt fondateur de cloches Petrus Pasquoreti et femme du clerc Michael Quayodi (ACS, Min. A 159, p. 301-303, 18 avril 1516), et le tuteur de Margareta Lener, femme de Georges Supersaxo, notaire et bourgeois de Sion (ACS, Min. A 242, p. 371-373, 27 janvier 1517).

⁹⁷² AEV, Supersaxo II, Pg 85, 2 décembre 1518, et ACS, Min. B 71, I, p. 56, 19 février 1519.

⁹⁷³ ACS, Min. B 71, II, p. 456, 6 août 1519.

⁹⁷⁴ ACS, Min. A 163, p. 272, 28 août 1504: *et vir sapiens Georgius Nanseti, notarius, civis et cancellarie Sedunensis juratus*.

⁹⁷⁵ ACS, Min. A 163, p. 325. – Voir Chantal AMMANN-DOUBLIEZ, «Esquisse d'une histoire notariale du diocèse de Sion au Moyen Age: sources et problématique», dans *Vallesia*, 46 (1991), p. 199-200. Voir aussi DUBUIS, *Les vifs, les morts et le temps qui court*, p. 30 et suivantes.

⁹⁷⁶ Bartholomeus Kalbermatter, chanoine de Sion et curé d'Ardon; Jacobus Iciodi, chanoine de Sion et curé d'Anniviers; Petrus Chablesi, recteur de Sainte-Barbe; Ambrosius Willioz, recteur de Saint-Etienne; Thomas Bilgueschoz (*sic*), recteur de Sainte-Croix; Melchior, chambrier de l'évêque et Theodolus Bilguisser (*sic*), curé de Saxon.

⁹⁷⁷ Il s'agit de Johanneta, fille de Johannes Bertheys, femme de Jacobus Bosoni, de Mase, qui teste le 16 avril 1504 (ACS, Min. B 68, II, p. 300).

⁹⁷⁸ Il s'agit de Nesa, fille de Clemens (I) Rudaz, bourgeois de Sion et marchand (ACS, Min. B 82, p. 17, 27 mars 1520).

⁹⁷⁹ Il s'agit de la femme du marchand et bourgeois de Sion Johannes Bertholdi (n° 62), Bastiana de Bertherinis, qui est aussi la marraine de Franciscus, fils de Nicolaus Nanseti, le 22 mai 1520 (ACS, Min. A 227, p. 266).

⁹⁸⁰ Une étude approfondie des registres devrait être attentive à la clientèle sédunoise de notre notaire.

⁹⁸¹ D'après le seul registre coté ACS, Min. A 164, ses clients notaires sont Petrus Friganti (p. 1), Johannes Rubini (p. 45), Petermandus Insuperiorivilla (p. 50, p. 289-290), Nicolinus Kalbermatter (p. 8), Petrus Dominarum (p. 76-79), Michael Rumieri (p. 258), Mauricius de Lowina (p. 385, p. 424), Egidius de Prato (p. 294-298) et Georgius Bardi (p. 426-427).

⁹⁸² Georgius Nanseti a noté le décès de son fils Bastianus à la fin d'un registre (ACS, Min. A 132, p. 583, 8 octobre 1481).

Henricus, Franciscus⁹⁸³, Nicolaus, Francesia⁹⁸⁴ et Katherina⁹⁸⁵. Leur parcours montre la réussite de la stratégie paternelle.

Tout comme son père, Nicolaus Nanseti, lui aussi notaire, inscrit les naissances de ses enfants dans ses registres. Nicolaus, d'après l'âge qu'il déclare en 1550, serait né vers 1490⁹⁸⁶, hors mariage⁹⁸⁷ donc : c'est la raison pour laquelle il achète sa bourgeoisie en 1524 (n° 143). Son père Georgius facilite sa carrière notariale en résignant sa part de la chancellerie de Lens, que le Chapitre de Sion cède alors au jeune Nicolaus⁹⁸⁸. Au milieu de ses actes, Nicolaus Nanseti, époux de Margareta Martineti, de Varone, écrit le récit de la naissance de son premier fils, Franciscus, le 22 mai 1520⁹⁸⁹. Parrains et marraines sont bourgeois de Sion, sauf le notaire Thomas Guerschodi⁹⁹⁰, de Lens, et trois parmi eux sont notaires : ledit Thomas Guerschodi, Benedictus de Preneriis et Claudius de Vinea.

Le 1^{er} février 1522 arrive dans le foyer un nouveau garçon, doté du même prénom, Franciscus, mais cette fois en l'honneur de son oncle paternel, encore un clerc, Franciscus⁹⁹¹. Le troisième enfant, Georgius, suit le 7 mars 1523⁹⁹². Il reçoit son prénom de son parrain, l'*hospitalarius* de Sion, Georgius de Crista. Le curé de Sion Anthonius Jacquyn et un notaire – Petrus de Torrente – complètent le nombre de parrains, tandis que les marraines sont Bastiana, épouse du syndic de Sion Mapheus de Bellenchona, et, précise la notice, une certaine Maria, originaire du diocèse de Genève, ancienne servante du notaire et bourgeois de Sion Rodolphus de Bertherinis : la qualité du maître rehausse sans doute le niveau social de ladite marraine. Puis nous apprenons la naissance du quatrième, un garçon né le 12 août 1525, baptisé Egidius, avec pour parrains le châtelain de Sion Nicolaus Fidginer, le beau-frère de Nicolaus Nanseti, Martinus Kuntschen (qui partage la chancellerie de Lens avec lui⁹⁹³) et le vicaire de Sion, qui lui donne son prénom, le prêtre

⁹⁸³ Le 23 décembre 1510, Franciscus est nommé recteur de l'autel Saint-Théodule de Sion (ACS, Min. B 68, II, p. 223). Il est ensuite élu chanoine de Sion le 9 février 1524 (ACS, Calendes 1, p. 394), puis chantre de Sion en 1535 jusqu'à sa mort, voir *Helvetia Sacra*, I/5, p. 518, et MARTONE, *Die Domherren von Sitten*, p. 236. L'année 1551, donnée habituellement pour son décès (d'après Dionys IMESCH, «Das Domkapitel von Sitten zur Zeit des Kardinals M. Schiner», dans *BWG*, 6 (1928), p. 107), est à corriger, car vénérable Franciscus Nanseti, bourgeois et chantre de l'église de Sion, teste le 1^{er} août 1552 devant son frère Nicolaus (ACS, Min. A 229, p. 549-551). Il demande à être enterré dans la tombe de son père, dans l'église Notre-Dame de Sion, et fait aux enfants légitimes de ses enfants illégitimes la donation de tout ce qu'il peut leur donner selon les statuts du Valais et les franchises de la ville de Sion.

⁹⁸⁴ Francesia, née du mariage de Georgius Nanseti avec Anthillia Warneri, contracte mariage avec le bourgeois de Sion Hans, fils du défunt étameur Hans Thoenen (n° 167), le 17 novembre 1516 (ACS, Min. A 159, p. 291-296). La dot est de 200 livres, somme importante, et parmi les témoins de l'acte passé par Jacobus Waldin, bourgeois de Sion, figurent deux notaires bourgeois de Sion, Johannes Kuntschen et Nycolaus Furer, ainsi que l'ancien châtelain de Sion, Bartholomeus Lupi.

⁹⁸⁵ Katherina a épousé le notaire Martinus Kuntschen, voir FAYARD DUCHÊNE, «Une famille au service de l'Etat», p. 283, note 69, renseignement vérifié (ACS, Min. A 229, p. 113-115, 6 décembre 1538).

⁹⁸⁶ ABS, Tir. 91-1, fol. 33.

⁹⁸⁷ Au nombre des témoins figure *Nicolaus filius naturalis Georgii Nanseti, notarii et castellani Sedunensis* (ACS, Min. B 68, I, p. 682, 10 mars 1517).

⁹⁸⁸ AEV, Fonds de Torrenté-de Riedmatten, Collectanea III/2, 22 avril 1515.

⁹⁸⁹ ACS, Min. A 227, p. 266.

⁹⁹⁰ Voir les fragments de son activité notariale à Lens, comme juré de la chancellerie (ACS, Min. B 80, 1524-1532).

⁹⁹¹ ACS, Min. A 227, p. 485.

⁹⁹² ACS, Min. A 228, p. 1.

⁹⁹³ ACS, Min. B 72, p. 2 : le notaire juré de la chancellerie, Johannes Fabri de Sembrancher, habitant Lens, lève en ce lieu des chartes sédunoises dans les années 1525-1532 *de mandato discretorum virorum Martini Kuontschen et Nicolay Nanseti notariorum ipsam cancellariam tenentium*.

Egidius Cutti, d'Anniviers⁹⁹⁴. Les marraines sont Nicolina Ruda, épouse du notaire et bourgeois de Sion Petrus Majoris de Suen, et Anthonia, épouse de Johannes Friganti, habitant de Sion. Une nouvelle année apporte une nouvelle naissance, celle d'une fille, Anthonia, qui dut être saluée, le 14 décembre 1526⁹⁹⁵: le seul parrain est Anthonius Friganti, beau-frère de Nicolaus Nanseti, et les marraines sont deux épouses de notaires et de bourgeois de Sion: Anthonia, femme de Michael Rumieri, et Benedicta, femme de Johannes Bullieti. Hélas, l'épouse de Nicolaus, Margareta, décède le 24 juillet 1527 et son époux lui rend un bel hommage tout en priant ses lecteurs de dire un Pater noster et un Ave Maria pour le repos de son âme⁹⁹⁶. Nicolaus Nanseti se remarie, malgré son chagrin, avec Francesia, fille de Johannes de Supraviam de Varone. Un de leurs enfants, né le 14 décembre 1547, reçoit le prénom de son père Nicolaus et ses parrains sont un chanoine et deux prêtres, les marraines étant l'épouse non nommée de Johannes Romalier et Phelipa, femme du marchand Petrus Beroz⁹⁹⁷.

Bien avant, le 3 août 1529 est né de cette seconde union un fils, Petrus, qui reçoit son prénom de son parrain, le notaire Petrus Siriseri (n° 184), les autres parrains étant le notaire Georgius Bardi (non bourgeois) et les bourgeois de Sion Johannes Rudaz junior (n° 60) et Adrianus Rubini (ayant une formation notariale, n° 174)⁹⁹⁸. Les marraines sont Anthonia Chervetaz, Jacomina, veuve du notaire Rodolphus de Bertherinis (n° 64), et la femme de Johannes Insuperiorivilla (c'est-à-dire la bru du notaire Petermandus Insuperiorivilla)⁹⁹⁹.

Le demi-frère de Nicolaus Nanseti, Henricus, également notaire, connaît un beau parcours à Sion, où il devient secrétaire de la ville en 1540¹⁰⁰⁰. Il a pour première épouse Barbillia, fille du notaire de Conthey Gabriel de Bertherinis et sœur des notaires Severinus et Anthonius de Bertherinis¹⁰⁰¹. Puis il se remarie avec la jeune Trina, fille du bourgeois de Sion Hans Thosen, le 3 août 1535¹⁰⁰². Il teste le 27 juillet 1549 devant son frère Nicolaus¹⁰⁰³, laissant comme lui de nombreux registres dont l'examen révélerait sa clientèle et son rôle auprès des tribunaux. Les Nanseti s'appuient donc largement sur les religieux, sur les bourgeois de Sion et sur leurs confrères pour consolider leur insertion, déléguant parfois des praticiens de l'écrit à Lens pour recevoir les actes en leur nom¹⁰⁰⁴, tandis qu'eux-mêmes assument des charges à Sion.

Les parentés spirituelles entre notaires nous sont pour la plupart cachées, car les notations personnelles sont rares, et plus encore les livres de raison, si précieux dans d'autres régions. En revanche, les actes notariés ont révélé un certain nombre

⁹⁹⁴ ACS, Min. B 71, 1, p. 109.

⁹⁹⁵ ACS, Min. A 230, p. 1.

⁹⁹⁶ ACS, Min. A 230, p. 13.

⁹⁹⁷ ACS, Min. A 259, p. 442.

⁹⁹⁸ ACS, Min. A 205, p. 754.

⁹⁹⁹ Barbillia, fille de †Johannes Borgesii de Sembrancher, veuve de Johannes Insuperiorivilla, fils de †Petermandus Insuperiorivilla, notaire et bourgeois de Sion, reconnaît devoir une rente à la bourgeoisie de Sion (ABS, Tir. 219-26, fol. 114v-115v, 19 janvier 1543).

¹⁰⁰⁰ ABS, Tir. 219-24, fol. 17.

¹⁰⁰¹ ACS, Min. A 230, p. 129-130, 5 décembre 1528.

¹⁰⁰² ACS, Min. A 229, p. 417-419.

¹⁰⁰³ ACS, Min. A 229, p. 551-553.

¹⁰⁰⁴ Georgius Nanseti a recours à Hugonetus de Mellis (ACS, Min. A 162), à Nicolaus de Crista (ACS, Min. A 173) ou à d'autres restés anonymes (ACS, Min. A 163). A propos des minutes de Nicolaus Nanseti, voir Johannes Fabri de Sembrancher cité *supra*, note 993, et d'autres; les années de peste 1532-1533 expliquent que beaucoup de testaments écrits dans les registres de Nicolaus Nanseti ont été en fait reçus par des prêtres qui administrent les derniers sacrements et reçoivent les dernières volontés.

d'alliances matrimoniales entre familles de notaires, dont certaines ont été évoquées au fil de notre analyse mais dont l'énumération systématique serait fastidieuse. Citons un exemple supplémentaire. Le 13 janvier 1499, le notaire Anthonius Dayer, de Savièse, est reçu bourgeois pour 4 livres, prix réduit en raison de son lien de parenté avec le notaire Johannes de Preneriis, bourgeois de Sion, dont il est le gendre. Il est vrai qu'il est aussi récompensé pour avoir aidé les bourgeois dans leur litige avec Nendaz, tout comme il est dédommagé des blessures qu'il a subies, lorsque le pont du Rhône s'est effondré, si bien qu'il lui est fait remise desdites 4 livres¹⁰⁰⁵.

Les alliances et les parentés spirituelles que nous avons pu déceler renforcent des liens professionnels. La formation des uns auprès des autres crée des liens forts, de sorte que l'élève adopte parfois un seing manuel proche de son maître, comme nous l'avons mentionné pour Johannes Rubini et Mauricius de Lowina. Le notaire Anthonius Signieti (n° 79, devenu bourgeois en 1524), dont les deux parents sont lombards¹⁰⁰⁶, évoque sa formation auprès du notaire Jacobus Waldin, puis ses années de pratique auprès de Nicolaus Furer, garde-sceau du cardinal¹⁰⁰⁷. Il fréquente donc des Haut-Valaisans. Il a d'ailleurs épousé Margareta, la nièce du chanoine Anthonius Bertholdi, de Loèche, en 1519¹⁰⁰⁸. Le père d'Anthonius, Petrus Signieti, et son oncle maternel, maître Anthonius de Presmel [Prismell], sont tous deux tailleurs de pierre, établis à Sion¹⁰⁰⁹. Anthonius Signieti, notaire d'autorité apostolique et impériale, a laissé quelques minutes¹⁰¹⁰. Étranger, issu d'un milieu artisanal, il sait vaincre les résistances en choisissant soigneusement ses appuis dans la société valaisanne.

Rôle, position sociale et influence des notaires dans la bourgeoisie sédunoise au XVI^e siècle

Pour mieux juger de l'importance des familles de notaires signalées par l'enquête de 1527-1528, nous les étudierons à travers l'ensemble du XVI^e siècle.

Nous avons déjà évoqué le rôle éminent des notaires dans la communauté bourgeoise, soit au cours de notre longue étude du texte original de l'enquête de 1527-1528, soit en présentant les biographies de plusieurs d'entre eux, tels les Lowina, les Groelli ou les Nanseti, par exemple.

Rappelons que nous avons relevé quinze cas de lignées de notaires¹⁰¹¹, dont huit, soit le tiers, au sein des vingt-quatre présentateurs de lettres de bourgeoisie en 1527, sans compter les deux parmi ceux qui ont perdu leurs lettres (familles Aren et Lowina), les autres cas concernant les notaires rédacteurs de lettres (familles Groelli, Rapillard et Rubini) ou les notaires cités comme parents dans les notices de l'enquête (familles Bertherinis et Prato). Nous avons ainsi comptabilisé douze cas de notaires de père en fils, deux cas de père à petit-fils, un cas portant sur trois générations (les Nanseti). De plus, ces dynasties privilégient l'endogamie professionnelle, renforçant encore par là leur poids dans la société, ainsi

¹⁰⁰⁵ ABS, Tir. 22-47, fol. 13.

¹⁰⁰⁶ Son père est le Lombard Petrus Signieti, habitant de Sion, (ACS, Min. B 83, g, p. 61-63, 20 juin 1519, assignation de 60 florins) et sa mère est Francesia, fille de Vioul de laz Crestaz, de Crevola (ACS, Min. A 242, p. 432-435, 4 mars 1515).

¹⁰⁰⁷ ABS, Tir. 101-287, fol. 109, a° 1520.

¹⁰⁰⁸ ACS, Min. A 208, p. 466-467, 10 avril 1519, contrat de mariage.

¹⁰⁰⁹ ACS, Min. A 242, p. 432-435, 4 mars 1515.

¹⁰¹⁰ ACS, Min. B 126, registre de 266 pages, 1518-1524.

¹⁰¹¹ Voir *supra*, p. 162.

que les alliances avec le milieu des marchands, afin de mieux préserver, voire d'augmenter, le niveau de fortune de leurs familles.

L'exercice du notariat assure à ces professionnels de l'écrit une certaine aisance financière, car c'est une profession qui rapporte dans cet univers médiéval où la circulation d'argent liquide est rare. Les notaires reçoivent des émoluments pour tous les actes qu'ils rédigent: contrats de mariage, testaments, donations, reconnaissances et transferts de dettes, ventes, quittances, échanges de biens (*concombria*), si nombreux dans les minutes notariales de l'époque, actes de tutelle, etc. S'ils sont aussi jurés de toutes les cours de l'évêque, ils accroissent leurs revenus en devenant des auxiliaires de la justice, les procès générant de nombreux documents. De plus, les notaires remplissent souvent les fonctions d'avocat conseil, comme Laurencius Groelli, nous l'avons vu en 1450, et bien d'autres. Comment connaître les noms de ces jurés, sinon en examinant les pièces de procédure? Il arrive qu'un acte nous en nomme tout un groupe. Ainsi, l'expertise d'un acte notarié du notaire Johannes Jordan, de Brigue, le 17 mai 1508, requiert les compétences paléographiques et notariales de plusieurs jurés des cours de l'évêque: Johannes de Preneriis, Georgius Nanseti, Johannes Kuntschen, Petrus Binder et Petrus Inderrytin, ainsi que d'autres lettrés¹⁰¹². Cet acte expertisé, daté du 31 décembre 1477, est, reconnaissons-le, d'importance, puisqu'il concerne l'administration du Bas-Valais, au lendemain de la conquête sur les Savoyards. Cependant, nous n'avons pas mené l'enquête plus avant dans cette direction. Signalons toutefois que le notaire Michael Rumieri, qui est juré des cours épiscopales¹⁰¹³, mais qui détient le sceau du doyen de Sion, Franciscus Supersaxo, est accusé par le notaire Rodolphus de Bertherinis d'avoir fait du zèle auprès des marchands de Sion pour qu'ils scellent leurs lettres du sceau du doyen plutôt que de celui de l'évêque: nous sommes en 1510, dans le contexte de la lutte Schiner-Supersaxo¹⁰¹⁴. Voilà un moyen supplémentaire de gagner de l'argent, car le garde-sceau touche un pourcentage sur les émoluments.

Il ne suffit toutefois pas aux notaires d'écrire des actes ou des reconnaissances pour en toucher les émoluments: des clients n'acquittent pas les sommes dues ou bon nombre d'expéditions demandées restent entre les mains des notaires, faute d'avoir été réclamées. Ainsi, le notaire et bourgeois de Sion Johannes Kalbermatter inscrit dans son testament la créance qu'il détient sur la ville de Sion ou ses syndics, 18 livres qui lui sont dues pour ses travaux d'écriture, ainsi qu'une somme non précisée pour les huit semaines qu'il a passées à Martigny, envoyé en mission par la bourgeoisie, tandis que le châtelain de Sion, son confrère Henricus Warneri, lui doit 7 livres pour les enquêtes et les procès qu'il a menés pour lui¹⁰¹⁵. Dans son codicille du 26 juin 1559, le notaire Franciscus de Bertherinis de Sion reconnaît devoir à son homonyme de Conthey, qu'il a formé à la pratique notariale, 12 florins pour ses écritures¹⁰¹⁶.

¹⁰¹² ACS, Min. A 205, p. 363-377.

¹⁰¹³ AEV, Supersaxo I, Pg 347, a° 1510.

¹⁰¹⁴ ABS, Tir. 103-13, p. 5, 21 mai 1510.

¹⁰¹⁵ Archives de la bourgeoisie de Loèche, H 68, 24 mars 1476: *Item dixit et manifestavit quod civitas Sedunensis seu sindici nomine civitatis debent sibi causa scripturarum cartarum, litterarum, informacionum et laboris sui, quas litteras partim habuit ipse civitas seu sindici tempore decurso, partim vero sunt penes ipsum testatorem, scilicet decem octo libras maur. semel. Item dixit quod fuit stipendarius et sodalis electus et missus per cives apud Martignyacum octo ebdomadis et nichil recuperavit de stipendio, sed debent sibi totum stipendium et duplex sicut tali stipendario convenit. [...] Item dixit quod Henricus Warnerii, castellanus Sedunensis, debet sibi causa laboris sui nomine inquestarum et processuum fore factorum, scilicet septem libras.*

¹⁰¹⁶ AEV, Fonds de Preux, AP II, n° 45.

Lors de l'enquête de 1527-1528, certains notaires ont été rétribués pour faire des recherches dans les écrits de leurs prédécesseurs, afin de retrouver les précieuses lettres de bourgeoisie exigées par les autorités. En outre, les notaires sont conseillers dans toutes sortes d'affaires, notamment dans les épineuses questions de succession, sources de nombreux litiges, où leur avis et leur expertise sont sollicités; ils se retrouvent fréquemment tuteurs ou réconciliateurs¹⁰¹⁷ des femmes et des enfants mis sous tutelle. C'est ainsi qu'en 1542, Guetli Steyger, veuve du forgeron Claudius Chapotat, qui était syndic de Sion de 1520 à 1522¹⁰¹⁸, n'oublie pas ses tuteurs, qu'elle nomme d'ailleurs ses exécuteurs testamentaires dans son testament: le notaire Michael Rumieri (n° 141) et Johannes de Platea reçoivent chacun la moitié de ses vases en étain, de ses candélabres et de son linge, Michael Rumieri recevant en outre une pièce d'argent et un grand coussin (*pulvinar*)¹⁰¹⁹. Effectivement, il arrive souvent aux notaires d'être choisis comme exécuteurs testamentaires et de recevoir en cadeau un dédommagement pour cette tâche.

Là ne s'arrêtent pas les possibilités de gagner de l'argent pour les notaires. Comme nous l'avons démontré, leur statut les rend capables d'exercer les diverses charges bourgeoises, sources de profits et d'avantages matériels non négligeables: ils s'occupent du recouvrement des divers péages, rentes et taxes perçus par la ville, ou de la gestion et de l'entretien des biens communaux, dont les bisces si importants pour la vie et le bien-être de la communauté, sources permanentes de conflits avec les communes voisines. Nous avons vu qu'ils sont la profession majoritaire au sein des syndics de Sion¹⁰²⁰. Certains, tels Petermandus Insuperiorivilla, notaire et fils du notaire Nicolaus, Johannes Kuntschen ou Henricus Nanseti, deviennent même châtelains de Sion, cette charge importante que, depuis l'accord du 16 mars 1435 entre l'évêque et les Patriotes du Valais, la bourgeoisie de Sion a pris l'habitude de pourvoir sous réserve, théoriquement, de l'acceptation de celui-là¹⁰²¹. D'autres se mettent au service du Chapitre, comme le notaire Bartholomeus Bullieti, qui devient major de Vex pour le Chapitre¹⁰²². Ce ne sont là que quelques exemples des activités des notaires au service de l'ensemble de la communauté, ce qui leur confère aussi, par là même, un poids politique.

A une époque où, nous l'avons dit plus haut, l'argent liquide est une denrée relativement rare, le notaire qui, de par sa fonction, se retrouve manieur d'argent, va faire office de prêteur. Citons un cas de la fin du XV^e siècle. Le 5 décembre 1493, Franciscus de Platea, ancien bailli, au nom de Francesia, sa belle-fille, épouse de son fils Claudius de Platea, emprunte la coquette somme de 120 livres au jeune notaire Johannes Kuntschen et à sa sœur Margareta, tous deux enfants de Katherina Corderonii, riche héritière de son père le notaire Johannes Corderonii. Nous disposons de la quittance du remboursement en date du 3 janvier 1507¹⁰²³.

La famille Platea ne se borne pas à emprunter de l'argent aux notaires, elle s'allie aussi à eux, nous allons y revenir. Avant d'évoquer les alliances matrimoniales et les dots, il était toutefois nécessaire de rappeler tous les moyens à disposition des notaires pour s'enrichir, afin de mieux comprendre la fortune de certains d'entre eux.

¹⁰¹⁷ Les réconciliateurs d'un tuteur l'aident par leurs conseils et donnent leur accord aux transactions.

¹⁰¹⁸ Voir tableau n° 10, p. 169.

¹⁰¹⁹ ACS, Min. B 81, 1, c, p. 112-115, 27 mars 1542. Elle donne aussi au notaire Anthonius Megentschen un tonneau de 27 setiers de vin, sans doute parce qu'il est le rédacteur de son testament.

¹⁰²⁰ Voir tableau, n° 10, p. 168-170.

¹⁰²¹ FAYARD DUCHÊNE, *La population de Sion*, p. 44.

¹⁰²² ACS, Min. A 242, p. 363-366, 25 janvier 1503.

¹⁰²³ AEV, Fonds de Preux, AP I, n° 79.

S'il est, certes, très difficile de prétendre évaluer la richesse de ce groupe professionnel, car nous n'avons quasiment aucun inventaire après décès, de rares actes nous apportent pourtant quelques éclairages. Un partage des biens entre les enfants adultes du notaire Henricus Nanseti¹⁰²⁴, secrétaire de la ville¹⁰²⁵, vingt ans après la rédaction du testament de ce dernier, nous livre quelques éléments sur sa fortune. Ses deux filles, Margareta, veuve de Franciscus Hartmann, famille dont nous avons beaucoup parlé, et Vytlyn, épouse du maître tailleur Jacobus Farquet, du Levron, *incola* à Sion, et ses deux fils Carolus et Henricus, se partagent de nombreuses terres (vignes, treilles, prés, champs, safranières) à Montorge, Maragnène, Signèse et Molignon, ainsi que des bâtiments (raccards, granges, étables) à Sion et Maragnène¹⁰²⁶. La maison paternelle, située dans le quartier de Sitta, auparavant donnée par le défunt notaire Henricus à tous ses fils¹⁰²⁷, revient aux deux fils survivants. Nous n'avons guère abordé la question des maisons des bourgeois de Sion, bien que la résidence soit assortie de l'obligation d'acquérir une maison en ville¹⁰²⁸. Evoquons-la rapidement à propos des notaires. Les notaires sont effectivement souvent propriétaires de maisons et de bâtiments à Sion, qu'ils achètent eux-mêmes ou qu'ils obtiennent au moment de leur mariage. Petrus Dominarum et sa première épouse Nycollina reçoivent ainsi d'Andreas de Silenen une maison située près du Grand-Pont, près de la rue qui mène à la Majorie¹⁰²⁹. Georgius Nanseti achète la maison de son confrère défunt, Henricus de Eysello, située dans le quartier de Sitta, moyennant 153 ½ livres¹⁰³⁰. Son père Petrus Nanseti avait déjà acquis du notaire Michael de Simplono, pour 45 livres, une maison près de la chapelle Saint-Paul, donc dans le même quartier¹⁰³¹. Sans disposer d'une étude de la topographie de Sion à l'époque médiévale, il est difficile de savoir si les notaires se regroupaient dans un quartier particulier de la ville. Il est cependant significatif que, lors du partage d'une maison qui appartenait à Ambrosius de Poldo, à la Cuva (dans le quartier de Sitta), entre les deux bourgeois de Sion Claudius Kalbermatter et Petrus de Bertherinis, en 1488, trois confrères soient des maisons de notaires: celles du défunt Johannes de Freneto et des notaires Jacobus Bosoni et Henricus de Eysello¹⁰³². Au fait des mutations immobilières, les notaires savent aussi placer leur fortune dans les terres pour la faire fructifier.

Quant aux investissements fonciers, c'est sans doute le notaire Franciscus Bessardi qui en offre un excellent exemple, grâce aux minutes de Petrus Dominarum. Lui et sa femme, Johanneta Muez, achètent une foule de terrains à Sion et dans des villages du Valais central, ainsi que maintes vignes à Ayent, Uvrier, Savièse, et surtout Grimisuat. Les connaissances du notaire dans l'art de l'exploitation viticole, source de revenus, se remarquent par des détails insérés dans les actes où le notaire se porte acquéreur de vignes. Lorsque Franciscus Bessardi achète une vigne à Grimisuat, le 3 janvier 1520, le texte indique que, puisque

¹⁰²⁴ Henricus Nanseti s'est marié deux fois, voir *supra*, p. 176. Les enfants nommés dans le partage de biens sont issus du deuxième lit. Sont défunts à cette date leurs frères Theodolus et Jacobus, ainsi qu'une sœur, Glaudina. Henricus Nanseti a eu un fils illégitime, Adrianus, pour lequel il établit un contrat de mariage en juin 1539 (ACS, Min. A 228, p. 461-464).

¹⁰²⁵ ABS, Tir. 219-24, fol. 17, 7 août 1540.

¹⁰²⁶ ACS, Min. B 108, c (ancien 141), p. 336-342, 12 mars 1570.

¹⁰²⁷ ACS, Min. A 229, p. 551-553, 27 juillet 1549.

¹⁰²⁸ Voir GREMAUD, n° 2617, article 29, 28 janvier 1414.

¹⁰²⁹ ACS, Min. B 61, p. 192, 13 mars 1485.

¹⁰³⁰ ACS, Min. B 68, l, c, p. 286-288, 5 mars 1493.

¹⁰³¹ ACS, Min. B 92, p. 149, 12 décembre 1452.

¹⁰³² AEV, AV 3-10, 31 juillet 1488.

chaque année la vigne est irriguée à certaines périodes et qu'elle est clôturée par des épines, le vendeur accorde au notaire un droit d'eau une fois par an, tout comme la permission de prendre et de couper des épines dans les terrains incultes du vendeur pour clore ladite vigne¹⁰³³. Le notaire Johannes de Preneriis (n° 53)¹⁰³⁴, né vers 1442 et décédé en 1512, mériterait aussi d'être étudié pour sa fortune. Nombre de ses acquisitions sont enregistrées notamment dans les minutes de Simon Rapillard, Petrus Dominarum, Jacobus Bosoni et Petrus de Torrente. Bien qu'il ne s'agisse là que d'estimations subjectives, six notaires donnent un montant de leur fortune en 1484, le plus riche étant Anthonius de Torrente, de Ver-namiège, qui annonce 1500 livres, puis viennent ledit Johannes de Preneriis avec 700 livres, Johannes Quarri avec 500 livres, Petrus Bircher déclarant 100 ducats (environ 200 livres¹⁰³⁵) et Ambrosius Macherelli avec 100 livres. Ces fortunes sont inférieures à celles du vice-bailli Jans de Platea (3000 ducats), du noble Jans Esperlini (2000 ducats) et du marchand Clemens Rudaz (1000 livres).

Certains testaments livrent d'intéressants renseignements, notamment ceux qui émanent des femmes, plus soucieuses, plus concrètes, voire plus pointilleuses que les hommes dans l'énumération et la description de leurs legs. Prenons deux exemples dans la famille du notaire Johannes Bullieti (n° 163). Notre homme serait né vers 1502, selon sa déclaration d'âge vers 1550¹⁰³⁶. Malade, il fait son testament le 8 novembre 1565, en pleine épidémie de peste¹⁰³⁷. Lorsque son fils Theodolus fait le sien deux jours plus tard, le 10 novembre¹⁰³⁸, notre notaire est déjà mort. On saisit sur le fait les conséquences de cette ravageuse peste au sein d'une même famille. Johannes ne fait qu'un seul legs, celui d'une vigne de neuf fossorées à Conthey à son serviteur Johannes Buez. Il désigne sa femme Petronilla, fille de †Anthonius Mistralis, bourgeois de Monthey, tutrice de ses six enfants¹⁰³⁹, dont Theodolus senior, né d'un précédent mariage avec Katherina Delicto, fille de Petermandus, ancien châtelain de Conthey, d'une famille de notaires. Aucune autre précision ne nous est donnée sur ses biens. On peut penser que l'état physique du testateur et l'urgence devant une attaque pesteuse ne se prêtaient pas à la rédaction d'un long testament! Pourtant, dans les mêmes conditions d'épidémie de peste, en mai 1582, la fille aînée de Johannes Bullieti, Maria, veuve de Michael Rumieri, énumère avec précision des legs qu'elle désire faire, dont une partie sur des biens provenant de son défunt mari¹⁰⁴⁰. Il est vrai qu'alors elle n'est pas elle-même malade, et elle a eu, en fait, la chance d'échapper à la peste de 1582¹⁰⁴¹. Celle de 1565 a tué, en plus de son père, l'un de ses deux frères, pré-nommé Theodolus. Elle désigne comme héritier universel son frère Alexander, le second Theodolus se destinant au service de l'Eglise. Curé de Vercorin, puis de

¹⁰³³ ACS, Min. B 68, III, p. 303-307.

¹⁰³⁴ Voir sa biographie, AMMANN-DOUBLIEZ, «Le notaire, les âges et la mémoire», p. 252-254.

¹⁰³⁵ Pour donner un simple ordre de grandeur, nous nous fondons sur ACS, Min. A 209, p. 265, 27 février 1521: *precio et precii nomine viginti librarum monete sedunensis semel sibi, ut asserit, solutarum in bono auro seu moneta, scilicet novem scutos solis auri, tres ducatos auri boni et legitimi ponderis, scutum pro quadraginta grossis et singulum ducatum pro quadraginta uno grossis monete predictae.* – Pour les montants cités, voir référence, note 1034, p. 234-235.

¹⁰³⁶ ABS, Tir. 91-1, fol. 34.

¹⁰³⁷ ACS, Min. A 289, p. 342-347.

¹⁰³⁸ ACS, Min. A 277, p. 157-160.

¹⁰³⁹ Les autres enfants sont Maria (dont nous allons parler), Theodolus junior, Katherina, Alexander et Annillia, qu'il qualifie affectueusement de *carissimos et bene dilectos*.

¹⁰⁴⁰ ACS, Min. A 304, p. 637-644. Le testament, daté du mois de mai 1582 seulement, est en très mauvais état de conservation.

¹⁰⁴¹ Veuve, elle se remarie avec Petrus Friganti, bourgeois de Sion (AEV, Fonds de Kalbermatten, Pg 138, 6 janvier 1586).

Conthey, il devient bientôt chanoine de Sion, le 10 mars 1587¹⁰⁴². Elle lègue aux pauvres une vache, une génisse et six setiers de vin, outre des céréales. Elle offre une maison, ou 100 écus d'or, à chacune de ses deux nièces de Vernamiège. En récompense des travaux exécutés pour elle, elle donne à Petrus Genet *alias* Bugnyant une vigne, un tiers de champ et de pré, la moitié d'un raccard à Veysonnaz, ainsi qu'une jument avec son poulain. Elle donne aussi une vache à l'épouse dudit Petrus, tandis qu'un certain Johannes Genet reçoit une vigne et une safrannière. Elle lègue des terres et des bâtiments à Champsec à son cousin Matheus Bullieti¹⁰⁴³, bourgeois de Sion. Elle attribue un pré avec une île à Champsec, une vigne à Clavau, ainsi que divers biens qu'elle ne détaille pas à ses trois nièces bien-aimées Mauricia (I), Katherina et Mauricia (II). Nous n'avons pas la liste des biens dont héritera son frère Alexander, mais à en juger par cette simple énumération de legs, nous pouvons supposer à juste titre que notre veuve était fortunée.

Un autre moyen d'évaluer la richesse des notaires est d'étudier le montant des dots et celui des augment de dot, c'est-à-dire du pécule offert en don de joyeux avènement par le mari à sa femme au moment du mariage. Il est difficile de dire quel est le rapport entre ces deux sommes, car il est extrêmement variable. Précisons que cet augment de dot, toujours inférieur à la dot bien sûr, peut varier non seulement en fonction du montant brut de celle-ci, mais aussi selon la qualité de la mariée. Présentons quelques contrats de mariage pour la seconde moitié du XV^e siècle. Lors du contrat du 10 janvier 1446 entre Michael, fils du notaire Ambrosius de Poldo, et Nesa, fille de Ruedinus Eckart, de Rarogne, la jeune femme reçoit une dot de 30 livres et un augment de 15 livres¹⁰⁴⁴. Nous avons un augment de dot de 40 livres pour une dot de 100 livres dans le cas du mariage du notaire Theodolus, fils de Perrinus de Cabanis, bourgeois de Loèche et de Sion, avec Anna, fille de Nicollinus Ritter, bourgeois de Sion, le 5 avril 1489¹⁰⁴⁵. Le 7 mars 1484, lorsque Katherina, fille d'Anthonius de Torrente de Vernamiège, notaire et bourgeois de Sion, se marie avec Anthonius, fils du boucher Michael Albi, bourgeois de Sion, elle a droit à 60 livres de dot et à 20 livres d'augment de dot¹⁰⁴⁶. Le record de différence relevée entre la dot et l'augment de dot concerne le contrat de mariage, en date du 13 mars 1485, entre le notaire, maître d'œuvre de l'enquête de 1527-1528, Petrus Dominarum, et Nycollina, fille naturelle d'Andreas de Silenen, chantre et chanoine de Sion, et d'Anna, fille de Franciscus Bugnyan. La dot est très importante, car elle comprend une maison au Grand-Pont, à côté de celle de Johannes Supersaxo, plus 100 livres, un lit garni et des vêtements, alors que l'augment de dot n'est que de 20 livres; il est vrai que la demoiselle doit se faire pardonner son illégitimité¹⁰⁴⁷. Dans les quatre exemples cités, nous voyons l'augment de dot varier de la moitié de la dot à plus de 10 fois moins de la valeur de celle-ci.

Nous nous sommes attardées sur le contrat de mariage du 24 juin 1534 entre Mauricius Waldin, le fils du notaire Jacobus, ancien châtelain, et Anna de Platea, fille du noble Ludovicus de Platea et petite-fille de bailli¹⁰⁴⁸. Etant donné le prestige social de la mariée, il est normal que l'augment de dot soit élevé et qu'il

¹⁰⁴² ACS, Min. B 90, I, b, p. 591-595. Voir MARTONE, *Die Domherren von Sitten*, p. 93.

¹⁰⁴³ Matheus Bullieti, boucher, syndic de Sion en 1578, a été nommé tuteur de sa cousine germaine Maria, le 10 mai 1582 (ACS, Min. A 304, p. 585-587).

¹⁰⁴⁴ ACS, Min. A 70, p. 210-212.

¹⁰⁴⁵ ACS, Min. A 168, p. 371-373.

¹⁰⁴⁶ ABS, Tir. 242/33 (4), p. 1-2.

¹⁰⁴⁷ ACS, Min. B 61, p. 191-192.

¹⁰⁴⁸ Voir *supra*, p. 172-173.

atteigne plus de 100 livres¹⁰⁴⁹. Donnons quelques autres exemples. Au début du XVI^e siècle, nous avons relevé la dot de 200 livres¹⁰⁵⁰ de Francesca Nanseti, fille du notaire Georgius Nanseti et d'Anthillia Warneri, qui épouse Hans, fils de †l'étameur Hans Thoenen (n^o 167), le 17 novembre 1516, et celle de 240 livres d'Anna, la fille du notaire Clemens Ruda junior, épousant Paulus Groelli le 26 février 1519. Le 3 avril 1522, le notaire Rodolphus de Bertherinis confirme le montant de la dot de sa fille Jacomina, épouse du notaire Petrus Friganti: 140 livres¹⁰⁵¹. Ces sommes sont importantes, car elles représentent la valeur d'une maison. Quelques décennies plus tard, le 26 juin 1578, lors du mariage de Johannes de Lowina, ancien châtelain, fils du notaire Mauricius, avec la petite-fille du notaire Henricus Nanseti, en la personne de Barbilla, fille de Franciscus Hartmann et de Margareta Nanseti, l'augment de dot est de 50 livres¹⁰⁵². Nous retrouvons un augment de dot de 100 livres lors du contrat de mariage, le 15 juin 1572, de Petrus, fils de Petrus de Riedmatten, ancien major de Conches, avec Barbara, fille de †Johannes Kuntschen, notaire¹⁰⁵³. On peut supposer que la dot de la demoiselle devait être élevée, car, par ce mariage, elle entrait dans la grande famille pourvoyeuse des évêques de Sion, les Riedmatten.

Ainsi, l'aisance financière de bon nombre de notaires leur permet de bien doter leurs filles et de s'allier à des familles de plus grande ancienneté, voire de la noblesse, ou de plus grand prestige, dont celles qui ont occupé les plus hautes fonctions du pays, bailli ou évêque. Revenons sur deux exemples significatifs. Nous n'avons pas les dates précises de ces unions, mais nous savons par les remous qu'elles ont suscités ultérieurement qu'elles ont eu lieu dans le premier tiers du XVI^e siècle au plus tard.

Nous apprenons, par un accord conclu le 29 décembre 1564¹⁰⁵⁴ entre les enfants des différents lits de †Katherina, fille du notaire Jacobus Bosoni (n^o 113), que celle-ci a contracté deux alliances avec des familles illustres de Loèche, l'une avec Hans Oggier ou de Cabanis, l'autre avec le noble Philippus Perrini, l'ancien vidomme de Loèche. Jacobus Bosoni, originaire de Mase, est un notaire d'importance, solidement implanté dans le val d'Hérens¹⁰⁵⁵, à la fois par sa naissance et par son union avec Johanneta Bertheys, de Vernamiège¹⁰⁵⁶. En 1502, les hommes de la vallée d'Hérens – avec Yaninus Majoris de Suen, notaire, cité en premier – l'ont associé à leurs biens communs, dans le but qu'il les aide dans leurs procès. A cette occasion, notre notaire Jacobus Bosoni est qualifié également de major de

¹⁰⁴⁹ Ces 100 livres sont accompagnées d'une autre somme de même importance, voir p. 173.

¹⁰⁵⁰ Voir *supra*, note 984.

¹⁰⁵¹ ACS, Min. A 205, p. 519.

¹⁰⁵² AEV, ATN 11/5, fol. 117v-119v.

¹⁰⁵³ AEV, ATN 11/5, fol. 81v-85.

¹⁰⁵⁴ L'accord est conclu, d'une part, entre Hans Perrini, vidomme de Loèche, en son nom et en celui de sa sœur Anna, ainsi que de Katherina Perrini, épouse de Hans Zurwerren, ancien châtelain de Zwischbergen, tous trois enfants du noble Philippus Perrini, vidomme de Loèche, et de Katherina, fille de †Jacobus Bosoni, notaire, et, d'autre part, Petrus Oggier, fils de †Andreas Oggier, ancien major de Loèche, en son nom et au nom des héritiers de †Hans Oggier et de ladite Katherina Bosoni. Il s'agit de la répartition d'une somme de 200 livres (ACS, Min. B 108, c (ancien 141), p. 128-130, 29 décembre 1564 a. st.).

¹⁰⁵⁵ Jacobus Bosoni possède une maison à Mase (ACS, Min. A 139, p. 247, 28 juin 1479).

¹⁰⁵⁶ Johanneta s'est mariée avec le notaire sans le consentement de son père, ce qui engendre des disputes lorsque la succession maternelle de Johanneta s'ouvre: un accord entre les deux parties aboutit grâce à l'intervention de Petrus Majoris de Vex, Petrus Rormatter, Johannes de Poldo *alias* Gayetin, marchand, et les notaires Henricus Warneri, Johannes Monodi de Lens et Anthonis Chufferelli (ACS, Min. A 147, p. 269-271 = ACS, Min. A 160, p. 409-412, 30 mars 1473).

Vernamiège¹⁰⁵⁷. Ses compétences dans la vallée sont si appréciées que les hommes de Mase lui donnent, peu après, une terre pour le remercier d'assumer la charge d'avocat dans un procès à propos des alpages de la Luery et de l'Arpet-taz¹⁰⁵⁸. Comme juré du Chapitre, il est d'abord nommé, tout jeune, à Mase en 1474¹⁰⁵⁹, mais, à la fin de sa vie, il détient les chancelleries de Bramois, Mase, Nax et Vernamiège, ce qui ne manque pas de renforcer son autorité dans cette région¹⁰⁶⁰. En outre, le Chapitre de Sion lui amodie à vie, ainsi qu'à Thomas Venetz, la perception de toutes les dîmes de Bramois¹⁰⁶¹. Toutefois, Jacobus Bosoni répond à l'attraction de la ville de Sion, dont il devient bourgeois, rappelons-le, en 1483 et syndic en 1485¹⁰⁶², et où il possède une maison dans le quartier de la Cuva¹⁰⁶³. Outre son art notarial qu'il met à la disposition de l'évêque pour renouveler les reconnaissances de la communauté de Vernamiège en tant que commissaire avec Johannes Rubini¹⁰⁶⁴, il exerce les fonctions de procureur fiscal¹⁰⁶⁵ et a le titre de juré de l'official¹⁰⁶⁶. Son frère Martinus Bosoni devient lui aussi bourgeois de Sion en 1511¹⁰⁶⁷, tout en habitant à Vex. Lorsque celui-ci teste le 21 juin 1515, il fait donation du tiers de ses biens à ses deux neveux, les fils de Jacobus, à savoir le chanoine de Sion Benedictus Bosoni¹⁰⁶⁸ et Theodolus Bosoni, major de Vernamiège¹⁰⁶⁹. Un autre neveu, Andreas, reçoit une somme d'argent. Quant à Jacobus Bosoni et sa femme, ils meurent tous deux au cours de l'année 1504 en laissant, outre les deux frères déjà cités, plusieurs filles¹⁰⁷⁰. Deux d'entre elles s'allient à des notaires, Yaninus Majoris de Suen et Johannes Jullieti¹⁰⁷¹, tandis que Katherina, nous l'avons dit, se marie à Loèche.

Notre deuxième exemple concerne encore une famille noble dont nous avons déjà parlé, les Platea, qui s'est alliée, cette fois, à une riche famille de marchands notaires lombards, les Bertherinis. Le 13 mai 1538¹⁰⁷², un accord est passé entre, d'une part, les nobles frères Petermandus, Johannes et Franciscus de Platea, fils de Claudius de Platea, fils lui-même du bailli Franciscus¹⁰⁷³, tous trois héritiers

¹⁰⁵⁷ ACS, Min. A 187, p. 101-102, 24 juin 1502. La majorité provient sans doute du beau-père de Jacobus Bosoni, Johannes Bertheys, qui n'a qu'une fille, Johanneta (ACS, Min. A 147, p. 269), laquelle se présente comme héritière universelle de son défunt père, lorsqu'elle teste (ACS, Min. B 68, II, p. 300, 16 avril 1504). Les enfants de Jacobus Bosoni sont: Benedictus, Theodolus, Johanneta I, Perroneta I, Johanneta II, Katherina, Perroneta II, Mathia et Perroneta III.

¹⁰⁵⁸ ACS, Min. A 187, p. 149-151, 31 juillet 1502.

¹⁰⁵⁹ ACS, Min. A 139, p. 165-167, 22 avril 1474.

¹⁰⁶⁰ ACS, Calendes I, p. 158, a° 1504.

¹⁰⁶¹ AEV, Fonds Supersaxo II, Pg 56, 16 février 1491.

¹⁰⁶² Voir *supra*, tableau des lettres de bourgeoisie, année 1485, p. 127.

¹⁰⁶³ Voir *supra*, p. 180. Le notaire Jacobus Bosoni assigne une rente de 40 sous sur sa maison de Sion, à Sitta (ACS, Min. B 68, I, p. 680, 19 mai 1496).

¹⁰⁶⁴ ACS, Min. A 189, p. 181, 17 septembre 1489.

¹⁰⁶⁵ ACS, Min. A 139, p. 247-251, 28 juin 1479, et ACS, Min. A 98, p. 1, 16 juin 1486.

¹⁰⁶⁶ ABS, Tir. 242/33 (1), p. 71-74, 1^{er} mars 1483.

¹⁰⁶⁷ Voir *supra*, p. 139, note 748.

¹⁰⁶⁸ Benedictus Bosoni est devenu chanoine de Sion en 1501 et devient doyen de Valère, voir *Helvetica Sacra*, I/5, p. 429, et MARTONE, *Die Domherren von Sitten*, p. 83.

¹⁰⁶⁹ ACS, Min. A 196, p. 75-79.

¹⁰⁷⁰ Voir *supra*, note 1057.

¹⁰⁷¹ Voir *supra*, p. 148, note 794.

¹⁰⁷² ACS, Min. B 81, I, c, p. 74-77.

¹⁰⁷³ Franciscus I de Platea (Am Hengart), de Venthône, a été bailli de 1486 à 1488, de 1492 à 1493 et en 1496. Il était lui-même fils du bailli Petermandus de Platea, dont le père avait quitté Viège vers 1400 pour s'établir à Venthône. Petermandus fut bailli en 1459 et 1467, voir VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 49-50 et p. 74-76.

de l'ancien évêque de Sion¹⁰⁷⁴, leur oncle, et, d'autre part, Franciscus de Bertherinis, notaire, fils du notaire Laurencius de Bertherinis, et petit-fils de Johannes (n° 114), au nom de sa femme Francesia de Platea, sœur légitime des trois frères précédemment cités. Au terme de cet accord, Francesia reçoit une vigne de 16 peurs à Uvrier et 80 écus. L'alliance entre la noble famille Platea et un Lombard peut étonner, mais n'oublions pas que la famille Bertherinis est nombreuse, riche et influente dans les années 1520-1530.

Nous avons encore deux alliances à citer entre des familles de notaires et les Platea¹⁰⁷⁵, mais cette fois, elles se situent à la fin du XVI^e siècle, et de surcroît le même jour, le 19 novembre 1592¹⁰⁷⁶. Les mariés mâles sont cousins germains. Le premier est Petermandus, capitaine au service du Piémont, fils du grand châtelain Petermandus (1598-1600); le second est Anthonius, fils de Benedictus de Platea et d'Anna de Bertherinis¹⁰⁷⁷. Tous deux sont les petits-fils du banneret Petermandus, mort le 27 décembre 1597, à 77 ans, et de Katherina, fille de Nicolaus Kalbermatter, marchand et ancien châtelain. Leurs épouses retiendront davantage notre attention, car elles appartiennent à des familles de notaires. Petermandus de Platea épouse une toute jeune fille de 13 ans, Katherina, la fille unique de Johannes Lowina et de Barbillia Hartmann¹⁰⁷⁸, dont nous avons mentionné un peu plus haut le mariage le 26 juin 1578. Quant à Anthonius de Platea, il se marie avec Lucia de Torrente, âgée de 15 ans (née le 8 mai 1576, morte le 1^{er} septembre 1599), fille d'Anthonius (V) de Torrente et de Cecilia Schiner, elle-même fille de Nicolaus Schiner et de Cecilia de Platea¹⁰⁷⁹.

Comme en témoigne le premier mariage des Bertherinis et des Platea, c'est-à-dire celui entre Franciscus de Bertherinis et Francesia de Platea, on peut dire qu'à l'époque de notre enquête de 1527-1528, les enfants de notaires se sont alliés à des membres de l'ancienne noblesse et aux familles des Patriotes les plus en vue. Ce phénomène s'est poursuivi tout au long du XVI^e siècle. En fait, dès le début de ce siècle, les notaires ont participé activement au mixage de toutes les couches sociales de la bourgeoisie de Sion. Ils ont servi de lien entre les familles du milieu

¹⁰⁷⁴ Philippus de Platea, qui fut évêque désigné de Sion de 1522 à 1529, était le fils du bailli Franciscus (I) et de Katherina In Albion, et le frère de Claudius de Platea. Il est mort en 1538. Voir VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 76.

¹⁰⁷⁵ Nous voudrions remercier ici M. Bernard de Preux, d'Anchettes, ancien juge, qui nous a communiqué un précieux arbre généalogique de la famille Platea.

¹⁰⁷⁶ ABS, Tir. 22-79, p. 192.

¹⁰⁷⁷ La minute du contrat de mariage (inachevée) que nous avons retrouvée ne contient ni le mois ni le jour de l'acte, seulement l'année (ACS, Min. A 287, p. 195-197). Le mariage a eu lieu le 15 juin 1564 entre Benedictus de Platea, fils de Petermandus et de Katherina Kalbermatter, d'une part, et Anna, fille de Georgius de Bertherinis et de Cristina von Schalen, d'autre part (renseignement communiqué par M. Bernard de Preux). Signalons que Georgius de Bertherinis est le fils de Franciscus de Bertherinis et de Francesia, fille de Claudius de Platea. Ce mariage concerne donc des cousins éloignés. Benedictus de Platea étant mort en 1572, Anna s'est remariée avec Johannes Jost, maître d'école (*ludimoderator*) à Sion, et c'est ainsi qu'elle est la mère de l'évêque Hildebrand Jost (1613-1638).

¹⁰⁷⁸ Il ne peut pas y avoir d'erreur sur l'âge de la jeune mariée, car Katherina est bien la fille de Johannes de Lowina et de Barbillia Hartmann, dont le contrat de mariage fut établi le 26 juin 1578; ladite Barbillia précise dans son testament, en date du 17 mai 1618, qu'elle est veuve de Johannes de Lowina et que son héritière universelle est Katherina, son unique fille, l'épouse du capitaine Petermandus de Platea dont elle a une fille prénommée Barbillia (AEV, ATN 14, fol. 32v-34).

¹⁰⁷⁹ Anthonius de Platea, qui n'a eu qu'une fille *simplex* – prénommée Cecilia – avec Lucia de Torrente, s'est remarié avec Christina, fille de Bartholomeus Allet, de Loèche. Anthonius de Platea est mort le 17 mars 1623, voir FAYARD DUCHÈNE, «Du val d'Anniviers à Sion», p. 216.

artisanal, telle la famille des tanneurs fribourgeois Hartmann¹⁰⁸⁰, ou celle de l'éta-meur Thoenen, de Saint-Nicolas, et l'élite des Patriotes, telles les familles Platea, Riedmatten, Schiner ou Supersaxo. Les notaires incarnent la fusion entre les gens instruits et les riches familles propriétaires terriennes. On peut aller jusqu'à dire qu'ils constituent la véritable charpente de la bourgeoisie.

Conclusion

L'édition du manuscrit de l'enquête de 1527-1528 diligentée par la bourgeoisie pour recenser ses bourgeois en vue de leur distribuer des terres au Creuset, tel était notre objectif initial. Les renseignements livrés par ce texte, pourtant d'une grande importance aux yeux des édiles de l'époque, se sont révélés souvent incomplets, parfois inexacts, voire carrément erronés. Il nous a donc fallu, grâce aux minutes notariales, notamment à celles du notaire Petrus Dominarum, en corriger les erreurs et en combler les silences. Nous avons pu ainsi rectifier la chronologie des lettres de bourgeoisie et préciser l'identité et l'origine des présentateurs de lettres, ce qui nous a conduites à reconstituer beaucoup de généalogies. D'autre part, les données des diverses notices nous ont permis d'esquisser, d'un point de vue technique, la forme diplomatique des lettres de bourgeoisie, ce qui nous a montré l'affirmation incontestable de la puissance politique de la ville, et par là même celle des Patriotes face à l'évêque au cours du XV^e et au début du XVI^e siècle.

L'étude des origines des bourgeois recensés en 1527-1528 nous a dévoilé l'importance de la présence des Zermattois et des Lombards au XV^e siècle, phénomène qui commence, il est vrai, à fléchir dans le premier quart du XVI^e siècle. En ce qui concerne les professions de nos bourgeois, par contre, l'évolution est beaucoup plus marquée. Au sein de la bourgeoisie, le nombre des artisans recule devant la montée en puissance des gens de l'écrit, marchands, mais surtout notaires, certains notaires étant aussi marchands. Le besoin d'ascension sociale du milieu des notaires va les pousser à s'allier aux familles de Patriotes puissants. Nous avons longuement insisté sur les alliances matrimoniales des notaires. Si l'on examine une vingtaine de mariages bourgeois entre 1592 et 1609, on constate une très forte endogamie, non pas seulement à l'intérieur du milieu notarial, mais aussi dans l'ensemble du corps de la bourgeoisie. Nous voyons la famille Supersaxo s'allier aux familles Ambuel, Bellini, Kuonen et Waldin¹⁰⁸¹, les Wolff aux Jossen, Venetz et Zmutt¹⁰⁸², les Torrenté aux Platea, Waldin et Wyss, les Venetz aux Kuntschen, aux Schuoler et aux Wolff.

¹⁰⁸⁰ La famille Hartmann s'est alliée dès 1506 à la famille Torrente grâce à l'union de Petrus (IV) de Torrente et de Barbara, fille du tanneur Johannes Hartmann et d'Agnes de Torrente, fille du notaire Anthonius de Torrente, de Vernamiège, voir FAYARD DUCHÈNE, «Du val d'Anniviers à Sion», p. 214.

¹⁰⁸¹ Donnons quelques exemples: le 19 avril 1596, Jacoba, fille de Mauricius Waldin, épouse Josephus Supersaxo; le 13 août 1599, Annillia, fille de Raymondus Bellini, épouse Gedeon Supersaxo, qui se remarie le 7 février 1602 avec la fille d'Anthonius Kuonen; le 27 juin 1602, Martha, la fille de Georgius Supersaxo, épouse Walterus Ambuel. Nous ne donnerons pas plus de précisions, voir ABS, Tir. 22-79 et Tir. 22-85.

¹⁰⁸² La famille d'Anthonius Zmudt (n° 178) est passée de l'artisanat de la boulangerie à la profession de maître d'école et au notariat avec Simon Zmudt; le 18 août 1594, son fils Thomas, étudiant à Zurich, épouse Johanna Wolff, la sœur du rédacteur de la chronique sédunoise (1576-1609) Nicolaus, voir ABS, Tir. 22-79, ainsi que ACS, Min. A 281, p. 526-529, 6 mai 1585.

La bourgeoisie va devenir une immense famille au sein de laquelle les plus isolés vont disparaître, tels les Curwala, et les nouveaux venus dans la cité, les artisans étrangers par exemple, avoir beaucoup de mal à pénétrer. Le monde de l'écrit, dont les meilleurs représentants sont les notaires, va peu à peu écarter ceux qui ne savent pas bien lire et écrire, car il faut un minimum d'instruction pour occuper les charges de la bourgeoisie. Cette cohésion sociale de la bourgeoisie va freiner l'intrusion de nouveaux éléments, sauf ceux qui parviendront assez vite à s'enrichir par le commerce notamment, comme la famille Communis, bourgeoisie de Genève, et conduira à la fermeture de la bourgeoisie séduinoise que nous avons déjà longuement évoquée, alors même que les attaques pesteuses n'ont pas encore disparu.

Avant de nous projeter dans les siècles suivants afin d'évoquer l'avenir des familles bourgeoises que nous avons recensées grâce à l'enquête de 1527-1528, revenons un instant sur une famille qui a grandement aidé, avec le milieu notarial, à la fusion de tous les membres de la bourgeoisie, les Platea. Leur force, c'est avant tout leur nombre, leur renommée et leur puissance politique, puisque trois d'entre eux ont été baillis avant 1527¹⁰⁸³. A ces atouts, il ne faut pas oublier d'ajouter le rôle que plusieurs d'entre eux vont jouer dans le commerce du sel, en gros et en détail. Le livre de comptes d'Antoine (V) de Torrente¹⁰⁸⁴, contenant diverses annotations rédigées en latin, parfois en allemand, comporte plusieurs listes d'artisans et commerçants pour l'année 1569, date à laquelle il est devenu syndic. Nous avons notamment celles des vendeurs de sel en gros et en détail. Parmi les neuf responsables du commerce de gros, actifs aussi dans le service étranger, cités par notre syndic en 1569, figure Petermandus de Platea, alors châtelain de Sion; en outre, son fils Benedictus de Platea est l'une des cinq personnes pratiquant le commerce du sel au détail, dit en petite mesure (*parva mesura*)¹⁰⁸⁵.

Est-ce par le biais du commerce avec la ville de Genève que les idées réformées se sont propagées? Toujours est-il que l'on va trouver de nombreux sympathisants réformés dans la bourgeoisie de Sion, parmi lesquels les Platea occupent une place de choix. Dans le texte, souvent cité, intitulé *Institution et établissement de l'exercice chrestien*, qui est signé le 15 juin 1585¹⁰⁸⁶ par la cinquantaine d'habitants de Sion désireux de lire la Bible en commun – démarche que l'on peut considérer comme la naissance d'une église «plantée» à Sion, selon la terminologie historique protestante¹⁰⁸⁷ – figurent trois membres de la famille Platea: l'ancien châtelain devenu banneret en 1574 et mort en 1597, Petermandus senior, son fils le châtelain Petermandus junior qui demandera à être enseveli dans la cathédrale sans cérémonie papiste¹⁰⁸⁸, ainsi que Johannes de Platea, fils de Philippus, frère de Petermandus senior. Philippus a épousé une calviniste vaudoise¹⁰⁸⁹.

¹⁰⁸³ Nous avons déjà cité Petermandus de Platea et son fils Franciscus (I), auxquels il faut ajouter Johannes de Platea, bailli en 1507 et 1508, de la branche de Sion, un cousin éloigné des précédents.

¹⁰⁸⁴ ABS, Tir. 121-15.

¹⁰⁸⁵ FAYARD DUCHÈNE, «Du val d'Anniviers à Sion», p. 50.

¹⁰⁸⁶ ABS, Tir. 71-25.

¹⁰⁸⁷ FAYARD DUCHÈNE, «Du val d'Anniviers à Sion», p. 64.

¹⁰⁸⁸ Hans Anton VON ROTEN, «Über einige Bündner im Wallis», dans *Bündner Monatsblatt*, juillet-août 1973, n° 7/8, p. 198-199.

¹⁰⁸⁹ Philippus de Platea a épousé Margareta, fille du noble Hippolyte de Juttigninge, de Bex, née de Barbillia, fille de Nicolaus de Graffenried, ancien banneret de Berne, voir Alfred MILLIoud, *Histoire de Bex*, 1910, p. 193-195. Ce renseignement nous a été aimablement communiqué par Monsieur Bernard de Preux.

Johannes de Platea, en testant à Sion le 31 août 1591¹⁰⁹⁰, lègue sa bibliothèque à tous les Sédunois partisans de la religion réformée sous la garde d'Anthonius Wyss, docteur en médecine et ancien châtelain. Parmi les signataires du texte de 1585, on retrouve, en effet, bon nombre de nos familles de 1527: les Groelli, Waldin, Wyss, In Albon, Kalbermatter, Nanseti, Berthod, Roten, Supersaxo, Lambien et Kuntschen¹⁰⁹¹. Il est indéniable que les sympathies pour la religion réformée, qui se sont développées dans l'élite sédunoise, ont contribué à renforcer encore les liens entre ses membres et accentuer la tendance à la fermeture de la bourgeoisie après 1538.

Une dernière question se pose: peut-on essayer d'évaluer combien de familles présentes dans la liste de 1527 ont réussi à survivre jusqu'à notre époque? Disons d'entrée que nous ne pourrions pas donner de chiffres très précis, car nous ne pouvons compter que les patronymes et non les diverses branches d'une même famille. Les homonymes sont nombreux et il est impossible de reconstruire des généalogies sur plusieurs siècles pour toutes les familles de 1527. Nous nous bornerons à des estimations à quelques périodes précises.

Nous allons d'abord faire appel à un document qui nous a déjà servi pour connaître l'évolution du nombre des familles bourgeoises trois quarts de siècle environ après notre enquête de 1527-1528. En effet, pour la période allant de 1576 à 1609, nous avons la chance de posséder le texte de Nicolaus Wolff intitulé *Nomina civium viventium nubentium defunctorum ab 1576 ad 1609*¹⁰⁹², qui contient les noms des bourgeois chefs de famille, mais aussi ceux des adultes célibataires de sexe masculin recensés dans les quatre quartiers de la ville. Les données sur les mariages et les décès, notamment sur un certain nombre de victimes de la redoutable peste de 1581-1582, sont d'autant plus précieuses que nous ne possédons pas de registres paroissiaux pour cette époque¹⁰⁹³. Le rédacteur Nicolaus Wolff, petit-fils du bourgeois de notre enquête, Bartholomeus Lupi (n° 122), est le fils de Marcus Wolff, capitaine au service de France, mort en 1577, et de Bonne de Preux, d'Anchettes. Châtelain de Sion, châtelain d'Anniviers, major de Nendaz, syndic de Sion, capitaine du dizain, banneret, Nicolaus est vice-bailli de 1603 à 1611 et meurt en 1618¹⁰⁹⁴. Comme il a occupé pendant plus de trente ans tous les postes importants de la bourgeoisie et du dizain, les renseignements qu'il nous livre sont très fiables. Notre homme pousse la précision jusqu'à expliquer les causes des absences de certains bourgeois, partis faire leurs études, exercer des fonctions pour le pays, comme celles de gouverneur du Bas-Valais, ou bien encore partis au service étranger.

¹⁰⁹⁰ AEV, Fonds de Preux, AP II, n° 66.

¹⁰⁹¹ Les familles sont citées selon l'ordre des signatures du document en question.

¹⁰⁹² ABS, Tir. 22-79 et ABS, Tir. 22-85 (pour les années 1602-1603).

¹⁰⁹³ Parmi les victimes des familles répertoriées en 1527, nous avons Mauricius de Bertherinis, mort le 27 octobre 1581; Anthonius, fils de Georgius Bellini, mort en mai 1582; Jacobus Groelli, en novembre 1582; Nicolaus Hugoz senior, décédé en avril 1582 à 66 ans et son fils Nicolaus junior, mort de la peste également, mais à Hérémence, le 16 juillet 1581; Nicolaus Jordan, en septembre 1582; Anthonius Jullieti, en septembre 1582 également; Marcus Kalbermatter, en août 1582; Anthonius Chouderi, le 27 novembre 1581; Petrus Passient, en août 1582; Laurentius de Pensa, en juillet 1582; Jodocus Perren, en août 1582; Michael Rumieri, en avril 1582; Nicolaus Venetz, en juin 1582; Mauricius Waldin senior et Mauricius Waldin junior, tous deux en août 1582.

¹⁰⁹⁴ *Chronique de Malacors 1489-1989: 500 ans de Bourgeoisie, la famille de Wolff à Sion*, Sion, 1989, p. 231.

Le document de Nicolaus Wolff couvrant les années 1576-1609 nous livre 86 noms de patronymes de bourgeois différents, parmi lesquels 44 correspondent à ceux qui sont présents dans notre liste de 1527-1528. Il va jusqu'à nous donner la date précise de la disparition de certaines familles ou de certaines branches d'entre elles. La descendance du cordonnier zermattois Hans Hasen (n° 140) s'éteint en 1576. La branche de Mauricius de Bertherinis disparaît à la mort de ce dernier, le 27 octobre 1581, la dernière descendante de l'autre branche étant Anna, fille de Georgius de Berthe-rinis, épouse de Benedictus de Platea, puis de Johannes Jost, de Münster, et mère de l'évêque Hildebrand, nous l'avons vu. Les familles Rumieri et Pensa s'éteignent, la première à la mort de Michael Rumieri (II), la seconde à la mort de Laurencius de Pensa, victimes de la peste respectivement en avril et juillet 1582. Nous l'avons dit, à la mort d'Arnoldus Curwala, le 21 juillet 1584, sa descendance mâle s'arrête. Citons encore la disparition de la famille d'Andreas Kurtzo en mai 1587, celle de Thomas Magen le 22 juillet 1596, celle de Michael Wyss le 7 mars 1599, celle de Stephanus Ambort le 20 mars 1600 et enfin, pour clore le XVI^e siècle, celle de Johannes de Lowina le 20 décembre 1600. L'hécatombe causée par les nombreuses attaques de la peste, dont celles notamment de 1532, 1565 et 1582, se fait durement sentir et a sévèrement éclairci les rangs de nos bourgeois de 1527. On peut dire qu'environ les trois quarts des patronymes de notre enquête de 1527-1528 ont disparu à la fin du XVI^e siècle.

Les épidémies de peste continuent dans la première moitié du siècle suivant, en 1616, 1628-1629 et 1638, année où 450 personnes meurent à Sion¹⁰⁹⁵. D'après l'*Armorial de la bourgeoisie de Sion*, auraient disparu au XVII^e siècle les familles Bullieti, Hugoz, la branche de Simon In Albon, les familles Jordan, Schnider, Uffembort (en 1636) et Zmutt. Ajoutons qu'en 1652 la famille Ambuel, d'obédience protestante, quitte Sion pour des raisons religieuses et s'installe à Berne.

Nous avons au XVIII^e siècle quelques dates d'extinction de familles importantes. Les Groelli disparaissent en 1723, d'après l'*Armorial*; le dernier Platea né de mariage légitime, Johannes Stephanus, bailli de 1689 à 1699, décède le 10 mars 1707 sans enfant. Sa femme Elisabeth Ambuel lui survit. Elle est inhumée le 29 novembre 1712 à Sion¹⁰⁹⁶. La famille d'un autre bailli a eu une fin similaire. Adrianus Lambien, descendant de notre bourgeois de 1527, Martinus Lambien (n° 37), de Viège, boucher de son état, est devenu bailli en 1684. Il meurt dans l'exercice de sa charge, le 23 février 1687, ne laissant qu'une fille¹⁰⁹⁷.

La disparition des vieilles familles bourgeoises semble avoir interpellé certains membres des autorités bourgeoises. En 1737, un commentateur anonyme de l'enquête de 1527-1528 signale que, sur le nombre des familles répertoriées dans ce document, il n'en reste plus alors que 8 (sic)¹⁰⁹⁸: Chuderi, Fregant,

¹⁰⁹⁵ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 604.

¹⁰⁹⁶ *Idem*, p. 389.

¹⁰⁹⁷ Il laisse Anna Barbara, enfant de son premier mariage avec Juliana, fille de Balthazarus Ambuel. Anna Barbara, qui épouse le châtelain Anthonius de Torrente, est ensevelie le 21 juin 1721 et la famille Lambien s'éteint avec elle, voir VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 373.

¹⁰⁹⁸ ABS, Tir. 22-52: *Fuerunt tunc temporis familiae cives residentes vel non residentes* [sic] 190; *ex quibus 1737 supersunt modo 8: nempe Chudery 1457, Fregant 1475, de Torrente 1481, Wolff 1489, Kuntschen 1494, Bertodi 1494, Kalbermatter 1523. Ex Kalbermatter nomine fuerunt familiae septem cives inclusa predicta nunc existente*. Notre homme se trompe sur la date d'entrée dans la bourgeoisie de Sion de la famille de Torrenté (1507 et non 1481). Comme il ne donne que sept noms, il est vraisemblable qu'il a compté deux familles pour un patronyme et ce serait le cas pour la famille Kalbermatter. D'autre part, il ne mentionne pas la famille Schiner, mais il faut dire à sa décharge que la présence à Sion des Schiner a connu alors des éclipses.

Torrenté, Wolff, Kuntschen, Berthod et Kalbermatter. Cette courte phrase entraîne quelques remarques¹⁰⁹⁹.

L'une des plus anciennes familles de l'enquête de 1527-1528, puisqu'elle est bourgeoise depuis 1457, les Chuderi, a eu une belle longévité, car elle a été présente à Sion jusqu'au décès de Pierre Etienne Zuderey (Chuderi), le 21 janvier 1760. Ce dernier a eu un fils, Joseph; il ne réside toutefois plus alors à Sion, mais à Ayent, pays d'origine de sa mère, Barbe Constantin. Les Fregant ont subsisté jusqu'à l'extrême fin du XVIII^e siècle. Gaspard Adrien Fregant et sa sœur Marie Judith, célibataire, disparaissent en mai 1800¹¹⁰⁰. Les autres familles citées par notre commentateur de 1737 ont atteint le XX^e siècle: les Berthod, les Kalbermatter (avec plusieurs branches), les Kuntschen (en voie d'extinction actuellement), les Torrenté et les Wolff¹¹⁰¹. Ce sont là des familles puissantes qui ont écrit l'histoire du pays, mais il ne faut pas oublier une famille rencontrée dans l'enquête de 1527-1528, qui a peu fait parler d'elle, mais qui a survécu jusqu'au XXI^e siècle, les Stalder.

Nous n'avons fait ici qu'esquisser le destin des familles rencontrées dans l'enquête de 1527-1528. Au final, peu ont survécu jusqu'à nos jours: même pas une dizaine. Les épidémies de peste du XVI^e et du XVII^e siècle, ainsi que la variole qui s'est attaquée aux enfants jusqu'au début du XIX^e siècle, sont les grandes responsables de cette hémorragie, mais les autorités bourgeoises y sont aussi pour quelque chose. N'oublions pas qu'au fil des siècles, la bourgeoisie a durci son attitude vis-à-vis des nouveaux venus qui désiraient en faire partie. Dans le compte rendu de la visite des maisons de 1610¹¹⁰², on constate le fossé qui sépare alors les bourgeois des autres habitants, qu'ils soient *incolae* (habitants perpétuels) ou simplement *inquilini* (résidents passagers). Les premiers ont droit au titre de *cives*, les autres à celui d'*operatores*. D'un côté se trouvent les bourgeois, les gens instruits, riches, et de l'autre, ceux qui travaillent de leurs mains. A cette date, en effet, la bourgeoisie a déjà amorcé sa fermeture. Elle va encore aller plus loin.

Peu à peu, à l'intérieur même de la bourgeoisie, des classes (ou rangs) apparaissent¹¹⁰³: il y a la classe des sénateurs, celle des syndics, celle des procureurs et celle des personnes qui ne remplissent aucune fonction (*cives carentes officiis in civitate*). Ces divisions vont jouer un rôle essentiel pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle pour l'attribution des différentes charges et donc dans l'exercice du pouvoir. Cette structure s'est lentement mise en place au moment même où l'extinction biologique des familles bourgeoises s'est ralentie. Certaines d'entre elles, grâce à leur nombre élevé d'enfants ayant eu la chance de survivre à la forte mortalité juvénile, forment de nombreux rameaux à qui il va falloir garantir une

¹⁰⁹⁹ En 1737, la famille Supersaxo est encore présente à Sion, mais en 1798 elle a disparu de la liste des bourgeois, ainsi que la famille Waldin. De la famille Venetz, il ne reste plus aucun membre non plus en 1798. Gaspard Adrien Fregant aurait épousé la dernière représentante de la branche séduinoise des Venetz en la personne de Marie Catherine Venetz (1745-1769), fille de Joseph Arnold, lui-même fils de Joseph Christian Venetz et de Marie Christine, fille du châtelain vidomne Joseph Christian Pellissier, voir FAYARD DUCHÈNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 421. Précisons que nous avons encore en 1798 plusieurs représentants de la famille Schiner.

¹¹⁰⁰ FAYARD DUCHÈNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 37-38.

¹¹⁰¹ Il peut paraître curieux de ne pas citer la grande famille des Riedmatten, mais rappelons qu'elle ne figure pas dans notre enquête de 1527-1528. Elle n'est entrée dans la bourgeoisie de Sion qu'en 1584 avec Petrus de Riedmatten, ancien gouverneur de Saint-Maurice.

¹¹⁰² ABS, Tir. 249-5, fol. 109-124v.

¹¹⁰³ FAYARD DUCHÈNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 36.

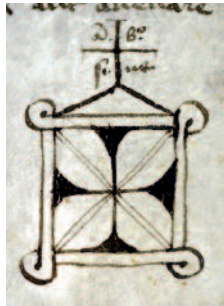
parcelle de pouvoir. C'est ainsi que dans la seconde partie du XVIII^e siècle, au moins la moitié des bourgeois descendent d'une dizaine de familles qui se partagent le pouvoir. Le gouvernement de la cité se concentre alors entre les mains de quelques familles et mérite bien son qualificatif d'«aristocratique». Nous sommes très loin de l'esprit de la communauté bourgeoise, encore à la recherche de son identité, qui a ordonné l'enquête de 1527-1528.

Seings manuels de quelques notaires qui furent aussi secrétaires de la ville de Sion

Photos: Chanoine Josef Sarbach.



1



2



3



4

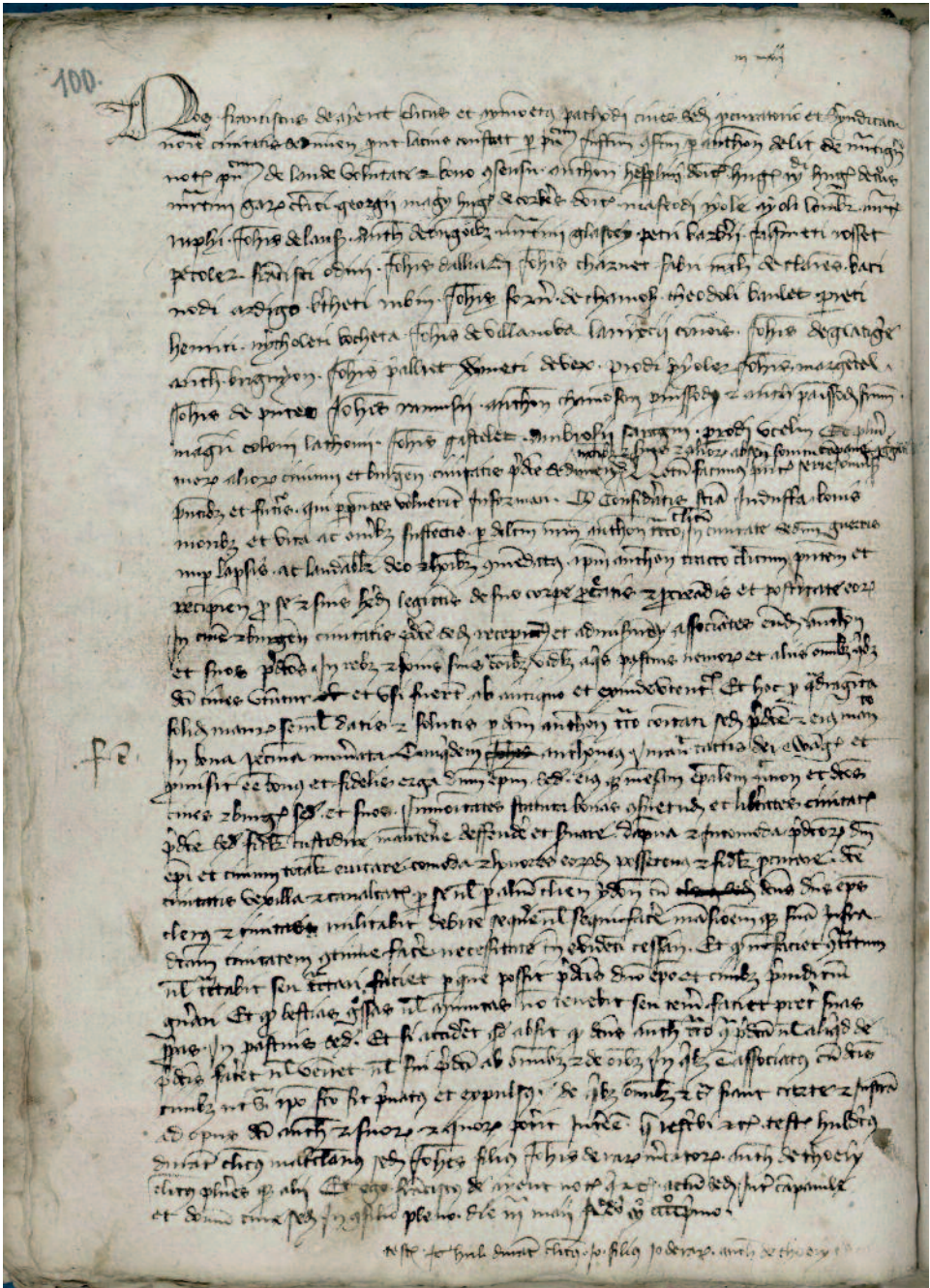


5



6

1. Franciscus de Ayent (ACS, Th. 79-27, 1394; 30x31 mm)
2. Ambrosius de Poldo (ACS, Th. 55A-77, vidimus d'un acte de 1434; 30x43 mm)
3. Laurentius Groelli (ACS, Th. 108A-32, 1446; 51x74 mm)
4. Johannes Kalbermatter (ACS, Th. 11-18, 1454; 60x49 mm)
5. Jacobus Bosoni (ACS, Th. 17-29a, 1481; 33x33 mm)
6. Petrus Dominarum (ACS, Th. 1-33a, 1502; 23x49 mm)



Minute de la réception comme bourgeois du clerc Anthonius Tracco, figurant dans le registre du notaire Franciscus de Ayent (ACS, Min. A 44, p. 100, 3 mai 1401); voir l'édition *supra*, p. 133-134.

Annexe 1

Liste des personnes reçues bourgeoises de Sion de 1495 à 1527, non mentionnées dans la liste de 1527-1528

Ces personnes figurent dans les registres du secrétaire de la ville, Petrus Dominarum (ABS, Tir. 22-47 et ABS, Tir. 119-18, ce dernier document n'étant en fait qu'un cahier coté à part mais faisant partie de ABS, Tir. 22-47, comme le montre d'ailleurs la foliotation).

ABS, Tir. 22-47, fol. 2v	22.11.1495	Anna, femme du notaire et bourgeois Egidius de Prato, fille de Johannes Perrini, vidomne de Loèche
ABS, Tir. 22-47, fol. 4v	12.01.1497	Verena, femme du pareur de draps Petermandus Guilly
ABS, Tir. 22-47, fol. 13	13.01.1499	Anthonius Dayeris, de Savièse, notaire, gendre du notaire et bourgeois Johannes de Preneriis
ABS, Tir. 22-47, fol. 13	13.01.1499	Victor ****, bateleur (mimus)
ABS, Tir. 22-47, fol. 13v	07.04.1499	Jacobus Wyber, aubergiste
ABS, Tir. 22-47, fol. 17	05.01.1500	Petrus Albertini, mercier
ABS, Tir. 22-47, fol. 18v	28.01.1500	Georgius Murman, tailleur
ABS, Tir. 22-47, fol. 20	22.03.1500	Johannes, fils naturel d'Anthonius d'Eison, habitant Maragnène
ABS, Tir. 22-47, fol. 22v	13.12.1500	Petrus Michaelis de Lens, gendre de Jans Husier
ABS, Tir. 22-47, fol. 23v	30.01.1501	Romanus, fils de Stephanus Muez d'Ayent
ABS, Tir. 22-47, fol. 24v	25.04.1501	Johannes Heretyer
ABS, Tir. 22-47, fol. 27v	21.11.1501	Georgius Hoeffly, de Alamania, cuisinier et aubergiste
ABS, Tir. 22-47, fol. 28	28.11.1501	Jacominus Alegroz, cordonnier
ABS, Tir. 22-47, fol. 29v	13.02.1502	Anthonius Inderbunden, de Zermatt, gendre de Petrus Twinger
ABS, Tir. 22-47, fol. 29v	13.02.1502	Johannes Martinodi, de Lens, gendre de Nicodus Fabri
ABS, Tir. 22-47, fol. 30	17.04.1502	Petrus de Platea, de Genève, cordonnier
ABS, Tir. 22-47, fol. 31	24.04.1502	Johannes Jobez, maçon, gendre de Mauricius Muez
ABS, Tir. 22-47, fol. 35v	19.02.1503	Aymo de Vergeriis alias Majoris, de Conthey, notaire
ABS, Tir. 22-47, fol. 36v	23.07.1503	Christoferus Jaquier, de Saint-Léonard

ABS, Tir. 22-47, fol. 40	05.07.1505	Christina, fille de Philippus Guottheyl, de Mund
ABS, Tir. 22-47, fol. 40	05.07.1505	Hans Louber
ABS, Tir. 22-47, fol. 41v	13.07.1505	Johannes Brunner, de Zermatt
ABS, Tir. 22-47, fol. 41v	13.07.1505	Hans Knodoz
ABS, Tir. 22-47, fol. 41v	13.07.1505	Elisabeth, fille de Henricus Kessler de Brigue, femme du cordonnier Gasparus de Furno
ABS, Tir. 22-47, fol. 41v	13.07.1505	Katherina, fille de Mauricius Walker, veuve de Jans Hasen
ABS, Tir. 22-47, fol. 41v	14.09.1505	Ysabe, fille d'Anthonius Viol
ABS, Tir. 22-47, fol. 42	22.09.1505	Jaquemeta, veuve du banneret Benedictus Kalbermatter
ABS, Tir. 22-47, fol. 43v	07.03.1507	Rodulphus Im Moss, notaire
ABS, Tir. 22-47, fol. 43v	07.03.1507	Cecilia Fugs, mère de Rodulphus Im Moss
ABS, Tir. 22-47, fol. 47v	30.01.1508	Raymonda, veuve du boulanger Girardus Bellenczona
ABS, Tir. 22-47, fol. 53v	16.10.1509	Petrus Blatter
ABS, Tir. 22-47, fol. 55	22.09.1510	Petrus Marquis, de Savièse
ABS, Tir. 22-47, fol. 56v	09.02.1511	Johanneta, fille de Johannes Ducis de Savièse, veuve du notaire et bourgeois Anthonius de Torrente
ABS, Tir. 22-47, fol. 58	27.04.1511	Martinus Bosoni
ABS, Tir. 119-18, fol. 74	10.06.1515	Barbara, fille de Johannes Pfister de Rarogne, femme du boulanger Nicodus Zertuffteron
ABS, Tir. 22-47, fol. 90	01.04.1520	Thomas Gerster, meunier
ABS, Tir. 22-47, fol. 90v	13.05.1520	Anna Gerolt, qualifiée de pauvre
ABS, Tir. 22-47, fol. 93	06.01.1521	Aymo Porralis, marchand

Il est vraisemblable que la grande majorité des personnes de la liste ci-dessus (26 hommes et 12 femmes), absentes de l'enquête de 1527-1528, sont alors décédées et, de plus pour les hommes, sans descendance mâle. Bien sûr, les rédacteurs de l'enquête peuvent avoir commis des oublis – ce qui n'est pas à exclure, mais paraît peu probable. Nous savons, par ailleurs, que l'une des personnes est bien vivante en 1528. Il s'agit de Johannes Jobez, mais il a été destitué de sa bourgeoisie, en mars de cette même année. Enfin, d'autres peuvent ne plus habiter Sion.

Annexe 2

Le recensement des bourgeois de Sion ordonné le 8 décembre 1527: édition

ABS, Tir. 22-54

Le document se présente sous la forme d'un cahier de papier de 23 folios protégés par une double feuille de papier non foliotée, 21 x 29 cm. C'est un ensemble irrégulier composé d'un cahier de 16 feuillets dans lequel sont insérés, après le fol. 10, un cahier de 6 feuillets (fol. 11-16) et un feuillet coupé (fol. 17). Les premier et dernier folios, restés longtemps sans protection, sont en mauvais état.

La foliotation, dans le coin supérieur droit, à la mine de plomb, est moderne et elle est de la même main que les dates inscrites dans la marge gauche, en face des lettres de bourgeoisie datées. La numérotation des lettres (1-207), également à la mine de plomb et dans la marge gauche, est de plusieurs mains modernes: 1-191; 191 bis; 192-200; à partir de là, il existe une double numérotation, l'une qui est biffée, car elle est erronée: 121-127, l'autre qui est la continuation (201-207, le numéro 208 étant la liste du fol. 23v).

Nous avons adopté une numérotation continue des lettres, sans suivre celle de l'abbé Hans Anton von Roten, qui a sauté le numéro 140, ce qui introduit un décalage entre notre numérotation et celle qui est inscrite sur le document.

Le cahier est écrit par plusieurs mains, dont majoritairement, celle de Petrus Dominarum et celle d'Anthonius Megentschen de Ponte, son gendre.

Les notes marginales, se résumant souvent aux noms des bénéficiaires d'une lettre de bourgeoisie et à admittitur, sont en majorité de la main d'Anthonius Megentschen, et ce même si la notice est écrite par Petrus Dominarum. Pour ces notes marginales, une main anonyme intervient parfois et use d'une encre plus noire (voir n° 13, 21, 22), mais nous avons renoncé à indiquer ces variantes, tout comme nous n'avons pas indiqué les croix inscrites parfois dans la marge.

Bien que le texte dise parfois per me Petrum Dominarum, la main n'est pas forcément la sienne: le notaire a un subscriba autorisé à écrire à sa place, Anthonius Megentschen, qui a sans doute recopié ses notes, notamment aux fol. 1-4v.

- La main de Petrus Dominarum se reconnaît de façon certaine aux fol. 11-13v [136] compris, sauf [110] et [128], écrits par Anthonius Megentschen. Elle reprend au fol. 14 [145 = Martinus Furer] jusqu'au [149 = lettre de Hans Huser] compris. Elle se reconnaît également au [161] et au [165 = lettre d'Anthonius Inderbundon].*
- Les autres textes semblent de la main d'Anthonius Megentschen, à l'exception de quelques entrées.*
- Une troisième main écrit au fol. 15.*
- Une quatrième main non identifiée écrit la lettre de Jacobus Waldin [153].*

Nous avons opté pour une édition fidèle, mais allégée des notes critiques portant sur les mots raturés, corrigés, etc. Toutefois, nous indiquons par des virgules suscrites ‘ ‘ les mots ajoutés dans l'interligne ou dans la marge et mentionnons les passages biffés, lorsqu'ils sont porteurs de sens. Nous avons respecté la graphie, en particulier en ce qui concerne les dates, mais nous n'avons pas indiqué en exposant les lettres suscrites figurant dans les patronymes (Schüler est transcrit Schuoler; par exemple). L'année commençant le 25 décembre à l'époque de Petrus

103
 Jemy Jontay
 1497
 a: ad vital
 +
 104
 1484

105
 1463

106
 1505

107
 Georgij Sary
 1492

108
 a: ad tarona
 Petri marquis
 1504

109
 Bartolomei aron
 1505

110
 Nicolai furer
 1506

Henry Georgij Jontay...
 Anno dny m dccc lxxxvii
 sub sigillo

...
 Anno dny m dccc lxxxviii
 sub sigillo

...
 Anno dny m dccc lxxxix
 sub sigillo

...
 Anno dny m dccc lxxxx
 sub sigillo

...
 Anno dny m dccc lxxxxi
 sub sigillo

...
 Anno dny m dccc lxxxxii
 sub sigillo

...
 Anno dny m dccc lxxxxiii
 sub sigillo

...
 Anno dny m dccc lxxxxiiii
 sub sigillo

...
 Anno dny m dccc lxxxxv
 sub sigillo

ABS, Tir. 22-54, fol. 11v, contenant les numéros 103 à 110.

111
Johannes ...
1484

112
Johan ...
1483
Jacobi ...

113
Johannes ...
1463

114
Johannes ...
1516

115
Johannes ...
1492

116
Johannes ...
1453

12

Johannes ...
 Johannes ...
 Johannes ...
 Johannes ...
 Johannes ...
 Johannes ...
 Johannes ...
 Johannes ...
 Johannes ...

Dominarum, nous avons donc converti le millésime et nous avons indiqué cette conversion par la mention, entre parenthèses (n. st.), pour nouveau style. Afin de faciliter la présentation, nous avons placé en tête de chaque notice le nom et la mention admittitur ou non admittitur, qui sont en fait des notes marginales écrites en regard de celle-ci, dans la marge gauche.

Nous donnons en note les références des lettres de bourgeoisie (signalées par LB) trouvées dans les Archives; il s'agit de textes consignés dans les minutes de notaires, sous une forme plus ou moins brève, ou de rares originaux. Nous y ajoutons des références aux protocoles des séances du conseil de la ville de Sion, ABS, Tir. 22-47 et ABS, Tir. 119-18, c'est-à-dire aux petits cahiers tenus par Petrus Dominarum et réunis ensuite sous une couverture de parchemin, pour les années 1495-1528 (avec une lacune pour la période du 8 mars 1528 au 2 novembre 1528, en raison de la perte des fol. 145-162). Dans ces protocoles, les nouvelles réceptions de bourgeois sont enregistrées au fil du temps par le secrétaire de la ville parmi d'autres décisions, ordonnances, nominations ou quittances. Quelques références renvoient au document coté ABS, Tir. 119-3, registre d'actes passés au conseil de la ville de Sion et écrits par le même Petrus Dominarum de 1494 à 1525: les actes, ventes, accensements, quittances, etc., sont développés selon le formulaire de la charte de chancellerie ou selon un formulaire propre pour les réceptions de bourgeois validées par le sceau de la ville.

[Fol. 1]

ANNOTACIONES LITTERARUM BURGESIE CIVITATIS SEDUNENSIS

[*Main cursive, différente de celle du notaire Petrus Dominarum ou d'Anthonius Megentschen de Ponte, qui pourrait être celle du notaire Michael Rumieri*]

Crosetum [*sic*] ascendit L millia et sexcentum computtata [*sic*] longitudine quatuor centum et XXXX et largitudine centum et quindecim. Crosetus ascendit cuilibet civi bis centum LXII tesias, computtato [*sic*] de longitudine quatercentum et XXXX tesias et largitudine centum, desuper sunt due tesie.

Quindecim tesie. V millia et V centum.

Insulla [*sic*] supra pontem Rodani ascendit ad XXI millia et sex centum tesias, computtata [*sic*] longitudine V^c et XV tesias et de largitudine XXXX tesias.

[Fol. 1v, blanc]

[Fol. 2]

[*Main d'Anthonius Megentschen:*]

[1527, 8 décembre]

Nos universitas communitatis civitatis Sedunensis nostro solito more pro consilio tenendo et negociis nostris foelicus pertractandis ad sonum campane tribus intervallis mediantibus in consistorio consilii nostri in copioso numero congregata, universaliter harum serie significando, notum fieri volumus quibus expedit universis et singulis quod nos, diligenti opera perpensaque deliberacione [*sic*] cupientes utiliter providere de nostra republica considerantesque quod nonnulli sunt asserentes se esse cives Sedunenses juriumque, libertatum et francesiarum ejusdem civitatis nostre Sedunensis uti, frui et gaudere pretendentes, cum dubitatur de aliquibus burgesie nostre se gaudere, volentes de earum litteris burgesiiis de quibus constet an pro civibus Sedunensibus censendi, habendi et reputandi sint vel non, igitur hujusmodi dubia et suspiciones tollendas unanimiter statuimus, ordinavimus et conclusimus quod omnes et singuli utriusque sexus cives Sedunenses seque cives Sedunenses esse asserentes litteras burgesiarum suas et suorum predecessorum 'aliasque allegaciones, raciones et causas' premissis juribus, libertatibus et francesiis ipsius civitatis uti et gaudere desiderantes debeant infra tempus et terminos infrascriptos, videlicet primo infra terminum 'Nativitatis Domini nostri ad' festum Trium Regum usque [*sic*] et deinde de dicto festo Trium Regum usque ad tempus Carnisprivii, item tertio pro perhemptorio et preciso termino de dicto tempore Carnisbrivii [*sic*] usque ad mediam quadragesime, 'item pro quarto ex habundanti, preciso et perhemptorio termino de dicto tempore medie quadragesime usque ad festum sancti Michaelis archangeli' cancellario nostro, scilicet Petro Dominarum, notario, illas annotandas et designandas portare et producere teneantur 'et qui infra dictis terminis hujusmodi suas litteras burgesie ad annotandum exhibuerit illis terminis devolutis, via preclusa ulterius producendi esse debeat' illudque per saltherum in katedrali ecclesia infra missarum solemniam in populi presentia ad divina audienda officia congregati publice proclamari debeat, etc. Actum Seduni, ubi supra, die octava mensis decembris, anno Domini millesimo quingentesimo vicesimo septimo.

[*Fol. 2v*]

[1] [*1515, 20 mai*]

Steffanus *Schuoler* [admittitur]

Et primo Steffanus *Schuoler*, de Pratoborno, civis Sedunensis, produxit litteram burgessie sue sibi per universitatem communitatis civitatis Sedunensis concessam et per me Petrum Dominarum, notarium, receptam die vicesima mensis maii, anno Domini millesimo quingentesimo decimo quinto, sigilloque minori dicte universitatis civitatis Sedunensis communitam¹.

¹ ABS, Tir. 119-18, fol. 73. Il est dit *mercator*. Il est reçu bourgeois pour 4 livres plus les frais que la ville lui doit pour une maison à Malacort ainsi que pour une barre de fer dit *reystysen* (= outil utilisé comme levier) et le vin habituel.

[2] [*1524, 8 mars ou plutôt 8 mai*]

Hans et Anthonius *Andenmatton* a[dmittuntur]

Item Hans et Anthonius *Andenmatten*, pistores, fratres Sedunenses, producerunt litteras eorum burgessie ipsis per communitatem Sedunensem concessas et per me Petrum Dominarum, notarium, receptas die octava mensis marci [sic], anno Domini millesimo quingentesimo XXIII, sigillo parvo dicte civitatis Sedunensis corroboratas¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 107v. L'acte est daté du 8 mai. Les deux frères sont reçus pour le prix accoutumé (*consuetudo salario*).

[3] [*1488, 8 juin*]

Hans *Ambort*, barbitonsor, a[dmittitur]

Item Heinricus *Ambort*, sartor, presentavit litteram burgessie Hans *Ambort*, barbitonsoris, sui patris, per Petrum *Waldin*, notarium, receptam anno Domini millesimo quatercentesimo octuagesimo octavo et die octava mensis junii, cum appenditione sigilli civitatis Sedunensis¹.

¹ ABS, Tir. 22-86, fol. 12. Hans *Ambort* est dit de *Morgia* (Mörel).

[4] [*(1508), 8 octobre*]

Jacobus *Hoeffli* a[dmittitur]

Item Jacobus *Hoeffli* produxit litteram burgessie Hans *Hoeffli*, sui patris, per me Petrum Dominarum, notarium, receptam die octava mensis octobris, anno Domini, etc.¹

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 50v. L'acte est daté du 8 octobre 1508. Hans est dit aubergiste à Sion. Il est reçu bourgeois pour 5 livres et un seau de cuir.

[5] [*1502, 24 avril*]

Antonius *Baccon* a[dmittitur]

Item idem Jacobus *Hoefflin* produxit litteras burgessie quondam Anthonii *Jenolet* alias *Baccon*, fabri, sibi per communitatem Sedunensem admissam et per me Petrum Dominarum, notarium, receptam die vicesima quarta mensis aprilis, anno Domini millesimo quingentesimo secundo¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 31. Anthonius *Jenolet* est dit d'origine lombarde. Il est reçu bourgeois pour 5 livres, une arme à feu (*colovrina*) et un setier de vin.

[Fol. 3]

[6] [1482, 17 janvier]

Gaspardus de Domonova a[dmittitur]

Item Gregorius de Domonova, mercerius, produxit litteram burgesie Gaspardi de Domonova, patris sui, receptam per Johannem Rubini, notarium, de anno Domini millesimo quatercentesimo octuagesimo secundo et die decima septima mensis januarii, sigillatam sigillo minori civitatis Sedunensis.

[7] [1495, 22 ou 26 novembre¹]

Claudius *Guynting* a[dmittitur]

Item Claudius *Guyntini*, de Tribus Torrentibus, in civem Sedunensem fuit receptus per universitatem communitatis civitatis Sedunensis, constante littera burgesie sue sibi per dictam universitatem concessa sub ejus pendenti sigillo et per me Petrum Dominarum, notarium, receptam [*sic*] die vicesima sexta [*on pourrait lire secunta*] mensis novembris, anno Domini millesimo quatercentesimo nonagesimo quinto¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 2v. L'acte est daté du 22 novembre 1495. Claudius *Guyntini*/*Cuytinz* est reçu bourgeois pour 4 livres. Il est dit gendre de Nicodus Fabri, bourgeois de Sion. Voir aussi ABS, Tir. 119-3, p. 13-14.

[8] [1524, 6 mars]

Hans Rinischer et ejus uxor a[dmittuntur]

Item magister Johannes *Rinischer*, pictor, et Elsa, ejus uxor, fuerunt in concives Sedunenses recepti, ut constat litteris burgesie ipsis per communitatem Sedunensem admissis receptis per me Petrum Dominarum, notarium, die sexta mensis marcii, anno Domini millesimo quingentesimo vicesimo quarto, sigillo civitatis Sedunensis corroboratis¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 106v. Elsa est dite fille de Hans Zemberg, de Brigue. Le couple est reçu bourgeois pour le prix de l'art de peintre (*pro precio per ipsum in sua arte pictandi lucrandi* [*sic*]).

[9] [1509, 14 ou plutôt 13 novembre¹]

Collinus *Kalbermatter*, hospes, a[dmittitur]

Item Collinus *Kalbermatter*, hospes, produxit litteram burgesie sue sibi per universitatem Sedunensem sub ejus pendenti sigillo concessam et per me Petrum Dominarum, notarium, receptam sub anno Domini millesimo quingentesimo nono et die quarta decima mensis novembris¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 54. L'acte est daté du 13 novembre, ce que confirme la copie ABS, Tir. 22-86, fol. 25. Nicolinus *Kalbermatter* est reçu bourgeois pour le tiers du prix des îles et de la barrière qu'il a laissées à la ville, du consentement de son épouse Katherina, fille de †Jans Hasen.

[Fol. 3v]

[10] [1477, 14 décembre]

Theodolus *Berthold* a[dmittitur]

Item honorabilis vir dominus Michael Berthordi [*sic*], presbiter Sedunensis, nomine tutorio asserto liberorum quondam Theodoli *Berthold*, produxit litteram

burgessie dicti Theodoli *Berthold*, filii quondam Petri *Berthold*, de Leuca, receptam per Simonem Rapillardi, notarium, scribam civitatis Sedunensis, de die quarta decima mensis decembris, anno Domini millesimo quatercentesimo septuagesimo septimo, sigillo dicte civitatis Sedunensis fulsitam [*sic*]¹.

¹ Nous ne signalons plus cette orthographe *fulsita* au lieu de *fulcita*.

[11] [1507, 7 mars]

Petrus de Torrente, notarius, a[dmittitur]

Item discretus vir Petrus de Torrente, notarius, produxit litteram burgessie sue sibi per universitatem Sedunensem sub ejus sigilli munimine concessam et per me Petrum Dominarum, notarium, receptam sub anno Domini millesimo quingentesimo septimo et die septima mensis marcii¹.

¹ LB: AEV, Fonds de Torrenté-de Riedmatten, Pg 81. Voir aussi ABS, Tir. 22-47, fol. 43v. Dans ce dernier document, le patronyme a été soigneusement gratté, afin de le rendre volontairement illisible. Il est dit originaire du val d'Anniviers. Il est reçu bourgeois pour 5 livres et un seau de cuir.

[12] [1481, 4 mars]

Petrus *Fidginer* a[dmittitur]

Item Bartholomeus *Fidginer* litteram burgessie Petri *Fidginers*, patris sui, produxit sibi per communitatem Sedunensem sub appensione sui sigilli minoris concessam et per Simonem Rapillardi, notarium, die quarta mensis marcii, anno Domini millesimo quatercentesimo octuagesimo primo receptam.

[13] [1477, 20 avril]

Hans Loren a[dmittitur] casu quo filius vivat

Item idem Bartholomeus exhibuit litteram burgessie *Hans Loren*¹ receptam per Simonem Rapillardi, notarium, die vicesima mensis aprilis, anno Domini millesimo quatercentesimo septuagesimo septimo, sigillo civitatis Sedunensis corroboratam.

¹ Il s'agit de Hans Lorencz, *civis Sedunensis, de Embd, parrochie de Staldon*, car la reconnaissance de ce dernier envers la confrérie du Saint-Esprit de Sion, le 3 décembre 1479, porte en note marginale: *Recognovit Bartholomeus Fidginer* (ABS, Tir. 219-23, fol. 2v).

[Fol. 4]

[14] [1422, 8 mars]

Henslin Kalbermatter a[dmittitur]

Item Johannes *Kalbermatter*, consul, nomine suo et suorum confratrum, exhibuit litteram burgessie Hensilini, filii Bartholomei *Kalbermatter*, de Sausa, sartoris, incole Sedunensis, sibi per universitatem communitatis civitatis Sedunensis sub ejus minoris sigilli munimine concessam et per Ambrosium de Poldo, notarium, receptam sub anno Domini millesimo quatercentesimo vicesimo secundo et die octava mensis marcii¹.

¹ Johannes Kalbermatter est bailli de 1549 à 1551, tout comme son frère Anthonius, bailli de 1566 à 1567, voir VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 209-211 et p. 218-222.

[15] [1498 (n. st.), 30 décembre]

Jacobus *Kalbermatter* a[dmittitur]

Item Johannes *Kalbermatter*, pistor, civis Sedunensis, suo et aliorum fratrum suorum nomine apportavit litteram burgesie Jacobi *Kalbermatter*, mercerii Sedunensis, per me Petrum Dominarum, notarium, receptam die tricesima mensis decembris, anno Domini millesimo quatercentesimo nonagesimo nono, cum sigilli minoris civitatis Sedunensis appensione¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 12v. Jacobus est reçu bourgeois pour 8 livres et un setier de vin. Voir aussi ABS, Tir. 119-3, p. 17. Il est dit originaire du dizain de Viège.

[16] [1481, 4 mars]

Hans Hartmann. Felix *Hartmann* admittitur.

Item Theodolus¹ et Felix *Hartmann* produxerunt litteram burgesie *Hans Hartmann*, pelliparii Sedunensis, per Simonem Rapillardi, notarium, receptam die quarta mensis marcii, anno Domini millesimo quatercentesimo octuagesimo primo et sigillo civitatis Sedunensis communitam.

¹ Si Theodolus Hartmann ne semble pas avoir été admis comme bourgeois en 1528, ses héritiers le sont, le 13 janvier 1538, pour 6 livres seulement; voir ABS, Tir. 22-56, p. 4.

[17] [1401 [sic] (1461, 1471?)¹, 19 novembre]

Antonius *Benczon* non [admittitur]

Item Petrus et Johannes *Eyer*, fratres, exhibuerunt litteram burgesie sigillo civitatis corroboratam quondam Anthonii *Benczon*, de Rarognia, receptam per Johannem de Freneto, notarium, die decima nona mensis novembris, anno Domini millesimo quatercentesimo primo¹.

¹ L'année 1401 est visiblement fautive, étant donné le nom du notaire Johannes de Freneto, qui commence sa carrière de notaire en 1427. L'année est sans doute 1461 ou 1471; voir ACS, Th. 105A-12, 28 septembre 1451, acte dans lequel ledit notaire qualifie encore Anthonius Benczon d'habitant de Sion. Quant à Johannes de Freneto, il décède de la peste en 1472.

[Fol. 4v]

Item Georgius Nanseti, notarius, et Andreas de Bertherinis, sutor, produxerunt litteras burgesie subscriptas:

[18] [1422, 8 mars]

Christoferi de Longis non [admittitur]

Et primo litteras [sic] burgesie Christofferi de Longis, de Mediolano, receptam per virum discretum Ambrosium de Poldo, notarium, die octava mensis marcii, anno Domini millesimo quatercentesimo vicesimo secundo et sigillo civitatis Sedunensis communitam.

[19] [1437, 25 février]

Andreas de Bertherinis a[dmittitur]. Laurentius de Bertherinis

Item magis litteram burgesie Laurentii de Bertherinis per dictum Ambrosium de Poldo, notarium, receptam sub anno Domini millesimo quatercentesimo tricesimo septimo et die vicesima quinta mensis februarii ac sigilli civitatis Sedunensis corroboracione¹.

¹ LB: ACS, Min. A 251, p. 136. Laurentius est dit marchand. Il est reçu bourgeois pour 40 sous.

[20] [1449, 5 octobre]

Margareta, relicta quondam Ambrosii de Poldo, non [admittitur]

Item ulterius exhibuerunt litteram burgesie Margarete, relicte quondam dicti Ambrosii de Poldo, sigillo civitatis Sedunensis communitam et manu Johannis Cordererii, notarii, scriptam et levatam die quinta mensis octobris, anno Domini millesimo quatercentesimo quadragesimo nono.

[21] [1505, 9 juillet]

Petrus *ab Embd* ad[mittitur] vita durante

Item Anthonius *Wuestiner*, sartor, conjuntorio nomine Katherine, sue uxoris, filie quondam Petri *ab Embdt*, sellatoris, exhibuit litteram burgesie dicti Petri *ab Embdt*, ejus soceris [sic], manu mis Petri Dominarum, notarii, scriptam anno Domini millesimo quingentesimo quinto et die nona mensis julli, sub civitatis Sedunensis sigillo¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 41. Petrus ab Embd est reçu bourgeois pour 4 livres.

[22] [1467, 26 juillet]

Johannes *Aren* ad[mittitur] vita durante Coline

Item idem Antonius *Wuestiner* produxit litteram burgesie Johannis, filii *Bertschen Aren*, receptam per Johannem *Kalbermatter*, clericum, die vicesima sexta mensis julli, anno Domini millesimo quatercentesimo sexagesimo septimo, sigillatam.

[Fol. 5]

[23] [1510, 9 juin]

Petrus *Empchen* a[dmittitur]

Item Fridericus, filius quondam Petri *Empchen*, pistoris, produxit litteram burgesie dicti Petri, sui patris, nomine suo et aliorum heredum ejusdem Petri, receptam per me Petrum Dominarum, notarium, die nona mensis junii, anno Domini M^oV^cX^{mo}, sigillo civitatis corroboratam¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 55. Petrus Empchen était le gendre de Petrus Twinger alias Majoris, bourgeois de Sion. Il est reçu bourgeois pour 6 livres, un seau de cuir et un setier de vin.

[24] [1515, 20 mai]

Christofferus *Schnider* a[dmittitur]

Item Christofferus *Schnider* receptus est in civem Sedunensem, ut edocuit littera suae burgesie per me Petrum Dominarum, notarium, recepta die vicesima mensis maii, anno Domini M^oV^cXV, sub minoris sigilli appensione¹.

¹ ABS, Tir. 119-18, fol. 73. Il est dit *sutor*, de [la paroisse de] Niedergesteln. Il est reçu bourgeois pour 10 livres.

[25] [1467, 1^{er} mars]

Non a[dmittitur], ad ejus vitam. Anthonii *Kalbermatter*

Item idem produxit litteram burgesie Anthonii, filii Anthonii *Kalbermatter*, de Sausa, tutorio nomine Nese, filie dicti Anthonii *Kalbermatter*, receptam per Johannem *Kalbermatter*, notarium, die prima mensis marcii, anno Domini M^o quatercentesimo sexagesimo septimo, sigillo civitatis fulsitam.

[26] [1519, 4 septembre]

Johannes *Uffembort*, apothecarius, a[dmittitur]

Item discretus vir Johannes *Uffembort*, apothecarius, 'olim commorans Rarognie', in civem Sedunensem receptus fuit 'unacum Margareta, uxore sua, filia quondam Nicolai *Pilet*, de Leuca', ut constat littera burgesie per universitatem Sedunensem sub ejus soliti sigilli appensione communita et per me Petrum Dominarum receptam [sic] die quarta mensis septembris, anno Domini millesimo quingentesimo decimo nona [sic]¹.

¹ ABS, Tir. 119-18, fol. 85v. Il est reçu bourgeois avec sa femme pour 16 livres, un seau de cuir et un setier de vin.

[27] [1523, 8 mars]

Nicolaus *Kalbermatter*, castellanus, a[dmittitur]

Item honestus vir Nicolaus *Kalbermatter*, castellanus Sedunensis modernus, extitit in civem Sedunensem receptus, constante littera burgesie sue per me Petrum Dominarum, notarium, recepta de anno Domini millesimo quingentesimo vicesimo tertio et die octava mensis marcii¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 102 et fol. 103. Le notaire Nicolinus Kalbermatter est le fils d'Arnoldus Kalbermatter, d'Unterbach et de Rarogne, ancien bailli; voir VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 109-114. Nicolinus est reçu bourgeois pour 20 livres et un seau de cuir.

[Fol. 5v]

[28] [1505, 13 juillet]

Thomas *Helner*, faber, a[dmittitur]

Item Thomas *Helner*, faber, produxit litteram burgesie sue receptam per me Petrum Dominarum, notarium, die tredecima mensis julii, anno Domini millesimo quingentesimo quinto¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 41v. Parce qu'il avait épousé une fille de bourgeois de Sion, il est reçu bourgeois pour 4 livres.

[29] [1526, 18 mars]

Hulricus *Rieff*, barbitonsor, a[dmittitur]

Item Huldricus *Rieff*, barbitonsor, produxit litteram burgesie sue per Nicolaum *Furer*, notarium, receptam de anno Domini M^oV^cXX^o sexto et die decima octava mensis marcii ac sigillo minori civitatis Sedunensis corroboratam.

[30] [1515, 28 novembre]

Hans *Inbechen* a[dmittitur]

Item Hans *Indenbechen*, pistor, consul modernus, in civem Sedunensem per universitatem civitatis Sedunensis fuit receptus et admissus, ut constat littera burgesie inde per dictam universitatem sub ejus appendenti sigillo stipulatam [sic] et receptam [sic] per me Petrum Dominarum, notarium, die vicesima octava mensis novembris, anno Domini M^oV^cXV¹.

¹ ABS, Tir. 119-18, fol. 73v. Il est reçu bourgeois pour 6 livres s'il fait la preuve de la bourgeoisie de son beau-père, sinon pour 12 livres, un seau de cuir et un setier de vin.

[31] [1515, 28 mai]

Clemens *Inbechen* a[dmittitur]

Item idem *Hans* exhibuit litteram burgesie Clementis *Indenbechen*, fratris sui, per me Petrum Dominarum, notarium, receptam sub anno Domini M^oV^cXV et die vicesima octava mensis maii¹.

¹ ABS, Tir. 119-18, fol. 73v. Clemens Indenbechen, boulanger, est reçu bourgeois pour 12 livres, un seau de cuir et un setier de vin.

[32] [1505, 21 décembre]

Mauritii *Perrers* a[dmittitur], casu quo vivat

Item etiam produxit idem *Hans Inbechen* litteram burgesie Mauricii *Perrers*, sartoris, per me Petrum Dominarum, notarium, die vicesima prima mensis decembris, anno Domini M^oV^c quinto receptam¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 42v. Il est dit originaire de Zermatt. Il est reçu bourgeois pour 8 livres.

[33] [1471, 31 mars]

*** Non [admittitur]

Item Anthonius, filius Thome *** produxit litteram burgesie dicti Thome, ejus patris, datam die ultima mensis marcii, anno Domini millesimo quatercentesimo septuagesimo primo et per Johannem *Kalbermatter*, notarium, receptam et subsignatam.

[34] [1513, 13 novembre]

Hans Schuoler a[dmittitur]

Item *Hans Schuoler*, mercator Sedunensis, receptus extitit per universitatem civitatis Sedunensis in civem ejusdem, ut fidem fecit littera sue burgesie sibi per dictam universitatem sub ejus pendenti sigillo constante dicta recepta per me Petrum Dominarum, notarium, die XIII mensis novembris, anno Domini M^oV^c tredecimo¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 66v. Il est dit fils de feu Martin Schuoler, originaire de Zermatt. Hans est reçu bourgeois pour 6 livres, un seau de cuir et un setier de vin.

[Fol. 6]

[35] [1413 ou plutôt 1430¹, 2 avril]

Michaelis *Zerzubon* non admittitur

Item Georgius *Wissen*, cerdo, produxit litteram burgesie Michaelis *Zerzubon*, mercatoris Sedunensis, patris sue matris, ut ait, receptam per Ambrosium de Poldo, notarium, die secunda mensis aprilis, anno Domini millesimo quatercentesimo tredecimo¹.

¹ Il semblerait qu'il y ait une erreur de date: Michael Zerzubon, marchand à Sion, est reçu bourgeois le 2 avril 1430, pour 40 sous. Voir la copie de ladite lettre de bourgeoisie dans le dossier qui oppose Georgius Wissen aux deux syndics de Sion, Bartholomeus Bullieti, notaire, et Thomas Willinci, en 1504, à propos de son droit de bourgeoisie, hérité, selon lui, par sa mère, fille de Michael Zerzubon, dudit Michael Zerzubon; voir ABS, Tir. 22-49, fol. 4.

[36] [1471, 31 mars]

Theodolus *Perrers* a[dmittitur]

Item Theodolus *Perrers* produxit litteram burgesie sue per Johannem *Kalbermatter*, notarium, receptam die ultima mensis marcii, anno Domini millesimo quatercentesimo septuagesimo primo.

[37] [1499, 8 décembre]

Martinus *Lambien* a[dmittitur]

Item Martinus *Lambien*, de Vespia, fuit in civem Sedunensem receptus per universitate[m] communitatis civitatis Sedunensis, constante littera burgesie per me Petrum Dominarum, notarium, receptam [sic] die octava mensis decembris, anno Domini millesimo quatercentesimo nonagesimo nono¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 16v; Tir. 119-3, p. 18. Il est reçu bourgeois pour 4 livres s'il prouve que sa femme est bourgeoise, ainsi qu'un setier de vin.

[38] [1496, 10 janvier]

Johannes *Hugoz* a[dmittitur]

Item Germanus *Hugoz*, mercator Sedunensis, suo et Petri ac Andree *Hugoz* fratrum suorum nominibus produxit litteram burgesie Johannis *Hugoz*, incole et ministralis vicedomini Sedunensis, patris dictorum fratrum, per me Petrum Dominarum, notarium, receptam die decima mensis januarii, anno Domini M^o quadringentesimo nonagesimo sexto, sigillo civitatis Sedunensis corroboratam¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 3v; Tir. 119-3, p. 14. Johannes Hugoz est reçu bourgeois pour 8 livres et un setier de vin. Le 31 janvier 1497, ses héritiers reçoivent quittance desdites 8 livres; voir ABS, Tir. 22-47, fol. 3v. A noter que le 29 mars 1534, un homonyme sans doute, Germanus Hugo de Savièse est reçu bourgeois pour 15 livres, parce qu'il a pour épouse une bourgeoise de Sion; voir ABS, Tir. 22-56.

[39] [1473, 19 décembre]

Mauricius *Muez* a[dmittuntur] ad vitam earum

Item Franciscus Bessardi, notarius, conjuntorio nomine Johannete, sue uxoris, et Jacomete, uxoris Johannis *Jobez*, sororum, filiarum quondam Mauricii *Muez*, produxit litteram burgesie dicti Mauricii, dictarum sororum patris, per Johannem *Kalbermatter*, notarium, sub anno Domini millesimo quatercentesimo septuagesimo tertio et die decima nona mensis decembris receptam sigilloque minori civitatis Sedunensis fulsitam.

[40] [1500, 28 janvier]

Hans *Nessyer* a[dmittitur] ad vitam

Item Georgia, relicta quondam Hans *Nessyer*, pelliparii, produxit nomine liberorum suorum cum dicto Hans, ejus viro, procreatorum litteram burgesie ipsius Hans *Nessyer* per me Petrum Dominarum, notarium, receptam die XXVIII mensis januarii, anno Domini M^o quingentesimo, inditione tertia, sigilloque civitatis Sedunensis sigillatam¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 18v. Voir aussi ABS, Tir. 119-3, p. 19. Hans Nessier, *sartor*, est reçu bourgeois pour 4 livres.

[*Fol. 6v*]

[41] [*1515, 4 mars*]

Jacobus Fabri a[dmittitur]

Item Jacobus Fabri, sartor, produxit litteram burgessie sue sibi per universitatem renovatam et admissam ex eo quod antiquam perdiderat, per me Petrum Dominarum, notarium, receptam die quarta mensis marci, anno Domini M^oV^c quindicesimo, sigillatam sigillo civitatis Sedunensis¹.

¹ ABS, Tir. 119-18, fol. 72. Jacobus Fabri alias Sartoris est reçu bourgeois pour 2 livres, car il y a une incertitude sur la bourgeoisie de son père.

[42] [*1460, 6 octobre*]

Antonii *Twinger* a[dmittitur]

Item Mauricius Montaneri, rector altaris Beate Marie Magdalene, et Petrus *Inderrytin*, notarius, nomine Johannis et Barbare et aliorum liberorum quondam Bartholomei *Twinger* producerunt litteram burgessie quondam Anthonii Majoris alias *Twinger*, carpentatoris, de Pratoborno, dictorum liberorum avi, per Johannem *Kalbermatter*, notarium, receptam die sexta mensis octobris, anno Domini millesimo quatercentesimo sexagesimo, sigillo civitatis corroboratam.

[43] [*1513, 13 février*]

Thomas *Inderwildin* a[dmittitur]

Item Thomas *Inderwildin*, nolarum compositor, fuit in civem Sedunensem per universitatem ejusdem civitatis Sedunensis receptus, prout edocuit littera burgessie sue per me Petrum Dominarum, notarium, recepta de anno Domini millesimo quingentesimo tredecimo, die tredecima mensis februarii et sigillo ejusdem civitatis Sedunensis communita¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 63v. Il est reçu bourgeois pour 12 livres et un seau de cuir.

[44] [*1519, 4 septembre*]

Hilprandus *Miller* a[dmittitur]

Item Hilprandus *Miller* fuit [per] universitatem civitatis Sedunensis in civem ejusdem civitatis admissus, constante littera sue burgessie sub ejus pendenti sigillo recepta per me Petrum Dominarum, notarium, die quarta mensis septembris, anno Domini millesimo quingentesimo decimo nono¹.

¹ ABS, Tir. 119-18, fol. 85v. Hilprandus *Miller*, *pistor*, ayant pour épouse une bourgeoise de Sion, est reçu bourgeois pour 10 livres, un seau de cuir et du vin.

[45] [*1505, 22 septembre*]

Johannes *Danel* a[dmittitur]

Item Johannes *Danel* fuit in civem Sedunensem receptus, ut constat littera sue burgessie sibi per universitatem Sedunensem sub ejus pendenti sigillo concessa et per me Petrum Dominarum, notarium, recepta die XXII mensis septembris, anno Domini millesimo quingentesimo quinto¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 42. Il est dit gendre de †Petrus de Carganico alias Barba. Il est reçu bourgeois pour 5 livres.

[Fol. 7]

[46] [1437, 25 février]

Ambrosii de Carganico alias *Barba* a[dmittitur]

Item Johannes de Carganico, marticularius Sedunensis, exhibuit litteram burgessie quondam Ambrosii de Carganico, alias dictus [*sic*] *Barba*, qui in civem Sedunensem fuit receptus nomine suo et Johannis, ejus fratris, de cujus juramento ibidem non constat desuper, receptam per Ambrosium de Poldo, notarium, sub anno Domini M^oCCCCXXX^oVII et die XX quinta mensis februarii¹.

¹ LB: ACS, Min. A 251, p. 135-136. Ambrosius est reçu bourgeois pour 40 sous. Il est dit marchand.

[47] [1520, 16 décembre]

Antonius *Chervet* a[dmittitur]

Item Anthonius *Chervet* extitit in burgensem et civem Sedunensem receptus, ut constat littera burgessie sue sibi per universitatem Sedunensem sub ejus soliti sigilli appensione concessam [*sic*] et per me Petrum Dominarum, notarium, receptam [*sic*] de anno Domini millesimo quingentesimo vicesimo et die XVI mensis decembris¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 92v. Il est dit originaire du val d'Hérens et époux d'une fille de bourgeois de Sion. Il est reçu bourgeois pour 10 livres, un seau de cuir et un setier de vin.

[48] [1441, 16 octobre]

Jannini Remigii a[dmittitur]

Item Aymo, filius quondam Leonhardi Remi, clericus, nomine omnium heredum ipsius Leonhardi Remi produxit litteram burgessie quondam Jannini Remigii, sui avi, receptam per Petrum Rude, notarium, die sedecima mensis octobris, anno Domini millesimo quatercentesimo quadragesimo primo, sub sigilli civitatis Sedunensis munimine¹.

¹ LB: ACS, Min. A 82, p. 10-11. Voir aussi ABS, Tir. 22-35, même date, original sur parchemin dont le sceau est tombé. Il vient de France et il est reçu bourgeois, avec sa famille, pour 6 florins.

[49] [1521, 13 octobre]

Nicolinus *Kalbermatter* a[dmittitur]

Item honestus vir Nicolinus *Kalbermatter*, notarius, alias major, fuit in civem Sedunensem receptus ut fidem fecit littera sue burgessie per me Petrum Dominarum, notarium, recepta die tredecima mensis octobris, anno Domini millesimo quingentesimo vicesimo primo, sub minoris sigilli civitatis Sedunensis munimine¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 98. Il est dit fils de †Hans Kalbermatter, de Rarogne. Il est reçu bourgeois pour 10 livres et un setier de vin.

[50] [1402, 8 avril]

Petrus *Lochers* ad[mittitur] ad vitam

Item idem conjunctorio nomine Anne, sue uxoris, filie quondam Petri *Lochers* alias *Lanaz*, exhibuit litteram burgessie dicti Petri *Lochers*, ejus quondam soceris [*sic*], per Franciscum de *Ayent*, notarium, [Fol. 7v] receptam die octava mensis

aprilis, anno Domini millesimo quatercentesimo secundo, sigillo civitatis corroboratam¹.

¹ LB: ACS, Min. B 27, p. 135. Petrus Lochers, gendre de feu Willermodus Lanna, forgeron, est reçu bourgeois pour 7 florins.

[51] [1493, 10 février]

Petrus *Fayaz* non [admittitur]. Vacat

Item magis idem produxit litteram burgessie quondam Petri *Fayaz*, lapicide, sibi per universitatem Sedunensem sub ejus appendenti sigillo concessam et per Petrum *Waldin*, notarium, receptam die decima mensis februarii, anno Domini millesimo quatercentesimo nonagesimo tertio.

[52] [1450, 29 mars]

Johannes *Willioz* ad[mittitur] ad vitam

Item Augustina, filia quondam Anthonii *Willyo*, produxit litteram burgessie Johannis *Willio*, de Valencesca, ejus avi, ut ait, receptam per Jacobum *Bircher*, notarium, die vicesima nona mensis marcii, anno Domini millesimo quatercentesimo quinquagesimo.

[53] [1473, 19 décembre]

Johannes de Preneriis a[dmittitur]

Item prudens vir Benedictus de Preneriis, notarius, exhibuit litteram burgessie Johannis de Preneriis, genitoris sui, sibi per universitatem Sedunensem sub ejus minoris sigilli munimine concessam et per Johannem *Kalbermatter*, notarium, receptam die decima nona mensis decembris, anno Domini millesimo quatercentesimo septuagesimo tertio, sigillatam.

[54] [1408 ou plutôt 1458¹, 12 novembre]

Heinrici Esperlini a[dmittitur] ad vitam

Item Anthonius Perrini, domicellus, conjuntorio nomine Franse, uxoris sue, produxit litteram burgessie quondam nobilis Heinrici Esperlini naturalis, filii quondam nobilis et potentis viri *Hans* Esperlini, majoris Rarognie, receptam per Heinricum de Yssello, clericum, die duodecima mensis novembris, anno Domini millesimo quatercentesimo octavo, sigillo civitatis Sedunensis fulsitam¹.

¹ Le scribe s'est repris pour écrire l'année, comme le prouve le mot biffé après *millesimo* et il s'est trompé. La date de 1408 est ainsi fautive, comme le prouve la LB conservée: ACS, Min. A 123, p. 470-471, 12 novembre 1458. Heinricus est reçu bourgeois pour 6 livres.

[Fol. 8]

[55] [1475, 12 février]

Johannes Friganti ad[mittitur] Anthonius tantum

Item Anthonius Friganti alias *Majoret*, mercator, civis Sedunensis, nomine suo, fratris Petri Friganti, notarii, et sororum suarum produxit litteram burgessie quondam Johannis Friganti, de Antrona, commorantis Seduni, patris sui, receptam per Johannem *Kalbermatter*, notarium, die duodecima mensis februarii, anno Domini

millesimo quatercentesimo septuagesimo quinto, sigillo minori civitatis Sedunensis munitam¹.

¹ Il faut relever qu'au début du XVII^e siècle, Petrus et Martinus Friganti produisent une lettre de bourgeoisie en faveur de Bonushomo Frigan, *lombardus*, de Antrona, datée du 19 janvier 1494, avec la note suivante: *Quod quidem instrumentum ante hac nunquam fuit productum nec constat recognitione per cives anno 1527 facta*; voir ABS, Tir. 22-86, fol. 16v.

[56] [1512 (n. st.), 27 décembre]

Ludovicus Frarerii, notarius, a[dmittitur]

Item discretus vir Ludovicus Frarerii, notarius, extitit in civem Sedunensem receptus, ut hoc edocuit littera burgessie sue per universitatem civium Sedunensium sibi sub ejus appendenti sigillo concessa et per me Petrum Dominarum, notarium, receptam [*sic*] die vicesima septima mensis decembris, anno a Nativitate sumpto millesimo quingentesimo tredecimo¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 63. Il est dit originaire du diocèse de Genève. Il est reçu bourgeois pour 6 livres, un seau de cuir et un setier de vin.

[57] [1500, 28 janvier]

Hans Thenen, pistor, a[dmittitur]

Item idem [Ludovicus Frarerii] exhibuit nomine conjunctorio sue uxoris¹ necnon Hans et Bartholomei, liberorum quondam Hans Thenen, pistoris Sedunensis, litteram burgessie dicti Hans Thenen, soceris [*sic*] sui, receptam per me Petrum Dominarum, notarium, de anno Domini millesimo quingentesimo, inditione tertia et die martis vicesima octava mensis januarii, sigillo civitatis Sedunensis sigillatam².

¹ L'épouse de Ludovicus Frarerii s'appelle Nicollina; voir ACS, Min. A 206, p. 722-725, 20.01.1512. – ² ABS, Tir. 22-47, fol. 18v. Voir aussi ABS, Tir. 119-3, p. 19. Hans Thenen est reçu bourgeois pour 4 livres et un setier de vin, en même temps que son homonyme, dit *erubigator* (voir n° 167).

[58] [1513, 13 novembre]

Ysabe Vassbunderin non [admittitur]

Item Ysabe Vassbunderin, filia quondam Jacobi Bignyel, fuit in civem Sedunensem recepta die tredecima mensis novembris, anno Domini millesimo quingentesimo tredecimo, ut constat littera burgessie sue sigillo civitatis corroborata et per me Petrum Dominarum, notarium, civem et cancellarium Sedunensem, recepta¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 66v. Originaire du val d'Antigorio (Lombardie), elle est reçue bourgeoise pour 8 livres et un seau de cuir. Elle est dite fille de *Jacobus Pygnyll* ou *Pygnyel*, le patronyme étant raturé.

[59] [1491, 28 octobre]

Johannes de Nochia a[dmittitur]

Item Simon de Nochia, civis Sedunensis, nomine suo et aliorum heredum quondam Johannis de Nochia, notarii, patris sui, produxit litteram burgessie dicti Johannis de Nochia, genitoris sui, receptam per discretum virum Simonem Rapillardi, notarium, die sanctorum Simonis et Jude, anno Domini millesimo quatercentesimo nonagesimo primo, sigilloque minori civitatis Sedunensis communitam¹.

¹ Johannes de Nochia est dit de Sierre; voir ABS, Tir. 22-86, fol. 15.

[Fol. 8v]

[60] [1447, 3 décembre]

Clemens *Ruda* a[dmittitur]

Item Johannes *Ruda*, mercator, civis Sedunensis, produxit litteram burgessie Clementis *Ruda*, de Pratoborno, commorantis Seduni, patris sui, receptam per Johannem Cordonerii, notarii, die tertia mensis decembris, anno Domini millesimo quatercentesimo quadragesimo septimo, sigillatam sigillo minori civitatis Sedunensis.

[61] [1494, 9 février]

Johannes *Kuntschen* a[dmittitur]

Item discretus vir Martinus *Kuontschen*, notarius, civis Sedunensis, exhibuit nomine suo et Katherine, sororis sue, litteram burgessie Johannis *Kuntschen*, patris sui, receptam per Johannem Rubini, notarium, die nona mensis februarii, anno Domini millesimo quatercentesimo nonagesimo quarto, fulsitam sigillo in talibus solito civitatis Sedunensis¹.

¹ Johannes Kuntschen est dit notaire, originaire de Brigue; voir ABS, Tir. 22-86, fol. 15v.

[62] [année?, 23, mois?] = [1494, 23 novembre¹]

Johannes Bertholdi a[dmittitur]

Item honestus vir Johannes Bertholdi, mercator Sedunensis, extitit in concivem Sedunensem per universitatem civitatis Sedunensis admissus, constante littera burgessie sue sibi per eandem universitatem sub ejus appendentis sigilli munime [sic] concessam [sic] receptam [sic] per Bartholomeum Bullieti, notarium, die vicesima tertia¹.

¹ En 1602 (?), Michael, major de Nendaz, Franciscus et Isaias Berthod, ainsi qu'Annilia, Margareta et Susanna Berthod, leurs sœurs, tous enfants de †Etienne Berthod, marchand à Sion, ont présenté les lettres de bourgeoisie du père de ce dernier, Johannes Berthod, de Saint-Maurice, passées devant le notaire Bartholomeus Bullieti, le 23 novembre 1494; voir ABS, Tir. 22-86, fol. 16.

[63] [1520, 28 octobre]

Johannes *Kleiman*, notarius, a[dmittitur]

Item prudens et litteratus vir Johannes *Kleiman*, notarius, de Briga, extitit in civem Sedunensem per universitatem civium civitatis Sedunensis receptus, constante littera burgessie sue sibi per universitatem predictam sub ejus appendentis minoris sigilli munime [sic] admissam [sic] et per me Petrum Dominarum, notarium, civem et cancellarium civitatis Sedunensis, receptam [sic] de anno Domini millesimo quingentesimo vicesimo et die vicesima octava mensis octobris¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 92. Il est reçu bourgeois pour 20 livres, un seau de cuir et un setier de vin.

[64] [1472, 30 novembre]

Petrus de Bertherinis a[dmittitur]

Item Jacomina, relicta quondam Rodolphi de Bertherinis, notarii, nomine suorum liberorum cum dicto Rodolpho procreatorum produxit litteram burgessie Petri de Bertherinis, lombardi, commorantis Seduni, patris dicti Rodolphi, receptam per Petrum Nanseti, notarium, die ultima mensis novembris, anno Domini millesimo

quatercentesimo septuagesimo secundo, sigillo civitatis Sedunensis corroboratam¹.

¹ LB: AEV, Fonds Léon Imhoff, parchemin non coté. Petrus de Bertherinis, Lombard, est reçu bourgeois pour 7 livres et une baliste.

[Fol. 9]

[65] [1505, 22 septembre]

Theobaldus *Revilliod* a[dmittitur]

Item Theobaldus *Revilliodi* fuit in civem Sedunensem receptus, ut constat littera burgesie sue sibi per cives Sedunenses sub ejus sigillo concessa et per me Petrum Dominarum, notarium, recepta die vicesima secunda mensis septembris, anno Domini millesimo quingentesimo quinto¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 42. Il est reçu bourgeois pour 8 livres.

[66] [1505 ou plutôt 1520¹, 11 mars]

Johannes *Passient* a[dmittitur]

Item Johannes *Passient*, mercator Sedunensis, extitit per universitatem civitatis Sedunensis in concivem Sedunensem admissus, ut hoc edocuit littera burgesie sue recepta per me Petrum Dominarum de anno Domini millesimo quingentesimo quinto, die undecima mensis marcii, sigilloque civitatis Sedunensis corroborata¹.

¹ La mention de l'année 1505 est fausse. Il s'agit, en fait, de l'année 1520, comme le révèlent les minutes des protocoles des séances du conseil de la ville de Sion, tenues par le notaire et secrétaire Petrus Dominarum; voir ABS, Tir. 22-47, fol. 89. Johannes Patient est reçu bourgeois, le 11 mars 1520, pour 25 livres et un seau de cuir.

[67] [1462, 28 janvier]

Petri *Chiour* a[dmittitur]

Item Bartholomeus *Franc* alias *Chiour* produxit litteram burgesie Petri, filii quondam Richardi *Chiour*, fabri, lombardi, avi sui, receptam per Johannem *Kalbermatter*, notarium, die vicesima octava mensis januarii, anno Domini millesimo quatercentesimo sexagesimo secundo, sigilloque civitatis Sedunensis sigillatam.

[68] [1505, 13 juillet]

Michaelis *Pallieta* a[dmittitur]

Item Michael *Pallieta*, custos Sedunensis, fuit in civem Sedunensem receptus, constante inde littera sue burgesie sibi per cives Sedunenses sub ejus sigillo minori concessam [*sic*] et per me Petrum Dominarum, notarium et cancellarium Sedunensem, receptam [*sic*] sub anno Domini millesimo quingentesimo quinto et die tredecima mensis julii¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 41v. Il est dit d'Hérémente. Il est reçu bourgeois pour 8 livres.

[69] [1505, 14 septembre]

Johanna *de laz Spina* a[dmittitur] ad vitam

Item Johanna *de laz Spina* produxit litteram sue burgesiae sibi per communitatem Sedunensem sub ejus appendenti sigillo concessam et per me Petrum Dominarum,

notarium, receptam die quarta decima mensis septembris, anno Domini millesimo quingentesimo quinto, inditione octava¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 41v. Elle est dite gouvernante de Roletus Feliczon (prêtre). Elle est reçue bourgeoise pour 4 livres.

[70] [1514, 29 septembre]

Mapheus *Bellenczona* a[dmittitur]

Item Mapheus *Bellenczona* extitit in civem Sedunensem per cives Sedunenses receptus, constante littera burgessiae sue sibi per dictam universitatem sub ejus appendentis sigilli munime [*sic*] concessam [*sic*] et per me Petrum Dominarum, notarium, receptam [*sic*] die vicesima nona mensis septembris, anno Domini millesimo quingentesimo decimo quarto¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 68v. Il est reçu bourgeois pour 12 livres, un seau de cuir et un setier de vin. Il a été déjà reçu le 22 février 1507 pour 10 livres, mais il a renoncé à la bourgeoisie le 29 août 1507; voir ABS, Tir. 22-47, fol. 43v et 44v.

[Fol. 9v]

[71] [1514, 28 mai]

Johannes *Brigant* a[dmittitur]

Item Johannes *Brigant*, mercator Sedunensis, fuit in civem Sedunensem admissus, prout hoc constat littera sue burgessiae sibi per dominos cives Sedunenses sub ejus [*sic*] minori sigillo concessam [*sic*] et per me Petrum Dominarum, notarium, receptam [*sic*] die vicesima octava mensis maii, anno Domini millesimo quingentesimo quarto decimo¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 68. Il est reçu bourgeois pour 6 livres, un seau de cuir et un setier de vin.

[72] [1452, 14 janvier]

Jennini *Waldin* a[dmittitur]

Item Anthonius *Waldin*, notarius, exhibuit litteram burgessiae Jennini *Waldin*, de Pratoborno, genitoris sui, receptam per Johannem Rapillardi, notarium, die quarta decima mensis januarii, anno Domini millesimo quatercentesimo quinquagesimo secundo, sigilloque civitatis Sedunensis fulsitam.

[73] [1467, 3 avril]

Petri Tornerii a[dmittitur]

Petrus *Traxel*, sutor, nomine suo et Katherine, sororis sue, uxoris Thome *Katlen*, produxit litteram burgessiae Petri Tornerii, de Pratoborno, eorum patris, receptam per Johannem Jaquoti, notarium, die veneris tertia mensis aprilis, anno Domini millesimo quatercentesimo sexagesimo septimo, sigilloque civitatis Sedunensis corroboratam.

[74] [1437, 2 avril]

Nicolai Bertholdi a[dmittitur] ad vitam

Item Greta, relicta Petri *Kestenboummer*, produxit litteram burgessiae Nicolai *Berthold*, de Vespia, commorantis Seduni, ejus patris, receptam per Ambrosium de Poldo, notarium, die secunda mensis aprilis, anno Domini millesimo quatercentesimo trigesimo septimo, et minori sigillo civitatis communitam.

[75] [1430, 2 avril]

Petri *Imgrundt* a[dmittitur]

Item Petrus de Vico conjuntorio nomine Grete, sue uxoris, filie quondam Petri *Imgrundt*, produxit litteram burgessie dicti ejus soceris [*sic*] per Ambrosium de Poldo, notarium, receptam die secunda aprilis, anno Domini millesimo quatercentesimo trigesimo, sigillatam sigillo civitatis Sedunensis.

[76] [1495, 1^{er} février]

Petrus Dominarum, notarius, a[dmittitur]

Item ego Petrus Dominarum, notarius, fui per universitatem civium civitatis Sedunensis receptus ut constat littera burgessie mee mihi desuper per eandem universitatem sub ejus minoris sigilli munimine concessam [*sic*] et per discretum virum Georgium Nanseti, notarium, receptam [*sic*] et subsignatam [*sic*] sub anno Domini millesimo quatercentesimo nonagesimo quinto et die prima mensis februarii, nobili *Jans* Esperlini et Johanne *Kuontschen*, notario, consulatum Sedunensem regentibus.

[77] [1526, 3 juin]

Anthonii *Megentschen* de Ponte, notarii, a[dmittitur]

Item Anthonius, filius Johannis *Megentschen* de Ponte, notarii, de *Narres*, extitit per egregios dominos cives prudentis consilii Sedunensis in eorum concivem admissus et receptus, constante littera burgessie sue sibi per predictos cives sub sigilli minoris ipsius civitatis Sedunensis appensione concessam [*sic*] et per me Petrum Dominarum, notarium et cancellarium Sedunensem, receptam [*sic*] die tertia mensis junii, anno Domini millesimo quingentesimo vicesimo sexto¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 109v. Le prix de sa réception n'est pas précisé.

[Fol. 10]

[78] [1503, 12 février]

Nicolai *Sturers* a[dmittitur]

Item Ysabe¹, relicta quondam Nicolai *Sturer*, fabri, alamani, nomine suorum liberorum cum dicto Nicolao procreatorum produxit litteram burgessie dicti Nicolai *Sturer*, ejus mariti, receptam per me Petrum Dominarum, notarium, die duodecima mensis februarii, anno Domini millesimo quingentesimo tertio, sigillo civitatis fulsitam².

¹ La veuve de Nicolaus Sturer est appelée Elizabet; voir ABS, Tir. 15-15, p. 56. – ² ABS, Tir. 22-47, fol. 35. Il est reçu bourgeois pour 8 livres, une arme à feu (*colovrina*) et un setier de vin.

[79] [1524, 12 juin]

Antonius Signieti, notarius, a[dmittitur]

Item Anthonius Signieti, notarius, fuit per universitatem civitatis Sedunensis in civem admissus, constante littera burgessie sue sigillo dicte civitatis fulsita et per me Petrum Dominarum, notarium, recepta sub anno Domini millesimo quingentesimo vicesimo quarto et die duodecima mensis junii¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 109. Il est reçu bourgeois pour 20 livres et un seau de cuir.

[80] [1500, 13 décembre]

Johannes de laz Vinei a[dmittitur]

Johannes de Vinea, mercator Sedunensis, extitit quoque in civem Sedunensem receptus, ut de hoc fidem littera burgessie sibi per dominos cives Sedunenses in pleno consilio sub ejus sigilli appensione die tredecima mensis decembris, anno Domini M^o quingentesimo concessa et per me Petrum Dominarum, notarium, subsignata¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 22v; Tir. 119-3, p. 23. Johannes est dit *mercerius* et gendre de Hans Schuoler, *sutor*. Il est reçu bourgeois pour 4 livres. Son beau-père, ledit Hans Schuoler, de Zermatt, cordonnier, a été reçu bourgeois le 17 janvier 1479; voir ABS, Tir. 22-39.

[81] [1450, 27 février]

Non admittitur

Item idem Johannes, conjunctorio nomine Katherine, sue uxoris, filie quondam *Hans Schuoler*, exhibuit litteram burgessie 'Jennini *Kunigs*, de Pratoborno, com-morantis in *Herens*'¹, receptam per Johannem *Kalbermatter*, notarium, die penultima mensis februarii, anno Domini M^oIII^eL^{mo}, sigillatam.

¹ Addition dans la marge gauche pour *ejusdem Hans Schuolers, quondam soceris sui*, biffé.

[82] [1500, 5 janvier]

Paulus de Pensa a[dmittitur]

Item honestus vir Paulus de Pensa, mercator Sedunensis, fuit per universitatem Sedunensem in civem Sedunensem receptus die quinta mensis januarii, anno Domini millesimo quingentesimo, inditione tertia, ut constat littera burgessie sue sibi per dictam universitatem sub ejus sigilli in talibus soliti appensione concessam [*sic*] et per me Petrum Dominarum, notarium, receptam [*sic*] et subsignatam [*sic*]¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 17; Tir. 119-3, p. 19. Paulus de Pensa est dit originaire d'Aoste [!] et il est le gendre de †Franciscus, fils de Mapheus Ayolphi, bourgeois et banneret de Sion, dont il a épousé la fille Francisquina. Paulus est reçu bourgeois pour 4 livres et un setier de vin. Dans le contrat de mariage du 23 septembre 1498, il est dit de Valsassina, diocèse de Milan (ACS, Min. A 126, p. 238-241).

[83] [1519, 18 septembre]

Georgius *Anthonin* a[dmittitur]

Item Georgius *Anthonyn*, mercator, produxit litteram burgessie sue sibi per universitatem civitatis Sedunensis sub ejus pendentis sigillo concessam et per me Petrum Dominarum, notarium, receptam die decima octava mensis septembris, anno Domini millesimo quingentesimo decimo nono¹.

¹ ABS, Tir. 119-18, fol. 86. Il est reçu bourgeois pour 17 livres, un seau de cuir et un setier de vin à payer en espèces.

[84] [1488, 8 avril]

Heinrici *Simpillers* a[dmittitur]

Item Anthonius, filius Heinrici *Simpiller*, produxit litteram burgessie dicti Heinrici *Simpillers*, ejus patris, per Petrum *Waldin*, notarium, receptam die octava mensis aprilis, anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo octavo et sigillo civitatis Sedunensis in talibus solito fulsitam.

[85] [1520, 11 mars]

Johannes [*sic*] *Marquis* a[dmittitur]

Item Jacobus *Marquis*, mercator, fuit in civem Sedunensem admissus et receptus, constante littera burgesie sue sibi per universitatem Sedunensem sub ejus appendenti sigillo concessam [*sic*] et per me Petrum Dominarum, notarium, receptam [*sic*] die undecima mensis marcii, anno Domini millesimo quingentesimo vigesimo, inditione octava¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 89. Jacobus Markins est reçu bourgeois pour 25 livres et un seau de cuir.

[*Fol. 10v*]

[86] [1508, 25 février]

Vincentius *Ecco* a[dmittitur]

Item Vincentius *Ecco* fuit in civem Sedunensem admissus, ut constat littera burgesie sue recepta per me Petrum Dominarum, notarium, die vicesima quinta mensis februarii, anno Domini millesimo quingentesimo octavo, sibi per universitatem sub ejus appendentis sigilli munimine concessa¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 49. Il est dit originaire de Loèche-les-Bains et gendre de Hildebrand Guilly, bourgeois de Sion. Il est reçu bourgeois pour 5 livres et un seau de cuir.

[87] [1524, 31 juillet]

Hans Thosen a[dmittitur]

Item *Hans Thosen*, molitor, fuit in civem Sedunensem receptus die ultima mensis julii, anno Domini M^oV^c vicesimo quarto, ut constat littera burgesie sue sibi per universitatem concessa sub ejus appendenti sigillo et per me Petrum Dominarum, notarium, recepta¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 109. Il est reçu bourgeois pour 12 livres, un seau de cuir et un setier de vin, mais les 12 livres sont déduites des sommes que la ville lui doit.

[88] [1488, 8 avril]

Stephani et *Hans Magen* a[dmittuntur]

Item *Hans Magen*, de Maregnina, nomine suo et Stephani *Magen*, ejus patru, produxit litteram burgesie dicti Stephani et Anthonii, filiorum quondam *Hans Magen* commorantis in Camposicco, receptam per Simonem Rapillardi, notarium, die octava mensis aprilis, anno Domini M^oCCCCLXXX^o octavo, sigillatam.

[89] [1496, 20 novembre]

Hans Majoris a[dmittitur]

Philippus, filius, ut asseruit, quondam *Hans*, filii Antonii Majoris, de *Schouson*, magistri tabellarum, produxit litteram burgesie dicti *Hans Majoris* receptam per Petrum *Waldin*, notarium, die vicesima mensis novembris, anno Domini millesimo quatercentesimo nonagesimo sexto, sigillo civitatis Sedunensis corroboratam.

[90] [1521, 29 septembre]

Johannis Jullieti a[dmittitur]

Item Johannes, filius quondam Johannis Jullieti, notarii, civis Sedunensis, produxit litteras sue burgesie per me Petrum Dominarum, notarium, receptam [*sic*] sub sigillo consueto, die vicesima nona mensis septembris, anno Domini millesimo V^cXX^{mo} primo¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 98. Johannes Jullieti, notaire, est dit fils illégitime du notaire défunt Johannes Jullieti. Il est reçu bourgeois pour 20 livres. Voir aussi ABS, Tir. 22-86, fol. 14, où le notaire Johannes Julliet d'Anniviers aurait été reçu bourgeois le 4 décembre 1489.

[91] [1440, 10 juillet]

Arnoldi *Jungen* a[dmittitur]

Thomas *Venez*, nomine Arnoldi Jungi, filii quondam *Hans Jungen*, produxit litteram burgesie quondam Arnoldi *Jungen*, de *Toerbil*, avi dicti Arnoldi, receptam per Johannem de Freneto, notarium, die decima mensis julii, anno Domini millesimo quatercentesimo quadragesimo¹.

¹ LB: ACS, Min. A 56, p. 403-404. Arnoldus est reçu bourgeois pour 40 sous.

[92] [1463, 17 janvier]

Wuillermi Domicelli¹ a[dmittitur] ad vitam

Item Perroneta, filia Wuillermi Domicelli¹, produxit litteram burgesie jamdicti Wuillermi, sui patris, receptam per Johannem *Kalbermatter*, notarium, die decima septima mensis januarii, anno Domini millesimo quatercentesimo sexagesimo tertio, sub sigillo consueto.

¹ La transcription du patronyme Domicelli est sans doute une mauvaise lecture du patronyme Danelli, car une Perroneta, fille de Willermodus Danelli, est attestée; voir ABS, Tir. 15-15, s. d.

[93] [1433, 19 avril] [*La date est fausse; il s'agit de 1425, 28 janvier*]¹

Theodoli Macherelli a[dmittitur]

Item Laurentius Macherelli produxit [litteram] burgesie Theodoli Macherelli, sui avi² paterni, receptam per Ambrosium de Poldo, notarium, die decima nona mensis aprilis, anno Domini M^o quatercentesimo trigesimo tertio, sub sigilli consueti civitatis Sedunensis appensione.

¹ LB: ACS, Min. A 248, p. 38 et p. 77, 28 janvier 1425. Theodolus Mascherel, *erubiginator*, est reçu bourgeois pour 8 florins. ² Le mot *avi* a été ensuite corrigé à tort en *patrui* (?).

[94] [1513, 30 octobre]

Petri Majoris, de *Suen*, a[dmittitur]

Item Petrus Majoris, de *Suen*, fuit in civem Sedunensem receptus, constante inde littera burgesie sue sibi per dominos cives Sedunenses sub eorum in talibus soliti sigilli appensione concessa et per me Petrum Dominarum, notarium, recepta die tricesima mensis octobris, anno Domini M^oV^c tredecimo¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 66. Il est dit fils de Jenninus Majoris. Il est reçu pour 6 livres, un seau de cuir et un setier de vin.

[*Fol. 11*]

[*Main de Petrus Dominarum:*]

[95] [*1482, 17 janvier*]

Georgius Nanseti, notarius, a[dmittitur]

Item Henricus Nanseti, nomine suo et aliorum heredum quondam Georgii Nanseti, notarii, produxit litteram burgesie dicti Nanseti antiqui receptam per Johannem Rubini, notarium, die XVII mensis januarii, anno Domini MCCCCLXXX secundo, sub sigillo consueto.

[96] [*1520 (n. st.), 31 décembre*]

Antonius Guottmann a[dmittitur]

Item Anthonius Guottmann alias Goett produxit litteram burgesie sue receptam per me Petrum Dominarum, notarium, die ultima mensis decembris, anno Domini M^oV^cXX primo, sub sigillo consueto¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 92v. Il est reçu bourgeois pour 10 livres et un seau de cuir.

[97] [*1401, 3 mai*]

Antonius Tracoz a[dmittitur] ad vitam

Item Hans Wuestiner, civis Sedunensis, produxit litteram burgesie Anthonii Tracoz, diocesis Mediolanensis, commorantis Seduni, receptam per Franciscum de Ayent, clericum, civis [*sic*] Sedunensem, die tertia mensis maii, anno Domini M^oCCCC primo, nomine Andriane, filie quondam Andree Tracoz alias Kypman 'filii alterius Tracoz', uxoris dicti Hans, et Johannete, filie dicti Tracoz, olim uxoris Johannis Jullieti notarii, sororum [*sic*]¹.

¹ LB: ACS, Min. A 44, p. 100. Anthonius est dit clerc et il est reçu bourgeois pour 40 sous.

[98] [*1507, 22 février*]

Sebastianus Allieti a[dmittitur]

Item Sebastianus Allieti, vicesaltherus Sedunensis, produxit litteram sue burgesie receptam per me Petrum Dominarum, notarium, die XXII mensis februarii, anno Domini MV^c septimo, sub consueto sigillo¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 43v. Il est reçu bourgeois pour 5 livres.

[99] [*1483, 2 juin*]

Nicolaus Mermin a[dmittitur] ad vitam

Item Petrus, filius Matthei Stalder, deys Agietes, commorantis Seduni, produxit litteram burgesie Nycolai Mermin mymi [*sic*] receptam per Symonem Rapilliardi, notarium, die secunda mensis junii, anno Domini M^oCCCCLXXX tertio¹.

¹ LB: ABS, Tir. 22-43. Nicolas Mermin est dit de Lullin, diocèse de Genève. Forgeron, il est reçu bourgeois, avec sa famille, pour 4 livres. Petrus Stalder a pour épouse Francesia, fille de feu Nicolaus Mermin; voir ABS, Tir. 15-15, p. 51.

[100] [*1511 ou plutôt 1512¹, 25 mars*]

Petrus Stalder a[dmittitur]

Item idem Petrus *Stalder* produxit litteram sue burgesie receptam per me Petrum Dominarum, notarium, die XXV mensis marci, anno Domini M^oV^cXI, sigillatam¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 61v, porte la date du 25 mars 1512. Il est dit fils de Mathieu Stalder, des Agettes, et gendre de Nicolas Mermyn, forgeron, bourgeois de Sion. Il est reçu bourgeois pour 6 livres, un seau de cuir et un setier de vin.

[101] [1515, 13 mai]

Petrus *Kalbermatter*, de Rarognia, commorans *Huvrie*, a[dmittitur]

Item Petrus *Kalbermatter*, de Rarognia, commorans Seduni, produxit litteram sue burgesie per me Petrum Dominarum, notarium, receptam die XIII mensis maii, anno Domini MV^cXV, sub sigillo consueto¹.

¹ ABS, Tir. 119-18, fol. 73. Petrus Kalbermatter de Rarogne, habitant à Uvrier, est reçu bourgeois pour 12 livres, un seau de cuir et un setier de vin.

[102] [1503, 12 février]

Johannes *Bombein*, major de *Vex*, a[dmittitur]

Item Nicolaus, filius quondam Johannis *Bombein*, majoris de *Vex*, produxit litteram burgesie jamdicti sui patris per me Petrum Dominarum, notarium, receptam die XII mensis februarii, anno Domini M^oV^c tertio, sub sigillo¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 35. Johannes Bombeyn, habitant à Vex, est reçu bourgeois pour 10 livres, une arme à feu (*colovrina*) et un setier de vin. Il s'acquitte de ladite somme au moyen d'une rente de 10 sous qu'il assigne sur une vigne à Molignon; voir ABS, Tir. 119-3, p. 115-116, 28 octobre 1504.

[Fol. 11v]

[103] [1491, 24 mai]

Jenni *Jonlis* a[dmittitur]

Item Georgius *Juonlis* produxit litteram burgesie Jenini *Juonlis*, sui patris, receptam per Petrum *Waldin*, notarium, die XXIV mensis maii, anno Domini M^oCCCCLXXX^o primo, sub sigillo civitatis consueto.

[104] [1484, 29 août]

Christine *Aren* a[dmittitur] ad vitam

Item Franciscus *Charvet*, gener *Jans Husiers*, produxit litteram burgesie Christine, filie quondam *Berchoz Aren*, de Pratoborno, relicte *Hans Husiers*, de Vespia, nomine suo et *Hans* et *Jans Husiers*, filiorum suorum legitimorum sibi cum dicto *Hans Husier* conceptorum, receptam per Symonem Rapilliardi, notarium, die XXIX mensis augusti, anno Domini MCCCCLXXX quarto, sub sigillo.

[105] [1463, 27 février]

Petrus *Blatter* a[dmittitur]

Item *Bertlome*, filius Petri *Blatter*, produxit litteram burgesie Petri, filii quondam *Thoenen Jannen* alias *Blatter*, de Pratoborno, commorantis Seduni; produxit litteram burgesie jamdicti Petri *Blatter*, sui patris, ut ait, receptam per Johannem *Kalbermatter*, notarium, die penultima mensis februarii, anno Domini M^oCCCC^oLX tertio, sub sigillo.

[106] [1505, 9 juillet]

Stephanus de Simplono a[dmittitur]

Item Claudius, filius quondam Stephani de Simplono, produxit litteram burgesie jamdicti Stephani, filii illegitimi Michaelis de Simplono et Christine, sue matris, filie Theodoli *Abried*, receptam per me Petrum Dominarum, notarium, die nona mensis julii, anno Domini MV^c quinto, sub sigillo¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 41. Stephanus, fils de Michael de Simplono, notaire, est reçu bourgeois pour 6 livres, en même temps que sa mère Katherina, fille de Théodule Ab Ryed, reçue bourgeoise pour 4 livres.

[107] [1412, 23 janvier]

Georgius Bardi. Petrus Galleii ad[mittitur] ad vitam

Item Georgius Bardi, notarius, produxit litteram burgesie Johannis Galleii nomine suo et suorum legitimorum heredum de legitimo matrimonio procreatorum ab avo domini Petri Galleii, presbiteri, ut asseritur, receptam per Martinum Garaschodi, notarium, et per Franciscum de Origonibus, de Bosco, Mediolanensis diocesis, die XXIII mensis januarii, anno Domini MCCCC^oXII, sub sigillo.

[108] [1519, 3 avril]

Petri *Marquis* a[dmittitur] ad tenorem littere sue

Item Petrus *Marquis*, de Savisia, commorans Seduni, produxit litteram burgesie sue receptam per me Petrum Dominarum, notarium, die tertia mensis aprilis, anno Domini MV^cXIX, sub sigillo¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 55. Il est reçu bourgeois pour 6 livres et un seau de cuir, tant qu'il est usufruitier et qu'il a une maison avec feu à Sion.

[109] [1505, 12 janvier]

Bartholomei *Aren* a[dmittitur]

Item Bartholomeus *Blatter* predictus, nomine Bartholomei *Aren* naturalis, filii quondam Anthonii *Aren*, notarii, produxit litteram burgesie jamdicti Bartholomei *Aren* illegitimi datam die XII mensis januarii, anno Domini M^oV^c quinto, sub sigillo¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 39v. Il est reçu bourgeois pour 10 livres et une arme à feu (*colovrina*).

[*Main d'Anthonius Megentschen:*]

[110] [1506, 11 novembre]

Nicolai *Furer*, notarii a[dmittitur]

Item discretus vir Nicolaus *Furer*, notarius, extitit in civem Sedunensem per universitate[m] civium Sedunensium receptus et admissus, constante littera burgesie sue per dictam universitatem sub ejus minoris sigilli in talibus soliti munimine con[ce]ssam [*sic*] receptam [*sic*] per me Petrum Dominarum, notarium et cancellarium Sedunensem, die XI mensis novembris, anno Domini M^oV^c sexto¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 43. Il est reçu bourgeois pour 10 livres et un seau de cuir.

[Fol. 12]

[Main de Petrus Dominarum:]

[111] [1484, 11 juillet]

Johannis de Nanto a[dmittitur]

Item Johannes Jullieti, notarius, civis Sedunensis, pro parte Johannis de Nanto produxit litteram burgesie jamdicti Johannis de Nanto, lapicide, generi Ansermi Ayolphi, civis Sedunensis, receptam per Symonem Rapilliardi, notarium, die XI mensis julii, anno Domini MCCCCLXXX quarto, debito munimine sigillatam.

[112] [1513, 31 juillet]

Johannes *Massy* a[dmittitur]

Item Johannes *Massey*, pistor Sedunensis, produxit litteram burgesie sue receptam per me Petrum Dominarum, notarium, die ultima mensis julii, anno Domini MV^cXIII, sub sigillo¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 66. Il est reçu bourgeois pour 12 livres, un seau en cuir et un setier de vin.

[113] [1483, 12 août]

Jacobi Bosoni a[dmittitur]

Item venerabilis vir dominus Benedictus Bosoni, canonicus Sedunensis, produxit litteram burgesie Jacobi B[o]soni, notarii, sui patris, receptam per Symonem Rapilliardi, notarium, die XII mensis augusti, anno Domini MCCCCLXXX tertio, sub consueto sigillo civitatis.

[114] [1463, 6 février]

Johannis de Bertherinis a[dmittitur]

Item Johannes, filius Laurentii de Bertherinis notarii, 'nomine suo et Francisci, sui fratris, filii dicti Laurentii', produxit litteram burgesie Johannis de Bertherinis, lombardi, diocesis Mediolanensis, commorantis Seduni, avi dicti Johannis de Bertherinis laici, receptam per Johannem *Kalbermatter*, notarium, die sexta mensis februarii, anno Domini MCCCCLX tertio¹.

¹ La notice écrite par Petrus Dominarum comporte une addition annulée dans l'interligne, de sa main (*nomine suo et Francisci, ejus fratris met Michael*) qui est annulée et remplacée par une autre addition dans la marge gauche, aussi de sa main (*nomine suo et Francisci sui fratris, filii dicti Laurentii*), sans qu'il soit clair si l'expression marginale, quant à elle de la main d'Anthonius Megentschen de Ponte, (*Michael de Bertherinis*) fait ou non partie de cette addition au texte ou si elle est sur le même plan que l'autre note marginale (*Johannis de Bertherinis*). Johannes et Michael de Bertherinis, tous deux frères de Franciscus, se sont vraisemblablement présentés devant le notaire.

[115] [1516, 21 septembre]

Hans Knodo a[dmittitur]

Item *Hans*, filius Martini *Knodo*, produxit litteram sue burgesie receptam per me Petrum Dominarum, notarium, die XXI mensis septembris, anno Domini MV^cXVI, sub sigillo¹.

¹ ABS, Tir. 119-18, fol. 79. Il est reçu bourgeois pour 20 livres et un setier de vin.

[116] [1492, 1^{er} mai]

Johannis Gryff a[dmittitur]

Item Christina, uxor Johannis Gryff alias *Teyla*, cerdonis, produxit litteram burgesie jamdicti Johannis Gryff, sui mariti, receptam per Petrum Waldin, notarium, die prima mensis maii, anno Domini M^oCCCCCLXXX secundo¹, sigilloque civitatis communitam.

¹ Suivi de l'indication *absque sigillo* biffée et remplacée par la mention *sigilloque civitatis communitam* écrite de la main d'Anthonius Megentschen.

[117] [1453, 18 novembre]

Hans Majoris a[dmittitur]

Item Hans, filius Gaspar Majoris, produxit litteram burgesie quondam Hans Majoris, de Schouson, Seduni commorantis, abavi predicti filii Gaspar Majoris, ut ait, receptam per Johannem Kalbermatter, notarium, die XVIII mensis novembris, anno Domini M^oCCCC quinquagesimo tertio, sub sigillo¹.

¹ sigillo écrit *silligio*.

[Fol. 12v]

[118] [1510, 10 novembre]

Claudius de Vinea, notarius, a[dmittitur]

Item Claudius de Vinea, de Ardonno, notarius, produxit litteram burgesie sue et Anthonie, sue uxoris, filie quondam Johannis Rubini, notarii, civis Sedunensis, ambo insimul fuerunt recepti in cives, ut constat litteris pergameniis per me Petrum Dominarum, notarium, receptis die decima mensis novembris, anno Domini M^oV^o decimo, sub sigillo civitatis consueto¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 55v. Claudius de Vinea est dit gendre du notaire Johannes Rubini, bourgeois de Sion; il est reçu bourgeois, avec sa femme, pour 15 livres, deux seaux de cuir et deux setiers de vin.

[119] [1458, 10 ou 12 novembre]

Johannis Esperlini a[dmittitur] ad vitam

Item Katherina, filia Jacobi Esperlini, produxit litteram burgesie quondam Johannis Esperlini naturalis, filii nobilis et potentis viri Hans Esperlini, majoris Rarognye, nomine omnium heredum suorum, receptam per Henricum de Eysello, notarium, die decima mensis novembris, anno Domini M^oCCCC quinquagesimo octavo, sub sigillo civitatis consueto¹.

¹ LB: ACS, Min. A 123, p. 470-471. L'acte sous forme de minute est daté du 12 novembre.

[120] [1487, 15 janvier]

Jacobi Anderfromatton a[dmittitur]

Item Jennynus Anderfromatton, commorans in *Huvrie*, produxit litteram burgesie Jacobi Anderfromatton, de *Underbechen* parrochie Raronye, sui patris, receptam per Symonem Rapilliardi, notarium, die XV mensis januarii, anno Domini M^oCCCCLXXX septimo, sub sigillo civitatis consueto.

[121] [1444, 22 janvier]

Laurentii *Groelli* a[dmittitur]

Item Paulus *Groelly*, notarius, produxit litteram burgesie Laurentii *Groelly*, sui avi paterni, receptam per Johannem *Quarri*, notarium, die XXII mensis januarii, anno Domini MCCCCXLIII^{to}, sub sigillo civitatis consueto.

[122] [1489, 24 juin]

Bartholomaeus Lupi a[dmittitur]

Item Bartholomeus Lupi, mercator Sedunensis, produxit litteram sue burgesie receptam per Petrum *Waldin*, notarium, die XXIII mensis junii, anno Domini MCCCCLXXX nono, sub sigillo consueto.

[123] [1472, 20 décembre]

Johannis Bellini a[dmittitur]

Item Georgius Bellini produxit litteram burgesie Johannis Bellini, pictoris, sui avi, filii Johannis Bellini, lathomi, de Pirrantruco, receptam per Henricum de Eysello, notarium, die XX mensis decembris, anno Domini MCCCCLXX secundo, sub sigillo.

[124] [1481, 22 septembre]

Georgii de Supersaxo, militis, a[dmittitur]

Item Georgius de Supersaxo junior produxit litteram burgesie jamdicti sui patris, Georgii de Supersaxo, militis haurati, receptam per Symonem Rapilliardi, notarium, die XXII mensis septembris, anno Domini MCCCCLXXX primo, sub consueto civitatis Sedunensis sigillo¹.

¹ LB: AEV, Fonds Charles Allet, Pg 7, et AEV, AVL 44, fol. 92v.

[125] [1478, 29 septembre]

Thomli *Mutz* a[dmittitur]

Item Sophia, uxor *Hans Imhuoff*, produxit litteram burgesie Thomelini *Mutz*, sartoris, sui ipsius *Hans* patris, receptam per Symonem Rapilliardi, notarium, die penultima mensis septembris, anno Domini MCCCCLXX octavo, sub sigillo.

[Fol. 13]

[126] [1518, 21 mars]

Pauli *Hunderkessen*, magistri tabellarum, a[dmittitur]

Item pro parte Pauli *Hunderkessen*, magistri tabellarum, produxit Thomas *Kurtz uss dem Grawen Pundt* [litteram] burgesie dicti Pauli, [nomine] suorum liberorum, receptam per me Petrum Dominarum, notarium, die XXI mensis marcii, anno Domini MV^cXVIII¹.

¹ ABS, Tir. 119-18, fol. 80v. Paulus Hundertkesch est reçu bourgeois pour 10 livres, un seau de cuir et un setier de vin. Il est précisé qu'il a pour épouse la fille d'un bourgeois de Sion.

[127] [1492, 6 décembre]

Hans Gerold a[dmittitur] ad vitam

Item idem Thomas produxit litteram burgesie *Hans Gerold*, pincerne reverendi domini Sedunensis episcopi, receptam per Petrum *Waldin*, notarium, die sexta mensis decembris, anno Domini MCCCC nonagesimo secundo.

[*Main d'Anthonius Megentschen:*]

[128] [1523, 19 avril]

Francisci Bessardi, notarii, a[dmittitur]

Item discretus vir Franciscus Bessardi, notarius, produxit litteram sue burgesie per me Petrum Dominarum, notarium, receptam die XIX mensis aprilis, anno Domini M^oV^cXX tertio, sigillatam¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 102v et *ibidem*, fol. 103. Franciscus Bessardi, notaire, de Bagnes, est reçu bourgeois pour 6 livres, un seau de cuir et un setier de vin. Dans la marge gauche, fol. 103, on lit: *civis in libro scriptus*.

[*Main de Petrus Dominarum:*]

[129] [1505, 9 juillet]

Petri *Jentz*, cerdonis, a[dmittitur]

Item Petrus *Jentsch*, cerdo, produxit litteram sue burgesie receptam per me Petrum Dominarum, notarium, die nona mensis julii, anno Domini MV^c quinto, sigillo civitatis consueto sigillatam¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 41. Il est reçu bourgeois pour 4 livres.

[130] [s. d.]

Nicolai Insuperiorivilla non [admittitur]

Item Petermandus Insuperiorivilla produxit litteram burgesie Nicolai Insuperiorivilla, notarii, sui patris, receptam per Johannem *Kalbermatter*, notarium, die ***.

[131] [1508, 16 janvier]

Theodoli *Kurtzo* a[dmittitur]

Item Theodolus *Kurtzo* produxit litteram sue burgesie receptam per me Petrum Dominarum, notarium, die XVI mensis januarii, anno Domini MV^c octavo¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 47. Il est reçu bourgeois pour 10 livres, un seau de cuir et un setier de vin.

[132] [1454, 16 septembre]

Martini *Wissen* a[dmittitur]

Item Anthonius *Wissen* produxit litteram burgesie Martini *Wissen*, sui patris, receptam per Johannem *Kalbermatter*, notarium, die XVI mensis septembris, anno Domini MCCCCLIII.

[133] [1500, 28 janvier]

Anthonii *Metz* a[dmittitur] ad vitam

Item Wuillermeta, filia Anthonii *Metz*, produxit litteram burgesie Anthonii *Metz*, sui patris, receptam per me Petrum Dominarum, notarium, die XXVIII mensis januarii, anno Domini MV^{c1}.

¹ La date du 28 janvier 1500 ne correspond pas à celle des lettres de bourgeoisie d'Anthonius Metz, déjà décédé en janvier 1500, mais au jour où son fils, Andreas, frère de Wuillermeta, est venu se présenter devant le conseil de la bourgeoisie de Sion pour faire reconnaître le droit de bourgeoisie de feu son père en recourant à la preuve par témoins, ce qu'il obtint; voir ABS, Tir. 22-47, fol. 19 et Tir. 119-3, p. 21-23.

[134] [1477, 14 décembre]

Hilprandi *Ru[v]yner* a[dmittitur] ad vitam

Item Greta *Ruvyner* per ejus virum produxit litteram burgesie Hilprandi *Ruvyner*, patris dicte Grete, ut ait, receptam per Symonem Rapilliardi, notarium, die XIII mensis decembris, anno Domini MCCCCLXX septimo.

[Fol. 13v]

[135] [1507, 7 mars]

Thome *Kalbermatter* a[dmittitur]

Item Johanneta, filia Nicolai de Pileo, produxit litteram burgesie Thome *Kalbermatter*, generi Nicolai de Pileo, receptam per me Petrum Dominarum, notarium, die VII mensis marci MV^c septimo¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 43v. Thomas est dit gendre de Nicolinus Chape alias de Pileo et il est reçu bourgeois pour 10 livres et un seau de cuir.

[136] [1501, 28 novembre]

Petrus *Moser* a[dmittitur]

Item Petrus *Moser*, sartor, produxit litteram sue burgesie receptam per me Petrum Dominarum, notarium, die XXVIII mensis novembris, anno Domini M^oV^c primo¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 28. Il est dit fils de Martinus Moser et gendre de Pierre Twinger. Petrus Moser est reçu bourgeois pour 4 livres (car il a pour épouse une fille de bourgeois) et deux armes à feu (*vomipetra*). Voir aussi ABS, Tir. 119-3, p. 25. Il est dit originaire de Zermatt. Le même jour est reçu bourgeois Conrad Moser, de Soleure (voir n^o 188). Il est spécifié que si les quatre bourgeois reçus ce même jour veulent avoir une part dans la terre du Creuset, ils doivent chacun payer une livre supplémentaire.

[137] [1488, 8 avril]

Jennini *Nessyers* a[dmittitur]

Item Jodocus *Nessier* produxit [A partir d'ici, main d'Anthonius *Megentschen*:] litteram burgesie Jennini *Nessier*, de *Burchon*, parrochie Rarognie, per Symonem Rapilliardi, notarium, receptam die octava mensis aprilis, anno Domini M^oCCCCLXXXVIII, sigillatam.

[138] [1451, mois?, jour?]

Michaelis Albi a[dmittitur]

Item prudens vir Anthonius Albi, olim ballivus terre Vallesii¹, exhibuit litteram burgesie Michaelis Albi, ejus patris, receptam per Johannem *Kalbermatter*, nota-

rium, die *** mensis ***, anno Domini M^oIII^cL^{mo} primo, sigillo civitatis corroboratam.

¹ Sur Anthonius Albi/Wyss, bailli en 1521-1523, et son père Michael, tous deux bouchers, voir VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 150-153.

[139] [1505, 9 juillet]

Nicolini *Fidginer*, castellani a[dmittitur]

Item honestus vir Nicolinus *Fidginer*, castellanus Sedunensis, produxit litteram burgessie sue per me Petrum Dominarum, notarium, receptam die nona mensis jullii, anno Domini M^oV^c quinto, sigillatam¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 41. Il est dit tailleur et il est reçu bourgeois pour 4 livres.

[140]¹ [1422, 8 mars]

Nicolai *Hasen* a[dmittitur]

Item *Hans Hasen*, sutor, produxit litteram burgessie Nicolai *Hasen*, de Pratoborno, per Ambrosium de Poldo, notarium, die octava mensis marcii, anno Domini M^oCCCC^o vicesimo secundo receptam et sigillatam.

¹ Le numéro 140 a été omis par la main moderne qui a numéroté les paragraphes. Nous restituons une numérotation continue qui présente donc un décalage à partir d'ici jusqu'au numéro 192.

[141] [1514, 30 avril]

Michaelis Rumieri a[dmittitur]

Item discretus vir Michael Rumieri, notarius, produxit litteram sue burgessie per me Petrum Dominarum, notarium, receptam die ultima mensis aprilis, anno Domini M^oV^cXIII, sigillo civitatis corroboratam¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 67v. Il est reçu bourgeois pour 12 livres, un seau de cuir et un setier de vin.

[142] [1504, 9 avril]

Michaelis *Schleger* a[dmittitur]

Item produxit idem litteram burgessie Michaelis *Schleger*, patris Johannis *Schleger*, sui generis [*sic*], per me Petrum Dominarum, notarium, receptam die nona mensis aprilis, anno Domini M^oV^c quarto, sigillo civitatis munitam¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 38v. Michael Schlecher/Schleger, boulanger, est reçu bourgeois pour 10 livres et une arme à feu (*colovrina*).

[*Fol. 14*]

[143] [1524, 22 mai]

Nicolai Nanseti, notarii a[dmittitur]

Item discretus vir Nicolaus Nanseti, notarius, produxit litteram sue burgessie per me Petrum Dominarum, notarium, receptam, anno Domini M^oV^cXXIII et die XXII mensis maii, sigillatam¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 108. Il est dit *naturalis* et il est reçu bourgeois pour 20 livres et un seau de cuir dont il lui est fait remise, à condition qu'il stipule les reconnaissances pour le candélabre des bourgeois placé devant l'autel de la Vierge et des Saints Innocents.

[144] [1519, 4 septembre]

Anthonii *Kalbermatter*, sutor[is] a[dmittitur]

Item Anthonius *Kalbermatter*, sutor, produxit litteram burgesie sue et Katherine, uxoris sue, per me Petrum Dominarum, notarium, die quarta mensis septembris, anno Domini M^oV^cXIX, receptam et sigillatam¹.

¹ ABS, Tir. 119-18, fol. 85v. Le couple est reçu bourgeois pour 18 livres, un seau de cuir et du vin. Katherine est dite Blutina.

[Main de Petrus Dominarum:]

[145] [1513, 22 mai]

Trine *Jordans* [non *cancellé*]

Item Martinus *Furer* produxit litteram burgesie sue et Trine, filie quondam Thome *Jordans*, 'sue matris', per me Petrum Dominarum, notarium, receptam die XXII mensis maii, anno Domini MV^cXIII, sigillo civitatis corroboratam¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 65. Trina, fille de Thomas Jordan, est la veuve de Martin Furer, commerçant, originaire de Zermatt. Elle est reçue bourgeoise avec ses enfants pour 20 livres, un seau de cuir et un setier de vin.

[146] [1524, 6 mars]

Petri *Grischen* a[dmittitur]

Item Petrus *Gryschen*, pistor, produxit litteram sue burgesie per me Petrum Dominarum, notarium, recepta[m] die sexta mensis marcii, anno Domini MV^cXX quarto¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 106v. Il est dit gendre du bourgeois de Sion †Petrus Bunder, lui aussi boulanger. Il est reçu bourgeois pour 10 livres et un seau de cuir.

[147] [1510, 22 décembre]

Johannis *Wota* a[dmittitur]

Item Anthonius, filius Johannis *Wota*, produxit litteram burgesie jamdicti sui patris per me Petrum Dominarum, notarium, receptam die XXII mensis decembris, anno Domini MV^c decimo¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 56. Johannes Wota est dit originaire de Vercorin. Il est reçu bourgeois pour 6 livres, un seau de cuir et un setier de vin.

[148] [1441, 19 novembre]

Perrodi Tarani a[dmittitur]

Item venerabilis dominus Henricus Tarani¹ produxit litteram burgesie Perrodi Tarani, de *Grimisua*, habitatoris Seduni, sui abavi, receptam per Johannem de Freneto, notarium, die XIX mensis novembris, anno Domini MCCCC quadragesimo primo, sub sigillo civitatis Sedunensis.

¹ Henricus Tarani est chanoine de Sion depuis 1516; voir MARTONE, *Die Domherren von Sitten*, p. 331.

[149] [1497, 30 novembre]

Hans *Huser* a[dmittitur]

Item Albinus *Huser*, pistor, produxit litteram burgesie sue [*sic*] *Hans Huser*, sui patris, receptam per me Petrum Dominarum, notarium, die XXX mensis novembris, anno Domini MCCCC nonagesimo septimo¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 9. Jans Huser alias Brancho, boulanger, est dit *de Alamania*. Il est reçu bourgeois pour 10 livres et un setier de vin. Voir aussi ABS, Tir. 119-3, p. 15-16.

[*Main d'Anthonius Megentschen:*]

[150] [1523, 12 avril]

Hans Etter alias Partitoris a[dmittitur]

Item *Hans Etter*, hospes, produxit litteram burgesie sue et Anne, uxoris sue, *Albertin*¹, per me Petrum Dominarum, notarium, receptam die XII mensis aprilis, anno Domini M^oV^cXX tertio, sigillo civitatis munitam².

¹ Il s'agit sans doute du patronyme Albertin, porté par Anna. – ² ABS, Tir. 22-47, fol. 102 et fol. 103. Voir aussi la note ACS, Min. B 68, III, p. 358. Hans Partitoris alias Oetterlin, aubergiste, est reçu bourgeois pour 20 livres, plus 2 couronnes d'or pour son épouse Anna.

[151] [1515, 28 mai]

Anthonii *Venetz* a[dmittitur]

Item Anthonius *Venetz*, mercator, produxit litteram burgesie sue et Thome *Venetz*, ejus fratris, ac Nese, eorum matris, per me Petrum Dominarum, notarium, die lune XXVIII mensis maii, anno Domini M^oV^cXV, receptam et sigillatam¹.

¹ ABS, Tir. 119-18, fol. 73v. Nesa, *sartrix*, fille d'Anthonius Willins de Saas, est reçue bourgeoise pour 6 livres seulement. Les deux frères, ses fils, sont reçus bourgeois pour 12 livres, deux seaux et deux setiers de vin.

[*Fol. 14v*]

[152] [1486, 4 novembre]

Martini *Aechter* ad[mittitur] ad vitam. Vacat

Item Johannes *Venetz*, macellarius, produxit litteram burgesie Martini *Aechter*, pelliparii, ejus quondam soceris [*sic*] nomine omnium heredum Martini et Katherine, ejus uxoris, filie dicti Martini, receptam per Simonem Rapillardi, notarium, die quarta mensis novembris, anno Domini M^oCCCC^oLXXX sexto, sigillo civitatis corroborata[m].

[*Main non identifiée pour ce paragraphe:*]

[153] [1481, 4 mars]

Petri *Waldin*, notarii, a[dmittitur]

Item Jacobus *Waldin*, notarius et civis Sedunensis, produxit litteram burgesie Petri *Waldin*, sui patris, nomine heredum dicti quondam Petri *Waldin*, notarii, receptam per virum discretum Symonem Rapillardi, notarium et civitatis Sedunensis scribam, die quarta mensis marcii, anno Domini millesimo quatercentesimo octuagesimo primo, sigillo civitatis corroboratam¹.

¹ LB: conservée à la BnF, Paris, Nouvelles Acquisitions Latines, n^o 2408, voir VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 265.

[*Main d'Anthonius Megentschen*.]

[154] [1501, 25 avril]

Stephani *Breitmatter* a[dmittitur]

Item Theodolus et Nicolinus, filii quondam Stephani *Breitmatter*, producerunt litteram burgesie dicti Stephani, eorum patris, 'nomine suorum et omnium heredum ejusdem Stephani', per me Petrum Dominarum, notarium, receptam die XXV mensis aprilis, anno Domini M^oV^c primo, sigillatam¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 24v; Tir. 119-3, p. 24. Stephanus est reçu bourgeois pour 10 livres et une demi-arme à feu, l'autre demi-arme étant assumée par Johannes Heretyer reçu bourgeois le même jour.

[155] [1502, 13 janvier]

Hans *Tschugger* a[dmittitur]

Item Hans *Chuquer* produxit litteram burgesie Hans *Tschuger*, ejus patris, nomine suo et aliorum heredum dicti Hans *Tschuger*, per me Petrum Dominarum, notarium, receptam die XIII mensis januarii, anno Domini M^oV^c secundo, sigillatam sigillo civitatis Sedunensis¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 28v. Hans Tschucker, habitant à Salins, est reçu bourgeois pour 4 livres, une arme à feu (*colovrina* ou *vomipetra*) et un setier de vin. Hans assigne une rente de 5 sous pour un capital de 5 livres en raison de sa bourgeoisie non encore payée, le 26 avril 1503; voir ABS, Tir. 119-3, p. 124-125.

[156] [1504, 9 avril]

Heintzmanni *Sterren* a[dmittitur]

Item Margareta, relicta quondam Heintzmanni *Sterren*, produxit litteram burgesie dicti Heintzmanni *Sterren*, ejus viri, nomine omnium liberorum suorum cum dicto Heintzmanni in legitimo thoro procreatorum, per me Petrum Dominarum, notarium, receptam die nona mensis aprilis, anno Domini M^oV^c quarto, sigillo civitatis corroboratam¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 38v. Boulanger, Henczmannus Sterren est dit gendre d'un bourgeois de Sion. Il est reçu bourgeois pour 5 livres, une arme à feu (*colovrina*) et un setier de vin.

[157] [1472, 30 novembre]

Hilprandi *Katlen* a[dmittitur] ad vitam

Item eadem Margareta produxit litteram burgesie Hilprandi *Katlan*, ejus patris, mercatoris Sedunensis, receptam per Petrum Nanseti, notarium, die ultima mensis novembris, anno Domini M^oCCCC^oLXX secundo, sigillatam.

[*Fol. 15*]

[158] [1491, 14 septembre]

Anthonii *Mangolad* a[dmittitur] ad vitam

Item Benedictus *ab Embt*, commorans Seduni, nomine Klare, ejus uxoris, et aliarum sororum dicte ejus uxoris, filiarum quondam Anthonii Mangolati, lombardardi [*sic*], produxit litteram burgesie dicti Anthonii *Mangolat*, ejus soceris [*sic*], receptam per Petrum *Binder*, notarium, die XIII mensis septembris, anno Domini M^o quatercentesimo XC primo, sub sigillo.

[159] [1481, 4 mars]

Nicolini *Ritter* [non admittitur]¹. Vacat

Item Andreas Ogerii alias de Cabanis, nomine matris sue, produxit litteram burgesie Nicolini *Ritters*, ejus avi materni, per Simonem Rapillardi, notarium, receptam sub minoris sigilli civitatis Sedunensis appensione, de anno Domini M^oCCCC^oLXXX primo et die quarta mensis marcii.

¹ Nous avons transcrit le *a* cancellé par *Non admittitur* pour une meilleure compréhension.

[160] [1513, 9 janvier]

Nobilis Francisci de Platea a[dmittitur]

Item venerabilis vir dominus Johannes de Platea, canonicus Sedunensis, nomine suo et heredum quondam nobilis 'Francisci'¹ de Platea, civis Sedunensis, produxit litteram burgesie dicti quondam nobilis 'Francisci'¹ de Platea, sui 'avi'², sibi per universitatem Sedunensem concessam et sigillo minori civitatis Sedunensis corroboratam et manu mis Petri Dominarum, notarii, scriptam et subsignatam die nona mensis januarii, anno Domini M^oV^c tredecimo³.

¹ Corrigé de *Claudii* biffé. ² Corrigé de *genitoris* biffé. ³ LB: AEV, Fonds de Preux, AP I, n^o 540. Voir aussi ABS, Tir. 22-47, fol. 63. Il est dit de Sierre, ancien bailli, et il est reçu bourgeois pour 4 livres destinées à payer des seaux de cuir pour la ville, et un setier de vin. Il fut bailli en 1486-1488, 1492-1493 et 1496, voir VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 74-76.

[*Main de Petrus Dominarum:*]

[161] [1452, 12 avril]

Antonii *Brigant*

Item Petrus *Brygant*, de *Salens*, produxit litteram burgesie Anthonii *Brigant*, sui avi paterni, ut ait, receptam per Johannem *Kalbermatter*, notarium, die XII mensis aprilis, anno Domini MCCC quinquagesimo secundo, sub sigillo civitatis.

[*Fol. 15v*]

[*Main d'Anthonius Megentschen:*]

[162] [1418, 6 mars]

Antonii [*sic*]¹ de Poldo a[dmittitur]

Heinricus *Gayetin*, civis Sedunensis, produxit litteram burgesie Anthonii [*sic*]¹ de Poldo, ejus attavi, ut asserit, receptam per Martinum Garachodi, notarium, die sexta mensis marcii, anno Domini M^oCCCCXVIII, sigillatam.

¹ Nous proposons de lire *Ambrosii* plutôt que *Antonii*, voir *supra*.

[163] [1485, 5 avril]

Bartholomei Bullieti, notarii, a[dmittitur]

Item discretus vir Johannes Bullieti, notarius, suo et omnium aliorum heredum 'legitimorum' quondam Bartholomei Bullieti, notarii, nominibus produxit litteram burgesie dicti Bartholomei Bullieti receptam per Jacobum Bosoni, notarium, die quinta mensis aprilis, anno Domini M^oCCCCLXXXV, sigillo civitatis sigillatam¹.

¹ LB: ACS, Min. B 61, p. 540-541. Bartholomeus Bullieti, clerc, de Savièse, est reçu bourgeois pour 4 livres.

[164] [1488, 8 avril]

Hans Zerflue a[dmittitur]

Anthonia, uxor *Hans Zerflue* alias *Furer*, commorans apud Maragninam, nomine dicti *Hans*, ejus mariti, et liberorum suorum cum eodem *Hans* procreatorum, produxit litteram burgesie *Hans Zerflue* alias *Furer* generis [sic] Anthonii *Lanaz*, patris dicti *Hans* sui mariti, receptam per Petrum *Waldin*, notarium, die octava mensis aprilis, anno Domini M^oCCCCLXXX octavo, sigillo civitatis fulsitam¹.

¹ Ici s'intercale un paragraphe annulé avec la note marginale: *Est prius scriptum*. Le paragraphe écrit et annulé par Anthonius Megentschen correspond au paragraphe 49: *Item honestus vir Nicolinus Kalbermatter, alias major, produxit litteram burgesie sue per universitatem sibi concessam et sigillo civitatis Sedunensis corroboratam, receptam per me Petrum Dominarum, notarium, die XIII mensis octobris, anno Domini M^oV^cXXI*.

[Main de Petrus Dominarum:]

[165] [1437, 3 mars]

Anthonii *Inderbunden* non [admittitur]

Item Thomas *Inderbunden*, pistor Sedunensis, produxit litteram burgesie Anthonii *Inderbunden*, avi jamdicti Thome et Anthonii *Inderbunden*, filii Petri *Inderbunden* notarii, atque Francisci, filii Anthonii *Inderbunden*, receptam per Ambrosium de Poldo, notarium, die tertia mensis marci, anno Domini MCCC tricesimo septimo, et ex commissione universitatis sigillata[m]¹.

¹ LB: ACS, Min. A 251, p. 137. Anthonius Inderbundon est reçu bourgeois pour 6 livres.

[Main d'Anthonius Megentschen:]

[166] [1445, 11 juillet]

Anthonii *Hugx*¹ a[dmittitur]

Item Mauritius de Prato, notarius, nomine suo et aliorum coheredum quondam Anthonii *Hugx*¹, produxit litteram burgesie dicti Anthonii *Hugx*¹, avi sui, ut ait, receptam per Johannem de Freneto, notarium, die XI mensis julii, anno Domini M^o quatercentesimo XLV, sigillatam².

¹ Le gx du patronyme *Hugx* est surmonté d'un tz. ² Anthonius de Prato et Anthonius *Hugx* sont peut-être une seule et même personne, car ils sont gendres de Johannes Odini; voir ACS, Min. A 123, p. 108-109, 1^{er} août 1457, et ACS, Min. A 135, p. 139-140, 20 mai 1461.

[Fol. 16]

[167] [1500, 28 janvier]

Hans Thenen a[dmittitur]

Item Johannes *Thenen* produxit litteram burgesie *Hans Thenen*, erubiginatoris, patris sui, per me Petrum Dominarum, notarium, receptam sub anno Domini M^oV^c, inditione tertia, et die martis XXVIII¹ mensis januarii, sigillo civitatis corroboratam².

¹ XXVVIII manuscrit. – ² ABS, Tir. 22-47, fol. 18v. Voir aussi ABS, Tir. 119-3, p. 19. Hans Thenen est dit *furbyssiour* ou *erubiginator*. Il est reçu bourgeois pour 4 livres et un setier de vin, en même temps que le boulanger homonyme Hans Thenen (voir n^o 57).

[168] [1427, 9 novembre]

Item idem produxit litteram burgesie Jennini et *Hans Sili* [sic] fratrum dicto [sic] ***¹ avo suo materno receptam per Ambrosium de Poldo, notarium, die nona mensis novembris, anno Domini millesimo quatercentesimo XXVII, sigillatamque sigillo civitatis Sedunensis¹.

¹ LB: ACS, Min. A 249, p. 233, 9 novembre 1427. Sont reçus ce jour-là huit nouveaux bourgeois, dont Henslinus Thoso et Yaninus, son frère junior, pour 10 florins. La difficulté de lecture vient de l'hésitation de plume dans la minute d'Ambrosius de Poldo: *Item die et anno quibus supra fuerunt facti burgenses videlicet Hensillinus Thoso* [suivi de et Y^o biffé] *de Pratoborno commorans Seduni et Yaninus ejus frater junior precio decem florenorum. Ydeo* [sic] *fiat sibi littera consimilis forme.*

[169] [1466, 17 octobre]

Antonii *Andres* a[dmittitur]

Item honorandus vir dominus Johannes *Andres* produxit litteram burgesie Antho-nii, filii quondam *Jannen Andres Zen Eggun*, patris sui, receptam per Johannem *Kalbermatter*, notarium, die XVII mensis octobris, [anno Domini] M^oIII^cLXVI^{to}, sigillo civitatis Sedunensis corroboratam.

[170] [1508, 16 janvier]

Melchioris *Kapfer* a[dmittitur]

Item Johannes *Venez*, tutor et eo nomine liberorum quondam Melchioris *Kapfer*, fabri, cum Katherina *Aechter*, sua uxore, procreatorum, produxit litteram burgesie dicti Melchioris *Kapfer*, patris dictorum liberorum, sibi per universitatem Sedunensem sub ejus pendenti sigillo concessam et per me Petrum Dominarum, notarium, receptam sub anno Domini M^oV^c octavo, die vero XVI mensis janua-rii¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 47. Melchior est reçu bourgeois pour 5 livres, un seau de cuir et un setier de vin. Il est le gendre de Martinus Pelliparius, ce qui explique le prix de sa bourgeoisie. Effectivement, son épouse est Katherina, fille de Martinus Oechter, *pelliparius* et bourgeois de Sion; voir ACS, Min. A 208, p. 512-513, 19 février 1520.

[171] [1513, 30 octobre]

Johannodi Taverneri, non [admittitur] quo ad Mapheum

Item Mapheus Taverneri exhibuit litteram burgesie Johannodi Taverneri, nomine suo et omnium heredum ipsius Johannodi Taverneri, receptam per me Petrum Dominarum, notarium, die XXX mensis octobris, anno Domini M^oV^cXIII, sigilloque Sedunensis communitam¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 66. Johannodus Taverneri est certainement identique à Johannodus Alegroz, de Vercorin, gendre du notaire et bourgeois de Sion Anthonius Kalbermatter, qui est reçu bourgeois pour 6 livres, un seau de cuir et un setier de vin, le 30 octobre 1513.

[172] [1418, 6 mars]

Nicolini *Kalbermatter* a[dmittitur]

Item Guillelmus *Kalbermatter*, hospes apud portam Conthegii, exhibuit litteram burgesie Nicolini *Kalbermatter*¹, de Rarognya, ejus proavi, receptam per Martinum Garachodi, notarium, et per Ambrosium de Poldo, notarium, vice dicti scrip-tam, ut constat littera eadem per dictum Martinum levata die sexta mensis marcii,

anno Domini M^oIII^c decimo octavo, sigilloque miniori [*sic*] civitatis Sedunensis fulsitam.

¹ Nicolinus Kalbermatter, d'Unterbach, est bailli de 1453 à 1455, voir VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 40-41.

[*Fol. 16v*]

[173] [*1513, 13 mars*]

Johannes Solliard. Vacat

Item Johannes Solliardi, de Savisia, civis Sedunensis, produxit litteram burgessie Johannis, filii quondam Petri Solliardi, ejus patris, receptam per me Petrum Dominarum, notarium, civem et cancellarium Sedunensem, die XIII mensis marcii, anno a Nativitate Domini M^oV^c XIII, sigilloque miniori civitatis Sedunensis communitam¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 64. Johannes senior est dit gendre du bourgeois de Sion Stephanus Taran et il est reçu bourgeois pour 6 livres, un seau de cuir et un setier de vin.

[174] [*1509, 13 octobre*]

Adriani et Andree Rubini fratrum a[dmittuntur]

Item Adrianus et Andreas Rubini, fratres, fuerunt per universitatem Sedunensem in cives Sedunenses admissi et recepti, ut hoc edocuerunt [per] littera[m] eorum burgessie ipsis per dictam universitatem sub ejus appendenti sigillo in talibus solito concessam et manu mis Petri Dominarum, notarii, 'subsignatam'¹ die XIII mensis octobris, anno Domini M^oV^c nono².

¹ Corrigé de *receptam* annulé. ² ABS, Tir. 22-47, fol. 52. Les deux frères sont dits fils illégitimes du notaire et bourgeois de Sion Johannes Rubini. Ils sont reçus bourgeois alors qu'ils sont encore sous tutelle. Le prix de leur bourgeoisie est le montant des dépenses pour les barrières édifiées par leur défunt père contre le cours du Rhône en échange de l'île et du sable que la ville lui avait cédés.

[175] [*1509, 4 mars*]

Pauli Perrers a[dmittitur]. Vacat

Item honestus vir Paulus *Perre[r]s*, alias castellanus, exhibuit litteram burgessie sue sibi per dominos cives Sedunenses sub ejus sigilli minoris appensione concessam et per me Petrum Dominarum, notarium, receptam die quarta mensis marcii 1509 [*sic*]¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 51. Paulus Perrers est dit originaire de Viège et il est reçu bourgeois pour 10 livres et un seau de cuir. – En fait, il est originaire de Zermatt et il s'est installé à Viège, puis à Sion; voir ACS, Min. B 68, I/c, p. 225-226, 14 septembre 1490.

[176] [*1440, 10 juillet*]

Peterlini *Kuono* non a[dmittitur]

Item Perrina, uxor *Hans Chuonen*, produxit litteram burgessie Peterlini *Kuonen*, patris dicti *Hans Chuonen*, receptam per Johannem de Freneto, notarium, die X mensis julii, anno Domini MIII^cXL, et semel expeditam, sed per ejusdem Peterlini [*sic*] perditam, postmodum in registris ipsius Johannis de Freneto repertam et ex commissione consilii civitatis Sedunensis per me Petrum Dominarum, notarium, secundario expeditam et subsignatam sigilloque civitatis corroboratam¹.

¹ LB: ACS, Min. A 56, p. 405-406, 10 juillet 1440: on lit plutôt *Peterlinus Thoeno, contracte de Ves-pia, de Pratoborno*; dans la marge gauche, de la main de Petrus Dominarum: *Grossatum secundario*.

En fait, Hans Kuono, ayant perdu la lettre de bourgeoisie de son père Peterlinus, fils de †Amédée Kuonen, est réintégré comme bourgeois pour 3 livres, le 11 octobre 1528; voir ABS, Tir. 22-86, fol. 6, et AEV, Fonds de Kalbermatten-de Riedmatten, R 2, p. 215, b (Registre de copies de Jean-Jacques de Riedmatten de 1726).

[177] [1527, 11 novembre]

Petri *Schuoler* a[dmittitur]

Item Petrus *Schuoler*, de Pratoborno, pistor Sedunensis, extitit per universitatem civium civitatis Sedunensis in civem Sedunensem receptus ad tenorem littere sue burgesie sibi per dictam universitatem sub ejus appendenti sigillo concessa recepte ‘per Anthonium *Megentschen* de Ponte, notarium, vice Petri Dominarum, notarii, civis et cancellarii civitatis Sedunensis, et’ per me Petrum Dominarum, notarium, subsignate die XI mensis novembris, anno Domini 1527 [*sic*]¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 131v. Il est dit boulanger. Il est reçu bourgeois pour le prix accoutumé (*precio consueto*) et un seau de cuir. Le serment des bourgeois qu’il prête lui est lu *in lingua teutonica*. Il ne paie pas les 20 livres demandées les deux premières années, mais un cens annuel d’une livre; voir ABS, Tir. 22-47, fol. 163, 11 novembre 1528.

[178] [1527, 17 novembre]

Antonii *Zmudt* et *Hans Schluechter* a[dmittuntur]

Item Anthonius *Zmudt* et *Hans Schluechter*, sutor, de Pratoborno, commorantes Seduni, in cives Sedunenses per universitatem civium civitatis Sedunensis recepti sunt, constantibus litteris eorum burgesie ipsis per dictam universitatem sub ejus minoris sigilli appensione communitatis receptis per Anthonium *Megentschen* de Ponte, notarium, vice mis Petri Dominarum, notarii, civis et cancellarii civitatis Sedunensis, per meque Petrum Dominarum subsignatis die XVII mensis novembris, anno Domini M^oV^cXXVII¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 132. Cet acte concerne Anthonius Zmudt et Hans Mulinstein. Tous deux ont pour épouse une bourgeoise de Sion et ils sont reçus bourgeois pour le prix accoutumé (*precio consueto*) et un seau de cuir. Il est précisé que, en tant que nouveaux bourgeois, s’ils veulent une part des terrains communaux du Creuset, ils doivent verser 4 livres supplémentaires, ou bien ils y renoncent. D’après les comptes, Anthonius Zmudt a versé 10 livres; ABS, Tir. 229-3, fol. 2 et fol. 23v. Quant à Hans Schluechter, il a pour femme Nycolina, fille de †Hans Mulinstein, ce qui entraîne une confusion entre les deux patronymes; ACS, Min. A 242, p. 441, 13 mars 1515.

[Fol. 17]

[179] [1419, 8 août]

Roleti Ricondini

Item Margareta, relicta quondam Petermandi Insuperiorivilla, notarii, filia quondam Roleti [*sic*] Ricondini, fabri, produxit litteram burgesie dicti Roleti Ricondini, ejus patris, receptam per Ambrosium de Poldo, notarium, de anno Domini M^o quattercentesimo decimo no[no] et die octava mensis augusti, sigillo civitatis Sedunensis fulcitam¹.

¹ ACS, Min. A 164, p. 288-290, 27 mai 1506: contrat de mariage du clerc et bourgeois de Sion Petermandus Insuperiorivilla et de Greta, fille de Nicodus – et non Roletus – Fabri, bourgeois de Sion.

[180] [1515, 28 mai]

Martinus *Egxen*

Item Martinus *Egxen* fuit in civem Sedunensem receptus et admissus, prout edocuit littera sue burgesie recepta per Petrum Dominarum, notarium et cancellarium

Sedunensem, de anno Domini M^oV^c decimo quinto et die XXVIII mensis maii, sub sigillo civitatis Sedunensis¹.

¹ ABS, Tir. 119-18, fol. 73v. Il est originaire de Conches. Il est reçu bourgeois pour 6 livres, un seau de cuir et un setier de vin.

[181] [1463, 27 février]

Henslini *Tschugger*

Item Antonia *Tschugger* produxit litteram burgesie Henslini *Tschugger*, mercatoris, civis Sedunensis, ejus patris, receptam per Johannem *Kalbermatter*, clericum, sub anno Domini M^o quattercentesimo sexagesimo tertio et die penultima mensis februarii, sigillo civitatis Sedunensis corroboratam.

[*Main non identifiée:*]

[182] [1463, 17 janvier]

Perrina *Danel*

Item Perrina, filia quondam Wuillermi *Danell*, civis Sedunensis, produxit litteram burgesie dicti Wuillermi *Danell* patris sibi consessam [*sic*] per universitatem civitatis Sedunensis sub ejus appendenti sigillo, receptam per discretum virum Johannem *Kalbermatter*, notarium, die XVII mensis januarii, anno Domini M^oIII^cLXIII.

[*Fol. 17v, blanc*]

[*Fol. 18*]

[*Main d'Anthonius Megentschen:*]

[183] [1509, 15 avril]

Caspar *Schiner* a[dmittitur]

Item *Gaspar Schiner*, alias castellanus¹, extitit in civem Sedunensem admissus, ut contineri legitur littera burgesie sue sibi per universitatem civitatis Sedunensis sub ejus minori[s] sigilli in talibus soliti appensione concessa et per me Petrum Dominarum, notarium, recepta die quindecima mensis aprilis, anno Domini millesimo quingentesimo nono².

¹ Gaspard Schiner était châtelain d'Anniviers, voir *WLA*, t. 1, *passim*. – ² ABS, Tir. 22-47, fol. 51v. Gaspard Schiner est reçu bourgeois le même jour que ses deux frères Petrus et Hans. Chacun doit donner 10 livres, un seau de cuir et un setier de vin. Gaspard prête serment le 15 avril 1509, Petrus le 5 mai 1510, tandis que Hans n'a pas prêté serment, selon une note marginale.

[184] [1526, 15 juillet]

Petri Siriseri, notarii a[dmittitur]

Item discretus vir Petrus Siriseri, notarius, de *Nenda*, fuit per universitatem civium civitatis Sedunensis ad sonum campane congregatorum in concivem receptus, constante littera burgesie sue per me Petrum Dominarum, notarium, recepta die quindecima mensis julii, anno Domini M^oV^cXXVI, sub minoris ipsius civitatis sigilli corroboracione¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 120v. Il est reçu bourgeois au prix accoutumé (*precio consueto*). Il a pour femme une bourgeoise. Le serment des bourgeois lui est lu *in lingua romana*.

[185] [1508, 25 février]

Egidii *Wuestiner* a[dmittitur]

Item honestus vir Johannes *Wuestiner*, alias castellanus¹, civis Sedunensis, exhibuit litteram burgessie Egidii *Wuestiner*, patris sui, receptam per me Petrum Dominarum, notarium et cancellarium Sedunensem, die XXV mensis februarii, anno Domini M^oV^c octavo, sub minoris sigilli civitatis appensione².

¹ Johannes Wuestiner est châtelain de Sion en 1517; voir ACS, Min. B 83, d, p. 55. – ² ABS, Tir. 22-47, fol. 49. Egidius est reçu bourgeois pour 10 livres et un seau de cuir.

[186] [1502, 22 mai]

Thome *Hurter*

Item *Hans Inbechen* produxit, tutorio nomine liberorum quondam magistri Thome *Hurters*, barbitonsoris Sedunensis, litteram burgessie ejusdem Thome receptam per me Petrum Dominarum, notarium et cancellarium Sedunensem, die XXII mensis maii, anno Domini M^oV^c secundo, sigillo minori civitatis Sedunensis fulsitam¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 31. Thomas est reçu bourgeois pour 10 livres, une arme à feu (*colovrina*) et un setier de vin.

[187] [1445, 15 juillet]

Hensli Ryssecker, de Sancto Leonhardo

Item Henslinus *Ryssegger* fuit in civem Sedunensem admissus per universitatem civium civitatis Sedunensis, ut constat littera burgessie sue sub minori sigillo civitatis Sedunensis sibi concessa et per Laurentium *Groelli*, notarium, recepta die XV mensis julii, anno Domini M^oCCCC^oXL quinto.

[Fol. 18v]

[188] [1501, 28 novembre]

Conradi *Moser*

Item nobilis Fransa Esperlini, uxor Anthonii Perrini, domicelli, produxit nomine liberorum suorum litteram burgessie Conradi *Moser*, ejus quondam mariti, cum eodem Conrado procreatorum receptam per me Petrum Dominarum, notarium et cancellarium Sedunensem, die XXVIII mensis novembris, anno Domini millesimo quingentesimo primo, sigillo minori civitatis Sedunensis corroboratam¹.

¹ ABS, Tir. 22-47, fol. 28; ABS, Tir. 119-3, p. 25 et LB: ABS, Tir. 22-48. Conradus Moser, tailleur, est dit originaire de Soleure et gendre de †Hans Hasen, bourgeois de Sion. Il est reçu bourgeois pour 4 livres et une arme à feu (*colovrina* ou *vomipetra*).

[189] [1480, 1^{er} mai]

Item prudens vir Andreas de Cabanis, alias Ogeri, civis, nomine suo et omnium heredum Perrini de Cabanis, produxit litteram burgessie dicti Perrini, avi sui paterni, sibi per communitatem Sedunensem ad sonum campane congregatam sub ejus appendenti sigillo concessam et per honestum virum Symonem Rapillardi, notarium, receptam et subsignatam die prima mensis maii, anno Domini M^o quatercentesimo octuagesimo.

[190] [1437, (25 février)¹]

Chapotigo [sic]

Item honesti viri Bartholomeus, Claudius et Stephanus *Chapota*, cives Sedunenses, prodixerunt litteram burgesie Petri, filii quondam Johannis *Chapotat*, de Friburgo, fabri, habitatoris civitatis Sedunensis, eorum proavi paterni, ut aiunt, receptam per discretum virum Ambrosium de Poldo, notarium, sub anno Domini M° quatercentesimo XXXVII°, sigillo minori civitatis Sedunensis fulsitam¹.

¹ LB: ACS, Min. A 251, p. 136. Petrus Chapotat est reçu bourgeois pour 40 sous.

[191] [s. d.]

Item iidem *Chapotiga* exhibuerunt nomine ***¹, simpliciani, eorum eorum [*sic*] cognati litteram burgesie honestorum virorum quondam Bonifacii, filii quondam Aleti, apothecarii, necnon et Wuillermi, ipsius Bonifacii nepotis, filii Humberti *Morant*, burgensis Sancti Mauricii Agaunensis, commorantium et continue residentium in civitate Sedunensi, sigilli majoris ipsius civitatis Sedunensis appenditione munitam.

¹ Il s'agit sans doute de Willermus Pomerii, simple d'esprit et bourgeois de Sion; voir ACS, Min. B 69 bis, p. 63-65, 15 novembre 1503.

[192] [s. d.¹] [= 1518, 26 décembre]

Simon *In Albon*

Item magnificus vir Simon *In Albon*, alias ballivus, fuit in civem Sedunensem receptus per universitatem civium civitatis Sedunensis, constante littera burgesie sue sub ejusdem civitatis Sedunensis appendenti sigillo recepta per me Petrum Dominarum, notarium, sub anno Domini ***¹.

¹ ABS, Tir. 119-18, fol. 83. Sion lui accorde, en remerciement de son action en tant que bailli, le droit de bourgeoisie gratuitement, le 26 décembre 1519 (a. st.), 1518 (n. st.), voir VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 127.

[193] [1422, 8 mars]

Johannes *Fischer*

Item Johannes *Kalbermatter*, alias Clerici seu *Fischer*, produxit litteram burgesie Johannis filii N. Clerici, hospitis, de Sausa, avi sui paterni, receptam per Ambrosium de Poldo, notarium, die VIII marcii, anno Domini M°CCCC°XXII, sigillo civitatis fulsitam.

[*Fol. 19*]

Sequuntur annotati hii qui asserunt se fore et esse cives Sedunenses tam occasione sue receptionis quam suorum parentum et antecessorum Sedunensium civium legitime hereditatis successionis licet litteras burgesiarum suarum ad presens habere et reperire non valeant, tamen officia et alia onera civitatis Sedunensis que solis civibus dari et assignari solent per cives Sedunenses ipsis data et imposita extiterunt et asseruerunt:

[194] Petrus Ayolphi, libras 3

Item primo Perrina, uxor Petri, filii Maphei Ayolphi, comparuit nomine dicti Petri, ejus mariti, astruens dictum Petrum, ejus maritum, fore et esse civem Sedunensem, quamvis ad presens litteram burgesie reperire non valeat, attamen ipsum hac-

tenus a suis notis et vicinis pro cive Sedunensi habitum, tentum et reputatum ac ipsum Petrum, ejus virum, pro cive Sedunensi haberi et reputari debere causis et rationis [*sic*] inferius descriptis, etc.:

Et primo quia dictus Mapheus Ayolphi, pater dicti Petri, ejus mariti, fuit civis et pro cive habitus et estimatus ac ipsos Mapheum et Petrum, patrem et filium, de dicta burgesia fuisse in possessione pacifica viginti, triginta, XL^a et quinquaginta annis ac ultra;

Tum quia dictus Mapheus, pater dicti Petri, ejus mariti, fuit banderetus civitatis Sedunensis¹, quod quidem officium nulli datur nisi solis civibus, que premissa si negata fuerint offert se probaturum, etc.;

Tum etiam jure hereditario et successione dicti Petri, filii predicti Maphei.

¹ Effectivement, Mapheus Ayolphi est qualifié de *civis Sedunensis et banderetus* lorsqu'il teste; voir ACS, Min. A 140, p. 422-424, 1^{er} octobre 1478.

[195] Johannis Albi, castellani, 3¹ libras

Item honestus vir Johannes Albi, alias castellanus Sedunensis, saltherus civitatis Sedunensis, dicit se quoque esse civem Sedunensem jure hereditario quondam Johannis Albi, patris sui, qui fuit civis ac a suis notis et aliis civibus Sedunensibus pro cive Sedunensi habitus et estimatus, quamvis litteram burgesie dicti Johannis, ejus genitoris, non habeat, nihilominus ipsum fore pro cive reputandum rationibus preallegatis et subinsertis:

¹ Le chiffre 4 a été biffé et remplacé par le chiffre 3.

Tum primo quia in omnibus et singulis instrumentis, litteris et chartis per fidedignos notarios ad opus dicti sui patris confectis constat dictum ejus patrem nominatum civem Sedunensem;

[*Fol. 19v*]

Tum quia ipse Johannes et dictus ejus pater fuerunt castellani et officarii civitatis Sedunensis¹, ut liquet et notorium est cunctis civibus et incolis Sedunensibus et negari non potest;

¹ Johannes Albi, *saltherus Sedunensis et hospes*, a été nommé syndic de Sion le 11 novembre 1513; voir ABS, Tir. 22-47, fol. 66v.

Tum etiam quia hujusmodi civitatis officia ab antiquo et hodiernis diebus nullis inponuntur [*sic*] nisi solis civibus Sedunensibus;

Tum insuper quia dictus Johannes et sui predecessores fuerunt de dicta burgesia in possessione pacifica tanto tempore quod memoria hominum non laborat in contrarium, etc.

[196] de Platea, quilibet, 3¹ libras

Item heredes quondam antiqui Philippi de Platea et Anthonii, ejus fratris, commorantes Seduni, et sui antecessores et sui successores in masculino genere fuerunt cives Sedunenses et pro talibus tenti, reputati et habiti fueruntque castellani, consules et opera civium in se assumpserunt ac peragerunt. Et ita nobiles Johannes de Platea et Petermandus de Platea, banderetus Sedunensis, a prefatis nobilibus jam defunctis processerunt et ipsorum heredibus².

¹ Le chiffre 4 a été biffé et remplacé par le chiffre 3. ² Le droit de bourgeoisie en faveur du banneret Petermandus de Platea est renouvelé, le 11 octobre 1528, pour 3 livres, par un acte écrit par Anthonius Megentschen de Ponte; voir AEV, Fonds Charles Allet, Pg 17.

[197] Antonii de Alto Prato, 3¹ libras

Item Anthonius de Alto Prato, macellarius, alias castellanus, civis Sedunensis, dixit litteram sue burgessie ad presens reperire non posse, nihilominus se civem Sedunensem esse et hactenus fuisse pro cive reputatum et habitum ab aliis civibus Sedunensibus ac ipsum castellanum et consulem civitatis Sedunensis fuisse, ut hoc publicum manifestum et notorium est cunctis civibus et hominibus, cum in hujusmodi castellanie et consulatus officia nullus eligatur ex consuetudine hactenus per cives Sedunenses observata nisi fuerit civis et burgensis civitatis Sedunensis, etc.

¹ Le chiffre 4 a été biffé et remplacé par le chiffre 3.

[198] [1480, 1^{er} mai]

[Paragraphe *cancelé*]

Andree Ogeri, alias de Cabanis, produxit litteram burgessie¹

Item comparuit Andreas, filius quondam Perrini de Cabanis, civis Sedunensis, dicens se jure hereditario dicti Perrini, ejus patris, esse civem Sedunensem; qui quidem Perrinus, genitor suus, fuit civis et pro cive habitus licet ad presens litteram burgessie dicti Perrini, ejus patris, reperire nequeat, attamen ipsum Perrinum, ejus genitorem, in concivem Sedunensem per universitatem civium Sedunensium fuisse receptum et admissum, ut hoc latius reperitur in data littere burgessie ipsius Perrini per ipsum jamdudum pro antiquis annotationibus fiendis et per me Petrum Dominarum, notarium, annotatis producte, sibi per dictam universitatem sub ejus minori sigillo concessa et per Simonem Rapillardii, notarium, recepte sub anno Domini millesimo quatercentesimo octuagesimo et die prima mensis maii.

¹ Voir supra, n° 189. Un chiffre (30 s. ?) a été biffé.

[Fol. 20]

[199] Liberorum Francisci *Aren*, 2 libras

Item Johanneta, relicta quondam Francisci *Aren*, tutrix testamentaria liberorum suorum cum dicto Francisco, ejus marito, procreatorum, que proponendo dicit verum esse quod, licet ipsa gubernatrix habita per eam diligentia non reperit litteram burgessie ad opus dictorum suorum liberorum et etiam predecessorum, scilicet quondam discreti viri Anthonii *Aren* et Francisci, ejus filii, nihilominus dicit dictos suos liberos cum dicto quondam Francisco legitime genitos se de dicta burgessia in possessione manuteneri causis et rationibus hiis subsequens:

Tum primo cum ipsi liberi et eorum predecessores, scilicet eorum avus, Antonius *Aren*, et dictus Franciscus, eorum pater, fuerunt et steterunt de dicta burgessia in possessione pacifica decem, viginti, triginta, quadraginta, quinquaginta annis et ultra emolumenta, honores et onera percipiendi, serviendi, utendi tam lignis, insulis civium crescentibus quam aliis rebus utilibus singulis civibus distributis;

Tum quia dictus quondam Antonius *Aren*, pater dicti Francisci, decessit ante bellum seu guerram Sabaudie, qui tamen Antonius *Aren*, notarius, pro cive Sedunensi fuit apud suos notos, vicinos et apud cives Sedunenses tentus et reputatus civis Sedunensis, sicut *Hans* et Bartholomeus *Aren*, sui fratres, ideo censetur vehemens presumptio de combustione edificiorum ipsius quondam Antonii *Aren* et etiam litterarum et instrumentorum tam in papiro quam pergameno scriptarum in eisdem

edificiis existentibus [*sic*], quoniam multociens ante predictam guerram Sabaudie dicta civitas Sedunensis per ejus hostes fuit combusta;

Tum quia etiam dictus quondam Antonius *Aren*, avus dictorum liberorum, fuit et adhuc de presenti reperitur inscriptus in suo ultimo testamento per eum condito per notarios fidedignos subscriptos et etiam in suis instrumentis et informacionibus nonnullis tamquam civis Sedunensis, cum si civis non fuisset prelibati notarii illum civem non scripsissent;

Tum quia dictus quondam Franciscus *Aren*, filius dicti Anthonii *Aren*, pater predictorum liberorum, fuit apud suos notos, cives Sedunenses tentus, reputatus tamquam civis Sedunensis et ipsum Franciscum tamquam civem Sedunensem suam burgensiam corroborando eligerunt et instituerunt illum in consulem et syndicum Sedunensem; quod si negatum fuerit se offert probaturam, tamen est notorium et manifestum quod etiam officium tamquam civis recepit et officium suum per annum peregit et de illo legitimum computum reddidit et per consequens sui liberi tanquam cives Sedunenses in dicta eorum burgensia sunt manutenendi;

Tum quia etiam in suis informacionibus et instrumentis tam acquisiteorum quam contractuum in vita sua ad opus ipsius Francisci stipulatorum reperitur ipsum Franciscum fuisse et esse tanquam civem inscriptum;

Tum quia etiam ipse Franciscus tempore vite sue fuit recuperator aqueductus magni communis civitatis Sedunensis et etiam nonnullarum talliarum ad opus civitatis Sedunensis factarum, que officia non dantur nisi solis civibus Sedunensibus;

Ex quibus premissis sic veris existentibus si ex contrario negatum fuerit, se offert probaturam dicit ipsa tutrix dictorum liberorum a burgensia civitatis Sedunensis dictos liberos privari non debere sed manuteneri eosdem liberos de eadem.

[Fol. 20v]

[200] Maphei Chuderi, libras 3¹

Item Mapheus Chuderii, civis Sedunensis, proposuit verum esse quod ***² Chuderi, pater suus, fuerit civis Sedunensis et pro cive Sedunensi, dum in humanis extiterat, a suis vicinis et apud cives Sedunenses tentus et reputatus, licet non litteram burgensie sue reperire nequeat, nihilominus dictum ejus patrem fuisse civem Sedunensem jure hereditario quondam Jennini *Chouson* alias Chuderi, patris sui, avi dicti Maphei, qui erat civis Sedunensis, ut hoc reperitur in suo testamento ipsius Jennini per fidedignum Jacobum *Bircher*, notarium, recepto et subscripto de anno Domini M^o quatercentesimo quinquagesimo septimo et die duodecima mensis novembris; item in quadam sententia in favorem ipsius Jennini *Chouson* alias Chuderi, civis Sedunensis, ut constat, lata sub[signa]ta per Johannem Bruneri, notarium, necnon in aliis suis instrumentis et litteris ad opus ipsius Jennini, avi dicti Maphei, confectis, que si necessarium fuerit offert suis tempore et loco opportunis in lucem producendo, quare dicit se de dicta burgensia manuteneri debere ex eo quod de dicta burgensia ipse et sui predecessores fuerunt in possessione decem, viginti, triginta, XL^{ta} et quinquaginta annis et ultra; tum quia omnes littere sue tam occasione burgensie quam aliarum rerum stipulate sint sibi nuperrime in ejus edibus propter ignis incendium combuste et ideo dictas litteras burgensie non habere nec monstrare posse, igitur dicit ipsum attentis causis premissis de dicta burgensia destitui non debere, sed manuteneri, etc.³

¹ Le chiffre 5 a été biffé et remplacé par le chiffre 3. ² Le père de Mapheus est peut-être prénommé Anthonius; voir ACS, Min. A 156, p. 241-243, 16 juin 1481. – ³ LB: ACS, Min. A 251, p. 136.

25 février 1437: Yaninus Zossen de Schouson, *cuprifaber*, est reçu bourgeois pour 40 sous, le notaire étant Ambrosius de Poldo. En fait, Mapheus Chuderi n'a pas retrouvé la lettre de Yaninus Chuderi et il a dû racheter son droit de bourgeoisie le 11 octobre 1528; voir ABS, Tir. 22-86, fol. 32v.

[201] Petri *Stampin*, libras 3¹

Item comparuit Petrus *Stampin*, filius quondam Petri *Stampin*, civis Sedunensis, allegans se esse civem Sedunensem, licet summa cum diligentia litteram dicti Petri, sui patris, quesiverit et ad presens habere nec reperire valeat, nihilominus dictum Petrum, ejus patrem, fuisse civem Sedunensem et ipsum quoque tanquam filium et heredem legitimum dicti sui patris qui erat civis et pro cive habitus, tentus et reputatus et premissis sic veris existentibus burgesium ipsius Petri, patris sui, confirmando et corroborando fuit per dominos cives Sedunenses in eorum sindicum et consulem Sedunensem electus et institutus, ut hoc apparet armis suis in susta civitatis depictis, quod quidem officium sindicatus nulli attribuitur nisi civibus existentibus, que premissa si negata fuerint offert se probaturum; tum quia in singulis suis instrumentis, litteris et chartis tam acquisitorum quam contractuum per fidedignos notarios reperitur inscriptus tanquam civis Sedunensis, etc.

¹ Le chiffre 5 a été biffé et remplacé par le chiffre 3.

[Fol. 21]

[202] Liberi Francisci *Imwichenried*, libras 2¹

Item Christina, relicta quondam Francisci *Imwichenriedt*, alias castellani, civis Sedunensis, tanquam gubernatrix liberorum suorum cum dicto Francisco, ejus marito, procreatorum, dicit se summa cum diligentia quesivisse litteram burgessie dicti Francisci, patris dictorum liberorum, licet non reperisset nichil, dictos suos liberos esse cives Sedunenses rationibus subscriptis:

Tum primo quia dictus Franciscus, dictorum liberorum genitor, fuit civis Sedunensis et cive a suis notis, vicinis et civibus Sedunensibus habitus, tentus et reputatus, ideo ex successione dicti Francisci, eorum patris, ipsos quoque esse cives Sedunenses et pro civibus haberi et reputari;

Tum quia dictus Franciscus, ejus maritus, dictorum liberorum pater, fuit in consulem et sindicum civitatis Sedunensis per universitatem consilii civium Sedunensium electus et de dicto officio sindicatus per ipsum habito in fine anni sui consulatus civibus Sedunensibus de dicto officio legitimum reddidisse computum;

Tum etiam quia in corroborationem sue burgessie fuit per communitatem Sedunensem in castellanum ipsius civitatis Sedunensis electus et hujusmodi castellaniam spacio decem annorum gubernasse, ut hodiernis diebus publicum manifestum et notorium est cunctis hominibus adhuc viventibus;

Tum quia si non fuisset civis, ad hujusmodi officia castellanie et sindicatus non fuisset electus, quoniam ut hactenus per cives Sedunenses observatum fuit et adhuc observatur quod hujusmodi officia nulli dantur nisi solis civibus Sedunensibus, quod si negatum fuerit, offert se probaturum;

Tum insuper quia in omnibus suis instrumentis, litteris, chertris et etiam ultimo suo testamento per fidedignos notarios cives Sedunenses ad opus dicti Francisci stipulatis comperitur ipsum tanquam civem Sedunensem inscriptum;

Quare premissis attentis dicit dictos liberos suos cum dicto Francisco ex legitimo matrimonio procreatos tanquam heredes ipsius Francisci legitimos esse cives

Sedunenses racione successionis et dictos liberos de dicta burgesia privari non debere sed manuteneri de eadem.

¹ Le chiffre 4 a été biffé et remplacé par le chiffre 2.

[203] Antonia Warnyer: Non, quod est exclusa

Item comparuit honesta matrona Anthonia, relicta quondam Georgii Nanseti, notarii, filia quondam Johannis Warneri, civis Sedunensis, dicens et allegans se esse civem Sedunensem, quamvis litteram burgesie sue ad presens reperire non valeat, nichilominus ipsam pro cive fore habendam et reputandam causis subinertis:

Et primo quia predictus Johannes, pater suus, fuit civis Sedunensis et pro cive a suis notis et vicinis et apud cives Sedunenses habitus et reputatus, igitur ipsam tanquam ejus filiam legitimam et heredem jure hereditario quoque esse civem Sedunensem et pro cive haberi debere, etc.

[Fol. 21v]

Item quod verum sit eundem Johannem Warneri, ejus patrem, fuisse civem Sedunensem, in majorem sue burgesie corroboracionem extitit idem Johannes, pater suus, in consulem Sedunensem per dominos cives Sedunenses electus, quod quidem consulatus officium ipse subegit, de illo finito ejus anno legitimum computum reddidit, ut hoc reperitur in computo suo per ipsum reddito de anno Domini M^o quatercentesimo vicesimo tertio, igitur apparet ipsum fuisse civem Sedunensem;

Item quia fecit compram et confratriam sancti Theodoli Sedunensis, ut de hoc quoque constat in computo suo per ipsum reddito anno predicto;

Item etiam fuit ministralis confratrie Sancti Spiritus Sedunensis, de qua quidem ministralia quoque reddidit computum sub anno Domini M^oCCCC^o trigesimo nono, que quidem officia nulli dantur nisi solis civibus Sedunensibus, ut hactenus per cives Sedunenses extitit observatum et adhuc observatur, que premissa si negata fuerint, offert se probaturam, etc.;

Item comperitur in omnibus suis instrumentis, chartris et litteris ad opus dicti Johannis per notarios fidedignos stipulatis ipsum tanquam civem Sedunensem intitulum, ut hoc quoque reperitur in littera burgesie quondam Nicolini *Kalbermatter*, patris Guillelmi *Kalbermatter*, civis Sedunensis, in qua quidem littera burgesie ipse inter alios cives Sedunenses ibidem pro consilio tenendo et negociis civitatis explicandis congregatos¹ et in eadem [*sic*] litteras [*sic*] nominatos quoque fuit stat nominatus, quam ibidem in specie produxit, que quidem littera burgesie fuit subsignata et recepta per discretum virum Martinum Garachodi et per Ambrosium de Poldo, notarios, scripta sub anno Domini M^oCCCC^oLVIII² et die sexta marcii, quare dicit si civis Sedunensis non fuisset, etiam ad consilia civium Sedunensium non inisset;

¹ Sans avoir ladite réception de bourgeois, nous en possédons une autre – celle de Jans ab Empda – où Johannes Warneri figure parmi les bourgeois formant l'assemblée; voir ACS, Min. A 113, p. 281-282, 5 mai 1440. – ² La date d'année paraît suspecte, Martinus Garaschodi œuvrant jusque vers 1419 et Ambrosius de Poldo étant mort vers 1440. De fait, il faut lire XVIII au lieu de LVIII. Il s'agit donc du 6 mars 1418, comme l'a restitué Hans Anton VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 40.

Item dicit se et predecessores suos de dicta burgesia fuisse in possessionem XX^{ti}, XXX, XL et L^{ta} annis et ultra, quod si negatum fuerit, offert se probaturam, etc.

Igitur premissis attentis dicit quoque ipsam de dicta burgesia privari non debere, sed potius manuteneri, etc.

[204] *Hans Wyss* sive Albi, libras 3¹

Item *Hans Wyss*, sellator, filius quondam Petri Wyss seu Albi, civis Sedunensis, asseruit se esse civem Sedunensem, quamvis litteram burgesie suorum predecessorum ad presens non habeat nec reperire valeat, nihilominus se pro cive Sedunensi haberi et de dicta burgesia Sedunensi manuteneri debere causis et rationibus subscriptis:

Et primo jure hereditario dicti Petri, ejus patris, filii quondam [Fol. 22] Jennini Albi, civis Sedunensis, qui quidem Jenninus ejus avus, ut ait, fuit civis cujus ipse est heres, ut reperitur, ipsum Jenninum fuisse civem Sedunensem clipeo sive armis ipsius Jennini in susta civitatis Sedunensis depictis tempore quo fecit confratriam sancti Theodoli Sedunensis cujus fuit recuperator;

Tum quia hujusmodi officium faciendi confratriam sancti Theodoli nulli datur nisi solis civibus quod adhuc hodiernis diebus apud cives Sedunenses est in usu;

Tum quia ipse *Hans Albi*, pater et avus sui, fuerunt hactenus apud suos notos, vicinos et cives Sedunenses pro civibus Sedunensibus habiti et reputati ac de dicta burgesia in possessione pacifica decem, viginti, triginta, XL et L^{ta} annis et ultra, quod si negatum fuerit, offert se probaturum;

Tum insuper quia in omnibus suis instrumentis ad opus sui dictorum patris et avi suorum per fidedignos notarios, videlicet per Petrum *Waldin*, cancellarium civitatis Sedunensis, Egidium de Prato et Anthonium *Kalbermatter*, notarios, cives Sedunenses, stipulatis constat ipsos esse cives, quare dicit premissis [attentis] ipsum de dicta burgesia manuteneri debere, etc.

¹ Le chiffre 5 a été biffé et remplacé par le chiffre 3. Hans Wyss alias Albi a été réintégré comme bourgeois le 11 octobre 1528; voir ABS, Tir. 22-86, fol. 32.

[205] [Theodolus *Bellenczona*]: Non, quod excluditur totaliter

Item comparuit Theodolus, filius quondam Petri *Bellenczona*, sartoris, civis Sedunensis, ut ait, dicens se esse civem Sedunensem jure hereditario dicti Petri, patris sui, licet ad presens litteram burgesie suorum predecessorum reperire non possit, nihilominus dicit dictum Petrum, ejus patrem, et Anthonium *Bellenczona*, lathomum, avum suum, fuisse cives Sedunenses et pro civibus Sedunensibus habitos, tentos et reputatos a suis vicinis, notis et civibus Sedunensibus;

Item ad majorem fidem sue burgesie exhibuit certas litteras pergameneas per fidedignos notarios cives Sedunenses ad opus dictorum suorum patris et avi stipulatas, in quibus comperitur ipsos tanquam cives inscriptos et maximum unum instrumentum ad opus dicti Petri, ejus patris, stipulatum receptum per Petermandum Insuperiorivilla, notarium, die quarta mensis octobris, anno Domini M^oV^oXI, inditione XIII;

Item testamentum dicti Anthonii, lathomi, avi sui, receptum per Franciscum de Ysello, notarium, sub anno Domini M^oCCCC^oLXXXVII et die XX mensis novembris, in quibus quoque tantum cives Sedunenses intitulatos comperitur;

Item dicit se et predecessores suos de dicta burgesia fuisse in possessione pacifica decem, XX, XXX, XL, L^{ta} annis et ultra, quod si negatum fuerit offert se probaturum, igitur premissis attentis dicit se pro cive Sedunensi haberi et de dicta burgesia Sedunensi manuteneri, etc.

[Fol. 22v]

[206] Mauritius de Lowina, 5 libras, habet litteram burgesie suorum predecessorum

Item comparuit discretus vir Mauricius de Lovina, notarius, qui asseruit se esse civem Sedunensem ac pro cive Sedunensi haberi et censi necnon pro cive a suis notis et vicinis ac civibus Sedunensibus hactenus habitum, tentum et reputatum ipsumque fuisse et stetisse in possessione pacifica dicte burgesie Sedunensis tanto tempore quod memoria hominum non laborat in contrarium et etiam se fuisse syndicum civitatis Sedunensis, quod officium nullis datur, nisi solis civibus Sedunensibus; quod si negatum fuerit, offert probaturum.

Item dixit quondam Roletum de Louwina, cujus ipse est heres, fuisse civem et clericum civitatis Sedunensis eumque reperiat sepe nominatum in francesiis libertatum civitatis Sedunensis predictae et premissa esse vera, igitur de hujusmodi burgesia Sedunensi manuteneri debere, etc.¹.

¹ Le notaire Mauricius de Lovina a dû verser 5 livres, car la lettre de bourgeoisie qu'il aurait présentée, celle du notaire Roletus de Lovina, aurait été dépourvue de trois marques de validation essentielles: elle n'aurait pas de sceau, n'aurait pas été souscrite par le secrétaire et n'aurait pas été datée; voir ABS, Tir. 22-86, fol. 18.

[207] Petrus *Curwala*, 3 libras

Item Petrus *Curwala*, molitor Sedunensis, comparuit astruens se esse civem Sedunensem jure hereditario patris sui et predecessorum suorum quorum ipse est legitimus heres; qui quidem pater suus et avus atque proavus sui fuerunt cives Sedunenses ac ab ipsorum notis et vicinis atque antiquis civibus Sedunensibus hactenus pro civibus Sedunensibus habiti, tenti et reputati, ut hoc latius constat in omnibus et singulis litteris, chartris et instrumentis suis patris sui et predecessorum suorum per fidedignos notarios receptis et ad opus patris sui et parentum suorum stipulatis ipsos in eisdem tanquam cives Sedunenses intitulos, licet ad presens litteram burgesie sue reperire nequeat, nihilominus ipsum Petrum, patrem, suosque predecessores de dicta burgesia fuisse et stetisse in possessione pacifica decem, viginti, triginta, quadraginta, quinquaginta annis et ultra, ita quod memoria hominum non laborat in contrarium;

Item dicit Arnoldum *Kurwala*, ejus patrem, fuisse recuperatorem et expeditorem confratrie sancti Theodoli Sedunensis illamque confratriam fecisse que nullis datur, nisi solis civibus Sedunensibus, que premissa si negata fuerint, offert se ydonee et sufficienter probaturum, quare premissis attentis dicit ipsum de dicta burgesia manuteneri debere, etc.

[Fol. 23, blanc]

[Fol. 23v]

[Main non identifiée:]

Sequuntur nomina illorum civium qui hactenus pro civibus habiti sunt, quamvis de ipsorum burgesie litteris edocere nequiverunt, se nichilominus de novo sunt admissi et ipsis littere burgesie sue¹ erecte sunt:

¹ Suivi de *de novo* biffé.

[Le H. qui précède les noms pourrait signifier que le notaire a touché la somme demandée pour la nouvelle lettre de bourgeoisie.

– H. Nobilis Petermandus de Platea banderetus¹ = [196]

¹ Son droit de bourgeoisie est renouvelé le 11 octobre 1528; voir AEV, Fonds Charles Allet, Pg 17.

– Heredes quondam nobilis Johannis de Platea = [196]

– H. Heredes quondam Theodoli *Zerlouben* [208]

– Heredes Anthonii de Alto Prato = [197]

– *Hans Blanzet* = [204]

– H. Johannes *Burginer* [209]

– H. Johannes Albi¹ = [195]

¹ Son droit de bourgeoisie est renouvelé moyennant 3 livres, le 11 octobre 1528; voir ABS, Tir. 22-86, fol. 19.

– Heredes Maphei Ayolphi = [194]

– H. Heredes Francisci *Aren* = [199]

– Heredes Francisci *Imwichenried* = [202]

– Mapheus Chudereri = [200]

– Petrus *Stamping* = [201]

– H. *Hans Wyss* = [204]

– Petrus *Curwala*¹ = [207]

¹ Son droit de bourgeoisie est renouvelé, mais le document qui nous le fait connaître date du 7 mars 1547; voir ABS, Tir. 22-57. Etant donné les formules employées dans l'acte, nous pensons que, en fait, ce droit de bourgeoisie a été renouvelé le 11 octobre 1528, à l'instar de celui de Petermandus de Platea, de Hans Kuono et de Johannes Albi, mais que la mise par écrit date seulement de 1547, car il est question d'une relation et commission.

– *Hans Chuono* = [176]

[*Biffé*: 79] cives. Summa civium percipientium partem in Croseto 164.

La liste suivante est à rapprocher du document précédent:

ABS, Tir. 22-17, papier, un feuillet plié en deux, 18,5 x 19,5 cm, intitulé Ad civilegia. Nous indiquons en regard des noms le numéro correspondant à leur entrée dans l'édition de la liste de 1527-1528.

[*Main d'Anthonius Megentschen*:]

SEQUUNTUR NOMINA DESTITUTORUM A BURGESIA CIVITATIS SEDUNENSIS:

– Heredes Conradi *Hartmann* = [16]

– Petrus et Johannes *Eyer* = [17]

– Christopherus de Longis = [18]

– Margareta, relicta Ambrosii de Poldo = [20]

– Anthonius, filius Thome *** = [33]

– Georgius *Wissen*, cerdo [*ajouté d'une plume plus fine*:] admissus ad vitam = [35]

– [*Souigné*:] Ysabe *Vassbinderin* [*ajouté d'une plume plus fine*:] admissa = [58]

– [*Souigné*:] Jennini *Kun[i]gs* = [81]

– [*Souigné*:] Nicolaus *Insuperiorivilla* [*ajouté d'une plume plus fine*:] admissus = [130]

– Franciscus, filius N. *Inderbundon* = [165]

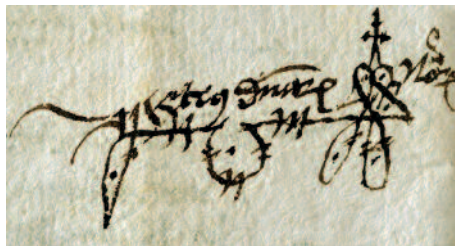
– [*Souigné*:] Heredes Jenodi *Taverneri* [*ajouté d'une plume plus fine*:] admissus = [171]

- Johannes *Solliart* = [173]
- [Souligné:] Peterlini *Chuono* = [176]
- [Souligné:] Anthonia *Warnier*, relicta quondam Georgii Nanseti, notarii = [203]
- Theodolus, filius Petri *Bellenczona* = [205]

/verso/

SEQUUNTUR HII QUIBUS IMPOSITE SUNT SUMME PECUNIE PROPTEREA QUOD NON FECE-
RUNT FIDEM DE IPSORUM LITTERIS BURGESIE:

- Grossus Petrus, filius quondam Maphei Ayolphi. [*Dans la marge gauche:*] 5 lib. = [194]
- Johannes Albi alias castellanus. [*Dans la marge gauche:*] 4 lib. = [195]
- Nobilis Petermandus de Platea banderetus. [*Dans la marge gauche:*] 4 lib. = [196]
- Heredes quondam nobilis *Jans* de Platea. [*Dans la marge gauche:*] 4 lib. = [196]
- Heredes Anthonii de Alto Prato. [*Dans la marge gauche:*] 4 lib. = [197]
- Andreas Ogeri. [*Dans la marge gauche:*] 30 s. = [189] et [198]
- Heredes Francisci *Aren*. [*Dans la marge gauche:*] 2 lib. = [199]
- Mapheus Chudereri. [*Dans la marge gauche:*] 5 lib. = [200]
- Petrus *Staping* [*sic*]. [*Dans la marge gauche:*] 5 lib. = [201]
- Heredes quondam Francisci *Imwichenriedt*. [*Dans la marge gauche:*] 4 lib. = [202]
- *Hans Wyss* sellator. [*Dans la marge gauche:*] 5 lib. = [204]
- Mauricius de Lowina notarius. [*Dans la marge gauche:*] 5 lib. = [206]
- Petrus *Curwala*. [*Dans la marge gauche:*] 3 lib. = [207]
- Heredes Theodoli *Zerloben*. = [208] //
- *Chuono* maritus Perrine. [*Dans la marge gauche:*] 3 lib. = [176]



Signature de Petrus Dominarum, notaire public et secrétaire de la ville de Sion, 21 novembre 1501 (ABS, Tir. 22-47, fol. 27v).



BS 2000, Vue de Sion depuis Salins (v. 1760-1765) montrant des lots de terrain appartenant à la bourgeoisie de Sion, à proximité du Rhône. Dessin à la plume, rehaussé de lavis, exécuté par Jean-Adrien de Torrenté (1726-1768), châtelain et secrétaire de la Ville de Sion. Dimensions 73 x 91 cm.

© Photo: Robert Hofer, Sion.

Annexe 3

Liste des lettres de bourgeoisie présentées, selon l'ordre alphabétique

- AECHTER Martinus, pelliparius (1486, 4 novembre), n° 152
ALBI Johannes, n° 195
ALBI Michael (1451, mois?, jour?), n° 138
ALBI, voir aussi Wyss
ALLIETI Sebastianus, vicesaltherus (1507, 22 février), n° 98
ALTO PRATO Anthonius de, macellarius alias castellanus, n° 197
AMBORT Hans, barbitonsor, de Morgia (1488, 8 juin), n° 3
ANDENMATTON Hans et Anthonius, pistores (1524, 8 mars ou 8 mai), n° 2
ANDERFROMATTON Jacobus, d'Underbechen (1487, 15 janvier), n° 120
ANDRES Anthonius, filius quondam Jannen Zen Eggun (1466, 17 octobre), n° 169
ANTHONYN Georgius, mercator (1519, 18 septembre), n° 83
AREN Anthonius, notarius, n° 199
AREN Bartholomeus, filius naturalis quondam Anthonii notarii (1505, 12 janvier),
n° 109
AREN Christina, filia quondam Berchoz, de Pratoborno (1484, 29 août), n° 104
AREN Johannes, filius Bertschen (1467, 26 juillet), n° 22
AYOLPHI Mapheus, n° 194
BACCON, voir Jenolet
BARBA, voir Carganico
BELLENCZONA Anthonius, lathomus, n° 205
BELLENCZONA Mapheus (1514, 29 septembre), n° 70
BELLINI Johannes, filius Johannis, lathomi, de Pirrantruco, pictor (sic) (1472,
20 décembre), n° 123
BENCZON Antonius, de Rarognia (1461/1471 (?), 19 novembre), n° 17
BERTHERINIS Johannes de, lombardus (1463, 6 février), n° 114
BERTHERINIS Laurentius de (1437, 25 février), n° 19
BERTHERINIS Petrus de, lombardus (1472, 30 novembre), n° 64
BERTHOLD Nicolaus, de Vespia (1437, 2 avril), n° 74
BERTHOLD Theodolus, de Leuca (1477, 14 décembre), n° 10
BERTHOLDI Johannes, mercator (1494, 23 novembre), n° 62
BESSARDI Franciscus, notarius (1523, 19 avril), n° 128
BIGNYEL, voir Vasbunderin

- BLATTER, voir Jannen
- BOMBEIN Johannes, major de Vex (1503, 12 février), n° 102
- BOSONI Jacobus, notarius (1483, 12 août), n° 113
- BREITTMATTER Stephanus (1501, 25 avril), n° 154
- BRIGANT Anthonius (1452, 12 avril), n° 161
- BRIGANT Johannes, mercator (1514, 28 mai), n° 71
- BULLIETI Bartholemeus, notarius (1485, 5 avril), n° 163
- BURGINER Johannes, n° 209
- CABANIS alias Ogeri Perrinus de (1480, 1^{er} mai), n° 198
- CABANIS Perrinus de (1480, 1^{er} mai), n° 189
- CARGANICO Ambrosius de alias Barba (1437, 25 février), n° 46
- CHAPOTAT Petrus, filius quondam Johannis, de Friburgo, faber (1437, 25 février), n° 190
- CHERVET Anthonius (1520, 16 décembre), n° 47
- CHIOUR Petrus, filius quondam Richardi, faber, lombardus (1462, 28 janvier), n° 67
- CHOUSON alias Chuderii Jenninus (1437, 25 février), n° 200
- CLERICI, voir Fischer
- CURWALA Petrus, n° 207
- DANEL Johannes (1505, 22 septembre), n° 45
- DANELL Wuillermus (1463, 17 janvier), n° 182
- DANELLI (*Domicelli manuscrit*) Wuillermus (1463, 17 janvier), n° 92
- DOMINARUM Petrus, notarius (1495, 1^{er} février), n° 76
- DOMONOVA Gaspardus de (1482, 17 janvier), n° 6
- ECCO Vincentius (1508, 25 février), n° 86
- EGXEN Martinus (1515, 28 mai), n° 180
- EMBD Petrus ab, sellator (1505, 9 juillet), n° 21
- EMPCHEN Petrus (1510, 9 juin), n° 23
- ESPERLINI Heinricus, naturalis filius Hans Esperlini, majoris Rarognie (1458, 12 novembre), n° 54
- ESPERLINI Johannes, naturalis filius Hans Esperlini, majoris Rarognye (1458, 10 novembre), n° 119
- ETTER alias Partitoris Hans et Anna, uxor ejus (1523, 12 avril), n° 150
- FABRI Jacobus, sartor (1515, 4 mars), n° 41
- FAYAZ Petrus, lapicida (1493, 10 février), n° 51
- FIDGINER Nicolinus, castellanus (1505, 9 juillet), n° 139
- FIDGINER Petrus (1481, 4 mars), n° 12

- FISCHER alias Clerici Johannes, de Sausa, hospes (1422, 8 mars), n° 193
FRARERII Ludovicus, notarius (1512, 27 décembre), n° 56
FRIGANTI Johannes, de Antrona (1475, 12 février), n° 55
FURER Martinus et Trina, filia quondam Thome Jordans, mater ejus (1513, 22 mai), n° 145
FURER Nicolaus, notarius (1506, 11 novembre), n° 110
FURER, voir Zerflue
GALLESII Johannes (1412, 23 janvier), n° 107
GEROLD Hans, pincerna episcopi (1492, 6 décembre), n° 127
GOEIT, voir Guottmann
GROELLI Laurentius (1444, 22 janvier), n° 121
GRYFF alias Teyla Johannes, cerdo (1492, 1^{er} mai), n° 116
GRYSCHEN Petrus, pistor (1524, 6 mars), n° 146
GUOTTMANN alias Goeit Anthonius (1520, 31 décembre), n° 96
GUYNTINI Claudius, de Tribus Torrentibus (1495, 22 ou 26 novembre), n° 7
HARTMANN Hans, pelliparius (1481, 4 mars), n° 16
HASEN Nicolaus, de Pratoborno (1422, 8 mars), n° 140
HELNER Thomas, faber (1505, 13 juillet), n° 28
HOEFFLI Hans (1508, 8 octobre), n° 4
HUGOZ Johannes, ministralis vicedomini (1496, 10 janvier), n° 38
HUGX Antonius (1445, 11 juillet), n° 166
HUNDERTKESSEN Paulus, magister tabellarum (1518, 21 mars), n° 126
HURTER Thomas, barbitonsor (1502, 22 mai), n° 186
HUSER Hans (1497, 30 novembre), n° 149
IMGRUNDT Petrus (1430, 2 avril), n° 75
IMWICHENRIED Franciscus alias castellanus, n° 202
IN ALBON Simon alias ballivus (1518, 26 décembre), n° 192
INDENBECHEN Clemens (1515, 28 mai), n° 31
INDENBECHEN Hans, pistor, consul modernus (1515, 28 novembre), n° 30
INDERBUNDEN Antonius (1437, 3 mars), n° 165
INDERWILDIN Thomas, nolarum compositor (1513, 13 février), n° 43
INSUPERIORIVILLA Nicolaus, n° 130
JANNEN alias Blatter Petrus, filius quondam Thoenen, de Pratoborno (1463, 27 février), n° 105
JENOLET alias Baccon Antonius, faber (1502, 24 avril), n° 5
JENTSCH Petrus, cerdo (1505, 9 juillet), n° 129

- JONLIS Jeninus (1491, 24 mai), n° 103
- JULLIETI Johannes, notarius (1521, 29 septembre), n° 90
- JUNGEN Arnoldus, de Toerbel (1440, 10 juillet), n° 91
- KALBERMATTER Anthonius, filius Anthonii, de Sausa (1467, 1^{er} mars), n° 25
- KALBERMATTER Anthonius, sutor, et Katherina, uxor ejus (1519, 4 septembre),
n° 144
- KALBERMATTER Collinus, hospes (1509, 13 ou 14 novembre), n° 9
- KALBERMATTER Hensilinus, filius Bartholomei, de Sausa, sartor (1422, 8 mars),
n° 14
- KALBERMATTER Jacobus, mercerius (1498, 30 décembre), n° 15
- KALBERMATTER Nicolaus, castellanus modernus (1523, 8 mars), n° 27
- KALBERMATTER Nicolinus, de Rarognya (1418, 6 mars), n° 172
- KALBERMATTER Nicolinus, notarius alias major (1521, 13 octobre), n° 49
- KALBERMATTER Petrus, de Rarognia (1515, 13 mai), n° 101
- KALBERMATTER Thomas (1507, 7 mars), n° 135
- KAPFER Melchior, faber (1508, 16 janvier), n° 170
- KATLEN Hilprandus, mercator (1472, 30 novembre), n° 157
- KLEIMAN Johannes, de Briga, notarius (1520, 28 octobre), n° 63
- KNODO Hans, filius Martini (1516, 21 septembre), n° 115
- KUNIGS Jenninus, de Pratoborno, commorans in Herens (1450, 27 février), n° 81
- KUNTSCHEN Johannes (1494, 9 février), n° 61
- KUONEN Peterlinus (1440, 10 juillet), n° 176
- KURTZO Theodolus (1508, 16 janvier), n° 131
- LAMBIEN Martinus, de Vespia (1499, 8 décembre), n° 37
- LOCHERS alias Lanaz Petrus (1402, 8 avril), n° 50
- LONGIS Christoferus de, de Mediolano (1422, 8 mars), n° 18
- LOREN Hans (1477, 20 avril), n° 13
- LOWINA Roletus de, n° 206
- LUPI Bartholomeus, mercator (1489, 24 juin), n° 122
- MACHERELLI Theodolus (1425, 28 janvier), n° 93
- MAGEN Stephanus et Hans, filii quondam Hans (1488, 8 avril), n° 88
- MAJORIS alias Twinger Anthonius, carpentator, de Pratoborno (1460, 6 octobre),
n° 42
- MAJORIS Hans, de Schouson (1453, 18 novembre), n° 117
- MAJORIS Hans, filius Antonii, de Schouson, magister tabellarum (1496,
20 novembre), n° 89
- MAJORIS Petrus, de Suen (1513, 30 octobre), n° 94

- MANGOLAT Anthonius, lombardus (1491, 14 septembre), n° 158
MARQUIS Jacobus, mercator (1520, 11 mars), n° 85
MARQUIS Petrus, de Savisia (1519, 3 avril), n° 108
MASSEY Johannes, pistor (1513, 31 juillet), n° 112
MEGENTSCHEN de Ponte, Anthonius, filius Johannis -, notarii, de Narres (1526, 3 juin), n° 77
MERMIN Nicolaus (1483, 2 juin), n° 99
METZ Anthonius (1500, 28 janvier*), n° 133
MILLER Hilprandus (1519, 4 septembre), n° 44
MORANT Wuillermus, filius Humberti, burgensis Sancti Mauricii Agaunensis, et Bonifacius, filius Aleti apothecarii (s. d.), n° 191
MOSER Conradus (1501, 28 novembre), n° 188
MOSER Petrus, sartor (1501, 28 novembre), n° 136
MUEZ Mauritius (1473, 19 décembre), n° 39
MUTZ Thomli (1478, 29 septembre), n° 125
NANSETI Georgius, notarius (1482, 17 janvier), n° 95
NANSETI Nicolaus, notarius (1524, 22 mai), n° 143
NANTO Johannes de, lapidica (1484, 11 juillet), n° 111
NESSIER Jenninus, de Burchen (1488, 8 avril), n° 137
NESSYER Hans (1500, 28 janvier), n° 40
NOCHIA Johannes de, notarius (1491, 28 octobre), n° 59
OGERI, voir Cabanis
PALLIETA Michael, custos (1505, 13 juillet), n° 68
PARTITORIS, voir Etter
PASSIENT Johannes, mercator (1505 ou plutôt 1520, 11 mars), n° 66
PENSA Paulus de, mercator (1500, 5 janvier), n° 82
PERRERS Mauritius, sartor (1505, 21 décembre), n° 32
PERRERS Theodolus (1471, 31 mars), n° 36
PERRERS Paulus alias castellanus (1509, 4 mars), n° 175
PLATEA Franciscus de (1513, 9 janvier), n° 160
PLATEA Philippus de - et Anthonius, frater ejus, n° 196
POLDO Anthonius (sic) de, (1418, 6 mars), n° 162
POLDO Margareta, relicta quondam Ambrosii de - (1449, 5 octobre), n° 20
PRENSERIIS Johannes de (1473, 19 décembre), n° 53
REMIGII Janninus (1441, 16 octobre), n° 48
REVILLIODI Theobaldus (1505, 22 septembre), n° 65

- RICONDINI Roletus, faber (1419, 8 août), n° 179
RIEFF Hulricus, barbitonsor (1526, 18 mars), n° 29
RINISCHER Hans et Elsa, uxor ejus (1524, 6 mars), n° 8
RITTERS Nicolinus (1481, 4 mars), n° 159
RUBINI Adrianus et Andreas, frater ejus (1509, 13 octobre), n° 174
RUDA Clemens, de Pratoborno (1447, 3 décembre), n° 60
RUMIERI Michael, notarius (1514, 30 avril), n° 141
RUVYNER Hilprandus (1477, 14 décembre), n° 134
RYSSEGGER Henslinus, de Sancto Leonardo (1445, 15 juillet), n° 187
SCHINER Caspar alias castellanus (1509, 15 avril), n° 183
SCHLEGER Michael (1504, 9 avril), n° 142
SCHLUECHTER Hans, voir Zmudt
SCHNIDER Christofferus (1515, 20 mai), n° 24
SCHUOLER Hans, mercator (1513, 13 novembre), n° 34
SCHUOLER Petrus, de Pratoborno, pistor (1527, 11 novembre), n° 177
SCHUOLER Steffanus, de Pratoborno (1515, 20 mai), n° 1
SIGNIETI Anthonius, notarius (1524, 12 juin), n° 79
SIMPILLERS Heinricus (1488, 8 avril), n° 84
SIMPLONO Stephanus de, filius illegitimus Michaelis et Christine, filie Theodoli
Abried (1505, 9 juillet), n° 106
SIRISERI Petrus, de Nenda, notarius (1526, 15 juillet), n° 184
SOLLIARDI Johannes, filius quondam Petri, de Savisia (1513, 13 mars), n° 173
SPINA Johanna de laz - (1505, 14 septembre), n° 69
STALDER Petrus (1511 ou plutôt 1512, 25 mars), n° 100
STAMPIN Petrus, n° 201
STERREN Heintzmann (1504, 9 avril), n° 156
STURER Nicolaus, faber, alamanus (1503, 12 février), n° 78
SUPERSAXO Georgius de, miles hauratus (1481, 22 septembre), n° 124
TARANI Perrodus, de Grimisua (1441, 19 novembre), n° 148
TAVERNERI Johannodus (1513, 30 octobre), n° 171
TEYLA, voir Gryff
THENEN Hans, erubigator (1500, 28 janvier), n° 167
THENEN Hans, pistor (1500, 28 janvier), n° 57
THOSEN Hans, molitor (1524, 31 juillet), n° 87
THOSO Jenninus et Hans (Sili original) (1427, 9 novembre), n° 168
TORNERII Petrus, de Pratoborno (1467, 3 avril), n° 73

- TORRENTE Petrus de, notarius (1507, 7 mars), n° 11
TRACCOZ Antonius, diocesis Mediolanensis (1401, 3 mai), n° 97
TSCHUGGER Hans (1502, 13 janvier), n° 155
TSCHUGGER Henslinus, mercator (1463, 27 février), n° 181
TWINGER, voir Majoris
UFFEMBORT Johannes, apothecarius (1519, 4 septembre), n° 26
VASBUNDERIN Ysabe, filia quondam Jacobi Bignyel (1513, 13 novembre), n° 58
VENETZ Anthonius, mercator, et Thomas, frater ejus, et Nesa, mater eorum (1515, 28 mai), n° 151
VINEA Claudius de, de Ardono, notarius, et Anthonia, uxor ejus, filia Johannis Rubini notarii (1510, 10 novembre), n° 118
VINEA Johannes de, mercator (1500, 13 décembre), n° 80
VOTA Johannes (1510, 22 décembre), n° 147
WALDIN Jenninus, de Pratoborno (1452, 14 janvier), n° 72
WALDIN Petrus, notarius (1481, 4 mars), n° 153
WARNERI Johannes, n° 203
WILLIOZ Johannes, de Valencesca (1450, 29 mars), n° 52
WISSEN Martinus (1454, 16 septembre), n° 132
WUESTINER Egidius (1508, 25 février), n° 185
WYSS seu Albi Jenninus, n° 204
WYSS, voir aussi Albi
ZERFLUE alias Furer Hans (1488, 8 avril), n° 164
ZERLOUBEN Theodolus, n° 208
ZERZUBEN Michael, mercator (1413 ou plutôt 1430, 2 avril), n° 35
ZMUDDT Anthonius et Schluechter Hans, sutor, de Pratoborno (1527, 17 novembre), n° 178
* Thomas (1471, 31 mars), n° 33

Annus dñi m^o cccc^o xxi^o Indiv^o quarta et die
 xx^o mensis Novembris In quibus domus g^ollij
 Civitate sed^o Universitas Civitate Civitate
Omnes Bedm^o pro more p^o g^ollio tenedo ad p^om
Reg Campanie congregrata = In p^om g^ollie
 et leg^o receptit Georgius Hoffly de
 Alamania hospite Bedm^o p^om p^ollij et
 et hoc mediam^o vij^o lib^o man^o p^oll et
 una colidima seu v^ompetia ad op^o
 Civitate sed^o p^ollij atq^o vno septuag^o
 vni^o sub^o ann^o solus Qui p^ollij p^o
 stis dei exange In m^ollij No^o p^ollij
 de platea Op^o sedm^o man^o p^ollij p^ollij
 m^ollij tate de fide et fide et fide tate
 ut p^ollij b^ollij p^ollij p^ollij p^ollij
 p^ollij Jacobi delor b^ollij p^ollij p^ollij
 p^ollij et Joh^o dand^o p^ollij p^ollij
 vno g^ollij Thome m^ollij p^ollij p^ollij
 at p^ollij p^ollij p^ollij p^ollij
 Jan p^ollij p^ollij : : :

Confiteo
 Custodes

[Signature]

Une page des protocoles de la bourgeoisie de Sion, tenus par le secrétaire et notaire Petrus Dominarum: réception du bourgeois Georgius Hoffly, de Alamania, le 21 novembre 1501 (voir Annexe 1, p. 193), avec la signature dudit notaire (ABS, Tir. 22-47, fol. 27v).

Photo: Chanoine Josef Sarbach.

Index établi par Florence Allet

Cet index alphabétique – qui n'est en aucun cas une reconstitution des généalogies¹ – regroupe les noms des 1169 personnes figurant dans le corps de l'article uniquement; les légendes des illustrations, les notes et les annexes ne sont donc pas prises en considération. Sont présentés dans l'ordre les noms de famille selon leur orthographe usuelle, puis, si elles existent, leurs variantes orthographiques, en caractères italiques. Les formes latines déclinées ont été conservées telles quelles. Suivent le prénom et, s'il y a lieu, la provenance et les liens de parenté.

Les particules «ab», «d'», «de», «deis», «don», «dou» sont postposées au nom.

Les femmes, qu'elles soient mariées, veuves ou remariées, figurent sous leur nom de jeune fille, sauf si celui-ci n'est pas connu. En ce cas, la femme, qu'elle soit épouse ou veuve (distinction omise dans cet index), apparaît sous le patronyme de son mari, et son prénom est alors précédé d'un astérisque.

Les personnes dont on ne connaît que le prénom ou que le nom sont classées sous la première lettre de ladite appellation précédée d'un dièse.

A

Aechter

- Claudius, fils de Martinus: p. 92
- Katherina, fille de Martinus, épouse en premières noces de Melchior Kapfer, et en secondes noces de Johannes Venetz: p. 20, 92
- Martinus, d'Augsbourg (Bavière): p. 20, 92

Alacris

- Anthonius: p. 58
- Franciscus, de Vercorin: p. 86

Albertini Johannes: p. 62

Albi, Wyss

- Anthonius, fils de Michael: p. 56, 60, 70, 168, 173, 182, 188
- Bartholomeus, fils de Johannes (II): p. 36
- Hans, de Conches, fils de Petrus: p. 35, 36, 38, 58, 160
- Jenninus: p. 38
- Johannes (I), de Vex: p. 112
- Johannes (II), fils présumé de Hans: p. 36, 71, 76, 169
- Michael, de Törbel: p. 56, 60, 70, 168, 182, 189
- Petrus, fils de Jenninus: p. 38

Alegro Jacominus, du diocèse de Novare: p. 158, 193

- voir aussi Taverneri

#Aletho, Lombard: p. 29

Allet, *Aleti*, *Alleti*, *Alletoz*, *Allieti*

- Alexis: p. 76
- Bonifacius/Boniface, descendant présumé d'Aletho, Lombard: p. 29
- Johannes, frère de Willermus: p. 31
- Johanneta, fille de Willermus: p. 31
- Louis: p. 76

¹ Quiconque s'intéresse aux liens familiaux doit aussi recourir aux notes non indexées.

- Oswald: p. 76
- Petrus: p. 173
- Sebastianus/Bastianus, de Loèche: p. 59, 60, 76, 77, 149
- Willermus *alias* Morandi, fils d'Humbert Morant, neveu de Bonifacius: p. 29, 30, 31, 115

Alpibus de, Perrodus: p. 111

Alto Prato de

- Anthonius, fils de Nicodus: p. 36
- Gaspardus: p. 36
- Nicodus: p. 36

Ambort

- Hans, de Mörel: p. 55, 74
- Henricus, fils de Hans, de Mörel: p. 55, 98
- Stephanus: p. 189

Ambuel Elisabeth, épouse de Johannes Stephanus de Platea: p. 189

Am Hengart: voir Platea de

Amoudry, *Amoudri*

- Petrus (I), de Brignon: p. 85
- Petrus (II), fils de Petrus (I): p. 85
- Simon: p. 30

Am Ranfftgarten Nesa, de Stalden: voir Curwala

Amspitzbuel

- Petrus: p. 27, 28
- Ysabella/Ysabelle, fille de Petrus, épouse de Hans Hartmann: p. 27, 28

Anderbandmatten: voir Jossen

Anderfromatten Jacobus, d'Unterbäch: p. 75, 79

Andergassen Theodolus: p. 101

Andrenodi, *Andrenod*

- Jacobus, fils de Johannes: p. 116
- Johannes, de Vernamiège: p. 116
- Perroneta, épouse de Petrus (I) Chapotat: p. 30

Andres

- Anthonius, de Zeneggen: p. 70
- Johannes: p. 162

Anniviers d', Jean: p. 140

Anthonin Georgius (ou Georgius de Vinea *alias* Anthonin), peut-être de Binn: p. 54, 82

#Anthonius, gendre de Johannes Ryola: p. 113

Ardigo Bacinodus: p. 133

Aren

- Anna, fille de Franciscus, épouse de Jacobus Liviodi: p. 161
- Anthonius, de Zermatt: p. 23, 34, 152, 161, 162, 171
- Bartholomeus (I), appelé Berschoz Aren *cum calamis*, frère d'Anthonius: p. 34, 152, 161
- Bartholomeus (II), fils de Bartholomeus (I): p. 152

- Bartholomeus (III), fils naturel d'Anthonius: p. 23, 152, 161
- Franciscus, fils d'Anthonius: p. 32, 34, 39, 148, 152, 157, 161, 162, 169, 171
- Hans, frère d'Anthonius: p. 34
- Henricus, fils d'Anthonius: p. 34, 161
- Rodolphus, fils d'Anthonius: p. 34, 161

Arnolphini Barthélemy: p. 163

Asper (ou Expers)

- Anthonius, de Saint-Nicolas, frère de Jacobus, Jodocus et Nycolaus: p. 120
- Jacobus, de Saint-Nicolas, frère d'Anthonius, Jodocus et Nycolaus: p. 120
- Jodocus, de Saint-Nicolas, frère d'Anthonius, Jacobus et Nycolaus: p. 120
- Nycolaus, de Saint-Nicolas, frère d'Anthonius, Jacobus et Jodocus: p. 120

Aurifabri Bartholomeus: p. 111

Ayent de, Franciscus: p. 105, 112, 113, 114, 132, 133, 134

Ayolphi

- Ambrosius, fils d'Ansermus: p. 91
- Ansermus: p. 91
- Anthonia, fille de Mapheus (II): p. 34
- Francesia, fille de Franciscus *alias* de Poldo, épouse de Paulus de Pensa: p. 90
- Franciscus *alias* de Poldo, Lombard: p. 90
- Franciscus, fils de Mapheus (II): p. 34
- Frisquina, fille d'Ansermus, épouse de Johannes de Nanto: p. 91
- Jenina, fille de Franciscus *alias* de Poldo, épouse de Claudius de Pensa: p. 90
- Mapheus (I): p. 33
- Mapheus (II), du Valsassina, fils de Petrus (I): p. 33
- Perrodus, fils d'Ayolphus Lombard: p. 33
- Petrus (I), fils de Mapheus (I): p. 33
- Petrus (II), fils de Mapheus (II): p. 33, 34
- voir aussi Poldo de

B

Baccon: voir Jenolet

Bachelor Petrus, de Granges: p. 109

Bagnyodaz Jaquemeta, première épouse de Stephanus Breittmatter: p. 82

Ballin

- Claudia, fille de Claudius, épouse de Hans (II) Majoris: p. 69
- Claudius, de Lutry: p. 69

Barba: voir Carganico de

Barberii Petrus: p. 133

Bardi Georgius, de Baar-Nendaz: p. 47, 147, 176

Baulet Theodolus: p. 133

Bellenczona, *Bellenchona*, *Bellenzona*

- Anthonia, fille de Bartholomeus, épouse de Claudius Ballin: p. 69
- Anthonius: p. 38, 160
- Bartholomeus: p. 69
- Mapheus, de Bellinzona: p. 9, 39, 60, 85, 86, 145, 175
- Petrus: p. 38, 39

- Theodolus, fils de Petrus et petit-fils d'Anthonius, de Bellinzone: p. 38, 39, 40, 85, 86

Bellini

- Franciscus, fils de Georgius: p. 84
- Georgius, fils de Martinus: p. 84, 97
- Johannes (I), de Porrentruy: p. 83, 84
- Johannes (II), fils de Johannes (I): p. 84
- Johannes (III), fils de Martinus: p. 84
- Martinus, fils de Johannes (II): p. 84

Benczon Anthonius, de Rarogne: p. 24, 25, 75

Berguer Yaninus, de Viège: p. 115

Beroz

- Petrus: p. 176
- *Phelipa, femme de Petrus: p. 176
- voir aussi Bertherinis de

Bertherinis, *Bertarinis* de

- Andreas, Lombard: p. 15, 21, 24, 56
- Anna, fille de Georgius, épouse en premières noces de Benedictus de Platea, et en secondes noces de Johannes Jost: p. 185, 189
- Anthonius, fils de Gabriel: p. 176
- Barbillia, fille de Gabriel, première épouse d'Henricus (I) Nanseti: p. 176
- Bastiana, épouse de Johannes Berthodi/Berthold: p. 174
- Bertrandus, d'Esino, père de Petrus (I): p. 38
- Damianus: p. 170
- Franciscus, fils de Laurentius/Laurencius (II): p. 57, 149, 162, 165, 170, 178, 185
- Gabriel, de Conthey: p. 176
- Georgius, fils de Franciscus: p. 189
- Jacomina, épouse de Rodolphus: p. 19, 160, 176
- Jacomina, fille de Rodolphus, épouse de Petrus Friganti: p. 183
- Johannes *alias* Beroz, d'Esino Lario, frère de Petrus (I): p. 90, 159, 185
- Johannes *alias* Furat: p. 91, 168
- Johannes, fils de Laurentius (II): p. 159
- Johannes Laurentius: p. 43, 44
- Katherina, épouse de Franciscus Ayolphi *alias* de Poldo: p. 90
- Laurentius (I), ancêtre d'Andreas, d'Esino Lario: p. 21, 56, 62, 90, 121
- Laurentius/Laurencius (II), fils de Johannes *alias* Beroz, d'Esino Lario: p. 90, 147, 149, 159, 162, 166, 185
- Mauricius: p. 23, 189
- Petrus *alias* Lorentz: p. 172
- Petrus, fils de Petrus *alias* Lorentz: p. 172
- Petrus (I) Damiani *alias* Stampin, Lombard, d'Esino Lario: p. 19, 38, 59, 90, 126, 159, 160, 180
- Rodolphus/Rodolphe, fils de Petrus (I), d'Esino Lario: p. 19, 59, 90, 159, 160, 167, 175, 176, 178, 183
- Severinus, fils de Gabriel: p. 176
- Theodolus, fils naturel de Mauricius: p. 23

Bertheys Johanneta, de Vernamiège, épouse de Jacobus Bosoni: p. 183

Berthod, *Berthodi*, *Berthold*, *Bertholdi*

- Anthonius, de Loèche: p. 177
 - Anthonius, fils de Johannes: p. 171
 - Claudia, fille de Johannes, épouse d'Anthonius (I) Passient: p. 171
 - Johannes, de Saint-Maurice: p. 62, 82, 168, 171, 174
 - Marcus, fils de Johannes: p. 171
 - Maria, fille de Johannes, épouse de Hugoninus de Fago: p. 171
 - Michael: p. 20, 162
 - Petrus, de Loèche: p. 20
 - Theodolus, fils de Petrus, de Loèche: p. 20, 76, 77
- Bertholley
- Johannes, de Nendaz: p. 85
 - Margareta, fille de Johannes, de Nendaz, épouse d'Adrianus Chapotat: p. 30, 85
- Bessardi Franciscus, de Bagnes: p. 18, 81, 163, 165, 166, 180
- Bignyel Jacobus, Lombard: p. 41
- Bilgischer Thomas, de Saas: p. 101
- Binder Petrus: p. 106, 163, 168, 178
- Bircher
- Jacobus: p. 33, 105, 125
 - Johannes, de Zermatt: p. 69
 - Laurent, fils de Petrus: p. 148
 - Petrus: p. 148, 181
- Birger Yaninus, de Zermatt: p. 122
- Bixenmeister Hans: p. 101
- Blast Cristinus: p. 173
- Blatter Yaninus *alias* Chansec, de Zermatt: p. 69
- Bocardi Petrus: p. 158
- Bocheta Nycholetus: p. 133
- Bombein
- Johannes, de Vex: p. 81, 149, 151
 - Nicolaus (I), fils de Johannes: p. 149, 151
 - Nicolaus (II), fils de Nicolaus (I): p. 151
- Borgesii Petrus: p. 157
- Borgeys Jacobus, de Vex: p. 116
- Borgundi
- Jana, fille de Stephanus, deuxième épouse de Petermandus Insuperiorivilla: p. 148, 149
 - Stephanus: p. 148
- Bosoni
- Andreas, neveu de Benedictus: p. 184
 - Benedictus, fils de Jacobus: p. 162, 184
 - Jacobus, de Mase: p. 81, 103, 106, 127, 148, 162, 174, 180, 181, 183, 184
 - Katherina, fille de Jacobus, épouse en premières noces de Hans Oggier ou de Cabanis, et en secondes noces de Philippus Perrini: p. 183, 184

- Martinus, frère de Jacobus: p. 139, 184, 194
- Perroneta, fille de Jacobus, épouse de Yaninus (II) Majoris: p. 148
- Theodolus, fils de Jacobus: p. 184

Boverodi Anthonius: p. 30

Bracho de, Guillelmus dit Willioz, de Vanzone (val Anzasca): p. 88

- voir aussi Willioz

Brantschen: voir Huser

Breitmatter

- Nicolinus, fils de Stephanus: p. 83
- Stephanus, peut-être originaire de Breitmatten: p. 82
- Theodolus, fils de Stephanus: p. 83

Briga de, Petrus, de Niedergesteln: p. 112

Brigant

- Anthonius, du val Anzasca: p. 88
- Johannes, du val Anzasca: p. 88

Brignyon Anthonius: p. 133

Briguet Franciscus, de Lens: p. 86

Brochi

- Perrodus: p. 123
- Ysabella, fille naturelle de Perrodus, épouse de Willermus don Savies: p. 123

Bruet dou, Conodus, de Magnot: p. 112

Bruneri Johannes: p. 160

Buez Johannes: p. 181

Bugnyan

- Anna, fille de Franciscus, mère de Nycollina de Silenen: p. 182
- Franciscus: p. 182
- voir aussi Genet

Bullieti

- Alexander, fils de Johannes: p. 181, 182
- Bartholomeus, de Savièse: p. 64, 81, 106, 107, 127, 162, 168, 174, 179
- *Benedicta, femme de Johannes: p. 176
- Johannes, fils de Bartholomeus: p. 156, 162, 163, 176, 181
- Katherina, nièce de Maria: p. 182
- Maria, fille de Johannes, épouse de Michael Rumieri (II): p. 181
- Matheus, cousin de Maria: p. 182
- Mauricia (I), nièce de Maria: p. 182
- Mauricia (II), nièce de Maria: p. 182
- Theodolus junior, fils de Johannes: p. 181
- Theodolus senior, fils de Johannes: p. 181

Burgener, *Burginer*

- Clemens, frère de Johannes (II): p. 40
- Johannes (I), fils de Thomas: p. 39, 171
- Johannes (II), du dizain de Viège: p. 39, 40, 55, 97, 148
- Nicolina, fille de Johannes (I), première épouse de Petrus Majoris: p. 148
- Thomas, de Saas: p. 39

Burgunder: voir Jobez

Buyl dou, Perretus, de Savièse: p. 113, 132

C

Cabanis de, *alias* Oggier

- Andreas Ogerii, fils présumé de Theodolus et petit-fils de Perrinus: p. 25, 26, 76
- Hans: p. 183
- Perrinus, de Loèche: p. 25, 76, 182
- Stephanus, de Loèche: p. 161
- Theodolus, fils de Perrinus: p. 25, 26, 168, 182

Caloz

- Gineta, fille de Jacquot, première épouse d'Arnoldus (II) Curwala: p. 86
- Jacquot, du val d'Anniviers: p. 86

Campo de

- Jacobus, de Chouson: p. 111
- Peterlinus, fils de Jacobus: p. 111

Carganico de

- Ambrosius *alias* Barba, de Carganico: p. 90, 121
- Johannes, Lombard: p. 84
- Petrus: p. 58
- Ysabella, fille de Johannes, épouse de Johannes (II) Bellini: p. 84

Cervent de, Domitilla, épouse de Petermandus (II) de Platea: p. 174

Chablesi Mauricius: p. 165

Chambéry de, Jana, première épouse de Petermandus Insuperiorivilla: p. 148

Chamoson

- Anthonius: p. 133
- Johannes, de la Cuva: p. 114, 134
- Roletus: p. 168

Champiz de

- Anthonius, fils d'Uldricus: p. 111
- Uldricus, de Grimisuat: p. 111

Chansec: voir aussi Blatter

Chanz Perrodus, de Vex: p. 111

Chapotat, *Chapotaz*

- Adrianus, fils de Stephanus: p. 30, 85
- Andreas, fils naturel de Stephanus: p. 30, 85
- Anthonius, fils de Petrus (II): p. 30, 84
- Bartholomeus, fils d'Adrianus: p. 30, 85
- Bartholomeus, fils de Johannes (II): p. 29, 30, 31, 56, 84, 169
- Claudius, fils de Johannes (II): p. 30, 31, 56, 84, 85, 167, 169, 179
- Jacobus, fils de Petrus (II): p. 30, 84
- Johannes (I), de Fribourg: p. 29, 30, 84, 126
- Johannes (II), fils de Petrus (I) et cousin de Willermus Pomerii: p. 29, 30, 84
- Johannes (III), fils de Petrus (II): p. 30, 84

- Johanneta, fille de Johannes (I), épouse en premières noces d'Anthonius Boverodi, et en secondes noces de Franciscus Pomerii: p. 29, 30, 126
- Johanneta, fille de Petrus (I), épouse de Theodolus Magy: p. 30
- Michael, fils de Petrus (I): p. 30, 84
- Perroneta, fille de Petrus (I), épouse de Martinus de Terra: p. 30
- Petrus (I), fils naturel de Johannes (I), de Fribourg: p. 30, 84, 121
- Petrus (II), fils de Johannes (II): p. 30, 78, 84
- Petrus (III), fils de Petrus (II): p. 30, 84
- Simon, fils de Petrus (I): p. 30, 84
- Stephanus, fils de Petrus (II): p. 30, 31, 56, 84, 85, 169
- Ysabella, fille de Johannes (I), épouse de Simon Amoudry: p. 30

Charvet Johannes: p. 133

Chervet Anthonius: p. 59, 81

Chervetaz Anthonia: p. 176

Chevron de, Nicolaus: p. 173

Chiour

- Franciscus, fils de Richardus (I), du val d'Antrona: p. 88
- Guillelmus, fils de Richardus (I), du val d'Antrona: p. 88
- Petrus *alias* Franc, fils de Richardus (I), du val d'Antrona: p. 88
- Richardus (I) *alias* Franchodi, du val d'Antrona: p. 88
- Richardus (II), fils de Richardus (I), du val d'Antrona: p. 88
- voir aussi Franc

Chuderi, *Chouson, Zosson, Zuderey*

- Jenninus/Yaninus *alias* Chuderi, de Saint-Nicolas: p. 33, 64, 69, 161
- Joseph, fils de Pierre Etienne: p. 190
- Mapheus, petit-fils de Jenninus/Yaninus Chouson *alias* Chuderi: p. 32, 33, 64
- Pierre Etienne: p. 190

Chuker: voir Tschugger

Ciprian Petrus, du val d'Hérens: p. 100

Clarens de, Nicholaus: p. 133

Clerici: voir Kalbermatter

Clettoz Jacobus: p. 122

#Colinus: p. 112

Communis de, Johannes: p. 101

Cononis Laurencius: p. 133

Constantin, *Constantini*

- Barbe: p. 190
- Martinus: p. 118

Corberes de, Hugo: p. 133

Cordonerii

- Jenina, fille de Johannes, première épouse de Franciscus Groelli: p. 172
- Johannes, de Lens: p. 105, 138, 139, 140, 161, 172, 179
- Katherina, fille de Johannes, mère de Johannes (II) et de Margareta Kuntschen: p. 179

Cottin

- Anthonia, fille naturelle de Petrus, deuxième épouse de Johannes (I) Chapotat, puis épouse en secondes noces de Willermus Alleti/Allieti *alias* Morandi: p. 29, 30, 31
- Petrus: p. 29

Courten de, Antonius/Antoine, de Cantù (sud de Côme): p. 87

Crista de, Georgius: p. 175

Cucheto de, Willermus: p. 118

Curia de: voir Generi

Curwala, *Curwalla*

- Annillia, fille de Petrus, épouse de Franciscus Alacris: p. 86
- Arnoldus (I), fils de Martinus: p. 38
- Arnoldus (II), fils de Petrus: p. 86, 189
- Christina, fille d'Arnoldus (II): p. 86
- Hans: p. 38
- Hans *alias* Muller, des Grisons: p. 38
- Johannes, fils d'Arnoldus (II): p. 86
- Katherina, fille d'Arnoldus (II), épouse de Franciscus Briguet: p. 86
- Maria, fille d'Arnoldus (II) et de Nesa Am Ranfftgarten: p. 86
- Martinus, fils de Hans: p. 38
- Petrus, fils d'Arnoldus (I): p. 38, 39, 86

Cutti Egidius, d'Anniviers: p. 176

D

Dalliardi Johannes: p. 133

Damiani Petrus: voir Bertherinis de

Danel/Danelli

- Johannes, Lombard, gendre de Petrus de Carganico: p. 58, 59, 90
- Willermus, de Saint-Martin: p. 81

Daval

- *Alexia, mère de Johanneta: p. 154
- Anthonius, de Sierre: p. 153
- Johanneta, fille d'Anthonius, première épouse de Roletus de Lowina: p. 153, 154, 155

Dayer, *Dayeris*

- Anthonius, de Savièse: p. 27, 28, 171, 177, 193
- Katherina, fille d'Anthonius, épouse de Felix Hartmann: p. 27, 28
- Nicolina, fille d'Anthonius, épouse de Paulus de Pensa: p. 171

Delicto

- Katherina, fille de Petermandus, épouse de Johannes Bullieti: p. 181
- Petermandus: p. 181

Dini

- Michael, de Vex: p. 115
- Perronetus, de Vex: p. 116

Dominarum

- Margareta, fille de Petrus, épouse d'Anthonius Megentschen de Ponte: p. 104
- Petrus, de Tännu/Tennen (Tendona): p. 6, 7, 8, 9, 12, 14, 19, 20, 26, 31, 38, 40, 63, 64, 76, 77, 88, 103, 104, 106, 107, 128, 133, 136, 138, 141, 146, 147, 151, 159, 164, 165, 166, 170, 180, 181, 182, 186
- Sophia, fille de Petrus, épouse de Hans Mutz *alias* Imhoff: p. 18

Domo Lapidea de, Peterlinus: p. 120

Domonova de (ou Dreyer *alias* Domonova)

- Gaspardus: p. 83
- Gregorius, fils de Gaspardus: p. 83
- *Greta, seconde épouse de Gaspardus et sœur d'Anthonia, l'épouse de Stephanus Tarani: p. 83

Dorsaz Leonardus: p. 102

Dreyer: voir Domonova

Duffrat Johannes: p. 101

Durant Huldricus: p. 134

E

Ecco Vincentius, de Loèche-les-Bains: p. 77

Eckart

- Nesa, fille de Ruedinus, épouse de Michael de Poldo: p. 182
- Ruedinus, de Rarogne: p. 182

Egxen

- Anna, fille de Martinus, épouse de Theodolus Hartmann: p. 27
- Martinus, de Conches: p. 27, 62, 71, 169

Embd, *Embt*, *Embdt*, *Emda*, *Empda* ab

- Benedictus: p. 19
- Jans, de Niedergesteln: p. 124
- Johanninus Laurencii, de Stalden: p. 125
- Petrus, de Stalden: p. 70

Empchen Petrus: p. 52, 169

Esperlin, *Hesperlini*

- Anthonius: p. 133
- Fransa, épouse en premières noces de Silvester Kapfman, en deuxièmes noces de Conradus Moser et en troisièmes noces d'Anthonius Perrini: p. 20, 22, 63, 146
- Hans: p. 22, 63, 125
- Henricus, fils naturel de Hans: p. 22, 63, 125
- Jacobus: p. 22, 63
- Jans: p. 145, 168, 181
- Johannes, fils naturel de Hans: p. 22, 63, 125
- Katharina/Katherina, fille de Jacobus: p. 22, 63

Etter

- *Anna, première épouse de Hans: p. 128
- Hans *alias* Partitoris, ou *alias* Etterlin-Teiler, dit Johannes Teyler *alias* Etterlin, de Simplon: p. 62, 73, 85, 128
- *Marquisia, deuxième épouse de Hans: p. 85

Expers: voir Asper

Eysello de

- Franciscus, fils d'Henricus: p. 38, 160
- Henricus: p. 43, 44, 106, 125, 160, 180

F

Fabri

- Hilprandus: p. 93
- Jacobus (Schnider): p. 26, 55, 59, 83, 169
- Johannes: p. 129, 132, 141
- Johannes, de Lana: p. 112, 129
- Johannes de Ponte [Chamonix]: p. 112
- Johanneta, fille de Nicodus, épouse de Claudius Quintin: p. 151
- Margareta/Greta, fille de Nicodus, troisième épouse de Petermandus Insuperiorivilla: p. 148, 149
- Nicodus: p. 149, 151
- Perretus Jacobi, de Vex: p. 114
- Roletus: p. 73, 149

Fago de

- Hugoninus, fils de Johannes: p. 171
- Johannes, de Saint-Maurice: p. 171

Falfier

- Michael: p. 102
- Petrus: p. 101

Farquet Jacobus, du Levron: p. 180

Fayaz Petrus, *alias* Ovis, de Besançon, beau-frère de Nicolaus/Nicolinus Kalbermatter: p. 25, 94

Feliczon Roletus: p. 41, 92

Fidginer

- Anthonius, de Simplon: p. 83
- Bartholomeus: p. 62, 97
- Markisia, fille d'Anthonius, première épouse de Gaspardus de Domonova: p. 83
- Nicolaus/Nicolinus, de Simplon: p. 55, 56, 60, 62, 73, 168, 175
- Petrus, de Simplon: p. 73

Fischer: voir Kalbermatter

Flon de, Burcardus: p. 120

Folio de

- Katherina, fille de Willermus, de Simplon, épouse d'Anthonius (I) Inderbunden: p. 28
- Willermus, de Simplon: p. 28

Forclaz

- Barbillia, fille de Johannes, mère de Nicolaus Remi: p. 94
- Johannes: p. 94

Fornier

- Conodus: p. 109
- Hudricus: p. 126
- Johannes, de Chamoson: p. 133

Foucheta Anthonia, première épouse de Yaninus Remigii: p. 93

Franc Bartholomeus, *alias* Chiour: p. 88

– voir aussi Chiour

Franchodi: voir Chiour

Francisci Johannes, de Vex: p. 119, 140

Fraterii Ludovicus, de Megève: p. 15, 91, 97, 98, 150, 163

Fregant, *Friganti*

– Andreas, fils de Petrus: p. 162, 166

– *Anthonia, épouse de Johannes: p. 176

– Anthonius, beau-frère de Nicolaus (I) Nanseti: p. 169, 176

– Gaspard Adrien: p. 190

– Johannes, Lombard, d'Antronapiana: p. 88, 171, 176

– Marie Judith, sœur de Gaspard Adrien: p. 190

– Petrus, fils de Johannes: p. 62, 162, 166, 169, 171, 174, 183

Freneto de

– Johannes, de Saint-Maurice: p. 26, 64, 105, 120, 124, 126, 171, 180

– Johanneta, fille de Johannes, épouse de Johannes Berthodi: p. 171

Frumentin Johannes: p. 114, 134

Fumodi Guiliermus, de Conthey-Place, gendre de Michael Rumieri: p. 100

Furat: voir Bertherinis de

Furer

– Hans: p. 101

– Nicolaus, de Bürchen (Rarogne): p. 74, 75, 106, 107, 177

Furno de

– Martinus (Zumofen), d'Albinen: p. 82

– Ysabella, fille de Martinus, seconde épouse de Stephanus Breittmatter: p. 82

G

Gallesii

– Johannes, de Chermignon-d'en Haut: p. 161

– Petrus, de Chermignon: p. 77, 162

Gallici Perrinus, de Magnot: p. 157

Garaschodi Martinus: p. 44, 105, 113, 114, 133, 134, 141

Garrieti Claudius: p. 165

Gasner Roletus, de Tourtemagne: p. 121

Gayetin Henricus: p. 169

– voir aussi Poldo de

Generi Johannes *alias* de Curia, de Saint-Léonard: p. 118

Genet

– Johannes: p. 182

– Petrus *alias* Bugnyant: p. 182

– voir aussi Bugnyan

- Gerold Hans, de Brigue: p. 74
- Gerster Thomas: p. 145, 194
- Gerwer Petrus, de Rarogne: p. 122
- Gistelet Johannes: p. 133
- Glasseys, *Glascy*, *Glassier* Martinus, de Nendaz: p. 112, 132, 133, 141
- Glatignie de, Johannes: p. 133
- Gobellini Mathias: p. 118
- Gonterii
 - Perretus: p. 118
 - Petrus, fils naturel de Perretus: p. 118
- Gottroz Margareta, première épouse d'Egidius de Lowina: p. 155
- Goy
 - Dictus, Lombard: p. 118, 140
 - Johannes, frère de Dictus: p. 118, 140
- Grand Johannes: p. 163
- Grangerii Bartholomeus: p. 86
- Grisso Anthonius: p. 123
- Groelli, *Groelly*
 - *Agnes, épouse de Laurentius: p. 172
 - Anthonius, Lombard: p. 69, 128, 168
 - Barbara, fille de Franciscus (I), épouse de Petrus, fils de Petrus de Bertherinis *alias* Lorentz: p. 172
 - Franciscus (I), fils de Laurentius: p. 168, 172
 - Franciscus (II), fils de Franciscus (I): p. 172
 - Laurentius/Laurentius/Laurencius, fils de Michael, Lombard, du val Formazza: p. 80, 90, 91, 105, 162, 172, 178
 - Margareta, fille de Laurentius, épouse de Nicolaus Mermin: p. 80, 91
 - Markisia, fille d'Anthonius, épouse de Hans (I) Majoris: p. 69, 87
 - Michael: p. 172
 - Paulus, fils de Franciscus (I): p. 62, 162, 167, 169, 171, 172, 173, 183
 - Rodolphus, fils de Laurentius: p. 172
- Gryff
 - *Christina, épouse de Johannes *alias* Teyla: p. 18
 - Johannes *alias* Teyla/Teyler, du Simplon: p. 18, 73
- Gryschen Petrus, de Rarogne: p. 42, 74, 75
- Gualdo de, Andreas: p. 172
- Guerold
 - Hans: p. 84
 - Katherina, fille de Hans, épouse de Martinus Bellini: p. 84
- Guerschodi Thomas, de Lens: p. 175
- Guerwer *Anna, fille de Hans Inruden, veuve de Petrus de Bellenczona: p. 39
- Guilly Petrus: p. 124
- Guntern Martinus/Martin: p. 101

Guotmann Anthonius, peut-être originaire de Bâle: p. 83

Guttulbus Stephanus: p. 140

Guynting: voir Quintin

H

Hartmann

- Barbara/Barbe/Barbilia, fille de Johannes, épouse de Petrus (IV) de Torrente: p. 27, 28
- Barbillia, fille de Franciscus, épouse de Johannes de Lowina, fils de Mauricius (II): p. 183, 185
- Conradus/Conrad, fils de Hans: p. 27, 28, 97
- Felix, fils de Johannes: p. 27, 28
- Franciscus: p. 180, 183
- Georgius, fils naturel de Hans: p. 27, 28
- Hans, de Fribourg: p. 27, 28, 84, 93
- Johannes, fils de Hans: p. 27, 28
- Theodolus, fils de Conradus: p. 27, 28, 101

Hasen

- Hans, descendant de Nicolaus, de Zermatt: p. 56, 128, 168, 189
- Nicolaus, de Zermatt: p. 56

Hassozen Henricus: p. 164

Helner

- Petrus: p. 120
- Thomas, d'Eyholz: p. 42, 50

Hengart: voir Platea de

Henrici Perretus: p. 133

Heynen

- Cristina, fille de Petrus, épouse de Thomas Inderwildin: p. 82
- Petrus: p. 82

Hoeffli, *Hoeffly*

- Georgius, dit *de Alamania*: p. 85, 193, 256
- Hans, de Zurich, parent de Georgius: p. 85
- Jacobus, fils de Hans: p. 85, 97

Hugoz, *Hugos*

- Andreas, fils de Johannes: p. 31, 80
- Germanus, fils de Johannes: p. 31, 80, 100
- Germanus, fils de Roletus: p. 80
- Johannes, de Loèche, fils naturel de Roletus: p. 31, 47, 76, 77, 80
- Laurentius: p. 158
- Martinus, fils de Roletus: p. 80
- Petrus, fils de Johannes: p. 31, 80
- Roletus, de Loèche: p. 80

Huguet

- Guilliermus, du diocèse de Lausanne: p. 84
- Maria, fille de Guilliermus, épouse de Johannes (III) Bellini: p. 84

Hugx: voir Prato de

Hundertkessen

- Helsyn, fille de Paulus: p. 97
- Paulus: p. 67, 97

Hurter

- Katherina, fille de Thomas: p. 92
- Thomas, de Biberach an der Riss (Bade-Wurtemberg): p. 20, 92

Huser

- Albinus *alias* Brantschen, fils de Hans: p. 53
- Hans, dit *de Alamania*, de Suisse alémanique: p. 52, 53, 85

Husier, *Husiers*

- Hans: p. 152, 168
- Trina, fille de Hans: p. 152

I

Im Giessen Matheus, de Saas: p. 126

Im Goler

- Barbara, fille de Jenninus, seconde épouse d'Arnoldus (II) Curwala: p. 86
- Jenninus, de Rarogne: p. 86

Im Gorp Yaninus: p. 120

Imgrundt

- Katherina, fille de Petrus (II), épouse de Hans Zinnagel: p. 93
- Petrus (I), de Conches: p. 71, 93
- Petrus (II), fils présumé de Petrus (I): p. 71, 93

Imhoff: voir Mutz

Im Mos Thomelinus: p. 122

Imoberdorf: voir Insuperiorivilla

Imrecholter Barbara, épouse de Stephanus Chapotat: p. 30

Im Villere Guichardus: p. 123

Imwinchenried Franciscus, du lieu-dit «Wichelried», commune de Zeneggen: p. 34, 70

In Albon, *Inalbon*

- Henricus: p. 158
- Johannes: p. 101
- Maria, fille d'Henricus, épouse de Jacobus de Lowina: p. 158
- Simon: p. 60, 62, 70, 152, 157, 163, 189

Indenbechen

- Clemens: p. 52
- Hans, frère de Clemens, de Zermatt: p. 15, 20, 52, 53, 55, 56, 92, 170, 173
- Petrus: p. 101

Inderbunden, *Inderbindon*, *Inderbundon*, *Inderbyndon*, *Binder*

- Anthonius (I), de Simplon: p. 28, 73, 123
- Anthonius (II), fils de Petrus: p. 28
- Franciscus, fils d'Anthonius (II): p. 28

- Johannes zen Grencon: p. 121
- Petrus *alias* de Lescalaz, frère de Johannes: p. 28, 121, 144
- Thomas, petit-fils d'Anthonius (I): p. 28, 97

Inderrytin Petrus, du dizain de Viège: p. 20, 47, 147, 178

Inderwildin Thomas, peut-être originaire de Saas: p. 53, 60, 82, 170

Inruden Hans, de Simplon: p. 39

Insuperiorivilla, *Imoberdorf*

- Barbara, fille de Nicolaus, épouse d'Egidius de Prato: p. 148
- Clara, fille de Petermandus: p. 149
- Johannes, fils de Petermandus: p. 176
- Loysa, fille de Thomas, épouse de Hans Hoeffli: p. 85
- Nicolaus, de Conches: p. 62, 85, 148, 159, 162, 179
- Petermandus, fils de Nicolaus: p. 39, 62, 148, 149, 151, 162, 168, 176, 179
- Thomas, fils de Nicolaus: p. 85

J

Jaccum

- Dorothea, fille de Petrus Jaccum *alias* de Bertherinis, épouse de Petrus (II) Stampin: p. 38
- Petrus Jaccum *alias* de Bertherinis, de Loèche: p. 38

Jacod Greta, troisième épouse d'Egidius de Lowina: p. 155

Jacquyn Anthonius: p. 175

Jaquoti Johannes, du diocèse de Besançon: p. 106, 162

Jenini Roletus, de Loèche: p. 120

Jenolet Anthonius *alias* Baccon: p. 50, 90

Jentsch, *Jentz* Petrus, de Simplon: p. 73, 169

Jobez Johannes *alias Burgunder*, dit le Bourguignon: p. 18, 19, 144, 193, 194

Jodoci Anthonius, de Viège: p. 116

#Johannes: p. 110

#Johannes dit Bastart: p. 112

#Johannodus, gendre de Jocator de Salens: p. 110

Jordan Johannes: p. 173, 178

Jossen Anderbandmatten Jacobus: p. 100

Jost

- Hildebrand, fils de Johannes: p. 189
- Johannes, de Münster: p. 189

Jovet Blasius, Lombard: p. 53

Jullieti

- Johannes (I), du val d'Anniviers: p. 147, 159, 162, 168
- Johannes (II), fils naturel de Johannes (I): p. 21, 23, 25, 45, 46, 77, 147, 162, 164, 169, 184

Junini Anthonius, du diocèse d'Aoste: p. 163

Juonlis Jeninus/Yaninus, de Zermatt: p. 55, 168

K

Kalbermatten

- Nicolas II, fils de Nicolaus/Nicolinus Kalbermatter: p. 61

Kalbermatter

- Anthonius (origine inconnue): p. 56
- Anthonius, de Saas: p. 20, 61, 78, 160
- Anthonius, frère de Johannes (III): p. 61
- Arnoldus, de Rarogne: p. 60, 75, 158, 169
- Bartholomeus, frère de Johannes (III): p. 61
- Bartholomeus, père d'Henslinus: p. 61
- Claudius: p. 180
- Collinus/Nicollinus: p. 42, 59, 62
- Franciscus: p. 97
- Greta, fille d'Arnoldus, épouse de Johannes de Lowina, fils de Mauricius (I): p. 158
- Guillelmus: p. 44
- Henslinus/Hensilinus, fils de Bartholomeus, de Saas: p. 55, 61
- Jacobus: p. 32
- Jodocus: p. 100
- Johannes *alias* Clerici ou *alias* Fischer, fils de Jacobus, de Saas: p. 53
- Johannes (I): p. 106, 107, 125, 126, 136, 138, 178
- Johannes (II): p. 62
- Johannes (III), fils de Johannes (II), frère de Bartholomeus et d'Anthonius et descendant d'Henslinus: p. 55, 61, 62, 170, 173
- Katherina, fille de Nicolaus: p. 185
- *Micheleta, épouse de Franciscus: p. 97
- Nesa, fille d'Anthonius, de Saas: p. 20, 78
- Nicolaus/Nicolinus, fils d'Arnoldus, de Rarogne, et père de Nicolas II de Kalbermatten: p. 15, 20, 60, 61, 74, 75, 77, 94, 150, 169, 173, 185
- Nicolinus, arrière-grand-père de Guillelmus: p. 75
- Nicolinus, père de Guillelmus: p. 44
- Petrus, de Rarogne: p. 75, 79

Kapfer Melchior, de Bâle, gendre de Martinus Aechter: p. 20, 50, 83, 92

Kapfman

- Petermandus, fils de Silvester et de Fransa Esperlin: p. 20
- Silvester, de Saint-Gall: p. 20

Karmentrand Petrus: p. 102

Katlen

- Anthonius: p. 101
- Hilprandus, de Bürchen: p. 41, 74, 75, 79
- Margareta, fille d'Hilprandus, épouse de Heintzmann Sterren: p. 15, 40, 79

Kempfen Paulus, de Brigue: p. 92

Kleinman Johannes, de Brigue: p. 73, 146, 163

Knodo

- Anthonius: p. 10, 95
- Hans, dit d'Hérens, de Zermatt: p. 58, 78

Konczo Vullermus: p. 144

Kunig, *Kunigs* Jenninus, de Zermatt: p. 24, 78

Kuntschen, *Kuontschen*

- Anthonia, mère de Thomas (II) Venetz: p. 87
- Anthonius, de Simplon: p. 72
- Barbara, fille de Johannes (II) du Simplon, épouse de Petrus (II) de Riedmatten: p. 183
- Johannes (I), fils d'Anthonius: p. 72
- Johannes (II), du Simplon: p. 17, 47, 62, 149, 161, 162, 165, 167, 168, 169, 171, 174, 178, 179, 183
- Joseph Emmanuel: p. 17
- Margareta, sœur de Johannes (II): p. 179
- Martinus, fils de Johannes (II), du Simplon: p. 17, 47, 62, 162, 165, 173, 175

Kuonen, *Chuonen*

- Amedeus: p. 27
- Hans, fils d'Amedeus: p. 26, 64
- *Perrina, épouse de Hans: p. 26, 32, 64
- Peterlinus: p. 26

Kurtzo

- Andreas: p. 189
- Theodolus, de Zermatt, dit du val d'Hérens: p. 40, 58, 78

Kypman, *Kipman* Johannes, de Durstein, diocèse de Cologne, époux d'Agnes Traccoz et père d'Andreas *alias* Traccoz: p. 45, 46

- voir aussi Traccoz

L

Lambien

- Adrianus, descendant de Martinus: p. 189
- Martinus, de Viège: p. 17, 189

Lanaz, *Lanna*, *Lannaz*

- Katherina, fille de Willermus, épouse de Petrus Locher *alias* Lanaz/Lannaz: p. 77
- Willermodus/Willermus: p. 77, 114

Lausanna de Johannes: p. 133

Lay dou

- Henricus, de Gessenay: p. 110
- Peterlinus, fils d'Henricus: p. 110

Langen Johannes: p. 101

Léon X: p. 62

Lescalaz: voir Inderbunden

Lex de la, Yaninus *alias* Zerblatton, de Zermatt: p. 117

Lit de, Anthonius, de Martigny: p. 133, 141

Liviodi Jacobus, de Nendaz: p. 100, 161, 162

Lobio de

- Margareta, d' Ardon, épouse d' Ambrosius de Poldo: p. 21, 82
- Perrodus, d' Ardon: p. 153, 154, 155
- Willermeta, fille de Perrodus, d' Ardon, épouse en premières noces d' Aymonodus Ponceti, et en deuxièmes noces de Roletus de Lowina: p. 153, 155, 156

Locher, *Lochers*

- Agnes ou Anna, fille présumée de Petrus (II), épouse de Petrus Fayaz *alias* Ovis: p. 94
- Anna *alias* Lanaz, fille présumée de Petrus (II), épouse de Nicolaus/Nicolinus Kalbermatter: p. 77, 94
- Petrus (I) *alias* Lanaz/Lannaz, d' Erschmatt: p. 77, 94, 114
- Petrus (II), fils de Petrus (I): p. 77, 94

Lombard, *Lumbar, Lumbardi*

- Ayolphus, père de Perrodus Ayolphi: p. 33, 133, 141
- Guygo: p. 109
- Herodes: p. 109, 129
- Otho/Othon, fils d' Herodes: p. 109, 129
- Perrodus, fils d' Herodes: p. 109, 129
- Willermodus, fils d' Herodes: p. 109, 129

Longis de, Christoferus, Lombard, de Milan: p. 21, 24, 55, 90

Lorenz: voir Bertherinis de

Lötscher

- Christina, fille d' Egidius, épouse de Franciscus Imwinchenried: p. 34
- Egidius: p. 34

Lowina, *Lovina, Lowyna* de

- Agnes, fille d' Egidius, épouse d' Anthonius Salteri: p. 155
- Anthonia, fille d' Anthonius, épouse d' Ambrosius de Poldo: p. 155
- Anthonius, fils d' Egidius: p. 155
- Anthonius junior, fils d' Egidius: p. 155
- Anthonius, fils de Johannes: p. 155
- Anthonius, fils de Roletus et de Johanneta Daval: p. 154, 155, 156
- Claudius, fils de Mauricius (II): p. 158
- Egidius, fils de Roletus et de Johanneta Daval: p. 155, 156
- *Francesia, épouse en premières noces de Martinus de Turre, et en deuxièmes noces de Mauricius (I): p. 157, 158
- Gillius, fils naturel d' Egidius: p. 155
- Jacobus, fils de Mauricius (I): p. 157, 158
- Johannes, fils d' Anthonius: p. 155
- Johannes, fils d' Egidius: p. 155
- Johannes, fils de Mauricius (I): p. 157, 158
- Johannes, fils de Mauricius (II): p. 158, 183, 185, 189
- Johanneta, fille d' Anthonius: p. 155
- Johanneta, sœur de Mauricius (I), épouse de Perrinus Gallici: p. 157
- Katharina, fille d' Aymo Lupi de la Luwyna: p. 155
- Katharina, fille de Jacobus, épouse de Jacominus Alegro: p. 158
- Katherina, fille de Johannes, petite-fille de Mauricius (II), épouse de Petermandus (VII) de Platea: p. 185
- Katharina/Katherina, fille de Mauricius (I), épouse d' Anthonius (II) Passient: p. 157, 158

- Magdalena, fille de Mauricius (II), épouse de Petrus Bocardi: p. 158
- Margareta, épouse de Petrus de Vinea: p. 158
- *Marguerona, mère de Roletus: p. 154
- Maria, fille de Johannes, petite-fille de Mauricius (II), épouse de Marcus de Vinea: p. 158
- *Maria, épouse en premières noces de Laurentius Hugos, et en secondes noces de Rodulphus: p. 158
- Mauricius (I), descendant de Roletus: p. 38, 39, 151, 152, 153, 156, 157, 158, 162, 168, 177
- Mauricius (II), fils naturel de Mauricius (I): p. 157, 158, 183
- Perreta, fille d'Anthonius, épouse de Johannes de Vinea: p. 155
- Petrus, fils d'Egidius: p. 155
- Petrus junior, fils d'Egidius: p. 155
- Phelisia, fille d'Egidius: p. 155
- Rodulphus, fils de Mauricius (II): p. 158
- Roletus, de Niedergesteln, fils d'Aymo Lupi de la Luwyna: p. 38, 74, 75, 105, 115, 135, 136, 138, 152, 153, 154, 155, 159, 162, 171
- Willermeta, fille d'Anthonius, épouse d'Anthonius de Torrente: p. 155
- Willermeta, fille de Johanneta et petite-fille d'Anthonius: p. 155

Loyat

- Johanneta, fille de Mauricius, épouse de Theodolus Berthold: p. 77
- Mauricius, de Savièse: p. 77
- Willermeta, fille de Mauricius, épouse d'Hilprandus Ruvyner: p. 77

Luchoz Vulliermus: p. 125

Lupi

- Aymo, de la Luwyna, de Niedergesteln, père de Roletus de Lowina: p. 153, 155
- Bartholomeus, de Rarogne: p. 17, 54, 60, 74, 75, 169, 188
- voir aussi Wolff

Lutz Petrus, de Biberach: p. 123

M

Macherelli

- Ambrosius: p. 150, 181
- Theodolus, de Loèche: p. 76

Madiis Clementius/Clément: p. 103

Magen

- Anthonius, fils de Hans: p. 80
- Hans (I), de Viège: p. 70, 79
- Hans (II), descendant de Hans (I): p. 80
- Stephanus, fils de Hans: p. 80
- Thomas: p. 189

Magistri Nicoletus: p. 148

Magnel Ambrosius *alias* Rapassin, du diocèse de Milan: p. 140

Magnyn Johannodus, d'Icogne: p. 111

Magy

- Francesia, épouse de Johannes (II) Chapotat: p. 30
- Georgius: p. 133

- Perrodus, de Sion: p. 109, 129
- Theodulus: p. 30

Majoris

- Anthonius, de Chouson: p. 69
- Georgius, oncle de Hans (II): p. 70, 78, 87
- Hans (I), de Saint-Nicolas (Chouson), grand-père de Hans (II): p. 23, 69
- Hans (II), de Chouson, fils naturel d'Anthonius: p. 23, 69, 70
- Jeninus/Yaninus (I), de Suen: p. 34, 147, 148, 164, 183
- Johannes, demi-frère de Petrus: p. 148
- Johannes, de Vex: p. 117, 124
- Johannes, frère de Petrus: p. 147
- Johannes junior, frère de Petrus, de Suen: p. 147, 148
- Johanneta, fille de Jeninus/Yaninus (I), de Suen, seconde épouse de Franciscus Aren: p. 34, 148
- Petrus, fils de Jeninus/Yaninus, de Suen: p. 81, 139, 147, 148, 164, 176
- Philippus, fils de Hans (II): p. 70
- Yaninus (II): p. 148, 184
- voir aussi Twinger

Mangolat

- Anthonius, Lombard, beau-père de Benedictus ab Embt: p. 19, 88
- Klara, fille d'Anthonius, épouse de Benedictus ab Embt: p. 19

Margencel Johannes: p. 133

#Maria, du diocèse de Genève: p. 175

Marquis

- Jacobus, d'Ayas (val d'Aoste): p. 91
- Petrus, de Savièse: p. 81

Marteffenodi Johannes: p. 164, 165, 166

Martigniaco de, Perrodus: p. 112

Martineti Margareta, de Varone, épouse de Nicolaus (I) Nanseti: p. 175, 176

Mascherel Theodulus: p. 116

Massy

- Johannes, du val d'Anniviers: p. 77
- Petrus, du val d'Anniviers: p. 52

#Matheus, de Berne: p. 93

Megentschen de Ponte

- Anthonius, fils de Johannes, de Naters: p. 8, 12, 73, 85, 104, 106, 138, 141, 161, 162, 164, 173
- Johannes, de Naters: p. 161

Mercatoris Johannes: p. 125

Mercodi Johannes: p. 119

Mermin, *Mermyn*

- Francesia, fille de Nicolaus, épouse de Petrus (II) Stalder: p. 80
- Nicolaus, de Lullin: p. 80, 91, 127

Mermodi dou Borjat

- Johannes, de Sierre: p. 93
- Margareta, fille de Johannes, seconde épouse de Yaninus Remigii: p. 93

Messellier

- Johannodus, fils de Nycholerius: p. 109
- Nycholerius, de Vex: p. 109

Metz

- Andreas, fils d'Anthonius: p. 32
- Anthonius: p. 32

Meyer Anthonius: p. 101

Michaelis Hensillinus, de Zermatt: p. 117

Miller Hilprandus, de Reckingen: p. 71

Mistralis

- Anthonius: p. 181
- Petronilla, fille d'Anthonius, épouse de Johannes Bullieti: p. 181

Mittler Hans: p. 101

Montaneri Mauricius: p. 20, 162

Montheys de, *Montheolo de*, Franciscus: p. 101, 173

Morand, *Morandi*, *Morant* Humbert, père de Willermus Alleti *alias* Morandi: p. 29

- voir aussi Cottin

Moser

- Conradus/Conrad, de Soleure, gendre de Hans Hasen: p. 20, 42, 55, 85, 128
- Petrus, de Zermatt: p. 42, 55, 168

Muez

- Jacometa, fille de Mauricius, épouse de Johannes Jobez: p. 18, 19
- Johanneta, fille de Mauricius, épouse de Franciscus Bessardi: p. 180
- Mauricius/Maurice: p. 18, 19, 81, 193

Muller: voir Curwala

Mummeliani Johannes: p. 109, 129

Mutter Hans: p. 101

Mutz, *Much*

- Hans *alias* Imhoff: p. 18
- Thomelinus, Lombard: p. 55, 87, 88

N

Nanseti

- Anthonia, fille de Nicolaus (I): p. 176
- Carolus, fils d'Henricus (I): p. 180
- Egidius, fils de Nicolaus (I): p. 175
- Francesia, fille de Georgius (I) et d'Anthillia Warneri, et épouse de Hans (II) Thenen: p. 175, 183
- Franciscus, fils de Georgius (I): p. 175
- Franciscus, fils de Nicolaus (I): p. 175

- Franciscus junior, fils de Nicolaus (I): p. 175
- Georgius (I), fils naturel de Petrus, de Chermignon-d'en Haut: p. 23, 40, 43, 44, 62, 77, 106, 146, 147, 149, 152, 162, 173, 174, 175, 178, 180, 183
- Georgius (II), de Chermignon-d'en Haut: p. 15, 21, 24, 47, 147
- Georgius (III), fils de Nicolaus (I): p. 175
- Henricus (I), fils de Georgius (I): p. 149, 162, 175, 176, 179, 180, 183
- Henricus (II), fils d'Henricus (I): p. 180
- Johannes Baptista/Jean-Baptiste, fils de Georgius (I): p. 174
- Katherina, fille de Georgius (I): p. 175
- Margareta, fille de Henricus (I), épouse de Franciscus Hartmann: p. 180, 183
- Nicolaus (I), fils naturel de Georgius (I): p. 23, 60, 77, 147, 162, 165, 174, 175, 176
- Nicolaus (II), fils légitime de Georgius (I): p. 175
- Nicolaus (III), fils de Nicolaus (I): p. 176
- Petrus, père de Georgius (I): p. 19, 106, 126, 136, 149, 162, 173, 180
- Petrus, fils de Nicolaus (I): p. 176
- Vytlyn, fille d'Henricus (I), épouse de Jacobus Farquet: p. 180

Nansoz

- Bastiana, fille de Petrus senior, épouse de Mapheus Bellenczona: p. 86, 175
- Petrus senior, de Chermignon-d'en Haut: p. 86

Nanto de, Johannes, du diocèse de Genève: p. 21, 41, 91

Nessier, *Nescier*

- *Georgia, épouse de Hans: p. 19
- Hans, de Stalden: p. 19, 70
- Jeninus, de Bürchen: p. 75
- Petrus: p. 113

Niclas Hans: p. 101

Nochia de, Johannes, de Miège: p. 77-78, 159, 168

Noyerey de, Perronetus: p. 110

O

Obser

- Hensilinus, frère de Jodocus: p. 118
- Jodocus: p. 118

Odini Franciscus: p. 133

Oggier, *Ogerii*: voir Cabanis de

Origonibus de

- Anthonius, Lombard: p. 113, 133
- Franciscus, du diocèse de Milan: p. 105, 114, 115, 135, 141, 162

Ormona de

- Anthonia, fille de Martinus, épouse d'Hudricus Forner: p. 126
- Martinus: p. 126

Ovis: voir Fayaz

Owlig Adrianus: p. 102

P

Pachodi Aymonetus: p. 132, 133

Pallieta, *Palliet*

- Anthonius, d'Hérémente: p. 94
- Barbara, fille d'Anthonius, première épouse de Petrus Remi: p. 94
- Johannes: p. 133
- Michael dit d'Hérémente, d'origine lombarde: p. 58, 82

Panissodi

- Anthonius: p. 133
- Perrussodus, frère d'Anthonius: p. 133

Partitoris, [Teiler]: voir Etter

Pasqueret

- Perrina, fille de Petrus, épouse de Petrus (II) Ayolphi: p. 33, 34
- Petrus, beau-père de Petrus (II) Ayolphi: p. 34

Pasquier dou, Perretus, de Vex: p. 110

Passient

- Anthonius (I), Lombard: p. 158, 171
- Anthonius (II), fils d'Anthonius (I): p. 158
- Johannes, Lombard, de Divedro: p. 9, 54, 87, 95

Pensa de

- Bartholomeus, oncle de Paulus: p. 90
- Claudius, fils de Philippus: p. 90
- Johannes, du Valsassina: p. 90
- Laurencius: p. 189
- Paulus, fils de Johannes, du Valsassina: p. 41, 90, 97, 169, 171
- Philippus: p. 90

Perrachoz Perronetus, de Vex: p. 114

Perrer, *Perrers*

- Anthonius, frère de Paulus: p. 27, 34, 78
- Katharina/Katherina, fille d'Anthonius, épouse en premières noces de Petrus (II) Chapotat, et en secondes noces de Mauricius Rubini: p. 30, 78
- Mauricius, de Zermatt: p. 55
- Paulus, de Zermatt: p. 22, 60, 78, 169
- Petrus, de Zermatt, dit *Gran Marchan*: p. 69
- Theodolus: p. 17
- Yaninus, de Zermatt: p. 122
- Ysabella/Ysabe, fille d'Anthonius, épouse de Conradus Hartmann: p. 27, 97

Perrini

- Anthonius: p. 20, 22, 63
- Johannes, fils de Michael, neveu de Perrodus: p. 115
- Martinus, fils de Michael, neveu de Perrodus: p. 115
- Michael: p. 115
- Perrodus, des Agettes: p. 115, 139
- Philippus, de Loèche: p. 183

Perris Hans: p. 101

Philippi Georgius: p. 101

Pictu de

- Johannes: p. 36
- Perroneta, fille de Johannes, épouse d'Anthonius de Alto Prato: p. 36

Pilet

- Margareta, fille de Nicolaus, première épouse de Johannes (I) Uffembort: p. 57
- Nicolaus, de Loèche: p. 57

Planis de

- Anthonia, fille de Yaninus, épouse de Johannes (I) Warneri: p. 43, 44
- Yaninus: p. 43, 44

Platea de, *Am Hengart*

- Anna, fille de Ludovicus, épouse de Mauricius Waldin: p. 172, 173, 182
- Anthonia, fille naturelle de Johannes (I), épouse de Nicolaus (I) Bombein: p. 151
- Anthonius (I): p. 35, 43
- Anthonius (II), fils de Benedictus: p. 185
- Benedictus, fils de Petermandus (V) senior: p. 185, 187, 189
- Cecilia, épouse de Nicolaus Schiner: p. 185
- Claudius, fils de Franciscus (I), de Sierre: p. 169, 179, 184
- Egidius: p. 93
- *Francesia, épouse de Claudius: p. 179
- Francesia, fille de Claudius, épouse de Franciscus de Bertherinis: p. 185
- Franciscus (I), de Sierre: p. 17, 35, 128, 179, 184
- Franciscus (II), fils de Claudius: p. 173, 184
- Hildebrandus, ancêtre des Platea ou Am Hengart: p. 77
- Jodocus, fils de Johannes (I): p. 151, 157
- Johannes/Jans/Jean (I): p. 35, 62, 93, 151, 173, 181
- Johannes (II), petit-fils de Franciscus (I), de Sierre: p. 17, 85, 162
- Johannes (III), fils de Claudius: p. 173, 179, 184
- Johannes (IV), fils de Philippus (III): p. 187, 188
- Johannes Stephanus: p. 189
- Ludovicus, fils de Johannes (I): p. 173, 182
- Petermandus (I), petit-fils d'Hildebrand: p. 77
- Petermandus (II), cousin de Johannes (I): p. 35, 168, 174
- Petermandus (III), fils de Claudius: p. 184
- Petermandus (IV), fils de Ludovicus: p. 173
- Petermandus (V) senior: p. 185, 187
- Petermandus (VI) junior, fils de Petermandus (V) senior: p. 63, 185, 187
- Petermandus (VII), fils de Petermandus (VI) junior: p. 185, 187
- Philippus (I), fils de Franciscus (I), de Sierre: p. 164
- Philippus/Philippe (II), fils de Ludovicus: p. 173
- Philippus (III), frère de Petermandus (V) senior: p. 187

Poldo de

- Ambrosius, Lombard, d'Esino Lario, notaire, beau-frère de Roletus de Lowina: p. 14, 21, 24, 28, 33, 44, 64, 75, 82, 88, 90, 105, 107, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 129, 136, 139, 141, 154, 170, 180, 182
- Ambrosius, *alias* Gayetin, marchand, gendre d'Anthonius de Lowina: p.155
- Henricus *alias* Gayetaz, frère ou proche parent d'Ambrosius: p. 171
- Henricus, oncle de Petrus (II) Stampin: p. 38
- Johannes: p. 38
- Michael, fils d'Ambrosius: p. 182
- Symonda, fille de Johannes, épouse de Petrus (I) de Bertherinis: p. 38
- voir aussi Ayolphi

Pomer de, Johannodus, de Chamoson: p. 110

Pomerii, *Pomeri*

- Franciscus, d' Ardon: p. 29, 30, 82, 126
- Willermus, fils de Franciscus: p. 29, 30, 82

Poncety, *Ponceti*

- Andrea, fille d' Aymo/Aymonodus, épouse d' Anthonius de Lowina, fils de Roletus: p. 155, 156
- Aymo/Aymonodus: p. 155, 156

Porterii Stephanus: p. 115, 135, 141

Prandyn Katherina, première épouse de Johannes (I) Chapotat: p. 84

Prato de

- Anthonius Hugx (ou de Prato), de Grengiols: p. 55, 74, 160
- Egidius, fils d' Anthonius: p. 148, 160, 162, 168
- Mauricius, fils d' Egidius: p. 160, 162

Preneriis de

- Bartholomeus: p. 165
- Benedictus, fils de Johannes: p. 97, 146, 150, 162, 169, 170, 175
- Johannes, de Savièse: p. 81, 145, 148, 161, 162, 165, 166, 171, 177, 178, 181, 193
- Johanneta, fille de Johannes, épouse d' Anthonius Dayer: p. 171

Presmel de, Anthonius, oncle d' Anthonius Signieti: p. 177

Preux de, Bonne, d' Anchettes, épouse de Marcus Wolff: p. 188

Prez deis, Perrodus, de Vex: p. 139

Puteo de, Johannes: p. 133

Pyoler Perrodus: p. 133

Q

Quarri Johannes: p. 105, 124, 181

Quintin, *Gynting*, *Gyntini*, *Quyntini*

- Barbillia, petite-fille de Claudius: p. 151
- Claudius, de Troistorrents: p. 17, 81, 151

R

Ramusii Johannes: p. 133

Rapassin: voir Magnel

Rapillardi

- Johannes: p. 106, 162
- Symon/Simon, fils de Johannes: p. 21, 25, 27, 106, 107, 126, 127, 128, 136, 138, 145, 162, 181

Rarogne de

- Hilprandus: p. 38
- Johannes (I): p. 134

- Johannes (II), fils de Johannes (I): p. 134
- Yaninus: p. 113

Regis

- Anthonius, de Zermatt: p. 125
- Thenchoz, fils d'Anthonius: p. 125

Remigii, *Remi*

- *Anna, seconde épouse de Petrus: p. 94
- Aymo, fils de Leonardus: p. 94
- Geninus/Yaninus, de France: p. 93, 124
- Johannes, frère d'Aymo: p. 94
- Leonardus, fils de Yaninus: p. 94
- Nicolaus, fils naturel de Petrus: p. 94
- Petrus, frère d'Aymo: p. 94

Remondi Johannes: p. 164

Revilliod Theobaldus, de Bex: p. 58, 91, 92

Ricondini Roletus: p. 67

Riedmatten de

- Adrien I: p. 61, 62, 173
- Anthonia, sœur d'Adrien I, épouse de Johannes (II) Kalbermatter: p. 62
- Christianus: p. 102
- Johannes: p. 173
- Petrus (I): p. 101, 183
- Petrus (II), fils de Petrus (I): p. 183

Riedmatter Yodro: p. 101

Rieff Huldricus/Hulricus/Ulricus, de Bâle: p. 83, 97, 98

Rinischer Hans, d'Allemagne du sud ou de Suisse alémanique: p. 67, 92, 93

Ritter

- Anna/Agnes, fille de Nicolinus, épouse de Theodolus de Cabanis: p. 25, 26, 182
- Nicolinus/Nicollinus/Nicolaus, du Simplon, grand-père maternel d'Andreas de Cabanis: p. 25, 26, 73, 182

Romalier Johannes: p. 176

Roman Johanneta, de Saint-Léonard, première épouse d'Andreas Traccoz *alias* Kipman: p. 46

Rormatter Petrus: p. 122, 152

Rosset Jaquemetus: p. 133

Rota de, Nicholetus/Nycholetus, de Conches: p. 114, 134

Roten Johannes: p. 101

Rubin, *Rubini*

- Adrianus, fils naturel de Johannes: p. 23, 149, 150, 151, 162, 176
- Andreas, fils naturel de Johannes: p. 23, 149, 150
- Anthonia, fille de Johannes, épouse de Claudius de Vinea: p. 150
- Bartholomea, fille d'Huldricus, épouse d'Ambrosius Macherelli: p. 150
- Berthetus, fils de Perretus: p. 133, 150
- Huldricus, fils de Berthetus: p. 150

- Johannes, fils d'Huldricus: p. 23, 81, 106, 107, 150, 151, 162, 177, 184
- Mauricius, fils d'Huldricus: p. 30, 150
- Perretus, de Nax: p. 150

Rudaz, *Ruda*

- Anna, fille de Clemens (II), épouse de Paulus Groelli: p. 171, 172, 183
- Clemens (I), de Zermatt: p. 40, 69, 171, 181
- Clemens (II), fils de Clemens (I): p. 171, 172, 176, 183
- Johannes (I), fils de Clemens (I): p. 69, 171
- Johannes (II): p. 176
- Nesa, fille de Clemens (I), épouse de Johannes (II) Kuntschen: p. 171
- Nicolina, deuxième épouse de Petrus Majoris: p. 176
- Perreta, fille de Clemens (I), épouse de Johannes (I) Burginer: p. 40, 171

Rude Petrus: p. 105, 124, 136

Ruffiner Ulricus/Ulrich: p. 93

Ruffini: voir Turre de

Ruina de

- Johannes: p. 111
- Martinodus, fils de Johannes: p. 111

Rumieri

- *Anthonia, épouse de Michael (I): p. 176
- Michael (I), de Veysonnaz: p. 15, 81, 85, 100, 167, 169, 173, 176, 178, 179
- Michael (II): p. 181, 189

Ruppen, *Rupen*

- Cristina, épouse de Hans Guerold: p. 84
- Johanneta, seconde épouse d'Andreas Traccoz *alias* Kipman: p. 46

Ruphi

- Martinus, d'Ormône: p. 119, 133
- Perretus, fils naturel de Martinus: p. 119

Ruppo Hensillinus, de Zermatt: p. 123

#Russiner, beau-père de #Yaninus: p. 125

Ruvyner Hilprandus, de Loèche: p. 76, 77

Rychardi Hugonetus: p. 115, 133

Ryedini Johannes, d'Anniviers: p. 164

Ryole, *Ryola*

- Johannes: p. 113
- Mafeodus: p. 133

S

Saint-Maurice de: voir Sancto Mauricio de

Sala de, Perrodus, d'Anniviers: p. 109, 129

Sal de Lewa dou, Mauricius: p. 109, 129

Salens de, Jocator: p. 110

Salteri Anthonius: p. 155

Saltzman Yaninus: p. 123

Sancto Mauricio de, Perrodus: p. 109, 110, 111, 129

Saragin Ambrosius: p. 133

Sartoris: voir Schnider

Savies don, Willermus: p. 123

Savoie de, Edduardus/Eduardus/Edouard: p. 140

Schalen von, Thomas: p. 101

Scharyff Augustinus, de Thurgovie: p. 93

Schiner

- Cecilia, fille de Nicolaus, épouse d'Anthonius (V) de Torrente: p. 185
- Gaspardus/Gaspard, frère de Matheus/Mathieu: p. 61
- Hans, frère de Matheus/Mathieu: p. 61
- Matheus/Mathieu, de Mühlebach: p. 23, 61, 62, 63, 71, 92, 93, 103, 149, 153, 156, 163, 173, 178
- Nicolas, oncle de Matheus/Mathieu: p. 93
- Nicolaus: p. 185
- Petrus, frère de Matheus/Mathieu: p. 61

Schirtos Hans *alias* Schlocher: p. 127

Schleger Michael, de Fribourg: p. 52, 84

Schluechter Hans, de Zermatt: p. 17, 56

Schmid

- Hans, de Zermatt: p. 100
- Mauricius: p. 101

Schnider, *Sartoris*

- Christoferus/Christophorus, de Steg: p. 20, 56, 75, 163, 169
- Jacobus: voir Fabri Jacobus

Schuoler

- Hans, de Zermatt: p. 24, 169
- Henslinus, de Zermatt: p. 126
- Katherina, fille de Hans, épouse de Johannes de Vinea: p. 24
- Petrus, de Zermatt: p. 17, 51
- Stephanus, de Zermatt: p. 60

Schwesterman Hillarius: p. 145

Signieti

- Anthonius, fils de Petrus, Lombard: p. 87, 90, 177
- *Margareta, épouse d'Anthonius, nièce d'Anthonius Bertholdi: p. 177
- Petrus, Lombard: p. 177

Silenen de

- Andreas/André, frère de Jost: p. 103, 180, 182
- Jost: p. 93, 103
- Nycollina, fille naturelle d'Andreas, première épouse de Petrus Dominarum: p. 103, 180, 182

Simpiller

- Anthonius, du Simplon: p. 73
- Henricus, fils naturel d'Anthonius: p. 73, 74

- *Johanneta, épouse en premières noces de Roletus Fabri, et en secondes noces d'Anthonius: p. 73

Simplon, *Simplono* de

- Claudius, fils de Stephanus: p. 22
- Michael, de Simplon: p. 23, 73, 161, 173, 180
- Stephanus, fils naturel de Michael, de Simplon: p. 22, 73, 74

Sinfresius Claudius: p. 101

Siriseri Petrus, de Nendaz: p. 81, 176

Solliard, *Solliardi*

- Johannes (I), de Savièse, fils de Petrus et gendre de Stephanus Tarani: p. 26, 81
- Johannes (II), fils de Johannes (I): p. 26
- Johannes, de Savièse: p. 144
- Martinus, d'Ormône: p. 119
- Petrus, neveu de Johannes: p. 144
- Petrus, neveu de Martinus: p. 119
- Petrus, père de Johannes (I): p. 26

Souter

- Perroneta, fille de Willermus, épouse de Johannes Majoris: p. 117
- Willermus, de Grimisuat: p. 117

Spina de laz, Johanna, de Luins: p. 41, 91, 92

Stalden de

- Gaspar, fils de Heynon: p. 120
- Heynon: p. 120

Stalder

- Anthoz, de Saint-Nicolas: p. 80
- Matheus, des Agettes, fils de Petrus (I): p. 80
- Petrus (I), fils d'Anthoz: p. 80
- Petrus (II), de Saint-Nicolas, fils de Matheus: p. 50, 69, 80

Stampin Petrus (II), du val Divedro, fils de Petrus (I) de Bertherinis *alias* Stampin:
p. 38

- voir aussi Bertherinis de

Sterren

- Heintzmann, de Viège ou de Saint-Nicolas: p. 40, 42, 53, 70, 79
- Nicolaus: p. 101

Steyger Guettli, épouse de Claudius Chapotat: p. 30, 85, 179

Stockalper Margareta, épouse de Thomas von Schalen: p. 101

Streler

- Christina, fille de Johannes, seconde épouse de Johannes (I) Uffembort: p. 57
- Johannes, de Brigue: p. 57

Struben Georgius, de Naters: p. 116

Sturer

- Hans: p. 93
- Nicolaus, de Suisse alémanique: p. 19, 50, 85
- *Ysabe, épouse de Nicolaus: p. 19

Sturno Petrus, de Viège: p. 116

Supersaxo

- Anna, fille de Johannes, épouse d'Andreas Hugoz: p. 80
- Barbara, fille de Johannes, épouse de Martinus Egxen: p. 71
- Cristina, fille de Georgius/Georges, épouse de Ludovicus de Platea: p. 173
- Franciscus: p. 178
- Georgius/Georges, fils naturel de Walter: p. 23, 60, 61, 62, 64, 71, 73, 103, 127, 152, 156, 173, 178
- Georgius/Georges junior, fils de Georges: 61
- Johannes, de Conches: p. 71, 80, 182
- Walter: p. 23, 24, 62, 103, 152, 172

Supraviam de

- Francesia, fille de Johannes, seconde épouse de Nicolaus (I) Nanseti: p. 176
- Johannes, de Varone: p. 176

T

Tagniod, *Tagniodi*, *Tagnioz*, *Tagnyoz*

- Greta, de Sierre, deuxième épouse de Franciscus Groelli: p. 172
- Johannes: p. 164

Tarani

- *Anthonia, épouse de Stephanus et sœur de Greta, la deuxième épouse de Gasparus de Domonova: p. 83
- Henricus: p. 162
- Perrodus, de Grimisuat: p. 81
- Stephanus, beau-père de Johannes (I) Solliard: p. 26, 83

Taverneri *alias* Alegroz Johannodus, de Vercorin, gendre d'Anthonius Kalbermatter: p. 78, 160

Taverney

- Anthonius, frère de Stephanodus: p. 121
- Stephanodus, de Salquenen: p. 121

Terra de, Martinus: p. 30

Teyler: voir Etter et Gryff

Thenen, *Thoenen*, *Thoeno*

- Agnes, fille d'Oswald, épouse de Martinus Aechter: p. 92
- Hans (I), de Saint-Nicolas: p. 69, 183, 186
- Hans (II), fils de Hans (I): p. 183
- Hans, du val d'Hérens: p. 79
- Johannes: p. 24, 170, 173
- Oswald, de Fiesch: p. 92
- Peterlinus, de Zermatt: p. 26, 124

Thieboudi Johannes: p. 110

Thoery de, Anthonius: p. 134

Thoetlin

- *Agnes, épouse de Hensillinus: p. 119
- Hensillinus: p. 119

Thosen

- Hans: p. 53, 176
- Trina, fille de Hans, seconde épouse d'Henricus (I) Nanseti: p. 176

Thoso

- Hensillinus: p. 117
- Yaninus, de Zermatt: p. 117

Thourins de, Agatha: p. 110

Törbel de

- Nycolaus: p. 119
- Petrus, fils de Nycolaus: p. 119

Torner Petrus, de Zermatt: p. 122

Tornerii/Traxel

- Petrus (I), de Zermatt: p. 56
- Petrus (II), fils de Petrus (I), de Zermatt: p. 56

Torrenté, *Torrente* de

- Agnes, fille d'Anthonius, de Vernamiège, épouse de Johannes Hartmann: p. 27, 28
- Anthonius, d'Anniviers: p. 27, 28, 128, 163
- Anthonius/Antoine (V), [d'Anniviers]: p. 185, 187
- Anthonius, de Vernamiège: p. 27, 28, 126, 155, 159, 181, 182
- Henri (I): p. 17
- Henri (II): p. 17
- Johanneta, fille d'Anthonius de Vernamiège, épouse de Johannes de Nochia: p. 159
- Katherina, fille d'Anthonius de Vernamiège, épouse d'Anthonius Albi: p. 182
- Lucia, fille d'Anthonius/Antoine (V), épouse d'Anthonius (II) de Platea: p. 185
- Nicolinus, fils de Petrus (II): p. 152
- Petrus/Pierre (II), grand-père de Petrus (IV): p. 62, 152
- Petrus (IV), fils d'Anthonius, d'Anniviers: p. 17, 27, 28, 47, 62, 77, 128, 149, 157, 161, 163, 165, 169, 175, 181

Traccoz, *Tracco*

- Agnes, fille d'Anthonius, épouse de Johannes Kypman: p. 45, 46
- Andreas *alias* Kipman, dit aussi Kypman *alias* Traccoz, fils de Johannes Kypman et d'Agnes: p. 45, 46
- Andriana/Andrea, fille d'Andreas, épouse de Hans Wuestiner: p. 25, 45, 46, 56
- Anthonius, du diocèse de Milan: p. 25, 45, 46, 87, 113, 132, 133, 134
- Benedictus, fils de Petrus: p. 46
- Fransa, fille de Hugo: p. 46
- Hugo, fils d'Anthonius: p. 46
- Johanneta, fille d'Andreas, épouse de Johannes (II) Jullieti: p. 25, 45, 46
- Petrus, fils de Hugo: p. 46
- voir aussi Kypman

Triono de, Johannes: p. 101

Trognyu Girardus, de Vex: p. 113

Trons de, Hugonetus: p. 112, 113, 132, 133

Trot Johannes: p. 43, 44

Truchardi Petrus: p. 164

Tschanodt Hilprandus: p. 173

Tschugger, *Chuker, Tschuger*

- Anthonius, frère de Hans: p. 79
- Hans (I), parent d'Hensillinus: p. 79
- Hans (II), fils de Hans (I): p. 79
- Hensillinus, de Zermatt: p. 79
- Petrus, frère de Hans: p. 79

Turre de, Martinus *alias* Ruffini: p. 157, 158

Twinger

- Anthonius, de Zermatt, père de Bartholomeus: p. 20
- Bartholomeus *alias* Majoris: p. 20

Tyl dou, Peterlinus, de Viège: p. 111

U

Ucelin Perrodus: p. 133

Uffembort

- Anna, fille de Johannes (I), épouse de Hans Wyss: p. 58
- Annillia, fille de Johannes (II), épouse d'Anthonius Alacris: p. 58
- Balthazarus, fils de Bartholomeus: p. 58
- Bartholomeus, fils de Johannes (II): p. 58
- Johannes (I), de Saint-Nicolas (Chouson): p. 57, 58, 60, 70, 97, 98, 146, 169, 173
- Johannes (II) ou Hans, fils de Johannes (I): p. 57, 58
- Nicolaus, fils de Johannes (II): p. 58

Uolli Hans: p. 101

V

Vasbunderin, *Vasbinderin, Vassbunderin* *Ysabe/Ysabella, du val Antigorio, fille de Jacobus Bignyel: p. 41, 42, 90

Venetz

- Anthonius, de Saas: p. 54, 97, 98
- Anthonius, fils de Thomas, de Saas: p. 117
- Egidius: p. 100
- Johannes: p. 19, 20, 92, 155
- Thomas (I), de Saas: p. 117, 184
- Thomas (II), de Saas: p. 87

Vex de, Willermetus: p. 133

Veyczon Ruedinus, père de Georgius Wissen: p. 31

Vico de, Petrus: p. 71

Viczo Perrodus, de Loèche: p. 113, 132

Villanova de, Johannes: p. 133

Vinea, *Vineis* de

- Anthonia, fille de Georgius, épouse de Mauricius (II) de Lowina: p. 157, 158
- Anthonius, de Divedro: p. 163
- Claudius, d'Ardon: p. 81, 82, 150, 157, 167, 169, 175
- Georgius *alias* Anthonin: voir Anthonin
- Georgius/Georges, de Divedro: p. 156, 158
- Johannes, Lombard: p. 24, 42, 54, 90, 152, 157
- Johannes, d'Ardon: p. 155
- Johanneta, deuxième épouse d'Egidius de Lowina: p. 155
- Marcus: p. 158
- Margareta, fille de Georgius, sœur de Johannes, première épouse de Mauricius (I) de Lowina: p. 156, 157, 158
- Petrus: p. 158

Volant

- Aymoneta, fille naturelle de Johannes: p. 114
- Johannes: p. 114, 134

Volken Johannes: p. 101

Vota Johannes, de Vercorin: p. 78

Vyol, *Viol*

- Anthonius, Lombard: p. 171
- Ysabella, fille d'Anthonius, première épouse de Franciscus Aren: p. 171, 194

W

Waldin

- Anthonius, fils de Jenninus: p. 47, 173
- Jacobus, fils de Petrus: p. 47, 162, 164, 167, 168, 172, 177, 182
- Jenninus, de Zermatt: p. 47
- Mauricius, fils de Jacobus: p. 172, 182
- Petrus (I): p. 47, 99, 106, 126, 138, 162
- Petrus (II): p. 63

#Walker: p. 60

Warneri, *Warnier*

- Agnes, fille de Johannes (I), épouse d'Henricus de Eysello: p. 43, 44
- Anthonia/Anthillia, de Mase, fille présumée de Johannes (III), épouse de Georgius (I) Nanseti: p. 34, 40, 43, 44, 81, 146, 174, 183
- Anthonius, fils de Johannes (I): p. 43, 44
- Henricus, fils de Johannes (I), oncle d'Anthonia: p. 43, 44, 174, 178
- Johannes (I): p. 43, 44
- Johannes (II), fils de Johannes (I): p. 43, 44
- Johannes (III), fils de Johannes (I) et père présumé d'Anthonia: p. 34, 43, 44
- Markisia, fille de Johannes (I), épouse de Jacobus Zerzubon: p. 43, 44
- Perroneta, fille de Johannes (I), épouse en premières noces de Johannes Trot, et en secondes noces de Johannes Laurentius de Bertherinis: p. 43, 44

Warrelli Johannes: p. 165

Weydin Yaninus, de Zermatt: p. 117

Willienci Thomas: p. 64, 168

Willioz, *Willio*

- Anthonius, fils de Johannes: p. 90
- Augustina, fille d'Anthonius, du val Anzasca, sœur de Claudius: p. 29, 90, 96
- Berthollina, fille de Johannes: p. 90
- Claudius: p. 29, 96
- Johannes, du val Anzasca, fils de Guillelmus de Bracho dit Willioz: p. 88
- Margareta, fille de Johannes: p. 90

Wissen

- Anthonius, fils de Martinus: p. 76
- Georgius, fils de Ruedinus Veyczon: p. 31
- Hilprandus, fils de Martinus: p. 76
- Martinus, de Sankt-German (Rarogne): p. 75
- Willermus, frère de Martinus, de Sankt-German (Rarogne): p. 75

Wolff

- Bartholomeus: p. 29, 100
- Marcus: p. 188
- Nicolaus, fils de Marcus et petit-fils de Bartholomeus Lupi: p. 188, 189
- voir aussi Lupi

Wuestiner

- Anthonius, frère d'Egidius: p. 19, 96, 97
- Egidius, de Zermatt: p. 56, 79, 96, 97
- Hans, fils d'Egidius: p. 25, 45, 46, 56, 169
- Johannes, fils d'Egidius: p. 60, 79, 95
- Petrus, de Zermatt: p. 68

Wyss: voir Albi

Y

#Yaninus, gendre de #Russiner: p. 125

Yongon Arnoldus, de Törbel: p. 124

Z

Ze Longen Johannes, de Naters: p. 123

Zen Longen Willermus, de Rarogne: p. 121

Zemberg

- Elsa, fille de Hans, épouse de Hans Rinischer: p. 92
- Hans, de Brigue: p. 92

Zentriegen Johannes: p. 36

Zerlouben, *Zerloubon*

- Johannes (I), de Zermatt: p. 40
- Johannes (II), fils de Theodolus: p. 40, 51
- Theodolus, fils de Johannes (I): p. 39, 40, 51, 168
- Yaninus Thenso, de Zermatt: p. 117

Zerzubon

- Christina, fille de Michael, épouse de Ruedinus Veyczon: p. 31
- Jacobus: p. 43, 44, 168
- Michael, grand-père maternel de Georgius Wissen: p. 31, 64, 69, 119

Zinnagel Hans, de Neuenmarkt (Augsbourg): p. 93

Zmudt Anthonius, de Zermatt: p. 17

Zossen, *Zosson* Yaninus, de Saint-Nicolas: p. 14, 33, 122

Zumofen: voir Furno de

Table des matières

Introduction	1
Première partie:	
Les bourgeois de Sion en 1527-1528	5
La genèse de l'enquête de 1527-1528	5
Brève présentation des notices du manuscrit ABS, Tir. 22-54: <i>Annotaciones litterarum burgesie civitatis Sedunensis</i>	10
Personnes chargées de présenter les lettres de bourgeoisie soumises à l'enquête de 1527-1528	15
<i>Admittitur</i> ou <i>Non admittitur</i> : les causes des refus	22
Le processus imposé aux bourgeois ayant perdu leurs lettres de bourgeoisie	31
La situation des femmes au sein de la bourgeoisie	40
Un aperçu des professions et des charges des bourgeois séduois (1401-1527)	46
Les origines géographiques des bourgeois de Sion révélées par l'enquête de 1527-1528	63
<i>Les Zermattois</i>	67
<i>Viège et Conches</i>	69
<i>Le Simplon</i>	71
<i>Les dizains de Rarogne, Loèche et Sierre</i>	74
<i>Remarques sur les migrations par étapes</i>	78
<i>Les gens du pays sujet</i>	81
<i>Les Helvètes</i>	83
<i>Les Lombards</i>	87
<i>Les autres pays voisins</i>	91
Quelques enseignements de l'enquête de 1527-1528	95
	293

Deuxième partie:

Le rôle des notaires dans l'enquête de 1527-1528 et au sein de la société sédunoise	103
Les rédacteurs des lettres de bourgeoisie	103
L'étude diplomatique des lettres de bourgeoisie	107
<i>Acte notarié</i>	129
<i>Charte de chancellerie</i>	132
<i>Nos universitas communitatis Sedunensis</i>	135
<i>Un cahier de copies: Vex et la bourgeoisie de Sion</i>	138
<i>Le sceau de la ville de Sion</i>	140
Les prédicats d'honneur dans la liste de 1527-1528	146
Les notaires présentant des lettres de bourgeoisie	146
De Niedergesteln à Ardon: la dynastie des Lowina	152
Les notaires défunts cités dans le document de 1527-1528	159
Notaires, formation et promotion sociale: notaires apostoliques et jurés de la chancellerie	162
Les notaires au sein de la ville	166
La place des notaires dans la société sédunoise	170
<i>Notaires et marchands</i>	170
<i>Une famille de Lombardie: les Groelli</i>	172
<i>Les Nanseti: un exemple de stratégie familiale</i>	173
<i>Rôle, position sociale et influence des notaires dans la bourgeoisie sédunoise au XVI^e siècle</i>	177
Conclusion	186
Annexes	
Annexe 1	193
Liste des personnes reçues bourgeois de Sion de 1495 à 1527, non mentionnées dans la liste de 1527- 1528, figurant dans les registres du secrétaire de la ville, Petrus Dominarum (ABS, Tir. 22-47 et ABS, Tir. 119-18)	

Annexe 2	195
Edition du texte de l'enquête du 8 décembre 1527 (ABS, Tir. 22-54)	
Annexe 3	249
Liste des lettres de bourgeoisie présentées, selon l'ordre alphabétique	
Index	
établi par Florence Allet	
	257